ARCHIVES

MAROCAINES

PUBLICATION

DE LA

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

VOLUME VIII

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VI[e]

—

1906

TABLE DU TOME VIII

(1906)

FIGURES HORS TEXTE

Pages.



ARCHIVES MAROCAINES

PUBLICATION

DE LA

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

VOLUME VIII

SOMMAIRE:

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe

1906

NOVEMBRE 1906

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

MEMBRES DE LA MISSION

M. E. Michaux-Bellaire.

M. L. Mercier.

M. L. Coufourier.

Correspondants :

M. M. Besnier.

M. A. Joly.

M. N. Slousch.

Secrétaire de la Rédaction des Archives Marocaines :

M. N. Giron.

SUR QUELQUES NOMS
DE PLANTES EN ARABE
ET EN BERBÈRE

La synonymie des noms de plantes médicinales en arabe et en berbère a donné lieu déjà à plusieurs travaux intéressants, parmi lesquels nous placerons en première ligne la traduction du *Kachef er-Romouz* d''Abd ar-Razzâq par le Dr Leclerc, celle d'Ibn Beïthar, par le même, la nomenclature des noms de plantes de Foureau, et, tout récemment, les études précises et très documentées du Dr Guigues. Ces différents traités présentent de nombreuses contradictions ; les mêmes termes arabes ou berbères désignent souvent des plantes différentes d'une région à l'autre : en outre, plus on s'avance vers l'Ouest, plus les noms arabes donnés aux plantes par les traités indigènes se retrouvent altérés. Ces altérations proviennent le plus souvent de fautes de copistes, mais les lectures erronées finissent par être adoptées par ceux qui se servent de ces ouvrages et nous sommes souvent étonnés de les retrouver dans la bouche des gens du peuple.

Il est donc intéressant de noter les noms des plantes d'une province à l'autre, et, à ce point de vue, le supplément au grand ouvrage publié par le Gouvernement général de l'Algérie sur le *Pays du Mouton*, supplément consacré aux noms de plantes en arabe et en berbère, est des plus précieux. Nous n'avons pas eu l'intention d'entreprendre un semblable travail, mais ayant rencontré à Tanger un petit vocabulaire botanique en arabe, donnant un certain

nombre de termes berbères inconnus jusqu'ici, il nous a paru intéressant d'en donner une traduction annotée.

Notre manuscrit ne comprend que onze feuillets d'une petite écriture fine et négligée : il a été écrit à la hâte, aussi trouvons-nous de nombreuses interpolations, des lignes entières oubliées, des noms mal orthographiés. L'auteur n'a pas cru devoir mettre son nom sur ce livre, qui est intitulé *Toḥfat al-aḥbâb fî nihâya an-nabât oua l-a'châb* (le présent des amis, sur les fins des plantes et des herbes). A la suite, au fol. 8 recto, se trouve un opuscule sans titre par Masîḥ ben Ḥakîm, sur le même sujet, très abrégé et où nous n'avons rien trouvé de nouveau. Ce petit traité nous paraît être un guide à l'usage des *ṭolba* guérisseurs ou des *'achchâbîn* (marchands d'herbes pharmaceutiques), bien que ces derniers, illettrés pour la plupart, aient depuis longtemps cessé de consulter les écrits des Arabes sur cette matière.

Nous avons noté en passant quelques observations que nous avons faites sur l'usage de ces plantes au cours de nos séjours à travers le Maroc septentrional. On y verra la place que tiennent les croyances superstitieuses dans les soins à donner aux malades et dans l'alimentation. Les propriétés médicinales de ces plantes, parfaitement déterminées par les traités d''Abd ar-Razzâq et de Dâoûd Al-Anṭaky, connus des lettrés de Fès, sont à peu près ignorées des Marocains, du peuple et surtout des paysans. On boit indistinctement des infusions de tous ces simples pour toutes les maladies ; on ne connaît que deux catégories de médicaments : ceux qui réchauffent et ceux qui rafraîchissent. Quant au choix du simple à employer, il est guidé plutôt par des habitudes de famille : telle famille emploie telle plante pour toutes les affections ; telle autre famille emploie telle autre de préférence.

Ces simples sont vendus chez les *'achchâbîn* (herboristes) ; aussi avons-nous fait suivre notre travail d'une courte note sur les *'achchâbîn* de Fès et sur leur commerce.

اجستين **Adjestîn** (fém.)[1]. C'est la *cheîbat el-'adjoûz*; on l'appelle aussi *cheîḥ Roûmy* الشيح الرومى.

امليلس **Amliles**[2] (masc.). C'est le *cefîr* « oreille de rat »;

1. Sans doute faute de copiste pour افسنتين *afsentîn*, absinthe. Cf. Leclerc, *Kachef er-Romouz*, p. 14. « C'est le chedjret Maryem شجرة مريم et le cheibet el Adjouz شيبة العجوز à Fez... Paul بولش, dit qu'on la remplace par l'Armoise pontique شيح ارمنى pour fortifier l'estomac...» Le *cheiḥ armany* (ou *roûmy*) n'est donc pas synonyme de *afsentîn*. Cependant J. Herail, *Contribution à l'étude de la matière médicale algérienne*, p. 72, appelle l'*Artemisia absinthium* (grande absinthe) *Chedjeret-Meriem*, *Chaïbet el-Adjouz* et *Chih-Khoraçani*; le mot *Chihh* tout court sera résumé à l'*artemisia herba-alba* (armoise blanche). Cf. aussi *Pays du Mouton*, *Supplément*, p. xxiv, *Cheibet el-Adjouz, artemisia absinthium*. De même dans Foureau, *Essai de catalogue des noms arabes et berbères de quelques plantes*... p. 12, dans Raynaud, *Études sur la médecine et l'hygiène au Maroc*, p. 166 (*Siba* ou *Sedjeret meriem*, infusion et poudre pour dyspepsies et plaies). *Cheîbet el-'adjoûz* est aussi le nom du lichen *(ouchna)*; Leclerc, en décrivant cette plante (p. 377), ajoute en note: « Par cheïbet el-adjouz on entend au Maroc l'absinthe ».

Dans le nord-marocain, l'absinthe pilée est placée sur les abcès pour les faire crever. On l'appelle *chedjeret Meriem* (arbre de Marie) lorsqu'elle est cultivée dans les jardins, *cheibat el-'agoûz* lorsqu'elle est sauvage; plusieurs autres plantes portent le nom de Marie (nom fréquent chez les juives marocaines): *zlift Meriem* (petit bol de Marie) petite plante grasse, *mchit Meriem* (petit peigne de Marie), *chtib Meriem* petit balai de Marie) parce que cette dernière plante ressemble à un petit balai à main (*chtâba*). D'après les *ṭolba* du Soûs, le nom vulgaire de *cheîbet el-agoûz* serait *belsem*.

2. Leclerc, p. 50: مليلس *Amliles* (Rhamnus), c'est le *Safira*

psrmi ses variétés se trouve le *merdekoûch*. Les Berbères l'appellent *tâïzouâ* تازوا. Il en existe dont les fleurs sont jaunes avec, au milieu, une baie comme le coriandre (*kazboura*). Une autre variété est du même genre que la violette (*banafsadj*) ; elle est semblable aux *abâlib* ابالب[1] à petites feuilles et à branches fines, minces; elle sert en général de nourriture aux hirondelles et dégage une bonne odeur.

اكليل الملك **Iklîl el-Melik**[2], couronne de Roi (masc.).

صبيرا (aussi p. 258). *Pays du Mouton, suppl.* p. VIII, *Amlilès, Rhamnus alaternus*, synonymes: ملية، فصد، صبير، مليلس et عود الخير. Il doit y avoir une confusion entre ce paragraphe et un autre consacré à l'*oudhen el-fâr* (oreille de rat) qui est une toute autre plante, le myosotis. Sur celle-ci, cf. Leclerc, p. 37, qui pense que la citation de *mandaqouch* est une méprise, Foureau, p. 34.

Au Maroc septentrional, on donne le nom d'*oudhinat el-fâr* (petite oreille de rat) aux premiers bourgeons qui apparaissent au printemps sur les arbres; les petits boutons qui seront les fruits s'appellent alors *qliouat el-fâr* (petit testicule de rat), la fleur ressemblant aux oreilles et le fruit aux testicules. On dit: *ila kharjou oudinat el-fâr, ke ithqad el-lil ma' n-nahâr.* « Lorsque sortent les petites oreilles de rat, la nuit devient égale au jour. »

1. Peut-être le lierre لبلب، لبلاب.

2. C'est le mélilot (Leclerc, p. 12; P. Guigues. *Les noms arabes dans Serapion, Journal asiatique,* 1905, n° 3, p. 485 : *alchilelmelich*). Comparez ουκλιμος = اكليل الملك dans V. Loret, *Les livres III et IV de la Scala Magna de Schams ar-Riasah*, dans *Annales du Service des Antiquités d'Égypte,* I, p. 59. Une note marginale de notre manuscrit dit: اكليل الملك: c'est le *helhâl* حلحال et certains botanistes l'appellent *tadjrît* تاجريت (nom berbère).

On l'appelle au nord-marocain *oudnîn en-na'ja*; on le fait cuire

Les Arabes du peuple l'appellent « oreille de brebis » اذن النعجة ; c'est de cette plante qu'est tirée la *hachicha* des Arabes.

الشليخ **Alchlîkh**[1]. Le *Lîroûn* ليرون.

العقاب **Al'oqâb**[2], *terneṭ* ترنط.

ارشا **Irchâ**[3] (masc.). C'est le *kheroua'* (ricin), appelé

avec du son et on le met sur les enflures qui peuvent se produire sur les animaux ; le mot *messâsa* paraît synonyme (employé contre les coupures).

1. اسليخ *islikh*, réséda. Cf. Leclerc, p. 41 ; *Pays du Mouton*, suppl. p. LXXIV (ليرون).

2. Nous n'avons pu identifier ces deux noms. Il existe chez les Djebala, nous a-t-on dit, une plante appelée *terneṭ* qui sert aux femmes à exercer des sortilèges.

3. D'après Foureau, p. 35, le mot arabe *richa* désigne l'*echium humile* (borraginacées). Nous ne trouvons ce mot dans aucun autre auteur, mais خروع, ricin, est cité partout : Foureau, p. 26 ; Guigues, *op. cit.*, *Journal asiatique*, t. VI, p. 50 (*Kerna*) ; Raynaud, *op. cit.*, p. 171, *sejret el-Karona*, graine de ricin, contre la constipation. Comparer aussi Loret, *op. cit.*, XIXI, حب الخروع, avec ايكيرن.

Dans le R'arb, le ricin se trouve fréquemment en petits bois, à hauteur d'homme ; la graine est toute petite, beaucoup plus petite que celle qu'on vend en France ; elle sert aux *ṭolba* pour empêcher les femmes d'accoucher : ils prononcent quelques paroles d'incantation sur les petites baies et les donnent à manger aux femmes enceintes ; une seule suffit pour empêcher l'accouchement pendant un an, deux pendant deux ans, et ainsi de suite. La fleur, la feuille et le fruit protègent contre le mauvais œil, parce que ces trois organes sont partagés en cinq parties, cinq cloisons dans le fruit, cinq pétales dans la

dans le peuple *aïkirn* ايكيرن et chez les Berbères *al-qâlis* الفاليس.

اناغاروس **Anar'âroûs**[1] (masc.) qui s'appelle en berbère *anioûdjer* انيوجر et qu'on nomme le « porc », *khenzir*; le peuple l'appelle *foûl el-kilâb*, fève des chiens.

انجره **Andjourah**[2] (fém.). C'est le *ḥeriq* حريق (ortie).

آس **Âs**[3] (masc.). C'est le myrthe (*riḥân*).

fleur, cinq doigts dans la feuille. Les médecins marocains fabriquent de l'huile de ricin comme purgatif et en font des frictions externes contre les enflures. Les branches de ricin mises bout à bout en paquets noués servent à faire des haies de jardin et des chaînes de *sânya* (roue à élever l'eau au-dessus d'un puits).

1. *Anagyris fœtida* (Papillonacées). Cf. Leclerc, p. 34 الخنزير خروب; Foureau, p. 26, *kharroub el-klab* (*aoufni* en berbère); Hanoteau et Letourneux, *La Kabylie*, t. I, p. 144, *kharroub el-kelab* « carroube des chiens » ou *kh. el-maïz* (des chèvres) en kabyle *aoufni*.

2. Ortie. Cf. Leclerc, p. 23 (on l'appelle aussi *quâriss* قريص) ou *banât en-nâr* (filles du feu), p. 81, ou *harriq* حريق, p. 163. Hanoteau et Letourneux, *op. cit.*, p. 184 : « Les orties portent en arabe le nom de *harraïq* « brûlant » et en Kabylie celui d'*azekdouf*. »

Au nord-marocain on dit *ḥorreïq*. Il y en a de deux espèces: *ḥorreïq el-melsa* (douce) qui a l'apparence de l'ortie mais ne pique pas; on la cuit à la vapeur comme le couscous pour se purger; *ḥorreîq el-ḥarcha* (dure) qui est l'ortie piquante. L'*andjourah*, d'après ce qu'on nous a dit ici, serait la *ḥorreîq el-melsa*.

3. Ainsi que l'a fait remarquer le Dr Leclerc, p. 16, le mot *riḥân* est en Occident le nom vulgaire du myrte. En Orient, *riḥân* signifie plutôt basilic ou plante odoriférante. Le Dr Guigues, *op. cit.*, *J. A.*,

ادريون **Adrioûn**[1] (masc.). C'est la fleur d'*azouyoul* ازويول (?).

اسطوقدس **Astoûqoudes**[2] (masc.). C'est le *ḥelḥâl,* حلحال, et en berbère *tifîz* تيفيز.

انجدان **Andjoudân**[3] (masc.). C'est le *dryâs* (thapsia); on l'appelle *'ochbat en-nisâ* (herbe des femmes).

p. 483 et 73, donne آس myrte et ريحان basilic; idem dans *Le Livre de l'Art du Traitement de Nadjm ad-Dyn Mahmoud*, vocabulaire, p. 3 et 12. Hanoteau et Letourneux, p. 155, Foureau, p. 35, et Dr Raynaud, p. 170, donnent *riḥân* (*raïan* dans Raynaud) comme le *myrtus communis*. Les buissons qui ornent le *patis de los arrayanes* (cour des myrtes) au palais de l'Alhambra sont bien des myrtes. Le basilic s'appelle au Maroc *ḥabeuq* حبق; cf. Raynaud, p. 170 : *Habek en-nahri*.

Le petit fruit noir du myrte s'appelle *moqqo* et se mange cru comme une olive; les Djebala viennent en vendre sur le marché d'El-Qçar el-Kebîr.

1. Chrysantème d'après le *Kachef er-Romouz* (Leclerc, p. 48), *cyclamen* d'après quelques autres; *azouyoul* nous est inconnu.

2. Stœchas أسطوخودوس (Guigues, p. 3). Le Dr Leclerc dit: le mot *helhal* est connu par toute l'Algérie. Les Kabyles donnent à la stœchas le nom d'*Amezzir*. Cf. Hanoteau et Letourneux, p. 178; Foureau, p. 20 (*Halhal, lavandala dentata*; *halkal el-djebel, lavandala stœchas*). Raynaud donne (p. 167) *el-hal,* lavande, infusions et fumigations pour gastralgies. La lavande est cependant appelée au Maroc *ça'tar* ou *za'tar*. Les Arabes de la campagne font du thé avec le *ḥelḥâl* seul, ou mélangé avec le thé. Ils hachent les feuilles et les fleurs et les mélangent avec du tabac pour fumer à défaut de *kif*.

3. L'*andjoudân* est la férule d'*assa* d'après le *Kachef er-Romouz*, p. 32, qui ajoute: « c'est l'*azîr* ازير dans la langue du Maghreb. On l'appelle encore *'achbat el-hezzâz*. C'est le végétal qui fournit l'*asa*

اكليل الجبل **Iklîl el-Djebel**[1] (masc.). C'est l'*azîr* ازير en dialecte populaire du Maghreb.

اللوبب **Alloûbab**[2]. Baie qu'on mange comme aphrodisiaque; connue au Maghreb où on la cultive. C'est aussi le nom d'un animal dans les îles de la mer.

ابد **Abed**[3] (masc.). *Aouddd*, اوداد, en berbère.

fœtida. » La synonymie de l'*andjoudân* et du *driâs* n'est donc pas établie. Sur le *driâs*, cf. Foureau, p. 15; Hanoteau et Letourneux, p. 160; Raynaud, p. 169 (*Drias bou nafa*, thapsia, révulsif.) On appelle le *driâs boû nâfa'* « l'utile » parce qu'il est fréquemment employé pour toutes sortes de maladies.

'Ochbat en-nisâ indique que le *driâs* sert aux accouchements. Il y a le *driâs* mâle et femelle; c'est cette dernière qui est employée dans ce cas. On prend l'herbe, on l'écrase dans un mortier, on la mélange avec de la pâte à pain et on en pétrit un pain le soir. On fait coucher ce pain « aux étoiles ». Le lendemain, on le fait cuire dans la poêle à frire (*maqla*) et la femme le mange après s'être mise toute nue. Cette opération se fait avec cette herbe ou avec le *fâr el-'azef* (rat de feuille du palmier nain) petit et zébré (musaraigne?). Les vertus du *driâs* sont si évidentes que les femmes disent :

elli ma ouldet chi 'al-driâs, r'ir t-qaṭṭa' l-yas (has).

« Celle qui n'accouche pas au moyen du *driâs* n'a plus à s'en occuper (n'accouchera jamais). »

1. Le Romain, d'après *Kachef er-Romouz* (Leclerc, p. 12); Guigues, J. A., p. 518, *Elkialgebeck*, Foureau, p. 4, *Aklil, kelil, Azir; Pays du Mouton*, p. VII, syn.: بري ,كليل ,يازير ,ازير ,عبوثران, اذن النعجة ,كراوية.

Dans le nord-marocain, l'*azir* sert en fumigations pour la petite vérole et le *morbus gallicus* (en même temps que la salsepareille).

2. Non identifié. Au R'arb et chez les Djebala il existe une baie rouge de ce nom (synonyme, *'eunnab* عنب ressemblant à un grain de maïs; les bêtes en mangent et cela les fait gonfler.

3. Non identifié. Nous avons trouvé une racine appelée *eddad* qu'on

امیرباریس **Amîrbâres**[1] (masc.). Fleur de l'arbre *arr'is* ارغيس en berbère ; on l'appelle aussi *berdjâres* برجارس.

اسقراط المكى **Asqrâṭ el-Mekky**[2] (de La Mecque) (masc.). Appelé *kandoûl* dans le peuple.

اتُرُنج **Atouroundj**[3] (masc.). C'est le *touroundj* (limon). Voir plus loin.

brûle pour faire des fumigations contre le rhume; les femmes enceintes qui en respirent la fumée voient leur accouchement facilité.

1. Ce sont les *berbères* en général. Cf. Leclerc, p. 32. « On l'appelle aussi *arr 'is* ارغيس... Les berbères lui donnent le nom de *Airârâ* ايرارا (le ms. d'Alger dit *aizara*). » Le Dr Leclerc ajoute en note : « Daoud el Antaki transcrit son nom berbère *atizar* اتيزار. Cf. Foureau, p. 5; Guigues, J. A., p. 486: *amirberis*, épine-vinette).

2. Aspalathe. Cf. Leclerc, p. 194 (كندول... c'est l'aspalathe دارشيشعان. On l'écrit encore avec un *qaf*).

3. D'après le Dr Leclerc, p. 14, اترج ou الطرنج est le citron. En Égypte, ce mot désigne aussi le citron, dont on distingue trois espèces : *baladî, rachîdi et rihâni* (Cf. G. Salmon, *Note sur la flore du Fayyoûm*, dans *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. I).

Au Maroc, le *Fouroundj* est le cédrat; le citron se dit *limoun* et on en distingue trois espèces: le *limoûn boû sorra* (au nombril) ou *limoûn daqq* (mince); le *limoûn chott* (acide); le *limoûn ḥeloû* (doux).

Le *limoûn ṭroundja* ou *ṭroundj* (cédrat) ne fait pas partie de ces trois variétés ; il se mange cru ou cuit; il existe aussi un faux cédrat appelé en Orient *zenbou'* et au Maroc *mguergueb*. Ce dernier ne peut être mangé que confit. Ce sont généralement les Juifs qui font confire le cédrat dans un sirop de sucre. Les musulmans se servent de feuilles ou de fragments d'écorce pour parfumer leur thé.

اسيل **Asîl**[1] (masc.). C'est le *semmâr*.

اتيل **Atîl**[2] (masc.). C'est le *tâkaoût*, تَاكَوْت.

ابنوس **Abnoûs**[3] (masc.). C'est le *msâtiq*, مساتق.

الاقرصان **Alaqarçân**[4] (masc.). Appelé *abnoûdj*, ابنوج en dialecte des gens de Fès.

1. Jonc. Cf. Leclerc, p. 40 (اسل *assal*, c'est le *soumâr* سمار), *Pays du Mouton*, p. CII. Dans le nord-marocain, le jonc se dit *smâr*; il sert à faire de la vannerie, des nattes; on fait une infusion avec la racine pour combattre la fièvre et la rétention d'urine. On l'appelle aussi *haïn an-nabat* هين النبت « facile à planter » parce que le vent ne l'emporte pas.

2. Tamarisc (*Tamarix articulata*). Cf. Leclerc, p. 21 (note: l'*atsel* se dit *tâkoût* au Maroc); p. 392, طروا tamarisc (chez les Berbères du Maroc on l'appelle aussi *Tâkoût*), Foureau, p. 16 (*Ethel, itel, tabraket*); Raynaud, p. 169 (*takaout*, galle de tamaris, infusion pour gastralgies, entérites); Duveyrier, *Les Touaregs du Nord*, p. 173 (La galle des tamarix, nommée *takaout*, est un des meilleurs tanins connus...); De Foucault, *Reconnaissance au Maroc*, p. 286; De Clermont-Gallerande, *Le mouvement commercial entre Beni-Ounif et le Tafilelt*, dans le Bulletin de la Société géographique d'Alger, 1905, 4. Ce dernier auteur explique la préparation des cuirs *filali* au *takaout*. Le *takaout* ne teint pas en rouge, comme l'ont cru certains auteurs; il enlève la couleur du tan et décolore le cuir pour le teindre après. Le *takaout* est apporté en grains à Fès, du Touat et du Tafilelt. Outre la préparation des cuirs, il sert encore à faire le *ḥarqoûs*, préparation noirâtre pour le tatouage des femmes sur les mains, la figure, les mouches, etc.

3. Ebène. Cf. Leclerc, p. 50. Nous ne trouvons *msâtiq* dans aucun auteur.

4. Mot précédé sans doute de l'article. *Abnoûdj* doit être l'anthemis *baboûnej* à Fès, *babnoûj* à Tanger et El-Qçar.

ابهل **Abhal**[1] (masc.). C'est l'*'ar'âr*, mâle.

الاسفرنج **El-Asfrandj**[2] (masc.). C'est le *sekoûm*, سكوم et on l'appelle aussi *el-heîloûn*, الهيلون.

ايرسا **Irissa**[3]. Le lis bleu, السوسان الازرق.

اسرواسج **Aserouâsedj**[4] (*sic*). C'est le *fesoûkh*, c'est-à-dire la résine de *kelkh* (férule).

1. ابهول *Abhoûl* d'après une note marginale de notre manuscrit. Le *Kachef er-Romouz* dit : « *abhel* (sabine), c'est le grand *'ar'ar*, son fruit est comme celui du *taga* التاكة. Elle-même est une variété de l'*arar*. » Le Dr Guigues, J. A., p. 480, identifie l'*abhal* avec la sabine. L'*'ar'ar* paraît être surtout le thuya, bien qu'on appelle aussi de ce nom la sabine et le genévrier. Les Djebala connaissent deux *'ar'ar*, l'un plus grand et plus fort que l'autre (ce serait l'*'ar'ar* mâle). Le fruit de l'*'ar'ar* se vend à l'*'achchâbîn* comme vomitif.

2. Asperge. Cf. Leclerc, p. 113 هليون *hiliaoûn* (on l'écrit encore en plaçant l'*ia* devant la lettre *lam*... C'est le *sekkoûm*). Ibn Beïthar dit que le mot *sekkoûm* est berbère. D'après Guigues, J. A., p. 530, l'asperge porte encore le nom d'*al-asfara'* الاسفراع, altération du mot Ἀσπάραγος. Foureau, p. 23 (*sekkoûm*).

3. Iris. Cf. Leclerc, p. 17. Le *soûsân* est le lis blanc. On le distille pour en faire une eau de toilette, qu'on boit aussi en lui attribuant des propriétés aphrodisiaques. On trouve aussi chez les *'aṭṭârîn* un genre d'iris petit et blanc appelé *fenn* qui vient de Constantinople et dont on fait une essence qui coûte jusqu'à 25 douros le tout petit flacon.

4. Ce mot est une contraction des deux noms اشق واشج *ouchchaq* et *ouchchâdj* qui désignent tous deux la gomme de la férule كلخ (gomme ammoniaque) dans le *Kachef er-Romouz*, ce qui prouve que cet ar-

اشفقاس **Achefqâs**[1] (fém.). C'est la *sâlmâ,* سالما et on l'a appelée *al-moufçaḥa* « celle qui rend éloquent » parce qu'elle donne de l'éloquence à celui qui la mange ; sa propriété est connue. Les Andalous connaissent cette plante sous le nom de *sâlma,* سالمة.

اشقيل **Achqîl**[2] (masc.). C'est le *'ançal* (scille) ; on l'appelle aussi *baçal el-far* (oignon de rat), *baçal el-Khanzîr* (oignon de porc) et *baçal Fara'oûn* (oignon de Pharaon).

ticle est extrait d''Abd ar-Razzâq. Le *Pays du Mouton,* p. LXI, parle de la كلخة *ferula communis* « dont la tige contient une moelle qui brûle comme de l'amadou et dont les nomades algériens se servent pour conserver le feu ou le transporter. » *Fesoûkh* n'est pas donné comme synonyme dans cet ouvrage, mais il est cité dans Raynaud, p. 169 (*fassok,* gomme ammoniaque). Dans le nord-marocain on l'emploie pour la confection du sirop de benjoin liquide ; c'est excellent pour combattre les démons.

1. Sauge, اسفاقس *asfâqous,* لسان الابل langue de chameau, ناعمة *nâ'ama,* سالمة *sâlma* et سواك النبي *siwak ennabi* dans Leclerc, p. 40. *Asfaqoûs* ou *achefqâs* est la corruption du grec *elelisphacon.* Raynaud p. 170, donne *souak ennebi,* sauge, infusion contre les douleurs de ventre. Dans le nord-marocain on la boit avec le thé pour guérir le rhume. La feuille sèche réduite en poudre arrête les saignements de nez.

2. Scille. Leclerc, p. 15 et 273, donne comme synonymes فرعونة عنصل، بصل الفار، بصل الخنزير et بصيلة. Une note marginale de notre manuscrit appelle encore cette plante اجبل *adjfal.* Raynaud, p. 168, dit *bselt ed-dib* (*scilla maritima*).

Cuite avec du beurre et étalée sur la peau, la scille guérit les maladies de peau, au Maroc.

افتمون **Aftmoûn**[1] (masc.). C'est la plante qui se suspend au thym; les racines qui s'en détachent ressemblent aux fils jaunes tissés par l'araignée.

انسيون **Anisioûn**[2] (masc.). C'est la graine douce (sucrée), حبة حلاوا.

ادخير **Adkhîr**[3] (masc.). Connu dans le peuple sous le nom de *ladkhîr*, لادخير.

انزروت **Anzeroût**[4] (masc.). Dans les boutiques des droguistes, on l'appelle *semîd el-'amzaroût*, semoule d''amzaroût.

اسارون **Asâroûn**[5] (masc.). Plante médicinale importée d'Orient.

1. Epithym ou cuscute. أفثيمون dans Guigues, *Nadjm ad-Dîn*, vocabulaire, p. 4; *Efitimo* dans Guigues, J. A., p. 517; Leclerc, p. 15, افثيمون.

2. Anis, appelé généralement *ḥabbat ḥalaoua* (graine douce) en Algérie (Leclerc, p. 22) et au Maroc (Raynaud, p. 167). Dans le nord-marocain le mot *anissoûn* est même inconnu; l'anis sert en infusion contre les pesanteurs d'estomac; on l'emploie beaucoup dans la confection des pains pour les fêtes religieuses, des *fqâqes* et des *bejmât* (biscuits). Le *Kachef er-Romouz* l'appelle encore كمون ابيض cumin blanc.

3. Jonc odoriférant, *Id'Khîr* ou *tibna* de la Mekke dans Leclerc, p. 15; *idkhir, adcher*, schœnanthe dans Guigues, J. A., p. 482.

4. Sarcocolle. Syn.: عنزروت، كحل پارس (Leclerc, p. 20). Cf. Guigues, J. A., p. 488; *Ansarot*.

5. Asarum. Ce sont des racines ligneuses qui ressemblent à des

إسفيداج **Isfidâdj**[5] (masc.). On l'appelle *bayâḍ el-ouajh* (blanc du visage) ; c'est connu.

الآناك **El-Anâk**[6] (masc.). C'est le plomb (*reçâç*) ; on l'appelle aussi *abar*, ابر.

افيون **Afioûn**[7] (masc.). C'est le lait du pavot (*khechkhâch*).

queues de rat (Leclerc, p. 19). Les *Moufarrâdat* de Daoud al-Antaky, par Sî 'Abd as-Salâm al-'Alamy, dont nous possédons un manuscrit, appellent cette plante فصة الحية, crête de serpent.

5. Céruse. Cf. Leclerc, p. 2 (اسفيداج, رماد الرصاص) ; Guigues, J. A., p. 483, affidegi.

6. Leclerc, p. 24 : « انك *anouk* c'est le *quasdir* قصدير ou étain... (note : le mot *anouk* dont Abderrezzaq fait l'étain signifie généralement le plomb). » Guigues, J. A., p. 520 : « L'étain portait autrefois le nom de *raçâç* رصاص, *qala'* قلعى, *anoûk* آنُك ; ce dernier mot signifie plomb chez Avicenne, mais on le trouve avec le sens bien net d'étain dans la traduction des alchimistes arabes par M. Houdas (Berthelot, *La Chimie au moyen âge*). De nos jours, l'étain s'appelle قصدير *qaçdyr* et le plomb *raçâç*. » أبار est cité dans Guigues, J. A., p. 67, comme synonyme de رصاص اسود (plomb).

7. Opium. Cf. Leclerc, p. 17. Dans le nord-marocain, le pavot s'appelle *afioûn* ; on le sème et on le cultive pour en tirer l'opium. Ceux qui se livrent à cette culture sont très peu nombreux. En général, l'opium, dont on fait une grande consommation dans les classes élevées de la population, est importé d'Europe. La vente de l'opium est un monopole du Makhzen qui le vend à des concessionnaires ; ceux-ci s'approvisionnent en Europe. Cependant nous avons connu à El-Qçar un homme qui cultivait le pavot, préparait l'opium et le vendait.

الاسوسود **El-Asoûsoûd**[1]. Le *Samary* سمرى (?).

ابرسيم **Abersîm**[2] (masc.). C'est la soie (*ḥarîr*).

اسفناح البحر **Isfinâḥ el-baḥr**[3] (Éponge de mer, fém.). C'est la *djeffâfa*, جفافة.

انفحت **Infaḥat**[4] (fém.). Ce sont les plantes qu'on trouve dans le ventre des animaux à la mamelle et avec lesquelles on caille le lait.

اجاص **Idjâç**[5] (masc.). C'est la prune (*barqoûq*) et on l'appelle « œil de bœuf » عين البقر.

1. Non identifié.

2. Cocon, *ibrissam* ابريسم، بلوط الحرير (gland de soie). Cf. Leclerc, p. 25.

3. اسفنج بحرى *isfoundj bah'ry*, éponge, d'après Leclerc, p. 26 et Guigues, J. A., p. 488. Il ne faut pas confondre ce mot avec اسفاناخ, épinards.

4. C'est la présure. Le *Kachef er-Romouz* l'appelle انفحة et مجبنة *moudjabbina*, Leclerc, p. 22.

5. Le *Kachef er-Romouz* dit : « اجاص *iddjâss*, c'est l''aïn عين appelée *Berqoûq* برقوق dans le Mogreb. » Le Dr Leclerc ajoute en note : « Iddjâss n'est pas employé dans le Mogreb, seulement la poire se dit vulgairement *Indjâss* انجاص. »

اجاص et انجاص sont très probablement le même mot, et il est curieux de constater que le mot qui désigne la prune en Orient, désigne la poire en Occident ; c'est ce qui est arrivé pour *riḥân*, basilic en

اسنباح **Asenbâḥ**[1]. Genre d'*'acef*, عصب (?).

ابن عروش **Ben 'aroûch**[2] (masc.). Appelé aussi فارة الخيل « souris des chevaux ».

اكتمكت **Iktamakt**[3] (masc.). S'appelle *ḥadjar an-nasr* « pierre de vautour » et *ḥadjar aṭ-ṭalq* « pierre de talc » parce qu'elle s'agite. J'ai entendu citer parmi ses propriétés que lorsqu'elle est pendue au cou d'une femme au moment de l'accouchement, cette opération se fait rapidement, avec la permission de Dieu !

انجبار **Andjabar**[4]. Plante médicinale qui croît sur le bord

Orient, myrte en Occident. En réalité on ne dit pas *Indjâss* au Maghreb, mais *lindjâs* لنجاص, et plus souvent *lingâz* (poire).

1. Nous n'avons pas pu identifier ces deux noms.

2. C'est la belette, ابن عرس dans Guigues, *Najm ad-Dyn*, vocab. p. 3.

3. Talc. Cf. Leclerc, p. 162 et Guigues, J. A., p. 526: « Hager achtamach, pierre d'aigle, *hajar al-iktamacht* حجر الإكتمكت. Porte oencre les noms de حجر العقاب *ḥajar al-'ouqâb*, pierre d'aigle, حجر النسر *ḥajar an-nasr*, pierre de vautour. C'est un minerai de fer en forme de géode, contenant un fragment libre à l'intérieur. » C'est la mobilité de ce fragment libre qui fait dire à notre auteur « qu'elle s'agite » ; le mot *ṭalq* voudrait dire « libre, lâché en liberté » et non *talc*. La propriété relative à l'accouchement est attribuée à l'hématite par le Dr Raynaud, *op cit.*, p. 126.

4. Chèvrefeuille. « C'est le *soultan er'r'aba* سلطان الغابة roi de la broussaille. Sa feuille ressemble à celle du caroubier, sinon qu'elle est plus petite. Son bois est rouge. Sa fleur est rouge au dehors et blanche en dedans », Leclerc, p. 30.

des rivières et des canaux, près de l'eau ; sa fleur est rouge et sa feuille est semblable à la feuille de légume, بقل. Elle est acide et amère au goût.

العريلان **El-'Arîlân**[1] (masc.). C'est l'*aṭlîlân*, اطليلان.

اصحيص **Açḥîç**[2] (masc.). C'est le *mourâd*, مراد(?).

الرملة **Er-Remla**[3] (masc.). C'est de l'encens (*koundour*).

اسريج **Asrîdj**[4] (masc.). C'est le *zarqoûn* الزرقون, et on l'appelle aussi *ach-Chîleqoûn*.

اسفيوس **Asfioûs**[5] (masc.). C'est le *zarqaṭoûna*.

الرهبا **Er-Rahbâ**[6] (fém.). Elle s'appelle en langue ber-

1. Ptychotis d'après Leclerc, p. 43, qui l'écrit اطريلال et ajoute en note : « Ebn Beithar dit que cette plante porte un nom africain, lequel signifie en langue berbère *pied d'oiseau* et en langue égyptienne *pied de corbeau*. Le rapprochement entre le berbère et l'égyptien peut être invoqué à l'appui de la parenté probable du copte et du berbère. » Dans la *Scala Magna* de M. Loret, p. 59, nous trouvons الاطريلال rendu en copte par ÒϢPIÒⲖIⲖON.
2. Non identifié.
3. Non identifié.
4. L'orthographe de ces trois mots diffère de celle du *Kachef er-Romouz*, qui donne اسرنج *asrendj* زارقون *zârqoûn* et ساليقون *sâliqoûn*. C'est le minium d'après Leclerc, p. 41.
5. Psyllium d'après Leclerc p. 41 et 59. 'Abd ar-Razzâq écrit à la fois *zarqaṭoûna* et *bazarqaṭoûna*.
6. Nous verrons plus loin le tapis des rois بساط الملوك, identifié avec la sabline rouge.

bère *ouryoûn*, اوريون, l'herbe rouge; c'est le tapis des rois, *besâṭ el-mouloûk*.

اسطوك **Asṭoûk**[1] (fém.). C'est la *lamîa'a*, لمية.

املج **Amladj**[2] (masc.). Une des espèces de myrobolan (*al-hîladj*), importée de l'Inde à l'origine.

امنتة **Aminta**[3]. Écorces qui poussent sur les chênes, les noyers et les pins.

المنبتة **El-Mounbeta**[4] (fém.). C'est la *teskra*, تسكرا, et on l'appelle aussi *souak el-djemel*.

الخشل **El-Khchal**[5] (masc.). C'est le *doûm* (palmier nain).

1. Nous n'avons trouvé ces deux mots dans aucun auteur.

2. Emblic. « C'est une espèce de myrobolan » dit le *Kachef er-Romoûz*. Le Dr Leclerc donne une intéressante note sur le myrobolan, p. 109 et seq.

3. Non identifié.

4. Le *Kachef er-Romouz* ne parle pas de la *teskra*, mais il identifie le *choûk el-djemel* (et non *souak el-djemel*) et le *choûk el-ḥemîr* avec le *bâdaouard* qui est le chardon d'âne. Le Dr Raynaud, p. 172, cite la *taskra* (chardon), dont la racine est employée pour les suites de couches.

5. Ce mot n'a certainement rien de commun avec خشال *Khechal* cité par Foureau, p. 26, et par le *Pays du Mouton*, p. LXVI, comme une tamariscinée, la *Reaumuria vermiculata*. On trouve le mot خشل dans certains dictionnaires arabes comme désignant le noyau de datte, ce qui n'est pas encore conforme à notre texte, puisque le palmier *doûm* ne fournit pas de dattes.

Le palmier *doûm*, différent du palmier nain dans certains pays, est

*
* *

برطلون **Berța'loûn**[1] (fém.). C'est l'arbre de Marie, *Chadjarat Mariam*.

identique à ce dernier, au Maghreb, un palmier nain porte le nom de *doûma* دومة (d'où Sîdî Boû Doûma, dans le R'arb, saint entouré de grands palmiers *doûm*). Le tissu qui entoure la racine s'appelle *joummâr* جمّار ; on le tisse après l'avoir mis dans l'eau et traité comme le *berouag*, c'est-à-dire battu énergiquement. Au milieu de ce tissu, dans la racine, se trouve un petit tubercule fibreux qu'on mange cru et qui s'appelle aussi *joummâr*. Le fruit du *doûm* est le *r'âz* غاز, qui s'élève en grappes comme la date. On le mange cru ou on le conserve dans des pots avec du sel comme les olives. Cette marinade a pour but de faire disparaître l'âpreté du *r'âz* qui conserve son sucre ; au bout de trois ou quatre jours on peut le manger.

La corde appelée *cheriț ed-doûm* se fait avec la feuille même ; on la coupe en deux dans le sens de la longueur, on place les bouts les uns près des autres et on les tourne en corde ; la feuille de *doûm* ainsi travaillée porte le nom d'*'azef* عزف. On dit *cheriț el-'azef* ou *qouffat el-'azef*. Avant de la travailler, on met pendant deux ou trois jours la feuille dans l'eau, dans une rivière, en plaçant des pierres dessus, pour l'empêcher de suivre le courant. On s'en sert aussi, mélangée au *berouag* pour faire le *flij* (tissus des tentes).

1. Nous ne trouvons dans le *Kachef er-Romouz* que le بنطافلون *Benthâfloûn* (quintefeuille) qui puisse être rapproché de ce nom ; encore le Dr Leclerc ignore de quelle euphorbiacée veut parler l'auteur. Le *chadjarat Mariam* est le nom de plusieurs plantes, notamment l'absinthe, comme nous l'avons vu au début de ce travail, puis le romarin officinal (Guigues, J. A., p. 90), puis la matricaire d'après 'Abd ar-Razzâq qui dit (Leclerc, p. 31) ; « on l'appelle à Fez, arbre de Marie شجرة مريم », ce qui est inexact, l'arbre de Marie à Fès étant bien l'absinthe.

بنفسج **Benefsedj**[1] (masc.). Voir plus loin.

برشاوش **Berchâouch**[2] (masc.). C'est la *kouzbarat el-bîr* (capillaire).

بادورد **Bâdaouard**[3] (masc.). C'est l'*'açfoûr*, عصفور.

بقلة يمانية **Bâqla Yamânya**[4] (légume yéménite, fém.). C'est l'*yarboûdj*, يربوج.

بقلة حمقا **Bâqla Ḥamqâ**[5] (légume fade, fém.). C'est la *ridjla*, et elle est connue aussi sous le nom d'*'arfaḥ* عرفج.

1. Nous ne trouvons plus loin aucune indication relative à cette plante. Peut-être notre auteur avait-il l'intention d'en parler à la lettre *m*. *Benefsedj*, qui désigne la violette, se dit en effet *benfesendj* et *benlesfendj* en Algérie (cf. Leclerc, p. 51), et *menefsedj* ou plus souvent *menaffjij* au Maroc septentrional.

2. C'est le *berchiaouchan* برشياوشان d'Abd ar-Razzâq, qu'il appelle aussi كزبرة البير « la coriandre de puits, ainsi appelée pour sa fréquence aux puits et aux fontaines. » Leclerc, p. 52, cf. aussi Guigues, J. A., p. 497, برسياوشان. Le Dr Raynaud, p. 168, cite le *Kasbour el bir* comme la capillaire. M. Joly me signale en Algérie le *Kozber el-bir* كزبر البير : *adianthum capillus veneris*, synonyme : *nouar elmeqitfa*.

3. C'est le chardon d'âne, *choûk el-ḥemîr*, d'après Leclerc, p. 70 (*acanthâ leuquê* de Dioscorides) et d'après Guigues, J. A., p. 494, (*Spina alba*).

4. Blette, appelée aussi *baglat al-'arabya*, بقلة العربية, *Jarboûz* يربوز, *ḥarmoûl* حرمول, *balithes* بليطس, d'après Leclerc, p. 62. *Jarboûz* est le *yarboûdj* de notre texte.

5. Le Pourpier, qu''Abd ar-Razzâq appelle *ridjla* رجلة, *baqlat al-moubarika* بقلة المباركة, *farfaḥ* فرفح *bordoqala* بردقالا cf. Leclerc, p. 60.

بزرقطون **Bazarqaṭoûn**[1] (masc.). C'est connu (Voy. Zarqaṭoûna).

بقلة يهودية **Baqla Yehoûdya**[2] (légume juif, fém.). C'est la *meloûkhya*, ملوخية.

بهمان **Behmân**[3] (masc.). C'est la *bezma*, بزمة, rouge et il y en a aussi de la blanche.

بارود نجوية **Bâroûdendjoûya**[4] (masc.). C'est le pain de *touroundj* (citron) et on l'appelle *al-badroûdj*, البدروج.

بسد **Boussad**[5] (masc.). C'est le corail (*mourdjân*).

1. Le psyllium, comme nous l'avons vu précédemment.

2. 'Abd ar-Razzâq dit : « C'est la *mouloukhia* ملوخية, on l'appelle aussi *quersa'na* قرصعنة et *khoubaza* خبازى, » et le Dr Leclerc ajoute en note : « La mouloukhia est la corète (cucurbitacée)... Quersa'na est probablement une erreur pour *quernina*. »

Plusieurs plantes portent donc le nom de légume juif. Au Maroc, ce nom paraît s'appliquer à la *mouloûkhia*, petit cucurbitacé analogue à la courgette, qui est la nourriture préférée des juifs.

3. D'après Sprengel, la rouge serait la sauge hématide, la blanche, la centaurée behen (Note du Dr Leclerc, p. 56), cf. Guigues, J. A., p. 541.

4. Citronelle, *badarendjouia* بادرنجوية, ou *habeq ettouroundjan* حبق الترنجان d'après Leclerc, p. 52. Le mot *khobz* (pain) de notre texte n'est sans doute qu'une faute de copiste pour حبق (basilic). Le mot باداروج est traduit par Leclerc par basilic, ce qui expliquerait sa présence ici.

5. Cf. Leclerc, p. 57.

بيدوق **Baïdoûq** (masc.). C'est la résine du noyer.

بوصير **Boûcîr**[1] (masc.). C'est le *mouçallih al-andhâr*.

باقل **Bâqel**[2] (masc.). C'est la fève (*foûl*).

بنج **Bendj**[3] (masc.). C'est le *sekrân*, سكران.

بيشر **Baîchar**[4] (masc.). C'est ce qu'on appelle *cherenk*, شرنك ; les bédouins du peuple et les berbères l'appellent *Ajanṭar*, اجنطر.

بقلة **Baqla**[5] (fém.). Appellation populaire *tâfîfrâ*, تافيفرا.

1. Bouillon blanc. بوصيرا *Boûcîra*, جزرناق *djazanâq*, مصلح الانظار, d'après Leclerc, p. 81.

2. Cf· Leclerc, p. 66 (باقلا bâquilâ : c'est la fève.) Le Dr Leclerc dit que le mot *foûl* est seul vulgaire. Dans le nord-marocain, il est même méprisant et on lui préfère le mot berbère *ibaoun*. On trouve, dans les champs de blé et d'orge, une espèce de petite fève sauvage qui ne s'élève pas beaucoup au-dessus de terre et s'étale comme les plantes grimpantes ; la fève ressemble à un petit pois noir, on la mange crue.

Cette fève est connue dans le R'arb sous le nom de *foûl bâb Rebby* (fève de la porte de mon maître).

3. Jusquiame. *Boundj*, سيكران *sikrân* ou graine da *Boû Nerdjoûf* بو نرجوف d'après le *Kachef er-Romouz*. Leclerc, p. 54. C'est le fameux bang soporifique, bang indien, bang crétois. *Sikrân* est aussi le nom de l'opium.

4. Non identifié.

5, Leclerc, p. 60-63, donne onze espèces de بقلة, dont pas une seule ne s'appelle *tâfîfrâ* en berbère.

بوزيون **Boû Zyoûn**[1] (masc.). Testicule de grand renard vivant et mort, en langue populaire.

بتجنسكت **Betjensekt**[2] (masc.). C'est la graine de ricin, et en berbère *ankîry*, انكيرى.

بطرسايلون **Batrasâïloûn**[3] (masc.). C'est la graine de céleri de montagne, *Krâfis el-djebel*.

بالبرس **Balbours**[4] (masc.). C'est le *berouâq* (asphodèle).

1. Orchis, *bouzidan* بو زيدان dans Leclerc, p. 57, qui dit : « L'espèce mogrebine est le testicule de Renard. »

2. Nous avons vu le ricin خروع précédemment. Le nom orthographié بتجنسكت paraît être فنجنكشت *fanjankicht* ou *banjankoucht*, gattelier (anaphrodisiaque) dans Guigues, J. A., p. 174.

3. Persil, d'après Leclerc, p. 78 : « بطراساليون Bathrasalioun : c'est la graine de *m'adnous* بزرالمعدنوس, la graine de persil de montagne كرفس جبلى : on dit que c'est le m'adnous lui-même. On dit aussi *fathrasalion* avec un *fa*. » Le traducteur dit en note que le *karafs* est le persil et que *ma'dnous* transformé en *maqdounes* et *baqdounes*, appliqué au persil, a été reporté au cerfeuil.

Au Maroc septentrional, le cerfeuil n'existe pas et le persil se dit *ma'dnoûs* ; toutefois on connaît le nom de *krafes* appliqué au persil dans certaines régions. Le *krafes djebely* est plus petit ; les Juifs seuls le mangent. Il existe chez les Benî Mâlek 'Aroua un douar de gens appelés *Krafsa* (au sing. *Krafes*, non d'homme). A Tanger, c'est le céleri qu'on appelle *krafes* ; dans le R'arb, le céleri se dit *karfâs* كرفاس.

4. On appelle *bîbloûz* بيبلوز, au Maroc, la tige de l'asphodèle (*berouâq*), dont on se sert pour faire les cloisons des *khaîma*, et, sèche, pour faire du feu.

بردة **Berda**[1] (fém.). C'est la *tâboûd*, تابود.

ابرينة **Abrîna**[2] (fém.). C'est le *bâïmoût*, بايموت, en berbère.

باينج **Bâïndj**[3] (masc.). Connu ; ses variétés sont au nombre de trois : rouge, jaune et blanche.

بلوط **Belloûṭ**[4] (masc.). A Fès on l'appelle *sindyân*, سنديان.

بسبايج **Besbâïdj**[5] (masc.). S'appelle en berbère *tîstoûn*,

1. Non identifié, peut être بردى papyrus !

2. Non identifié.

3. Il y a là, très probablement, une faute de copiste, qui a ajouté un point diacritique au second *ba* pour en faire un *ia*. Ce serait alors بابونج *bâboûnedj*, camomille, au sujet de laquelle ʿAbd ar-Razzâq dit : « Je ne connais que la blanche ; quant à la rouge et à la jaune, je ne les connais pas. » Leclerc, p. 51. Dans le Nord-Marocain, c'est justement la blanche qui n'est pas connue et on appelle *babounej* la marguerite jaune et rose, à laquelle on attribue de nombreuses propriétés médicinales.

4. Cf. Leclerc, p. 72, بلوط *ballouth*, chêne : c'est le *sendyan* سنديان. Nous n'avons pas entendu prononcer ce nom de *sindyân* au Maroc : le chêne se dit généralement *fernâna*, le *belloûṭ* étant le gland ; on dit aussi *chajar de belloûṭ*, arbre à gland. Il y a aussi le *ferchy*, chêne-liège, et le *chak* شك, branche adventive du chêne, dont on fait des poutrelles pour les habitations.

5. Fougère polypode. « C'est ainsi qu'il est connu chez nous, dit ʿAbd ar-Razzâq. Dans le Maghreb on l'appelle *achtouan* اشتوان... » Leclerc, p. 78. On lit dans Ibn Beithar *techtioudn* تشتيوان et on dit

تيستون. Racine noire à l'extérieur et à l'intérieur garnie de duvet, de forme identique au ver à soie ; croît principalement dans les lieux humides, à proximité de l'eau.

بخور مريم **Bakhoûr Maryam**[1] (masc.). C'est le *touserr'int* توسرغينت.

باطريقا **Baṭrîqâ**[2] (masc.). Le *qasṭouân*, قسطوان : c'est connu.

بساط الملوك **Besâṭ el-mouloûk**[3] (Tapis des rois). Plante mince, dont la tige s'étend sur la terre lorsqu'on l'a coupée, et la résine s'en échappe ; ses feuilles ressemblent aux feuilles de lentilles.

بورما **Bourmâ**[4] (masc.). C'est le *niṭroûn*, نيطرون.

vulgairement aujourd'hui *chtiónal*. Le *Pays du Mouton*, p. LXXV, donne معص *maas* comme synonyme de besbaïdj.

1. Le *bakhoûr maryam* serait le cyclamen d'après Leclerc, p. 67 et Quigues, J. A., p. 499, différent de la *sarr'ina* ou *tâserr'înt*, qui serait le *bakhoûr el-berber*, parfum des berbères, d'après Leclerc, p. 68 et Raynaud, p. 172. Nous verrons plus loin (aux *'achchâbin* de Fès) l'emploi qu'en font les Marocains du Nord.

2. Non identifié.

3. C'est la sabline rouge (*arenaria rubia*) d'après le *Pays du Mouton*, p. XVII, qui donne comme synonymes كراع الحجل *keraâ el-hadjel* et عشبة الحمرا (p. LXIII).

4. Faute de copiste pour بورق *boûraq* (soude) cf. Leclerc, p. 59.

*
* *

جواز **Djouâz**[1] (fém.). C'est la *saqyârya*, سقيارية ; elle se nomme aussi *djeîzer*, جيزر, ou, en langue populaire, *betâs* بتاس. Il y en a une espèce sauvage (*berry*) et une espèce cultivée (*boustâny*).

جلنان **Djoulnân**[2]. Le grenadier mâle ; appellation populaire *roummân*.

1. Carotte, جزربستانى *Djazar boustany* زرودية *zaroudya*, خيز *khiz*, d'après Leclerc, p. 84. جزربرى *djazar berry*, carotte sauvage, p. 185. سنايرية *Sennaïrya* d'après *Pays du Mouton*, p. CIII (c'est notre سقيارية, avec une erreur de point diacritique). En Tunisie, *sefennaïria* سفنايرية et *asfanârya* اسفنارية (renseignement de M. A. Joly). Au Maroc, on dit surtout خيز *khizzon*, mais on connaît aussi *sferya*, *djazar*, *sfraouya*, et, à Marrâkech, *Ben Nebbo*. *Betas* est inconnu, mais il existe une plante aquatique dont la feuille est identique à la feuille de carotte et qui s'appelle *betr* (*tertar* à Fès et *semr'ânya* à Marrâkech) ; elle a des propriétés tinctoriales employées par les teinturiers. Quant au mot جواز nous ne l'avons trouvé nulle part.

2. جلنار *djoullanâr*, fleur de grenadier, d'après Leclerc, p. 86. Au Maroc septentrional on dit *joullâr* جلار pour la fleur de grenadier, et le mot *jellinar* est réservé à la capucine, qu'on appelle encore *jennâr*, *louayy* et *ḥakoûm*.

جورس **Djoûres**[1] (masc.). On l'appelle *anîl* انيل en langue populaire. On en trouve à Tafsoût تافسوت.

جنا **Djenâ**[2] (masc.). S'appelle *asâsnoû*, اساسنوا.

جوجوا **Djoûjouâ**[3] (masc.). C'est la noix muscade, جوزة الطيب.

اللطيف **El-Laṭîf**[4] (masc.). C'est le *retedj* (*sic*) et elle n'est autre que la *noix saharienne*.

جوز ماتل **Djoûz Mâtel**[5] (masc.). C'est la noix soporifique associée (?).

1. Millet, جاورس *djâouars*. Cf. Leclerc, p. 92.

2. Nous n'avons trouvé ce nom dans aucun auteur, mais il existe au Maroc un arbre appelé *sâsnoû* ou *bakhannoû* qui paraît être l'arbousier, d'après la description qu'on nous en a faite ; on mange son fruit rouge et peu sucré ; mangé en quantité à jeun, il grise.

3. Sans doute une faute de copiste pour جوز بوا *djaouz boû*, noix muscade, appelée *djouzat aṭ-ṭib* au Maroc. Cf. Raynaud, p. 165 et Leclerc, p. 82.

4. Le mot *retadj* رتج est sans doute le même que زنج. 'Abd ar-Razzâq dit que la *djaouz ez-zendj* جوز الزنج (*ethiopica*) est la جوزة الشرك, la جوزة الرفيعة d'Alger, la جوزة السحراوية noix du Sahara, au Maroc. Leclerc, p. 91. Ce n'est pas tout à fait exact en ce qui concerne la جوزة الشرك, connue au Maroc, où elle est plus grande que la noix muscade, tandis que la *saḥrâouya* est beaucoup plus petite. Le Dr Raynaud, p. 166, appelle cette dernière « graine de paradis ».

5. المشركة (?). La جوز ماثل *jaouz mâṣil* est le fruit du Datura Metel, vomitif et narcotique, d'après Guigues, J. A., p. 541.

حمرة **Hamra**[1] (fém.). (Voir) à ce mot ; parmi ses variétés se trouve la *khezâma*, خزامة.

جنضبازمى **Djoundebâzemy**[2] (fém.). Importée ; racines de couleur tirant à la fois sur le jaune et le rouge.

سترخصى **Sterekhcy**[3] Animal dans la mer.

جلبوب **Djelboûb**[4]. C'est l'ortie mousse (*herîq el-moulsâ*). L'appellation populaire est *lisân el-hourr*, لسان الحرّ ; sa feuille est comme celle du laurier-rose, دفلة ; elle se tient à la surface de l'eau.

جزمارج **Djouzmâredj**[5] (fém.). C'est le *takaoût*, تكوت.

جمّار **Djoummâr**[6] (fém.). C'est le cœur du palmier.

1. La *khezâma* est connue dans le nord-marocain et se vend chez les *'achchâbîn* ; c'est sans doute la même plante que le خزام *Khezam* du *Pays du Mouton*, p. LXVIII (*salicornia herbacea*). Nous n'avons trouvé la *hamra* dans aucun auteur ; au Maroc, on appelle ainsi le *felfel* (piment rouge).

2. Peut-être le جندبدستر *djoundoubadastar* (*castoreum*) de Leclerc, p. 85.

3. Non identifié.

4. *Halaboûb* dans Leclerc, p. 163, qu'il traduit par « mercuriale ». L'ortie mousse, حريق املس ou الحريق الملساء, a été citée précédemment. Cf. aussi Leclerc, p. 163.

5. Graine de tamaris (takaout). Cf. Guigues, *Nedjm ed-Dyn*, p. 6.

6. Nous avons parlé précédemment du *djoummâr*, cœur de *doûm*.

جوشر **Djoûcher**[1]. C'est un *simâr'* سماغ qu'on importe d'Orient.

حبة البلوط **Houbbat el-balloûṭ**[2] (fém.). C'est l'écorce mince entre le cœur et l'écorce.

ججور **Djadjoûr** (masc.). C'est la graine du pin, d'après certains commentaires.

*
* *

دار صينى **Dâr Ciny**[3] (fém.). C'est la *qorfa r'lîḍha* (grosse cannelle).

دار شيشعان **Dâr Chîcha'ân**[4] (fém.). C'est le *mîdoûl*, ميدول

La lecture جماز *djoumâz* de Leclerc, p. 87, est fausse, comme le soupçonne le traducteur.

1. جاوشير, *djaouchir*, opoponax, d'après Leclerc, p. 86. On appelle *simâr'*, au Maroc, une gomme qui s'écoule de certaines plantes et dont on se sert pour guérir les piqûres d'abeilles; les propriétaires de ruches en ont toujours sur eux.

2. C'est l'arille du gland جبة البلوط et non حبة. Cf. Leclerc, p. 92 et Guigues, J. A., p. 522.

3. Cinnamone. Cf. Leclerc, p. 97 : « on lui donne aussi le nom de cannelle grossière. » Cf. Raynaud, p. 167 (Karfa).

4. Aspalathe. Cf. Leclerc, p. 99 : « C'est le *kandoûl* كندول et chez les habitants de l'Irak le grenadier sauvage. » Le Dr Leclerc dit en note : « Ce mot (gandoul) est celui que porte en Algérie le genêt épi-

دوقوا **Douqoû**[1] (fém.). C'est la carotte sauvage, جزر برّى.

دردار **Derdâr**[2] (masc.). On l'appelle *chadjarat el-baq* (arbre aux punaises); il est connu.

دُبّا **Doubbâ**[3] (fém.). C'est la courge (qra'); on l'appelle aussi *el-yaqṭîn*, اليقطين.

neux. » M. E. Doutté en a rencontré aux environs de Saffi; il l'appelle *calycotome spinosa*. Cf. *Marrakech*, p. 184. Nous n'avons rencontré personne qui connaisse ce mot dans le Nord. *Midoûl* est probablement une faute de copiste pour *kandoûl*.

1. La *graine* de carotte sauvage, d'après Leclerc, p. 99.

2. Orme, frêne. Cf. Leclerc, p. 101 : « Les habitants de l'Irak lui donnent le nom d'arbre aux moucherons شجرة البق. Son fruit est connu sous le nom de langue d'oiseau لسان العصافير. ». Le *derdâr* est le frêne, au Maroc; son fruit est bien le *lisân el-'açâfîr* (*lessan ettir*, langue d'oiseau, dans Raynaud, p. 168). On nous a affirmé, à Fès, que le *chadjarat al-baq* était un arbre différent. Disons à ce propos que بق *baq*, au Maroc, n'est pas un moucheron, mais une punaise.

3. Cf. Leclerc, p. 102 : « Dans le Maghreb on lui donne le nom de *courge de Sala* قرع السلاوى. D'autres lui donnent le nom d'*iaqthin* يقطين. »

On distingue, dans le nord-marocain, huit espèces de courges (*qra'*, *doubbâ* étant inconnu):

1° *Qra' Slâouy* (courge de Salé) appelée aussi *yaqṭîn* ;

2° *Qra' el-ḥarcha* (à feuille rude et poilue) la première mûre dans l'année ;

3° *Qra' el-ḥamra* (rouge) la deuxième mûre dans l'année ;

4° *Qra' bou-jedroûm* (boutonneuse, à bubons — *jedroûm*) ;

5° *Qra' el-bezzâm*, qui reste verte en séchant ;

6° *Qra' souqyân*, courge qu'on ne mange pas, mais dont on fait des gourdes ; calebasse ;

7° *Qra' berrâdya*, calebasse en forme de *berrâda* (amphore);

8° *Qra' boû gṭob*, ou *tokhrifîn*, courgette comestible.

دلب **Doulb**[1] (masc.). C'est le *dem el-akhouaîn* (sang des 2 frères); on désigne son arbre sous le nom de *chiâ*, الشيا; d'autres disent que ce nom est donné à sa résine, d'autres, à son jus[2]. L'appellation populaire des habitants du Maghreb est *ech-chiân*, الشيان. On le trouve dans les réservoirs (*aḥouâḍ*).

درونج **Douroûndj**[3]. Branche de bois médicinal, cendrée à l'extérieur, blanche à l'intérieur; se trouve seulement importée d'Orient.

دهن حل **Dehn Ḥall**[4] (masc.). On le mélange au henné; c'est l'huile de sésame, *samsam*, c'est-à-dire du *djouldjoulân* (sésame).

دخش **Dakhch**[5] (masc.). On l'appelle en berbère *adr'ameç* ادغمص; c'est connu.

1. *Doulb* est le platane, d'après Leclerc, p. 100. On l'appelle *delem* au Maroc. Il est différent du *chiân*, ou *dem el-akhouaîn*, ou *aîda'* ايدع, qui est le sang-dragon (*dem eltsabân*). Cf. Leclerc, p. 49 et 108; Guigues, J. A., p. 514.

2. Mot à mot : à sa presse, عصرتها.

3. Doronic, cf. Leclerc, p. 105; Guigues, J. A., p. 533.

4. L'huile de sésame دهن حل est mentionnée par Guigues, *Nedjm ed-Dyn*, p. 10. *Djouldjoulân* est le nom du sésame, au Maghreb; cf. Leclerc, p. 97 et Raynaud, p. 167. Il n'y a pas d'huile de sésame, au Maroc. Le sésame ne sert qu'à confectionner des pâtisseries analogues aux pains d'anis. Pilé et mélangé avec de l'œuf cru, il guérit les maux d'estomac.

5. Nous n'avons pu identifier ces deux noms.

دند **Dend**[1] (fém.). C'est la *ḥabbat melik* (graine de roi) connue ; elle donne des forces, mais il ne faut pas la boire pure : on doit la corriger avec l'*ahlîladj*, cette dernière en proportion plus grande que la dend.

* * *

هليون **Hiliaoûn**[2] (masc.). C'est le *sekkoûm*, سكوم.

هندبا **Hindabâ**[3]. En langue populaire *betfâf*, بتفاف.

هبربار **Heberbâr**[4] (masc.). On dit que c'est la graine de pavot noir.

1. *Croton tiglium* (euphorbiacée purgative) d'après Guigues, J. A., p. 514. Daoud al-Antaky dit aussi qu'on l'appelle حبة الملوك, expression qui désigne uniquement la cerise, au Maroc.

2. Asperge, هليون ou هيلون ou سكوم d'après Leclerc, p. 113.
Au Maroc, on dit *heiloûn* et *sekoûm* ; cette asperge n'est pas cultivée, elle croît à l'état sauvage dans les terrains sablonneux ; elle est très mince, verte et fort amère. Les Marocains ne la mangent pas, mais en font une tisane diurétique en la mélangeant avec la fleur de *krafes* appelée *çonîfa*. On vend cette asperge sur le marché de Tanger, où les Européens la consomment.

3. Chicorée. Cf. Leclerc, p. 112 (*tilfaf*, تلفاف) ; Hanoteau et Letourneux, I, p. 171 (*sonchus tenerrimus* : ces *sonchus* qui sont mangés crus par les Kabyles portent les noms de *timerzonga*, et de *tifaf*, *tifaft*.)

4. Mot inconnu au Maroc.

هليلج **Halîladj**[1] (masc.). C'est l'*agâç* chauve, الاجاص العنص, jaune, noir et rouge kabouly (de Kaboul).

هرنوة **Harnoua**[2]. *Balblîla*, بالبلية.

هدهود **Houdhoûd**[3]. Oiseau connu.

وج **Ouadj**[4]. Racine de lys jaune.

ودع **Ouada'**[5]. C'est connu.

وول **Ooul**[6] (masc.). C'est en langue populaire la *raḍâ'at el-baqar* (allaitement de bœuf); d'autres disent aussi *el-kisra*,

1. Myrobolan, dont il y a cinq espèces d'après Leclerc, p. 109; l'*amledj* املج, le *baliledj* بليلج, les *ihliledj* jaune, noir et de Kaboul...

2. Fruit d'agalloche, d'après Guigues, J. A., p. 208. Le *kachef er-Romoûz* dit : « C'est la *felifla* فليفلة » : il faut rapprocher ce dernier mot de notre بالبلية. Cf. Leclerc, p. 114.

3. C'est la huppe, qu'on appelle au Maroc *bel-hedhoûd*. Nous aurons occasion de revenir dans une autre étude sur cet oiseau à maléfices.

4. Acore (acorus calamus) d'après Leclerc, p. 115, et Guigues, J. A., p. 89.

5. Coquillage, en général. Cf. Leclerc, p. 116.

6. L'indigotier (*chadjarat an-nîl*) n'existe pas au Maroc septentrional; mais on appelle *reḍa' l-baqar* un gros lézard, court et large, qui suce le lait des vaches. Lorsque ce lézard s'est ainsi nourri, le lait de la vache reste rouge et empoisonné, dit-on, pendant cinq ou six jours, au bout desquels on peut traire de nouveau l'animal.

الكيسرة, pour désigner l'espèce cultivée ; son vrai nom est *chadjarat an-nîl* (indigotier).

ورش **Ouarch**[1] (masc.). C'est une autre chose qu'on dit importée du Yémen, semblable comme couleur au safran : ce mot s'emploie aussi pour désigner la pierre qu'on trouve dans le fiel de bœuf (?).

ورشان **Ouarachân**[2]. Oiseau que le peuple appelle *azṭôṭ*, ازطوط.

وشق **Ouchchaq**[3] (masc.). C'est la résine de férule (*kelkh*), et on l'appelle *feskh*, فسخ.

وبر **Ouber** (masc.). C'est connu (poil, en général).

ورد **Ouard**[4] (masc.) (Voir à son chapitre) ; jaune, rouge et blanche.

1. Peut-être ورس *ouaras, memecylon,* grande espèce de *curcuma* كركم. Cf. Leclerc, p. 118. Le Dr Leclerc ajoute en note : « Suivant Avicenne, c'est une substance rouge qui ressemble à du safran pilé. Niebuhr dit que l'ouaras est une plante qui teint en jaune et dont il s'exporte en grande quantité de Moka dans l'Oman... »

2. Palombe, d'après Leclerc, p. 119. Au Maroc, *ouarachân* et *azṭôṭ* sont deux oiseaux différents ; le second est bien la palombe, mais le premier est le faucon, appelé aussi *ṭeîr el-ḥorr* (oiseau libre).

3. Gomme ammoniaque, d'après Leclerc, p. 23. Le mot *ouchchaq* n'est guère connu au Maroc, mais la gomme ammoniaque, vendue à l'*'aṭṭârîn* pour faire des incantations et guérir de l'ophtalmie, est appelée *fesoukh* (*fassok* dans Raynaud, p. 169).

4. Rose, en général.

*
* *

زوبعاد **Zouba'âd**[1]. Racine de plantes qui ressemblent au *sou'dâ*, سُعدا (souchet odorant ?), plus grosses et avec moins d'odeur que cette plante ; sa couleur est entre le jaunâtre (صفورة) et le blanc.

زواند **Zouâned**[2]. Le *bezertedj*, بزرتج.

زوفا يابسة **Zoûfâ iâbsa**[3] (fém.). Herbe dont les tiges s'étendent à la surface du sol et dont les feuilles sont semblables au thym (*za'ter*) ; très mince, d'odeur agréable, amère au goût. Il existe une espèce sauvage et une espèce cultivée (*djebely* et *boustâny*) ; elle est connue chez ceux qui pratiquent l'industrie des parfums.

ذوفا رطبة **Zoûfâ raṭba**[4] (fém.). C'est la laine en suint (موذحة).

1. Faute de copiste pour زرنباد *zarounbâd*, zerumbet, cf. Leclerc, p. 124.

2. Sans doute زراوند *zarâouand*, aristoloche, d'après Leclerc, p. 119 : « C'est le bourouchtoum برشطم, le bouroustam برستم, l'arbre de Roustem شجرة رستم. On vend chez les *'aṭṭârin* marocains du bois de *berreztem*, importé d'Orient.

3. Hysope sèche, d'après Leclerc, p. 122 ; cf. aussi Guigues, J. A., p. 511, sur l'origine du mot *zoûfa*.

4. Oesype (zoûfa humide) d'après Leclerc, p. 122 (le suint se dit vulgairement *oud'ah'* وذح.

زنجبل **Zendjebel**[1] (masc.). On l'appelle dans le peuple *skendjbir*, اسكنجبير.

زاج **Zâdj**[2] (masc.). Ses variétés sont nombreuses : blanche, c'est le *qalqadîs*, jaune, c'est le *qaṭṭâr*, vert, c'est le *qal'alît*, rouge, c'est le *ceder* : le meilleur est le vert égyptien, ensuite le blanc.

زرنيخ **Zernîkh**[3]. (Se trouve dans des) mines ; il y en a du blanc et du jaune.

زعفران **Za'farân**[4] (masc.). Le meilleur est doué d'une

1. Gingembre. Cf. Leclerc, p. 120, et Raynaud, p. 167. Le gingembre est importé au Maroc. Les femmes en boivent pour hâter les menstrues ; on fait boire un bouillon de poule au gingembre à la nouvelle accouchée pour la réchauffer.

2. Vitriol, d'après Leclerc, p. 124 (*colcothar*, *calcadis* et *calcand*). Guigues, J. A., p. 93 : « On sait qu'on désigne ainsi les sulfates de fer, de zinc, de cuivre, qu'on distingue par les couleurs vert, blanc, bleu. »

3. Arsenic. On en trouve chez les *'aṭṭârîn* qui l'appellent *rahadj* lorsqu'il est jaune, et *chlîmân* lorsqu'il est blanc. Le *zermîkh* est une pâte dont se servent les femmes pour s'épiler, et qui est faite de savon indigène, de chaux et de *zernîkh* (matière analogue au *rahadj* paraît-il, quoique différente). Il existe à Moulay Boû Selhâm un arbuste épineux appelé *zernîkh* ; on en extrait la racine et on l'envoie à Fès, pour les teinturiers probablement.

4. Safran. Cf. Leclerc, p. 121, et Raynaud, p. 167 (*zafrana*).

Dans le nord-marocain, on connaît trois sortes de safran, le *roûmy* venu d'Europe, le *beldy*, venu du Sahara, où il se récolte la nuit, et le faux safran, vendu à l'*'aṭṭârîn* sous le nom de *za 'faran*, comme les autres. Le prix du safran étant fort élevé, on vend à bas prix ce faux safran fabriqué comme suit : on fait cuire à la vapeur des morceaux de poitrine de tout jeune pigeon ; on les triture ensuite pour les désagréger en filaments qu'on fait sécher au soleil ; on roule ces filaments secs avec du vrai safran mouillé, afin que les filaments pren-

odeur forte, recouvert de poils épais, d'un rouge vif; c'est la variété cultivée chez nous à Marrâkech; la variété la plus pure de race est celle importée du Soûs et appelée *zedoûty*, الزدوتي.

زعرور **Za'roûr**[1] (masc.). S'appelle en langue populaire *belâḥ el-mezâḥ*, بلاح المزاح.

زيت الانفاق **Zeît el-ounfâq**[2] (fém.). C'est l'huile d'olive.

زيت الفلسطين **Zeît el-Falesṭîn**[3] (fém.). C'est l'huile d'olive verte, qu'on ne laisse pas arriver à maturité.

زوال **Zouâl**[4] (masc.). C'est ce qui pousse avec les céréales.

nent la couleur et l'odeur du safran, puis on enlève ce dernier, faisant sécher les filaments à l'ombre. On les humecte ensuite avec un peu d'huile pour leur donner l'aspect huileux du safran.

1. Azerole, d'après Guigues, J. A., p. 93, et Leclerc, p. 129, qui dit : « Par za'rour on entend le fruit de l'aubépine, de l'azerolier et du néflier. » Au Maroc, *za'roûr* est l'aubépine.

2. D'après le Dr Leclerc, انفاق dériverait du mot *omphacium* qui désignait la même espèce d'huile d'olives vertes chez les anciens.

3. Cf. Leclerc, p. 129.

4. L'ivraie, d'après Leclerc, p. 130 et la majorité des auteurs, qui ont traduit ainsi le mot *zouân*, parce que cette plante pousse, comme l'ivraie, entre les épis de blé. Mais, au Maroc du moins, *zouân* est l'alpiste et non l'ivraie. On dit *zouâl* et *zouân* ; le premier de ces deux noms est particulier au dialecte des Juifs; les gens et la campagne (dans le R'arb) l'appellent *Kezbâta*. L'alpiste ne sert, au Maroc, qu'à nourrir les oiseaux ; mais on l'exporte en Europe où on l'emploie à faire une sorte d'amidon qu'on étend sur les cotonnades ; c'est cette exportation qui lui a donné de la valeur ; on le vend jusqu'à 2 douros le *moudd*.

زبيب **Zebib**[1] (masc.). Le meilleur est le grand salé.

زمرد **Zoumourroud**[2] (masc.). Pierre qu'on trouve dans les mines d'or et d'argent; antidote pour tous les poisons bus et répandus.

زنجبيل الكلاب **Zendjebîl el-kilâb**[3] (masc.). C'est le *felfel roûmy* (poivre romain), cultivé dans les maisons.

ينبوب **Inboûb**[4] (masc.). Genre de mimosa طلح; on l'appelle en berbère *tizell*, تيزلت : les Arabes l'appellent caroube de chèvre, خروب المعز.

ياسمين **Yasmîn**[5]. Sa graine est appelée en berbère *azenzouâ*, ازنزوا, en langue arabe « le feu froid ».

1. Raisin sec en général; sur le *zebîb el-djebel* (staphysaigre), cf. Leclerc, p. 131.

2. Emeraude. Elle est employée, au Maroc, comme préventif contre les piqûres de serpents et des bêtes venimeuses, contre l'apoplexie et l'ophtalmie. Cf. Raynaud, *op. cit.*, p. 126.

3. Gingembre des chiens; c'est le poivre d'eau. Cf. Leclerc, p. 131. Au Maroc, on ne connaît que *felfel roûmy* et *ibzar* (synonymes).

4. *Yambout*, ينبوت, d'après le *Kachef er-Romouz*, Leclerc, p. 178: « C'est le caroubier de chèvres خروب المعز, le caroubier nabathéen خروب النبطى ; les Kabyles lui donnent le nom de *tazilt* تزيلت. » Nons n'avons pas rencontré ينبوب ni ينبوت au Maroc, mais *Kharoub el-ma'z* est connu et désigne le caroubier ordinaire appelé *Slar'oua* سلاغوة en berbère.

5. Jasmin; cf. Leclerc, p. 178; Foureau, p. 23 et *Pays du Mouton*, p. LVI, l'appellent en berbère *agourmi*, *gourmi* et *boulila*. On peut rap-

يبروح **Yabroûḥ**[1] (masc.). C'est la mandragore sauvage, اللفاح البورى, et elle s'appelle en berbère *târyâl*, تاريال ; on dit que sa racine ressemble à une figure humaine.

يدفه **Yedfa**[2] (masc.). C'est le *ḥaboûry*, حبورى.

يربطن **Yarbaṭen**[3] (fém.). C'est ce que les Arabes appellent *el-kleîkh*, الكليخ.

∴

كركر **Kerkour**[4] (masc.). C'est l'artichaut cultivé, خرشيف بستانى.

procher d'*azenzonâ* le nom berbère الزازو *zanzou*, donné par Leclerc, p. 179, au jasmin sauvage (*Yasmoûn*). Au Maroc, où le jasmin est employé à la fabrication des parfums, on en connaît trois variétés: *ḥamra, berîda* et *cefra*. Il atteint souvent la taille d'un véritable arbre grimpant.

1. Cf. Leclerc, p. 180 et Guigues, J. A., p. 539 : « Le fruit porte le nom de *louffâḥ* لفّاح. La racine de mandragore, bifurquée, a une vague ressemblance avec la partie inférieure du corps humain, d'où le nom *d'anthropomorphe* qu'elle portait. »

2. Peut-être حبارى *ḥoubara*, outarde.

3. Nous trouvons يَربَطور *yarbatoûr* dans Guigues, J. A., p. 532, qui l'identifie avec le *peucedanum officinale* ; mais il n'y est pas question du *kleîkh*. Ce mot désigne, au Maroc, une plante à moelle comme le sureau, qui pousse droit et dont on se sert pour faire des toitures, et aussi comme amadou. D'après M. Joly, il existe en Algérie une ombellifère appelée *kellîkha*.

4. D'après Leclerc, p. 196, كركر *karkar* est la gomme d'artichaut.

كندر **Koundour** [1] (masc.). C'est l'encens (*loubân*); le meilleur est le mâle, blanc, en forme de perle; il est particulier aux régions de l'Inde et de la Syrie.

كتينة **Ktîna** [2] (fém.). C'est la *fettâcha*, فتاشة, chez les Arabes.

كم يبطون **Kem Yebṭoûn** [3] (masc.). Le sens de cette expression est *çanboûr* (pour *çanouber*) *el-arḍ*, pin de la terre.

كاكنج **Kâkendj** [4] (masc.). C'est le *lemoû*, اللمو.

Ce mot est inconnu de nos informateurs marocains, mais il existe une gomme, appelé *'alk ed-dad*, venant d'un artichaut spécial non comestible appelé داد *dâd* ; cette gomme, qui se vend chez les *'achchâbîn*, est un poison ; on l'emploie pour fabriquer de l'encre et de la glu.

1. D'après le *Kachef er-Romouz*, *koundour*, *loubân*, *djâouy* et *haçâlbân* seraient synonymes et désigneraient l'encens. Cf. Leclerc, p. 184. Au Maroc, *koundour* n'est pas employé, *djâouy* est le benjoin, *haçâlbân* est l'encens ; quant au *loubân*, on n'en trouve pas : c'est considéré comme quelque chose d'extrêmement précieux et rare. Le *ṭâbb* qui croit en avoir le brûle et met une feuille de papier au-dessus de la fumée, car la fumée du *loubân* est si subtile qu'elle doit traverser le papier.

2. Peut-être كتيتنة *koutitna*, lin ; cf. Leclerc, p. 203. On trouve chez les *'aṭṭârîn* une plante appelée *fettâcha* ou *mratak el-fettâcha* que nous n'avons pas vue.

3. Sans doute une déformation de كمافيطوس *kamafithoûs* (*chamæpitys*), bugle, petit-pin ; cf. Leclerc, p. 193 et Guigues, J. A., p. 22.

4. Coqueret (*solanum* cultivé) عنب الثعلب البستاني, d'après Leclerc, p. 201 ; *lemoû* est inconnu.

كهربا **Keherbâ**[1] (masc.). S'appelle en berbère *'inab eth-tha'lab,* raisin de renard.

كمات **Kemât**[2] (masc.). C'est le *terfâs* (truffe).

كمتر **Koummatr**[3] (masc.). C'est le *Boû Arquîba,* بو ارقيبة, et on l'appelle *ankâç,* انكاص.

كرسان **Kersân**[4] (masc.). C'est le *djoulbân* (pois) et on l'appelle *kerfâlâ,* كرفلا.

1. Succin, ambre jaune (*kahraba*), d'après Leclerc, p. 187 et Guigues, J. A., p. 545. عنب الثعلب, placé ici, doit provenir d'une confusion avec la plante précédente, ou d'une transposition de phrase. D'après Guigues, Nadjm ad-Dyn, vocab. p. 18, عنب الثعلب est la morille; il en est de même au Maroc.

2. Truffe, كماة, ترباس et بطاطة (cf. Leclerc, p. 188 et Guigues, J. A., p. 22). Au Maroc, le *terfâs* est assez répandu; c'est un tubercule blanchâtre qu'on trouve dans le R'arb, dans des terres sablonneuses, à ras de terre, et non au pied des chênes. Les Arabes des plaines le mangent et viennent le vendre en ville. Le *terfâs* a le goût fade d'une pomme de terre gelée et ne rappelle en rien notre truffe.

3. Poire, كُمَّثْرَى, *koummathry,* d'après Guigues, J. A., p. 539 et *Nadjm ad-Dyn,* p. 22. Au Maroc, on ne connaît que *lingâz,* comme nous l'avons dit précédemment.

4. Ces trois noms, *kersâna, djoulbân* et *kerfâlâ,* désignent au Maroc trois plantes différentes. Le *kersana,* كرسان ou كرسنة, est l'orobe, d'après Leclerc, p. 203 et Guigues, J. A., p. 536; il sert uniquement, mélangé au son, pour l'alimentation des bœufs de labour. Le *djoulbân* est le pois (Leclerc, p. 90). Le *kerfâlâ* est une papillonacée qui ne croît que dans la montagne où on la sème en même temps que le

كبار **Kebâr**[1] (masc.). S'appelle en berbère *Tâïloûlt*, تايلولت.

كرنب **Krounb**[2] (masc.). Parmi ses propriétés, la plus remarquable est de faire aboutir les abcès ; on le pile et on en met un poids de 2 drachmes environ sur l'abcès, dont le pus s'échappe alors.

كندس **Koundous**[3] (masc.). On est en désaccord à son sujet, mais ce qui paraît le plus véridique, c'est que cette plante n'est autre que le *tar'ir'ech,* racine noire à l'extérieur, jaune à l'intérieur ; on dit qu'on fait cuire son suc jusqu'à la consistance du goudron, et qu'on en enduit les flèches qui deviennent empoisonnées : cette racine est en effet un poison mortel.

drâ (culture mazoûzya) ; elle donne des gousses plus grandes que celles des pois. On mélange sa farine avec celle des céréales pour faire du pain ou de la purée liquide appelée *beïçara.*

1. Caprier. Cf. Leclerc, p. 180 et Foureau, p. 24 (*kabbar, cabbar, taïlalout, tiloulet*). On en trouve au R'arb, au bord du Seboû ; il ne se sème pas, mais se transplante ; ses racines sont très profondes (3 mètres environ, pour un arbuste de 0m, 50) ; le *kabâr* ne ressemble guère au caprier ; son fruit est gros et long, comme une longue prune verte avec pépins. Ce fruit, pilé et mélangé avec du miel, est employé comme dépuratif ; la racine est placée dans de l'eau qui s'en imprègne et dont on arrose l'orge des bêtes de somme.

2. Chou. Sa propriété de guérir les abcès est indiquée dans Leclerc, p. 191. On l'appelle *kebbâby* dans les villes du nord-marocain.

3. Saponaire. Cf. Leclerc, p. 186 : « c'est la *tar'ir'acht* تيغيغشت... on en fait un extrait que l'on réduit jusqu'à consistance de poix et on trempe dedans les traits et les flèches. » Cf. aussi Raynaud, p. 172 (*Tarirech,* saponaire).

Tar'ir'echt est seul connu au Maroc ; cette plante croît à l'état sauvage dans les terres *dahs* ; la racine séchée au feu, pilée et tamisée sert au lavage des laines, comme nous l'avons dit dans *Archives Marocaines*, II, 2, p. 98. Elle se vend chez les *'achchâbîn.* Des Marocains

كسوتا **Ksoûta**[1] (masc.). C'est le parasite du lin, que les cultivateurs connaissent bien et qui n'a pas de racine.

كرنك **Krounk**[2]. Les habitants du Dra'a l'appellent *kezmàzek*.

كمون **Kamoûn**[3] (masc.). Il y en a plusieurs espèces : le noir Kermâny, c'est le *sânoûdj*, le Persan jaune, le *chamâniq* et le *louncy* (?).

كسبورة **Kasboûra**[4]. C'est le *qasboûr*, avec le ق.

qui ont fait le pèlerinage de La Mecque nous ont dit qu'en Arabie on ne se servait pas d'autre chose pour le lavage des vêtements et du linge; on l'appelle *chnân* (*ouchnân*), mot que les dictionnaires traduisent par « alcali ». Il y avait à l'époque du khalifat, à Baghdâd, un *soûq el-ouchnân*, marché où on vendait vraisemblablement la saponaire.

Pour le lavage des laines, dans le nord-marocain, on mélange la *tar'ir'echt* avec une autre plante appelée *boû-knina* et parfois avec une troisième, à grandes feuilles dentelées, appelée *lisan el-ḥarth* (langue de bœuf). La première de ces deux plantes est mangée par les femmes lorsqu'elles désirent prendre de l'embonpoint. Les Djebala ont l'habitude de dire : « *Elli katakoul el-bouknina, katsoully f-ḥal tnîna.* » « Celle qui mange la *boû-knîna* devient comme une petite jarre. »

1. Cuscute. Cf. Leclerc, p. 190 (كشوت).

2. Le *kizmàzek* ou *kizmâzedj* est le fruit du tamarisc. Cf. Leclerc, p. 196. Il existe cependant un grand arbre, appelé *krank* ou *krounk*, au Maroc, qui n'a rien de commun avec le tamarisc, mais qui paraît plutôt être une variété de grand ricin.

3. Cumin. D'après Leclerc, p. 181-182 ; en note : « le carvi n'est pas le cumin de Kerman, mais celui d'Arménie ; la nigelle n'est pas le cumin de l'Inde, mais bien le cumin noir. Quant au cumin blanc, nous trouverons ailleurs l'anis, appelé cumin doux... » Dans Foureau, p. 36, le *sânoûdj* est la *nigella sativa*.

4. Coriandre, qui s'écrit plus souvent encore كزبر *kouzbour* ou كزبرة *kouzboura*. Cf. Leclerc, p. 183. La graine de coriandre monté

كف الذئب **Kef edh-Dhib**[1] (Patte de loup). Les Arabes l'appellent *ez-zouîqa*, الزويقة.

كف السبع **Kef es-Siba'**[2] (Patte de lion). C'est la fleur de *medilka*, مديلكة, en dialecte des gens de Fès.

كف مريم **Kef Mariam**[3] (Paume de Marie). Plante appelée *chadjarat al-Ṭalq*, شجرة الطلق. Lorsqu'elle est macérée dans l'eau et qu'une femme en train d'accoucher boit cette eau, l'accouchement se fait rapidement et sans douleur. Elle pousse dans les lieux resserrés, sans feuille ; une fois poussée, elle se ride et se contracte comme la patte du faucon à la chasse ; si on la met dans l'eau elle se dénoue et s'étale, et lorsqu'on l'en retire, elle se contracte de nouveau. Les Arabes l'appellent *el-kemîch*, الكميش.

كرمدانة **Kermedâna**[4] (fém.). C'est la graine de *methnân* (passerine).

porte aussi le nom de *loubân el-djinn*, parce que lorsqu'un individu est possédé du démon, le ṭâleb qui veut l'exorciser lui fait respirer un mélange de cette graine, de benjoin et de goudron brûlé sur le feu, en prononçant la *sourate el-djinn* du Qorân.

1. Non identifié ; il existe au Maroc une plante ressemblant à l'asphodèle et appelée *Sif ed-dhib*.

2. Renoncule des champs, d'après Foureau, p. 25 et *Pays du Mouton*, p. LXI. Il existe une euphorbiacée appelée *medilka*, employée contre les enflures et n'ayant rien de commun avec la renoncule. Cf. aussi Raynaud, p. 171.

3. Foureau, p. 251, traduit *kef-Meriem* par *vitex agnus-castus*. C'est au Maroc une plante différente du *kemîch* qui paraît être la belle de nuit ; elle est cultivée dans les jardins, mais n'a pas d'usage médical.

4. Le *methnân*, qu'on trouve au Maroc septentrional, chez les Dje-

كيتون **Kitoûn**[1] (masc.). C'est le *badenjal* (aubergine) sauvage.

كرم **Karm**[2] (masc.). C'est l'arbre qui produit le raisin.

*
* *

لرن **Leren**[3] (masc.). C'est l'*arnî*, ارنى, et une autre espèce

bala, dans des terrains pierreux, est la passerine, d'après Leclerc, p. 218, Foureau, p. 30, *Pays du Mouton*, p. LXXX ; aucun de ces auteurs ne parle de la *kermedâna*.

1. Nous n'avons trouvé ce nom dans aucun auteur ; l'aubergine sauvage n'existe pas dans le nord marocain.

2. Vigne. Cf. Leclerc, p. 189 (كرم, c'est la vigne دالية qui porte le raisin) ; le Dr Leclerc ajoute en note : « En Algérie la vigne se dit *dalya* et le nom de *kerma* est resté au figuier. » Il en est de même au Maroc. *Karma* est le figuier et *karmoûs* la figue, *karm en-nouçâra* le figuier de Barbarie. La vigne se dit uniquement *dâlya*. Il n'y a réellement que les lettrés qui connaissent le sens de vigne attribué à *karm* en Orient, et lorsqu'on les interroge à ce sujet, ils ont l'habitude de citer ce vers d'Ibn al-Fâriḍ :

« *Charibnâ 'ala dhikri l-ḥabîbi moudâmatan,*
« *Sakarna biha min qabli an iakhlouha l-karm !* »

« Nous avons bu un vin au souvenir de l'ami ; nous nous en sommes enivrés avant que la vigne. »

En Palestine *karm* a le sens de « verger » non irrigué par l'eau d'un puits. L'hébreu כרם désigne une plantation d'arbres fruitiers. Cf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. VI, p. 19.

3. Ce mot doit être une faute de copiste pour لوف *loûf* (*arum*) au sujet duquel 'Abd ar-Razzâq dit : « ... dans l'Ouest on l'appelle *irna* ايرنى. » Ces deux mots désignent cependant deux plantes différentes dans le nord marocain. Le *loûf* se rencontre dans les forêts sablon-

qu'on appelle *al-qâqes,* القاقس en langue des gens de Miçr (Égypte).

لبنى **Loubna**[1] (fém.). C'est la *lamî'a as-sâïla* (styrax liquide).

لبلاب **Lablâb**[2] (masc.). S'appelle *al-louâyâ,* اللوايا.

لاذن **Lâdhen**[3]. Ambre trouvé dans les boutiques des 'aṭṭârîn.

neuses ; on le fait cuire avec du lait et on en fait des cataplasmes pour guérir les rétrécissements des tendons des jambes. L'*irna* est un tubercule semblable au topinambour (*titanbou* en dialecte marocain), que mangent les pauvres aux époques de famine. On le fait griller sur le feu, on le passe à la vapeur d'eau pour lui enlever son amertume ; on le moud et on en fait du pain ou du couscous. Ceux qui en mangent en grande quantité meurent dans l'année ; ils commencent par noircir et la couleur de leur teint s'assombrit jusqu'à la mort, à moins qu'ils ne changent d'alimentation. On en a mangé beaucoup dans le R'arb l'an dernier, et il se vendait jusqu'à 1 douro 1/2 le *moudd,* ou *Soûq el-ethnîn* de Moulay 'Abd al-'Azîz, chez les Cherarda, alors que le blé valait 5 douros le *moudd.* Mais le prix du blé ayant baissé à temps pour que les populations du Maroc septentrional puissent en consommer et abandonner l'*irna,* il n'y a pas eu de mortalité.

1. Cf. Leclerc, p. 211.

2. Lierre. Cf. Leclerc, p. 206 (synon. لواى et لوايه). Le lierre au Maroc s'appelle *leblâb,* et il existe chez les Djebala une plante grimpante différente, appelée لوايه ou لوايا. Ce dernier nom est d'ailleurs un terme générique pour toutes les plantes grimpantes.

3. Ladanum. Cf. Guigues, J. A., p. 540, et Leclerc, p. 205. « C'est quelque chose qui ressemble au bitume judaïque sous le rapport de la couleur et de la mollesse, toutefois avec une bonne odeur qui rappelle de loin celle de l'ambre... »

لسان الجمل **Lisân el-djemel**[1] (Langue de chameau). C'est la *meççâça*, مصاصة.

لسان العصافير **Lisan el-'açâfîr**[2] (Langue de passereaux). C'est la baie du frêne, دردار.

السان الثور **Lisan ath-Thoûr**[3] (Langue de taureau). C'est connu ; sa feuille est rude au toucher, et grise ; sa fleur, bleue.

لخينش **Lekhianch**[4] (masc.). C'est la *khezâmâ*, خزاما.

لصيق **Loucîq**[5] (masc.). On l'appelle oreille de lièvre

1. لسان الحمل (langue de mouton) d'après le *Kachef er-Romoûz* qui cite aussi le nom de *meççâça*. Cf. Leclerc, p. 204. C'est le plantain.

2. *Lisan 'açfoûr*, d'après Leclerc, p. 208, *lessan ettir* (langue d'oiseau) d'après Raynaud, p. 168. Cf. aussi Guigues, J. A., p. 515. Le frêne s'écrit aussi ضرضر ou ضرضار (avec 2 *ḍâd*), au Maroc. Nous en avons parlé précédemment.

3. Bourrache. Cf. Leclerc, p. 207. Elle s'appelle *ḥarrâchya* حرّاشية, au Maroc, où on la donne à manger aux bêtes, ignorant ses propriétés médicinales.

4. Non identifié. Nous avons parlé déjà de la *khezâma*.

5. Cynoglosse, que le *Kachef er-Romouz* appelle encore اذن الشاة, oreille de brebis et خذني معك *khodhny ma 'ak* « prends-moi avec toi ! », parce qu'elle s'attache aux vêtements. Cf. Leclerc, p. 40 ; Foureau, p. 34. Les *ṭolba* marocains disent que le *loucîq* est différent de l'*oudhen el-arneb*. Cette dernière plante est douée de vertus magiques. Lorsqu'un homme est malade et qu'on va « lui écrire », c'est-

اذن الارنب, oreille de gazelle اذن الغزال, puis ايب الشعر *abîb ech-cha'r*, ايب العجل *abîb el-'adjal*, et شيح الطعام *Cheîḥ eṭ-ṭa'âm*.

لاغيت **Lâr'ît**[1]. Arbre d'euphorbe فربيون, qui s'appelle en berbère *takert* تكرت.

لولا **Loûlâ**[2] (fém.). C'est l'olivier qu'a mentionné Dieu dans Son Livre, et au sujet duquel on rapporte cette tradition du Prophète : « Mangez de l'huile et oignez-vous en, car elle vient d'un arbre béni ! »

⁂

مصطكى **Mouçṭaka**[3] (masc.). C'est la gomme romaine

à-dire demander à un ṭaleb un talisman écrit, ce dernier demande parfois une feuille d'*oudhen el-arneb* qu'il roule dans le papier ; ou encore il recommande de prendre une feuille sèche de cette plante, de la piler et de la mettre dans de l'eau qu'on fait boire au malade en lui attachant le papier au cou.

1. لاغية *lâghya*, euphorbe, dit Guigues, J. A., p. 91. L'euphorbe se dit aussi *ferdyoûn* (avec un *dal*) au Maroc ; lorsqu'on en met dans une dent creuse le soir avant de se coucher, cette dent tombe le lendemain matin.

2. Nous n'avons trouvé ce nom dans aucun auteur.

3. Gomme mastic. Cf. Raynaud, p. 170 (*mosteka*, employé dans le lait ou le pain pour parfumer, guérit les rhumes et maux de gorge). Au Maroc septentrional, on l'appelle *meska*, mot que certains auteurs ont pris pour le musc ; les grosses larmes sont dites *meskat el-Makhzen*.

علك رومى, fournie par un arbre ressemblant au frêne, ضرضر.

ماميران **Mâmîrân**[1]. Herbe à hirondelles, بقلة الخطاطيف ; racine mince, jaune ; plante connue.

مرزنوش **Mazernoûch**[2] (masc.). C'est le *merddoûch*, مردوش, que d'autres appellent aussi *mardenoûs*, مردنوس.

مخيطا **Makhîṭâ**[3] (masc.). On l'appelle en langue populaire *ḥabb el-mouloûk* (grain des rois), et on dit aussi *qarâsya*, قراسيا.

1. Chélidoine. Cf. Leclerc, p. 219 (Ibn Beithar dit : on les appelle aussi racines jaunes, herbe à hirondelle).

Cette plante est connue au Maroc sous le nom de *bqoul el-khoṭṭeïf* ; elle ne se vend pas, mais on la trouve dans les champs ; la feuille pilée et appliquée sur le front et les tempes guérit les maux de tête.

2. Marjolaine. *Marzandjouch, mardaquouch, mardadouch* et *mariquoun*, dans Leclerc, p. 221 ; *Meurd ekouch*, dans Raynaud, *loc. cit.* Ces différentes appellations sont des altérations du même nom. *Mardadouch*, entre autres, est *mardaqoûch* mal écrit. Nous avons cependant connu des *'aṭṭârîn* n'ayant jamais vu ces noms écrits, et qui ne connaissaient que *mardadoûch*. Dans le nord-marocain, le *mardadoûch* sert à faire, par distillation, une eau semblable à l'eau de fleur d'oranger et appelée *mâ l-merdedoûch*. La marjolaine, cuite dans du lait, est un remède pour toutes sortes de maux, notamment le rhume. On la mélange avec les épices qu'on met dans la *kefta* (saucisse), ou dans le poulet aux amandes. On la vend fraîche chez les marchands de menthe *na'na'*.

3. Sebeste, d'après Leclerc, p. 235 (*moukhaitha*) ; cependant *qarâsya* — de même que *ḥabb el-mouloûk* — est la cerise, comme nous l'avons déjà vu.

محروث **Mahroûth**[1] (masc.). C'est la racine de *derdis*, درآيس (?).

مرداسنج **Mardâsendj**[2] (masc.). On l'appelle *al-mourtaq*, المرتق ; il y en a d'or et d'argent.

مقل **Mqil**[3] (masc.). Bleu ; c'est la résine du *doûm*, et on dit que le peuple l'appelle *taqdrest*, تاقدرست.

مايوبزج **Mayoûbazadj**[4] (masc.). S'appelle *zebîb el-djebel* (raisin sec de montagne) et *habb er-râs* (grain de tête) en langue populaire.

مرقد **Marqad**[5]. Descend sur les palmiers et autres arbres et s'y attache ; on l'en extrait ; on l'appelle ترنجس *terendjes* ; c'est connu.

1. Racine d'*asa*. Cf. Leclerc, p. 225 et Guigues, J. A., p. 486. L'*asa fœtida* se dit *anjoudân* et *haltît*.

2. Litharge, qu' 'Abd ar-Razzâq écrit مرتك *mourtak*. Cf. Leclerc, p. 215.

3. C'est le *moql : Bdellium*, résine de *doûm*. Cf. Leclerc, p. 213. Nous en avons déjà parlé.

4. Ou *mioufaradj* ميوفرج, staphisaigre. Cf. Leclerc, p. 222, 131, 143.

5. Non identifié. On vend chez les *'achchâbîn* une sorte de gomme appelée *terendjes*, que nous n'avons pas vue et qui sert aux femmes à faire des opérations de sorcellerie.

مرماحور **Marmâhoûr**[1]. C'est la plante médicinale appelée en langue populaire *al-r'araqchya,* الغرفشية ; on l'appelle aussi حجرالنور « pierre de lumière », à cause de son utilité pour la vue. Il y en a plusieurs espèces, dorée, argentée, cuivrée, ferrugineuse.

ماميت **Mâmît**[2]. Herbe de bonne odeur, de goût amer, de couleur entre jaune et rouge, importée d'Orient avec l'aloès de Socotora ; elle est bien connue.

مازريون **Mâzeryoûn**[3] (masc.). C'est l'*adrâr,* ادرار, et en Arabe le *defla,* دفلة ; sa feuille ressemble à la feuille de *ridjla,* petite, en forme de feuille d'amandier. Ses racines

1. Il doit y avoir une confusion entre deux articles différents, à moins que le copiste n'ait sauté une ligne. Le paragraphe consacré par le *Kachef er-Romouz* à cette plante ne parle pas en effet de la « pierre de lumière ». Il donne simplement comme synonymes de *marmâḥoûr* (qui est le marum) *dhoumrân* الضمران, *ḥabeq ech-chouioukh* حبق الشيوخ, et *marou* مرو. Cf. Leclerc, p. 225.

2. Glaucium(?). Cf. Leclerc, p. 229 et Guigues, J. A., p. 58 (ماميثا).

3. Mezereum, d'après Leclerc, p. 219, et Guigues, J. A., p. 60. Ce dernier auteur dit qu'il est appelé aussi زيتون الارض, olive de terre : or la plante appelée « olive de terre » au Maroc est la même que le *baïḍ el-r'oûl* (œuf d'ogre) qui sert comme médicament et se vend aux *'achchâbîn* comme nous le verrons plus loin. Elle est en tout cas différente du laurier-rose (*defla*) qui s'écrit régulièrement دفلا et non دفلة. Nous ignorons ce qu'est la viande de نصان, dont il est question dans ce paragraphe.

sont rouges et renferment un suc blanc (comme celui de la) passerine, مثنان. Une variété de mâzeryoûn, une des plantes des rivages, connue sous ce nom par les Arabes, a comme propriété de guérir la maladie de l'hydropisie et du gonflement (du ventre); c'est un remède très utile pour l'*eau jaune*. Le malade le boit le matin à jeun après l'avoir broyé et tamisé. La quantité qu'on peut en absorber est de 2 mithqâl comme poids, après l'avoir mélangé avec du miel pour en faire de petites boulettes. Le malade mange de la viande de ضأن mâle et ne boit qu'une petite quantité de l'eau amère susdite, après l'avoir cuite : cela lui sera avantageux s'il plaît à Dieu?

مرارة **Merâra**[1] (fiel). Il y en a plusieurs espèces. Le meilleur est celui qui sert aux affections de la vue : le plus faible est le *merârat el-kourky* (fiel de grue), ensuite celui de taureau et en général le fiel d'animaux (quadrupèdes). Lorsqu'un de ces fiels est mélangé avec du miel et du suc de *zâryânadj* (?), et qu'on enduit l'œil de ce collyre, les affections de la vue sont guéries. Il est utile pour la cataracte (نزول الماء), ainsi que le sirop de raisin, رب العنب.

مكات **Mekât**[2] (masc.). C'est la racine du grenadier sauvage.

1. Cf. Leclerc, p. 228 (مرارات, fiels). On connait au Maroc ses propriétés relatives aux affections de la vue. Il existe aussi une herbe appelée *merâra*.

2. Grenadier sauvage, *mour'ats*, مغاث, d'après Leclerc, p. 229. On l'appelle au Maroc *roummân 'adhmy*, parce que le fruit contient une sorte de noyau (*'adhem*).

مرسيان **Mersyân**[1] (masc.). C'est le myrte, *âs* en langue du pays.

مومع **Moûma'** (masc.). C'est la graine de grand *'aousadj* (lycium afrum).

مرما **Mermâ**[2]. Préparé avec un grand nombre de plantes médicinales et de racines, comme le sirop de racines; ses propriétés sont nombreuses; on l'appelle aussi *çaḥîfaṭ al-mouloûk* (page des rois).

نسرين **Nasrîn**[3] (masc.). L'appellation populaire est *tar'art*, تغعرت.

نرنج **Narendj**[4] (masc.). C'est le *zenbou'*, زنبوع.

1. مرسين *mersin*, myrte. Cf. Leclerc, p. 230. Ce mot est inconnu au Maroc.

2. La *çaḥîfat al-mouloûk* est connue au Maroc comme une plante importée et cultivée dans les jardins d'Ouazzân.

3. Rose musquée. Cf. Leclerc, p. 241; Foureau, p. 32 et *Pays du Mouton*, p. LXXXVI (berbère: *thafis, ticirt, tichirt*). En Algérie on appelle *nesri* toute rose sauvage. Au Maroc on dit aussi *nesri*, mais avec un sens plus restreint.

4. Orange, d'après Leclerc, p. 249, qui ajoute en note: « L'orange s'appelle en Algérie *tchchina*. » Au Maroc, on connaît trois sortes d'orange amère (immangeable et servant uniquement à faire de l'eau de fleur d'oranger) appelée *narendj*, l'orange douce, *letchina*, et la mandarine (à Tanger seulement) *letchine daq*. Dans le Levant, l'orange se dit *bourtouqân* (Portugal) et la mandarine *Sfefendy* (Yoûsef Efendy).

زرها **Nerhâ** (masc.). Noir, importé de Médine(?).

بخور **Bakhoûr**[1]. Préparation composée d'ambre, de musc et d'aloès.

نشم **Nacham**[2] (masc.). C'est le *derdâr* (orme ou frêne).

نمام **Namâm**[3] (masc.). Santal des puits; c'est l'espèce sauvage.

نعناع **Na'nâ'**[4] (masc.). Connu sous le nom de *ḥabeq en-na'nâ'*.

1. D'après Daoud al-Antaky (cité par Leclerc, p. 246) ce fut le fameux médecin Bakhtichoua qui fut l'inventeur de ces préparations, appelées encore بخور مكة *bakhoûr* de La Mecque et ندأسود *nedd asoûd*. Au Maroc, *nedd* est l'encens.

2. Orme, d'après Leclerc, p. 247; cependant le دردار (*derdâr*) est ici le frêne: quant au *nachâm*, il désigne au Maroc l'abricotier.

3. Cf. Leclerc, p. 246. D'après la note du Dr Leclerc, il semble que ce doit être la menthe aquatique.

4. Menthe. Cf. Leclerc, p. 245 et *Pays du Mouton*, p. LXXXII.

Le *na 'na'* en infusion dans le thé (*até benna 'na'*) est la boisson favorite des Marocains.

Ils désignent cinq variétés de *na'na'*:

1° *Na'na' guenavuy*, appelé ainsi parce que la feuille est plus foncée que celle des autres, et la tige rougeâtre: la feuille est lisse. Très chaude et excitante, on ne la boit pas en été. Infusée dans la *ḥarîra* (soupe), elle guérit les maux d'estomac; placée sur les tempes et le front, elle guérit les coups de soleil;

2° *Na'na' ḥarch* (dur) à grandes feuilles rugueuses, se boit l'été;

3° *Na'na' merryoûty*, à grandes feuilles et longues tiges, semblable à la merryoûta, qui est la menthe sauvage; elle est mauvaise et se boit peu;

نارنجة **Nârenha**[1]. Plante connue ; c'est le *fedoûndj* de montagne.

نفل **Nafl**[2]. Connu.

نارجيل **Nârdjîl**[3]. C'est la noix indienne.

4° *Na'na' belinsy* (de Valence ?) à feuilles toutes petites, très parfumées ;

5° *Na'na' fliouy* (ressemblant au *flyo*) à petites feuilles et tiges longues et minces.

Il existe en outre la *merryoûta* ou menthe sauvage, dont on ne fait aucun usage.

La supériorité d'une de ces variétés sur les autres s'apprécie en raison du parfum des éructations.

Le *na'na'* se replante par boutures dès les premières pluies d'octobre, pour être coupé un mois environ après. Cependant, la quatrième variété (*belinsy*), étant plus délicate, est plantée aux dernières pluies de printemps.

Les propriétaires de *na'na'* vendent leurs plans à des marchands qui viennent les couper et n'ont droit qu'à une coupe ; à mesure que les plans sont coupés, le *rebbâ'* (jardinier) arrose ce qui reste pour préparer une nouvelle coupe. La coupe est vendue par plan appelé *ḥauḍ* (plur. *aḥouâḍ*), de 1^{m},50 sur 2^{m},50 de dimensions, à 1 douro le plan. Les marchands de *na'na'* à Fès vendent uniquement cette plante en boutique ; ils décorent leurs étalages avec de petites roses qu'ils piquent dans les paquets de feuilles ; on les appelle *monalin el-iqâma*, du nom du *na'na'* qu'on appelle *iqâma*, اقامة, parce qu'il sert à « dresser » le thé (*bach iqoûmoû l-até*); c'est l'assaisonnement du thé.

1. Sans doute فودنج *foudanadj*, dont il y a une espèce de montagne. Cf. Leclerc, p. 279 ; ce mot désigne les menthes en général. Il n'est pas connu au Maroc.

2. Mélilot, luzerne d'après Ebn Beithar et Forskal. Cf. Leclerc, p. 250. Il existe au Maroc une plante appelée *nefl*, qui ne ressemble pas du tout à la luzerne ; elle a des racines s'étendant de tous côtés, des fleurs bleues et de petits fruits verts.

3. Noix de coco, *djoûz el-kebîr*, qui vient de l'Inde. Cf. Leclerc, p. 247.

نارمسك **Nârmesk**[1]. C'est le *djounnâr er-Roummân,* et aussi le *tisâqṭ,* تيسافط.

نادم **Nâdem**[2] (masc.). S'appelle *at-tâjer* (le marchand) parce qu'elle ouvre sa fleur en jour et la ferme la nuit ; sa fleur est jaune ; elle pousse dans les marais.

نحف **Naḥf**[3] (fém.). C'est la *selâïkha,* سلايخة.

نيلج **Nîladj**[4]. C'est l'indigo (*nîl*) des tanneurs.

نبق **Nabq**[5]. C'est le fruit du lotus (*sedra*).

*
* *

1. Racine de grenade (*nârmechk,* نارمشك). Leclerc, p. 247, dit en note : « Ebn Beithar dit que le narmechk veut dire en persan musc de grenade et que ce sont de petites grenades ouvertes et ressemblant à une rose. »

2. *Chlora grandiflora,* d'après Foureau, p. 39. Leclerc, p. 274, parlant de l'*'arouis* (nénuphar) qui se ferme la nuit et s'ouvre le jour, dit : « ce n'est pas le *tâdjer* التاجر, qui ressemble à la petite centaurée ». Nous ne connaissons pas de *tâdjer* au Maroc septentrional, mais il existe beaucoup de fleurs ayant cette particularité.

3. Peut-être سليخة *salikha,* cannelle, sur laquelle, cf. Leclerc, p. 318-319.

4. Pastel indigo. Cf. Leclerc, p. 240. Au Maroc on l'appelle *nîla* ; il est uniquement importé d'Europe. Le bleu à linge de la marque Guimet est dit aussi *nîla.*

5. Ou *nabiq,* fruit du *zizyphus lotus* ou petit jujubier (*sidr*). Cf. Leclerc, p. 243 et Foureau, p. 37. On l'appelle *nebaq* au Maroc, où il se vend jusqu'à 2 douros le *moudd* à El-Qçar, pour l'alimentation.

صبير **Çabîr**[1] (masc.). Çabîr Seqoṭry (de Socotora), connu.

صمغ **Cemar'** (masc.). Arabe, c'est la gomme de *kelkh*.

صندل **Çandal**[2]. C'est un bois tiré d'Orient : il y en a du jaune, du rouge et du blanc.

صنوبر **Cenoûbar**[3]. S'appelle en berbère *tâïd*, تايد.

صعتر **Ça'ter**[4]. C'est le *za'ter*, زعتر.

1. Aloès. Cf. Leclerc, p. 253 et Guigues, J. A., p. 69. « Suc des feuilles de l'Aloe vera Mill et autres. Ce produit qui venait autrefois surtout de l'île de Socotora, d'où le nom de Socotrin ou Sucotrin, arrive maintenant de tous les points du globe. » L'aloès est très répandu au Maroc où on l'appelle *çabra* ; sa grande bougie appelée *çauma'a* (minaret) sert à faire les poutres et traverses des *bioût* dans les campagnes. L'aloès pharmaceutique porte le nom de *ḥarqoûm* ; le bois d'aloès importé est le *'oud qomâry*.

2. Santal, cf. Leclerc, p. 250. Au Maroc on l'appelle *'oud el-'Irâq* (bois de l'Irâq). On connaît sous le nom de *çandal* une petite plante médicinale dont on fait une eau comme l'eau de fleur d'oranger ; on s'en sert dans la préparation des poulets aux amandes.

3. Pin. Cf. Leclerc, p. 254 et Foureau, p. 38 (*Snoubar, taïda, azoumbeï, pinus halipensis*). On en trouve sous le nom de *cenoûbar* au Rîf et dans les tribus d'Akhmas, Çanhâdja, R'omâra, Mar'nîsa ; les Djebala exploitent le bois et le goudron.

4. D'après Leclerc, p. 256 et 327, ce mot s'écrit avec un ز, un س ou un ص, et s'applique au genre sarriette, au thym et à l'origan. Au Maroc, où on dit aussi bien *za'ter* que *ça'ter*, c'est la lavande qui est désignée. C'est une panacée universelle : elle guérit surtout les coliques, diarrhées, indigestions, maux de tête ; on en fait boire des infusions aux femmes acccouchées. Elle croît à l'état sauvage et se vend chez les *'achchâbîn*.

عاقر قرحا **'Aqer qarḥâ**[1] (fém.). C'est la *tajenṭîst*, تجنطيست.

عناب **'Ounnâb**[2] (masc.). C'est le *zefzoûf*, زفزوف.

عنصل **'Ançal**[3] (masc.). S'appelle *baçal el-fâr* (oignon de rat), *achqîl* (seille), *baçal el-khanzîr* (oignon de cochon) et *baçal Fara'oûn* (oignon de Pharaon).

عرشيتا **'Archîtâ**[4] (masc.). L'appellation populaire est *mkâder*, مكادر.

عنبر **'Anbar**[5]. Tiré de sources dans la mer ; on en trouve aussi dans les entrailles de certains poissons.

1. Pyrèthre, تكنطست *tiquenthest*, d'après Leclerc, p. 265. Au Maroc cette plante est connue sous le seul nom de *tajenṭist* et sert aux opérations de magie et de sorcellerie.

2. Jujube (*zizyphus Spina-Christi*). Cf. Leclerc, p. 271 et Foureau, p. 47. Au Maroc, on dit *zefzoûf*, l'autre nom n'étant pas connu. Les jujubiers sont cultivés dans les jardins d'Ouazzân et de Fès ; les jujubes se vendent à la livre à Fès, et, ailleurs, au petit panier.

3. Scille. Cf. Leclerc, p. 273. Au Maroc, on fait une différence entre ces différents mots : l' *'ançal* est un gros tubercule, le *baçal el-far* est beaucoup plus petit, le *baçal el-khangîr* est long et mince. Ces tubercules poussent à l'état sauvage et ne se vendent pas. L'*ançal* est employé par les femmes pour éteindre chez leurs maris l'amour que ces derniers pourraient éprouver pour d'autres femmes. Elles font cuire à cet effet l' *'ançal* dans le couscous ou dans la *ḥanrâ*.

4. Non identifié.

5. Ambre. Une note de Leclerc, p. 263, dit : « il s'agit ici de l'ambre gris que l'on considère aujourd'hui comme le produit d'un cachalot. »

*
* *

حاشا **Ḥâchâ**[1] (masc.). S'appelle *za'ter el-ḥemîr* (sarriette des ânes).

حرافياس **Ḥerâqyâs**[2] (masc.). C'est l'*oumm el-bina*, ام البنة.

حرف **Ḥourf**[3] (masc.). C'est le *ḥabb er-rechâd* en langue populaire.

حمص الحمير **Ḥommoç el-ḥemîr**[4] (Pois chiche des ânes). C'est le *ḥassak*, حسك.

1. Cf. Leclerc, p. 133. *Za'ter el-ḥemîr* est seul connu au Maroc.

2. حراسيا *harassia* (euphorbe), d'après Leclerc, p. 155, qui l'appelle aussi *oûm ellebina*, ام اللبينة. Au Maroc, on dit *oumm el-bina*, qu'on prétend différent de l'euphorbe (*ferdyoûn*).

3. Cresson alenois, d'après Leclerc, p. 134. Le *ḥourf* est très connu au Maroc septentrional, où les *'achchâbin* le vendent. C'est une petite graine rouge qu'on avale en pincée dans un verre d'eau, comme fortifiant. On le mélange avec la *ḥeulba* pour les animaux.

4. *Tribulus terrestris*, d'après Leclerc, p. 138 (*hassak*, حسك, ou *himmos el-amîr* حمص الامير). Il est à remarquer que le *Kachef er-Romouz* dit le pois chiche de l'émir, tandis que notre manuscrit donne le pois chiche des ânes ; cette dernière lecture est plus vraisemblable ; d'ailleurs c'est ainsi qu'on appelle cette plante dans le Nord-Marocain, où on la prétend différente du *ḥassak*.

حنيتت **Hanîtet**[1] (masc.). C'est la gomme de l'*anjoudân* (férule d'asa fœtida).

حندقوقا **Handaqoûqâ**[2] (masc.). C'est le *zouard*, زورد qui est dans les prairies marécageuses.

حمام **Hammâm**[3] (masc.). La *hameïda*, حميضة.

حنطة **Hinta**[4] (masc.). C'est le froment قمح, et on l'appelle aussi البر *el-berr*.

1. *Asa fœtida (hantit, haltit, hiltit)*. Cf. Leclerc, p. 154, et Guigues, J. A., p. 486. (La plante porte le nom de أنجدان, la gomme-résine celui de حلتيت, et la résine celui de محروث). Au Maroc l'*asa fœtida* elle-même s'appelle *hantit* et *hanîtet* (au diminutif). On la vend chez les *fachchâbîn* ; c'est une panacée universelle ; elle sert notamment en sorcellerie, où elle représente un des principes mâles et femelles dont l'accouplement donne lieu à des phénomènes surnaturels : الكبريت والكبريتة *el-kebrit* (le soufre) *ou l-kebrîta*, الحنتيت والحنتيتة *el-hantît ou l-hantîta*.

2. Mélilot, d'après Leclerc, p. 148. (C'est le *nefl* نفل et chez nous le *chnân* شنان. Sa graine porte dans l'occident le nom d'*azround* ازروند). Au Maroc, *qouqa l-hindya*.

3) Ce nom est peut-être une faute de copiste pour حماض (*hommadh*), *rumex*, d'après Leclerc, p. 136. La *homeïda* est connue dans le R'arb ; c'est l'oseille sauvage, que sucent les paysans pour se désaltérer.

4. Cf. Leclerc, p. 149. Au R'arb, on appelle le froment زرع *zera'* ; les Djebala disent قمح *gamah* ; quant à *hinta* ou *henta*, il est connu sans être employé.

حب عار **Ḥabb 'Âr**[1] (masc.). C'est la graine de laurier (*rend*) ; connue.

حلبا **Ḥelbâ**[2]. (Voir) à son chapitre.

حرمل **Ḥermel**[3]. Ne porte pas d'autre nom.

حنظلة **Ḥanḍala**[4] (fém.). C'est la *ḥadedja*, حدجة, et en berbère *bezîzet*, بزيزت.

حبة خضرا **Ḥabbat khaḍrâ**[5] (fém.) (Baie verte). C'est la baie de térébinthe (*bṭom*).

1. Graine de laurier. Cf. Leclerc, p. 156. Le laurier-sauce au Maroc s'appelle *rend* ; on en trouve dans les jardins de Fès ; on en fait des infusions contre la fièvre et on fait coucher les malades sur une literie formée de branches de laurier dépouillées de leurs feuilles. C'est un des six arbres bénis, qui sont : le palmier (*nakhla*), l'olivier (*zeîtoûn*), l'oranger (*letchine*), le chêne (*belloûṭ*) et le laurier (*rend*).

2. Sans doute حلبة *ḥeulba*, fenugrec, dont nous parlerons plus loin. Ce renvoi « à son chapitre » se rapporte sans doute à son synonyme décrit plus loin.

3. Rue. Elle se trouve en grande quantité au Maroc, où on lui reconnaît de nombreuses propriétés médicinales. On l'emploie notamment en fumigations contre les maux de tête et aussi, mélangée avec de l'alun (*chab*), pour « resserrer » les nouvelles accouchées et pour cicatriser les circoncis. Cf. *Archives Marocaines*, VI, p. 235.

4. Coloquinthe. Cf. Leclerc, p. 134-135 (*Handhal*) et Foureau, p. 21 (*handhal, hadj, hadedj*, berb.: *tedjellet*).

5. Graine de térébinthe, cf. Leclerc, p. 142.

Au Maroc on la met dans les assaisonnements, et principalement dans le *râs el-ḥanoût* (tête de la boutique). Cette locution, qui équivaut à peu près à notre « dessus de panier », désigne une réunion d'épices qu'on met dans un couscous spécial, mangé par les femmes dans certaines occasions, pour se « réchauffer les ovaires » et en cas

حماحم **Hemâhem**[1]. C'est le basilic cultivé.

حب القلقل **Habb el-qolqol**[2] (masc.). Graine de grenade.

حشيشة الزاج **Hachichat az-zâdj**[3]. *Tâser*, et on dit aussi *el-herid.*

de fausse couche, mais beaucoup plus souvent comme aphrodisiaque. Voici la composition du *rås el-ḥanoût*.

qourounfil, clou de girofle,
qarfa, cannelle,
skendjebil, gingembre,
khedendjil (?)
ibzar, poivre,
qdqolla, cardamome,
bsibsa, petit fenouil,
gouz eṭ-ṭib, noix muscade,
gouza çaḥraouiya, noix saharienne.
nouyoura (petite fleur)?,
lisan el-'açifir, fruit du frêne,
debbina el-hindya, cantharide,
kamoun, cumin,
zebib el-laïdor (elli idour) sorte de raisin sec qui vient du Sahara et *étourdit* celui qui le mange,
kazboûr, coriandre,
felfel soûdâny, piment,
thoûm, ail,
zit, huile d'olive,
ḥommoç, pois chiche,
za 'farân, safran,
melaḥ, sel,
semen, beurre fondu et rance, conservé depuis deux ou trois ans.

Cette immonde mixture ne se consomme qu'en hiver, avec de la viande ou du poulet : dans ce dernier cas, on remplit une poule de *rås el-ḥanoût* ; on la cuit à part du couscous et on la place après sur ce couscous, en l'ouvrant pour laisser tomber les épices. Après avoir mangé ce couscous, les femmes, très excitées, se livrent à tous les débordements, tiennent des propos licencieux et grossiers, dansent, hurlent, et sentent surtout très mauvais pendant deux ou trois jours.

1. Cf. Leclerc, p. 159 (حماحم *ḥamaḥim*, basilic).

2. Cf. Leclerc, p. 135 (*Dolichos*) et Guigues, J. A., p. 523 (*Habel zelim*), aussi [illegible], plante annuelle de l'Arabie et de l'Inde, à odeur fétide, dont les graines sont réputées aphrodisiaques).

3. Herbe de vitriol, non identifiée.

حزز **Ḥazaz**[1]. Sur les roches humides, comme le *khazz*, خز.

حزونا **Ḥazoûna.** Le lis, ايرسا السوسان.

حزورا **Ḥazoûrâ**[2] (masc.). C'est le *mioûs*, ميوس.

حي العلم **Ḥay al-'alem**[3]. C'est la *çaḥîfat al-mouloûk* (feuillet des rois).

حربا **Ḥerbâ**[4]. C'est le caméléon, *tâtâ*, تاتا, et en langue populaire *el-lebouya*, اللبويه.

حب عروس **Ḥabb 'aroûs**[5] (masc.) (Graine de fiancé). C'est la *kebâba*, كبابة (cubèbe).

حردون **Ḥardoûn**[6] (masc.). S'appelle *akajdoûr*, اكجدور en berbère.

1. Lichen. حزاز الصخر, c'est ce qui pousse sur les roches humides à l'instar du *khazz*, qui s'en distingue en ce qu'il pousse dans l'eau, l'eau, tandis que le lichen n'y pousse pas... cf. Leclerc, p. 149 ; Guigues, J. A., p. 535 (il s'agit sans doute d'un *Usnea*).
2. Non identifié.
3. *Sedum*, d'après Leclerc, p. 132 ; joubarbe, d'après Guigues, J. A., p. 495.
4. Cf. Leclerc, p. 153. Le caméléon, *tâta* au Maroc, est le grand remède pour les maladies de la peau.
5. D'après Leclerc, p. 182, le *kebâba* est le cubèbe, et la grande espèce porte le nom de *ḥabb el 'aroûs*. Au Maroc, cependant, le *ḥabb 'aroûs* est une herbe rouge, tandis que la *kebâba* ressemble à un petit chou ; il sert comme remède pour les maladies des femmes.
6. Probablement حَرْدَون *hardaoun* ou ابو بُرَيص, lézard gecko, d'après Guigues, J. A., p. 23.

حور **Haouar**[1] (masc.). C'est le saule صفصب blanc.

حاج **Hâdj**[2] (masc.). On l'appelle *al-'aqoûl* et c'est l'épine d'ânes, *choûk el-ḥemîr*.

*
* *

طباشير المجنوم **Tabâchîr al-madjnoûm**[3] (masc.). C'est l'*amîr*, امير.

طين ينحلوك **Tîn Ynheloûk**[4]. C'est le *r'âsoûl er-râs* (laveur de tête).

طوتيت **Toûtît**[5]. Les Arabes l'appellent *aṭ-Ṭartoût*, طرتوت.

1. Peuplier blanc, d'après Guigues, J. A., p. 535. 'Abd ar-Razzâq (Leclerc, p. 162) l'écrit حرحور et le donne comme synonyme de صفصاف, que Leclerc traduit par « saule ». Au Maroc, *çafçaf* est le peuplier et non le saule.

2. Coloquinthe. Cf. Foureau, p. 20 (*ḥadj, ḥadadj, handhal*). Au Maroc, le *ḥâdj* est bien la coloquinthe, mais l'*'aqoûl* et le *choûk el-ḥemîr* sont des espèces différentes. La dernière paraît bien répondre au *silybum eburneum* de Foureau, p. 13.

3. Ou *dabâchir* دبشير, concrétions du bambou. Cf. Leclerc, p. 195 et Guigues, J. A., p. 74-75.

4. Identique sans doute au طين قيموليا *Thin quimoulya* (terre cimoline) de Leclerc, p. 170 (c'est le *thefl* الطفل dont on se sert pour se laver les cheveux. Dans l'occident, on l'appelle *R'assoûl*).

5. Ciste et hypocyste, طراثيث ou طرثوث dans Leclerc, p. 173.

طرحرا **Ṭerḥerâ**[1]. Variété de céleri, كرافس, s'appelle en dialecte d'Alger *çoḥbâ*', صحبا. Ce sont les filaments qu'on voit sous l'eau.

طرقا **Ṭarqâ**[2] (fém.). C'est la *tâmecht*, تامشت en berbère ; les meilleures sont la blanche et la jaune.

* * *

عود **'Oûd**[3]. Il y en a treize espèces, dont la meilleure est celle du Sind, puis celle de Sendouren, puis l''oûd d'Oman noir, qui va dans l'eau.

عقيان **'Aqyân**[4]. Genre d''*aoûsadj* (lyciet) qu'on appelle aussi *al-r'artek*, غرتك ; ses variétés sont au nombre de trois : blanche, rouge et jaune.

1. Peut-être lentilles d'eau طحلب, sur lesquelles le *Kachef er-Romouz* dit : « Ce sont ces filaments verts que l'on rencontre à la surface de l'eau. » Leclerc, p. 166.
2. Non identifié.
3. Agalloche, ou bois d'aloès, fourni par une légumineuse, l'*aloexylon agallochum*. Cf. Guigues, J. A., p. 535 et Leclerc, p. 263. Au Maroc, on l'appelle *'oud qomâry*.
4. Lyciet. Cf. Leclerc, p. 269 : غرتك est peut-être le غرقد du *Kachef er-Romouz*.

عرصة **'Arça**[1]. Arbre au Dra'a, qu'on appelle *el-krenk*, كرنك, ou encore *tâouzrâ*, تاوزرا, ou *krânk*, كرانك.

عنب الثعلب **'Inab ath-tha'lab**[2] (raisin de renard). Raisin de chacal (*'inab adh-dhib*).

علش **'Alch**[3]. En berbère *adkouîn*, اضكوين ; c'est l'arbre appelé *chadjarat al-baqam*.

علك الانباط **'Ilk al-anbâṭ**[4]. C'est la résine de térébinthe (*bṭom*).

⁂

فاونيا **Fâoûnyâ**[5]. On l'appelle *'oud aç-çalib* (bois de la

1. Nous avons parlé précédemment du *krânk*, à propos du tamarisc. Il existe, dans le nord-marocain, une plante de marais appelée *tâouzerâ* تاوزرا.

2. Solanum. Cf. Leclerc, p. 264 (aussi *moqnina* مقنينة et *baqnin* بقنين peut-être la *boû-qnina* pue nous avons signalée précédemment).

3. Le *baqqam* بقم est le bois de Brésil (Leclerc, p. 66) ; on en trouve chez les Djebala ; l'écorce est mélangée à la teinture pour lui donner de la fixité.

4. Gomme de pistachier, ou, selon d'autres, de térébinthe (Leclerc, p. 273). Il y a souvent confusion entre ces deux arbres : au Maroc, le *bṭom* est le térébinthe ; la gomme s'en échappe en été, dégageant une odeur agréable ; on n'en fait aucun usage.

5. Pivoine. Cf. Leclerc, p. 287 et Guigues, J. A., p. 520 (c'est la variété mâle qui est le *'oud aç-çabib*, et la femelle qui est l'*ouard el-ḥemir*.) Au Maroc, on l'appelle aussi *'âçy 'rebby* (qui se révolte contre

croix) et en langue populaire d'Andalousie *ouard el-ḥemir* (rose d'âne).

فاغية **Fâr'ya**[1]. Graine de henné, et toute fleur de bonne odeur s'appelle *fâr'ya*.

فطر **Faṭr**[2] (fém.). C'est le *fouqqâ'*, فقاع.

فارهي **Fârehy**[3]. La *qarça'na*, قرصعنة.

فارسيون **Fârasyoûn**[4]. S'appelle *marrioût* en langue populaire.

فودنج **Foûdanedj**[5] (masc.). Plusieurs espèces : l'aqua-

Dieu) parce qu'elle pousse sans pluie et ne souffre pas de la sécheresse.

1. Cf. Leclerc, p. 283. La fleur aussi porte ce nom.

2. Champignon. Cf. Leclerc, p. 285 ; Guigues, J. A., p. 534 ; Foureau, p. 17. Dans tout le Maghreb on l'appelle *fouggâ 'a* : aucun marocain du nord ne mange de champignon, ni en plaine ni en montagne.

3. Eryngium (Leclerc, p. 293) différent de la graminée appelée *kersâna* كرسانة.

4. Marrube (*chnân* شنان, chou de montagne كرنب الجبل, herbe aux chiens عشبة الكلاب. Cf. Leclerc, p. 281 et Guigues, J. A., p. 519 (πράσιον de Dioscorides).

5. Ce mot désigne les menthes en général. Cf. Leclerc, p. 279 et Foureau, p. 17. Au Maroc, on ne connaît que *flyo* (dans la campagne), et *flayo* (dans les villes). On en met dans le pain pour « réchauffer » ; on en fait des compresses pour les blessures et les hémorroïdes ; on le mélange avec de l'opium pour faire des boulettes qu'on met dans l'anus pour guérir les hémorroïdes. L'alcool de menthe de Ricqlès porte aussi le nom de *flyo*.

tique, النهر, c'est le *timedj*, تيمج, le terrestre, c'est le *flyo*, الفلى ou افلى, et le montagnard, c'est le *mourtaḍa*, مرتضة.

فوه **Fouaḥ**[1]. (Voir) à son chapitre.

فرسك **Farsak**[2] (masc.). C'est le *ḥabeq er-reqîq* (basilic mince).

فاشر **Fâcher**[3] (masc.). C'est la racine de *loûya*, لويه, en langue populaire.

∴

ضرى **Ḍery**[4] d'Égypte (Miçr), en berbère *tebdîkt* تبديكت.

1. Garance. Cf. Leclerc, p. 280; Foureau, p. 17; Guigues, J. A., p. 66.
L'infusion de fleur de garance, bue à jeun, est un aphrodisiaque très goûté des Marocains.
2. Non identifié.
3. Bryone, racine de vigne blanche sauvage; cf. Leclerc, p. 290; Guigues, J. A., p. 520 فَشرا; Foureau, p. 16. Nous avons vu que لوايه désigne généralement le lierre.
4. Lentisque (ضرو *dharoû*) cf. Leclerc, p. 291 (تيدكت *tsidekts*, en kabyle). Au Maroc septentrional, on l'appelle *drou* (*tró* chez les Djebala). C'est l'arbre à soude; les cendres servent aux Djebala à fabriquer du savon, principale industrie des tribus de montagne. Les baies de lentisque servent à faire une huile de mauvaise qualité, *bil-ḥofra* (au trou), c'est-à-dire sans se servir d'un moulin comme pour l'huile d'olive. On presse d'abord les baies entre deux pierres, puis on les met dans un trou en terre en versant de l'eau bouillante dessus. On recueille l'huile qui monte à la surface de l'eau, en l'absorbant avec

ضرمران **Dermerân**[1] (masc.). C'est le *tia'dja*, تيعجا (?)

*
* *

قنطريون **Qanṭryoûn**[2] (masc.). C'est la *qouççat al-ḥayy* قصة الحى en langue populaire.

قراصيا **Qirâçya**[3] (masc.). Appelé aussi *ḥabb el-mouloûk* (grain des rois).

قنقلان **Qanqalân** (masc.). C'est le *ḥabb maqîl*, حب مقيل, qui n'est autre que la graine de cèdre.

قاتل ابيه **Qâtil abihi**[4] (meurtrier de son père). C'est le

un chiffon, un vieux morceau de *djellaba*, qu'on exprime après dans un vase. Cette huile est d'un goût détestable ; les Djebala la consomment cependant ; ils l'emploient aussi dans leurs *qandil* pour s'éclairer. Elle guérit la gale. Cette huile, qui se fige très facilement en prenant la consistance de la cire, se vend sur les marchés et même à El-Qçar, à raison de 1 peseta 50 à 2 pesetas, le *ṭandjya* du poids de 3 livres.

1. Non identifié.

2. Grande centaurée. Cf. Leclerc, p. 294. قصة الحية, *qouççat el-ḥaya*, au Maroc.

3. Cerise. Cf. Leclerc, p. 295.

4. Arbousier. Cf. Leclerc, p. 302 ; Foureau, p. 36 (*sasnou, lendj*) ; ce dernier nom doit provenir d'une erreur de points diacritiques, pour *lebekh*. Au Maroc, le *sâsnoû* produit le *bakhannoû* (arbouse) ; au sommet de ce fruit se trouve une épine qui « grise », dit-on, lorsqu'on la mange. La branche, en forme de fourchette circulaire, est employée à remuer le mets appelé *beiçar*.

masry مسرى, en berbère *Sâsnoû* ساسنوا : et on l'appelle en arabe *lebekh,* لبخ.

قوة العين **Qouonat al-'aïn**[1] (masc.). C'est le *kernoûnech* كرنونش en langue populaire.

ألقرمان **Al-Qarmân**[2]. Espèce de plante de *baṭaṭa* بطاطا (patate ?).

قرطمان **Qarṭamân**[3] (masc.). C'est le *khorṭân,* خرطان.

قردمانا **Qardemânâ**[4] (fém.). C'est le *karouya* كروية (carvi).

1. قرة العين *qourret el'aïn* (fraîcheur de l'œil), d'après Leclerc, p. 302. C'est le cresson, appelé *quernounech* au Maroc, où les Juifs seuls le mangent (et les chrétiens à Tanger). On ne doit pas s'étonner de trouver, au cours de cette nomenclature, des légumes consommés au Maroc, par les Juifs seuls. Le fait que les Juifs affectionnent telle ou telle nourriture suffit à la rendre exécrable aux Musulmans ; aussi les légumes vendus sur les marchés de Fès, par exemple, sont en très petit nombre, tandis qu'on trouve beaucoup plus de variété au *Mellâh*, quartier juif, où les Européens trouvent plus facilement à s'approvisionner.

2. Non identifié ; il existe effectivement au Maroc un tubercule appelé *qarmân*, qu'on ne consomme pas, mais dont les feuilles ont des propriétés médicinales.

3. Avoine. Cf. Leclerc, p. 302. Il n'existe au Maroc que la folle avoine qu'on appelle *khorṭal* et qui ne se vend pas ; les bestiaux la mangent avec l'herbe. L'avoine n'est pas cultivée.

4. Carvi, ou cumin de *Kermân* et d'Arménie, d'après Leclerc, p. 300 ; passerage, d'après Guigues, J. A., p. 301.

قلى **Qly** [1] (masc.). C'est l'alun d'*armâs*, شب ارماس.

قاقلة **Qâqolla** [2] (fém.). On en trouve une petite et une grande et toutes deux sont dans les boutiques des 'aṭṭârîn.

قسوس **Qassoûs** [3]. S'appelle *leblab el-kebîr*, grand *leblab*, et c'est la plante des chevaux, نبات الخيل ; elle a des feuilles triangulaires, pareilles à celle du haricot, des fleurs blanches comme celles du jasmin, et produit une baie rouge, en grappe, de la grosseur d'un grain de poivre ; arrivée à maturité, cette baie devient noire. On dit que cette plante est une variété de l' *'euchba* de la *roûmya*, que boivent les gens pour guérir un grand nombre de maladies procédant de la pituite et des humeurs froides.

قسط **Qousṭ** [4]. Et, en langue littéraire (en langue des livres), avec le ك *kaf* ; le meilleur est le blanc, tirant sur le rouge ou le vert foncé.

قربيد **Qârbîd**. Fruit d'un arbre indien.

1. Soude. Cf. Leclerc, p. 303 (*qualy* ; le traducteur ignore l'ori- du nom d'*armas*).

2. Cardamome (قاع قله). Cf. Leclerc, p. 296 et Guigues, J. A., p. 70 (قاقُلّ). Au Maroc, elle fait partie du *râs el-hânoût*.

3. Lierre. Le *Kachef er-Romouz* s'exprime à peu près dans les mêmes termes que notre manuscrit (cf. Leclerc, p. 306), mais il dit qu'on administre l' *'euchba* aux « sujets atteints de maladie franque. »

4. *Costus*, appelé aussi كست هندى. Cf. Leclerc, p. 303.

قند **Qand**[1] (masc.). C'est la résine d'une plante qui s'appelle en langue populaire *tâbesnîkht* تابسنيخت ; c'est la *ḥadjar al-ioûry (sic)* حجر اليورى ; on l'appelle aussi le *r'enâ*, غنا, rouge.

* * *

راس ضو **Râs Ḍoû**[2]. Racine du *kleîkh* كليخ.

رتينج **Ratînedj**[3] (fém.). C'est la *radjî'a*, رجيعة, qui n'est autre que la gomme de pin.

رازياتم **Râzyâtem**[4] (fém.). C'est le fenouil (*basbâs*).

رامك **Râmik**[5]. Composé de plantes médicinales comme le mastic, le benjoin et autres choses.

1. Non identifié.
2. Le *kelkh, klîkh, kellakh* est la *ferula vesceritana*.
3. Résine du pin (*radjina* رجينة, d'après Leclerc, p. 310). Au Maroc, on appelle ainsi (*rejina*) la colophane importée d'Europe pour les violonistes et que les Marocains sucent pour guérir les affections du larynx.
4. Fenouil, *râzyânedj* رازيانج, d'après Leclerc, p. 308 et Guigues, J. A., p. 66; Leclerc donne aussi رازيانق *razianeq*. Au Maroc, on l'appelle *besbâs*; la graine n'est pas employée, mais la plante est mangée verte et crue.
5. C'est le sirop de *ramik*, à base de noix de galle, de miel, de cannelle, etc. Cf. Guigues, J. A., p. 521 et Leclerc, p. 315.

رجل العذاب **Ridjl al-'adhâb**[1] (ou رجل العقاب, *ridjl al-'oqâb*) (pied de vautour); s'appelle en berbère واطلان *ouaṭlân*.

رجل الحمام **Ridjl al-ḥamâm**[2] (patte de colombe) masc. S'appelle *ḥousn al-djoumân* (la beauté de la perle). Sa feuille ressemble à la feuille de laitue (خس) avec une racine rouge.

* * *

سرحن **Sarḥan**[3] (masc.). C'est le *qaṭaf*, قطف, qui s'appelle en « langue de Roum » *'euchbat el-klâb* (herbe des chiens) et *el-baqlat edh-dhahabya* (légume doré).

سداب **Soudâb**[4]. S'appelle communément الفجيل *el-fijil*, et en berbère *aoûrem* اورم (Une note marginale dit: c'est

1. *Ptychotis* d'après Leclerc, p. 310 (c'est l'*athlilal* اطليلال), arroche d'après *Pays du Mouton*, p. xcv (رجل الجراد).

2. *Anchusa*. Cf. Leclerc, p. 310 et Guigues, J. A., p. 531.

3. Peut-être سرمق *sarmaq*, arroche (Leclerc, p. 324), la synonymie de ce nom avec قطف et بقلة الذهبية étant établie dans Leclerc, p. 304. *'Euchbat el-klâb* ne se trouve dans aucun auteur.

4. Rue, d'après Leclerc, p. 323 et Foureau, p. 17 et 37 (*fidjel, aourmi*). Le Dr Leclerc ajoute en note: « La rue se dit généralement en Algérie *fidjela*... Les Kabyles lui donnent le nom d'*aourmi*. » Au Maroc, *souddab* et *ḥarmel* sont synonymes et désignent la rue; le *fijil* est le radis.

la plante appelée *el-fijil*, c'est aussi *aouṭa* اوطة et *aourmâ* اورما).

سنوجان **Sanoûdjân**[1]. Racine d'une plante du Maghreb, appelée par les gens du peuple *boû chouika* (père à la petite épine).

سمسم **Samsam**[2]. C'est le *djouldjoulân*, جلجلان.

سماق **Soumâq**[3]. Arbre qui s'élève de terre à environ une *qâma* (1m,50 à 1m,70) et qui a deux branches; ses fleurs ont une couleur tirant sur le rouge; il a des grappes de grains rouge lentille semblables aux grains de poivre. On dit que cet arbre s'appelle en berbère *el-aouard* (ou *aoured*) الاورد.

سليخ **Salîkh**[4]. Connu dans les boutiques des *'aṭṭârîn*, où on l'importe d'Orient: il a une écorce rouge. Il y en a plusieurs espèces: la meilleure est celle dont la couleur est rouge et l'odeur agréable.

سدراء **Sedrâ**. C'est un des parfums, la résine de chêne

1. Non identifié. Cette plante ressemble, paraît-il, au potiron, avec une feuille épineuse; elle donne de petites courges rondes comme de petites oranges.

2. Sésame. Cf. Leclerc, p. 323.

3. Sumac. Cf. Leclerc, p. 321 : Foureau, p. 38 et *Pays du Mouton*, p. cv, qui ne donnent pas de nom berbère.

4. *Acanthus mollis*, d'après Foureau, p. 37; cannelle ou quinquina, d'après Leclerc, p. 318 (*salîkha* سليخة). On appelle *selîkh*, au Maroc, tout arbre, toute plante qui s'écorce.

qu'on appelle *sindyân* ; d'autres disent que c'est la graine du cèdre.

سكبينج **Sakabindj** [1]. Arbre que les Berbères appellent *sa 'iten* ساعيتن.

سنا **Senâ** [2]. C'est le séné *ḥaramy*, connu en Orient.

سراج **Sirâdj** [3]. C'est la racine de réglisse سوس.

سلجم **Saljam** [4]. C'est le navet, *lift*, dont il y a deux espèces..

سيسنار **Sîsnâr** [5] (masc.). C'est le *semmâm*, سمام, dont la feuille est semblable à la feuille de menthe, نعناع, si ce n'est qu'elle est plus large ; cette feuille sent très bon.

1. *Sagapenum*, d'après Leclerc, p. 333 et Guigues, J. A., p. 70. Ce dernier auteur dit : « gomme-résine qu'on croit produite par la Ferula Scowitziana DC ; c'est le serapinum du moyen âge, devenu introuvable. » Notre texte semble indiquer que cet arbre existe chez les Berbères.

2. Séné. Cf. Leclerc, p. 325. Il croît dans le R'arb, mais on emploie plutôt le séné importé.

3. Cf. Leclerc, p. 327. *'arq es-soûs*, bois de réglisse importé, au Maroc, qu'on suce pour guérir du rhume ; *robb es-soûs*, variété plus douce.

4. Cf. Leclerc, p. 330. Ces deux mots se disent au Maroc pour le navet, mais *lift* est le plus courant.

5. Non identifié.

ساليس **Sâlis** [1]. C'est le grain du *loubbân*, لبان.

سنت **Sant** [2]. C'est l'orge à écorce, que le peuple appelle « orge du Prophète » شعير النبى.

سال **Sâl** [3] (masc.). C'est l'*'afç*, عفص.

سنفافيا **Senfâqyâ**. C'est le safran, زعفران.

سنجرس **Sendjeres** (masc.). C'est la pomme, تفاح.

سقرديون **Saqardyoûn** [4] (masc.). C'est l'ail sauvage.

سالمة **Sâlma** [5] (fém.). Elle est connue; ses feuilles ressemblent aux feuilles de lentisque blanc (*ḍour*) ; on l'appelle aussi *asfânes*, اسفانس.

1. Le *loubbân*, d'après *Pays du Mouton* p. LXXV, serait la résine du pistachier de l'Atlas.
2. Cette orge sauvage, à épi nu, existe au Maroc, sous le nom d'*orge du Prophète*. Les bêtes de somme la mangent, et parfois aussi les paysans, pour obtenir la *baraka* (bénédiction) du Prophète.
3. Galle, cf. Leclerc, p. 266 et Guigues, J. A., p. 526. La noix de galle s'appelle *'açfa* au Maroc (عفصة): elle sert à teindre en noir: les femmes en font une pommade et s'en mettent sur les cheveux pour les rendre soyeux et noirs.
4. *Scourdioun* سقورديون, d'après Leclerc, p. 338. Au Maroc, on l'appelle *thoûm el-r'ela*.
5. Sauge. Cf. Leclerc, p. 340. Au Maroc, *souak en-nebi* se boit comme du thé contre le rhume; fait transpirer. Lorsqu'un individu ne transpire pas, on l'asseoit sur une infusion de sauge.

سلموا الماء **Salamoû l-mâ**[1] (masc.). C'est le *djâr en-nahr* (voisin de la rivière) et le peuple l'appelle *lisân el-djerou*, لسان الجروا (langue de chien); il pousse à la surface de l'eau; sa feuille est comme la feuille de *defla* (laurier rose).

سلق **Silq**[2] (masc.). C'est le *ḥomeïḍ*, حميض.

سلام ابرص **Selâm abraç**[3] (masc.). C'est l'*ouarar'y*, ورغى.

سنلف بن دروان **Senlef ben Derouân**[4] (masc.). C'est le coing, *safardjal skemjebîn*, سفرجال اسكمجبين qui équivaut au vinaigre et au miel ensemble.

تمر هندى **Thamar hindy**[5]. Les gens du Soudan l'appellent *boû çoûçouâ*, بو صوصوا.

ثوم **Thoûm**[6]. Il existe une espèce sauvage et une espèce

1. Indéterminé. Cette plante, appelée *lisân el-kelb* (langue de chien) au Maroc, fait transpirer, rien qu'en couvrant l'individu de ses feuilles.

2. Bette. Cf. Leclerc, p. 332 et 136 (حماض) *hommadh, rumex*).

3. سام ابرص *Sâm abraç* d'après Leclerc, p. 117. ورغى est sans doute le وزغ *geckos*, espèce de sauriens.

4. Le *skemjebin* ou *sakandjabir* سكنجبير est le gingembre. Cf. Leclerc, p. 120.

5. Tamarin. Cf. Leclerc, p. 343.

6. Ail. Cf. Leclerc, p. 350 pour l'ail sauvage. On l'appelle ail des serpents au Maghreb parce que, suspendu aux poutres d'une maison, il chasse les serpents.

cultivée. L'espèce sauvage est le *thoûm el-ḥaya* (ail de serpent) ; cuit, il étanche la soif et guérit la rage.

ثيل **Thîl**[1]. C'est le *nadjam*, نجم.

* * *

خولنجال **Khoûlindjâl**[2]. Racine rouge importée de l'Inde et qu'on trouve dans les boutiques des 'aṭṭârîn ; elle est utile contre les maladies des reins et de la vessie, et guérit l'incontinence d'urine.

خلاف **Khilâf**[3]. C'est le saule, صفصاف.

خطمى **Kheṭemy**[4] (masc.). S'appelle en arabe *ouard ez-zouân* (rose d'ivraie) et en berbère *tebencert*, تبنصرت ; on dit qu'il a beaucoup d'utilité en médecine.

خشخاش **Khechkhâch**[5]. Il y en a plusieurs variétés ; les plus connues sont l'espèce sauvage et l'espèce cultivée.

1. Chiendent (*nedjil, kezmîr, nedjdjim, nedjîr*). Cf. Leclerc, p. 350. Au Maroc, on le donne à manger aux bêtes de somme.
2. Galanga. Cf. Leclerc, p. 352.
3. Cf. Leclerc, p. 354.
4. Guimauve (ورد الزوال, rose de *zaoual*, et, en berbère, *tibensort* تبنسرت, avec un س) d'après Leclerc, p. 356. Foureau, p. 26, l'appelle *khetmia, ouerd el-merdja, binecar, tebencert*.
5. Pavot. Cf. Leclerc, p. 352.

خرواع **Kherouâ'** (masc.). C'est l'*ourioûn*, اوريون en langue populaire et non le ricin très connu qui a été décrit à la lettre *ba*.

خردل **Khardel**[1] (masc.). C'est la graine d'une plante, qui est le *yarḥamoû*, يرحموا.

خيارشنبر **Khiârchenber**[2] (masc.). C'est la caroube indienne, *al-kharroûb al-hindy*.

خصى الثعلب **Khouçça ath-tha'lab**[3] (testicules de renard) qui s'appelle en persan *boû zeîden*, بو زيدن.

خصى الكلب **Khouçça el-kelb**[4] (testicules de chien), c'est la *ḥaya ou maîta* (vivante et morte).

1. Moutarde. Cf. Leclerc, p. 354. Importée au Maroc et vendue à l''*aṭṭârîn* ; on ne la consomme pas, mais on l'emploie pour donner de la fixité à la peinture sur bois.
2. Cassia fistula. Cf. Leclerc, p. 358.
3. Orchis, *bouzeidan* du Maghreb بوزيدان مغربي, d'après Leclerc, p. 357, ce qui prouverait que ce surnom n'est pas persan, mais maghrébin.
4. Orchis, d'après Leclerc, p. 357, qui dit en note du n° précédent : « En Algérie, on donne généralement à toute orchidée le nom de *haya ou mita*, la vivante et la morte. »

Il en est de même au Maroc ; la *ḥaya ou maîta* se vend à l''*aṭṭârîn* pour faire des talismans ; elle sert aux femmes à « réveiller les sens morts » et à « tuer les sens vivants » ; on l'emploie en fumigations et même mélangée aux aliments.

خنث **Khount**[1]. C'est le *berouaq*, بزواق (asphodèle).

خيرى **Khiry**[2] (masc.). C'est ce qu'on appelle *al-khîly* en langue populaire.

خرنوب **Kharnoûb**[3] (masc.). S'appelle خروب المعز, carroube de chèvre, et en berbère *tarîlt*, تريلت.

خبازى **Khoubâza**[4] (masc.). C'est le *khazz*, خز, (voir) à son chapitre.

خربق **Kharbeq**[5] (masc.). Blanc et noir ; on n'en trouve pas chez nous au Maghreb, où il est seulement importé.

خروب السودان **Kharroûb as-Soudân**[6]. C'est ce qu'on a

1. *Khontsa*, خنثى, asphodèle, d'après Leclerc, p. 356. Au Maroc, on dit aussi *khontsa* ; on le vend à l'*'aṭṭârîn* pour faire des sortilèges.
2. Giroflée. Cf. Leclerc, p. 360. Assez répandue au Maroc sous le nom de *khîly*.

3. Le *Pays du Mouton*, p. LXV, donne خروب المعز comme synonyme de خروب الكلاب, *anagyris fetida* (et non *ceratonia siliqua*, qui est la carroube) ; il donne en kabyle خروب = تيربيلت, *tirbilt*.

4. Mauve, d'après Leclerc, p. 355 (on l'appelle *khobaïz* خبايز ou خبيز). Au Maroc, on dit indistinctement *bqol* (dans les villes) et *khobbizâ* (dans les campagnes). On en distingue deux espèces, la grande, *khobbîzat el-baqar* (*kh.* des bœufs) qui est mauvaise et mangée seulement par les bœufs, et la petite, *khobbîzat el-ḥorra* ou *er'-r'enîmya* (des moutons), bonne à manger. La longue grappe verte qui porte les graines sert aux enfants à attraper les scorpions.
5. Ellébore. Cf. Leclerc, p. 354.
6. Gour (*bdellium* bleu) d'après Leclerc, p. 360.

mentionné sous le nom de *serken*, سركن; il a pour propriété de rendre le coït agréable ; de nature chaude et sèche, il rend agréable les plaisirs de la bouche ; lorsqu'on boit de l'eau après l'avoir absorbé il rend les aliments digestifs.

خمان **Khamân**[1] (masc.). C'est le *khâbery*, خابرى.

*
* *

ذنب الخيل **Dhenb el-khîl**[2] (queue de chevaux). Appellations populaires *khall*, خل et *râbeṭ*, رابط.

*
* *

غاف **R'âf**[3] (masc.). C'est le *terhelâ*, ترهلا.

غار **R'âr**[4]. On dit que c'est une plante médicinale connue, une chose blanchâtre qu'on trouve dans le cœur du cèdre, comme le chou du palmier, tendre et léger.

1. Grand sureau. Cf. *Pays du Mouton*, p. LXV, et Guigues, J. A., p. 540. *Khâbery* ne se trouve pas dans ces ouvrages.

2. Prèle, ذانب الخيل, d'après Leclerc, p. 364.

3. Le Dr Leclerc dit en note, p. 176, que le *thoubaq* ou *inula conyza* s'appelle en berbère ترهلا *terhalá* et *terhalán* ترهلان, et qu'il est employé pour le غافث *r'âfet* ou eupatoire.

4. Non identifié.

غبيز **R'obeïz**[1] (fém.). C'est la *tiz'â,* تيزغا en berbère.

غار **R'âr**[2] (fém.). C'est le *chadjarat ar-round* et sa baie est nommée *ḥabb el-r'âr,* en langue populaire *'açâ Moûsa* (bâton de Moïse).

غرب **R'arb**[3]. Les médecins sont en désaccord au sujet de cette plante ; la vérité est que c'est le saule, صفصاف.

غاز **R'âz**[4] (masc.). Connu : c'est le fruit du *doûm* ; d'autres disent que c'est le *saqîl,* سقيل (?) bleu.

***

شقاق **Chaqâq**[5] (masc.). C'est l'*Aboû n-No'mân,* ابو النعمان, et on l'appelle aussi *ṭaîkoûk,* طيكوك en langue populaire.

1. Le Dr Leclerc, p. 323, dit avoir vu employer l'écorce de racine d'épine-vinette, ou *tizr'â* تيزغا, pour colorer en jaune.

2. Graine de laurier (cf. Leclerc, p. 156) ; le laurier se dit en Algérie *rond* رند.

3. « Le saule d'Egypte porte encore le nom de غرب *gharab.* » Guigues, J. A., p. 499.

4. Nous avons parlé déjà assez longuement du fruit du *doûm* (*r'âz*) à l'article *khchal.*

5. Anémone ; *chaqaïk ennomân* شقايق النعمان, d'après Leclerc, p. 368 ; *cheqaïq el-ma, Ben Naâmane* ابن النعمان (renoncule des marais), d'après *Pays du Mouton,* p. xxv. Cf. aussi Guigues, J. A., p. 539.

شخطرج **Chakhṭroudj** [1] (masc.). C'est le *djoûz el-'ouryân*, جوز العريان ; on dit qu'il sort du goudron (*qiṭrân*) et qu'il est un des encens les plus connus.

شاه شبروم **Châh Chabroûm** [2]. C'est le *ḥabeq er-reqîq el-qourounfly* (basilic mince).

شقاقيل **Chaqâqîl** [3] (masc.). On l'appelle carotte sauvage, جزر برى.

1. شيطرج, *chiṭaradj, lepidium*, d'après Leclerc, p. 369. « L'espèce indienne est la substance connue sous le nom de thé تاى que les habitants de Fez boivent avec du sucre en guise de café. » Le Dr Leclerc ajoute en note : « Quoi que l'on pense de ce rapprochement que l'auteur fait de la feuille de thé avec celle de passe-rage, il n'en reste pas moins ce fait qu'à l'époque d'Abderrazzaq, c'est-à-dire au commencement du XVIIIe siècle de l'ère chrétienne, le thé était connu à Fez et ne l'était pas à Alger. » Nous nous rangeons à l'avis d' 'Abd ar-Razzâq qui dit seulement qu'on buvait à Fès, sous le nom de thé, l'infusion d'une plante qui n'était pas du thé. Le thé est en effet d'importation anglaise très récente au Maroc ; son usage ne remonte pas à plus d'une quarantaine d'années, et on trouve fréquemment dans les campagnes des gens qui vous parlent des premiers paquets de thé et des premières théières qui avaient fait leur apparition dans le pays. Un vieillard nous disait que, n'ayant jamais vu personne préparer le thé, il avait mis la première fois dans sa théière un pain de sucre tout entier avec le papier et la ficelle. Actuellement encore, il existe un grand nombre de tribus berbères chez lesquelles le thé n'a jamais pénétré ; nous avons connu des Berbères à Fès qui n'en avaient jamais bu.

2. Basilic, شاهشبرم, ou حبق الرفيق ; cf. Leclerc, p. 375. Le *qourounfel* est l'œillet.

3. Eryngium, شقاقول *chaqaqoul*, d'après Leclerc, p. 370.

شجرة البراغيث **Chadjarat al-barâr'îth**[1] (masc.). C'est la *terhelâ*, ترهلا ; d'autres disent que c'est la *zîla*, الزيتة.

شجرة البق **Chadjarat al-baq**[2] (masc.). C'est le *derdar*, دردر (orme ou frêne).

شيلم **Chîlem**[3] (masc.). C'est le grain de *zouân* qui se trouve au milieu du froment (*hinṭa*).

شبرم **Chebrem**[4]. Arbre du *tioû'at*, تيوعت.

شعر الغول **Cha'r el-r'oûl**[5] (masc.). On l'appelle *cha'r el-khanzîr* (cheveu de porc), *cha'r el-khyâr* (cheveu de concombre), *cha'r el-arḍ* (cheveu de terre) et *cha'r el-djinn* (cheveu de djinn).

1. « On lit dans Ebn Beithar que le thoubaq se dit en berbère *terhâlan* ترهلان et *terhalâ* ترهلا... Le thoubaq nous paraît être un conyza et probablement l'espèce dite pulicaroïdes ou herbe aux puces. » Leclerc, p. 176. Cette remarque est confirmée par notre texte, *chadjarat al-barâr'îth* voulant dire « arbre aux puces ».

2. Arbre aux punaises. Cf. Leclerc, p. 372. Nous en avons parlé précédemment.

3. Ivraie (ou alpiste, voir plus haut *zouân* et *zouâl*). Cf. Leclerc, p. 369.

4. Scammonée, d'après Leclerc, p. 371 ; zilla macroptera, d'après Foureau, p. 13, et *Pays du Mouton*, p. XXII. Aucun de ces auteurs ne parle du *tioû'at*.

5. Capillaire, d'après Leclerc, p. 371 (note : cheveu de Vénus, *r'oûl* étant la déesse Vénus). Au Maroc, *r'oûl* est tout simplement une espèce de djinn, qui suce le sang des morts.

شعر الحمار **Cha'r el-ḥimâr**[1] (masc.). C'est la *kazbourat el-bîr* (capillaire), qu'on appelle aussi *el-berchâouchân*.

شاه البلوط **Châh el-balloûṭ.** Cette expression signifie « sultan des glands » ; on l'appelle aussi *al-qasṭâl* (châtaigne).

شبت **Chebt**[2] (fém.). C'est le *betech*, بتش.

شدنج **Chadîndj**[3] (fém.). C'est la graine noire (*ḥabbat as-soûda*), le cumin noir en langue populaire.

شنوج **Chanoûdj**[4]. Il a beaucoup de propriétés. Chaud et sec au second degré ; coupé et dissous, il est utile pour les maux de dents, la migraine froide et l'alopécie ; respiré, il guérit les rhumes de cerveau, ouvre les tissus des malades et guérit l'hémiplégie lorsqu'on le boit ou qu'on s'en sert comme pommade. Mélangé avec du lait, il guérit les maladies de foie : employé comme onguent, il fait sortir les vers et les pustules et guérit les hémorroïdes ; en fumigation, il guérit les piqûres de scorpion et des bêtes venimeuses ; son onguent guérit les articulations (rhumatismes ?) et la

1. Capillaire, qu'on appelle aussi لحية الحمار barbe d'âne. Cf. Leclerc, p. 52 et 212.

2. Aneth, plante qui se rapproche du fenouil ; cf. Leclerc, p. 371 ; Foureau, p. 12, *chebet* ou *achebet*, *ridolfia segetum* ; *Pays du Mouton*, p. XXII, *Chebet*, *besibsa*, *moutâr*.

3. La graine noire, *ḥabbat as-soudâ*, est la nigelle, *choûnyz* شونيز, d'après Guigues, J. A., p. 90.

4. Peut-être *sânoudj* سانوج, synonyme de *choûnyz*, nigelle, d'après Leclerc, p. 370.

fièvre froide. Il sert à l'usage externe et à l'usage interne ; la dose est d'un demi-mithqal.

شركران **Charkrân**[1]. C'est le *sîkrân*, سيكران, le *kînkeṭ*, كينكط.

شح شكا **Cheḥ chkâ**[2]. En langue populaire *ḥasrâna*, حسرانه.

شراب **Cherâb**[3] (masc.). C'est l'arbre à goudron, شجرة القطران ; le *ṭîn*, طين en berbère.

شكا **Chekâ**[4] (masc.). C'est le *rahj*, رهج.

شراب الفار **Cherâb el-fâr**[5]. S'appelle aussi *cherâb al-hâlek*; lorsqu'une souris en mange, elle meurt ; les rats meurent en sentant l'odeur de cette souris.

شعير **Cha'îr**[6] (masc.). C'est l'*yamoûm*, يموم.

1. Jusquiame, *choukarân* شكران, ou *sîkrân* سيكران, ou *boundj* بنج. Cf. Leclerc, p. 369. Foureau, p. 13, appelle *choukrane* la ciguë.
2. Non identifié.
3. *Cherbin* شربين (oxy-cèdre), d'après Leclerc, p. 372 : « c'est l'arbre qui donne le goudron. »
4. Arsenic, *chouk* شك, *halik* هالك, poison de rat سم الفار, *rahadj* رهج. Cf. Leclerc, p. 373.
5. Mort-aux-rats, sans doute identique au précédent, l'arsenic.
6. Orge. Sur la tisane d'orge, cf. Guigues, J. A., p. 90.

شيرزن **Chîrzen**[1]. C'est l'urine de chauve-souris (*khouf-fâch*), d'autres disent son lait.

LES *'ACHCHÂBÎN* DE FÈS.

Les plantes médicinales, *a'châb* اعشاب, sont généralement vendues, dans les petites villes, chez les *'attarîn* (épiciers et marchands de parfums) ; elle font partie de l'*aṭrya*. A Fès, il y a dans l'*'aṭṭârîn* un soûq spécial, les *'achchâbîn*, qui vendent les simples.

Il existe deux *'achchâbîn*: l'*'achchâbîn-el-kebîr* (le grand), qui se trouve dans le quartier dit *ḥauma qabîb en-nâqes (Djouṭya)* et l'*'achchâbîn eç-cer'îr* (le petit) situé auprès de Moulay Idrîs. Dans le premier, composé de 25 à 30 boutiques, on vend toutes les plantes médicinales. Dans le second, on vend uniquement l'*'ochba roûmya* (salsepareille), dépuratif pour un grand nombre de maladies et principalement les affections vénériennes. Il y a là une dizaine de commerçants qui font venir l'*'ochba* d'Amérique et la débitent en branches, en morceaux et en poudres. La consommation de cette plante est tellement considérable que chaque boutique en vend pour 20 à 25 douros par jour, et comme elle coûte cher, il faut un plus gros capital pour ce commerce que pour celui du grand *'achchâbîn*.

Les plantes vendues dans ce dernier marché sont apportées à l'*'aṭṭârîn* par les muletiers de Marrâkech, de Tafilelt, de Râbat, qui les remettent à de gros commerçants de l'*'aṭṭârîn*. Lorsque ceux-ci en ont ainsi une grande quantité,

1. *Chizrak* شيزرق, d'après Ibn Beithar (quelques copies portent شيرزق *chirzak*). Cf. trad. Leclerc, II, p. 356-357.

ils envoient leurs employés prévenir les *'achchâbîn* en mettant le tout aux enchères entre eux. La plupart des plantes vendues dans ce marché viennent du Djebel Zalar', à quelques heures au Nord-Est de Fès. Elles sont apportées directement par les gens du douar de *Lamṭa*, لمطة. Chacun des deux marchés de *'achchâbîn* est administré par un *amîn* de corporation.

Nous donnons ci-après la liste des principaux produits vendus par les *'achchâbîn* de Fès, et leur mode d'emploi d'après la tradition populaire, car les *'achchâbîn*, illettrés pour la plupart, n'ont pas de livres où puiser leur connaissances médicales[1].

Kheyyâṭa خيّاطة (couturière), appelée ainsi parce qu'elle recoud les blessures.

Vient du village de Lamṭa sur le flanc du Zalar'.

Pour soigner une blessure, on la couvre de *kheyyâṭa* pilée avec une écorce appelée *tâïda* تايدة venant des Aït Youssy ; cette mixture empêche la gangrène et reconstitue les chairs.

Le *rṭal 'aṭṭâry* (livre de 500 gr.) de *kheyyâṭa* vaut, aux *'achchâbin*, 3 *bilioun* (0,75) : le *rṭal* de *tâïda* vaut 4 *bilioun*.

Ḥalḥâl حلحال.

Vient de toutes les régions de prairies du nord-marocain, et particulièrement de Kendar, village au-dessous du Zalar'.

C'est un antidyspeptique ; on en fait des infusions avec du sucre pour le boire comme du thé, et des fumigations pour les refroidissements, rhumes de cerveau, etc.

Le *rṭal 'aṭṭâry* : 5 *bilioun* (1,25).

1. Une liste des produits pharmaceutiques vendus à l' *'aṭṭârîn* a été donnée déjà par Ch. René-Leclerc, *Le Commerce et l'Industrie à Fez* p. 131 et seq.

Za'tar, زعتر.

Vient du village de Lamṭa (Zalar').

C'est un sudorifique ; on en fait des infusions pour fortifier, faciliter la digestion et guérir les refroidissements.

Le *rṭal 'aṭṭâry* vaut 1 peseta (*4 bilioun*).

Tiquenṭast ou Tajenṭist, تجنطست.

Vient du pays des Braber et s'exporte en Europe. Les *'achchâbîn* de Fès croient que les Européens s'en servent pour faire de l'or; les habitants de Soûs l'emploient, paraît-il, en alchimie.

Il est amer et fortifiant. Il y deux manières de s'en servir : 1° on le pile en poudre et on le mange cru, mélangé avec la semoule (*semîd*) ; 2° on le pile et on le mélange avec du miel pour le manger cru.

Le *rṭal* : *4 bilioun* (1 peseta).

Sarr'îna, سرغينة.

Croît dans les régions sablonneuses et s'exporte en Europe.

On en fait ici des fumigations pour fortifier et purifier; les femmes la pilent et la mangent. Très puissante contre les démons : lorsqu'on craint qu'un nouveau marié soit *mouthaqqaf* (impuissant), on le fumige, ainsi que sa fiancée, avec la *sarr'îna*, pendant les sept jours précédant le mariage.

Le *rṭal* vaut ordinairement *4 bilioun* (1 peseta), mais ce prix est très variable; le quintal qui vaut généralement 25 pesetas en gros s'est vendu jusqu'à 10 douros cette année.

'Achoûb ou Oudhen el-ḥalloûf, عشوب اذن الحلّوف.

Croît en plein champ; le Djebel Zalar' en est rempli.

Les femmes en mangent, après l'accouchement, pour

arrêter l'hémorragie ; on le mélange avec le kouskous qu'on cuit, à la vapeur, ou avec la *ḥarîra* (soupe) du matin.

Le *rṭal : 4 bilioun.*

R'arinqoû, غرنقوا.

Plante parasite qui croît dans l'intérieur du cèdre (*erz*). On l'apporte de Sefrou, du Djebel Fazâz et des Benî Ouaraïn.

Guérit les coliques infantiles : pilée et mélangée avec de l'huile, elle est placée sur la bouche de l'enfant, qui s'endort et cesse de crier. On croit ainsi qu'il est soulagé, bien qu'il paraisse avoir subi simplement l'effet d'un soporifique.

Les grandes personnes la pilent et l'avalent pour se purger.

Le *rṭal* : 1 douro.

Baîd el-r'oûl, بيض الغول (œuf d'ogre) ou *târyala* تاريلة.

Vient du Zalar'.

C'est une plante qui s'étale par terre en projetant un petit fruit rouge analogue à une petite tomate appelé *baîḍ al-r'oûl.*

Ce fruit fait engraisser les femmes dans des proportions considérables ; la racine a les mêmes propriétés. On la fume aussi contre le rhume.

Le *rṭal* : 2 pesetas.

Nanoûkha, نَنوخة .

Vient du Zalar'.

Préventif contre la soif : on le met dans l'eau froide et on le laisse infuser, puis on boit cette eau.

Le *rṭal* : jusqu'à 4 pesetas.

Baboûndj, Bâbenoûdj, Beîbenoûdj, بيبنوج.

Croît dans tous les jardins de Fès.

On en fait de l'huile, *zît babnoûdj*, qui est vendue par les médecins pour guérir les rhumatismes et les maux de reins, au moyen de frictions aux articulations. La plante en infusion est une panacée universelle.

Le *rṭal* vaut jusqu'à 2 pesetas.

Kamoûn çoûfy ou **Kamoûn Boû Çoufa,** كمون بو صوفة.

Vient du Sahara. On l'apporte du Touat dans de petits sacs de cuir appelés *mezioûd* en peau entière de gazelle mort-née, le poil en dehors.

On le fait cuire dans de l'eau et on boit cette eau pour guérir des maux de ventre, des indigestions et des gastralgies.

Le *rṭal* : jusqu'à 2 douros.

Khazâma, خزامة.

Vient du *Ḥaouz* de Marrâkech, d'où l'apportent les *ḥammâra* (muletiers). Les femmes la boivent en infusion, en cas de pertes de sang trop excessives, et aussi comme fortifiant, antilymphatique.

Le *rṭal* : de 3 *bilioun* à 1 peseta.

Azîr, ازير.

Vient des Aït Youssy, grand arbre.

On en fait des infusions comme dépuratif et aussi des fumigations.

Le *rṭal* : 1 peseta.

'Ar'ar, عرعر.

Vient des Aït Youssy, grand arbre.

C'est un vomitif. On l'emploie surtout contre les empoisonnements, en le faisant boire, fruit et feuille, mélangé avec du *leben* (petit lait).

Absorbé avec de l'eau pure, l'*'ar'ar* n'est plus un vomi-

tif; il a pour propriété d'augmenter le lait des femmes. Celles-ci ne le mélangent pas, elles l'absorbent et boivent de l'eau après. Il est très puissant contre les démons de toutes catégories qu'il fait éternuer et fuir.

Le *rṭal* : 1 peseta.

Queçt el-ḥaya, (ou) *el-hajal.* (الحجل) قصّة الحيّة (Crête de serpent ou de perdrix).

Vient du Zalar'.

Vomitif et purgatif à la fois. Lorsqu'on a des coliques, on le mélange avec le *ḥalḥâl*, on le fait cuire et on en boit l'eau. Astringent, il est employé seul contre les hémorroïdes : on en boit l'eau et on en fait des fumigations sur les parties malades.

Les branches, attachées en paquet et brûlées sur un réchaud, chassent les mouches.

Le *rṭal* (sec) : 2 pesetas.

Cheiḥ, شيح.

Vient des Cheraga et des Oulad Djama'.

Cuit avec de l'*azîr* et placé sur un bouton ou un abcès, le fait mûrir, crever et cicatriser. Les femmes boivent la tisane de *cheiḥ* pour accélérer l'écoulement du sang menstruel.

Le *rṭal* : 4 *bilioun.*

Cheiḥ Rkhicy, شيح رخيصى.

Importé, de La Mecque disent les uns, d'Europe disent les autres.

On en avale une pincée à sec ou on le fait cuire dans du lait qu'on boit pour guérir du ver solitaire. A défaut de cette plante, on emploie la précédente (*cheiḥ*) pour le même usage.

Le *rṭal* : 3 ou 4 pesetas.

Ḥeulba, حلبة.

Cultivée chez les Cheraga, les Oulad Djama', dans les environs de Fès, d'El-Qçar ; apportée aussi de Marrâkech.

Fortifiante et assainissante. On la fait cuire dans de l'eau qu'on boit ensuite ; d'autres la pilent et la mangent avec du couscous ou de la *ḥarîra* ; d'autres l'avalent en grains et boivent après. Après l'absorption, on transpire une sueur grasse et on sent l'odeur forte de cette plante qui sort par les pores.

Lorsque les chevaux et mules manquent d'appétit et sont fatigués, on leur fait manger un mélange de *ḥeulba,* de *ḥorf* ou *ḥabb er-rechâd* et de beurre (le beurre est employé d'une façon générale pour purger les animaux).

Le *rṭal* : 1 peseta.

Ḥorf ou **Ḥabb er-rechâd,** حرف (حبّ الرشاد).

Cultivé chez les Cheraga et les Oulad Djama'.

Absorbé en pincée à sec et suivi d'un verre d'eau, il est fortifiant, réchauffant, excitant. On l'emploie mélangé avec la *ḥeulba* pour les animaux.

Le *rṭal* : 2 pesetas.

Sânoûdj, سانوج.

Cultivé dans le R'arb.

Mélangé avec du miel, il est employé comme fortifiant et remède contre la rétention d'urine.

Mélangé avec le *ḥarmel* (rue) et en fumigations, fait fuir les démons.

Le *rṭal* : 2 pesetas.

Ḥarmel, حرمل.

Vient du Zalar'.

Employé en fumigations lorsqu'on est fatigué, qu'on a mal à la tête ou qu'on veut chasser les démons. Pilé et

mélangé avec de l'huile, il étourdit et endort les enfants qui se plaignent de maux de ventre.

La nouvelle accouchée se fumige avec le *ḥarmel* mélangé à de l'alun (*chab*) pour resserrer les tissus.

On pile le ḥarmel avec du henné et de l'alun et on en barbouille les nouveau-nés au lieu de les laver.

Le *rṭal* : de 2 à 4 *bilioun* suivant les années.

Chensgoûra, شنسقورة.

Vient du Zalar' et du Basṭyoûn de Bâb Ftoûḥ.

Employé contre le mal de tête en infusion qu'on boit ou, plus souvent, pilé et mélangé avec un peu d'eau pour être réduit en pâte dont on s'enduit la tête.

Le *rṭal* : 1 pes. 50.

Zeri'at el-kettân, زريعة الكتان (graine de lin).

Cultivée dans le R'arb.

Excitant; on en fait des cataplasmes pour les boutons, clous, furoncles, etc. Le lin est cultivé dans le seul but d'en retirer la graine ; la tige n'est pas utilisée, le chanvre étant seul travaillé. A Fès, on mélange la graine de lin avec du miel pour faire une confiserie appelée *ḥalaouat el-Kettân.* Les Juifs notamment ont l'habitude d'en manger avec du miel dans certaines fêtes.

Le *rṭal*: 2 pesetas.

Zerî'at el-left, زريعة اللفت (graine de navet).

Cultivée autour de Fès, et vendue par les 'achchâbîn bien qu'elle n'ait pas de propriétés pharmaceutiques connues d'eux, Il y en a deux variétés : le *left beldy,* le plus gros, et le *left el-maḥfoûr.*

Kartofa, كرتفة.

Vient du Sahara.

Rafraîchissante. Employée pour endormir les enfants ; les grandes personnes la boivent en tisane lorsqu'elles ont de la gêne dans la respiration.

Le *rṭal* : 4 pesetas.

Aqorbân, اقربان.

Plante sauvage, qui vient dans les terrains pierreux ; apportée à Fès du Zerhoûn. Employée par les femmes contre les pertes de sang en général et particulièrement après les accouchements. Préventif contre les fausses-couches.

Le *rṭal* : 2 pesetas.

Frifra, فريفرة.

Vient du Zalar'.

Les femmes s'en servent pour tuer les lentes (*seïm*) et faire pousser les cheveux.

Le *rṭal* : 1 pes. 25.

Ouard el-Filâly, ورد الفيلالى.

Vient du Tafilelt.

Parfum qu'on mélange au *r'assoul* pour laver le linge, à la *khazâma* et à la tige de *riḥân* (myrte) pour parfumer la chevelure et la noircir.

Le *rṭal* : 1 peseta.

Rommân el-mroûj, رمان المروج (grenade des marais).

Vient des environs de Marrâkech.

S'absorbe pilé dans un jaune d'œuf cru, le matin à jeun, contre les évacuations de sang (femmes).

Le *rṭal* : 5 pesesas.

Besbij, بسبيج.

Vient du Zerhoûn (terrains pierreux).

Purgation : s'emploie soit en infusion, soit réduite en poudre et avalée ainsi, en buvant de l'eau par-dessus.

Le *rṭal* : 2 pesetas.

Zerî'at el-ḥorriq el-melsa, زريعة الحريق الملساء.

Graine d'ortie qui ne pique pas, vient des jardins de Fès et du Zalar'. Pilé et mélangé au miel, s'emploie contre le rhume.

Le *rṭal* : 2 pesetas.

Zerî'at Guinguet ou Sîkrân, سيكران.

Pousse sur les vieux murs.

Sert en fumigation dans une maladie de peau appelée *es-sefra* pour faire tomber des parties couvertes de petits vers et les cicatriser.

Elle sert également à étourdir et enivrer (d'où son nom de *sikrân*). Dans ce cas, on la mélange à la boisson ou aux aliments. On a recours à cette graine pour étourdir les gens auxquels on veut faire subir une opération douloureuse ; on en donne quelquefois aux jeunes mariées pour empêcher leur résistance, ou à une femme dont on veut abuser.

Le *rṭal* : 2 pesetas.

Litroûn, ليترون.

Mélange de savon indigène, de salpêtre et de chaux, fabriqué au *Mellâḥ* de Fès.

On le mélange avec du soufre et de l'huile et on l'emploie contre la gale et autres affections similaires.

Le *rṭal* : 1 peseta.

Asmamem, اسمامن.

Vient des Aït Youssy.

Les femmes qui désirent prendre de l'embonpoint, le

pilent et mélangent cette poudre à la pâte de *r'raîf* qu'on fait cuire dans la poêle.

Le *rṭal*: 2 pes. 50.

Mentsa, منثة.

Vient du Zalar'.

Les femmes en boivent des infusions pour se fortifier.

Le *rṭal*: 2 pesetas.

Khachkhâcha, خشخاشة (pavot).

Croît dans les jardins de Fès.

On en fait absorber, pilé et mélangé avec de l'huile, aux jeunes enfants pour les faire dormir.

Quelques amateurs d'opium y font des incisions quand il est encore sur sa tige et recueillent le lait qui en découle et qui n'est autre que l'opium.

Le *rṭal*: 2 pesetas.

Dries, دريّاس.

Vient du Zalar'.

La racine de cette plante est achetée par les femmes stériles. Elle facilite les accouchements et fait même obtenir des enfants à celles qui n'en ont pas.

Le *rṭal*: 2 pesetas.

Fouînya, فوينية.

Vient du Zalar'.

On pile la racine et on la fait cuire dans du lait, on fait ensuite des frictions avec ce lait contre les crispations des membres.

Le *rṭal*: 2 pesetas.

Blaloûza, بلالوزة.

Vient du Zalar'.

C'est un tubercule qui guérit les abcès et douleurs d'oreilles. On fait un trou au milieu, qu'on remplit d'huile; on fait chauffer le tout, puis on laisse refroidir et on verse l'huile dans l'oreille.

Ce tubercule est vendu de 0,10 à 0,20 centimes pièce.

On remarquera que la plupart des maladies ou indispositions auxquelles s'appliquent ces simples sont des indigestions, des gastralgies et des coliques. La fréquence de ces affections de l'appareil digestif est motivée par les excès de nourriture des habitants de Fès. Les Fasis, dont la condition est en général plus aisée que celle des gens des tribus ou des villes de province, mangent dans des proportions considérables. Ils ne font pas moins de six repas par jour. Le matin, en se levant, de très bonne heure, ils avalent une livre de *kefta* (saucisse de viande hachée), parfois, dans les classes aisées, une tête de mouton entière. Les mariages et fêtes religieuses sont prétextes à festins interminables. Lorsque les fruits d'été font leur apparition dans les jardins de la capitale, abricots, pêches, poires, pommes, ils les dévorent gloutonnement sans attendre leur maturité. Il n'est pas rare de voir au mois de juin, en pleine chaleur, un fâsy, une femme ou un enfant, manger sans s'arrêter quarante à cinquante pêches encore vertes. Au bout de quelques jours de ce régime, ils sont pris de coliques violentes et meurent sans avoir eu le temps de prendre quelques soins.

Dès les premières chaleurs, la mortalité à Fès est considérable. Si on ajoute à cela la mauvaise qualité de l'eau de l'Oued Fès, lourde, indigeste et chargée, après la traversée de la ville, de miasmes putrides, on se rendra compte que l'hygiène des habitants de Fès est des plus mauvaises, bien que le climat de la capitale soit relativement tempéré.

G. Salmon.

LES MOSQUÉES ET LA VIE RELIGIEUSE A RABAṬ.

Le nombre des édifices consacrés au culte est considérable dans cette ville; nous avons malheureusement peu de détails historiques sur la fondation et la construction des principaux d'entre eux, la défiance des gens de Rabaṭ n'ayant d'égale que leur ignorance à ce sujet. Aussi nous espérons que l'on voudra bien excuser la sécheresse de la nomenclature qui va suivre :

I. — Mosquées[1] a prône.

Les mosquées à prône sont au nombre de six :

1° *El Djâma' El Kebîr*, الجامع الكبير. La Grande Mosquée. Elle est située au *Soûq El Kherrâzîn*. Sur la porte, qui est moderne, on lit la date 1229 (1813).

C'est à cette mosquée que lecture publique est faite des lettres du sultan à son peuple : à l'arrivée du message impé-

1. A Rabaṭ le mot جامع, *djâma'* est employé indifféremment pour désigner toutes les mosquées, qu'on y fasse le prône (خطبة, *khoṭba*) ou non. Le mot مسجد, *mesjid*, paraît plutôt réservé aux mosquées où l'on enseigne le *qorân*. Nous adopterons nous-mêmes les qualifications de mosquées à prône et mosquées secondaires, qui ont l'avantage de la netteté.

rial, le *qâïd* prévient le peuple par l'intermédiaire d'un *berrâḥ* ou crieur public. Celui-ci parcourt les rues en criant :

لا اله الا الله محمّد رسول الله ياطبجية يابحرية يا اهل البلد ماتسمعوا
الّا الخير ان شا الله اطلعوا للجامع الكبير تقراوا براة سيدنا الله ينصره

« Il n'y a de Dieu que Dieu ; Moḥammed est l'envoyé de Dieu. O artilleurs! ô marins! ô gens de la ville! Vous n'entendrez que du bien, s'il plaît à Dieu! Montez à la grande mosquée pour lire une lettre de notre Seigueur — que Dieu lui accorde la victoire! — »

A l'heure de l''*acer* qui est généralement adoptée pour ces communications, les gens instruits et les curieux se rendent à la grande mosquée et y font la prière en commun. Cette cérémonie terminée, le *khaṭîb* monte en chaire, annonce qu'un message impérial est arrivé, en présente le texte au public, le baise et récite ces deux vers de la *borda* qui ornent généralement le sceau des sultans du Maroc :

ومن تكن برسول الله نصرته   ان تلقه الاسد فى اجامها تجم
[1]من يعتصم بك خير الورى شرفا   فالله حافظه من كل منتقم

« Celui qui trouve assistance auprès du prophète de Dieu, les lions se taisent s'ils le rencontrent, pris de peur même au sein de leurs forêts.

« Celui qui a recours à toi, à la meilleure des créatures, confiant en ta générosité, Dieu le garde contre tout agresseur. »

Puis il donne lecture de la lettre aux assistants. La masse du peuple s'informe ensuite, auprès de ces derniers, et se renseigne ainsi sur l'objet du message.

1. Ce deuxième vers n'est pas à sa place, si l'on s'en rapporte aux éditions d'Orient.

Lorsqu'il ne contient que de très bonnes nouvelles, elles sont accueillies par trois jours de réjouissances, pendant lesquels on tire chaque matin, à dix heures, une salve de coups de canon.

Dans les dépendances de la grande mosquée se trouve une pièce que l'on appelle المارستان *el mâristân* ou l'hôpital. Elle avait, en effet, cette destination autrefois et était entretenue sur les fonds des *ḥabous*, mais cette première affectation est tombée en désuétude depuis longtemps et les بنايق *bendïq* ou stalles, qui étaient construites pour recevoir les malades, servent, maintenant, de magasins entrepôts. On y place les réserves d'huile, peinture, bougies, etc., etc. nécessaires à l'entretien des mosquées. Dans d'autres de ces *bendïq* s'installent les menuisiers et tous autres ouvriers employés à faire les réparations courantes de l'édifice (volets à remplacer, boiseries à refaire ou à repeindre, etc., etc.

2° *Djâma' Moûlay Slimân*, جامع مولاى سليمان [1] Cette mosquée se trouve sur la grande voie d'Es Souïqa.

3° *Djâma' El Guezzârîn*, جامع الجزّارين. La mosquée des Bouchers, sise dans la rue dite *Es Soûq El Foûqy*.

4° *Djâma' El Qaçba*, جامع القصبة. La mosquée de la Qaçba appelée aussi *Djâma' El 'Atîq* (pour *El Djâma' El 'Atîq*) الجامع العتيق : La vieille mosquée.

Elle est construite dans l'enceinte de la qaçba ; elle se

1. *Istiqçâ*, t. IV, p. 171 : « Il (Moûlay Slimân ben Moḥammed) « fit bâtir la grande mosquée de *Rbaṭ El Fetḥ* et édifia son pied à « terre de *Dâr El Baḥr* (El Guebibât ?). » Ce premier a régné du 17 Redjeb 1206 au 4 Rabi' le 1er de l'année 1238 (1791 à 1822).

dresse même de son point culminant et on l'aperçoit de fort loin, en mer.

C'est à cette mosquée que le sultan vient diriger la prière de l'*'acer* un vendredi sur deux, pendant ses séjours à Rabaṭ[1].

5° *Djâma' Es Sounna*, جامع السنّة. Mosquée de la loi traditionnelle[2].

Elle se dresse au sud-ouest de la ville, entre la première et la deuxième enceinte : pendant ses séjours à Rabaṭ, le sultan doit y diriger la prière de l'*'açer* un vendredi sur deux.

1. Cf. *Archives marocaines*, t. VI, nos III-IV, p. 411.

2. *Djâma' Es Sounna* fut construite par Sidî Moḥammed ben 'Abd-Allah, qui régna depuis le mois de Çafar El Kheïr 1171 jusqu'au 24 Redjeb 1204 (1757 à 1789), date de sa mort près de Rabaṭ, où il est enterré dans la petite *qoubba* qui se trouve près de *Dâr El Makhzen*. Cf. *Istiqçâ'*, t. IV, p. 121. — *Ibidem*, p. 234, nous lisons, à propos du sultan Sidî Moḥammed ben 'Abderraḥman, qui régna de l'année 1276 à l'année 1290 (1859 à 1873).

« Il a laissé les souvenirs suivants de son règne comme Émir des Croyants :

« Sa grande maison (*Dâr El Makhzen*) dans l'*Aguedâl* de *Rbâṭ El Fetḥ*; les grands remparts qui entourent les abords immédiats de la ville : l'adduction des eaux jusqu'à la ville, travaux qui nécessitèrent de fortes dépenses; la réfection de *Djâma 'Es Sounna*, sise non loin de *Dâr El Makhzen*, qui tombait en ruines et où nichaient les chouettes et les hiboux; le sultan y faisait les cinq prières et la *khoṭba* le vendredi ; il réédifia également la petite mosquée sise dans cette région et appelée *Mesjid Ahl Fâs*, y appliquant tous ses soins et en faisant embellir les plafonds; il fit pratiquer un chemin de sa maison précitée (*Dâr El Makhzen*) jusqu'à la rivière au pied de (la tour) *Hassân*, afin d'abréger et de faciliter les communications ; il déplaça une troupe du *guich* à pied des gens du Soûs et la fixa autour de l'établissement précité à *Aguedâl*. Cette troupe se trouva fort bien de cette résidence, prospéra et peupla cette région. Telle est, encore de nos jours, sa situation. »

6° *Djâma' En Nâçiriya*, جامع الناصرية ou *Zâouyet Sîdî Aḥmed ben Nâceur*, زاوية سيدى احمد بن الناصر.

A la fois mosquée et zâouya, elle se trouve dans le quartier central de la ville, c'est-à-dire à Boû Qroûn.

II. — Mosquées secondaires.

Dans aucune des mosquées suivantes il n'est fait de *khoṭba*. Il est cependant passé dans l'usage de les appeler *djâma'* et nous respecterons cet usage.

1° *Djâma' El Oubîra*, جامع الأبيرة. Sise dans le quartier du même nom.

2° *Djâma' Morino*, جامع مُرينو. Sise dans une rue transversale à laquelle elle a donné son nom et qui rejoint la grande voie de *Ridjâl Eç-Çoff* du quartier d'*El Guezâ'*,

3° *Djâma' Sîdî Ech Châdhely*, جامع سيدى الشاذلى.

4° *Djâma' El Guezâ'*, جامع الجزاء.

Ces deux dernières mosquées sont situées dans le quartier d'*El Guezâ'*.

5° *Djâma' Sîdî El R'omâry*, جامع سيدى الغمارى. Sise dans la rue dite *Zenqet Sîdî Berrezzouq*, زنقة سيدى بالرّزوق non loin de *Bâb El Djedîd*, sur les confins des quartiers d'*El Guezâ* et d'*Es Souïqa*.

6° *Djâma' Qoûryâ*, جامع قوريا. Sise dans le quartier d'*Es Souïqa*, rue dite *Zenqet El Khaḍḍârîn*, زنقة الخضّارين ou rue des maraîchers.

Dans cette mosquée professe actuellement le cheïkh *Sîdî Moḥammed Er Rer'r'ây*, سيدى محمد الرغّاي qui donne l'enseignement à vingt élèves environ. Son programme est le suivant :

A huit heures du matin, explication de l'*Alfiya d'Ibn Mâlek* et, après la prière du *mor'reb*, lecture et explication du texte d'Ibn 'Âchïr intitulé المرشد المعين على الضرورى من علوم الدين (le guide adjuvant pour acquérir les connaissances indispensables en matière religieuse).

7° *Djâma' Sîdî El Qajeïry*[1], جامع سيدى القجيرى. Sise à *Soûq El Kheyyâtîn*, سوق الخيّاطين (le marché des couturiers) quartier d'*Es-Souïqa*.

Dans cette mosquée se trouve un lecteur public ou *mououeriq*, مُورّق : les lectures ont lieu après les prières de midi et de l'après-midi (*ḍhoheur* et *'acer*).

8° *Djâma' El Kherrâzîn*, جامع الخرّازين. La mosquée des cordonniers. Elle est sise dans la région dite *Soûq El Kherrâzîn*, quartier d'*El Ḥofra*.

9° *Djâma 'Ouqqâça*, جامع وقّاصة. Sise dans le quartier de ce nom.

10° *Djâma' En Nejjâr*, جامع النجّار. La Mosquée du charpentier.

1. Il existe, à *El Qçar El Kebîr*, une famille et une mosquée que l'on désigne de ce même nom *El Qajeïry*. Cf. *Arch. mar.*, t. II, n° 2. — *El Qçar El Kebîr*, par Michaux Bellaire et Salmon, p. 217.

Elle est située dans la rue du même nom (زنقة النجّار) quartier d'*El Beḥeïra*.

11° *Djâma' Palamino*[1] جامع پلامينو. Mosquée de Palamino. Elle se trouve dans la rue dite *Derb El Ḥoût* درب الحوت ou rue du Poisson, quartier d'*El Beḥeïra*. A cette mosquée est attaché un lecteur public ou *mououerriq*.

12° *Djâma' Ez Zenâqî*, جامع الزناقى. La mosquée des rues (qui se croisent?) sise au lieu dit *melqa eṭ ṭorqân*, ملقى الطرقان, le carrefour, quartier d'*El Beḥeïra*.

A cette mosquée est attaché un *mououerriq*.

13° *Djâma' Moûlây 'Abd El Qâder El Djilâny*, جامع مولاي عبد القادر الجيلانى. Sise dans la rue dite *Derb Oulâd El Bâchâ*, درب اولاد الباشا, rue des enfants du Pacha, quartier d'*El Beḥeïra*.

14° *Djâma' Blâ Çoûma'a*, جامع بلا صومعة. « La Mosquée sans minaret » sise dans la rue dite *Derb Belqâḍî*, درب بالقاضى quartier d'*El Beḥeïra* (?).

15° *Djâma' El Bâchâ*, جامع الباشا. « La Mosquée du Pacha » sise dans la rue dite *Derb El Bâchâ*, درب الباشا « rue du Pacha » quartier d'*El Beḥeïra*. Son nom lui vient de ce qu'elle fut construite aux frais du qâïd[2] actuel de

1. La lettre *p* a été adoptée par les Marocains par suite de l'influence de la langue espagnole. Cf. *Arch. maroc.*, t. VI, n°s III-IV, p. 420.

2. Le peuple ne fait pas toujours la distinction entre les titres de *pacha* et de *qâïd* et il donne souvent, par calcul et pour flatter la

Rabaṭ et d'un riche commerçant de cette ville, *El Ḥâdj Moḥammed ben Boû 'Azza*, الحاج محمد بن ابي عزّة.

16° *Djâma' El Beḥeïra*, جامع البحيرة. « La Mosquée d'*El Beheïra* », sise dans le quartier du même nom.

17° *Djâma' Sîdî Moḥammed Eḍ Ḍâouy*, جامع سيدى محمد الضاوي. « Mosquée de *Sîdî Moḥammed Eḍ Ḍâouy* », sise à l'angle Nord-Est du quartier d'*El Beḥeïra*, face à la *qaçba* dont elle est séparée par la place dite *Soûq el R'zel*.

18° *Djâma' El Ḥançâly*, جامع الحنصالي. « Mosquée d'*El Ḥançâly* » sise dans la rue dite *Zenqet El Bribry*, زنقة البريبري quartier d'*El 'Aloû*.

19° *Djâma' Ṭiliou*, جامع طيليو. « Mosquée de *Tiliou* » sise dans la rue du même nom, quartier d'*El 'Aloû*.

20° *Djâma' El Mokhtâriyîn*, جامع المختاريين, sise dans la rue dite *Zenqet Oulad Lazzaro*, زنقة اولاد لزّارو, quartier d'*El 'Aloû*.

21° *Djâma' El Brîkiyîn*, جامع البريكيين, sise dans la rue dite *Zenqet Oulad R'ennâm*, زنقة اولاد غنّام, quartier d'*El 'Aloû*.

22° *Djâma' Diniya*, جامع دينيا, sise au lieu dit *Taḥt El Ḥammâm*, تحت الحمّام, près de la rue dite *Zenqet Sîdî Brahîm Et-Tâdily*, زنقة سيدى ابراهيم التادلي, quartier d'*El 'Aloû*,

vanité de hauts fonctionnaires, le premier de ces titres à ceux qui n'ont droit qu'au second.

A cette mosquée est attaché le Cheïkh *Sî Moḥammed Er Ronda*, سى محمد الرندة qui donne l'enseignement à trente élèves environ. Son programme comporte l'étude d'un seul ouvrage : le Risâlat d'*Ibn 'Âchir*.

Les cours commencent chaque jour, vers midi.

23° *Djâma' Sîdî Moḥammed ben 'Abd Allah*, جامع سيدى محمد بن عبد الله. « Mosquée de *Sîdî Moḥammed ben 'Abd Allah* », sise dans la rue dite *Derb Moûlay 'Abd Allah*, quartier d'*El 'Aloû*.

24° *Djâma' El Qoubba*, جامع القبّة. « La Mosquée du Dôme » sise à *Taḥt El Ḥammâm*, quartier d'*El 'Aloû*.

A cette mosquée est attaché un *mououerriq*.

La construction de cette mosquée est due à *Moûlay Slimân*[1] qui la fit édifier en l'année 1220 (1805), probablement. C'est ce qui semblerait résulter de l'inscription suivante, placée au-dessus de la porte[2] :

(1re ligne)

الحمد لله امر بتأسيس هاذا المسجد السعيد مولانا الامام حامى راية الاسلام مولانا سليمان ينسب لابنه الزكي الاطهر مولانا ابراهيم ورغ منه وى جماد الاولى .

1. Le *Kitâb El Istiqçâ* n'en fait point mention ; mais on sait que Moûlay Slimân est l'un des sultans qui s'occupèrent le plus de constructions dans l'empire chérifien et plus spécialement à Rabaṭ et Salé (v. p. haut, note 3).

2. Nous devons le texte de cette inscription à l'amabilité de M. Leriche, vice-consul de France à Rabaṭ.

lay Moḥammed. Elle n'est ouverte et ne fonctionne, en tant que mosquée, que pendant les séjours du souverain à Rabaṭ.

D'après un récit qui trouve créance à Rabaṭ, cette mosquée fut bâtie sur les instances des gens de la cour chérifienne, originaires de Fès, en majorité, parce qu'ils trouvaient trop éloignée *Djâma' Es Sounna* pour aller y faire les cinq prières quotidiennes. De là le nom de *Djâma' Ahl Fâs* ou *Mesjid Ahl Fâs.*

33° *Djâma' Moûlay Et Tehâmy,* جامع مولاى التهامى.

Elle est située dans la grande rue de *Reidjâl Eç-Çoff*, au quartier d'*El Guezâ'.*

Pendant le mois de *Ramaḍân* le *qâḍî* y lit et y explique le texṭe de *Sîdî El Bokhâry.*

III. — Les Mesjid [1].

Dans chacune des mosquées suivantes, un cheïkh donne l'enseignement qoranique :

1° *Mesjid El Oubîra* [2], مسجد الويبرة. Sise dans le quartier du même nom — 25 élèves environ [3].

1. V. plus haut, note 1.

2. On remarquera que beaucoup des noms que nous avons donnés dans la liste des *djâma'* figurent aussi dans la liste des *mesjid.* Dans ce cas, le *mesjid* n'est, le plus souvent, qu'une simple annexe du *djâma'*, pièce à usage d'école annexée à la mosquée.

3. Il est utile de faire remarquer ici que ces chiffres sont tout à fait approximatifs, car les élèves n'apprennent pas tous le *qorân* entier, ni les mêmes fractions du *qorân* et ils quittent l'école dès qu'ils estiment en savoir assez long. Enfin beaucoup d'entre eux, rebutés par une étude aussi mal comprise, aussi peu en rapport avec leurs facultés d'enfants, se découragent au bout de quelques semaines et désertent le cours définitivement. La régularité est encore moins la règle ici que dans les écoles primaires de nos campagnes.

2° *Mesjid Seqqâyet Ben El Mekky*, مسجد سقّاية ابن المكّى. « Mosquée de la fontaine de *Ben El Mekky* ». Une trentaine d'élèves, environ, y reçoivent l'enseignement qoranique. Cette mosquée est sise dans la rue qui porte son nom, du quartier d'*El 'Alou*.

3° *Mesjid Sîdî 'Abdallah El Houïchy*, مسجد سيدى عبد الله الحويشى. Sise dans la rue qui porte son nom, quartier d'*El 'Aloû* (?). C'est à peine si 3 ou 4 élèves y étudient le qorân.

4° *Mesjid Ez Zeqâq Eḍ Dîq*, مسجد الزقاق الضيق. « La Mosquée de la rue Étroite ». Sise dans la rue du même nom, quartier d'*El 'Aloû*. Dix élèves environ y reçoivent l'enseignement.

5° *Mesjid Moulay 'Abd Allah*, مسجد مولاى عبد الله. Sise dans la rue dite *Derb Moulay Abd Allah*, درب مولاى عبد الله, quartier d'*El 'Aloû*. Une quarantaine d'élèves suivent le cours qoranique qui s'y donne. C'est l'une des écoles les plus fréquentées, sans doute grâce à sa position assez centrale, dans un quartier populeux.

6° *Mesjid Taḥt El Ḥammâm*, مسجد تحت الحمّام. Sise dans la région dite *Taḥt El Hammâm*, quartier d'*El 'Aloû*. Quelques élèves suivent le cours du cheïkh qui y professe.

7° *Mesjid Ḥammâm El 'Aloû*, مسجد حمّام العلو. Sise dans le quartier d'*El 'Aloû*. Une quarantaine d'élèves, environ, y apprennent le qorân.

8° et 9° *Mesjid Oulâd Er Râïsy*, مسجد اولاد الرايسى. Sises dans la rue du même nom, quartier d'*El 'Aloû*.

Il y a deux écoles voisines qui portent ce nom ; l'une réunit une quinzaine d'élèves et l'autre une douzaine.

10° *Mesjid Biyâra*, مسجد بيّارة. Dans la rue de ce nom, quartier d'*El Guezâ'*. Elle compte une douzaine d'élèves.

11° *Mesjid Morino*, مسجد مُرينو. Dans la rue du même nom, quartier d'*El Guezâ'*. Elle compte six élèves.

12° *Mesjid Sîdî Sâïḥ*, مسجد سيدى السايح. Dans la rue du même nom, quartier d'*El Guezâ'*. Elle compte environ huit élèves.

13° *Mesjid El Guezâ'*, مسجد الجزآء. Dans le quartier de ce nom ; elle compte une quinzaine d'élèves.

14° *Mesjid El Djoûṭiya*, مسجد الجوطيّة. « La mosquée du bric à brac ». Sise dans la rue *El Djouṭiya* quartier d'*Es Souïqa*. Elle compte une trentaine d'élèves.

15° *Mesjid Lella Oumm El Kânabîch*[1], مسجد لالّة ام الكنابيش. Sise dans la rue du même nom, quartier d'*Es Souïqa*, elle est fermée momentanément.

16° *Mesjid Ouqqâça*, مسجد وقّاصة, dans le quartier du même nom. Cette école qoranique est fermée momentanément, se trouvant dans un quartier pauvre où les parents ont besoin des services de leurs enfants et n'ont pas le loisir de les faire instruire.

17° *Mesjid Palamino*, مسجد پلامنيو. Sise dans la rue du même nom, quartier d'*El Beḥeïra*. Elle compte environ trente-cinq élèves.

18° *Mesjid Sîdî Moḥammed Eḍ Dâouy*, مسجد سيدى محمد

1. Le mot كنبوش, pl. كنابيش, est employé en Oranie pour désigner la grande pièce d'étoffe dont on s'entoure la tête et que l'on nomme *ḥâïk*, حايك, plus à l'Est.

الضاوي. Sise dans le quartier d'*El Beheïra*. Cette école est fermée momentanément.

19° *Mesjid El Beheïra*, مسجد البحيرة. Sise dans le quartier de ce nom. Elle compte une vingtaine d'élèves.

20° et 21° *Mesjid Guessoûs*, مساجد جسوس. Ce sont deux mosquées sises dans la rue dite *Derb Guessous*; chacune compte environ trente-cinq élèves.

22° Un mesjid, fermé actuellement, dans la rue dite *Zenqet El Yâsfy*, زنقة الياسفي quartier de *Boû Qroûn*.

23° *Mesjid Boû Qroûn*, مسجد بو قرون, dans le quartier du même nom. Elle ne compte pas dix élèves.

24° *Mesjid El Fâsy*, مسجد الفاسي. Sise dans la rue dite *Derb El Fâsy*, quartier d'*El Hofra*; elle compte vingt-cinq élèves.

25° *Mesjid Bâb Er Rahba*, مسجد باب الرحبة. Sise dans la région de *Bâb Er Rahba*, quartier d'*El Hofra*; elle compte trente-cinq élèves.

26° *Mesjid El R'arby*, مسجد الغربي. Sise dans la rue du même nom, quartier d'*El Hofra*; elle compte environ vingt-cinq élèves.

Soit, au total, vingt-six mesjid où l'on donne l'enseignement qoranique à environ cinq cents élèves.

IV. — L'ENSEIGNEMENT.

Avant de passer à l'étude des *Zâouya* et des confréries religieuses, il nous paraît indispensable de relater ici les quelques observations que nous avons pu faire sur la façon dont l'enseignement est donné à Rabat. Cette question est,

en effet, étroitement liée avec tout ce qui touche au culte et aux édifices consacrés à sa célébration.

Rabaṭ et Salé ont été, pendant très longtemps, deux foyers de science et de culture intellectuelle, surtout la seconde de ces villes et les chroniqueurs magrebins ne tarissent pas d'éloges sur les savants qui sortaient de leurs écoles. Nombre de ces derniers ont d'ailleurs écrit, dans tous les ordres d'idées, des ouvrages estimés.

Aujourd'hui encore, ces deux centres constituent, pour le *makhzen*, une pépinière de fonctionnaires : *oumanâ*, *'adoul*, *mohendîzîn* y sont volontiers recrutés pour être expédiés vers différents points de l'empire, plus particulièrement dans les ports, où les relations avec les étrangers exigent des agents plus habiles, plus souples, plus au courant.

Enfin, à Salé, quelques traditions d'autrefois ont subsisté dans le monde des étudiants : on y trouve encore des *fqîh* ayant une écriture admirable, capables de rédiger en assez bon style, un peu recherché et prétentieux, très correct au point de vue grammatical. Il en est parmi eux, qui savent enjoliver un manuscrit d'inscriptions, de cartouches, de dessins aux multiples couleurs qui viennent égayer l'aspect sévère du texte.

Mais tout cela n'empêche pas que l'instruction soit fortement délaissée, et les recherches, auxquelles nous nous sommes livré, nous permettent d'affirmer que le mouvement intellectuel est en pleine décadence.

Nous avons constaté, en effet, qu'à Rabaṭ l'enseignement qoranique est donné par vingt-six professeurs à environ cinq cents élèves. Ce chiffre peut paraître élevé, mais on sait ce qu'il faut entendre par enseignement qoranique : faute de méthode intelligente il nous donne de bien médiocres résultats et les sujets dont on ne pousse pas plus loin l'éducation ne font que de piètres *fqîh* ; leur ignorance n'a d'égale que leur fatuité, le plus souvent.

D'autre part, quatre mosquées, seulement, sont dotées d'un *cheïkh* ou professeur dont l'enseignement ne soit pas uniquement qoranique ; mais, que voyons-nous figurer à leur programme ?

L'*Alfiya* d'*Ibn Mâlek,* la *Adjarroumiya,* la *Risâlat* et l'autre ouvrage d' *Ibn 'Âchir,* déjà cités.

Comme on le voit, cet enseignement est purement grammatical et religieux ; il paraît être suivi par un peu plus de cent étudiants,

Enfin il y a, dans cinq mosquées, des *mououerriq* ou lecteurs publics et des *ḥazzâb* حزّاب lecteurs de *ḥizb* حزب ou sections du qorân. Les premiers, comme les seconds, ne s'occupent nullement de science profane et la religion est le seul objet de leur sollicitude. Leurs lectures ne sont suivies que par un nombre restreint d'auditeurs, trop peu éclairés, en majorité, pour que la leçon leur soit profitable ; encore ne sont-ils astreints à aucune régularité.

En dehors de ce qui précède, point d'institution quelconque où l'on puisse suivre des cours d'enseignement supérieur.

Il y avait bien, autrefois, une *medersa,* somptueux édifice, construit dans l'enceinte de la *qaçba* de Rabaṭ, mais il n'en subsiste que des ruines : en outre, l'une des trois zaouya de Derqaoua se nomme *Mederset Moûlay El 'Arby Ed Debbâr'* مدرسة مولاى العربي الدبّاغ, mais les gens de la ville semblent avoir perdu jusqu'au souvenir que l'enseignement y ait jamais été donné.

Cependant Rabaṭ compte quelques « sommités intellectuelles », quelques savants réputés, on cite notamment :

Sîdî Aḥmed Bennâny, سيدى احمد بنّانى, *khaṭib* à la mosquée dite *Djâma' En Nâciriya*[1].

1. V. plus haut, p. 4, 6°.

Sîdî Fatḥ Allah Bennâny, سيدى فتح الله بنّانى, parent du précédent et *moqaddem* de la confrérie des *Derqâoua*.

Et *Sîdî El Mekky El Beṭâoûry*, سيدى المكّى البطاورى, *qâḍi* de la ville.

A vrai dire, ces personnages sont encore des spécialistes de la science religieuse et, si le dernier passe pour un jurisconsulte consommé, aucun d'eux ne professe, de sorte que leur savoir ne profite à personne.

Avant d'occuper sa position actuelle, le *qâḍi* était professeur et il faisait des cours de rhétorique et de grammaire fort appréciés ; depuis sa nomination à ses fonctions actuelles, il n'a plus le loisir ou le goût de continuer ses cours. Pendant le mois de *Ramaḍân*, seulement, il se rend chaque jour à la mosquée dite *Djâma' Moûlay Tehâmy*[1] et là, en présence des notables et de tous les *ṭolba* de la ville, il lit et commente une partie du *Çaḥîḥ* de *Sîdî El Bokhâry*.

Lorsque ce texte est entièrement terminé, ce qui se produit généralement quelques jours après la rupture du jeûne, on fête la *khetmet Sîdî El Bokhâry*, ختمة سيدى البخارى, « Clôture (du texte) de *Sîdî El Bokhâry* », de la manière suivante :

Le *qâḍi*, les notables et tous les *ṭolba* se rendent ensemble, le soir de la *khetma*, dans le jardin nommé *El 'Orça El Menebbehya* العرصة المنبّهية, ancienne propriété de l'ex-ministre *El Menebbehy*, confisquée par le sultan. Dans ce jardin, éclairé par mille bougies de couleur, la nuit se passe à écouter la musique et les poésies des meilleurs *chïoûkh*[2] de Rabaṭ.

La fête se prolonge pendant toute la journée du lende-

1. V. plus haut, p. 11, 33°.
2. On sait que le mot *cheïkh* comporte un très grand nombre d'acceptions, il peut désigner le barde, poète et musicien, voué au *ḥachich* et à l'alcool, aussi bien que le professeur respecté et austère.

main, les *ṭolba* récitant le *dhikr* et la musique jouant tour à tour, tandis que des visiteurs affluent en masse, apportant des mets et des cadeaux variés, pour obtenir, en retour, la bénédiction divine.

Enfin, pour clore les réjouissances, on procède, sur le marché, à ce que l'on appelle *mabî' ech chema'* [1] مبيع الشمع « la vente des bougies ». Cela consiste à vendre aux enchères toute sorte de souvenirs de la fête qui portent en eux-mêmes la bénédiction du Très-Haut : bougies de couleur, pains de sucre, lambeaux d'étoffes ayant servi à la décoration du local. Chacun voudrait conserver un souvenir de cette réunion et participer à ses bénédictions, aussi les enchères sont-elles fructueuses. La somme qu'elles rapportent est employée à solder les frais de la fête et à faire quelques aumônes.

Telle est la cérémonie appelée *khitmet Sîdî El Bokhâry*; c'est, en quelque sorte, la fête des étudiants de Rabaṭ, c'est aussi, de toutes les réjouissances populaires, la plus élégante, la plus modérée en ses manifestations et la plus aristocratique.

Pour en revenir à notre sujet, après cette petite digression, nous ferons remarquer qu'il n'existe point de cours supérieurs d'histoire, de belles-lettres, de sciences diverses, d'astronomie ni de droit. C'est donc aux étudiants qu'il appartient de s'adonner seuls à ces matières, s'ils le désirent, et, en dehors de leurs propres moyens, ils ne doivent compter sur aucune ressource, à Rabaṭ. Tout au plus peuvent-ils, de temps en temps, aller demander des éclaircissements à l'un des savants que nous avons cités ou à quelque *fqih* célèbre de Salé. S'ils sont bien résolus à pour-

1. Nous verrons plus loin que cette coutume du *mabî' ech chema'* est mise en pratique à l'occasion de presque tous les *moûsem* ou fêtes des saints locaux.

suivre sérieusement leurs études, ils sont forcés de se rendre à Fès.

Cette décadence intellectuelle est imputable, en grande partie, à l'incurie du makhzen. Lui seul est cause que cinq mosquées, seulement, comportent chacune un *cheïkh* donnant un enseignement un peu élevé, car il s'est arrangé, sciemment ou non, pour que le traitement de ces professeurs, prélevable sur les revenus des biens *ḥabous,* soit absolument dérisoire.

Fixée, il y a très longtemps, à la somme mensuelle de trente ou quarante *methqâl* par professeur, quand l'argent avait une grande valeur, cette solde n'a jamais varié depuis, malgré les dépréciations successives et de plus en plus grandes, que subissait la monnaie marocaine.

Quant aux professeurs qoraniques, aucun traitement n'est prévu pour eux. Ils n'ont absolument que la *chahrya,* شهرية ou mensualité servie par les parents de chacun de leurs élèves, selon leurs moyens. Très modique pour les gens pauvres, cette mensualité arrive rarement au taux de deux douros pour les plus riches. En outre le professeur reçoit un cadeau, presque toujours en nature (poules, œufs, beurre, etc., etc.), chaque fois que l'un de ses élèves a terminé soit une section du Qoran[1], soit le Qoran tout entier[2]. Ce cadeau prend les noms de *'aouâchir,* عواشر ou dîmes[3], *ḥadhqa* حذقة ou *tekhridja* تخرجة.

1. En ce cas, la famille de l'élève célèbre, en son honneur, une petite fête qui prend le nom de *khetma,* ختمة, ou de *ḥadhqa,* حذقة.

2. En ce cas la fête familiale, célébrée en l'honneur de l'enfant qui sait tout le Qorân, prend le nom de *tekhridja,* تخرجة, ou congé parce que l'instruction étant terminée, l'enfant quitte l'école.

3. Le mot عواشر désigne les vacances des écoliers, le temps de leur

En ce qui concerne les femmes, on sait qu'en principe elles sont tenues dans une ignorance complète. Cependant, il nous semble assez intéressant de signaler un fait qui a son importance ; un certain nombre de citadins lettrés et pieux s'appliquent à instruire leurs femmes et leurs filles dans les choses de la religion.

Il existe, en outre, une école qoranique pour les filles, école dirigée par une femme que l'on appelle *el feqîra* الفقيرة. Le cours est donné chez elle à une vingtaine d'élèves, environ.

Comme ses collègues mâles, la *feqîra* n'a que les mensualités allouées par les parents de ses petites élèves, modique rémunération dont le taux varie de deux à cinq basitas par élève, plus les *ḥadhqa* et les *tekhridja*.

Cette tendance à donner de l'instruction aux femmes, assez rare dans l'Afrique du Nord, serait à encourager si on pouvait l'étendre aux études profanes, dans une large mesure. La cause de la civilisation aura fait un grand pas le jour où la femme musulmane appellera le progrès, le jour où elle voudra modifier son rôle actuel dans la société, rôle essentiellement retardataire, le jour enfin, où l'on déposera en son intelligence inculte et fruste, les bons ferments et les saines idées qu'elle ignore.

Déjà, dans une précédente étude [1], nous signalions la facilité avec laquelle les musulmanes de la classe ouvrière, dans le Maroc septentrional, entrent au service d'européens ; d'autres s'emploient aux travaux pénibles et peu délicats de certaines usines ou fabriques (briqueteries, etc., etc.) tenues par des chrétiens, absolument comme le font les

chômage, ces cadeaux serviront donc à subvenir aux besoins du *cheikh* pendant ce temps de chômage, de là à leur appliquer le même vocable, il n'y avait qu'un pas : «يعطونه العواشر ليعشر بها».

1. Cf. *Arch. maroc.*, t. VI, n°s III-IV, p. 425.

paysannes d'Europe, dans les centres industriels. Un mouvement vers l'essor intellectuel, même à peine dessiné et confiné dans l'Islam, nous semble mériter de fixer quelque peu l'attention.

V. — Les Zâouya et les Confréries religieuses[1].

Treize *zâouya* ayant leur siège à Rabaṭ comptent un total d'environ quatorze cents membres actifs ou *fouqarâ'* qui assistent régulièrement aux séances de leurs confréries respectives. En outre, un grand nombre d'affiliés ou *khoddâm* fournissent leur aide pécuniaire et leur appui moral, sans prendre un part effective ou régulière aux exercices des *fouqarâ'*.

Ces *fouqarâ'* et ces *khoddâm* se répartissent entre dix confréries, c'est-à-dire que certaines confréries ont plusieurs *zâouya*.

D'une façon générale, chaque confrérie a une séance ordinaire le vendredi, au siège de sa ou de ses *zâouya* depuis l'*'acer*, ou peu après, jusqu'à une ou deux heures après le *mor'reb* (soit de 3 heures après midi jusque vers 8 heures, ces heures variant avec la saison).

La séance ou *ḥaḍra* حضرة consiste essentiellement en une réunion des *fouqâra'*, en présence du *moqaddem* : on récite le *dhikr* et quelque *qaçida* puis on procède aux exercices propres à la confrérie, après quoi la séance est clôturée par la lecture du *ḥizb* adopté, sans que tous les *fouqarâ'* soient tenus d'assister à cette lecture, et l'on se sépare.

En outre des séances ordinaires, il peut y avoir des séances extraordinaires, dans la *zâouya* ou en dehors, le

1. La plupart des zâouya figurent déjà dans la liste des « mosquées à prône » et « mosquées secondaires ».

jour ou la nuit et à diverses occasions dont les principales sont :

1° L'anniversaire d'une grande fête musulmane ou du *moûsem* d'un santon local ;

2° A l'occasion d'une procession religieuse motivée par quelque événement imprévu (arrivée du sultan ou d'un très grand personnage, prière publique pour demander la pluie, — صلاة الاستسقاء — ou pour conjurer un malheur (une épidémie par exemple) ;

3° Pour célébrer une fête de famille chez l'un des *fouqarâ'* ; en ce cas l'hôte héberge la confrérie et lui offre une *ḍîfa* après la séance ;

4° Pour accompagner le convoi funèbre de l'un des *fouqarâ'* ou d'un saint de la région, etc., etc.

La *ḥaḍra* se modifie alors, selon la nature de la cérémonie à laquelle est conviée la confrérie.

Nous avons tenu à donner ces quelques détails en préambule, afin de n'avoir plus à y revenir, car ils sont communs à toutes les confréries sans distinction ; voici maintenant la liste des treize *zâouya* [1] :

1° *Ez-Zâouya El 'Aïsâouya,* الزاوية العيساوية. Zâouya des 'Aïsâoua. Elle est située dans la rue de *Ridjâl Eç Çoff,* quartier d'*El Guezâ'*.

Elle compte, à Rabaṭ, environ cent vingt *fouqarâ'* proprement dits et trois cents *khoddâm*.

Son *moqaddem* actuel est le nommé *El Ḥadj Qâsem Ber-*

1. Nous ne donnons pas de détails sur l'*ouerd*, le *dhikr* ni les dogmes de ces confréries, chacune d'elles ayant déjà fait l'objet d'études approfondies. Cf. L. Rinn, *Marabouts et Khouan,* 1884. — Le Chatelier, *Les Confréries religieuses musulmanes du Hedjaz.* Paris, 1887. — Depont et Coppolani, *Les Confréries religieuses musulmanes.* Alger, 1897, etc,, etc.

bich ould El Ḥâdj Moḥammed Berbich, الحاج قاسم بربيش ولد الحاج محمد بربيش.

Nous ne nous attarderons pas à décrire ici les exercices auxquels se livrent les *'Aïsâoua*, étant donnée leur notoriété ; disons seulement que ceux du Maroc s'attachent beaucoup moins que ceux d'Algérie à varier, en sa forme, le tour, « le miracle » qu'ils accomplissent. L'*'aïsâouy* marocain se borne à dévorer les choses les plus hétéroclites : viande crue, et animaux de toute sorte, feuilles de cactus, etc., etc.

2° *Ez Zâouya El Ḥamdoûchya*, الزاوية الحمدوشية, *Zâouya* des *Ḥamâdcha*, sise dans le quartier d'*El Beḥeïra* et donnant sur la place dite *Soûq El R'ezel*.

Elle compte, environ, deux cents affiliés à Rabaṭ et a pour moqaddem le nommé *El Ḥâdj Boû Brek ould el Ḥâdj Yaḥya*, الحاج ابو بركٓ ولد الحاج يحي.

La secte des *Ḥamâdcha* est, avec celle des *'Aïsâoua* la plus redoutable au point de vue européen, par l'exemple qu'elle donne de pratiques barbares, d'exercices sanglants et par le fanatisme étroit qui caractérise ses *fouqarâ'* presque tous de basse extraction. Même parmi les musulmans, tous ceux qui sont un peu éclairés et qui cherchent à comprendre l'esprit de leur religion s'élèvent avec indignation contre les exercices publics auxquels se livrent ces confréries et les hérésies qu'ils entretiennent dans le peuple.

Dans les grandes *ḥadra* et surtout dans les processions, les *fouqarâ' ḥamâdcha* se mettent en *taḥayour*, تَحَيُّر[1] et, dans cet état ils s'entaillent le cuir chevelu à l'aide de la *châqoûr*,

1. On appelle ainsi la grande surexcitation nerveuse, l'auto-suggestion qui permet de braver la douleur et provoque parfois de véritables crises de folie furieuse.

شافور[1] et se frappent le crâne à l'aide de boulets de fonte, de blocs de pierre et de petites masses appelées *zerâouet*, زراوط[2].

L'orchestre des *Ḥamâdcha* ne comporte guère que des *harrâzi*[3], هرازى et des *r'aiṭa*[4], غيطة, ils n'emploient ni le *bendir* ni le *ṭbeul*[5] à la différence des *'Aïsâoua*.

3° *Ez Zâouya El Qâsmya*, الزاوية القاسمية, Zaouya des Qâsmyîn. Elle est située dans la rue dite *Zenqet Oulad Guelzim*, زنقة اولاد قلزيم, quartier de *Boû Qroûn*.

La confrérie ne compte qu'une cinquantaine d'adeptes dirigés par leur moqaddem *El Ḥâdj Moḥammed Pernâny*, الحاج محمد پرنانى.

En outre de son *cheïkh* cette confrérie vénère *Sîdî 'Abd-Allah El Ḥouïchy* dont le tombeau est sis dans la rue de ce nom, quartier d'*El 'Aloû*[6].

4° *Ez Zâouya El R'âziya*, الزاوية الغازية, *Zaouya des R'â-*

1. C'est une sorte de hallebarde à lames minces et ajourées, très légères.

2. Au singulier *zerouâṭa*, زرواطة.

3. C'est une sorte de grande jarre en terre, dont on aurait enlevé le fond pour le remplacer par une peau sur laquelle on frappe avec les mains. Cet instrument se place sur l'épaule gauche de l'exécutant. Il correspondrait à ce qu'on nomme *derboûka*, دربوكة, dans l'Est, à cela près que la derbouka est beaucoup plus petite comme dimensions.

4. Sorte de hautbois.

5. Le *bendir*, بندير, n'est autre que le tambourin ordinaire; le *ṭbeul*, طبل, est un petit tambour.

6. V. plus haut page 11-3°.

ziyine, sise dans la rue dite *Zenquet Biyâra*, quartier d'*El Guezâ'*.

Elle compte environ soixante-cinq adeptes dirigés par leur moqaddem *'Abd El Ḥaqq Karrâkchoû ould Aḥmed Karrâkchoû*, عبد الحق كرّاكشو ولد احمد كراكشو.

A la *ḥadra* les *fouqarâ'* se mettent en *taḥayour*, se lèvent, aspirent les vapeurs d'encens (*bekhour*, بخور) et se livrent à leurs exercices qui consistent à se placer des braises dans la bouche, des brandons enflammés sous les bras, des paquets de palmier-nain enflammés sous leur chemise, à même le corps, etc., etc.

5° *Ez Zâouya El Djilâliya*, الزاوية الجيلالية. « Zâouya des *fouqarâ'* de *Sîdi Abdelqâder El Djilâny* ». Elle est située dans la rue dite *Derb Oulâd El Bâchâ*, quartier d'*El Beḥeïra*.

Elle compte, à Rabaṭ, environ deux cents adeptes, dirigés par leur moqaddem *El Ḥâdj 'Aly Er Regrâguy*, الحاج على الرجراجى.

Pendant les grandes *ḥadra* les *fouqarâ'* de cette confrérie se percent les joues avec de longues aiguilles appelées *boû rhâm*, بو رهام, font divers exercices avec un sabre et ils se livrent, en tous temps, à des pratiques de magie et de divination.

6° *Ez Zâouya Et Touhâmiya*, الزاوية التهامية. *Zâouya* des *Touhâmiyîn*. Elle est située dans la rue de *Ridjâl Eç Çoff*, quartier d'*El Guezâ'*.

Elle compte deux cent vingt adeptes sous la direction du moqaddem *El Ḥâdj Moḥammed Qedîra ould El Ḥâdj Boû Brek Qedîra*, الحاج محمد قديره ولد الحاج ابي بكر قديرة.

Cette confrérie vénère les saints de la maison d'*Ouezzân*.

— *Dâr Eḍ Demâna* — c'est-à-dire *Moûlay 'Abd Allah Ech Cherîf*[1] et sa descendance, en particulier *Moûlay Tehâmy* qui a donné son nom à la confrérie et *Moûlay El Mekky ben Moḥammed*, dont nous parlerons plus loin.

7° *Zâouyet El Guenâoua*, زاوية القناوة. « *Zâouya*[2] des *Guenâoua* » située dans le *Derb El Guenâoua*, rue de *Port Mahon* (زنقة بُرط ماعون), quartier d'*El Beḥeïra*.

Elle compte une trentaine d'adeptes dirigés par le moqaddem *El Ḥouseïn ould Faradjy*, الحسين ولد فرّجى.

Les Guenâoua sont presque tous nègres et ne comportent que des gens de basse extraction et des esclaves. Ils pratiquent la divination et paraissent même avoir quelque idée de l'hypnotisme et des procédés de suggestion.

Dans leurs *ḥaḍra* ils se livrent à des exercices qui rappellent ceux des *'Aïsaoua*, des *Ḥamâdcha* et des *Djilâliyîn* et pour lesquels ils emploient des braises ou des herbes enflammées, des fers rougis au feu, des aiguilles dont ils se transpercent les joues, des sabres, etc.

Leur orchestre comprend le *guenibri*, قنيبرى ou petite guitare, les *qerâqeb*, قراقب ou vastes castagnettes de fer, les *ṭbeul*, etc., etc.

Leurs fêtes sont particulièrement bruyantes et interminables ; d'ailleurs le goût du nègre pour le bruit et la fête est proverbial.

8° *Zâouyet Sîdî El Ḥarrâq*, زاوية سيدى الحرّاق, dans le quartier d'*El Ḥofra* (?).

1. Au sujet de *Moûlay 'Abd Allah Ech Cherîf* et de toute sa descendance, cf. *Istiqçâ'*, t. IV, p. 51, ligne 4 et seq.

2. Il n'y a pas, à proprement parler, de Zâouya, c'est la maison du moqaddem qui en tient lieu.

9° *Mederset Moûlay El 'Arby Ed Debbâr'*, مدرسة مولاى العربي الدبّاغ, sise dans la rue dite *Derb Aït Ou Ez Zohra*, درب ايث ا الزهرة, quartier de *Boû Qroûn*.

10° *Zâouyet Sîdî Bou Beker Bennâny*, زاوية سيدى ابي بكر بنّانى, sise dans la rue dite *Derb Ḥoûmet Ez Zâouya*, درب حومة الزاوية, quartier d'*Es-Souïqa*.

Ces trois zâouya appartiennent aux *Derqâoua* qui constituent la confrérie la plus importante : la première réunit environ quatre-vingts adeptes sous la direction du moqaddem *Si 'Omar Dinya ould Ahmed Dinya* ; la seconde compte une quarantaine d'adeptes dirigés par le moqaddem *Boû Cha'ïb El Guezoûly* ; et la troisième compte cent quarante adeptes sous la direction du moqaddem *El Ḥadj El 'Arby ould El Ḥâdj Moḥammed El R'arby* ;

11° *Zaouyet El Tîdjâniyîn* زاوية التيجانيين — Sise rue de *Port-Mahon*. quartier d'*El Beḥeïra*, à côté de la prison. C'est, à Rabaṭ, l'un des édifices du culte les plus riches et les plus soignés comme architecture, il présente une jolie façade couverte de sculptures et toute bariolée, et un minaret en briques vernies de diverses couleurs avec dôme doré.

12° *Zâouyet Sîdî El 'Arby ben Es Sâïḥ*. زاوية سيدى العربي ابن السايح, sise à *El Oubira*.

Ces deux *zâouya* appartiennent à la confrérie des *Tîdjâniyîn* : la première compte environ soixante adeptes dirigés par le moqaddem *Sî Ben 'Abd Allah ould 'Abd Allah* ; la seconde n'a que peu d'adeptes, elle est dirigée par le moqaddem *Sid Mohammed ben Maliḥ ould El Ḥâdj Moḥammed ben Maliḥ*.

13° *Zâouyet Sîdî Moḥammed El Kettâny*, زاوية سيدى محمد الكتانى, sise dans la rue dite *Zenqet Ḥammâm El Qaçry*, dans le quartier d'*El Beḥeïra* (?).

La confrérie des *Kettâniyîn* compte une cinquantaine d'adeptes et a pour moqaddem *Si Moḥammed El Feḍḍâly*. En outre des *fouqarâ*, cette compagnie compte de très nombreux *khoddâm*.

Il n'existe pas, à proprement parler, de confréries de femmes, mais toutes les femmes âgées sont admises, si elles le désirent, aux *ḥaḍra* dans presque toutes ces associations. Attirées naturellement vers tout ce qui paraît extraordinaire et effrayant, c'est aux séances des *'Aïsaoua*, des *Ḥamâdcha* et des *Touhamya* qu'elles se rendent le plus volontiers. Les puritains et les convaincus s'élèvent violemment contre cette tendance, qu'ils essaient de combattre en vain : il n'est pas rare que ces femmes se joignent à la *chaîne* des *fouqarâ*, entraînées par l'exemple, qu'elles se mettent en *taḥayour* avec eux et qu'elles se livrent ensuite à des excentricités.

D'ailleurs bien des citadins lettrés de Rabaṭ instruisent leurs femmes dans la religion, ainsi que nous le disions plus haut, et certains d'entre eux, poussant plus loin le zèle émancipateur, vont jusqu'à leur transmettre l'*ouerd* de leur confrérie, en faisant ainsi des *feqîrât* secrètes.

Enfin il existe un groupe de 4 ou 5 femmes que l'on désigne sous le nom de *Rbâ't El Ḥaḍra* رباعة الحضرة « groupe de la séance », qui assiste à certains *moûsem* en y prenant une part effective et se rend dans les familles, soit pour exorciser les malades, soit à toute autre occasion. Leur audition est une véritable *ḥaḍra* (d'où leur nom) qui consiste à se mettre en *taḥayour* en proclamant les louanges de Dieu et du prophète : la contagion de l'exemple gagnant

l'auditoire, les femmes qui s'y trouvent viennent se joindre aux exécutantes et se mettent en *taḥayour* avec elles.

Le groupe, d'ailleurs, ne se confine pas forcément dans le domaine religieux, il fait entendre aussi des récitatifs du domaine profane, mais toujours d'un genre décent.

Les exécutantes sont : 1° la *cheïkha* ou *ma'allema* qui a la direction, chante et frappe avec des baguettes (*a'ouâd*, اعواد) deux petits tambours accolés ensemble et posés à terre devant elle (*ṭobla*, طبلة), 2° et trois ou quatre élèves ou *meta'allemat*, متعلّمات dont deux jouent du *bendîr* tandis qu'une autre fait résonner une *ta 'ridja*[1], تّعرِجة ; toutes récitent le *dhikr* ou chantent en même temps que la cheïkha, à qui elles donnent la réplique.

Le *dhikr*, si toutefois ce nom lui convient, se chante en prononçant les paroles suivantes :

الله أمولانا يا الله ماتقصد غير الله أتهامى ناس الاحسان طالبكم ضيف الله آلّي غارى يافنديل وازّان أمولاى عبد الله .

« Dieu ! ô notre Seigneur ! ô Dieu ! N'ayez d'autre but que Dieu ! ô descendants de *Moûlay Tehâmy* ! gens de bien ? L'hôte de Dieu vous recherche, épuisé par la soif (de vous voir).

« O flambeau d'Ouezzân ! O Moûlay 'Abd Allah ! »

On le voit, ces femmes sont des adeptes de la maison d'Ouezzân.

Au point de vue administratif, les zâouya jouissent d'une véritable autonomie :

Chacune d'elles a pour revenus les cotisations des *fou-*

1. Sorte de petite derbouka en poterie de Fès.

qarâ, les dons des *khoddâm*, le produit des quêtes, celui des ventes aux enchères (vente des bougies, dont nous avons déjà parlé), les *ziâra* ou offrandes des visiteurs, enfin et surtout, les revenus des *ḥaboûs* constitués à son profit.

Aussi chaque *zâouya* a-t-elle son *nâḍher* particulier qui s'occupe de sa gestion au point de vue finances et administration. Elle peut, de la sorte, entretenir le ou les édifices où se réunissent ses fouqarâ' et payer tout un personnel subalterne et les ministres du culte ou leurs auxiliaires (*Imâm*, *ḥazzâb*, *mouedhdhin*, etc., etc.).

VI. — Les Moûsem.

Chacune des confréries, dont nous venons de donner la liste, célèbre chaque année un ou plusieurs *moûsem* موسم ou fêtes qui coïncident généralement avec l'une des grandes fêtes religieuses musulmanes ou avec la date anniversaire de la mort de son patron (*cheïkh*).

Il est d'usage, à Rabaṭ, que la *ṭâïfa*[1] qui célèbre son mousem reçoive toutes les autres *ṭouâïf* de la ville : elle en répartit les membres entre ses différents *fouqarâ'*. Des *ḥaḍra* partielles, généralement suivies d'un festin, ont alors lieu chez ces derniers, de sorte que toute la ville est en liesse.

Cependant, il semble que certaines confréries n'aient pas de *moûsem* à elles spécial ; elles se bornent à assister à ceux des autres *ṭouâïf*.

1. طايفة, pl. طوايف (troupe), est le mot employé au Maroc pour désigner les confréries. Cf. *Arch. Mar.*, *passim*.

1° *Moûsem des 'Aïsâoua.*

Cette *ṭâïfa* entretient des rapports très cordiaux avec la confrérie similaire de Salé, de sorte qu'elles s'invitent réciproquement à leurs *mousem* respectifs dont les échéances ne coïncident pas.

Celui des *'Aïsâoua* de Rabaṭ a lieu une vingtaine de jours après la fête de l'*'Aïd El Kebîr*[1] et dure deux jours.

La veille du premier jour, on installe un velum, à l'aide d'étoffes, au-dessus de la grande cour de la *zâouya*. Là, en effet, auront lieu les séances et il importe d'être à l'abri du soleil et du mauvais temps.

Le lendemain, premier jour de fête (*nehâr el moûsem* نهار الموسم les 'Aïsâoua font une procession ou *daoura* دَورة à travers la ville :

Précédée du moqaddem entouré de drapeaux et accompagné de joueurs de *harrâzî,* la confrérie défile par les rues, les *fouqarâ'* sont en *taḥâyour* et se livrent publiquement à leurs odieux exercices, tandis que des quêteurs vont, de porte en porte, recueillant les offrandes.

La *daoura* dure presque toute la journée ; le produit des collectes, concentré entre les mains du *moqaddem,* est remis par lui aux descendants du *Cheïkh* ou patron de la con-

1. L'*'Aïd El Kebîr* commence le dixième jour du mois de *Dhoû l'Hijja.* La date de la fête des Aïsâoua n'est d'ailleurs pas rigoureuse, elle peut être avancée ou retardée d'une dizaine de jours au plus, selon les nécessités du moment. Les 'Aïsâoua, en effet, se composent, en majeure partie, d'ouvriers et de petits artisans vivant de leur travail quotidien et il faut qu'ils puissent prendre leurs dispositions à l'avance pour pouvoir disposer de trois ou quatre journées.

frérie, *Oulâd Sîdî Maḥammed ben 'Aïsa* اولاد سيدى محمد بن عيسى dont quelques-uns habitent Rabaṭ. Ces derniers n'acceptent pas le total des offrandes, ils en laissent, entre les mains du *moqaddem,* une certaine quantité que l'on emploie à acheter des bougies ; nous en verrons plus loin la destination.

Dans la soirée, toute la *ṭâïfa* de Rabaṭ se porte au débarcadère de Salé, dans le lit de l'*Oued Boû Regrâg*, à la lueur de mille lanternes. Pareillement éclairés, les *'Aïsâoua* de Salé traversent la rivière, dans les bacs affectés à cet usage, et rejoignent leurs confrères de Rabaṭ.

Les deux *ṭouâïf* se forment aussitôt en cortège et se rendent ensemble à la *zâouya*, préparée pour cette réception. Les *fouqarâ'* de Rabaṭ y installent leurs confrères de Salé et, tandis qu'une *ḍîfa* est servie à ces derniers, ils vont chercher toutes les autres confréries de la ville pour les amener, avec le même apparat, et les installer dans différentes maisons voisines de la *zâouya*.

Les *'Aïsâoua* de Rabaṭ se répartissent entre ces maisons pour y exercer les devoirs de l'hospitalité et partout il y a *ḥaḍra* consistant à réciter le *dhikr,* puis festin et orgie pendant la plus grande partie de la nuit.

Le lendemain matin, deuxième jour de fête, est appelé *Eç-Cebboûhî* الصبوحى (la matinée ?). La confrérie de Salé déjeune de bonne heure et tient une séance de *dhikr* dans le même local où on l'avait conduite la veille[1], tandis que la *ṭâïfa* de Rabaṭ achève de parer et d'orner la *zâouya*.

Un peu avant le milieu du jour, les deux *ṭouâïf* d'*'Aï-*

1. Cette séance n'est évidemment pas obligatoire pour les fouqarâ : y assiste qui veut, chacun étant libre de se rendre en ville pour y faire des emplettes, y voir des amis, etc., etc. Cette remarque peut être généralisée la discipline n'existant point, dans les confréries, au sens militaire de ce mot.

sâoua se réunissent dans la *zâouya* et y tiennent une longue séance plénière avec exécution des exercices, jusque vers deux heures après midi.

On procède ensuite à la vente aux enchères, sur le marché, des objets constituant les souvenirs de la fête et, en particulier, des bougies achetées la veille. Les *fouqarâ'* désignent cette opération sous le nom de *el ḥenna*[1], الحنّة « le henné » parce que, ce jour-là, les descendants du *Cheïkh* se teignent les mains au henné (يربطوا الحنّة).

En général cette vente est fructueuse, les enchérisseurs ne manquant pas, tous désireux d'acquérir une bougie bénie. Le moqaddem retient un quart de la recette, pour faire face aux dépenses de la confrérie (au moins en principe), et il remet le surplus aux descendants du *Cheïkh*.

Le *ḥenna* terminé toutes les confréries de Rabaṭ se réunissent, de la même façon que la vieille, en séances partielles jusqu'au *mor'reb*. En disparaissant, le soleil marque la fin de la fête et chacun rentre chez soi.

En outre du *Moûsem*, les *'Aïsâoua* de Rabaṭ ont la *rekba* ركبة ou chevauchée.

La *rekba* a lieu le jour d'*El Miloûd* (pour *El Mauloûd*, anniversaire de la naissance du prophète, le 12 *Rabî' El Aouel*).

Depuis midi, jusqu'au coucher du soleil, la confrérie parcourt les rues de la ville, précédée des descendants du *cheikh* tous à cheval, entourés de bannières et de musiciens. Pendant toute cette procession les *fouqarâ'* sont en *taḥâyour* et se livrent à leurs exercices.

Au coucher du soleil, le cortège se disloque et, deux ou

1. C'est ce que nous avons relaté plus haut, en décrivant la fête des étudiants, sous le nom de *mabî' ech chema'*.

trois jours après cette cérémonie, le moqaddem, accompagné d'une délégation des *fouqarâ'* se rend à *Meknâs* pour assister au mousem du *Cheïkh* de la confrérie, enterré près de cette ville.

Quant aux *'Aïsâoua* de Salé, cette confrérie comprend une centaine de *fouqarâ'* et environ trois cents *khoddâm*. Elle a sa *zâouya* (*Zâouyet Sîdî Maḥammed ben 'Aïsa*, زاوية سيدى محمد بن عيسى) dans le quartier d'*Eṭ Ṭela'a*[1], الطلعة à Salé. Son *moqaddem* actuel est le nommé *Ben El Kebîr ould El Ḥâdj Moḥammed*, ابن الكبير ولد الحاج محمد.

Elle célèbre son *moûsem* trois mois avant la fête d'*El Miloûd* ;

Pendant la journée qui précède la fête, la confrérie aménage les maisons voisines de la zâouya, que leurs propriétaires mettent à sa disposition dans ce but. Les *fouqarâ'*, les *khoddâm* et tous les amis de la *ṭâïfa* envoient à l'avance ; qui une *mâïda* (petite table : مايدة) chargée de mets, qui des plateaux de friandises, etc., etc.

Au coucher du soleil, la confrérie va à l'*Oued Boû Regrâg* à la lueur des bougies, et reçoit les *'Aïsâoua* de Rabaṭ qui viennent participer à la fête. Puis tout se passe comme nous l'indiquions plus haut pour le moûsem similaire de Rabaṭ.

Le lendemain les deux *ṭouâïf* d'*'Aïsâoua* déjeunent de bonne heure et se réunissent ensuite en grande *ḥaḍra* plénière à la *zâouya*. Avant la prière du *ḍhor* (vers midi) il y a dislocation et les *fouqarâ'* de Rabaṭ rentrent chez eux.

1. Certains auteurs écrivent *Eṭ Ṭâla'a*, الطالعة, mais nous préférons nous conformer à la prononciation locale.

Ce n'est que la veille d'El Miloud que les *'Aïsâoua* de Salé font en ville la procession ou *daoura* afin de recueillir les offrandes des fidèles. Ils procèdent, le même jour, à la vente des bougies (*mabî' ech chema'*). Le lendemain, *Nehâr El Miloûd* نهار الميلود la confrérie tient une *ḥadra* plénière en sa *zâouya*, de l'heure de *l''acer* jusqu'au *mor'reb*. La fête est alors clôturée par la lecture du *ḥizb* de la confrérie.

Seuls le *moqaddem*, les lettrés d'entre les *fouqarâ'* et ceux des fidèles qui le veulent bien, assistent à cette lecture.

Quant à la *ṭâïfa 'Aïsâouya* de Rabaṭ, elle n'est point invitée à cette deuxième partie du *moûsem*. La Société similaire de Salé ne fait point de *rekba* ni de pèlerinage au tombeau du saint à *Meknâs*. Ceux de ses membres qui désirent faire ce voyage se joignent à la délégation de Rabaṭ.

2° *Moûsem des Ḥamâdcha.*

Le *Moûsem* des *Ḥamâdcha* de Rabaṭ suit de quelques jours celui des *'Aïsâoua* de la même ville, c'est dire qu'il a lieu à l'occasion de l'*'Aïd El Kebîr*.

Les détails de la fête présentent la plus parfaite analogie avec ceux que nous avons décrits en parlant du *moûsem* des *'Aïsâoua*, nous n'y reviendrons donc pas pour éviter des redites.

Toutefois la *ṭâïfa Ḥamdoûchya* de Salé n'est point invitée et ne participe pas aux réjouissances [1].

1. Les seules *ṭouâïf* de Salé qui viennent à Rabaṭ à l'occasion des *moûsem* des confréries de cette ville sont : 1° les *'Aïsâoua*, 2° les *Touhâmiyîn*, 3° et les *R'âziyîn*. Réciproquement, les *'Aïsâoua*, les *Touhâmiyîn* et les *R'âziyîn* de Rabaṭ se rendent à Salé à l'occasion des *moûsem* des confréries similaires de cette dernière ville. Il en est de même des *Ḥamâdcha* de Rabaṭ qui, cependant, ne reçoivent point leurs confrères de Salé.

Puis dans les premiers jours d'*El Miloùd*, les *Ḥamâdcha* procèdent à la *rekba* à trois jours de distance de celle des *'Aïsâoua* et, le surlendemain, une délégation des *fouqarâ'* se rend à *Meknâs* pour visiter le tombeau du saint *Sîdi Aly ben Ḥamdoûch* سيدى على بن حمدوش. Ce tombeau se trouve au nord de la route de Mequinès à Fès.

Bien que ne participant pas au *moûsem* des *Rbâṭiyine*, les *Ḥamâdcha* de Salé invitent leurs confrères de Rabaṭ à leur *moûsem*.

Sîdi Aly ben Ḥamdoûch compte, à Salé, une centaine de *fouqarâ'* et environ deux cent cinquante *khoddâm* sous la direction du moqaddem *El Ḥâdj El'Arby ben El Ḥâdj El Ma'ṭy* الحاج العربي بن الحاج المعطى. Leur *Zâouya* est sise au quartier d'*El Bleïda*, البليدة.

Leur *moûsem*, qui a lieu vers le sixième jour d'*El Miloud*, dure une nuit et un jour : *leïlat el moûsem*, ليلة الموسم et *nehâr el moûsem*, نهار الموسم.

Pendant la journée qui précède la *leïlat el moûsem*, la confrérie fait, à travers la ville, la *daoura* traditionnelle. En outre des offrandes en argent, les *fouqarâ'* reçoivent des fidèles des paquets de bougies. Dès la quête terminée et les fonds qui en proviennent remis aux descendants du cheïkh, on procède à la vente des bougies. Au coucher du soleil la masse des *fouqarâ'* se sépare, tandis que les lettrés et les notables d'entre eux se rendent à la *zâouya* et y lisent le *ḥizb* de la confrérie.

La matinée du lendemain, *nehâr el moûsem*, est employée

à aménager, près de la zâouya, les locaux dans lesquels on recevra toutes les confréries.

Lors de l'*'acer* les *Ḥamâdcha* vont au débarcadère de Rabaṭ recevoir leurs confrères de cette ville, les installent dans le local qui leur est affecté et procèdent de la même façon à l'égard de toutes les confréries de Salé.

Aussitôt commencent, dans chaque maison, les *ḥaḍra* partielles qui durent jusqu'au *mor' reb*. A ce moment les *Ḥamâdcha* de Salé apportent à chaque groupe de leurs invités les *mâïda* et les plateaux chargés des victuailles offertes par les fidèles. Ce repas terminé, la fête est finie et chacun retourne à ses affaires.

3° *Moûsem des Qâsmiyîn.*

Cette confrérie fait coïncider son moûsem, qui dure deux jours, avec celui de *Sîdî 'Abd Allah El Ḥouïchy*. Ce dernier a lieu le deuxième jour de la fête d'*El Miloûd*.

La veille du premier jour du *moûsem*, la *ṭaïfa* fait en ville la *daoura* et tout se passe à peu près comme dans le *moûsem* des *'Aïsâoua* décrit au paragraphe 1°, les autres *ṭouâïf* recevant, le lendemain, l'hospitalité des *Qasmiyîn* jusqu'au *mor' reb,* pour se disloquer ensuite.

4° *Moûsem des R'âziyîn.*

Il dure un jour et a lieu dans les trois premiers jours d'*El Miloûd*.

Le programme comporte une *daoura* et une quête en ville, puis la vente des bougies et une *ḍifa* à toutes les confréries, y compris les *R'âziyîn* de Salé.

Ces derniers célèbrent leur moûsem le cinquième jour

d' *El Miloud* et reçoivent leurs confrères de Rabaṭ. La fête ne dure qu'une après-midi, employée en une *ḥaḍra* plénière de toutes les *ṭouâïf*. Après cette *ḥaḍra* il y a *ḍîfa* puis séparation. La *douara* en ville n'a pas lieu mais les *fouqarâ'* reçoivent des paquets de bougies des fidèles et les vendent à l'encan avant le festin du soir.

5° *Moûsem des Djîlâliyîn.*

Il a lieu le septième jour d'*El Miloûd* et dure un seul jour.

Le programme comporte une *daoura* à travers la ville afin de recueillir les offrandes des fidèles, puis l'invitation de toutes les *ṭouâïf* de la ville en une séance plénière terminée par une *ḍîfa*.

Bien que les *Djîlâliyîn* de Salé n'hébergent point ceux de Rabaṭ, pendant leur fête, nous relatons ici leur *moûsem* parce qu'il revêt une physionomie très spéciale.

Cette confrérie compte, à Salé même, soixante *fouqarâ'* et trois cents *khoddâm*, environ, mais elle a de très nombreux serviteurs dans le *R' arb* et chez les *Beni Ḥasen*. Son *moqaddem*, pour Salé, se nomme *El Ḥâdj Aḥmed ben Ḥamdoûch* الحاج احمد بن حمدوش et sa *zâouya* se trouve dans le quartier de *Zanata*.

Son *moûsem* commence également le septième jour d'*El Miloûd* [1] et dure quatre jours.

1. C'est probablement ce fait que les deux confréries de Rabaṭ et de Salé célèbrent leur *moûsem* le même jour, qui les empêche de s'héberger l'une l'autre.

La *ṭâïfa* ne fait point de *daoura* en ville, mais elle reçoit, de tous côtés, d'innombrables paquets de bougies qu'elle met en vente à l'encan pendant les trois premiers jours de la fête.

De très bonne heure, le matin du septième jour d'*El Miloud*, la confrérie de Salé se rend à la porte dite *Bâb Sebta* باب سبتة « Porte de Ceuta » précédée de ses musiciens et de ses bannières. Elle y reçoit une nombreuse délégation d'une fraction de la tribu des *Benî Ḥasen*. Cette délégation est désignée sous le non *er rekba* ; elle amène avec elle un bœuf et des moutons. Les *Djilâliyîn* la conduisent aussitôt à leur *zâouya* devant laquelle se tiennent les descendants du *cheïkh* de la confrérie ; on leur remet alors le bœuf et les moutons, puis la *rekba*, qui comporte des hommes et des femmes, pénètre dans la *zâouya* et y tient une courte *ḥaḍra* pour se répandre ensuite par la ville à son gré.

Pendant ce temps les *Djilâliyîn* vont au-devant d'une délégation ou *rekba* d'une autre fraction des *Beni Ḥasen*. Elle arrive avec des présents analogues à ceux qu'avaient amenés la première, pour les descendants du *cheïkh* et tout se passe dans le même ordre.

La confrérie de Salé va enfin recevoir une troisième *rekba*, venant cette fois du *R'arb*, dans les mêmes conditions que les deux premières, et l'on procède, à son égard, de la même façon que pour les autres.

Chacune de ces *rekba* comporte environ cent cinquante à deux cents hommes et femmes : soit, pour l'ensemble, un total de près de cinq cents délégués des tribus. Ils se logent comme ils peuvent, sur les places publiques, sous des tentes, ou chez des amis, mais leur quartier général est la *zâouya*, pendant les trois jours qu'ils passent à Salé.

Leur grand nombre, d'ailleurs, ne permet point à la confrérie de Salé de les héberger complètement,

aussi se borne-t-elle à les aider, dans la mesure de ses moyens[1].

Pendant ces trois jours il y a *ḥadra* sans discontinuer, de jour et de nuit, à la *zâouya*, des groupes d'exécutants, frais et dispos, venant sans cesse relayer ceux qui sont fatigués.

Le quatrième jour, au matin, les trois *rekba* repartent, chacune dans une direction. Alors seulement commence la vraie fête pour les *fouqarâ'* de Salé : ils considèrent, en effet, comme une pénible corvée la réception de ces délégations composées d'*ahl el bâdya* (اهل البادية gens de la campagne) dont les goûts et les aspirations choquent leurs idées de *ḥaḍar* (حضر gens des villes).

Vers midi, quand toutes les *rekba* sont déjà loin, les *Djilâliyin* de Salé vont inviter toutes les autres confréries de la ville. Il y a concentration et *ḥadra* plénière en la *zâouya* jusqu'au coucher du soleil.

A ce moment les *fouqarâ'* aisés envoient à la réunion quantité de plats copieux et de sucreries, et l'on fait bombance jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Ce festin marque la fin de la fête.

6° *Moûsem des Touhâmiyîn.*

Comme nous l'avons déjà dit, cette confrérie vénère deux saints : *Moûlay Tehâmy* et *Moûlay El Mekky ben Mohammed El Ouezzâny* de la maison d'*Ouezzân* (دار الضمانة).

Leur *moûsem* est célébré en même temps, le neuvième jour de la fête d'*El Miloûd*, et il dure deux jours pleins.

Elle débute par une *daoura* en ville, à l'effet de recevoir

1. Les bœufs et moutons remis aux descendants du Cheikh sont déjà un appoint sérieux à cet effet.

des offrandes et son programme est assez analogue à ceux des premières fêtes que nous avons décrites, pour nous dispenser d'en relater tous les détails.

La confrérie similaire de Salé est invitée et prend une part active aux réjouissances.

Cette dernière *ṭâïfa* comporte environ deux cents *fouqarâ'* et un nombre considérable de *khoddâm*, elle a pour *moqaddem* le nommé *El Ḥâdj Mohammed ben El Kebîr* الحاج محمد بن الكبير et sa *zâouya* se trouve au lieu dit *Eç-Çoff*.

Son *moûsem* a lieu le huitième jour d'*El Miloûd*, c'est-à-dire la veille de celui que célèbre la confrérie correspondante de Rabaṭ.

Il consiste essentiellement en une *ḥaḍra* plénière qui dure tout l'après-midi, suivie d'un festin et sans *daoura* préalable.

Toutes les confréries de Salé et la *ṭâïfa Touhâmya* de Rabaṭ assistent à cette *ḥaḍra*.

7° *Moûsem des Guenâoua* [1].

La *ṭâïfa* des *Guenâoua* de Salé ne compte guère qu'une vingtaine de *fouqarâ'* dont on peut considérer les femmes comme *feqîrât* [2], étant donné leur rôle actif et aussi important que celui des hommes.

1. Pendant notre trop court séjour à Rabaṭ nous n'avons pu obtenir de détails précis sur le moûsem des *Guenâoua* de cette ville ; mais, notre principal informateur, étant de Salé, a pu nous décrire la fête de la confrérie correspondante de Salé. Nous avons jugé utile de rapporter ici cette description, l'analogie étant, sans doute, complète entre les pratiques des deux confréries voisines : elles n'ont fait que teinter d'Islam et accommoder au pays leurs mœurs soudanaises.

2. On les qualifie de خديمات, *khedimât* ou servantes.

Les *khoddâm* ne sont pas très nombreux et se composent de tous les esclaves noirs ; mais ils ont une clientèle assez importante dans toutes les classes de la société : leurs femmes sont presque toutes *guezzânât* قزّانات ou diseuses de bonne aventure, tandis qu'eux-mêmes sont sorciers et devins, médecins du corps et de l'âme, connaissant les mystérieuses recettes qui lient ou brouillent les hommes, donnent à l'amant la vigueur ou le frappent d'impuissance, conjurent le mauvais œil et les esprits malins, etc., etc.

Toute cette clientèle superstitieuse, reconnaissante et un peu craintive de vagues dangers, rend, avec empressement, des services aux *Guendoua*, mais en cachette et elle serait désolée d'être obligée d'avouer pareilles relations.

Les *Guendoua* sont trop peu nombreux et trop peu aisés pour avoir une *zâouya*, ils se réunissent simplement dans la maison de leur moqaddem *'Azzi Mebârek Es Soûdâny*, عزّى مبارك السودانى à *Bellâ'a* بلّاعة.

Leur moûsem a lieu le quinzième jour du mois de *Cha'bân*, il dure un après-midi et une nuit.

A l'heure de l'*'acer*, *fouqarâ'* et *khedîmât* sont réunis chez le *moqaddem*. Aussitôt l'on égorge un bouc noir en prononçant certaines formules et d'après un certain rite qu'il faudrait être initié pour pouvoir décrire ; hommes et femmes s'aspergent du sang de la victime et se livrent à la danse. Puis les hommes procèdent à leurs exercices habituels au milieu d'une musique assourdissante tandis que les femmes écorchent le bouc, le dépècent et l'apprêtent pour le *ṭa'âm* طعام ou couscous du soir.

Ce *ṭa'âm* est servi au *mor'reb*, puis la séance se poursuit en orgie pendant une partie de la nuit. A tout instant des serviteurs apportent les *moueddât* مودّات « témoignages d'affection » de leurs maîtres. Ces *moueddât* prennent les

formes les plus variées et ne sont autres que les cadeaux offerts, en reconnaissance de services rendus, par la clientèle discrète dont nous parlions plus haut.

Les *Guenâoua* ne reçoivent pas les autres confréries à l'occasion de leur *moûsem* parce qu'elles ne voudraient point prendre part aux réjouissances barbares de gens aussi grossiers. Ils restent donc les *'abîd* ou esclaves dont on ne peut se passer mais qu'on n'avoue point.

8° *Moûsem des Derqâoua.*

Il a lieu dans les quarante-cinq jours qui suivent *El Miloûd*, à une date variable. Au reste, il n'offre pas de particularité saillante.

A Salé, la confrérie similaire compte en tout environ trois cents *khoddâm* ou *fouqarâ'* dirigés par le moqaddem *Moûlay Eṭ Ṭayiby El 'Alaouy*, la *zâouya* est sise au lieu dit *Bâb Ḥaseïn*.

Son moûsem a lieu à peu de jours de distance, avant ou après celui de la *ṭâïfa* correspondante de Rabaṭ. Il dure une nuit et un jour.

Pendant la *leïlet el moûsem*, un festin réunit les seuls *fouqarâ'* de la confrérie. Le lendemain, dans l'après-mîdi, un nouveau festin réunit, cette fois, toutes les *ṭouâïf* de la ville.

On se sépare au *mor'reb*. Le *moûsem* ne donne lieu ni à une *daoura* préalable ni à un *mabî' echchema'*.

9° *Moûsem des Tidjâniyîn.*

Il a lieu à peu près en même temps que celui des *Derqâoua*, tant à Rabaṭ qu'à Salé. Il se passe, d'ailleurs, très simplement entre les *fouqarâ'* de la confrérie, sans invita-

tion aux autres *ṭoûaïf*. Ce *moûsem* consiste en une *leïla* ou soirée pendant laquelle un festin réunit les *fouqarâ'*. Ceux-ci font ensuite une *ḥaḍra* de récitation du *dhikr*.

Il n'y a ni *daoura* préalable, ni *mabî 'ech chema'*.

La cérémonie se passe de façon analogue à Salé où la confrérie comporte une centaine de *fouqarâ'* et de très nombreux *khoddâm*. Leur moqaddem se nomme *Sidî Moḥammed ben 'Allâl* سيدى محمد بن علاّل et leur *Zâouya* se trouve au lieu dit *Bâb Meçeddeq* باب مصدّق.

10° *Moûsem des Kettâniyîn.*

Les *Kettâniyîn* constituent une confrérie aristocratique et intellectuelle, à peu près ignorée de la masse, dont elle a abandonné les préjugés et les pratiques grossières.

Elle ne paraît pas avoir de moûsem spécial[1].

A Salé les *Kettâniyîn* comptent de très nombreux *khoddam*, le milieu étant encore assez intellectuel, son *moqaddem* est le nommé *Si Aḥmed ben El Ḥâdj El'Arby ben Sa'îd*, سى احمد بن الحاج العربي بن سعيد et sa *Zâouya* se trouve à *Ridjâl El Ḥofra* رجال الحفرة.

1. Son *Cheikh Sidi Mohammed El Kettâny* est mort récemment à Fès. Nous n'avons pas appris qu'un *moûsem* fût déjà célébré en son honneur.

11° *Autres Moûsem.*

En dehors des *moûsem* spéciaux à telle ou telle confrérie, que nous venons de décrire, il en existe un grand nombre d'autres, autant qu'il y a de saints enterrés à Rabaṭ et à Salé, et qui sont communs à l'ensemble des confréries, en quelque sorte.

Ne pouvant les décrire tous, nous nous bornerons à relater les plus marquants :

Moûsem de Chella[1]. — On sait que l'ancienne ville ruinée de *Chella* renferme un certain nombre de tombeaux de saints et la tombe du *Soulṭân El Akeḥal* ou *Soûlṭân El Koḥly* (السلطان الأكحل ou السلطان الكحلي).

Ces tombes sont naturellement l'objet de la vénération des citadins et même des tribus voisines ; mais cette vénération ne peut précisément se manifester qu'autant que la concorde règne entre la population de la ville et celle de l'extérieur.

C'est au point que les saints de *Chella* voient leurs tombes désertées et leur *moûsem* oublié dès que le calme n'est pas parfait dans le pays, c'est-à-dire la plus grande partie du temps.

En principe le *moûsem* de *Chella*, s'il a lieu, est célébré dans les dix premiers jours qui suivent *El Miloûd*.

Dès l'aube, les confréries commencent à se grouper en cortège et partent, musique et bannières en tête pour *Chella* ; quelques-unes d'entre elles, cependant, ne quittent Rabaṭ que vers midi, n'ayant guère plus de deux kilomètres à

1. Nous avons dit quelques mots de Chella dans un précédent article consacré à la description topographique de Rabaṭ et qui a paru dans les *Archives marocaines*. Cf. *ibid.*, vol. V, n° 1, p. 147 et seq.

parcourir. Le peuple, en très grande affluence, tient à prendre part à la fête, aussi s'y rend-il par groupes importants, soit en suivant les processions des *ṭouâïf*, soit isolément. Tout ce monde emporte de quoi camper, pour ne pas passer la nuit à la belle étoile, de sorte que, dès l'arrivée, des tentes se dressent dans l'enceinte de *Chella* et chacun de courir de droite et de gauche pour ramasser du bois et prendre de l'eau nécessaire à la cuisine en plein vent.

Tous les fonctionnaires et les notables commerçants tâchent d'assister à la fête et envoient, aux confréries qu'ils servent, des moutons, des chèvres et des mets préparés.

Lors de l''acer il y a concentration de cette foule et un cortège se forme qui défile lentement devant les tombes en prononçant les formules et oraisons d'usage. Les confréries se répartissent à leur gré autour des mausolées et tiennent *ḥaḍra* tandis que, sur le seuil des édifices vénérés, on égorge les moutons, chèvres, poules, etc., etc., envoyés par les citadins riches. La chair des victimes est alors distribuée aux assistants. Les fidèles garnissent de bougies allumées, aux couleurs variées, les moindres recoins des *qoubba*, puis, au coucher du soleil, chacun regagne sa *khezâna* (tente) et y prend le repas du soir.

Après la prière de 8 heures (*'achâ'*) toutes les confréries se réunissent dans la partie haute de Chella, qui est assez plate, et tiennent une grande *ḥaḍra* à la lueur des bougies.

En outre, des groupes de musiciens et de bardes, appelés *grâïḥya* قرايحية et dont nous parlerons plus loin, font entendre leurs mélopées, aussi appréciées que peu comprises de la masse [1], et reçoivent les oboles qu'on veut bien leur offrir.

1. Lorsqu'on a vu de près ces *grâïḥya* on demeure étonné du peu qu'ils perçoivent nettement dans les chants qui ne sont pas de leur composition.

Ces divertissements se prolongent fort avant dans la nuit.

L'aube réveille bientôt les dormeurs, toute cette foule déjeune de bon matin puis les confréries reprennent leurs habituelles *ḥaḍra* dans le voisinage des mausolées.

Un assez grand nombre de curieux de la ville voisine, Salé, viennent assister aux cérémonies de la première journée, mais ils s'arrangent pour être de retour chez eux avant le coucher du soleil.

Enfin, après la *ḥaḍra* du deuxième jour, qui dure toute la matinée, le cortège se reforme vers midi et tout ce monde rentre à Rabaṭ.

Moûsem de Moûlay Brâhîm[1]. — Il a lieu dans les cinq premiers jours après *El Miloûd*.

Les descendants du saint invitent toutes les confréries de Rabaṭ et les hébergent pendant un jour. Ce festin est précédé, bien entendu, de la *ḥaḍra* et du cérémonial habituels.

Moûsem de Sîdî 'Abd El Qâder ben Aḥmed[2]. — Il a lieu le huitième jour après El Miloud : toutes les confréries se réunissent en *ḥaḍra* au tombeau du saint ; on y voit aussi, généralement la *rbâ'at el ḥaḍra*, groupe de femmes musiciennes dont nous avons déjà parlé[3].

Moûsem de Sîdî Moḥammed El R'âzy. — Ce saint est enterré à Rabaṭ où il est très vénéré. Il passe pour être le frère de *Sîdî El Ḥâdj Aḥmed ben 'Achîr* dont le mausolée est à Salé mais qui est également vénéré à Rabaṭ. Cette croyance ne nous paraît pas confirmée par les textes que nous avons consultés et que nous citerons plus loin.

1. Nous manquons de détails sur ce saint.
2. Nous manquons de détails sur ce saint.
3. Ci-dessus page 30.

Pour en revenir à *Sidî Moḥammed El R'âzy* nous dirons qu'il passe pour avoir la faculté merveilleuse de guérir les fous furieux (ḥommâq حمّاق pl. de احمق).

Aussi son mausolée est-il assez vaste et divisé en stalles ou *benâïq* (بنيقة pl. بنايق), destinées à recevoir les aliénés en traitement. Ces stalles ne sont point fermées, de façon à faciliter la surveillance, aussi les malheureux fous sont-ils attachés, pour les maintenir à leur place : une chaîne fixée au plafond les retient par un collier de fer autour du cou. D'un côté on place les femmes, de l'autre, les hommes. Deux infirmières sont affectées au service des premières, deux infirmiers soignent les seconds ; les soins, d'ailleurs, sont tout à fait rudimentaires et se réduisent à l'entretien d'une propreté, toute relative, du patient et de sa stalle. Nul médecin ne vient là, les cures devant, par définition, être miraculeuses et dues uniquement à la présence immatérielle du saint.

Les fous en traitement sont nourris par leurs proches, s'ils en ont, dans le cas contraire, on leur distribue un pain par jour à prendre sur les fonds des *ḥaboûs*.

Quant aux infirmiers et infirmières, ils ont une part des offrandes que les fidèles apportent au mausolée ; ils reçoivent, en outre, un pain par jour, dans les mêmes conditions que les gens en traitement.

Le moûsem du saint a lieu le neuvième jour après l'*'aïd el kebir* et dure une nuit et un jour.

Il consiste essentiellement, pendant la première nuit, à des récitations de litanies par les *ṭolba* dans le mausolée, récitations qui sont suivies d'un repas vers une heure du matin ; ce repas est offert par les descendants du saint.

Le lendemain matin, toutes les femmes de la ville, qui le veulent bien, se rendent chez les descendants du cheïkh défunt, auxquels elles remettent des offrandes. En échange

on leur offre une collation de thé et de gâteaux, tandis que des musiciennes se font entendre et récitent des *qçâïd*. Vers midi on leur sert une *ḍîfa* puis la séance de musique reprend jusque vers l'*'acer*. A ce moment les visiteurs se rendent en procession au mausolée devant lequel les *'Aïsâoua* et les *Ḥamâdcha* tiennent séance. La *ḥadra* dure jusqu'au *mor'reb* puis on se sépare et la fête est finie.

Moûsem de *Sîdî El Ḥâdj Aḥmed ben 'Âchir*[1]. — Ainsi que nous le disions plus haut, *Sîdî El Ḥâdj Aḥmed ben 'Âchir* سيدى الحاج احمد بن عاشر passe pour être le frère de *Sîdî Moḥammed El R'azy* et il a la même spécialité que lui, qui consiste à guérir les fous furieux. C'est en raison de cette analogie, et aussi à cause du grand renom de « *Sîdî ben 'Âchir* » dans une région assez considérable, que nous le mentionnons ici, bien qu'il n'appartienne pas à proprement parler, à la ville de Rabaṭ. Il est, en effet, enterré à Salé, dans le cimetière qui occupe la face nord-ouest de la ville et qui est le plus rapproché de la mer.

Le mausolée affecte les mêmes dispositions générales que celui déjà décrit à Rabaṭ. On y voit également des fous et des folles, mais ici il n'y a que des infirmières, au nombre de sept et qu'on appelle *'Ayâlât Sîdî ben 'Âchir* عيالات سيدى ابن عاشر c'est-à-dire : les femmes de *Sîdî Ben 'Âchir*. Elles entretiennent le mausolée et soignent les malades, moyennant quoi elles touchent un pain par jour des *ḥaboûs* et reçoivent quelques aumônes des parents des malades ou des visiteurs.

Quant aux descendants du *Cheïkh*, ils se tiennent, à tour de rôle, dans cette *qoubba*-hôpital, reçoivent les visiteurs,

1. Nous donnons ci-après, p. 54 et seq., des détails sur la vie de ce saint.

et leur donnent la *baraka* ; en revanche, ils touchent d'abondantes *ziara*.

Le *moûsem* est semblable, de point en point, à celui de *Sîdî Moḥammed El R'âzy* et a lieu le même jour ; toutefois comme *Sîdî ben 'Âchir* est un saint bien plus éminent et bien plus agréé de Dieu que son frère, il accomplit chaque année, lors du *moûsem*, le miracle suivant :

Au moment où la procession des femmes vient visiter le mausolée, elles voient sourdre, entre les briques qui recouvrent le sol de ce sanctuaire, soit du lait, soit de l'eau.

Moûsem de Sîdî Moûsa Ed Doukkâly. — C'est encore un saint enterré à Salé, mais également célèbre sur les deux rives de l'*Oued Boû Regrâg* et les gens de Rabaṭ se rendent en grand nombre à son *moûsem* qui dure trois jours.

Cette fête a lieu vers la fin du mois d'Août, hors les murs, et à peu de distance de Salé, au bord de la mer, à l'endroit même ou s'élève la *qoubba* du saint non loin de celle de *Sîdî 'Aly El Maçry*. Un *moqaddem*, qui demeure à Salé, est chargé de l'entretien du mausolée[1].

Le premier jour de fête, un vendredi, le *moqaddem* du *ḍrîḥ* (mausolée) part le premier vers le lieu de la réunion, afin de faire les apprêts indispensables. Il est bientôt suivi du *qaïd* de la ville, escorté par une partie de la garnison qui constituera une garde pendant toutes les réjouissances[2]. La plupart des citadins se joignent à eux et, dès leur arrivée près de la *qoubba*, dressent leurs tentes. Un véritable marché s'improvise et les rôtisseurs ne chôment pas.

1. C'est, actuellement, l'un des principaux Chorfa de Salé, *Sîd El Ḥâdj Moḥammed El'Alaouy*, السيد الحاج محمد العلوي qui remplit ces fonctions.

2. Cette précaution n'est pas inutile, étant donné le voisinage des *Zemmour*, très redoutés par leurs coups de force.

Les gens de *Salé* amènent avec eux un bœuf qu'ils ont acheté en se cotisant et le remettent au moqaddem.

Sur le lieu de la fête arrivent aussi des délégations des *'Âmr*, des *Ḥoseïn* et des Oulâd *Sebiṭa* du *ḥaouz* de Salé amenant un certain nombre de moutons. Ces victimes sont égorgées, en même temps que le bœuf, sur le seuil du mausolée.

Le moqaddem les fait dépecer et en fait apprêter la chair, il fournit lui-même le *ṭa'âm* (couscous) qui constituera, avec toutes ces viandes, le festin offert aux confréries salétaines vers le *mor'reb*. Jusqu'à ce moment, le temps est employé en une procession au mausolée du saint, que les fidèles garnissent de bougies et couvrent d'offrandes.

Les orchestres de *grâïḥya* se font entendre, à proximité du saint, et reçoivent de nombreuses gratifications.

A quelque distance de là s'organisent des concours de tir, tandis que des cavaliers se livrent à la fantasia.

Ces cérémonies et réjouissances se reproduisent pendant la journée du lendemain, samedi et du surlendemain, dimanche.

Puis le dimanche, à l'heure de l'*'açer* toutes les *ṭouâïf* se réunissent en *ḥadra* plénière, auprès du mausolée, jusqu'au *mor'reb*.

A ce moment, un nouveau festin réunit tous les *fouqarâ'*, et, quand il est terminé, la *ḥadra* reprend, chaque confrérie y procédant cette fois isolément, en un point choisi par elle.

Achevée vers dix heures du soir, la *ḥadra* est suivie par les récitations des *grâïḥya* jusqu'à une heure tardive.

Enfin, le lundi matin on se sépare, les délégations du *ḥaouz* rentrant chez elles et les Salétins regagnant leurs foyers respectifs.

Sîdî Moûsa Ed Doukkâly paraît être vénéré plus particulièrement par les étrangers au pays, les orientaux surtout.

VII. — L'hagiologie d'après les auteurs.

N'ayant eu entre les mains que les traités d'hagiographie plus spéciaux à Fès, nous n'y avons trouvé que peu de détails sur la région Rabaṭ-Salé :

1° *Sîdî ben 'Âchir*[1].

L'auteur du *Kitâb El Istiqça'* mentionne occasionnellement *Sîdî ben 'Âchir,* lorsqu'il rapporte l'éloge de la ville de Salé par *Ibn El Khaṭîb*[2] :

« *Ibn El Khaṭîb* a dit, concernant Slâ (Salé,) que cette ville vous invite d'elle-même à la retraite et c'est là une opinion que partagèrent également les Saints du Maroc et la masse des fidèles, à cause de sa douceur, qui la caractérisa toujours. C'est pourquoi, à son arrivée d'Espagne, et après s'être rendu en différents endroits du Maroc, notamment à *Fâs* et à *Miknâsa, Aboû El 'Abbâs Ibn 'Âchir* ne trouva le séjour agréable qu'à *Slâ*. Il s'est exprimé nettement à ce sujet en disant :

« *Slâ,* tous les cœurs, sauf le mien ont pu t'oublier ; peut-il se rasséréner à *Fâs* alors que ses amis sont à *Slâ*?

« C'est là qu'ils ont fixé leurs tentes et mon cœur est demeuré auprès d'eux ; ils ont fait couler mes larmes (me laissant) abandonné et enchaîné. »

Puis, le même auteur nous rapporte la rencontre entre *Ibn El Khaṭîb* et *Ben 'Âchir* et l'impression profonde qu'en

1. C'est le saint dont nous avons relaté le moûsem ci-dessus, p. 51.
2. *Istiqçâ',* vol. II, p. 113.

ressentit le premier[1] ; enfin il nous donne, plus loin[2] la date de la mort du saint et quelques détails sur son genre de vie :

« En l'année 765 (1363) mourut le saint, l'ascète, *Aboû El 'Abbâs Aḥmed ben 'Omar ben Moḥammed ben 'Âchir El Andaloûsy*, qui vivait à Slâ ; c'est le savant bien connu.

« *Aboû 'Abd Allah ben Ça'd El Tlemsâny*, dans son ouvrage *En Nejm eth-thâqib*[3] s'exprime ainsi : *Ibn 'Âchir* était l'un des saints les plus éminents, comptant parmi les plus illustres savants, célèbre par l'efficacité de sa prière, connu pour ses nobles actions, au premier rang des ascètes, détaché de ce bas monde et de ses habitants, fût-ce des plus pieux parmi les fidèles. Il se tenait parmi les tombes, dans champs déserts.

. . . .

« L'Émir des Croyants *Aboû 'Inân* voulut le voir et se rendit auprès de lui en l'année 757 (1356). Il se tint longtemps debout devant sa porte, mais le saint ne l'invita pas à entrer et il s'en alla, le cœur plein d'amour et d'admiration pour lui.

« Puis, à plusieurs reprises, l'Émir revint à sa porte, sans parvenir jusqu'à lui. Il lui envoya alors l'un de ses enfants, porteur d'une lettre où il lui persuadait de l'autoriser à lui rendre visite et à le voir. Le saint lui répondit de façon à lui ôter tout espoir de jamais le voir ni le rencontrer, l'émir en ressentit un vif chagrin et dit : Celui-là est vraiment l'un des saints de Dieu, Dieu l'a couvert d'un voile qui le dérobe à nos regards ! » Fin (de la citation).

« Les vertus du *cheïkh Ibn 'Âchir* et ses mérites sont nombreux, *Aboû El 'Abbâs ben 'Âchir El Ḥâfi*, savant de *Slâ*, a

1. *Ibid.*, p. 114 *in fine* et 115.
2. *Ibid.*, p. 143.
3. النجم الثاقب فيما لاولياء الله من المناقب.

écrit à ce sujet son ouvrage intitulé *Toḥfat Ez Zâ'ir*[1], cet ouvrage est à consulter. »

Il est encore question de *Ben 'Âchir* dans le *Selouat El Anfâs*[2] où nous lisons :

« ... Il ne faut pas confondre cet *Ibn 'Âchir* avec *Ibn 'Âchir* de *Slâ*. Ce dernier était le noble cheïkh, le saint pieux et célèbre, l'ascète vivant dans la continence, replié sur lui-même, le dévot, le pèlerin très bienfaisant, voué au culte de Dieu, celui dont l'exemple attire, a donné à la vie contemplative : *Aboû El 'Abbâs Sîdî Aḥmed ben Moḥammed ben 'Omar*[3] *ben 'Âchir El Ançâry El Andaloûsy* qui était venu se fixer à Slâ.

« Il était originaire de *Chemnia* (Jimena)[4], en Espagne. C'est là qu'il naquit et vécut jusqu'au jour où il eut appris le *Qorân* et se fut instruit dans la science, s'adonnant entièrement aux pratiques du culte et à l'adoration divine. Puis il se retira dans le sentier des actions pieuses.

« Plus tard, il se rendit à *El Djazîra El Khadrâ'* (Algésiras) où il séjourna quelque temps, se livrant à l'enseignement qoranique. C'est là qu'il rencontra les sommités parmi les gens adonnés à la vie comtemplative, se plut en leur société et prit plaisir à les observer ; citons notamment *Aboû Serḥân El Ablah*.

« Ensuite il quitta cette résidence, pour accomplir le

1. تحبة الزاير بي مناقب الشيخ ابن عاشر.

2. كتاب سلوة الانفاس ومحادثة الأكياس بمن اقبر من العلماء والصلماء بفاس. Vol. II, p. 138 et p. 276 et seq. C'est ce deuxième passage que nous avons traduit, le premier n'apprenant rien d'intéressant.

3. L'ordre de ces deux derniers nous parait être interverti. L'*Istiqçâ'* donne en effet *ben 'Omar* avant *ben Moḥammed*. Il en est de même dans le *Selouat El Anfâs* (*Ibid.*, p. 138).

4. *Grande Encyclopédie :* Zimena de la Frontera, ville d'Espagne, province de Cadix (Andalousie), sur le versant de la Sierra de Gazules, près du Guadiaro.

pèlerinage et la visite des lieux saints. Au retour, il vint au Maroc, entra à *Fâs* et y passa un certain temps. De là, il se rendit à *Miknâsa Ez Zitoûn* où il habita. L'une de ses deux sœurs y résidait, l'autre étant restée à Jimena.

« De là, il se rendit à *Slâ*, descendant (tout d'abord) à *Rbaṭ El Feth* en la *zâouya* du *Cheïkh* estimé qui pratiquait les nobles actions et les vertus éminentes, *Aboû 'Abd Allah El Yâboûry* [1]. On sait le cas qu'il faut faire de ce saint et l'on connaît son genre de vie : c'était un *cheïkh* parmi les éducateurs (du peuple) l'un des plus remarquables parmi les savants.

« *Ibn 'Âchir* séjourna auprès de lui, entouré de sa solli-

1. Le mausolée de ce saint se trouve au cimetière d'*El 'Aloû*, à Rabaṭ, non loin de l'Océan et à proximité des remparts de la face nord de la ville. Il sert de lieu de réunion aux *Bouhâla*, بُهالة ou mendiants qui forment une sorte de confrérie sous la direction de leur moqaddem *Sîdi Moḥammed ould Moûlay Abd El Qâder* (il passe pour être de la descendance de ce saint). Cette confrérie s'intitule *Taïfet Sîdi Heddy*, طايفة سيدى هدي et vénère un saint enterré dans les environs de Fès : *Sîdi Heddy ould Moûlay 'Abd Es Selâm*, سيدى هدي ولد مولاى عبد السلام.

Les *Bouhâla* vivent uniquement de charité et se réunissent tous les jeudis soir, en un festin nocturne, produit de leurs quêtes, dans la tombe de *Sîdi 'Abd Allah El Yâboûry*.

Ce festin hebdomadaire paraît être la seule manifestation patente de l'existence de la confrérie, son moqaddem, *Sîdi Moḥammed*, précité, ne reçoit aucune aumône en argent, mais il a des parents aisés qui pourvoient à tous ses besoins. Il erre par la ville, vêtu d'un *qafṭân* en drap vert, portant des bracelets d'argent aux bras et des boucles d'oreilles ; il se rase barbe et moustaches, porte un mouchoir autour de la tête, et marche nu-pieds, un chapelet d'os à la main. Sa *baraka* a pour effet de guérir l'impuissance virile et la stérilité ; enfin, elle a la propriété d'augmenter les biens de ceux qui l'obtiennent.

Nous n'avons point voulu parler de cette *ṭâïfa* au chapitre des confréries, n'ayant pu obtenir de renseignements plus précis à son sujet.

citude, recueillant son entière approbation par suite de sa conduite (exemplaire). *Aboû 'Abd Allah* l'appelait le jeune homme bienheureux et pieux. Il recommandait aux gens d'user de bons procédés à son égard et de veiller à ses intérêts. Il lui donna comme habitation, une cellule dans la *zâouya* précitée et l'obligea à enseigner le qorân aux enfants, car il préférait le voir vivre sur ses propres ressources et il ne lui connaissait aucun bien.

« *Ibn 'Âchir* passa ensuite sur l'autre rive (de l'*Oued Boû Regrâg*), à *Slâ*, et descendit dans la *zâouya* du *Cheïkh Abou 'Abd Allah Moḥammed ben 'Aïsa*, élève du *Cheïkh Aboû Zakariâ*. Cette *zâouya* se trouve près de la grande mosquée. *Ibn 'Âchir* s'installa dans la maison même de son moqaddem, qui était précisement le *cheïkh Aboû 'Abd Allah Moḥammed ben 'Aïsa*, élève d'*Aboû Zakariâ* précité, Tout cela n'eut lieu qu'après le décès du *cheïkh El Yâboûry*. A cette époque *Ibn 'Âchir* tirait ses ressources de la copie du *Kitâb El 'Omda fi 'el ḥadîth*[1] ouvrage qu'il tenait en haute estime et qu'il apprenait par cœur de préférence à tout autre. Combien de fois ne fut-il pas appelé à le lire et à le commenter à quelqu'un de ses amis ! Il en faisait ordinairement trois expéditions en un an, les vendait aux gens qu'il savait aisés, et ne consentait à recevoir comme prix que la valeur réelle (de son travail). De cette unique ressource, il acquit suffisamment de bien pour pouvoir acheter la maison où il est mort.

« C'est pendant son séjour dans cette maison qu'il commença à être connu et que sa réputation se répandit dans la masse ; des amis s'y réunissaient avec lui et de nouveaux arrivants venaient l'y trouver.

« Avant (son entrée dans cette maison) il allait rendre visite à ses frères en piété et se plaisait à les contempler,

1. كتاب العمدة بي الحديث.

mais après il ne parut plus que rarement et c'est à peine s'il se montrait aux regards.

« Parmi tous les disciples et amis qu'il eut, en cet endroit, nous citerons le cheïkh *Aboû 'Abd Allah Moḥammed ben 'Abbâd*, auteur du commentaire d'*El Ḥokm*. Cet *Ibn 'Abbâd* faisait le plus grand éloge d'*Ibn 'Âchir* et disait de lui : on aurait beau chercher aujourd'hui son pareil *en s'aidant d'une mèche et d'une lampe*[1], ou ne le trouverait pas. . . . .

. . . .

« Il mourut — Dieu l'agrée ! — pendant le mois de Redjeb de l'année 764 (1362) d'après le *Es-Silsil el 'Adhb*[2] ou 765 (1363) d'après l'*Ouns El faqîr*[3] d'*Ibn El Khaṭîb*, et fut enterré à l'intérieur de *Slâ* à l'endroit connu sous le nom de *Oura El Djâma'*. . . . .

« Sa vie est retracée dans l'*Es-Silsil El 'Adhb* qui débute par lui, dans l'*Ouns El Faqîr*, dans *El Djadhoua*[4], etc., etc. »

Dans les différents textes dont nous venons de donner des extraits il n'est, on le voit, nullement question d'un frère d'*Ibn 'Âchir* et l'on ne parle que de « frères en sainteté », aussi sommes-nous confirmés dans l'opinion que nous émettions, au début du paragraphe consacré au *moûsem* de *Sîdî Moḥammed El R'âzy*[5], sur l'inexistence de liens de parenté entre ces deux saints.

1. Nous soulignons cette image renouvelée de Diogène : يُوجَد على مثله بالفتيلة والقنديل لم يوجد.
2. السلسل العذب.
3. انس الفقير.
4. الجذوة.
5. Ci-dessus page 50.

2° *Sidi Ben Ḥassoûn.*

Nous lisons, dans l'Istiqçâ' [1], au sujet de ce saint :

« En l'année 1013 (1604), le douze *Moḥarrem*, mourut le Saint éminent *Aboû Moḥammed 'Abd Allah ben El Ḥasan El Khâlidy Es Slâsy*, connu sous le nom de *Ibn Ḥassoûn* en souvenir de son aïeul *El Ḥasan* déjà mentionné.

« Ce cheïkh est enterré à *Slâ*, où il jouit d'une grande renommée. Il était originaire de *Slâs*, village sis à une étape de *Fâs* ; dans la suite, il se rendit à *Slâ* et la raison de ce changement de résidence est la suivante.

« Les gens de (la région de) *Slâs* étaient en guerre entre eux et se livraient des combats fréquents. Or le *Cheïkh Aboû Moḥammed 'Abd Allah* se réjouissait lorsque les gens de son village avaient le dessus et s'attristait lorsqu'ils avaient le dessous. Il réfléchit à ce sujet et se dit : « aimer la victoire implique forcément que l'on appelle les maux (de la guerre) sur des musulmans et, pour l'amour de Dieu, je ne dois point rester en un endroit où je suis amené à faire des distinctions entre eux et où je souhaite leur malheur.

« Il se transporta à *Slâ* et, quand il s'y fut fixé, un groupe de ses compagnons vint l'y trouver, insistant auprès de lui pour qu'il retournât dans leur pays, de la façon la plus pressante.

« Il prit alors un bol, l'emplit d'eau de la mer, et le déposa à terre puis il dit à la délégation :

« — Comment se fait-il que l'eau de la mer s'entre-choque et que ses vagues se heurtent l'une l'autre, tandis que l'eau de ce bol, puisée dans la mer, est tranquille ?

« — C'est parce qu'elle n'est plus dans la mer, dirent ses interlocuteurs.

1. *Istiqçâ'*, vol. III, p. 146.

« Il leur dit alors : l'exil épure et calme [1].

« Ils comprirent le sens qu'il attachait à ces paroles et s'en allèrent désespérant (de le ramener).

. . . .

« Le Cheïkh *Ibn Ḥassoûn* fut élève d'*Aboû Moḥammed El Habty*, élève d'*Aboû Moḥammed El R'azouâny* élève d'*El Tebbâ'*, élève d'*El Guezoûly* — Dieu les agrée !

« Il avait des procédés surprenants :) lui faisait-on présent de vêtements fins, il les faisait aussitôt déposer en une chambre close où il les laissait jusqu'à ce qu'ils fussent mangés des vers et complètement perdus.

« Chaque matin des musiciens venaient, devant sa porte, avec des tambours et des trompes et donnaient une audition en son honneur.

Le *cheïkh El Yoûsy* a parlé de lui dans ses *Mouḥâḍarât* de façon à l'élever à un haut degré (dans l'estime publique).

« Les belles actions d'*Ibn Ḥassoûn* ont nombreuses et réputées puisse Dieu nous faire profiter de ses mérites et de ceux de ses pareils ! »

3° Le Sultan *Moûlay El Ḥasan*.

Le Sultan *Moûlay El Ḥasan* est enterré à Rabaṭ, dans une *qoubba* qui renferme également les restes de son aïeul le sultan *Sîdî Moḥammed ben 'Abdallah*, au quartier de *Dâr El Makhzen* [2].

1. Nous donnerons plus loin, p. 73 et seq., la version populaire concernant l'exil volontaire de *Ben Hassoûn* à Salé, telle que la tradition orale l'a conservée, on y verra notamment un récit tout différent de l'histoire du bol et qui ne manque ni d'intérêt, ni d'élégance naïve.

2. Cf. *Arch. mar.*, t. V, n° 1, p. 155.

Le *Selouat El Anfâs*[1] s'exprime en ces termes au sujet du premier de ces souverains :

« .....Après lui[2] l'investiture fut conférée à son fils, le sultan illustre..... l'Émir des Croyants *Aboû 'Aly Moûlay El Ḥasan*. Ce prince — Dieu l'ait en sa miséricorde ! — était très appliqué à la récitation du *dhikr* et à l'observance (des pratiques du culte), choses pour lesquelles il était d'une constance qui ne se démentit jamais. Il lisait *El Bokhâry* en trois mois, au sein d'une assemblée nombreuse de savants et d'autres lecteurs distingués, se conformant, en cela, à l'usage mis en pratique par son père et par son aïeul dévot :

« Il imitait son père seulement en ce qu'il avait de noble, or qui ressemble à son père ne saurait en être blâmé.

« Il visitait fréquemment les hommes pieux et les saints bienheureux du Seigneur, faisant de nombreuses tournées aux endroits où se trouvaient leurs restes, recherchant avec soin leurs mausolées. Combien n'a-t-il pas rénové de *maqâm*? Combien n'a-t-il pas réparé de *qoubba* considérables ?

« Puisse Dieu lui en être reconnaissant ! Et puisse-t-il le récompenser abondamment de ce qu'il a fait ici-bas !

« Parmi les souvenirs qui subsistent de lui, citons :

« L'épître qu'il adressa à toutes les grandes villes (du royaume) pour recommander à leurs habitants de révérer Dieu et de se conformer aux règles de conduite tracées par le Prophète Élu que Dieu — répande ses grâces sur lui-même et sur sa famille, tant que dureront les jours et les nuits ! qu'il leur accorde le salut !

« La reconstruction du mausolée du *Cheïkh Aboû El 'Abbâs Aḥmed El Bransy*, qui se trouve au seuil du pays des *Lenița* hors la porte *Bâb El Djîcha* (ou El Guicha ?) de

1. *Selouat El Anfâs*, t. III, p. 233.
2. Il s'agit ici du sultan *Sîdi Moḥammed ben 'Abd Er Raḥmân*.

cette capitale (Fès) ; reconstruction qui rendit ce mausolée plus spacieux qu'il n'était ;

« l'édification de quelques dépendances attenantes à ce même mausolée, pour la commodité des visiteurs ;

« la remise à neuf d'un grand nombre de *qoubba* des saints enterrés dans le voisinage de *Bâb El Feloûḥ* et la réparation de tout ce qui en avait besoin ;

« la reconstruction des tombes des seigneurs d'Ouezzan — que Dieu nous fasse profiter de leurs mérites ! — etc., etc.

« Il mourut à onze heures, la nuit du (mercredi au) jeudi trois de *Dhoû El Ḥijja* le sacré, dernier mois de l'année treize cent onze (1893).

« Son décès eut lieu à *Oued El 'Abîd*, dans le territoire de *Tâdilâ*, alors qu'il venait de *Marrâkech* se rendant à *Fâs*.

« Il fut transporté dans un cercueil à *Rbâṭ El Feth* et inhumé en cette ville, à côté de son aïeul éminent *Sîdî Moḥammed ben 'Abdallah*[1]. »

VIII. — L'hagiologie d'après les traditions orales.

Nous avons pu recueillir des traditions orales concernant un certain nombre de saints « des deux rives ». Elles ont, en général, le défaut de manquer de précision, mais elles n'en sont pas moins intéressantes, à plus d'un titre :

En nous montrant l'idée que se fait le peuple des saints qu'il vénère et qu'il prend pour exemples ; la crédulité sans limites dont il fait preuve à ce sujet : la conception

1. Cf. également *Istiqçâ'*, t. IV, p. 278.

qu'il se forme de toute la puissance de Dieu, transmissible en partie, à son gré, aux plus favorisés de ses serviteurs; la confusion, dans des esprits différents des nôtres, du possible et de l'impossible, du bien et du mal, du juste et de l'injuste; en nous montrant tout cela, disions-nous, ces traditions nous peignent une mentalité à grands traits, nettement esquissés.

C'est pourquoi nous avons entrepris d'en reproduire quelques-unes ici : elles ont été recueillies sous la dictée du narrateur, aussi fidèlement que possible. Nous nous permettrons, à l'occasion, de faire quelques remarques sur le dialecte parlé dans la région qui nous occupe :

1° *Lella 'Âïcha Tabernoust*[1].

Cette sainte est originaire de Rabaṭ mais son père était d'*El Brânes,* localité de la région des *Benî Mestâra*. Venu à Rabaṭ, il s'y maria avec une femme de cette ville, d'origine andalouse et, de ce mariage, naquit *'Âïcha*.

Lorsque cette enfant devint pubère, son père et sa mère moururent; elle grandit et s'adonna à la débauche. Elle s'y livra pendant une première année, puis une seconde.

Un jour, elle rentra chez elle ivre, venant de la rue et ayant bu de l'alcool. Elle apportait une livre de viande et quelques provisions qu'elle se mit à apprêter, aidée par sa voisine. Pendant que cette dernière faisait griller la viande, une petite fille entra, et dit : « Donnez-moi un peu de feu » et, ce disant, elle sentit l'odeur de la viande. 'Aïcha, s'en apercevant, dit à sa voisine : « Fais goûter le ragoût à cette enfant. — Non, dit la voisine, je n'ai pas l'habitude de faire goûter qui que ce soit.

1. Le mot *Tabernoust* est la forme berbère féminine dérivée de *Brânes,* nom de lieu.

— Dieu, repartit 'Âïcha, ne nous a-t-il pas recommandé la fillette et la femme au quatrième mois de grossesse[1] ? »

A peine avait-elle prononcé ces mots qu'un ange apparut, envoyé par Dieu, et lui dit : « Tu es dans le vrai et, pour ta bonne action, Dieu te pardonne : il te confère le pouvoir de faire cesser la stérilité chez celles qui en sont atteintes. »

Comme il achevait ces mots, *'Âïcha* s'affaissa et son âme s'envola. Les voisines s'empressèrent autour d'elle et placèrent son corps dans une pièce voisine. Puis elles se rendirent chez le *Boû Maouârith*[2] et le prièrent de procéder à l'inhumation. Mais il refusa, disant qu'il ne voulait rien faire pour une femme adonnée à l'alcool et à la débauche.

Or Dieu, à qui rien n'échappe, envoya les archanges *'Azraïl* et *Djebraïl* portant une aiguière, pleine d'eau du Paradis, et un linceul. Ils entrèrent dans la chambre de la défunte, la refermèrent soigneusement, puis ils lavèrent le corps et le mirent dans le linceul à l'insu de tous.

A ce moment rentrèrent les voisines qui étaient allées chez le *Boû Maouârith* et elles se lamentaient de ce qu'il leur ait refusé un linceul. En entrant dans l'antichambre,

1. Le prophète aurait recommandé d'éviter toute envie à la fillette, aussi bien qu'à la femme enceinte, à la suite d'un fait qui l'avait beaucoup frappé (d'après une tradition populaire) :

« Il était un jour chez sa femme, *'Aïcha,* qui vaquait aux soins du « ménage, lorsqu'une fillette vint leur demander du sel. Elle sentit « l'odeur d'un *ṭâdjin* et en eut envie. Le prophète invita *'Aïcha* à le « lui faire goûter, mais celle-ci refusa, disant : « Elle n'a point à « redouter la chute d'un fardeau, étant vierge. » Là-dessus l'enfant « sortit, mais, à peine avait-elle fait quelques pas que son pantalon « fut maculé de sang et qu'elle s'affaissa. »

Comme on le voit, il y a analogie complète et probablement confusion entre les deux contes. Ce qu'il faut en retenir, c'est la créance que les Arabes prêtent à cette légende : elle suffirait à expliquer pourquoi ils n'osent rien refuser à leurs fillettes.

2. Au sujet du rôle de ce fonctionnaire, voir *Arch. mar.*, n° I. — G. Salmon, *L'Administration marocaine à Tanger, et passim.*

elles perçurent une odeur délicieuse qui emplissait la maison. « Mais, dit alors l'une d'elles, pareille odeur ne peut exister qu'au Paradis. »

Elles se précipitèrent dans la chambre de la défunte et s'aperçurent que le corps était lavé, parfumé, enveloppé du linceul et la tombe creusée dans la maison même. Toute la ville fut alors imprégnée du délicieux parfum, les gens accouraient chez *'Âïcha Tabernoust* et restaient frappés de stupeur, ne s'expliquant point qui l'avait lavée et placée dans le linceul.

La voix d'*'Âïcha* s'éleva sur ces entrefaites, bien qu'elle fut morte, disant : « O mes enfants ! Ne cherchez point (à approfondir ce mystère) ; je suis bien *'Aïcha Tabernoust,* ensevelissez-moi ! »

On l'ensevelit aussitôt, puis on éleva une *qoubba* sur sa tombe. Elle devint une sainte parmi les saintes et son mausolée est visité par les femmes stériles, par les fiévreux et par les poitrinaires.

A remarquer, dans ce récit, ce fait que Dieu confère la sainteté après une seule bonne action au milieu d'une existence de péchés continuels et de défis à toutes les règles de l'*Islâm*.

2° *Moûlay El Mekky ould Moûlay Et Tehâmy* [1].

Ce saint est de la famille d'*Ouezzân*. Il avait six frères, mais ayant eu une discussion avec eux, un beau jour, il se fâcha, sauta sur sa mule et partit.

1. Le mausolée de ce saint est à Rabaṭ dans la grande rue de *Ridjâl-Eç-Çoff*. Une belle treille recouvre la rue, à cet endroit, qui est un *ḥorm* encore respecté par les Juifs ; les Chrétiens même n'y passent pas toujours impunément. C'est ce saint que nous avons mentionné p. 27 sous le nom de Moûlay El Mekky ben Moḥammed.

Depuis son départ d'Ouezzân, il n'avait pas encore mis pied à terre, lorsqu'il arriva à un Oued nommé *'Oued Mdâ*, que l'on est obligé de franchir en *ma'ddïa*[1]; mais il n'eut pas besoin de recourir à ce moyen : sa mule s'avança sur l'eau, le portant toujours sur son dos, et il continua son chemin.

Or, à Rabaṭ, se trouvait un commerçant fort riche qui habitait, à *Ridjâl Eç Çoff*, la maison même où est aujourd'hui la *zâouya* de *Moûlay El Mekky*. Ce commerçant, andalou d'origine, avait une perle dans le nez et, malgré toute sa fortune et tous les efforts qu'il fit pour consulter tous les médecins sans en oublier un, aussi bien ceux du *Sind*[2] que ceux de l'Inde, il ne put se débarrasser de cette perle.

Cependant, *Moûlay El Mekky* poursuivait son chemin Il arriva à Salé, entra par une porte, sortit par la porte du côté opposé, et se trouva sur la rive de l'Oued.

Il appela alors les passeurs disant ;

« Oh ! qui me fera passer pour l'amour de Dieu ! »

Mais les passeurs lui répondaient :

« Celui qui possède une mule ne demande rien pour l'amour de Dieu. Si tu étais un malheureux nous te prendrions, mais, ayant une mule, tu es, sans doute, un riche commerçant. »

Ce que voyant, *Moûlay El Mekky* s'adressa à sa mule en ces termes :

« Allons, avance par l'effet de la toute puissance du Très-Haut, à qui rien n'échappe ! »

Et la mule de s'avancer sur l'eau tandis que les gens se regardaient stupéfaits.

« C'est un saint ! disait l'un.

— C'est un fidèle serviteur de Dieu ajoutait l'autre. »

1. On appelle ainsi des petits canots fabriqués à l'aide d'une sorte de jonc.

2. Pays sur les bords de l'Indus (Kazimirski).

Aussitôt tous le suivirent, sollicitant sa bénédiction et embrassant les pans de ses vêtements. Ils l'accompagnèrent ainsi jusque dans la rue de *Ridjâl Eç Çoff*. Là, en arrivant devant la maison du commerçant qui avait une perle dans le nez, la mule s'arrêta ; *Moulay El Mekky* frappa à la porte et se mit à appeler : « Hé l'andalou ! hé l'andalou ! »

Une esclave noire sortit et lui annonça que son maître était malade et ne pouvait venir ; mais *Moulay El Mekky* insista, disant à la négresse : « Presse-le de sortir car, grâce à l'intercession de *Moûlay 'Abd Allah Ech Cherif*[1] Dieu a décrété qu'il ne souffrirait plus. »

L'andalou sortit alors ; mais, sa première impression fut défavorable en voyant le saint. Il lui témoigna du mépris et, comme *Moûlay El Mekky* lui demandait ce qu'il avait, « que cela ne t'inquiète pas, répondit-il. Si tu veux une aumône je vais te la donner et que Dieu te maintienne en paix ! » — « Mais, dit *Moûlay El Mekky*, je viens t'expulser de ta maison et m'y installer, car c'est là ma place : Dieu m'a chargé de te guérir, approche ! »

Ce disant il prit un peu de terre qu'il introduisit dans le nez de l'andalou ; celui-ci éternua et la perle sortit. Le soulagement fut immédiat et, de reconnaissance l'andalou quitta sa maison qu'il donna au saint, lui fit élever une *qoubba* de son vivant, et constitua ses biens en *ḥaboûs* à son profit.

Les gens de Rabaṭ vont visiter cette qoubba pour les raisons les plus variées, car les prières de ce saint sont très agréables à Dieu et son intercession est fort efficace.

3° *Si Et Tourky.*

Ce saint est enterré à Salé et l'on rapporte, à son sujet,

1. Ancêtre de Moûlay El Mekky, déjà cité.

une histoire qui présente de grandes analogies avec la précédente :

Ayant une perle dans le nez et parcourant tous les pays pour découvrir un médecin qui l'en débarrassât, il vient au Maroc et passe vainement douze mois à la tombe de *Moûlay Ya'qoûb*[1] « mausolée qui possède un bassin d'eau, venant du ciel, aussi chaude que celle avec laquelle on fait le thé et qui répand une odeur de soufre incommodante[2]. »

Devant cet insuccès, *Moûlay Ya'qoûb* adresse son client à *Sîdî Ben 'Âchir*[3] de Salé. *El Tourky* se rend effectivement à Salé, s'enquiert *du ḍarîḥ* de *Sîdî Ben 'Âchir* et, quand on lui montre l'humble mausolée, il s'écrie : « Les gens aux tombes d'or n'ont pu me soulager, est-ce donc celui-ci qui va me guérir ? »

Il n'avait point achevé ces mots qu'il éternuait et lâchait la perle. Aussitôt il fit venir des maçons, les employa à édifier une qoubba et un cénotaphe avec grille en fer. Puis il acheta des propriétés qu'il constitua *ḥaboûs* au profit du saint.

Il renvoya sa famille, ses esclaves et tout ce qu'il avait amené, dans son pays d'origine, promettant de s'y rendre lui-même dans le délai d'un mois. Mais, au lieu de cela, il se consacra au culte de Dieu et, *Sîdî Ben 'Âchir* l'ayant abreuvé[4], il parvint jusqu'à Dieu et se rangea parmi les saints.

Sa tombe est visitée par les gens atteints des fièvres.

1. Ce saint serait enterré dans le R'arb, à une demi-journée de Fès(?).
2. Ce renseignement est à noter, il peut servir à retrouver, dans le R'arb, l'emplacement d'une source thermale sulfureuse.
3. Comme on le voit, il existe, dans le monde des saints, toute une hiérarchie qui s'établit *ipso facto* par la reconnaissance tacite des mérite des uns par les autres.
4. C'est une croyance commune, chez les Arabes, qu'un saint peut conférer la sainteté à un individu quelconque en lui faisant boire certain breuvage et, plus particulièrement, un peu de sa salive.

4° *Sîdî Mâkhloûf.*

Ce saint était juif d'origine ; sa tombe se trouve à la pointe sud-est de l'enceinte intérieure, dans un petit cimetière où l'on enterre les gens qui sont morts en mer ou hors des murs de la ville[1]. Voici sa biographie légendaire :

Makhloûf, ainsi que son père, était du *messoûs*[2] mais il se convertit à l'Islâm, apprit le qorân et s'instruisit tous les jours, sous les auspices du *qâḍî*.

Il s'adonna si bien à ces études qu'il parvint à toucher Dieu et devint un étudiant zélé ne sortant jamais. Les autres *ṭolba* se dirent : ce *Makhloûf* veut se faire passer pour un saint, à nos yeux, il faut que nous l'éprouvions ; s'il est réellement en possession de la sainteté, nous le servirons, mais, s'il n'a dans le ventre que de l'eau[3] nous ne nous occuperons plus de lui.

Ils préparèrent donc une *nezâha* (partie de plaisir) complète, avec tout ce que cela comporte en fait de mets variés. Puis ils choisirent cinq *ṭolba* parmi les meilleurs d'entre eux et les envoyèrent en délégation à *Makhloûf*. Ces délé-

1. D'après les usages marocains, il est interdit de faire entrer dans une ville le corps de celui que la mort a frappé en dehors de son enceinte. Nous en verrions la raison dans une simple mesure d'hygiène, si la population locale avait une idée plus nette de ce qu'est la contagion.

2. Le mot *messoûs* qualifie le mets qui n'est pas salé. Il est placé ici par euphémisme, pour éviter, en parlant du saint, le mot plus malsonnant de *mellâḥ*. Ce dernier, en effet, rappelle trop crûment la corvée imposée aux Juifs, de saler les têtes coupées pendant une expédition, lorsqu'on veut les exposer aux créneaux des portes de la ville.

3. الى ماشفنا في كرشه غير الماء (pour اِذَا) disait le narrateur. Il y a lieu de comparer ces mots avec notre expression triviale « voir ce que quelqu'un a dans le ventre ».

gués vinrent frapper à la porte de sa chambre en disant : « Nous sommes tes frères dans le culte de Dieu[1]. »

Makhloûf se leva, ouvrit la porte et voulut les faire entrer; mais ils refusèrent, alléguant qu'ils venaient pour l'emmener avec eux.

« Je suis occupé en ce moment, objecta-t-il.

— Que fais-tu donc? Ce n'est point à toi de travailler à cette heure!

— Si fait, je sers le Maître des mondes.

— Eh bien! nous attendrons jusqu'à ce que tu aies fini. » Makhlouf les introduisit alors, en leur souhaitant la bienvenue.

Dans la chambre était un *mesraḥ* (tas) de sable recouvert d'une natte en palmier nain. Sur ce *mesraḥ*, *Makhloûf* se mit en prières[2] en présence des *tolba* qu'il ne voyait point, jusqu'à ce qu'il eût accompli ses devoirs religieux. Il leur dit alors :

« O mes enfants qu'est-ce qui vous amène, j'en ai fini avec Dieu![3]

— Nous sommes venus parce qu'ayant préparé une *nezaha*, nous te prions d'être des nôtres. »

Il accepta, se leva et prit congé du mur de sa chambre comme s'il partait en voyage[4], et le mur de lui répondre :

1. احنا خوتك فِي ذِكر الله.

2. سار على السجود والركوع.

3. أاولادى علاش جيتوا راه مفضى مع الله.

4. تَيتصيبط مع الحيط كَالّي غادى مسافر. Le ت initial du premier mot est une particule corroborative, qui correspond au كَ de l'extrême sud orano-marocain (Voir, à ce sujet, *Arch. mar.*, vol. VI, n[os] I-II *El Ma'âni*, par L. Blanc, p. 168 et seq.). Quant au mot كَالّي c'est la contraction de كيف آلّي comme celui qui.

« Dieu fasse que je sois ton mur (ton soutien) demain, jour du jugement dernier![1] »

Devant ce miracle, les étudiants se mirent à trembler. Puis, tous ensemble sortirent, se rendant vers la berge de l'*Oued Boû Regrâg*, à l'endroit même où s'élève actuellement le mausolée de *Sîdî Makhloûf*. Là se trouvaient leurs compagnons de *nezaka* qui leur souhaitèrent la bienvenue et qui, n'ayant pas assisté au miracle, voulurent éprouver *Makhloûf* :

« Toi dont la maison est avec Dieu, lui dirent-ils, nous te prions de nous faire assister à quelque spectacle dans cette rivière. »

Il leur demanda alors quelqu'un de bonne volonté pour aller lui acheter un pain et, l'un des *ṭolba* s'étant présenté, il lui remit quelques *floûs* disant : « Rapporte-moi un pain de chez la plus éloignée de ces marchandes ; » et il lui indiquait du doigt les vendeuses de pain installées sur la plage, de l'autre côté de l'Oued.

« Mais, dit le *ṭâleb*, comment traverser la rivière?

— En descendant la pente, invoque *Sîdî Moḥammed*, dis-lui que tu fais une commission pour *Sîdî Makhloûf* et il t'ouvrira un chemin. »

Le *ṭâleb* partit et, en arrivant à l'oued, il invoqua *sîdî Moḥammed* dans les termes prescrits et le saint invoqué lui répondit : « Allons, passe! »

Aussitôt, de par un décret divin, les flots s'entr'ouvrirent laissant une voie libre, tandis que les ṭolba regardaient, frappés de stupeur.

Ils firent amende honorable devant *Sîdî Makhloûf* et implorèrent son appui. Mais, lui-même ne leur adressait pas la parole, absorbé en la prononciation du nom du Seigneur.

1. الله يجعلني حيطك غدّ يوم القيامة.

Il resta à cette même place jusqu'à sa mort et le *makkzen* lui éleva une *qoubba*.

Aujourd'hui, ceux qui veulent entreprendre un voyage dans l'est font leurs préparatifs et vont passer une nuit auprès de son mausolée. Ceux qui veulent se marier agissent de même.

5° *Sîdî Ben Ḥassoûn*[1].

Nous allons reproduire une tradition légendaire concernant ce saint, afin de permettre de la comparer avec la tradition historique déjà examinée :

Sîdî 'Abd Allah ben Ḥassoûn est originaire de *Slâs* où il habitait primitivement. En même temps que lui vivait à Slâs un autre saint nommé *Moûlay El Khammâr*[2]. Or il advint qu'une année, les gens de *Slâs* manquèrent de pluie au moment des labours. Ils se rendirent chez *Sîdî 'Abd Allah ben Ḥassôun* et le prièrent d'intercéder auprès de Dieu, pour obtenir de la pluie ; il les envoya à *El Khammâr*.

A leurs sollicitations, ce dernier répondit : « Si Dieu vous donne la pluie, grâce à mon intercession, chasserez-vous *'Abd Allah ben Ḥassôun* du pays[3] ? » — « Oui, dirent les gens, si tu nous fais obtenir la pluie, nous le chasse-

1. Voir ci-dessus, page 59, les détails biographiques que nous avons déjà donnés de ce saint, d'après l'*Istiqçâ'*.

2. Ce nom ne lui venait pas, comme on pourrait le croire, de ce qu'il fut adonné à l'alcool, mais de ce qu'il ne jouissait pas de toutes ses facultés : كان مخمر من عند ربي, il était enivré par Dieu, disait le narrateur. Cf. Mouliéras, *Maroc Inconnu*, t. II, p. 11 et seq.

3. La tradition que nous rapportons ici est des plus curieuses parce qu'elle nous montre, sans cesse, une rivalité constante et, disons le mot, une concurrence déloyale entre les saints. Chacun d'eux est jaloux de régner en maître sur la masse populaire.

rons » — « Eh bien ! répartit *El Khammâr,* préparez-vous en vue des labours : que celui qui n'a point de bœufs emprunte pour en acheter, que celui qui n'a point de charrue s'en procure une, que celui qui n'a point de soc y pourvoie. »

Les gens partirent et firent comme il avait dit, puis quand tout fut prêt, ils revinrent en aviser *El Khammâr*. Celui-ci leur dit : « Dès demain matin, commencez les labours. » Tous se séparèrent et chacun se disposa à suivre l'avis du saint homme.

Quant à ce dernier, il se mit à prier deux *rik'a*, après quoi il éleva vers Dieu les paumes de ses mains réunies et dit :

« O mon Dieu ! De par les mérites de *Mohammed* à tes yeux, tu seras certainement miséricordieux envers ces hommes, tes serviteurs, et tu leur accorderas la pluie qu'ils te demandent par ma bouche ! »

Or Dieu les favorisa au point de leur envoyer la pluie cette même nuit.

Dès le matin les gens se mirent aux labours qu'ils achevèrent promptement, puis ils revinrent à *El Khammâr* et lui dirent : « O notre maître ! Tu nous as abreuvés et, à l'avenir, nous ne t'appellerons plus *El Khammâr*, mais bien *Moûlay Boû Chtâ' El Khammâr*[1]. — Mais, dit ce dernier, que va-t-il advenir d''Abd Allah ben Hassoûn ? Ne va-t-il pas me débarrasser le pays de sa présence ? — Parfaitement, dirent les gens, il videra le pays pour toi[2]. »

Puis, tous se rendirent chez *'Abd Allah ben Hassoûn* et

1. مولاى ابو شتا الخمّار, mon maitre, le dispensateur de la pluie, *El Khammâr*.

2. قال لهم واشتا يكون من عبد الله بن حسون يخوي عليّ البلد(؟) قالوا له وَخّ يخوي عليك البلد.

lui adressèrent la parole en ces termes : « Lève-toi, vide le pays, afin qu'il reste à son maître ! » — « Bien mes seigneurs, je me lève, dit *'Abd Allah.* »

Il prit sa petite peau de mouton, son chapelet et son bâton, qui constituaient tout son bien en ce bas monde, et alla trouver *Moûlay Boû Chtâ El Khammâr* :

« O mon seigneur ! lui dit-il, que la paix de Dieu soit avec toi ! Nous, nous te faisons abandon de ce pays. Désormais tu y restes seul maître ! »

Puis il se hissa sur une éminence et se mit à appeler l'Oued *Ouerr'a*[1] : « O *Ouerr'a !* disait-il, viens et fais-moi monter (sur tes eaux). »

Aussitôt *Ouerr'a* de venir ; à la parole de *Sîdî 'Abd Allah* cette rivière accourt, franchissant les montagnes, jusque devant lui et lui dit : « Allons, monte ! » — *Sîdî Abd Allah* s'approche alors, étend sur l'eau sa petite peau de mouton et s'installe sur elle, les jambes croisées. Dès qu'il y fut, un décret divin renvoya la rivière à son cours normal.

Au passage, un palmier sous lequel *Sîdî Abd Allah* priait souvent, aperçut ce miracle, s'arracha au sol et se mit à suivre le saint en s'écriant :

« Il n'y a de Dieu que Dieu ! *'Âbd Allah* est l'*oualî* (saint) de Dieu ![2] » Et ils arrivèrent ainsi jusqu'au port de *Slâ* (Salé).

Pendant le trajet, qui dura un peu plus d'un jour, les saints de la ville de *Salé* eurent l'intuition de leur venue prochaine ; aussi envoyèrent-ils le *berrâḥ* prévenir la population de se porter, le lendemain, sur la berge de l'Oued, au devant d'eux.

1. Le narrateur, on le verra, semble croire que le *Ouerr'a* passe à Salé !

2. لا اله الّا الله عبد الله ولي الله. Pareille paraphrase de la profession de foi est, pour le moins, irrévérencieuse dans la bouche d'un musulman.

Ainsi fut-il fait, *Aïsâoua, Ḥamâdcha, R'âziyîn, Djîlâliyîn,* toutes les confréries sortirent de la ville. Les citadins se joignirent à eux : tous, jeunes et vieux, esclaves et hommes libres, femmes et mâles, tous se portèrent au-devant du nouvel arrivant.

Enfin tous les saints, morts et vivants, se réunirent en un groupe isolé de la masse ; à leur tête se trouvait *Sîdî Idder*, sultan des saints de la ville à cette époque, et il tenait, à deux mains, un bol plein de lait.

Lorsque parut *Sîdî 'Abd Allah*, accompagné de son palmier, la foule entière se rapprocha de lui, mais les saints, précédés de *Sîdî Idder* se mirent en tête et quand *Sîdî 'Abd Allah* eut mis le pied sur la terre ferme, *Sîdî Idder* lui présenta le bol et dit : « Allons ! allons ! sois le bienvenu ! »

Mais lui, sans prendre le bol, retira de la manche de sa chemise une rose qu'il laissa tomber dans le lait.

« Que signifie, dirent les saints, cette rose que tu as jetée dans le bol ?

— Et que signifie ce bol lui-même, repartit *Sîdî 'Abd Allah* ?

— Ce bol plein de lait doit te mettre au courant de la situation de notre ville.

— Et quelle est cette situation ?

— C'est, ô mon fils, que la ville est pleine de saints comme ce bol est plein de lait. Tu ne trouveras pas où t'installer ici, tu ne saurais même y planter un piquet. Au milieu d'une race qui ne porte que les noms d'*'Aly* et d'*'Aly*[1] tu ne saurais faire un pas[2].

— Eh bien ! répliqua *Sîdî 'Abd Allah*, cette rose que j'ai

1. Il y a là un jeu de mot sur le nom *'Aly* qui, en outre des souvenirs qu'il rappelle, signifie haut, éminent.

2. غير من جنس سُمّيت علي وعلي ماعندك واين تخطوي. Le mot واين est la contraction des deux mots بي et اين.

jetée dans le lait, signifie que Dieu me place parmi vous comme un bouquet, afin que vous me respiriez [1].

— Soit ! dit alors *Sîdî Idder*, te voici à ma place, Dieu t'a envoyé afin que tu me relayes ! »

Là-dessus les saints repartirent. Les gens de la ville les aperçurent sous forme d'oiseaux ; ils s'étaient métamorphosés de la sorte en l'honneur de *Sîdî 'Abd Allah* et ils se retirèrent chacun chez soi.

Ce dernier entra ensuite en ville, suivi de son palmier et ils marchèrent jusqu'à un endroit où le palmier se fixa dans le sol, et où il se trouve encore aujourd'hui.

Puis ce fut une série de visites quotidiennes des notables de la ville. Les femmes, désireuses de connaître l'auteur de tant de prodiges, vinrent aussi, fréquemment, le voir seules et lui tenir compagnie. Lorsqu'elles étaient avec lui, il revêtait la forme d'une femme parfaite, y compris le sexe, et ses seins gonflés laissaient couler le lait.

Les gens en restèrent au comble de la stupeur : ils le suivaient, dociles à tous ses ordres, toutes occupations étant suspendues, si bien qu'ils finirent par souffrir de la faim.

Sîdî 'Abd Allah s'en aperçut et leur dit :

« Travaillez et vous aurez de l'*idâm* [2] (pour manger votre pain) — Restez oisifs et vous vous en repentirez [3] .»

1. جلعنى ربّي مشموم بي وسط منكم تشمّونى. A remarquer la tournure, bien marocaine, بي وسط منكم.

2. Le mot *idâm*, إدام sert à désigner toute espèce de matière grasse comestible. Nous n'avons vu employer le verbe de la même racine que dans ce dicton : اخدم تيدم اجلس تندم.

3. Telle est l'étrange tradition populaire que nous avons pu recueillir sur la vie de *Sîdi Abd 'Allah ben Ḥassoûn*. Il est probable que les esprits cultivés et idéalistes ne doivent voir, dans les images grossières et mêmes obscènes qu'elles évoquent parfois, que des allusions

La tombe de *Ben Ḥassoûn* est visitée par les gens qui vont accomplir un voyage : la veille du départ ils placent, sur le cénotaphe, des petits bâtons de diverses couleurs, dans un certain ordre ; si cet ordre est modifié, le lendemain, c'est un heureux présage ; s'il n'est pas modifié, c'est un signe de mauvais augure.

6° *Une tradition concernant Moûlay 'Abd El Qâder El Djîlâny.*

Nous ne rapportons ici cette tradition que parce qu'elle met en lumière l'idée que se fait le peuple des relations de Dieu avec les saints et avec les anges [1] :

C'était au début, lorsque sa sainteté commençait à se manifester ; *Moûlay 'Abd El Qâder* était assis, quand douze hommes vinrent le trouver, le saluèrent et lui offrirent de le servir, dans l'espoir de se rapprocher de Dieu. Il leur répondit : « Soyez les bienvenus, puisque je vois que vous n'avez en vue que la porte du Seigneur et je ne saurais vous barrer la route. »

Ils restèrent donc avec lui un premier mois, puis un second. Un jour *Moûlay 'Abd El Qâder* leur témoigna l'intention de faire un voyage et ils l'en approuvèrent.

aux facultés merveilleuses du saint, sans s'attacher au sens littéral des mots ; mais la masse du peuple ignorant se transmet cette légende en ne s'arrêtant qu'à la *façade* de ces mêmes mots, et cela ne l'empêche point de vénérer son idole. M. H. de Castries fait la même remarque à propos du Qorân :

« Il serait difficile d'analyser lequel, du sens littéral ou du sens caché de ces passages du Coran, reste le plus profondément gravé dans l'âme du croyant. Il est probable que certains musulmans à l'intelligence passive ne perçoivent rien au delà des jouissances charnelles... » (*Islam. Impressions et études*. Paris, 1896, p. 142.)

1. Nous en avons déjà vu un exemple plus haut, p. 65, lorsque les archanges viennent laver le corps d'*'Âîcha Tabernoust*.

Ils sortirent donc ensemble et marchèrent toute cette journée-là et une partie de celle du lendemain ; vers midi, ce deuxième jour, la chaleur étant très forte, les serviteurs du saint s'en plaignirent à lui : « Voyez-vous, leur dit-il, cet arbre là-bas ? Eh bien ! prenons-le comme but. » Et ils se dirigèrent vers l'arbre indiqué afin de profiter de son ombre.

Or, le sort voulut que le saint *Ba Yazîd El Beztâmy*[1] se trouvât dans ces parages. Ses compagnons de route se plaignirent à lui de la chaleur et lui demandèrent où s'arrêter pour faire la sieste. Il leur indiqua précisément le même arbre que *Moûlay 'Abd El Qâder* se proposait d'atteindre avec ses douze serviteurs. Les deux troupes, chacune de son côté, se dirigeaient donc vers le même objectif.

Le premier *Ba Yazîd* arriva à l'arbre, mais il s'arrêta, avec ses compagnons, sans s'installer à son ombre ; *Moûlay 'Abd El Qâder* et ses suivants agirent de pareille façon.

Ba Yazîd El Beztâmy s'écria alors :

« O fils de l'envoyé de Dieu ! ô *Moûlay 'Abd El Qâder* ! Entre, avec tes compagnons, à l'abri de cet arbre, dussé-je moi-même, avec les miens, rester debout au soleil !

— Non, dit *Moûlay 'Abd El Qâder*, je n'en ferai rien, mais nous appellerons l'arbre, l'un et l'autre, et il ira abriter le groupe qu'il préfèrera.

— Eh bien ! appelle l'arbre ô *Moûlay Abd El Qâder*.

— Non, appelle-le toi-même.

— Je ne saurais le faire, dit *Ba Yazîd*, ne voulant pas m'attribuer la préséance sur toi. Tu as le pas sur moi, ô fils du prophète ! »

Là-dessus *Moûlay 'Abd El Qâder* se retira à l'écart, fit ses ablutions, pria deux *rik'a*, éleva vers Dieu les paumes

1. Ce saint est enterré, paraît-il, au bord de la mer, à une journée de marche de Larache.

de ses mains réunies et s'écria : « O arbre ! Viens abriter le fils de l'envoyé de Dieu, car le soleil le fait souffrir. »

L'arbre se souleva puis reprit sa position première.

Trois fois, *Moûlay 'Abd El Qâder* recommença l'expérience, mais sans que l'arbre vînt à lui. Il se tourna alors vers *Ba Yazîd* et l'invita à essayer à son tour.

Ce dernier fit ses ablutions, pria deux *rik'a,* éleva vers Dieu les paumes de ses mains et dit :

« O arbre ! Viens m'abriter pour l'amour de Dieu ! »

L'arbre se souleva alors, et, en vertu de la toute puissance divine, se transporta jusqu'à l'endroit où était *Ba Yazîd* qu'il vint abriter ainsi que ses compagnons.

Moûlay 'Abd El Qâder dit alors à ses suivants :

« O mes enfants ! Vous n'avez rien à gagner avec moi, suivez plutôt cet homme puisque c'est un saint influent ! » Et ses douze compagnons l'abandonnèrent pour se joindre à ceux de *Ba Yazîd* et se mettre à son service. Ils restèrent tous ensemble, sous cet arbre, à adorer Dieu, tandis que *Moûlay 'Abd El Qâder* s'en retournait d'où il était venu.

Il se rendit au *Djebel El Akhḍar*, s'y installa et se consacra au culte de Dieu.

Il adora Dieu pendant dix ans, puis pendant dix autres années, puis pendant dix autres années. Alors des lamentations se firent entendre dans le premier ciel, puis dans le second, puis dans le troisième.

Dieu qui est le seul Dieu — que sa gloire soit proclamée ! — s'enquit de ce que signifiaient ces cris dans les cieux. Notre seigneur *Djebraïl* lui répondit :

« C'est ton esclave *'Abd El Qâder* — ô mon Dieu ! toi qui es le Très Haut et l'Omniscient ! Voici trente ans qu'il t'adore debout sur un pied ! [1] »

1. قال له سيدنا جبرايل هذا عبدك عبد القادر يا ربّي راك بين عَال وعالم يا سيدى ربّي ثلاثين عام وهو يرفد رجله تَيعبدك.

Mais Dieu — qu'il soit glorifié et exalté ! — ne répondit point.

Une quatrième période de dix années s'écoula encore.

Des lamentations, des cris et du bruit retentirent alors dans les sept ciels et Dieu, appelant *Djebraïl*, lui dit :

« Descends, va trouver *'Abd El Qâder* et dis-lui : Dieu qui est le seul Dieu, — qne sa gloire soit proclamée ! — te salue et te fait dire repose ton pied sur l'avenir et sur *Ba Yazîd El Beztâmy*. [1] »

Aussitôt Moûlay 'Abd El Qâder reposa son pied, tous les saints se réunirent autour de lui et il devint leur sultan.

7° *Sîdî El 'Arby ben Es Sâïḥ.*

Ce saint est enterré à *El Oubîra*[2]. Il est mort il n'y a pas très longtemps après avoir vécu à Rabaṭ, dans le quartier d'*El 'Aloû*.

Sa maison était voisine de celle d'un notable appelé *El-Ḥâdj 'Abbâs ben Bargach*. Ce dernier, voulant édifier un étage au-dessus du rez-de-chaussée qu'il habitait, commença à donner suite à son projet ; mais il ménageait, dans la maçonnerie, des fenêtres d'où la vue pouvait plonger chez *Sîdî El 'Arby*. Celui-ci l'avisa alors d'avoir à cesser les travaux ou à faire murer les fenêtres en question.

El Ḥâdj 'Abbâs ne déféra point à cette injonction et essaya de passer outre. Le saint en conçut un vif ressentiment, le chargea du poids de sa malédiction et lui prédit que sa maison ne serait jamais terminée et que les gens qui l'habitaient disparaîtraient rapidement.

1. قال له اهبط لعند عبد القادر وقل له تيسى عليك الله سبحانه لا اله الاهو وقال لك نزّل رجلك على يزيد وعلى بايزيد البزطامى.

2. Dans la zâouya qui porte son nom, voir ci-dessus p. 29.

Quelques jours après, en effet, *El Hâdj 'Abbâs* tombait malade et mourait. Depuis, sa maison est déserte et inachevée, personne n'osant essayer d'y poursuivre les travaux entrepris. L'opinion paraît même accréditée que si des maçons essayaient de s'y employer ils tomberaient tous en bas des échafaudages ; c'est une raison suffisante pour qu'aucun d'eux ne tente l'aventure.

8° *Tradition concernant Sîdî Maḥammed ben 'Aïsa.*

Ainsi que nous avons eu occasion de le dire, ce saint est enterré hors des remparts et à proximité de Mekinès.

Il vivait, en cette ville, au temps où le sultan *Moûlay Isma'îl* y avait installé sa cour et y avait entrepris des constructions grandioses [1].

C'est ce milieu très populeux, où affluaient des ouvriers de toutes les villes et des hommes de corvée de toutes les tribus, que le saint avait choisi pour y fonder sa confrérie. Telle était son influence que, malgré des peines sévères, artisans et manœuvres, muletiers et âniers, désertaient en masse les chantiers impériaux pour venir recevoir l'*ouerd* de ce nouveau *cheïkh* et entendre, de sa bouche, la bonne parole. D'ailleurs, à la fin de chacune de ces réunions et, pour indemniser les assistants de leur chômage, *Sîdî Maḥammed* cueillait des feuilles d'arbres et les leur remettait, elles se changeaient aussitôt en pièces d'or et d'argent.

Un jour un malheureux se plaignant de la faim avec insistance devant le saint, celui-ci impatienté s'écria : « Eh bien ! mange ce que tu trouveras, fût-ce du poison ! » L'homme partit et, ayant trouvé des scorpions et d'autres animaux venimeux, il les dévora sans qu'il en résultât pour

1. A ce sujet cf. *Istiqçâ'*, t. IV, p. 23-25.

lui le moindre malaise. C'est en souvenir de ce miracle que les *'Aïsaoua* actuels mangent des scorpions et toute sorte de reptiles, de plantes vénéneuses ou couvertes d'épines.

Cependant, le sultan était fort irrité de voir un homme, un de ses sujets, se permettre de débaucher ainsi ses ouvriers, car il était passionné pour les constructions. Aussi fit-il prévenir *Sîdî Maḥammed* d'avoir à quitter le pays au plus vite. Obéissant à cet ordre, *Sîdî Maḥammed* se réfugia auprès d'un autre saint, nommé *Sîdî Sa'îd*.

Ce dernier le pourvut de différentes choses et notamment d'une outre (*guerba*) en disant : « Celui qui n'a pas de feu en emprunte à son voisin[1]. »

Sîdî Maḥammed se mit alors à souffler dans la *guerba* pour la remplir d'air et, ô comble de l'étonnement, chaque fois qu'il soufflait et que le volume de la *guerba* augmentait, le sultan *Moûlay Isma'îl* enflait de tout le corps. Si, au contraire il laissait échapper l'air de la *guerba*, le Sultan désenflait.

Ce dernier réfléchit sur son cas, personne n'y trouvant de remède, et il se souvint, tout à coup, qu'il avait fait expulser un personnage qui passait pour saint ; il lui attribua aussitôt la cause de son malaise, et le fit rechercher et prier de n'user d'aucun sortilège contre lui.

Sîdî Maḥammed dégonfla alors sa *guerba* et le Sultan fut guéri aussitôt. En présence de ce miracle, il commença à croire à la sainteté de son adversaire. Néanmoins il voulut

1. الّي ما عنده شى نار يتسلّفها من عند جاره. Ce dicton est passé en maxime et équivaut à notre devise « aidons-nous les uns les autres ».

Toutefois, étant donné le sens du mot نار, qui évoque l'idée de l'enfer, l'expression arabe indique que l'on doit s'entr'aider soit en vue du bien, soit en vue du mal. La suite du conte vient corroborer cette interprétation, comme on le verra.

l'éprouver et, l'ayant fait venir il donna l'ordre de l'enfermer dans ses jardins qui étaient remplis de lions et de fauves : loin de s'attaquer au saint, ces animaux venaient se frotter à lui, pareils à des chats.

Enfin, le roi lui imposa une dernière épreuve qui consistait à boire le contenu d'un bassin de son jardin rempli de goudron liquide. Le saint appela une petite fille, lui ordonna de boire et elle avala tout ce goudron qu'elle trouva plus doux que du miel.

Ce prodige convainquit le roi qui s'inclina et proclama la sainteté de *Sîdi Maḥammed* ; mais ce dernier, vexé de semblables procédés, jura de ne plus jamais franchir les portes de Mekinès, c'est pourquoi il est enterré en dehors de la ville.

Trois de ses descendants vivent à Rabaṭ.

IX. — Les Rbâî' الربايع ou « Sociétés[1] ».

§ 1. — *Sociétés de tir* ربايع الرماة.

On sait combien le tir au fusil est en honneur au Maroc et quel prix on y attache, aussi bien dans les villes que dans les tribus[2].

Le *makhzen*, d'ailleurs, comprend qu'il a intérêt à trouver, parmi ses sujets, de bons tireurs ; aussi encourage-t-il la

1. Bien que les sociétés dont nous allons parler n'aient pas un caractère religieux bien défini, nous avons cru pouvoir en parler ici, parce que certaines d'entre elles (les sociétés de tir, par exemple) s'efforcent de s'organiser sur le modèle des confréries et les autres jouent un grand rôle dans bien des fêtes ou cérémonies religieuses.

2. A ce sujet cf. Mouliéras, *Le Maroc inconnu, passim*, et t. II, p. 11 et seq., 176-177, 317, 473.

formation de sociétés de tir, qui peuvent constituer un appoint pour la défense d'une ville contre une attaque des tribus voisines. A cet effet, il fournit de la poudre et quelquefois même des armes à certaines de ces sociétés.

A Rabaṭ on compte, au moins cinq *rbâï'* ou sociétés de tir :

1° *Rbâ't El Ḥaḍar,* رباعة الحضر ou société des citadins. Le *makhzen* lui aurait, paraît-il, fait distribuer récemment des carabines Winchester (سطاشية ou fusils à 16 coups).

2° *Rbâ't El Beqqâla* ou société des épiciers. On sait que ce métier est entièrement détenu au Maroc par des gens du *Soûs*. Ils apportent, de leur pays, des fusils à pierre encore estimés dans les régions où les armes perfectionnées sont peu répandues. En cas de mobilisation (نوضة) cette société doit être prête et sortir la première[1].

3° *Rbâ't El Djebâla* (on dit aussi Ej-Jebâla, par assimilation du ج à une lettre solaire) رباعة الجبالة. Société des *Djebâla*. C'est la plus sérieuse, pour l'habileté de ses tireurs, et, étant employée en temps normal à la défense de la ville, elle reçoit, du *makhzen*, de la poudre à discrétion, en outre de la paye de ses membres[2].

4° *Rbâ't El Touârga,* رباعة التوارگة. « Société des *Touârga*[3] », elle est très nombreuse.

5° *Rbâ't El Ouidâya,* رباعة الوداية. « Société des *Ouidâya*[4] », également très nombreuse.

1. Il en est de même à Tanger.
2. Voir notre article sur l'Administration marocaine à Rabaṭ, *Arch. mar.*, t VII.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

Ces deux dernières sociétés, il est vrai, ont un caractère essentiellement militaire, qui les distingue des précédentes.

Toutes sont organisées à peu près de la même façon et ont pour patron *Sîdî 'Aly ben En Nâçer,* saint enterré au *Soûs.*

Elles sont dirigées chacune par un *cheïkh er remâ* شيخ الرماة ou chef des tireurs, chargé d'enseigner aux membres le maniement et le « jeu » du fusil, son mécanisme et les principes du tir. Il ne reçoit pour cela, au moins en théorie, aucune rémunération. Il est assisté d'un *moqaddem* qui rassemble les membres de la *rbâ'a* quand il y a lieu.

Enfin chaque sociétaire s'appelle رامي (pour رام), au pluriel *remâ* رماة. Les *rema* fournissent leurs armes eux-mêmes, à l'exception de ceux qui sont armés par le makhzen, déjà cités. Ils ont également à s'approvisionner en cartouches, poudre, etc., etc. (avec la même restriction que plus haut) et à subvenir à leurs parts personnelles dans les dépenses de la *rbâ'a* à l'occasion d'une fête ou d'une partie de chasse, par exemple.

Quelquefois, sur la demande de gens du *ḥaouz,* on décide de faire une battue au sanglier. Le cheïkh en fait prévenir les *remâ* par son *moqaddem.* Tous se réunissent en un point désigné d'avance et fixent le jour du départ, l'itinéraire, la durée du séjour et le rôle de chacun des sociétaires : l'un s'engage à fournir une bête de somme, un autre le thé, un troisième le sucre, etc., etc., puis, quand tout est bien arrêté, on exécute ce programme, dans la mesure du possible. C'est ainsi que, lorsque le pays n'est pas trop agité, on voit des *rbâï'* partir pour 5 ou 6 jours et faire des battues dons la forêt de *Ma'moura,* entre Rabaṭ et *Mehdya,* à *Sîdî Boû R'âbâ,* etc., etc.

D'autres fois c'est à un *moûsem* que l'on se rendra pour y prendre part à un concours de tir[1].

Les fusils en usage sont un peu de tous les modèles, mais on voit surtout des fusils à pierre et des Remington.

Voici la tradition populaire que nous avons recueillie concernant le patron des tireurs, Sîdî 'Aly ben En Nâcer سيدى على بن الناصر.

C'était un dévoué serviteur de Dieu, — puisse le Seigneur nous faire bénéficier de ses mérites ! — il était fils de *Sîdî Aḥmed Ou Moûsa*.

Étant encore enfant, il entra à l'école pour apprendre le *qorân*. A peine le *fqîh* lui avait-il lu une *sourat* qu'il était aussitôt en mesure de la réciter de mémoire, si bien qu'au bout de deux jours d'école il en sortit ayant étudié les doctrines de tous les rites !

Il se mit ensuite à voyager et à errer à l'aventure par le monde ; au cours de ses voyages il s'adonna à l'étude (de la fabrication) de la poudre.

Celle dont on faisait usage, alors, ne ressemblait point à celle que nous employons aujourd'hui ; elle répandait une odeur horrible. Il y ajouta certains produits et en retrancha certains autres : l'odeur disparut et la poudre s'améliora.

Peu à peu le bruit se répandit qu'un certain *'Aly ben En Nâçer* — on l'appelait ainsi, ne lui reconnaissant pas encore la qualité de saint[2] — fabriquait une (nouvelle) poudre. De tous côtés et de tous les pays, des gens vinrent le voir et recevoir son *ouerd*[3], ils arrivaient, hommes du peuple (ne

1. Par exemple, au moûsem de *Sidî Mousa Ed Doukkaly* (*supra*, p. 52).

2. كان باقى ما نزّلوا عليه التّشراف.

3. تيتجمّعوا عليه من كل بلد ويقبطوا (pr. يقبضوا) عليه الورد.

sachant rien), s'instruisaient et apprenaient le tir, sous sa direction.

Un jour que *Sîdî 'Aly ben En Nâcer* était assis parmi ses élèves, leur enseignant le tir, un ange apparut, envoyé par Dieu et lui dit :

« O *Sîdî 'Aly ben En Nâcer* ! »

Le saint ne lui répondit pas et l'ange lui demanda la raison de son silence ; il lui dit alors :

« Je ne m'appelle que *'Aly ben En Nâcer*.

— Non pas, dit l'ange, Dieu t'a ennobli (ou sanctifié) en cette heure bénie[1] !

— Fort bien, et que t'a-t-il dit ?

— Il m'a chargé de te dire : « Prends ton fusil, mets en « joue et prends la direction — (Dieu fera le reste) — et « tous ceux que tu enseigneras seront tes enfants[2] ! »

Or le saint n'avait précisément pas d'enfants.

A partir de ce jour, les gens se pressèrent de plus en plus nombreux autour de lui pour recevoir ses leçons et son *ouerd*.

Mais, direz-vous, quel était son *ouerd* ?

1. فال له انا اسمى غير على بن الناصر — فال له لَاوَهْ ربَي راه نزّل عليك التّشراب ڢي هذه الساعة المبروكة.

2. فال لك ارىد المكحلة ومدّ وافبط (pr. افبض) النيشان — وجميع الّي علّمته يولّي ولدك. Nous avons traduit افبط النيشان par les mots : « prends la direction », c'est-à-dire « prends la ligne de mire ». On sait, en effet, qu'au Maroc, le mot نيشان veut dire direction et non cible. Si le narrateur avait voulu dire : « tire à la cible », il eût employé l'expression : اضرب الشارة. Quant aux mots : « Dieu fera le reste » ils sont sous-entendus, c'est pourquoi nous les avons mis entre parenthèses. Le narrateur, en effet, nous a expliqué que l'ange ne les avait point prononcés, car ils étaient contenus implicitement dans les prémisses ; افبط النيشان وربّي يكمّل لك الشيْ.

C'était un certain nombre de prescriptions dont je vais vous retracer les principales :

Si l'on vise une bête sauvage, il faut dire : « Au nom de Dieu, Dieu est très grand ! » Et alors, même si, en arrivant à la pièce, on la trouve déjà morte, il n'y a qu'à l'égorger, elle est licite[1].

Le tireur qui a passé la nuit auprès de sa femme doit se laver, se purifier, faire la prière obligatoire et y ajouter deux *rik'a*; ce n'est qu'après l'exécution de ces formalités qu'il peut prendre son fusil.

Le tireur qui se trouve en forêt et rencontre un sanglier — gibier dont la chair est prohibée — doit avoir présente à la mémoire les SOÛRÂT *de* TAHA *et* YÂSÎN *et les réciter à part lui avant de tuer le sanglier. S'il l'abat, cette formalité accomplie, il peut prendre une partie de sa chair pour se soigner, cela est licite par la vertu de ces* SOÛRÂT[2].

Si l'on rencontre l'ennemi, venant vers soi, il faut se

1. اِلَى •دَيت بي الوحشية قُل بِسم اللهُ اكبر وَخً تمشي لهاتصيبها ميّتة تذبحها حلال. A remarquer, dans cette phrase, le sens du mot وَخً signifiant « même si… ». On le trouve fréquemment employé dans ce sens.

2. الرامى الّي غادى بي واحد الغابة وتلاقى بواحد الحلّوب وَخً حرّمه علينا ربّي يحتاج تكون عنده بي راسه سورات طه ويس باش اِلَى خرج بي الحلّوب مايقتله حتّي يقراها بي قلبه ويقتله عاد وياخذ منّه طرب يعمله دواء حلال عليه بهذه السورات.

Nous avons mis tout ce passage en italiques parce qu'il est particulièrement important et intéressant. Nous avions appris, en effet, sans pouvoir nous en expliquer la raison, que beaucoup de Marocains mangeaient la chair du porc. La tradition que nous relatons ci-dessus éclaire la question d'un jour inattendu : c'est par manière de médication, et notamment pour guérir la syphilis, qu'ils se permettent cette grave infraction à leur loi religieuse.

mettre en défense contre lui avec autant de soins qu'on le fait contre les *layâlî*[1], prononcer trois fois les mots : « Dieu est témoin » puis tirer[2].

Tels sont les points principaux de l'*ouerd* du saint.

Nous venons d'exposer l'organisation et le fonctionnement des sociétés de tir, mais il ne faudrait pas s'exagérer l'importance de leur rôle social et militaire, ni chercher à les assimiler aux associations du même genre qui existent en Europe : l'indolence et l'incurie de leurs directeurs et de leurs membres sont cause de l'irrégularité des exercices, de l'absence de tout programme méthodique et progressif, du manque de disciple chez les sociétaires.

Aussi les résultats sont-ils loin d'arriver au degré de perfection relative qu'on pourrait en attendre, c'est-à-dire à la formation du plus grand nombre possible de tireurs moyens.

En fait, quelques rares individus se signalent seulement par leur adresse au tir dans chaque *rbâ'a*, les nécessités de l'existence ou des dons naturels les ayant seuls sollicités à la pratique constante de cet exercice.

Il en est du tir comme de tout autre sport et notamment

1. On appelle الليالى la période (40 jours à partir du 23 décembre) où les nuits sont les plus froides de l'année. Ce mot figure dans un certain nombre de dictons, notamment dans le suivant :

اِلَى صبَّت بِي الليالى ولاعليك بِي التوالى — واِلَى ماصبَّت شي بِي الليالي بردع جملك وابدا تلالى.

« S'il pleut pendant les *layâli*, tu n'as rien à craindre par la suite « (et ta récolte sera bonne), et s'il ne pleut pas pendant les *layâli*, « bâte ton chameau et commence à cheminer (pour aller acheter du « grain, car ta récolte sera nulle). »

2. اِلَى شبت العدو ماجيك تستعدّ له كما تستعدّ لِلليالي وافراء شاهد الله ثلاثة دالنّوبات واضرب.

de l'équitation, on ne le pratique que par exception et dans la mesure où il n'est pas fatigant, le repos et l'immobilité restant préférables à toute vaine agitation.

A ces causes d'insuccès profondes, générales, inhérentes au caractère même du musulman, il y a lieu d'ajouter celles qui proviennent de la difficulté de se procurer des munitions régulières et égales à elles-mêmes [1], soit eu égard à la qualité, soit à la quantité, soit enfin au prix d'achat.

§ 2. — *Les orchestres et chœurs,* ربايع الالة.

I. — Orchestres d'hommes.

1° *Rbâ'at El Aliyîn,* رباعة الالين.

Il y a deux ou trois *rbâ'a* de ce genre à Rabaṭ. Elles se font entendre dans les soirées ou *nebitat* (نبيتات), dans les fêtes à l'occasion de baptêmes [2], aux noces (اعراس) et, en général, dans toutes les fêtes ou *moûsem*.

1. Nous avons constaté mainte fois, soit dans l'extrême-sud oranais, soit au Maroc, que les cartouches des armes modernes, rechargées par les indigènes, contiennent des charges de poudre très inégales; en outre la poudre même est de qualité très variable. Enfin l'habitude de tirer avec un fusil toutes les cartouches d'un calibre égal ou inférieur à celui de son canon, abîme rapidement les rayures, diminuant ainsi les qualités de l'arme et comme portée et comme précision.

2. Sept jours après la naissance on baptise l'enfant mâle et quelquefois la petite fille. A cet effet, on égorge un mouton le matin et,

Chacune de ces *rbâ'a* comporte, en général, cinq exécutants.

1° *El Mounechchid*, المُنَشِّد, directeur de l'orchestre et chanteur; il chante ou récite des *qçâïd*. accompagné par la musique de ses auxiliaires.

2° *Çâheb El'Oûd*, صاحب العود, joueur de guitare[1].

3° *Çâheb El Kâmendja*, صاحب الكامنجة, joueur de violon[2].

4° *Çâheb Er Rebâb*, صاحب الرباب, joueur de rebâb[3].

5° *Çâheb Eṭ Tarr*, صاحب الطرّ, joueur de tambour de basque[4].

vers 9 heures, on convoque les amis à un festin ou lunch qui prend le nom de *'aqîqa* عقيقة. La fête elle-même est désignée sous le nom de *sbou'* سبوع pl. سوابع.

1. Le *'oûd* ressemble à une grosse mandoline allongée à huit cordes que l'on fait vibrer à l'aide d'une petite lame de corne ou *seṭ'a*, سطعة.

2. On sait que tous les exécutants sont assis sur le sol, les jambes croisées, et que le violoniste tient son violon verticalement sur sa cuisse, l'archet ou قوس étant horizontal.

3. Le *rebâb* est une sorte de viole à deux ou trois cordes sur lesquelles on agit par friction à l'aide d'un archet.

4. Le طرّ est un tambourin de petites dimensions muni de petits disques de cuivre sur sa périphérie, et qui s'entre-choquent à chaque coup frappé sur la peau. Ce mot fait au pluriel *ṭroûr*, طرور, il vient donc d'une racine sourde ; en arabe régulier et dans le dialecte algérien il revêt au contraire la forme طار sans redoublement du ر et vient d'une racine concave ; on lui donne, dans ce cas, la forme طيران au pluriel (Cf. Beaussier, et Kazimirski).

Ce genre d'orchestre est le plus estimé des citadins. La musique qu'il exécute présente des analogies avec celle des Espagnols d'Andalousie mais il serait difficile, croyons-nous, de déterminer lequel des deux peuples, maure ou andaloux, a le mérite de l'originalité en la matière, lequel à emprunté à l'autre. Les emprunts ne seraient-ils pas réciproques? Nous laisserons à d'autres, plus compétents, le soin de résoudre le problème qui est fort complexe.

2° *Rbâ'at El Grâïḥiya,* رباعة القرايحية[1].

C'est le « groupe des improvisateurs » très estimé de la masse populaire à qui plaisent ses récitations poétiques décousues et désordonnées.

Ce groupe paraît dans toutes sortes de fêtes ou réjouissances ; il comporte, en général, quatre exécutants dont chacun est *graïhy* ou *haffâḍh*[2] et joue d'un instrument qui souligne ses récitations ou celles de ses collègues ; ce sont :

1° *Çâḥeb Ed Deff,* صاحب الدفّ, joueur de tambourin[3].

2° *Çâḥeb Et Ta'ridja,* صاحب التعريجة, joueur de *ta'ridja.*

1. On appelle *grîḥ* قريح un genre de poésie vulgaire traitant surtout de l'amour. Le *graïḥy* (pl. *graïḥiya*) est celui qui improvise ou récite des poèmes de ce genre. Nous en avons déjà dit un mot à propos du *moûsem* de Chella (*supra*, p. 48-49 et note 51).

2. Le *haffâḍh,* حفّاظ est l'individu qui retient par cœur et récite les œuvres des autres, tandis que le *graïḥy* fait œuvre personnelle, quelquefois au moins.

3. Le *deff* est de très petites dimensions, il consiste en un cadre carré en bois, de 3 ou 4 centimètres d'épaisseur et 15 centimètres de côté sur lequel est tendue une peau qui l'enveloppe complètement.

3° Un autre joueur de *ta'ridja*.

4° *Çâḥeb El Hedeqa*, صاحب الهذقة, joueur de castagnettes[1].

II. — Orchestres de femmes.

1° *Rbâ'at El Ḥadra*, رباعة الحضرة.

C'est le groupe dont nous nous sommes déjà occupés et que nous avons décrit à propos des confréries[2].

2° *Rbâ'at El Msâma'*, رباعة المسامع.

Cet orchestre n'offre point, dans ses exécutions, le caractère sérieux et religieux du précédent, il se confine plutôt dans le genre léger et badin qui convient aux noces et à toutes les réjouissances profanes.

Il comporte généralement cinq exécutantes ;

1° *El Mesemm'ia*, المسمعية, chanteuse et joueuse de *rbâb* en même temps que directrice de l'orchestre. Elle chante des poésies du genre *'aïṭa*, عيطة[3] adouci et tel que l'apprécient les citadins.

1. Ces castagnettes ont la forme de petits godets en métal que l'on fixe au pouce et au médius de chaque main à l'aide d'un petit anneau de cuir placé en leur centre.

2. V. *supra*, p. 30 et 31.

3. Ce mot signifie proprement cri ; Mouliéras (*op. cit.*, t. II, p. 13)

2° *Moult eṭ ṭarr*, مولاة الطرّ, joueuse de tambour de basque.

3° *Moult eṭ ṭbila*, مولاة الطبيلة, joueuse de tambour, elle pose devant elle un minuscule tambour sur lequel elle frappe avec deux baguettes alternativement.

4° *Moult el gououâl*, مولاة القوّال, joueuse de gououâl[1].

5° *El Berrâḥa*, البرّاحة, l'annonceuse ; son rôle consiste à recevoir les offrandes des assistants, à en crier le montant à haute voix et à adresser des éloges au généreux donateur.

3° *Rbâ'at Ech Chîkhât El Grâiḥiya*, رباعة الشيخات القرايحية.

Ce groupe se compose, en général, de quatre musiciennes et d'une danseuse ; il ne se pique point de décence ni de retenue, au contraire, et sied à merveille aux réunions de célibataires. Les *qâïd* de passage ne manquent point de le convoquer pour « raccourcir les nuits » et égayer leurs campements. Les exécutantes sont désignées comme suit :

1° *Ech Chîkha*, الشيخة, directrice de l'orchestre, qui tient le *deff*.

2° et 3° Deux *Cheddâdât*, شدّادات, munies chacune d'une *ta'ridja*.

4° Une *Rechchâcha* رشّاشة, qui frappe dans ses mains en mesure.

écrit ce mot : عابطة et donne, du chant qu'il désigne, une définition rapide que nous n'avons pas eu l'occasion de vérifier.

1. Cet instrument est, en quelque sorte, l'intermédiaire entre la derbouka et le *harrâzi* ; il correspond assez bien à ce que l'on appelle en Algérie *guellâl*, قلّال.

5° Une *Cheṭṭâḥa*, شطّاحة, ou danseuse. C'est une jeune femme qui exécute seule la danse appelée *rqîç* رقيص.

Chacune de ces femmes sait par cœur un certain nombre de poèmes du genre *grîḥ* et de chansons d'amour.

Il existe, à Rabaṭ, deux ou trois groupes composés à peu près comme celui que nous venons de décrire.

III. — Orchestres mixtes.

1° *Rbâ'at El'Ayyâṭa*, رباعة العيّاطة.

Ce groupe est du même genre que le précédent et convient aux mêmes réunions. Il comporte quatre femmes et deux hommes qui se répartissent les fonctions suivantes :

1° et 2° Deux *Cheṭṭâḥât*, شطّاحات ou danseuses, munies chacune d'un *ṭarr*.

3° et 4° Deux *Cheddâdât*, jouant chacune d'une *ta'ridja*.

5° et 6° Deux violonistes.

Les danseuses exécutent le *rqîç* tout en frappant leur *ṭroûr* et en chantant une *'aïṭa* spéciale au *ḥaouz* de Rabaṭ et Salé.

2° *Moûâlîn El Ḥîdoûs*, موالين الحيدوس[1].

C'est un groupe d'hommes et de femmes en nombre très

1. On sait que cette forme incorrecte *moûâlîn* est usitée dans toute l'Afrique du Nord-Ouest comme pluriel de *moûlay* et de son abréviatif *moûl*.

variable, venant principalement des *Sehoûl*, des *Beni-Ḥasen* et des tribus avoisinant Rabaṭ et Salé. Son rôle est surtout d'assister aux noces des gens du vulgaire et de mener grand bruit au moment où l'époux pénètre chez la nouvelle épousée, de façon à couvrir les cris qu'elle pousse lors de la consommation du mariage.

Tout ce qui peut augmenter le vacarme est admis comme instrument de musique, au gré de l'imagination des exécutants. Il y aura par exemple :

1° Un certain nombre de joueurs de *bendir*.

2° Un *Moûl El Mqoçç*, مولى المقصّ, individu muni d'une paire de grands ciseaux tels que ceux employés pour égaliser la haute laine des tapis : il les ouvre et referme avec bruit et les frappe à l'aide d'une baguette.

3° Un *Moûl El Boûch*, مولى البوش, il a, devant lui, un *boûch*, c'est-à-dire une jarre en terre cuite, ventrue, sur l'orifice de laquelle il frappe avec sa *belr'a* de façon à produire un bruit sourd et puissant.

D'autres battent des mains en cadence ou font résonner des verres vides, etc., etc.

Tout ce vacarme a pour but de marquer fortement la cadence d'une danse effrénée nommée *ḥîdoûs*. Elle est exécutée par une vingtaine de personnes, hommes et femmes, sur un seul rang, qui avancent et reculent avec des mouvements de hanches et de ventres désordonnés.

Il est à remarquer que tous ces orchestres, étant destinés à accompagner des chants, des récitatifs ou de la danse, ne comportent aucun instrument à vent.

La flûte semble plutôt réservée aux saltimbanques qui font leurs exercices en plein air ; quant à la *r'aïṭa* elle est, par excellence, l'instrument des cortèges de noces, des processions et des jeux qui rappellent la guerre, tels que la

fantasia ; elle fait volontiers entendre ses sons aigus et nazillards parmi les détonations de la poudre et le piétinement des chevaux.

On trouvera peut-être que nous avons eu tort d'étudier ces orchestres et chœurs de danse, dans un chapitre consacré à la vie religieuse ; mais nous n'avons fait, en cela, que refléter l'état de choses réel, tel qu'il se présente dans la vie quotidienne ; le profane coudoie et pénètre sans cesse la religion à laquelle il se mêle intimement.

Il n'est pas de fête, chez les musulmans, qui n'ait un caractère religieux[1], or elles dégénèrent, le plus souvent, en orgies tout à fait étrangères à la religion. De là, l'immixtion des groupes de musiciens, bardes, danseurs et danseuses qui viennent semer le désordre et la débauche dans les fêtes même destinées à commémorer les plus graves événements ; l'homme du commun quand il croit, sa prière faite, « en avoir fini avec Dieu », ne cherche plus que le plaisir grossier et bestial, le spectacle d'exhibitions provoquantes et l'accouplement naturel ou sodomique pour terminer sa nuit[2].

L. Mercier.

1. Même celles qui proviennent de la persistance de traditions antérieures à l'Islam, revêtent ce caractère.
2. Cf. Mouliéras, *op. cit., passim*.

L'INDUSTRIE A TÉTOUAN

Généralités.

§ 1. — Nous nous proposons, dans les pages qui suivent, d'étudier aussi complètement que possible l'industrie des Tétouanais.

Nous nous bornerons, pour l'instant, à la partie purement technique de la question. Il nous semble en effet préférable de négliger d'abord les données relatives à l'importance actuelle de cette industrie, à celle qu'elle peut avoir eue jadis, au chiffre d'affaires qu'elle peut représenter, pour joindre plus tard ces considérations et d'autres de même nature au chapitre où nous traiterons de *la situation économique de Tétouan en général.*

§ 2. — *Divisions de l'industrie des Tétouanais.* — On peut, tout d'abord, établir deux grandes divisions dans le sujet qui nous occupe et considérer tout ce qui a trait à l'industrie à Tétouan comme susceptible d'être envisagé tour à tour de la façon suivante :

Une première espèce d'industrie, que nous appellerons l'*industrie domestique,* s'exerce sur une petite échelle dans l'intérieur des familles ; elle a pour objet la fabrication, la production de ces mille objets d'un usage courant, purement familial, qui sont utilisés sur place dans la maison même où ils ont pris naissance, ou qui seront tout au plus donnés à des familles amies de la ville ou d'ailleurs, ou bien encore serviront à des échanges, mais qui ne seront

livrés à la vente que dans des cas purement exceptionnels et qui ne donneront jamais lieu à un trafic régulier. Telle serait, par exemple, la fabrication des essences de rose, de géranium, de jasmin, de l'eau de fleurs d'oranger, etc. Nous laisserons complètement de côté ce genre d'industrie, car il nous semble plus rationnel de l'envisager comme une des manifestations de la vie intime des Tétouanais, et, par suite, nous préférons en parler en même temps que de leurs mœurs et coutumes.

La seconde espèce d'industrie se trouve définie déjà par suite de l'exclusion que nous venons de faire de l'industrie domestique ; elle comprend tout ce qui se rapporte à la fabrication d'objets quelconques destinés à la vente et susceptibles de servir de base au négoce. Dans le nombre il est encore bon nombre d'objets qui sont le produit de l'industrie privée, familiale, en ce sens qu'ils sont fabriqués sur une petite échelle dans l'intérieur des maisons ; chez des particuliers, souvent par des femmes, telles, par exemple, les broderies. Mais la destination qu'ils reçoivent les exclut du domaine de l'industrie domestique proprement dite et les fait rentrer dans la catégorie qui nous occupe.

D'autres de ces objets sont fabriqués dans des locaux spéciaux, occupés par un seul ouvrier, patron et marchand tout en même temps, d'autres dans de véritables ateliers où le personnel est plus ou moins nombreux. Nous donnerons d'ailleurs ci-après quelques indications générales à ce sujet, et, plus tard, quand l'occasion s'en présentera, tous les détails complémentaires indispensables.

Ces deux divisions primordiales établies, — industrie domestique, que nous négligerons provisoirement, — industrie proprement dite, — que nous allons traiter exclusivement pour l'instant, — on peut facilement encore établir un certain nombre d'autres subdivisions propres à faciliter l'étude raisonnée et bien ordonnée du sujet.

On peut, par exemple, classer les industries suivant leur nature, suivant leurs affinités : on pourrait aussi les classer suivant leur importance. Mais l'une et l'autre de ces méthodes aurait l'inconvénient de conduire à traiter parallèlement des questions d'intérêt très différent. Il est clair, par exemple, que l'industrie des tanneurs, l'une des plus importantes, à Tétouan, celle de la cordonnerie, très importante aussi, ne peut se mettre sur le même rang, — au point de vue de l'intérêt qu'elle présente et des opérations commerciales auxquelles elle peut donner lieu, — que l'industrie de la reliure, à peine existante dans la ville, bien que toutes doivent se ranger sous la même rubrique, celle de l'industrie des cuirs, si l'on s'en tient à la nature des matières premières indispensables mises en œuvre.

De même, si nous envisagions seulement les industries diverses au point de vue de leur importance, nous arriverions à faire des classements des plus arbitraires, à rapprocher, par exemple, l'étude de la tannerie de celle de la poterie et de la céramique, de l'industrie des nattes de jonc ou des armes, tandis que d'autres industries parentes de chacune de celles que nous venons d'énumérer, mais de moindre intérêt au point de vue de leur activité, se trouveraient rejetées dans des groupes différents.

Nous laisserons donc de côté toute intention de classement rigoureux, nous bornant à adopter simplement une méthode, un peu arbitraire, il est vrai, mais qui nous semble plus commode, plus susceptible de faire la pleine lumière dans l'esprit du lecteur et de jeter le plus grand jour sur la question, sans nous préoccuper de savoir si elle est absolument conforme avec les vues théoriques. Nous rejetterons à la fin de notre étude, pour les rapprocher sous la même rubrique, celle *des petits métiers et petites industries*, toutes les industries d'importance minime ; et nous grouperons d'autre part toutes les industries d'importance au moins relative, — car il est bien évident qu'il n'y a pas à Tétouan

de grande industrie au sens où l'on comprendrait ce mot en Europe, — et nous répartirons ce grand groupe en un certain nombre d'autres secondaires. Nous prendrons alors, pour bases de la division, les affinités que présentent ensemble les industries au point de vue des matières premières mises en œuvre. Il est clair que, jusque dans les dernières subdivisions à établir, l'arbitraire s'imposera plus ou moins, dans certaine mesure ; nous ne pourrons, par exemple, séparer la *céramique-mosaïque*, — qui, logiquement, semblerait devoir se rapporter au groupe des industries du bâtiment, — de la poterie, de la fabrication des marmites et des poêlons à cuire, puisque les mêmes individus, les mêmes ouvriers, sont à la fois et toujours potiers et fabricants des céramiques destinées à la confection des mosaïques.

Nous aboutirons, en définitive, au classement suivant :

1° *L'industrie des cuirs.* — Tannerie. — Cordonnerie.

2° *Industrie des terres cuites.* — Poterie. — Céramique et mosaïque. — Briqueterie.

3° *Industries du métal.* — Armurerie. — Forge-maréchalerie. — Chaudronnerie. — Bijouterie-orfèvrerie. — Fonderie. — Ferblanterie, etc.

4° *Industries du bois.* — Menuisiers. — Charpentiers. — Scieurs de long. — Ébénistes. — Sculpteurs sur bois.

5° *Industries du bâtiment.* — Chaufourniers. — Tailleurs de pierre et carriers. — Maçons. — Sculpteurs sur plâtre. — Marbriers et mosaïstes.

6° *Peinture et vitrerie.*

7° *Industries du vêtement.* — Tisserands. — Fileuses de laine. — Passementerie. — Tailleurs. — Teinturiers. — Broderie sur étoffe ou sur cuir.

8° *Sparterie, vannerie, corderie, industrie du jonc.*

9° *Industries de l'alimentation.* — Meunerie. — Boulangerie. — Pâtissiers-confiseurs. — Gargotiers. — Limonadiers.

10° *Industries de la mer.* — La pêche. — La navigation. — Les constructions navales.

11° *Petits métiers, petites industries.* — Relieurs. — Fabricants de fourreaux. — Sellerie, bâterie. — Graveurs et guillocheurs sur métaux. — Fabricants de tamis. — Tourneurs. — Chapeliers. — Fabricants de sandales. — Ravaudeurs. — Industrie de la soie. — Puisatiers. — Fabrication de la poudre, du tabac, du kif à fumer. — Bracelets, bimbelotterie. — Bougies, cires, savons, etc., etc.

§ 3. — *Groupement des industries à Tétouan.* — A Tétouan les industries sont assez bien groupées et réparties de façon assez nette suivant les divers quartiers, du moins certaines industries principales [1].

Les tanneries sont presque toutes auprès de *Bâb El-Meqâbeur*; une seule se trouve hors de ce quartier, entre *Elouatiya Ettrankat* et *Bâb Ettout*.

1. Il est vraisemblable qu'elles ont dû l'être mieux encore autrefois; mais il y a aujourd'hui une tendance manifeste à la dispersion, quoique peu accentuée encore et dont les causes ne sont pas très nettes. Sans doute l'ouverture de nouvelles voies de communication par les Espagnols en 1860, la sortie plus ou moins effectuée des Juifs du mellah, ou du moins d'un grand nombre de Juifs, l'installation en ville de commerçants étrangers, Européens notamment, ont pu créer des centres d'attraction distincts qui ont peu à peu provoqué certains industriels ou ouvriers à transporter leurs ateliers plus à proximité de ces centres, en s'éloignant de leurs confrères. Il faut y joindre aussi, sans doute, l'affaiblissement des anciens liens des corporations, cause de l'infiltration des idées et des besoins nouveaux et en général de toutes les modifications qui se sont lentement introduites et qui continuent à se produire dans la société indigène au contact de la vie européenne et des relations avec l'Europe. — Quant au groupement plus dense, plus accusé des anciens corps de métiers, il est bien mis en évidence par le fait que certains quartiers, — *Eç-Ceyyar'in* (les bijoutiers), par exemple, — ne comptent plus un seul des industriels dont ils portent le nom; que d'autres, — comme *El-Ha'ççârîn* (les tisseurs de nattes de jonc), par exemple, — n'en sont plus, loin de là, le séjour exclusif.

Les fabricants de nattes, quoique plus disséminés, se rencontrent en assez grand nombre entre *Sèqia Foûqiya* et *H'aoumat Elh'aççârîn*.

Les forgerons, les chaudronniers, au Nord du Mechouar, dans les portions de rue auxquelles ils donnent leur nom (*H'aoumat Elhaddâdîn*).

Les fabricants de tamis et d'accessoires pour les tisserands au bout de *Zanqat Elo'youn*, à l'endroit où cette rue vient rencontrer les H'addadin.

Les bijoutiers étaient autrefois groupés au quartier qui leur devait son nom, *H'aoumet Ecceyyar'in*. Ils furent dispersés, ou bien se dispersèrent, lors de l'occupation espagnole; actuellement la plupart se trouvent au *Mellâh'*, dans la grande rue d'entrée.

Les savetiers, ravaudeurs, sont presque tous dans la rue dite *Et't'arrâfîn*.

Les cordonniers au quartier dit *Elblar'jiya*.

Les fabricants de bâts au haut de *Seqia Foûqiya*.

Les armuriers, damasquineurs, nielleurs, fabricants de crosses, autour du *Feddân*.

Les cordiers près du Feddan, dans la rue dite *Elmeçalla*.

Les potiers, céramistes, près de *Bab Ennouadeur*, en dehors des murs, le long de la route de Tanger, au pied du Djebel Darsa.

Les briqueteries le long de l'oued Tétouan, au lieu dit *Ela'doua* ou lieu dit *Elmeh'annech*.

Les ferblantiers sont surtout aux alentours de *Soûq Elh'oût* et au Mellah, dans la rue d'entrée.

Les tisserands sont plus disséminés; cependant il y en a plusieurs du côté de Bab El'oqla, dans la rue qui conduit à *Essouiqa*.

Les passementiers entre *Elmeçdaa*, *Elr'arsa Elfoûqiya* et *Elblar'jiya*.

Les teinturiers à *Elr'arsa Elfoûqiya* surtout.

Les tailleurs au centre de la ville, entre le *Mechouar* et *Jema' Elkbîr*.

Les fours à chaux sont disséminés sur les pentes du Djebel Darsa surtout, quoi qu'il y en ait quelques autres sur l'autre côté de la vallée.

Les moulins sont au bas des remparts, sur le front Sud de ceux-ci.

Les gargotiers, les fabricants de sucrerie aux alentours de *Soûq Elh'oût*, d'*Elr'arsa*, de *Zanqat Elmoqaddem* et d'*Elmedaa*.

§ 4. — *Répartition des industries à Tétouan*. — La plupart des industries et des métiers sont aux mains des indigènes musulmans. Ainsi :

Presque toute l'industrie des cuirs, ou mieux, l'industrie des cuirs presque sans exception.

Celle de la poterie, céramique-mosaïque, briqueterie ; celle du métal, sauf la bijouterie et la ferblanterie.

Les industries du vêtement, sauf celle de la passementerie qui ne lui est pas exclusive, non plus que la teinturerie et la broderie.

Les industries du bois en majeure partie.

Celles du bâtiment, la peinture.

La sparterie, corderie, vannerie.

Les industries de l'alimentation presque exclusivement.

Celles de la mer.

Presque tous les petits métiers.

Les Juifs, cependant, participent aussi à l'industrie, mais dans une bien moindre mesure. On trouve parmi eux : de meilleurs graveurs sur métaux, des bijoutiers, des orfèvres, des ferblantiers, fondeurs de cuivre ; — quelques tailleurs, teinturiers, brodeurs sur cuir, quelques menuisiers, des peintres-vitriers, des couturières, quelques tenanciers de fours banaux, des fabricants de bâts, des ravaudeurs, passementiers, un fabricant de peignes en

bois, enfin ils s'emploient encore à l'industrie de la fonte de la cire. La spécialisation de leurs emplois les localise naturellement en un petit nombre de quartiers : ils ne sortent guère du Mellah, des Tarrafîn, des abords de Soûq Elh'oût, de Seqia Elfoûqiya, des Ceyyâr'în (passementiers). Beaucoup se livrent en outre à des travaux manuels, sont âniers, portefaix ou porteurs d'eau.

Le rôle joué dans l'industrie par les Européens est moindre encore, cela va sans dire On trouve un ou deux cordonniers, un ou deux boulangers, une couturière, quelques marins pêcheurs, un constructeur de barques, un patron d'usine à crin végétal : enfin un établissement pour la fonte et l'épuration de la cire appartient à un Français de Tanger, qui le fait diriger par des Juifs de Tétouan.

Il est à remarquer que, parmi les ouvriers ou industriels il peut y avoir des soldats ; ceux-ci sont obligés quelquefois d'avoir recours, en effet, à leur travail personnel, pour vivre, à cause de l'insuffisance et de l'irrégularité de la solde ; ou mieux encore serait-il de dire que cela leur arrive souvent. Ainsi il y avait plusieurs muletiers, des savetiers, un patron de four à chaux parmi ces soldats il y a quelque temps.

A). — L'INDUSTRIE DES CUIRS

L'industrie des cuirs, à Tétouan, comprend, comme nous l'indiquions ci-dessus :

1° *La tannerie et la teinture des cuirs ;*

2° *La fabrication des chaussures indigènes dites « bolr'a »* (plur. *blâr'i*) ;

3° *La fabrication des sacs, sacoches, ceintures* et autres objets de cuir plus ou moins ornés.

Cette dernière branche de l'industrie des cuirs se rapproche (mais sans se confondre avec elle, cependant) de la broderie sur cuir proprement dite, c'est-à-dire de la broderie effectuée au moyen de fils de soie colorée, d'or ou d'argent. Nous ne traiterons pas ici cependant de cette dernière spécialité, car c'est un métier absolument à part, où le cuir n'intervient que pour une partie seulement comme matière première et n'est même souvent pas directement mis en œuvre par l'ouvrier brodeur.

I. — *La tannerie et la teinture des cuirs* [1].

L'industrie de la tannerie et teinture des cuirs comprend deux branches bien distinctes, ayant chacune son personnel à part et ses établissements séparés.

1° *La tannerie des peaux de chèvre ou de mouton.*

2° *La tannerie des peaux de bœuf.*

La peau de chèvre tannée, préparée, *le chagrin*, s'appelle à Tétouan *maa'zî* [2] d'une façon générale, et *djeld ziyouânî* [3]

1. Le terme employé pour traduire « tannerie » dans le sens de l'industrie est « *tedbîr'* » (تدبيغ); « tanneur », *debbâr'* pluriel *debbar'în* ou *debbâr'a* (دبّاغ plur. دبّاغين ou دبّاغة); une « tannerie », établissement où l'on tanne, *dâr eddebâr'* ou *dâr ettedbîr'* (دار الدباغ ou دار التدبيغ); le quartier des tanneurs s'appelle *Eddebbâr'in* (الدباغين) c'est-à-dire « les tanneurs ».

2. معزي, du mot معز *maa'z*, chèvre.

3. جلد زيواني. Le mot *zyouânî* زيواني est un adjectif signifiant *jaune*

quand elle est teinte en jaune, ce qui est le plus ordinaire.

La peau de mouton préparée, teinte ou non (basane) s'appelle *bet'âna*[1].

La peau de bœuf une fois tannée prend le nom de *na'al*[2].

Si la tannerie du cuir de bœuf, d'une part, et celle des peaux de mouton et de chèvre, de l'autre, constituent deux branches absolument séparées de l'industrie, de même les procédés nécessités par la préparation du chagrin et de la basane diffèrent sensiblement. Mais l'un et l'autre de ces deux articles se préparent dans les mêmes locaux et par les soins du même personnel ouvrier[3].

Les multiples opérations nécessaires à la préparation du chagrin et de la basane en usage à Tétouan fait de cette préparation quelque chose de mixte entre la tannerie proprement dite, la corroierie et même la mégisserie, car elle emprunte à chacune de ces industries quelques-uns de ces procédés suivant les cas.

clair, jaune citrin, dans le langage de Tétouanais. Il peut s'appliquer à toute autre chose qu'au cuir.

1. بطانة. De la racine بطن *bt'n*; on l'appelle ainsi parce que cette peau de mouton sert notamment à faire les doublures, ce qui se trouve dans l'intérieur (*bat'en,* بطن) de certains objets en cuir.

2. نعل. Parce que c'est avec cette peau que l'on fait les semelles, appelées aussi نعل, *naa'l.*

3. Les procédés de tannage des cuirs de chèvre et de mouton nous ont été donnés par un Tétouanais, qui avait travaillé longtemps dans la partie. D'autres informateurs du pays nous avaient exposé déjà ce qu'il en était, mais de façon plus succincte.

§ 1. — *Préparation du chagrin*[1]. — Les peaux de chèvre nécessaires à la fabrication du chagrin sont achetées à Tétouan, par les maîtres tanneurs eux-mêmes, aux montagnards, en première main ; ou, en seconde main, aux revendeurs établis en ville et qui les ont eux-mêmes achetées et emmagasinées. — Elles proviennent, pour une partie, des montagnes avoisinant la ville, où les chèvres abondent : pour une partie de l'abattoir ; pour une partie, enfin, de l'intérieur, des districts montagneux limitrophes ou de ceux, plus éloignés, que traversent les routes de Fez, de Tanger et d'Elqçar Elkebîr ainsi que celles de Chechaouen et du Rifi, enfin la province du R'arb en fait aussi quelques envois. Ces peaux donnent lieu à un petit trafic, assez important, dont nous aurons l'occasion de reparler en traitant du commerce de Tétouan. Ce sont donc, en résumé, des *peaux vertes*, des *peaux salées* et des *peaux sèches* que reçoivent les tanneurs de Tétouan.

La valeur des peaux de chèvre va de 3 à 4 pesetas approximativement, mais s'il s'agit de peaux de grande taille, d'excellente qualité, avec beau poil, elle peut atteindre 9 et même 10 pesetas. A Tanger, les peaux salées pour l'exportation valent, rendues à bord, de 210 à 250 francs le quintal de cent kilogrammes. Sur le marché intérieur elles valent fraîches de 3 pesetas 50 à 4 pesetas.

La série des opérations nécessaires à la préparation du chagrin est la suivante :

En premier lieu s'il s'agit de peaux fraîches qui ne seront pas travaillées de suite, cas fréquent, on procède au salage, les peaux sont exposées au soleil, sans être éventrées, mais

1. Le nom de *maroquin chagriné* conviendrait peut-être mieux au produit dont il s'agit que celui de chagrin, le chagrin véritable ayant une autre origine et étant préparé (avec des peaux de mulet, âne ou cheval) suivant des procédés différents et en d'autres pays.

retournées, le poil au dedans et fortement saupoudrées de sel sur la face fraîche, au dehors, c'est-à-dire sur la chair. On les laisse ainsi le temps nécessaire pour qu'elles sèchent complètement, plusieurs jours en tous cas, en ayant soin de les rentrer la nuit pour les mettre à l'abri du serein et de l'humidité, et l'on renouvelle la quantité de sel dont les peaux sont saupoudrées plusieurs fois, au fur et à mesure que cette substance fond au contact de la peau fraîche et s'incorpore à celle-ci par imbibition. Mais c'est là un travail préliminaire qui ne fait pas à proprement parler partie de la tannerie ; car les négociants en peaux sont obligés de l'effectuer, naturellement, pour conserver les peaux fraîches qu'ils achètent avant de les emmagasiner. De plus les peaux, une fois sèches, ne sont pas nécessairement livrées à la tannerie de suite, ni à Tétouan même. Beaucoup sont expédiées en Europe. Comme certains négociants en peaux disposent de locaux très restreints, ils étalent très souvent les peaux à sécher simplement dans la rue.

Le sel vaut de 2 pesetas à 2 pesetas 50 le *moudd* (environ 60 litres).

Le tannage proprement dit commence ensuite.

1° Les peaux sont mises à tremper dans l'eau pendant une douzaine d'heures, au moins, en tous cas dans de grandes fosses creusées dans le roc, tout à fait au pied du Djebel Darsa, au bas de la grande côte qui conduit à la qaçba.

Ces fosses sont dites *bèrka* ou *bârka*[1]. Leurs dimensions n'ont rien d'absolu ; cependant, en général, elles mesurent 1 mètre et 2 mètres sur 1 mètre à 1^{m},25 de profondeur.

1. بارْكة. Ce mot sert aussi, dans d'autres pays, à désigner une mare, un étang.

L'opération du *trempage* s'appelle, dans le langage technique des ouvriers arabes du pays, *tenqia'* [1]. Elle dure plus ou moins longtemps suivant l'état des peaux, celles-ci, quand elles sont salées, ayant naturellement besoin de demeurer beaucoup plus longtemps en contact avec l'eau.

2° On foule ensuite aux pieds les peaux détrempées, assouplies, dans les mêmes fosses, sous une certaine épaisseur d'eau.

On donne en arabe à ce foulage le nom de *teka'îb* [2]. Il correspond à peu près au *foulage* et au *craminage* de la tannerie européenne.

3° On procède ensuite au *débourrage* ou *raclage* des poils. Chaque peau est fichée par une extrémité sur un pieu placé debout, haut de 1m,20 à 1m,30 ; l'ouvrier, saisissant de sa main gauche l'autre extrémité de la peau, la tend fortement et la racle au moyen d'un couteau, ou mieux d'une lame de fer non tranchante, appelée *h'adîda* [3] et qu'il manœuvre de la main droite.

Les poils qui proviennent du raclage sont rassemblés, séchés et mis en vente.

4° Les peaux sont ensuite soumises à l'opération du *chau-*

1. تنقيع ; de *naqaa'*, نقع, détremper, tremper, macérer.

2. تكعيب ; de كعبة *kaa'ba*, cheville du pied et par extension pied, probablement, dans l'esprit de ceux qui adoptèrent les premiers cette expression.

3. حديدة. Ce même terme est aussi employé souvent généralement pour désigner, à Tétouan, toute espèce de couteau. Du mot, حديد *h'adîd*, fer. — Celui dont il s'agit ici correspond au *couteau rond* des tanneurs européens.

lage. On les dépose à cet effet dans de grandes fosses analogues à celles qui servent au détrempage et au foulage. La chaux qui remplit ces fosses est de la chaux depuis longtemps éteinte; les peaux y demeurent environ deux mois en hiver[1].

On dépose ensuite les peaux dans des fosses absolument pareilles, mais pleines de chaux récemment éteinte (depuis une douzaine d'heures environ) et dont l'action est plus vive. Elles y restent environ vingt à trente jours en hiver[2].

Notons d'ailleurs que la rapidité avec laquelle s'exécutent toutes les opérations faisant partie du tannage dépend essentiellement des conditions atmosphériques. Elles se font beaucoup plus rapidement quand le temps est chaud que quand le temps est froid, et, en été, d'une façon générale, elles demeurent deux fois moins de temps qu'en hiver.

L'opération du chaulage des peaux s'appelle en arabe *nezoûl*[3].

La fosse qui contient la chaux depuis longtemps éteinte

1. Le passage à la chaux qui a déjà servi est ce que l'on appelle le *plain faible* en technique de tannerie en Europe.

2. C'est ce que l'on appelle le *plain fort* ou *plain neuf* en terme de tannerie en Europe.

3. نزول. Ce mot est, à proprement parler, le nom verbal du verbe *nazala* نزل qui veut dire descendre. L'emploi de nezoûl est donc une abréviation pour *nezoûl feljîr*, نزول فى الجير, descente dans la chaux.

Le terme technique correspondant chez les tanneurs européens est *travail à la chaux, plainage, plamage* ou *pelanage*. — Dans la tannerie européenne le plainage se fait avant le débourrage puisqu'il a précisément pour but de rendre celui-ci faisable. Cependant, dans le cas qui nous occupe, l'ordre dans lequel se font les opérations du débourrage et du plainage est bien tel que nous l'indiquons. S'il y avait erreur elle proviendrait de nos informateurs; mais nous ne le pensons pas.

s'appelle *mejièr*[1], et celle qui contient la chaux récemment éteinte s'appelle *merdma*[2].

Mettre les peaux dans la chaux se dit *nezzel*[3] ; les en sortir c'est ce que l'on appelle le *tah'ouîf*[4]. On dit : *Elyoûm flân ih'aouof*[5], aujourd'hui un tel sort les peaux de la chaux.

La chaux vaut à Tétouan environ de 3 à 5 pesetas les 100 kilogrammes.

5° Après le chaulage on procède au *dégorgeage* au moyen d'un nouveau lavage à l'eau prolongé et d'un nouveau foulage. C'est ce que l'on appelle en arabe le *rekîl*[6] : fouler une peau en cet état et à ce degré de préparation, se dit *rekkel*[7] ; et la peau que l'on foule ou celle que l'on a foulée se dit *djeld merkoûl*[8]. La fosse dans laquelle on dépose les

1. مجيار ; du mot *jir*, جير qui veut dire chaux.

2. مرْدمة ; de la racine *rdm* ردم qui veut dire enfouir, emmagasiner dans un creux sous terre et recouvrir ensuite, etc.

3. نزّل ; c'est-à-dire à proprement parler *faire descendre, jeter dans.*

4. تَحْويب ; de حاب aor. يحوب (*h'afa*, aor. *iah'ouf*), mettre sur le bord (en ar. rég.) ; parce que les peaux sont entassées sur le bord de la fosse au fur et à mesure qu'on les en retire.

5. فلان يحوب ; le mot *h'aouof*, حوب vient de la même racine حاب *h'af* que ci-dessus.

6. ركيل ; de *rkl* ركل, frapper du pied.

7. ركّل ; deuxième forme verbale de la racine *rkl* ركل.

8. جلد مركول. La peau dite جلد مركول, *djeld merkoûl*, correspond à peu près à ce que l'on appelle en tannerie européenne *les cuirs en tripe*.

peaux pour faire l'opération s'appelle elle-même *Merkèl*[1]. Elle est analogue à celle que nous avons vu précédemment employer. Il s'agit, dans ce nouveau dégorgeage, foulage, de débarrasser complètement les peaux de toutes traces de chaux. L'opération peut durer quelques heures, en nombre assez variable, toujours suivant la température de l'air et celle de l'eau.

6° Au sortir du rekîl les peaux sons excessivement tendres ; le moindre effort les déchire sans peine ; il s'agit de leur rendre la consistance qu'elles ont perdue.

On les dépose, pour cela, dans une fosse appelée *mâ'oûn*[2] remplie de crotte de pigeon, ou, à défaut, de crotte de chien. Cette crotte a été préalablement malaxée aux pieds pendant plusieurs heures, de façon qu'elle a été transformée en une sorte de pâte sensiblement homogène.

Les fosses ont une section trapézoïdale, étant moins larges au fond qu'en haut. Les parois sont en briques. Les dimensions sont à peu près les mêmes en longueur, largeur en haut et profondeur, que pour les fosses qui ont servi aux opérations précédentes.

Les peaux restent pendant une douzaine d'heures, en moyenne, plongées dans la crotte ; après quoi elles ont ac-

1. مركال. Toujours de la même racine ركل *rkl.*

2. ماعون, de la racine *a'ân*, عان aor. *y'aoûn* يعون, qui veut dire *aider, servir d'aide, prêter assistance*. Ce mot *mâ'oûn*, employé en Algérie pour désigner la *vaisselle*, d'une façon générale prend, au Maroc, des sens très différents et variés. Nous aurons l'occasion de le revoir employé par les potiers avec un sens très différent de celui que lui donnent les tanneurs ; d'une façon générale, dans le nord du Maroc, il signifie *outil*, et jamais vaisselle comme en Algérie (On donne à la vaisselle le nom de *qecha'*, pluriel *qechoûa'*, قشعة plur. قشوع.

quis une consistance suffisante pour que l'on puisse leur faire subir les opérations qui suivent.

L'opération qui consiste à déposer les peaux dans la crotte de pigeon s'appelle *tal'lia' lezzebel*[1].

La crotte de pigeon se vend au prix de 3 pesetas le *modd* (environ 6 décalitres).

7° On retire les peaux de la crotte de pigeon pour les mettre encore une fois dans la fosse dite *merkel*, afin de les laver, de les débarrasser complètement de toute ordure. L'opération ne vient à bien qu'au moyen d'un nouveau foulage ; elle demande en moyenne quelques heures, sans que l'on puisse préciser. Cela dépend de l'habileté de l'ouvrier, de la température, de la qualité des peaux.

8° Les peaux sont mises ensuite dans le son (appelé à Tétouan *nokhâl*[2] ; elles y restent environ vingt-quatre

1. تطليع للزبل ; le mot *zebel*, زبل, désigne la crotte du pigeon, ici, et en général toute espèce de crotte ou d'immondice ; le mot تطليع *tal'lia'* est le nom verbal de la deuxième forme de la racine *t'la'*, طلع dont le sens primitif est *monter* ; mais beaucoup de dérivés de cette racine ont fini par prendre le sens de *devenir, d'effectuer, de façonner, préparer, préparer au moyen de, se servir de... comme mode de préparation, porter à ou dans ce qui doit servir d'ingrédient pour préparer*, etc. Le *tal'lia' lezzebel* c'est donc l'action de mettre la peau en contact avec la crotte de pigeon, de s'en servir comme d'ingrédient pour la préparer.

2. En Algérie on dit *nokhâla* et *nokhkhâla* نُخالة et نُخّالة ; la racine est toujours la même ; la terminaison seule change. — L'action de mettre les peaux dans le son pourrait se dire تنخيل, *tenkhîl* ; et on pourrait employer l'expression *t'alla' lennokhâl*, طلّع للنّخال pour dire porter les peaux dans le son, les mettre en contact avec le son. — Ce bain de son est le *confit* des mégissiers européens.

heures. L'opération se fait toujours dans des fosses analogues à celles qui ont été précédemment employées. Les peaux demeurent dans le son environ vingt-quatre heures ; elles en sortent à demi sèches et ayant acquis une bonne consistance.

Le son vaut approximativement 25 pesetas les 100 kilogrammes.

9° On les porte à nouveau au *merkel,* pour les fouler sous une couche d'eau et les laver.

10° On les fait sécher étendues sur des perches afin de les débarrasser du son qui s'est attaché à leur surface (on dit : *imelsoûhoum men ennokhâl*)[1]. Les peaux s'égouttent en même temps, elles achèvent de prendre de la fermeté, de la consistance, que le séjour dans le son n'avait pas encore suffi à produire complètement.

11° On dépose les peaux dans de nouveaux bassins remplis d'une pâte molle, composée de figues sèches coupées, à demi écrasées et foulées aux pieds, mélangées de la quantité d'eau suffisante pour leur donner du liant. Cette pâte s'appelle *tahlaout*[2]. Les peaux y demeurent une douzaine ou une dizaine de jours. A nouveau elles deviennent tendres et souples.

1. يملسوهم من النّخال : le mot *mls,* ملس veut dire *égoutter,* faire égoutter. Ne pas le confondre avec نسل, *nsl,* qui veut dire épiler, comme le font certains Algériens peu au courant du langage marocain.

2. تحلاوت : la forme est berbère, mais la racine paraît être arabe ; *h'lou,* حلو, *idée d'être doux* (surtout au *goût*), *sucré* ; on s'explique facilement l'usage de cette racine dans le cas qui nous occupe, étant donnée la nature de la pâte à laquelle s'applique le nom qui en dérive.

Les figues blanches, de première qualité, valent environ 75 pesetas le quintal du pays (80 kilogrammes) : les plus basses qualités peuvent descendre comme prix jusqu'à 40 pesetas. Mais on emploie les premières pour les beaux cuirs.

12° On procède alors à un second salage, qui doit leur rendre leur fermeté première et toute leur ténacité sans rien leur faire perdre de leur souplesse. C'est une opération des plus délicates, l'une de celles qui nécessitent les plus grands soins et le plus d'expérience.

C'est le maître tanneur lui-même qui s'en charge. Chaque jour il fait sortir sous ses yeux les peaux du bassin où elles macèrent dans le tahlaout ; il les fait mettre en tas sur le bord. Puis un apprenti les prend une à une, les tient verticalement étalées devant lui, étalées comme si elles devaient lui servir de tablier. Le maître tanneur y jette du gros sel en petite quantité, de façon à les saupoudrer légèrement d'abord. Ceci fait, l'apprenti jette la peau derrière lui, formant ainsi un nouveau tas où s'empilent bientôt toutes les peaux du premier. Quand celui-ci est épuisé, que le second au contraire est au complet, on reprend toutes les peaux qui le constituent pour les replonger dans le tahlaout.

Elles y restent jusqu'au lendemain. Alors on recommence l'opération de la veille, mais en jetant sur chaque peau une quantité de sel un peu plus forte. Il en est ainsi pendant quinze jours de suite environ ; la quantité de sel dont les peaux sont saupoudrées est chaque jour un peu plus forte, si bien qu'à la fin le maître tanneur finit par y jeter le sel à pleines poignées.

Après ce traitement prolongé, qui, nous le répétons, demande beaucoup d'expérience, constitue l'une des parties les plus difficiles du métier — car il est difficile d'apprécier la quantité de sel exactement nécessaire et de savoir quand

les peaux sont à point — après ce traitement, disons-nous, les peaux sont devenues à la fois souples, fermes et solides.

13° On étend ou on suspend à nouveau les peaux sur des perches pour les laisser s'égoutter et sécher, à l'ombre et lentement, toujours.

14° On procède alors au tannage au moyen des graines de la plante dite *takâout*[1], qui vient du Tafilelt. Ces graines sont moulues avant d'être employées, puis jetées dans l'eau où les peaux devront macérer.

La mouture se fait dans les moulins à blé aux portes de la ville ; seulement comme la quantité de graines donnée à moudre par chaque tanneur est peu considérable, et qu'il ne vaudrait pas la peine d'interrompre pour cela la mouture des céréales, les tanneurs conviennent de s'associer pour l'opération et de donner tous ensemble ce qu'ils ont à faire moudre, pendant quatre à cinq jours de suite, de temps à autre.

Le takâout une fois moulu de la sorte, dans les meules ordinaires, la poudre qui en provient est jetée, comme nous venons de le dire ci-dessus, dans le bassin dit *ma'oun* avec une quantité d'eau suffisante pour que les peaux puissent y tremper commodément. Ces peaux demeureront une dizaine de jours à macérer dans la mixture.

1. تكاوت ; la forme est berbère, peut-être aussi la racine. — A Tanger on prononce souvent *takkaout*, تكّاوت. — Bien que les indigènes du Nord du Maroc appellent cet ingrédient une graine, il n'en serait rien d'après M. Mercier (Notice économique sur le Tafilalet, renseignements coloniaux du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, année 1905, n° 6). D'après cet auteur, le takaout serait une *gale* du *tamarix articulata*. — Ces galles ont à peu près la taille d'un pois chiche.

Le takâout vaut de 10 à 11 douros le *rel'al 'al'l'ârî* (500 grammes).

15° Jusque-là les peaux sont restées entières, simplement retournées — sauf pour le raclage, bien entendu, où on a dû mettre le poil au dehors — afin que la surface interne soit en contact plus libre et plus intime avec les différentes drogues qui doivent agir sur elle. Au sortir du Takaout au contraire on les éventre pour les ouvrir et les étaler; c'est l'opération que l'on appelle *ftîh'*[1], ou, littéralement traduisant, l'*ouvrage* (du mot *ouvrir*).

Ensuite on suspend les peaux pour les égoutter et les faire sécher, ce qui peut demander environ quarante-huit heures.

16° Une fois les peaux sèches, on les débarrasse des parties inutiles, impropres à l'usage ultérieur que l'on veut en faire, comme par exemple les mamelles (*bezazel*[2]) et les *beqâouq*[3] ou *beqîqât*[4], c'est-à-dire les bouts de peau situés à la périphérie, déchirés, en mauvais état, trop minces ou de forme irrégulière, le bout des membres, l'extrémité du cou, etc. Cette opération s'appelle *tetrif* ou *tetrèf*[5], du

1. فتيح ; c'est le nom verbal de *fth'*, فتح, *ouvrir*.

2. بزازل, pluriel de *bezzoul*, بزّول.

3. بقاوق. Le mot paraît spécial à l'arabe marocain; il semble se rattacher à la racine *bqq*, بقّ, qui donne, en arabe régulier بقاق *baqâq*, *vieux ustensiles*, *vieux meubles*. C'est un sens du même genre, assez analogue pour qu'on puisse considérer comme plausible le rattachement que nous faisons du mot *beqâouq* à la racine *bqq*.

4. بقيقات ; c'est une autre dérivation de la même racine *bqq*.

5. تطريف et تطراف ; ce sont deux formes de nom verbal corres-

mot *tarraf*[1], qui veut dire enlever des morceaux, enlever les parties inutiles, déchirées ou épaissies situées à la périphérie, sur les bords[2].

Les peaux sont maintenant tannées. Le *corroyage* va commencer.

17° Vient en premier lieu, dans la suite des opérations qu'il comprend, le *battage*, dit en arabe *tekmîd*[3], qui a pour but d'assouplir les peaux. Celles-ci sont préalablement aspergées d'eau, mouillées ; puis un apprenti les saisit et les frappe à grands coups, de toutes ses forces sur une pierre plate dite *çefh'a*[4]. Il répète l'opération pour chaque

pondant à la deuxième forme verbale de la racine *trf*, طرف, aussi bien employées, l'une et l'autre, dans l'arabe vulgaire que dans l'arabe régulier.

1. طرّف ; à cette racine appartient en effet طرف *t'arf, morceau, bout, extrémité, bord.*

2. Elle correspond en partie, à la fois à ce que l'on appelle en tannerie européenne *retrancher l'émouchet,* c'est-à-dire les parties inutiles telles que les oreilles et la queue, et à l'*écharnage,* qui consiste à retrancher les parties inutiles, comme par exemple les bords épaissis, en même temps qu'à racler les peaux pour en enlever la chair et les autres impuretés qui peuvent souiller ses faces. Seulement dans la tannerie européenne la première opération se fait avant même le *trempage* et la seconde après le *travail à la chaux* et le *débourrage.*

3. تكميد de la racine *kmd*, كمد, *assouplir,* décatir (une étoffe par exemple), et autres sens analogues.

Le *tekmid* correspond à peu près à ce que l'on appelle en tannerie européenne le *refoulage* des cuirs, bien qu'il ne se fasse pas de même façon. Du moins son effet est-il à peu près le même.

4. صفحة ce mot désigne *toute espèce de pierre plate,* de *dalle* ; les grandes assises plates de pierres qui se montrent sur le flanc des montagnes, dans le lit des cours d'eau, etc. Le diminutif صفيحة *çfih'a* sert, comme *çefh'a,* à former des noms géographiques.

peau six fois en la tenant par une patte, six fois en la tenant par une autre, et ainsi de suite, six fois en la tenant par la queue, six fois en la tenant par le cou, six fois en la tenant par le milieu du corps ; ce qui fait en tout quarante-deux fois.

18° Après cette longue et pénible opération on procède au raclage (*techqîf*)[1]. Les peaux sont soigneusemeut raclées sur leur face interne (*la chair*) avec un tesson de poterie (*chaqfa*)[2] pour les débarrasser de l'excès de matières trop tendres restées après, comme par exemple les débris du muscle peaucier plus ou moins saponifié et brûlé à la suite du passage dans la chaux et dans les divers bains où les peaux ont été plongées ; et aussi des débris de peau plus ou moins détachés de la masse ; enfin de toutes les inégalités, aspérités, etc.

19° Ceci fait, on recoud les peaux avec des brins de feuilles de palmier nain (*a'zef*)[3], en ne se servant pour cela

1. تشقيف, *techqîf*, du mot شقفة, *chaqfa*, tesson, débris de poterie, de la racine *chqf*, شقف, fendre, *briser en morceaux, en fragments quelque chose de dur et de cassant comme un os, de la poterie*, etc.

Le *techqîf* ressemble à ce qu'on appelle le *queursage* en tannerie européenne, opération qui consiste à frotter les peaux sur la *fleur* (côté du poil) avec une *queurse* ou pierre à aiguiser. Mais le queursage se fait sur la fleur et le techqif sur la chair ; de plus le queursage se fait avant le corroyage. Le techqîf rappelle aussi le nettoyage au *butoir*, ou couteau émoussé, qui se fait du côté de la chair et qui constitue la seconde opération du corroyage suivant la méthode européenne.

2. شقفة, *tesson*.

3. عزف ; tel est le nom donné au palmier nain dans le Nord du Maroc ; on n'y donne jamais à ce végétal le nom de دوم, *doûm*, comme en Algérie.

que d'une simple alène, sans jamais employer d'aiguille. On a soin de laisser au cou une ouverture en forme de goulot. Cette opération s'appelle *tekhrèdj*[1] : on dit *kharredj djeld*[2], c'est-à-dire recoudre une peau.

20° Vient alors la teinture (*teçbîr'* en arabe[3]). — On commence par souffler les peaux de façon à les gonfler et à leur donner l'apparence d'une outre.

Si l'on veut les teindre en jaune clair — ce qui est le cas le plus ordinaire —, en jaune citrin, on jette à l'intérieur une petite quantité d'écorce de grenade pilée, réduite en poudre, puis on les remplit d'eau alunée ; on les souffle encore de façon à bien tendre les parois, à bien les gonfler, on les bat, on les secoue, on les masse, on les manipule comme des soufflets, on les frotte, etc. C'est l'opération que l'on appelle le *temkhèdh*[4]. La teinture se fixe donc sur la partie de la peau qui se trouve former l'intérieur de l'outre, c'est-à-dire précisément sur la partie épidermique ou *fleur*.

L'écorce de grenade qui sert à la teinture est dite dans le

1. تخراج ; ce mot est le nom verbal de *kharradj*, خرّج.

2. خرّج جلد. Proprement خرّج, *kharradj* ou *kharredj*, est la IIe forme de *khrdj*, خرج, et veut dire faire sortir. Il a cependant pris le sens de coudre ou recoudre grossièrement dans certaines régions (tout en conservant en même temps son sens primitif) sans que nous puissions bien saisir par suite de quelles dérivations successives.

3. تصبيغ ; c'est le nom verbal correspondant à la deuxième forme صبّغ, *çabbar'*, de la racine *çbr'*, صبغ, *teindre*.

4. تمخاض ; c'est le nom verbal de *makhkhadh*, مخّض, deuxième forme verbale de la racine مخض, *mkhdh*, qui veut dire *secouer, battre le lait pour en faire du beurre*, etc.

pays *mar'çoûba*[1]. Elle provient de fruits cueillis à demi-mûrs, vers la fin juillet, et qui ont été vidés; l'écorce, brisée, est mise à sécher; les écorces de cette provenance sont préférées à celles qui proviennent de fruits mûrs et dont on a mangé les grains. Elles ont plus de vertu tinctoriale paraît-il. Leur prix est de 2 pesetas à 2 pesetas 50 hassani le cent de grenades[2]. L'alun vaut environ 1 peseta 50 le *ret'al a't'l'ârî* (500 grammes).

La plus grande partie du chagrin fabriqué à Tétouan est teint en jaune. Cependant on fabrique aussi du cuir rouge et, accidentellement, d'autres couleurs. La teinture en est obtenue au moyen des drogues venues d'Europe, notamment des sels d'aniline en poudre, dissous dans l'eau. Le mordant est toujours l'alun et la teinture se fait constamment à froid[3]. Mais il est rare que les teintes autres que le

1. مغصوبة; le mot appartient à la racine *r'çb*, غصب, *idées de force, violence*, etc., et aussi en certains endroits du Nord de l'Afrique, *de rapidité, de célérité, de hâte, de presse*. Bien que le mot ne soit pas usité à Tétouan dans ce dernier sens, cependant il semble que le mot *mar'çoûba* s'y rattache, car l'écorce de grenade dont on se sert est précisément celle de fruits qu'on a cueillis avant leur maturité, sans leur donner le temps de mûrir.

2. En Algérie les écorces de grenade sont employées de la même façon par les femmes, dans les tentes, chez les nomades, et aussi chez certains sédentaires, pour teindre en jaune le *mezâoud*, مزاود, plur. de *mezouèd*, مزواد), ces sacs de peau qui servent à renfermer les provisions sèches. Le commerce des écorces donne lieu à un trafic assez sensible; ces écorces sont exportées des *qçours*, ou villages arabes de l'Atlas saharien et des plateaux, vers diverses régions où les grenades sont plus rares, notamment vers le Tell, pour être vendues dans les marchés et dans les boutiques du village, on se sert encore de l'écorce de grenade, ou mieux on s'en servait autrefois pour teindre la laine en jaune. Mêlée à la couperose elle donnait une teinture noire.

3. Il en est de même en Algérie lorsqu'il s'agit de teindre les *mezâoud* en rouge ou en bleu; cependant on a conservé en certaines

jaune, le rouge ou le noir soient appliquées aux peaux de chèvre.

20° On laisse les peaux sécher à l'air étendues sur des fascines[1].

21° Puis on les ouvre une seconde fois en les décousant, c'est le *Teftih'*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Ftih'* que nous avons déjà vu. — On rogne en même temps les bords où ont été percés les trous destinés à permettre le passage des fibres de palmier nain.

22° Vient alors l'*amollissement* des peaux, l'opération appelée en arabe *tat'riya*[2]. On les amollit (le verbe arabe est *tarra*) en les humectant du côté qui porte la teinture au moyen d'un chiffon mouillé formé en tampon. Ce tampon s'appelle en arabe *jeffèfa*[3].

régions les anciens procédés de teinture; c'est ainsi que les femmes des Chaouiyas de la province de Constantine teignent en rouge les mezâoud en se servant de la racine de garance (*fououa*, فوة), ou de celle de certaines rubiacées sauvages (comme par exemple des *asperula* appelées chez les Chaouiyas *tharoubia*, ثروبية, où l'on retrouve le latin *rubia*). C'est une teinture plus belle et plus solide.

1. Cela correspond à peu près à l'opération que l'on appelle la *mise en essui* dans la tannerie et corroierie européenne.

2. تطرية ; c'est le nom verbal de طرّى, *t'arra*, *attendrir, amollir*. La *tatriya* arabe correspond à peu près au *retien* des cuirs, à ce que l'on appelle les *retenir* en corroierie européenne.

3. جفافة. C'est le nom qu'on donne dans le Nord du Maroc aux *éponges*, aux *tampons*, à *tout ce qui peut servir à humecter*; on emploie le mot *jeffef*, جفّف, dans le sens de *laver le sol*: la racine جفّ, *jff*, a cependant le sens de *sécheresse* et جفّف, *jeffef*, veut régulièrement dire dessécher.

23° On procède après cela à l'*adoucissement* et à un *granage* provisoire. C'est l'opération que l'on appelle en arabe *temarrîn* (le verbe est *marran*[1]). C'est une des opérations essentielles, celle qui doit préparer le cuir à recevoir plus tard cet aspect granulé, *chagriné*, qui fera son prix et sa beauté.

On procède de la façon suivante, en se servant d'un ustensile appelé *blân*[2]. C'est une calotte hémisphérique en terre cuite, d'environ 50 centimètres de diamètre, percée d'une grande quantité de petits trous, comme une passoire. Les bords de chaque trou, légèrement saillants, donnent à cet ustensile le toucher rugueux d'une râpe. On place les peaux sur l'appareil, on les y fait glisser par frottement pour les aplatir, pour les amollir, les adoucir, assouplir les endroits demeurés rugueux, comme par exemple ceux qui se sont trouvés repliés aux bords, lorsqu'on a cousu les peaux avant de les teindre.

24° L'opération suivante est encore une sorte de corroyage (en arabe on l'appelle *tekhthèr*[3]). Elle se fait de la façon ci-après. Une barre de bois horizontale appelée *khthèr*[4] est fixée par ses deux extrémités dans des murettes, à une distance de 70 à 80 centimètres du sol. — La barre

1. تمرين, *temarrîn*. مرّن, *marran*. La racine *mrn*, مرن, a en arabe régulier, à la fois les sens contraires de *dureté* et *mollesse*.

2. بلان; nous ignorons l'origine du mot. Peut-être est-ce une déformation, de sens et de prononciation à la fois, d'un mot européen.

3. تخثار ; nom verbal de خثّر, *khatther*, qui pourrait signifier *travailler aukhthèr*, s'il existait.
Le *tekhthèr* correspond à peu près à ce que l'on appelle le *tirage à la paumelle* en corroierie européenne.

4. خثار, *khthèr*. La racine *khthr*, خثر, a des sens de *être épais* (*liquide*), *grossier*, etc. ; bien que le mot dont il s'agit s'y rattache évidemment, nous ne voyons pas nettement par quelle série de dérivations.

de bois peut avoir environ 1^{m},50 de long. L'apprenti pince la peau entre le khthèr et son corps, par une de ses extrémités, de façon à la maintenir ; puis prenant des deux mains à la fois un morceau de bois entouré de fibres de palmier nain, — cet instrument s'appelle *chebka*[1], — et la peau par ses deux bords, il étend cette peau devant lui en la frottant avec la *chebka* et en communiquant à celle-ci un mouvement d'arrière en avant par extension antérieure des bras. Il corroie donc la peau, de la sorte, en commençant par la partie qui se trouve pincée entre le khthèr et son corps, pour finir par la partie opposée. Il va sans dire qu'il retourne la peau autant de fois qu'il est nécessaire pour lui faire sentir complètement l'action de la chebka dans toutes ses parties, en l'assujettissant tantôt par une extrémité, tantôt par une autre.

C'est un travail pénible et qui demande environ une demi-heure par peau.

La peau, au sortir de cette opération, se trouve avoir pris du creux en son milieu, qui a supporté le maximum d'effort, tandis que les pattes, la queue, le cou, qui ont été moins travaillés restent raides et dressés.

25° On procède alors à l'opération dite *teçdîr*[2]. C'est

1. شبكة. Le mot *chebka* veut dire proprement *filet*. Mais on s'explique assez bien son emploi pour désigner l'objet dont il s'agit, car chebka dérive de *chbk*, شبك, *être embrouillé*, sens qui convient parfaitement aux fibres du palmier nain enroulées confusément autour du morceau de bois qui les porte et qui forme l'âme de l'outil.

La *chebka* correspond à peu près, — non pour la forme, mais pour ses effets, — à la *paumelle* de la corroierie européenne.

2. تصدير. C'est le nom verbal de *çaddar*, صدّر, qui pourrait vouloir dire *travailler avec la çadriya*.

Le *teçdîr* aurait jusqu'à un certain point comme analogue dans la corroierie européenne *l'étirage* à *l'étire*.

encore une sorte de corroyage. On se sert pour cela de l'outil appelé *çadriya*[1]. C'est une barre de fer d'environ 0m,40 de longueur, montée à angle droit sur une tige elle-même portée, normalement à sa courbure, par un bois

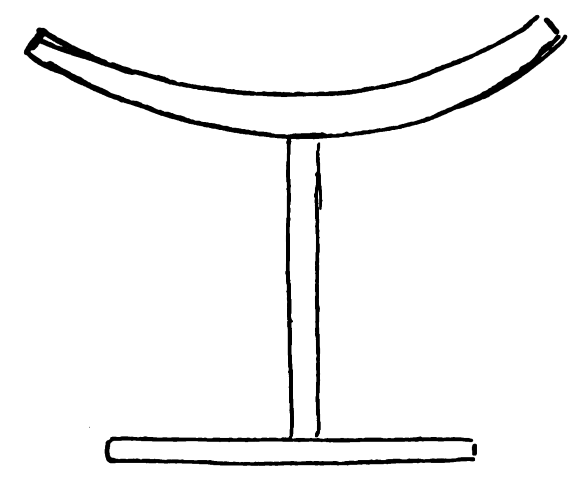


Fig. 1.

cintré. L'ouvrier, appuyant sur sa poitrine ce bois cintré, et le fer contre un mur, passe la peau entre celui-ci et celui-là pour la lisser, en la tirant avec force après l'avoir saisie des deux mains. Il répète ce mouvement pour chaque peau un certain nombre de fois, la tenant tantôt par une extrémité, tantôt par une autre.

26° On place à nouveau la peau sur le moule à grainer, à donner le grain (*blân*), en le traitant comme la première fois.

1. صدرية ; ce mot vient de صدر, *çader*, poitrine, parce que l'outil qu'il désigne est employé en s'appuyant contre la poitrine de l'ouvrier.

27° On l'amollit, on le retient, à nouveau en l'aspergeant d'eau.

28° On la corroye à nouveau ou *la tire* au *Khthèr*.

29° On travaille la peau à la *çadriya* encore une fois, c'est-à-dire on l'étire, en travaillant cette fois la face interne demeurée brute (*la chair*) et non le côté qui a été teint (*la fleur*).

30° Vient ensuite le *taçfît'* (le verbe est *çaffat*[1]). C'est encore une variété de corroyage qui se fait de la façon suivante : deux cordes (*H'ablân*[2]) sont pendues au plafond d'une chambre ; on y attache la peau par deux pattes ; puis on la corroye (*marran*[3]) encore une fois en la frottant avec force sur sa face interne (*la chair*), non teinte, au moyen d'un outil appelé *h'adîda*[4], que l'ouvrier tient à deux mains. Cet outil se compose d'une lame de fer non tranchante, rectiligne, montée sur un bois également rectiligne, un peu plus large et légèrement plus long.

L'opération est répétée six fois sur la face interne : puis

1. تصفيط, *taçfît'*; صفط, *çaffat'*. Nous ne connaissons pas d'autres sens à cette racine qui soient d'un usage bien courant, bien commun.

2. حبلان; c'est le pluriel ordinairement employé à Tétouan du singulier حبل, *h'abeul,* corde.

3. مرن; ce mot a le sens de *endurcir, entraîner, aguerrir, habituer à la fatigue,* etc.

4. حديدة; c'est le même nom que nous avons déjà vu donner à l'outil qui sert à racler les peaux pour en détacher le poil, et, d'une façon générale, à toute espèce de couteau. Cette *hadida* rappelle *l'étire* de fer ou de cuivre des corroyeurs européens.

on mégisse six fois également la face externe (*la fleur*), la face teinte, avec l'outil appelé *chebka*, que nous avons déjà vu.

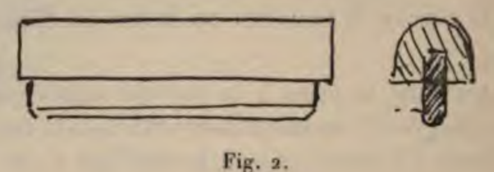


Fig. 2.

Après quoi on détache la peau pour la disposer d'autre manière, en l'attachant par une autre patte, par le cou ou par la queue. Comme il y a six manières différentes de la disposer en l'attachant successivement à une même corde par chacun de ses appendices, patte, cou ou queue, et comme, à chaque fois, on passe six fois la *h'adîda* et six fois la *chebka*, il en résulte que chaque peau subit six fois douze frottements, ou soixante-douze, dans cette nouvelle opération.

La préparation est alors achevée.

A *Rabat* on fabrique aussi du chagrin de couleur jaune; mais il est beaucoup moins réputé que celui de Tétouan: on dit qu'il noircit à l'air au bout de quelque temps et qu'il se coupe très vite. Il serait intéressant de vérifier la cause de ces défauts; ils peuvent tenir aux procédés employés, au manque d'habileté technique des ouvriers, ou bien à la qualité des matières premières, à celle des peaux, à celle des ingrédients ou même encore à celle de l'eau[1]. —

1. En Algérie on fait un assez grand usage du cuir jaune d'importation marocaine; mais il est possible qu'on en prépare dans le pays même, ou dans certaines régions tout au moins (le *Zab* par exemple), car certains des cuirs jaunes qui servent dans ces régions à la fabrication des babouches semblent très différents des cuirs marocains. Si le

ıaroquin *chagriné* ne peut rivaliser pour la solidité du

: vérifiait, il serait intéressant de comparer les procédés de pré-
on employés dans ces endroits à ceux dont on se sert au Maroc.
préparation des chagrins rouges (*filâlî*) et jaunes (*ziyouânî*)
au Maroc une des principales industries, l'une des plus perfec-
ées, l'une de celles qui donnent les meilleurs produits, on con-
ra qu'il serait fort intéressant, — si c'était possible, — d'établir
omparaison entre les procédés dont on fait usage au Maroc et
dont on usait jadis à Cordoue; dans cette ville, les tanneries,
es déjà du temps des Maures, l'étaient encore à la fin du moyen
l n'en reste plus rien aujourd'hui. Peut-être y avait-il certaine
tude dans la méthode de préparation des cuirs; mais nous igno-
out de cette industrie ancienne, pour notre part, et nous n'avons
ɔu trouver qui s'y rapporte dans les documents dont nous dis-
s.
ons seulement que, au moyen âge, on désignait en France du
de *cordouans* nombre de variétés de cuirs, et la définition qu'on
nne est généralement la suivante : cuirs teints avec le sumac et
ix de galle; en noir par conséquent. Et l'on donne comme cen-
le fabrication : Limoges, Toulouse et la Provence. Mais les Cor-
ıs d'Espagne demeuraient les plus estimés; ceux que cette ville
ait dans le reste de l'Europe étaient noirs peut-être, mais l'usage
uirs jaunes et rouges dans le costume des musulmans semble
nter si loin que déjà sans doute on en fabriquait à Cordoue. En
cas le mot Cordouan avait primitivement servi à désigner les
: de chèvre préparées à *Cordoue* même. Le mot cordouan est
e employé au xvie, au xviie et au xviiie siècles par les auteurs
ais qui parlent de Tétouan et mentionnent ses exportations, pour
ner les cuirs de chèvre que l'on y préparait. Il est fort possible,
ıême probable, que cette persistance d'un nom appliqué aux pro-
de Tétouan soit l'effet de l'analogie des produits en question
ceux de la ville andalouse. — Il y a une centaine d'années Tri-
Tunis, Alger et la Berbérie en général, passaient encore pour
ıir à l'Europe des *chagrins* très réputés. Il est probable que ces
ins étaient complètement différents de ceux d'Orient (peaux de
ıl, âne ou mulet), et qu'ils n'étaient autres que des *maroquins*
inés, c'est-à-dire encore des *cordouans*. Mais c'est une industrie
ı complètement disparu à Alger. Seulement nous savons que la
ɔration des tanneurs y fut autrefois importante et l'une des prin-
es familles de la ville s'appelle encore *Amîn Eddebar'în*, c'est-
e « le syndic des tanneurs ».

grain avec le *chagrin* véritable d'origine orientale. Mais il vaut autant ou plus, quand il est de bonne qualité, que la majorité des articles analogue de fabrication européenne. Ses qualités principales sont : la franchise, l'éclat et la solidité de la couleur, la finesse, la belle proportion, l'égalité du grain, une ténacité suffisamment grande, beaucoup de souplesse et de douceur au toucher. — Ses défauts sont : qu'il est un peu trop tendre, s'écorche, s'égratigne trop facilement ; qu'il noircit à l'humidité, fermente facilement sous l'influence de celle-ci et devient alors coupant ou cassant.

Le chagrin teint en jaune s'appelle *djeld zîyouânî*[1].

Le côté extérieur, qui porte la teinture, s'appelle *ouodjh*[2], et le côté intérieur demeuré brut est dit *selfa*[3].

Toute la série des opérations nécessaires à la préparation du chagrin s'appelle d'une façon générale *t'oloûa'*[4].

Comme nous l'avons dit, cette préparation est de moitié plus rapide en été qu'en hiver. C'est ainsi qu'au mois de juin les peaux restent seulement quarante-cinq jours dans la chaux ; tandis qu'en hiver elles y restent trois mois. Il faut trois mois en été pour préparer complètement une

1. جلد زيوني, que nous pouvons traduire par *maroquin chagriné jaune*.

2. وجة ; proprement *face*. C'est la *fleur* en terme technique.

3. سالفة ; proprement *partie postérieure* ; c'est la *chair* en terme technique.

4. طلوع, c'est-à-dire *préparation*. *T'la'*, طلع, verbe dont le mot précédent est le nom verbal, voulant dire *se préparer, être préparé, devenir préparé*, etc., dans certains cas, par exemple quand il s'agit de certains produits industriels soumis à une manipulation plus ou moins compliquée. Et *t'alla'*, طلّع, voulant dire *préparer*, dans les mêmes cas. Voir note *supra*.

peau et six mois en hiver. Sans doute on peut aller plus vite, mais c'est au détriment de la qualité.

§ 2. — *Préparation de la basane* (*bet'âna*[1]). — La préparation de la basane diffère assez de celle du *chagrin* pour nécessiter quelques explications spéciales, quoique, pourtant, elle s'en rapproche beaucoup.

Les peaux de mouton de grande taille, en laine, valent à Tétouan, si elles sont d'origine montagnarde, de 3 à 4 pesetas ; si elles viennent de la province du R'arb elles peuvent atteindre de 9 à 10 pesetas, à cause de leur grande taille et de la qualité supérieure de leur laine. Une peau de brebis vaut en moyenne 2 pesetas 50 ; une peau d'agneau de 1 peseta à 1 peseta 25.

L'abattoir et les districts montagneux environnant la ville fournissent des peaux fraîches ; ces mêmes districts montagneux fournissent encore des peaux sèches ; le R'arb envoie une certaine quantité de peaux sèches et de peaux salées[2].

La préparation que subissent ces peaux est la suivante :

a) Les peaux de mouton, qui ont été salées et séchées comme celles de chèvres et dans les mêmes conditions, sont mises à dessaler par trempage dans le bassin appelé *barka*. Les peaux fraîches sont également trempées avant de subir tout autre opération.

b) On retourne ensuite la peau pour mettre la laine au dehors et on lave cette laine au savon.

1. بطانة.

2. Pour l'exportation on distingue à Tanger trois qualités, pesant de 1 kilogramme à 2[kgr],500 ou 3 kilogrammes. Les prix vont de 95 à 110 francs les 100 kilogrammes, marchandise rendue à bord. Sur le marché intérieur les peaux de mouton valent de 5 à 6 pesetas ; celles de brebis de 1 peseta 50 à 2 pesetas.

c) Puis on plonge les peaux dans d'autres fosses remplies d'un mélange de chaux et de cendre appelé *klât'a*[1]. La laine se détache et tombe. L'opération s'appelle *teklèté*[2]. On dit *kellet'*[3], c'est-à-dire enlever la laine de cette façon. L'opération est assez rapide.

d) La peau est ensuite posée, maintenue par une de ses extrémités, sur un pieu fiché debout en terre, et on la racle avec le couteau dit *qelia'*[4] ; l'opération s'appelle *Teqlia'*[5] ; on dit *qella'*[6] pour dire racler la peau dans ces conditions.

e) Les peaux sont ensuite placées dans les chaux depuis longtemps éteinte[7].

f) Puis on les met dans de la chaux récemment éteinte et on les y laisse cinq à six jours[8].

g) On les porte ensuite dans le bassin dit *merkèl* où on les lave en les foulant aux pieds.

h) Puis dans le bassin dit *mâ'oûn* où elles macèrent dans la crotte de pigeon (*zebèl elh'amèm*). Mais on ne se sert pas de crotte fraîche ; on emploie celle qui remplit les fosses elles-mêmes, et dans laquelle on a travaillé déjà

1. كلاطة.

2. تكلاط. C'est le nom verbal de *kellet'* ou *kallat'*.

3. Ou *kallat'* : كلّط. Cela correspond à peu près à un *plainage* de la tannerie européenne, mais à un plainage préliminaire.

4. قليع, de la racine *qla'*, قلع, qui veut dire *enlever, ôter*.

5. تقليع, nom verbal de قلّع, *qalla'*. C'est le *débourrage* des tanneurs européens.

6. قلّع, proprement *enlever, ôter, débourrer* (t. technique).

7. C'est le *plainage à plain mort* de la tannerie européenne. On remarquera que, ici comme pour la chèvre, le *plainage* succède au *débourrage,* dans la tannerie arabe, au lieu de le précéder comme dans la tannerie européenne.

8. C'est le *plain fort* en tannerie européenne.

préalablement du chagrin. En cet état le mélange d'eau et de crotte s'appelle *marqa*[1] (littéralement sauce). Les peaux y demeurent une douzaine d'heures.

i) On les porte à nouveau au *merkèl* pour les fouler aux pieds encore une fois.

j) Puis on les plonge dans le son.

k) De là à nouveau au *merkèl* où on les foule aux pieds une fois de plus.

l) Puis on les plonge dans un bassin plein d'une eau où macère la drogue appelée *marr'ât'a*[2]. Cette drogue consiste en les feuilles pilées grossièrement d'un arbuste qui pousse dans les montagnes des alentours de Tétouan. Nous n'en avons pas eu entre les mains d'échantillons suffisants se prêtant à une détermination précise ; mais il nous a paru, d'après quelques fragments de feuilles moins abîmées, que ce pourrait être une sorte de *rhus* ou de *coriaria*[3]. Ces feuilles, d'un vert sombre, doivent avoir, entières, cinq à six centimètres de longueur. La marr'at'a du commerce ressemble au henné non pulvérisé que l'on trouve fréquemment dans les drogueries du Nord de l'Afrique. Elle est apportée en ville par les montagnards qui en ont fait la récolte et vendue dans le quartier des tanneurs au prix de 4 pesetas (monnaie chérifienne) le sac de 30 à 35 kilogrammes environ.

m) Les peaux restent assez longtemps dans l'eau où macère la marr'at'a, environ cinq à six jours.

1. مرقة; nom donné à la *sauce*, au *bouillon*, etc.

2. مرغاطة.

3. Plantes riches en tanin et dont certaines espèces sont employées dans le Midi de la France et dans le bassin de la Méditerranée, ou ont été employées pour la préparation des cuirs et des peaux, ainsi que pour leur teinture en noir ou en jaune. Peut-être cependant la marr'âta' pourrait-elle être un *sumac*, plante également employée en tannerie.

n) Ensuite on les met dans le *tan*[1] avec une certaine quantité d'eau qui dissout le tanin et lui permet d'imprégner le cuir ; elles y restent longtemps aussi, vingt à trente jours. Le tan vaut, en hiver, de 15 pesetas à 18, et en été de 11 à 12 pesetas le *qontar baqqalî* (environ 80 kilogrammes[2]).

o) On les ouvre, on les égoutte et on les fait sécher pendant deux à trois jours.

p) Puis on les attendrit (le verbe arabe correspondant est *t'arra it'arri*[3]), comme s'il s'agissait des peaux de chèvres, absolument par les mêmes procédés ; mais on se borne à travailler chaque peau une fois seulement.

q) Ensuite vient le corroyage au *khethâr*[4], comme pour le chagrin.

La préparation complète d'une basane demande environ deux mois en été. Elle est moins compliquée que celle du chagrin ; la différence principale consiste, en dehors de la simplicité plus grande, dans l'emploi du *tan* et de la *marr'ât'a*. L'usage du premier de ces ingrédients classe donc les basanes de Tétouan parmi ce que l'on appelle en tannerie européenne les *basanes tannées* ou *basanes de couche*.

Très souvent la basane n'est pas teinte. Cependant on peut en trouver de rouge, de jaune ou d'autres couleurs. Ce sont souvent de simples contrefaçons du chagrin. Cepen-

1. دباغ, *debâr'*, à Tétouan ; ailleurs on dit aussi دباغة, *debâr'a*, et quelquefois *debr'a* ou *dibr'a* (دبغة ou دِبغة).

2. Les prix de Tanger sont sensiblement les mêmes : de 11 à 16 pesetas la première qualité.

3. طرّى, aor. يطرّي ; le nom d'action est *tatr'iya*, تطرية, déjà vu.

4. خثار.

dant on se sert de basane très mince, de couleurs différentes, pour la fabrication des sacoches de cuir que nous verrons plus loin[1]. Les procédés de teinture sont les mêmes que pour la peau de chèvre.

Il convient cependant d'indiquer la préparation spéciale que reçoit la basane de couleur blanche, produit assez beau qui sert, soit à la confection des pantoufles brodées pour femmes, soit pour tailler les appliques dont on décorera maint objet de cuir. La série des opérations principales qui se rapproche beaucoup de celle du chagrin, est la suivante (abstraction faite des corroyages répétés) :

1° Les peaux sont soumises au bain de chaux ordinaire pendant trois ou quatre jours, dans les conditions précédemment vues.

2° On les débourre.

3° On les met au *confit*, ou bain de son épais.

4° On les plonge dans le bain de fumier de pigeons.

5° On les porte au bain de figues blanches de première qualité.

6° On les lave soigneusement.

7° On les sale.

8° On les lave à nouveau pour enlever l'excès de sel.

9° On les porte dans de l'alun mis en poudre, ou, à défaut, dans de la poudre de takâout.

La préparation de cette basane blanche se classe parmi les opérations qui sont, en Europe, du ressort du mégissier. L'usage du bain de son, ou *confit*, est le même dans

1. Il est à remarquer que tout le cuir rouge que l'on trouve dans le Nord du Maroc est de provenance locale ou de provenance européenne ; c'est du mouton ou de la chèvre teint aux couleurs d'aniline, de très médiocre qualité et qui fait un très médiocre usage ; si le cuir est bon, — quand c'est de la chèvre, — du moins la couleur est-elle fort peu solide. Nulle part, dans le Nord du Maroc, on ne trouve à se procurer les beaux chagrins rouges du Tafilelt, le *filâli*, si répandu au contraire en Algérie où ce produit vient par caravanes.

les deux cas ; seulement la différence principale consiste dans la manière dont on applique aux peaux le sel marin et l'alun. En Europe on prépare un bain contenant environ 3/4 d'alun et 1/4 de chlorure de sodium, bain où se forme un chlorure d'aluminium qui remplace les substances à tanin pour empêcher la putréfaction des peaux. A Tétouan, au contraire, les deux bains de chlorure de sodium et d'alun étant séparés et la peau mise successivement en contact avec ces deux substances, le chlorure d'aluminium ne peut se former que lentement, après le passage de la peau dans le second bain. Il resterait à voir si cette manière d'opérer possède ou non des avantages sur celle qui est en usage en Europe.

Quant à l'emploi du takâout au lieu et place de l'alun, il ne peut se faire que grâce à l'emploi de quelque matière colorante que l'analyse seule de la galle permettrait de connaître et qui doit coexister avec une forte quantité de tanin.

Les cuirs noirs sont teints au sulfate de fer, appelé généralement *zèj* ou *zèdj*[1] et souvent, au Maroc, par confusion, désigné sous le nom de *sbîr'et 'iddjèj*[2]. — Si la noix de galle qui entrait autrefois avec le sumac, au moins en Europe, dans la préparation des *cordouans* a été autrefois employée à Tétouan, elle ne l'est plus actuellement.

La basane fabriquée à Tétouan ne vaut guère mieux ni moins que celle qui vient d'Europe. Ses défauts principaux sont : le manque de solidité, une facilité très grande

1. الزّاج.

2. صبيغة الدجاج, ou même par une nouvelle faute de prononciation commune au Maroc, qui consiste à remplacer la lettre forte ص par son équivalent faible س, on dit : سبيغة الدجاج ; c'est-à-dire la « teinture des poules », ce qui n'est qu'un quiproquo.

ment estimées, même dans la ville. On les accuse d'être trop tendres et de s'user très vite. On les emploie cependant à la confection des semelles de sandale (*bolr'a*); mais on préfère pour cet usage, lorsqu'il s'agit de chaussures de bonne qualité, les cuirs de provenance européenne ou bien ceux qui viennent de *Chechaouen*, où la fabrication est assez importante, plus perfectionnée peut-être qu'à Tétouan, à coup sûr donnant des produits meilleurs et plus réputés.

§ 4. — *Installation d'une tannerie.* — L'installation d'une tannerie demande avant tout un grand emplacement, puisque les fosses nombreuses qu'il s'agit d'établir, les hangars ou les terre-pleins où sécheront les peaux occupent beaucoup d'espace. Il faut ensuite de l'eau en quantité, à proximité, de façon à ne pas grever les frais généraux outre mesure de sommes inutilement dépensées pour le transport de cet élément indispensable de l'industrie. Bien qu'aucune tannerie ne soit installée à Tétouan sur le bord d'eaux courantes, — car cela les aurait obligées à sortir de la ville, à se transporter loin du centre des affaires, du domicile de la population ouvrière et marchande, et les aurait aussi placées dans de mauvaises conditions de sécurité, — cependant toutes sont voisines des sources qui surgissent au pied du Djebel Darsa et possèdent des canalisations amenant les eaux de ces sources jusque dans les fosses.

Le nombre des fosses varie naturellement suivant l'importance de l'établissement. Il peut aller jusqu'à 50 ou 60. Leur taille est évidemment plus grande aussi dans les tanneries à cuir de bœuf que dans les tanneries à peaux de chèvres ou de mouton.

Certaines tanneries sont en outre munies d'un moulin à tan ; mais en général les moulins de ce genre appartiennent en commun à plusieurs tanneurs à la fois. L'une des principales tanneries de Tétouan en a deux. Quelques tan-

neurs, par contre, se contentent de piler l'écorce à tan dans de gros mortiers en pierre au moyen de pilon en fer.

Des hangars ou des constructions grossières, des rangées de pieux, des cordes et des fascines suffisent pour le reste des opérations.

Il est à remarquer que toutes les tanneries de Tétouan se trouvent établies sur le roc solide, celui-ci offrant les conditions nécessaires et suffisantes pour l'installation de fosses étanches, sans qu'il soit besoin de les maçonner. Ces tanneries se trouvent en effet groupées auprès de Bab Elmeqabeur, au pied du Djebel Darsa, à la limite du plongement des couches calcaires sous la terrasse de travertin qui porte la ville. — Les autres tanneries qui se trouvent disséminées dans la partie haute de la ville, par exemple celles de *Ras Errekhâma*, entre *Bâb Ettout* et *Elo'youn*, semblent établies dans les mêmes conditions.

Au point de vue du personnel et de l'organisation du travail, chaque tannerie comprend :

Le maître tanneur.

Une dizaine d'ouvriers.

Une dizaine d'apprentis.

Il va sans dire que ces nombres n'ont rien d'absolu et qu'ils sont essentiellement sujets à varier suivant l'importance de l'établissement et suivant l'activité de ses affaires.

Le patron, ou maître tanneur, dirige lui-même toutes les opérations qu'il surveille de près. Sa compétence est indispensable pour leur bonne réussite, et seul il a l'expérience suffisante pour apprécier l'état de préparation où se trouvent les cuirs et pour décider s'ils sont à point voulu, prêts à subir la suite des opérations nécessaires. De plus, il aide au besoin les ouvriers dans leur travail si celui-ci presse.

L'ouvrier teint les peaux, les rogne, les racle pour en détacher la laine ou le poil, secondé souvent dans ces tra-

vaux par le patron lui-même et ordinairement aidé par le petit apprenti (*elmeta'allem eçççr'îr.*) Il a encore à faire le foulage et le lavage des peaux, dont le patron ne se charge jamais ; et c'est une des parties les plus pénibles du métier. Les apprentis l'aident aussi dans ces opérations.

Le petit apprenti (*elmeta'allem eççr'îr*)[1], outre l'aide qu'il fournit aux ouvriers et au patron, doit encore changer l'eau des bassins, laver les peaux, les sortir des bassins pour les porter dans d'autres ou pour les entasser sur le bord ou dans les lieux convenables afin de les tenir toutes prêtes au travail que l'ouvrier ou le patron viendront ensuite effectuer.

Le principal apprenti (*elmetaa'llem elkbîr*[2]) mégisse les peaux à la *çedriya* et au *khethâr*, les mouille, les bat, etc. Quand il sait les *grainer* sur le *blân*, il est prêt à faire un ouvrier. Il aide aussi le patron lorsque besoin est.

L'ouvrier reçoit comme salaire o peseta 50 (monnaie chérifienne) par peau préparée (peau de chèvre ou de mouton) et 2 à 3 pesetas par peau de bœuf.

Quant à l'apprenti, il reçoit son salaire de la façon suivante : Le jour où le patron achète des peaux destinées au tannage, il en met six de côté, qu'il *marque pour l'apprenti* (l'expression arabe est : *les peaux sont marquées pour l'apprenti, mousoûmîn 'al-el mota'allem*[3]). Le jour où elles seront tannées, elles seront vendues au bénéfice de l'apprenti. Ces peaux forment son pécule, ou, comme on dit à Tétouan, son *resem*[4].

1. المتعلّم الصغير.

2. المتعلّم الكبير.

3. موسومين على المتعلّم, du mot *ousem*, وسم, faire une marque à une chose pour la reconnaître.

4. رسم ; c'est-à-dire ce qui *est marqué pour lui ; ce qui porte sa*

Les produits de l'établissement sont vendus de la façon suivante :

Le cuir est vendu par un crieur public (*dellèl*)[1] qui circule dans le quartier des tanneries.

Une peau de bœuf tannée, entière, dite *kâmel*[2], peut se vendre de 9 à 10 douros de la monnaie du pays ; une demi-peau (*nouçç djeld*[3]) de 4 à 5 douros.

Les peaux de mouton et de chèvre se vendent par sixaines, par trois ou par unités. Une sixaine est dite *t'ela'a*[4] ; trois peaux constituent une *nouçç t'ela'a*[5] ; d'une façon approximative, une balzane se vend 3 pesetas ou 3 pesetas 50 ; une peau de chagrin de 6 à 7 pesetas.

Sur le montant de la vente le crieur public perçoit 0 peseta 15 par douro (c'est-à-dire 3 pour 100) lorsqu'il s'agit de cuir de bœuf et 0 peseta 10 par douro (2 pour 100) lorsqu'il s'agit de balzane ou de chagrin.

Aux bénéfices de la vente des produits sortis manufacturés de la tannerie il faut joindre la vente :

marque; sa marque et par suite *son pécule;* de *rsm*, رسم, *marquer; imprimer une trace*, etc.

1. دلّال.

2. كامل; c'est-à-dire *entière, complète*.

3. نصف جلد.

4. طلعة; c'est-à-dire une *préparation*, une *série préparée d'un coup*, suivant ce qui a été exposé ci-dessus dans une note au sujet du mot طلع, *t'la'*; le même mot *t'ela'a*, طلعة, est employé dans des cas analogues pour dire une *promotion*, l'ensemble des individus qui, d'un coup, tous en même temps, arrivent à certaines conditions : il pourrait encore servir à désigner une *fournée*. On voit, par ces exemples, quel est le sens auquel on l'emploie dans le cas qui nous occupe.

5. نصف طلعة.

Du *tan* qui a servi au tannage et qui, après avoir été séché, est employé par les potiers pour chauffer leurs fours. Rarement il est vrai ce tan est vendu. Plus souvent il est donné. Mais un service en vaut un autre et de ce don gracieux le tanneur peut toujours espérer quelque profit analogue.

Du *poil de chèvre* provenant du raclage des peaux, vendu au *qontar baqqâlî* (quintal du pays, valant environ 80 kilogrammes). Le poil noir se vend environ 17 douros 1/2 (87 pesetas 50) le quintal ; le blanc de 3 douros 1/2 à 4 douros (17 pesetas 500 à 20 pesetas) ;

De la *laine* provenant également du raclage des peaux. La meilleure vaut environ 10 douros le *quintal baqqâlî* (50 pesetas), la qualité qui vient ensuite environ 7 à 8 douros ; enfin les résidus, les raclures 20 à 25 pesetas (4 à 5 douros) le quintal. Ces prix sont les prix moyens de 1905, un peu plus élevés que ceux des années précédentes. Toutes ces laines sont grossières et des plus ordinaires.

Le métier de maître tanneur demande une mise de fonds assez considérable, il faut en effet débourser d'un coup des sommes assez importantes pour acheter des peaux en quantités souvent importantes ; et ces peaux ne rapporteront un bénéfice, assez faible, que plusieurs mois après. Jusque-là il faut subvenir à tous les frais, acheter tous les ingrédients nécessaires, de peu de prix heureusement ; crottes de pigeons, sel, chaux, cendre, tan, marr'ata, takâout, etc.

Si le tanneur n'est pas propriétaire du local, il doit payer en outre 1 peseta ou 1 peseta 25 par mois pour chaque fosse qu'il utilise. S'il a acheté l'établissement, il va sans dire qu'il a dû le payer assez cher. Les conditions sont meilleures pour lui s'il est fils de tanneur et s'il a hérité d'un établissement depuis longtemps installé, dont les frais de première installation sont depuis longtemps amortis ;

mais, d'une façon générale, il faut au moins un capital de 500 à 1000 douros (2 500 à 5 000 pesetas) pour entreprendre l'industrie de la tannerie, et c'est là une somme assez forte pour le pays. Les bénéfices sont médiocres d'ailleurs et si le tanneur peut arriver avec beaucoup de travail, d'esprit, d'ordre et d'économie à vivre assez à l'aise, — grâce aux frais restreints qu'entraîne l'existence indigène quand on la maintient dans ses proportions les plus modestes, — par contre, il ne peut guère, aujourd'hui, songer à s'enrichir. Il n'en était pas de même autrefois, alors que l'industrie était plus florissante à Tétouan.

On doit ajouter que le métier de tanneur est un des plus pénibles et des plus difficiles ; non seulement il demande une compétence très réelle, qu'une expérience de longues années permet seule d'acquérir, comme nous l'avons déjà dit, mais encore il exige une surveillance et des soins incessants. Les peaux mises au chaulage doivent être suivies de près ; il s'agit de les retirer de la chaux au moment précis où elles en auront subi toute l'action sans avoir dépassé le point strictement voulu ; quelques quarts d'heure de trop les perdraient sans rémission ; quelques quarts d'heure de moins leur feraient perdre une partie de leur qualité ; le maître tanneur doit donc, quand le moment approche de retirer les peaux des fosses à chaux, veiller constamment pour donner l'ordre de le faire à l'instant voulu, fût-ce en pleine nuit ; quelques minutes de négligence se payeraient chèrement par une diminution sensible des prix de vente et par la perte du plus clair du bénéfice, déjà si peu considérable.

S'il est ainsi minutieux et absorbant pour le patron, le métier de tanneur est encore fatigant, pénible et dégoûtant pour les ouvriers et les apprentis. Les peaux, à certains moments, et aussi certains des ingrédients employés, exhalent une odeur écœurante, infecte. Il faut piétiner des

heures ou des journées entières les peaux gluantes dans des bassins pleins d'une eau trouble, sale, puante, et qui, en hiver, glace les membres, surtout les jambes qui s'y plongent jusqu'à mi-cuisse ; tandis qu'en été le soleil ardent tombe d'aplomb sur les ouvriers occupés à ce travail répugnant. Malgré toutes les intempéries, malgré le vent gelé qui descend en hiver des montagnes couvertes de neige, malgré la pluie, la grosse chaleur de la canicule, l'ouvrier doit, bras nus, jambes et cuisses nues aussi, piétiner pendant de longues heures consécutives la crotte de pigeon ou de chien qui forme une pâte nauséabonde et dégoûtante, mêlée à des bouts de peau, à des paquets de poils. La chaux gerce et brûle les mains, et les apprentis, notamment, chargés, sous l'œil des ouvriers, de retirer les peaux des fosses où elles sont soumises à l'action du chaulage, souffrent cruellement.

Salaires faibles avec cela, alimentation qui ne peut compenser suffisamment, par son abondance et sa qualité, les pertes que l'organisme subit du fait des conditions fâcheuses dans lesquelles il se trouve. Aussi les ouvriers tanneurs ont-ils fort mauvaise mine, la peau jaune et terreuse avec de véritables figures de déterrés. [1]

II. — *La Cordonnerie.*

L'industrie de la cordonnerie comprend uniquement à Tétouan la fabrication des diverses sortes de pantoufles de cuir, chaussure habituelle des Marocains hommes et femmes.

1. Nous avons dit antérieurement que l'industrie des cuirs, si florissante à Cordoue au moyen âge et au temps des Maures, s'était absolument perdue dans cette ville. Nous voulions dire, par là, l'in-

Pantoufles jaunes pour hommes (*bolr'a*, au plur. *blâr'i* en cuir jaune; *djeld ziyouânî*)[1],



Fig. 4.

Pantoufles de cuir rouge pour femmes (*blâr'i h'omor*).



Fig. 5.

Pantoufles de cuir de couleurs diverses et brodées de

dustrie des chagrins, celle des *cordouans* ; mais, sans cette restriction, l'idée que nous exprimions manquerait de justesse. Les cuirs sont encore aujourd'hui au nombre des produits les plus importants de l'industrie cordobésienne, mais sans que leur mise en œuvre présente le même caractère artistique qu'autrefois et sans qu'eux-mêmes rappellent en rien les cordouans du moyen âge ni les peaux chagrinées du Maroc.

1. بلغة, plur. بلاغي.

soie, d'or ou d'argent, pour femmes, portées surtout à l'intérieur des habitations (*cherbel, plur. chrâbel*)[1].

1. شربل, plur. شرابل. On rapprochera de ce mot le mot *chebrella*, plur. *chebrellât* et *chebrel*, employé à Constantine et à Tunis pour désigner ces sortes de pantoufles de cuir noir, sans semelles, qui servent de chaussure aux femmes musulmanes. On sait que dans ces villes et surtout dans la première, il est considéré encore aujourd'hui comme très malséant pour une femme de bon ton de sortir dans la rue avec ces souliers découverts à talon que portent les femmes d'Alger et de la plus grande partie des villes d'Algérie ; et ce, probablement à cause du bruit que font les talons et qui est susceptible d'attirer l'attention.

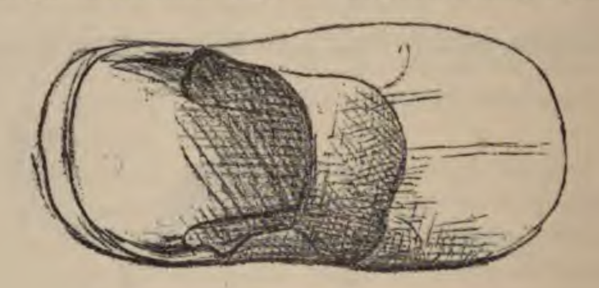


Fig. 6.

Faisons remarquer aussi que, lorsqu'il s'agit d'une chaussure, on emploie toujours le singulier du mot arabe pour désigner les deux unités à la fois constituant la paire, et que le pluriel ne s'emploie que s'il s'agit de désigner plusieurs paires. Si l'on veut désigner une des deux unités qui constituent la paire on fait précéder le nom de la chaussure du mot *ferda* (فردة). Dozy (Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes) fait la même observation à propos des mots *cherbil* (شربيل), *zarboûl* (زَرْبُول) et *zarboûn* (زَرْبون), qu'il donne comme synonymes et dont le premier est évidemment le même que le marocain actuel *cherbel*.

Les mots *cherbîl* et *zerboûn* manquent dans le dictionnaire de Dozy. De Sacy (*Chrestomathie arabe*, I, p. 146) explique que *zerboûl* signifie en Orient *savates, vieux souliers*, et Dozy lui reproche de don-

Les matières premières employées sont :

Le chagrin jaune ou rouge qui sert à faire l'empeigne qu'on appele *ouodjh*[1] dans le langage indigène.

Le cuir de bœuf pour la semelle, appelée *na'l*. Dans les chaussures de bonne qualité, ce cuir est de provenance européenne, ou bien vient de *Chechâoun*. Pour les chaussures de qualité ordinaire on emploie le cuir de Tétouan.

ner au mot cette signification. — Nous trouvons ensuite *xerecuilla* (Diego de Haedo, *Topographie de Argel*, fol. 27, col. *a*) comme *chaussure des femmes d'Alger*, chaussures qui étaient en couleur ; puis Höst (*Nachrichten von Marokos*, p. 117) donne le nom de *cherbil* comme servant à désigner indistinctement les chaussures jaunes des hommes et les chaussures rouges des femmes. — Breisenbach (*Beschreibung der Reyse und Wallfahrt*, fol. 115, n° 1, qui visita l'Orient en 1843) donne *serbul* comme signifiant soulier dans ce pays. Les mots *zerboûl* et *zerboûn* se trouvent dans les *Mille et une Nuits* ; à *Malte* on utilisait encore au temps de Dozy des sortes de chaussons appelés *sarbon*, plur. *sraben*. — En admettant comme Dozy que tous ces mots soient des équivalents, fruit de permutations de lettres, on voit combien général et ancien était l'usage de la chaussure dont il s'agit.

Dozy rapproche le mot *cherbil* de l'espagnol ancien *servilla* (de *serva*, servante ; qui sert pour les servantes) et voit dans le mot espagnol l'étymologie du mot arabe. Il ajoute que, précisément, les *Mille et une Nuits* donnent le mot zerboûn comme s'appliquant à une chaussure d'esclaves femelles. Nous nous demanderons, pour notre part, si l'arabe vient de l'espagnol ou l'espagnol de l'arabe ou d'une autre langue par l'intermédiaire de l'arabe ; car souvent la question se pose, et tel mot d'une langue européenne peut avoir une origine toute différente de celle qu'on lui donne, en partant du latin, mais avoir été déformé de façon à s'accommoder aux mots analogues issus de cette langue jusqu'à prendre avec eux un grand air de parenté. Même réflexion s'impose pour l'arabe où nous voyons des mots d'origine indubitablement européenne si bien *habillés* à l'arabe qu'on serait tenté de les rattacher à une racine sémitique si l'on ne connaissait l'histoire de leur formation.

1. وجه.

La balzane employée pour la doublure (*tebt'in*[1]).

Le fil à coudre (*qanneb*[2]), presque toujours d'importation européenne.

Le matériel d'un atelier de cordonnier est des plus simples; il se compose :

D'un gros et lourd *billot* de bois porté sur trois pieds, sur lequel on place le cuir pour le battre, l'assouplir au maillet, le lisser au fer ou l'amincir au blanchard[3].

D'un assez gros *maillet* ordinairement en cuivre et de la forme suivante, pesant environ 1 kilogramme. On s'en sert

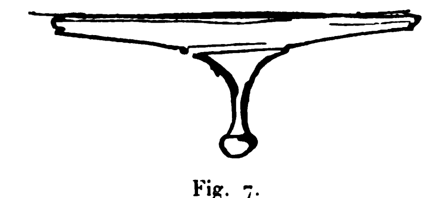


Fig. 7.

pour battre le cuir afin de l'aplatir et de l'assouplir. On

1. تبطين.

2. قنب. Cf. ce mot et le *cannabis* latin. En Algérie on ajoute un ر (*r*) après le ق en place de l'un des deux ن (*n*) et le mot devient *qarneb*, قرنب, du moins dans le Nord de l'Algérie ; car d'autres populations conservent le mot قنب, mais en adoucissant le ق ; ainsi les Chambas qui disent ڨنب.

3. Ce billot s'appelle en arabe marocain أرميل, *armil*. Le mot paraît se rattacher à la racine arabe *rml*, رمل, car on a parmi les dérivés de cette racine *ormoûla*, plur. *arâmil* (أرمولة plur. أراميل et أرامل), *chicot de branche coupée*.

l'appelle en arabe *rzéma*, [1] ou plus souvent *khfif* comme le suivant.

D'un autre *maillet en bois*, plus léger, plus mince et plus allongé qui sert à battre la doublure avant de l'appliquer, ou après, dans les parties où le maillet peut avoir accès. On l'appelle *khfîf ettébt'în*[2].

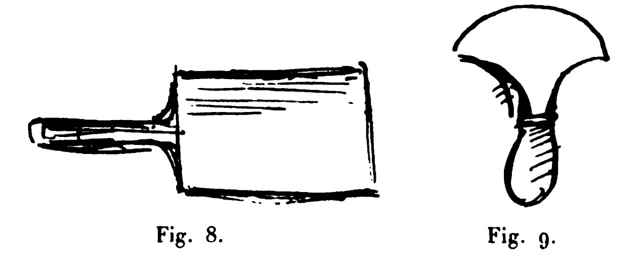


Fig. 8. Fig. 9.

De grands et larges ciseaux[3].

Un *blanchard*, du type ordinaire utilisé par les selliers et bourreliers européens. On l'appelle en arabe *Mekirt'a* [4].

Quelques *tranchets et couteaux*[5].

1. رزامة ; ce nom sert d'ailleurs pour toute espèce de *maillet*.

2. خفيف التبطين : c'est-à-dire *le léger de la doublure* ; le léger, pour le maillet léger, par opposition à l'autre maillet de cuivre, beaucoup plus lourd.

3. Appelés *meqaçç*, مقص, comme tous les ciseaux.

4. مكرطة ; de *karrat'*. كرط, *racler*, parce que cet outil sert, entre autre choses, à amincir le cuir en le raclant. En Algérie (province d'Alger) on l'appelle *bechr'i*, بشغي.

5. Le tranchet s'appelle *chefra*, plur. *chefâri*, شفرة plur. شفاري. C'est un mot qui veut dire simplement *lame* de fer ou d'acier tranchante, d'ailleurs. On donne souvent le même nom aux couteaux, que l'on n'appelle jamais à Tétouan *khdmî* خذمي, comme en Algérie.

Un *tire-pied*[1].

Quelques *alènes*[2], de *grosses aiguilles*[3].

Un *fer à lisser* (dit en arabe *meftel*)[4] ou plusieurs fers de forme un peu différente servant au même usage.

Un *bois à lisser*[5].

Des *patrons en zinc* pour découper les empeignes[6].

1. Ce tire-pied s'appelle au Maroc *rekkèb*, ركّاب ; c'est-à-dire l'instrument qui sert pour *monter* une pièce. Dans la province de Constantine, en Algérie, on l'appelle *bezouán*, بزوان.

2. En arabe *ichfa*, إشفة. Quelquefois on prononce *euchfa* et même *achfa* ou *chfa* par altération ou chute de la voyelle initiale. Le pluriel est *achâfi*, اشافي.

3. إبراة, *ibra* (et quelquefois par abréviation *bra*, براة) comme pour les aiguilles à coudre les vêtements.

4. مفتل. Ce fer a souvent la forme suivante : L'extrémité A sert à indiquer les raies ; l'extrémité B et la courbe qu'elle termine servent

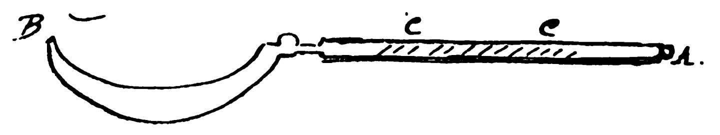


Fig. 10.

à faire ces raies, par frottement. Les filets CC permettent de tenir l'instrument sans qu'il glisse des mains. Les raies qui ornent le cuir s'appellent *st'ar* plur. *ast'ar*, سطر plur. اسطر.

Mais c'est là une forme de lissoir compliquée ; souvent l'instrument est une simple lame de fer courbe à son extrémité et obtuse.

5. Appelé *arbès*, أرباس en arabe.

6. Tous les *patrons*, quels qu'ils soient, sont appelés *qâleb*, plur. *qouâleb*, قالب plur. قوالب, à Tétouan ; il en est de même des *moules*, *gabarits*, etc. Il en est encore ainsi à Alger ; mais dans certaines

Des *formes en bois* [1].

Quelques sièges (chaises basses) pour le patron ou les principaux ouvriers, tabourets pour les apprentis [2].

Sauf les alènes, fabriquées à Tétouan même par les forgerons, et assez grossièrement, tous les outils sont de provenance et de fabrication européenne.

L'atelier lui-même est des plus exigus, mais aussi des plus particuliers qui se puissent voir. C'est une sorte de grande caisse cubique, en briques, bois et plâtras, dont le plancher se trouve surélevé d'un mètre environ par rapport au niveau du sol de la rue, de sorte que l'atelier se trouve comme placé sur une espèce de socle en maçonnerie. Dans la face de cette sorte de cube, qui donne sur la rue, est pratiquée une grande ouverture carrée, qui se ferme, comme s'il s'agissait d'une armoire, au moyen d'une trappe, ou, si l'on veut, d'un couvercle fixé par des charnières au bord supérieur de l'ouverture et s'ouvrant de bas en haut. Cette trappe se rabat quand on veut fermer la boutique, se relève quand on veut l'ouvrir et joue alors le rôle d'un auvent. Comme l'ouverture n'intéresse pas toute la face antérieure du cube, il reste comme une sorte de parapet de ce côté, au-dessus du plancher de la caisse atelier. Sans doute ce parapet a pour but de protéger du froid et du vent les jambes et les pieds des ouvriers ; mais il s'ensuit qu'il n'est pas très facile d'entrer dans l'atelier. On n'y

autres parties de l'Algérie (Oranie notamment) le mot *qâleb* ne peut s'employer que s'il s'agit d'un solide à trois dimensions, d'un moule ou d'un gabarit, jamais d'un patron.

1. Appelées également *qoudleb* (singulier *qâleb*).

2. Jamais on n'emploie à Tétouan (pas plus qu'à Tanger) le mot كُرسي, *koursi*, pour désigner une chaise ; on emploie le mot *chilia* plur. *choudli*, شيلية plur. شوالي, altération de l'espagnol *silla*. — Le mot *koursi* s'applique aux *tabourets, bancs en bois*, et aussi à ces gros coussins ronds qui servent de siège bas.

parvient qu'en se hissant au moyen d'une corde qui pend au plafond, à portée de la main de celui qui se tient dans la rue, et en s'aidant des pieds contre les saillies du parapet. Du reste, seuls le patron et les ouvriers ont à exécuter cette manœuvre, le public n'ayant rien à faire dans le local et les acheteurs se bornant à se tenir dans la rue, debout devant la porte pour faire leurs emplettes[1].

Les murs, quelquefois même le plafond et toujours le plancher, ou mieux le sol, de l'atelier, sont complètement tapissés de nattes en jonc blanc, unies, et sur ces nattes, fichées à des clous, toute la série des outils et aussi tout un étalage de pantoufles jaunes et rouges, rangées souvent avec symétrie et presque avec goût. Pas de toit sur l'atelier, une simple terrasse.

Toutes ces caisses ateliers, accolées les unes aux autres, forment de longues files de façades blanchies à la chaux sur lesquelles se détache le vert des auvents et des portes-trappes, et entre lesquelles serpentent de la façon la plus capricieuse d'étroites ruelles ; et le quartier qu'elles occupent, près des tanneries, au nord-est de la ville, est l'un des plus bizarres que l'on puisse imaginer.

Chaque caisse atelier a des dimensions très réduites ; il est rare que celles-ci aillent au delà de 2 mètres 50 à 3 mètres dans le sens le plus étendu. Quant au plafond, il ne se trouve guère qu'à 3 mètres environ au-dessus du niveau de la rue, à 2 mètres à peu près, par conséquent, au-dessus du sol de l'atelier. — Quatre à cinq personnes tiennent à l'aise, cependant, dans cet étroit local et peuvent y travailler sans se gêner réciproquement ; le patron, deux

1. Dans certaines boutiques, le parapet est remplacé par une trappe analogue à celle qui ferme le haut de l'ouverture, mais s'ouvrant de haut en bas ; quand on la rabat il est alors plus facile d'entrer dans la boutique.

ouvriers et deux apprentis, en terme moyen ; mais cela n'a rien d'absolu, cela va sans dire.

Le loyer d'une boutique de ce genre est assez cher pour le pays puisqu'il va de 5 à 12 pesetas par mois.

Le métier en lui-même ne comporte rien de particulièrement intéressant, rien qui diffère sensiblement de la façon dont le pratiquent les cordonniers européens et qui vaille par suite la peine d'être exposé. La division du travail est assez bien établie dans les ateliers où le patron a à sa disposition assez d'ouvriers et d'apprentis ; le patron découpe le cuir, les ouvriers cousent, lissent et rognent le cuir, l'enjolivent de raies tracées au fer chaud, en se faisant aider par les apprentis qui travaillent sous leur direction et qui ont à faire les besognes les plus faciles.

On n'emploie pas la colle classique des cordonniers européens pour coller ensemble les morceaux de cuir, quand cela est nécessaire, mais le fiel de bœuf.

Les bolr'as de bonne qualité sont doublées intérieurement en peau de chèvre ; les autres en basane. Une semelle intérieure en basane rouge y est ordinairement appliquée.

Quelques coups de lissoir légèrement chauffé servent à dessiner sur l'empeigne quelques raies très simples destinées à l'orner légèrement[1]. Les bolr'as, une fois achevées, sont mises en forme pour qu'elles prennent l'apparence voulue, puis accrochées aux murs en attendant qu'un acheteur se présente, ou, moins souvent, livrées au crieur public qui les vendra dans les rues, ou encore envoyées à l'acheteur en gros qui les expédiera sur quelque autre lieu. Le fabricant est donc toujours, en même temps, plus ou moins marchand.

Le salaire des ouvriers est assez bon pour le pays ; ils

1. *St'ar* plur. *ast'ar*, سطر plur. اسطار.

gagnent en général de o peseta 35 à o peseta 40 par paire de bolr'a pour hommes ou pour femmes qu'ils confectionnent et o peseta 15 par paire de bolr'a pour enfants. Ils peuvent faire de 6 à 8 paires par jour, suivant leur habileté, mais en faisant de très grandes journées et en travaillant très tard le soir ou même dans la nuit. Il sont souvent obligés de veiller aux approches des fêtes musulmanes, car le travail presse alors, l'habitude étant d'acheter, à ces occasions des souliers neufs et d'en donner aux domestiques et apprentis de tous les corps d'industrie. Mais en temps ordinaire ils travaillent moins, ferment généralement leurs ateliers vers 5 heures du soir et l'on peut admettre que, d'une manière générale, ils gagnent à peu près de 2 pesetas à 2 pesetas 50 par jour.

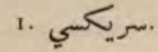
Les apprentis ne gagnent rien pendant les deux ou trois premières années qu'ils sont dans le métier ; seulement on leur donne de temps à autre quelques gratifications.

Les bolr'as d'hommes se vendent de 5 à 7 et 10 pesetas, cela s'entend de la bonne qualité, de celle qui sert aux gens de la ville ; quant aux bolr'as qu'achètent les montagnards, plus grossières, à très forte semelle, article très rustique, elles se vendent de 3 pesetas ou 3 pesetas 50 à 10 pesetas. Certaines ont des semelles de près de 2 centimètres d'épaisseur.

Les bolr'as à semelle mince, plus fines, plus élégantes, portées par les gens de qualité, par les fonctionnaires, les employés du gouvernement, dites *srikis*[1] sont parmi les plus chères, cela se conçoit.

Les bolr'as rouges pour femmes valent de 5 à 6 pesetas, article moyen.

Les bolr'as pour enfants se vendent, suivant la taille, de 2 à 3 pesetas.

1. 

Les bolr'as brodées ou *cherbel* se vendent plus cher relativement que les autres, pour une même qualité, comme il est naturel. Les moins chères valent 5 à 6 pesetas prises par unités. Certains commerçants qui les exportent et les achètent par douzaine ou par plus grandes quantités les obtiennent en fabrique à 3 pesetas et 3 pesetas 50.

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire la fabrication de ces bolr'as, nous réservant d'en parler plus longuement lorsque nous traiterons de la *broderie*. Disons seulement maintenant que ce sont en général les cordonniers ordinaires, les fabricants de bolr'as, qui découpent le cuir, le donnent à broder à façon à des femmes. Celles-ci font ce travail chez elles, et rapportent les pièces brodées aux cordonniers qui les font monter.

Les bolr'as de Tétouan sont estimées ; elles sont assez bien faites, en parlant de leur forme seule, pour ne pas être disgracieuse. Elles forment l'objet d'un commerce d'exportation relativement important dont nous aurons plus tard l'occasion de reparler[1].

1. Les bolr'as se portent beaucoup aussi dans certaines régions de l'Algérie ; à Tlemcen, notamment, où elles sont les mêmes que les bolr'as marocaines, Tlemcen étant d'ailleurs, au point de vue de ses mœurs et coutumes, presque plus Marocain qu'Algérien ; à Bou Saada, dans le Hodna, les Zibane, etc. Dans ces dernières régions les bolr'as sont fabriquées sur place ; le centre le plus renommé est *Tolga* ; mais on en fait aussi beaucoup à *Bou Saada*. Ces bolr'as sont plus grossières de formes que celles du Maroc, larges, épatées, très disgracieuses. Elles sont toujours en cuir jaune ou bistré, souvent unies, quelquefois ornées de raies noires faites au fer, beaucoup plus apparentes que celles des bolr'as marocaines. Souvent aussi les coutures sont remplies d'ornements en soie de couleur (appelées *çorma*, plur. *çrâmî*, صُرمة plur. صرامي) qui prennent un peu l'air de *crevés* dans certains vêtements de la renaissance, toutes proportions gardées bien entendu. — En général la languette qui surmonte la partie postérieure, le talon, est bien plus longue que dans les chaussures maro-

caines ; elle atteint communément 10 et 12 centimètres, le double de ce qu'elle a dans ces dernières. Souvent aussi une autre languette assez élevée (6 à 8 centimètres) surmonte le cou-de-pied pour protéger le bas de la jambe, son articulation avec le pied. C'est que les bolr'as servent à monter à cheval dans le Sud Constantinois et la languette de devant est utile pour préserver la peau nue du contact de l'étrier arabe.

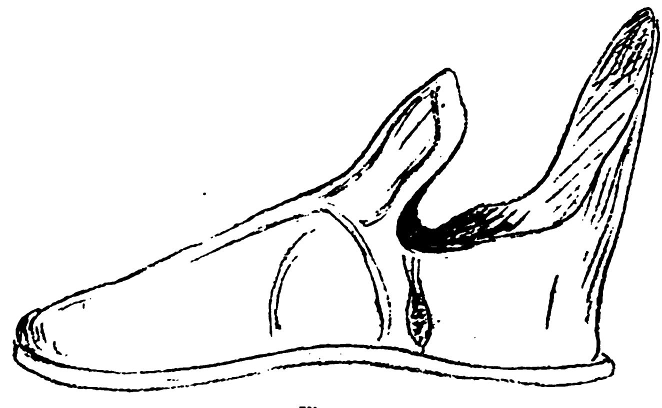


Fig. 11.

On donne encore le nom de *bolr'a* dans la province de Constantine, chez les bédouins, à une sorte de savate à semelle, lacée sur le devant de la jambe, en cuir rouge, et portée par les femmes (c'est ce qu'on appelle *réhiya*, راحية chez les Bédouins de la province d'Alger) ; puis, à Constantine même, à une sorte de chaussure d'intérieur, sans semelles, en cuir rouge, portée par les femmes ; enfin à un chausson analogue, mais en cuir jaune (on l'appelle *bolr'a çafrâ*, بلغة صفرا), portée de même par les hommes, soit à l'intérieur des maisons, soit pour mettre au dedans des souliers. Il est assez curieux de constater cette spécialisation du jaune pour les hommes, du rouge pour les femmes dans deux pays également beaucoup plus berbères qu'arabes comme le Maroc et Constantine.

Certaines de ces bolr'as algériennes sont de bonne qualité ; mais fréquemment, dans les grands centres de production, — comme à Constantine, par exemple, où l'on en fabrique de grandes quantités pour Biskra et le Sud de la province, — on a coutume de tromper

On fabrique aussi à Tétouan, des bolr'as à l'usage des Juifs.

III. — *Fabrication des sacoches (chkâras)*[1].

Entre le quartier des cordonniers et les abords de Elr'arsa, quelques boutiques, absolument semblables à celles des premiers ; ou quelquefois en différant seulement par l'absence du parapet antérieur au niveau du sol, — servent d'atelier à des fabricants de sacoche en cuir à l'usage des montagnards.

Ces sacoches, de forme carrée, se composent d'un simple sac en peau de chèvre ou de mouton, carré, qui se ferme en se repliant par sa partie supérieure. Deux ou quatre poches extérieures sont surajoutées en outre dans la face antérieure. La partie supérieure du rabat, celle qui se trouve recouvrir le tout, est ornée d'appliques en cuir

l'acheteur en lui fournissant, au lieu d'une semelle forte, épaisse, une semelle composée de minces lames de cuir entre lesquelles s'intercalent des couches de débris de cuir et même de la terre battue. Cela ne se produit jamais, actuellement encore, dans les articles de fabrication marocaine.

Une des particularités des pantoufles ou bolr'as marocaines, c'est l'étroitesse de leur cou-de-pied : elles ne peuvent guère être chaussées par les Algériens, dont le pied est plus sec, en général, plus nerveux et plus cambré que celui des Marocains, charnu et graisseux, sans être fendues ou coupées au cou-de-pied.

1. شكارة plur. شكاير, *chekâïr* ; tel est le nom donné au Maroc aux sacoches, tant à celles de Tétouan qu'à celles de Merrakech et d'ailleurs, jamais ce nom ne sert à désigner un *sac de toile* comme en Algérie (Un sac de ce genre se dit خنشة, *khancha,* plur. خناشي, *khenâchî*, au Maroc).

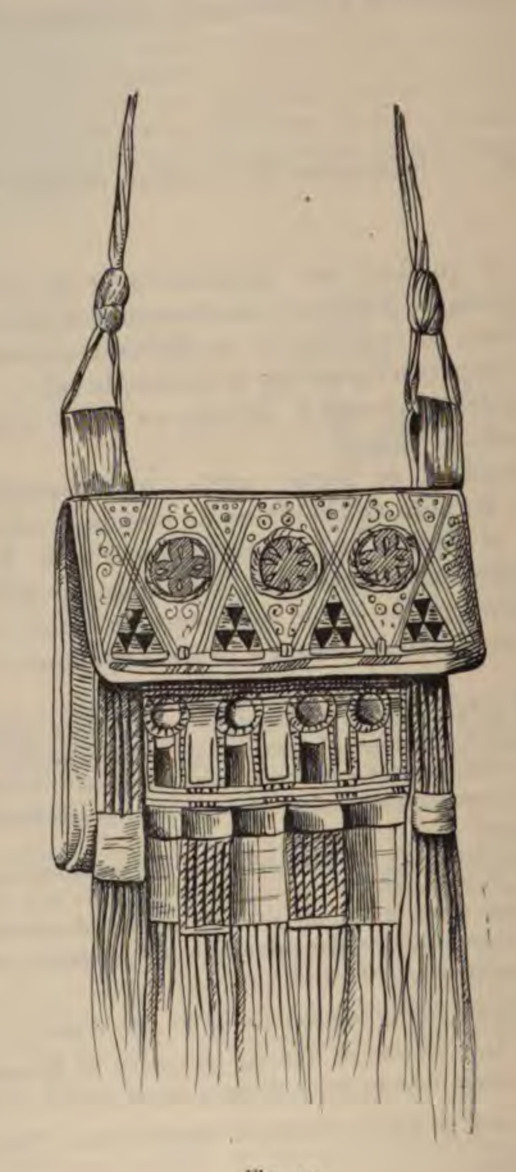


Fig. 12.



Fig. 13.

découpé, de couleurs différentes, rouge, bleu, noir, blanc, vert, etc., qui ressortent agréablement sur le fond noisette du cuir, dessinant des cercles, des triangles, des combinaisons de triangles, etc. et souvent la surface des figures géométriques qui composent ces ornements est couverte de légères et minces lanières de cuir, parallèles, passées dans le cuir du sac, à leurs extrémités et maintenues ainsi à la manière des fils d'une broderie. En outre des ornements tracés au fer chaud, droites qui se coupent, groupes de cercles, etc., circonscrivent ces figures ou meublent l'intervalle qui les sépare. Enfin des pendeloques en lanières de cuir de même couleur que le corps de la sacoche, soit simples, soit tressées, garnissent les coins supérieurs du rabat et une sorte de second rabat, rajouté, en cuir découpé avec des jours, vient, au-dessous du premier rabat, recouvrir les petites poches pratiquées dans la face antérieure de la sacoche.

Ces sacoches sont agréables à voir lorsque l'ornementation en est bien réussie ; mais quelques montagnards les veulent agrémentées de petites glaces rondes, de pompons de laine ou de soie de couleurs violentes, qui leur communiquent un aspect de clinquant des plus désagréables et les transforment en objets du plus mauvais goût.

Leur taille varie beaucoup, de même que la richesse de leur ornementation. Certaines ont près de 30 centimètres de long, autant de large, et des pendeloques énormes qui traînent jusqu'à 15 ou 20 centimètres du sol. Les plus petites n'ont guère moins d'une vingtaine de centimètres.

On les porte en bandoulière sous la jellaba, suspendues à une grosse ganse en laine ou en soie bleue, verte, ou rouge, le plus souvent à brins multiples, agrémentée de grosses olives à ses extrémités et rattachée à deux oreilles de cuir dont la sacoche est munie à sa partie supérieure[1].

1. Les Juifs de basse condition portent quelquefois des sacoches de

Il n'est guère de montagnard qui n'en possède une ; il y met sa poudre, ses balles, ses cartouches, son argent, son attirail de fumeur et toutes sortes de menus objets. Les gens de la ville, au contraire, ne portent jamais de sacoches de ce genre et considèrent comme de mauvais goût d'en avoir ; ils se servent des *sacoches de Merrâkech*, qui ne diffèrent pas essentiellement de celles que nous venons de décrire par leur forme et leur nature, — si ce n'est qu'elles sont plus larges que hautes, — mais qui en sont complètement distinctes par leur ornementation et qui jamais ne sont pourvues de ces pendeloques si chères aux Djebala.

Le prix des sacoches fabriquées à Tétouan est très variable, suivant la grandeur, la qualité du cuir, la richesse des ornements et la perfection du travail ; il va de 6 à 7 pesetas, au minimum, à 35, 40 ou même 50 pesetas lorsqu'il s'agit d'objets particulièrement soignés et de grande taille. Les meilleures sacoches sont en peau de chèvre. Quelques montagnards les font faire sur mesure, suivant leur goût ; mais on est toujours sûr d'en trouver toutes faites dans les ateliers des fabricants un nombre plus que suffisant et un choix assez grand.

C'est, au demeurant, une industrie assez peu active, mais qui fait vivre une vingtaine d'ouvriers et qui communique un caractère assez pittoresque à quelques coins de rues, car les boutiques où elle est installée, encombrées de sacoches de toutes formes, de toutes grandeurs, avec leurs ornements de couleur tendre ou éclatante, ressortant sur le fond brun clair du cuir, sur le ton pâle des nattes de

ce genre ; par exemple les portefaix, les muletiers, les âniers, ou plus souvent encore des sacoches de Merrakech noires et crasseuses. Ils ont coutume d'interposer entre les oreilles de cuir de la sacoche et l'extrémité de la ganse qui sert à la suspendre un disque de cuivre découpé à jour, qui forme trait d'union. Cet anneau s'appelle *khriç*, خريص. Jamais aucun musulman ne s'en sert.

jonc, forment un coup d'œil vraiment curieux. En général un atelier de fabricant de sacoches ne comporte qu'un ouvrier, patron et marchand en même temps.

Ces mêmes fabricants de sacoches confectionnent aussi et vendent de petits sachets de cuir (en mouton ou en chèvre) destinés à renfermer des capsules, des balles, du plomb, etc., au prix de 0 peseta 25 à 0 peseta 30.

Enfin ils confectionnent aussi des ceintures de cuir, des cartouchières et autres menus objets du même type d'ornementation que les sacoches[1].

1. On remarque ce même type d'ornementation à lanières de cuir pendantes, à compartiments géométriques couvrant les surfaces, dessinés par des fils de soie, de laine ou de minces brins de cuir de couleurs variées en un certain nombre d'autres pays du Nord de l'Afrique. L'ère de dispersion de ce *style*, si tant est qu'on puisse lui donner ce nom, est des plus étendue. Nous avons vu au Tidi-Vielt quantité d'objets de ce genre qu'on nous a donnés comme de provenance soudanaise; d'autres sont fabriqués au Touat, au Gousara; on en retrouve au Mzab, en Algérie; au Tafilelt, dans tout le Sahara marocain; au Sous; peut-être dans une grande partie de l'Atlas marocain: enfin les ouvrages d'explorations dans les divers pays touaregs nous les montrent également en usage un peu partout dans ces régions. On peut se demander si le fait que nous exposons est l'indice d'une parenté ethnique entre les divers groupes de populations chez lesquels ce mode d'ornementation se retrouve, ou s'il y a eu simplement infiltration successive d'un goût particulier chez elles, moyennant quoi elles auraient peu à peu contracté l'habitude de décorer ainsi les objets en cuir dont elles se servent.

Cependant la première opinion nous semble plus plausible, si l'on veut bien réfléchir que nulle part, du moins à notre connaissance, on ne trouve l'analogue chez les populations arabes du Nord-Ouest africain; d'où l'on pourrait conclure que si ce type d'ornementation n'est pas d'origine berbère proprement dite, du moins il a pu se propager en pays berbère, chez les populations berbères plus facilement que partout ailleurs, à cause d'une certaine similitude, d'une certaine analogie de goût chez ces populations.

Quel est, maintenant, le point de départ de ce style? C'est ce qui resterait à élucider. Seule une étude comparative basée sur des études de détail préliminaires, permettrait, en déduisant les données éparses sur ce sujet, que l'on trouve dans les ouvrages des voyageurs, dans les livres d'exploration, de se faire une idée suffisante de ce qui peut en être et permettrait de hasarder une opinion.

Est-il vraiment berbère d'origine et s'est-il, du Nord-Ouest africain, propagé au Soudan qui fut un moment soumis si directement à l'influence berbère?

Est-il au contraire d'origine soudanaise ou même peut-être africaine, et marque-t-il une réation de ces contrées sur le Nord-Ouest africain, après que celui-ci les eut plus ou moins complètement influencées au point de vue politique?

Autant de questions qui nous semblent peu faciles à résoudre en l'état actuel de la matière.

Nous ajouterons, — à titre d'indication simplement, — que, dans les pays arabes du Nord africain que nous connaissons, le style des ornementations portées par les objets en cuir, — broderies à peu près exclusivement, en fil d'or, d'argent ou de soie, — nous paraissent, à première vue, se rattacher plutôt au style byzantin ; les enroulements, rinceaux, fleurons, etc., qui forment le fond de cette ornementation nous semblent les descendants directs de ceux que l'on retrouve chez les Byzantins dans les divers types de décoration, et les cuirs brodés dont il s'agit présentent de remarquables analogies avec ceux de la Russie méridionale, de la Crimée, de certaines contrées des bords de la mer Noire.

B). — L'INDUSTRIE DE LA TERRE CUITE

L'industrie de la terre cuite à Tétouan est entièrement aux mains des Musulmans.

Les produits qu'elle fournit au pays sont de trois sortes :

1° Des objets servant à l'usage domestique, vases de toutes sortes et de toutes dimensions.

2° Des carreaux de terre émaillée, de couleurs différentes, qui servent à composer ces mosaïques, parfois fort agréables à l'œil, dont on décore les murs et le sol des maisons riches.

3° Des tuiles, des tomettes et des briques.

Cette industrie est aujourd'hui, après celle des cuirs, l'une de celles qui conservent à Tétouan quelque reste d'activité. D'autre part, la branche qui s'occupe de la fabrication des carreaux émaillés présente une réelle originalité et suffirait à elle seule pour imprimer à l'industrie tétouanaise une marque tout à fait particulière et pour la rendre intéressante, puisqu'elle rappelle exactement, par ses produits, l'industrie des Maures Andalous de Grenade, tandis qu'elle n'a d'analogue aujourd'hui, dans le Nord du Maroc, que dans la seule ville de Fès[1].

Ces réflexions s'appliquent surtout à la poterie-céramique par laquelle nous commencerons l'étude de l'industrie de la terre cuite à Tétouan.

1. A quelques exceptions près que nous verrons plus tard.

CHAPITRE I

LA POTERIE CÉRAMIQUE[1].

Sous ce titre nous rangerons les deux premières sortes de produits, ci-dessus énumérées, sorties des mêmes ateliers, savoir :

1° *Poterie proprement dite* :

2° *Carreaux émaillés pour mosaïques.*

La poterie céramique tétouanaise est une industrie des plus simples, qui ne met en œuvre aucun procédé perfectionné et qui n'a pas atteint, somme toute, un niveau très élevé ; mais qui, malgré les moyens rudimentaires qu'elle se borne à employer, parvient à fournir certains produits agréables à l'œil, tels les carreaux émaillés pour céramiques.

§ 1. — Les ateliers. — Procédés de fabrication de la poterie servant a l'usage domestique.

Les ateliers de potiers de Tétouan sont installés d'une

1. La poterie, les objets en poterie se désignent sous le nom de *qachch* (قش) ; le potier est appelé *fakhkhâr* (فخّار), l'atelier où l'on fabrique la poterie n'a pas de nom particulier. On dit simplement *raḥbat el-fakhkhâr* (رحبة الفخّار), c'est-à-dire « *l'emplacement de la poterie* » ou, encore, on emploie au pluriel le mot potier, et l'on dit *el-fakhkhâra* ou *el-fakhkhârîn* (الفخّارة الفخّارين), pour désigner l'endroit où ils travaillent, comme on dit *eddebbâr'în* pour indiquer l'endroit où travaillent les tanneurs (*debbâr'în*).

façon particulièrement curieuse et pittoresque. Ils se trouvent à l'ouest de la ville, aux abords de la route de Tanger; ils occupent soit l'intérieur de ces grottes plus ou moins vastes qui se creusent dans le flanc de la muraille de travertin régnant en bordure au pied du Djébel Darsa, auprès de la ville, soit dans le fond des excavations qui s'ouvrent au milieu de la terrasse de ce même travertin qui se trouve former l'échelon inférieur, au-dessous de la falaise, mais dominant de haut la vallée d'El-'Odoua.

Grottes et excavations circulaires semblent être d'anciennes carrières ; il semble qu'elles résultent de l'enlèvement de matériaux qui ont servi à la construction d'une partie de la ville : elles peuvent remonter à une haute antiquité. Les parois verticales qui limitent les excavations sont elles-mêmes creusées plus ou moins de petites grottes ayant même origine et même destination que les autres.

Ces ateliers valent certainement la peine d'une visite, les uns comme les autres. Dans les grottes, les effets du clair obscur, la demi-obscurité où plongent les murailles rocheuses et inégales, le sol couvert de mille objets en cours de fabrication, ces hommes qui travaillent en silence dans un jour diffus et rare, avec des gestes sobres et tranquilles ; aux abords, les monticules de débris, les plantes sauvages dont la vigoureuse végétation entoure les fours, cache à demi la bouche des cavernes ; le feuillage luxuriant des figuiers, les grandes fleurs qui surgissent du fond des excavations circulaires ; les touffes de ronce, et toutes les lianes qui encombrent leurs abords, qui en tapissent les parois, tout cela compose un tableau des plus harmonieux, mais un peu sombre ou sauvage et étrange, dans un cadre de soleil et de gaieté.

Souvent les grottes ont été légèrement ouvragées ; ici c'est un talus de terre destiné à protéger du trop grand vent leur intérieur ; là, une murette en pierre sèche, abri plus sûr et plus efficace ; ou bien quelque ouverture pratiquée

dans une paroi pour donner du jour ou laisser sortir la fumée du foyer installé sur le sol, dans un creux.

Chacun de ces ateliers, ou mieux son emplacement, est la propriété du maître-potier qui l'a reçu en héritage de ses ancêtres ou bien acheté de quelque confrère. Le prix de vente en varie dans de larges proportions, suivant les dimensions du local ; on peut admettre qu'il va de 500 pesetas à 1 500.

Le matériel est compris dans ce prix de vente. Il est

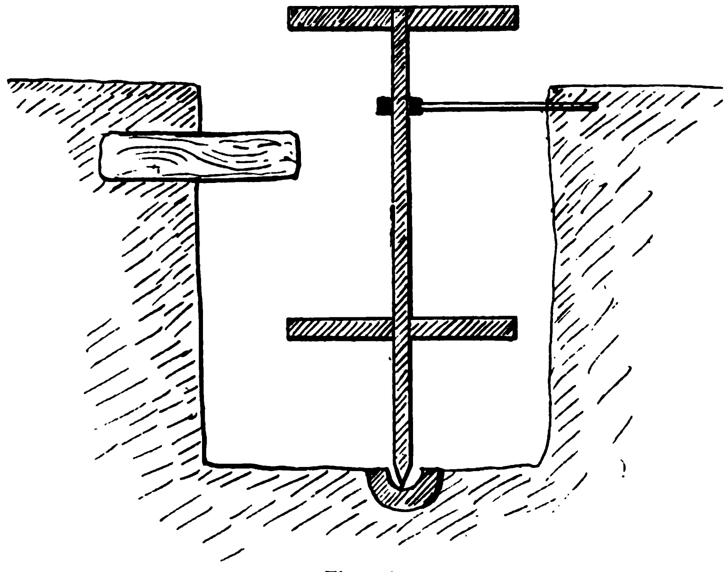


Fig. 14.

d'ailleurs si simple qu'il n'a pour ainsi dire aucune valeur. Il se compose de :

Le tour ;

Les fours ;

Quelques supports en terre cuite,

et c'est tout.

Le tour, appelé mâ'oûn[1] est lui-même des plus rudimentaires. Il se compose d'un axe vertical dont la partie inférieure, la pointe, repose dans le creux d'un éclat d'obus ramassé où l'on a pu ; cet axe est maintenu par un collier à l'une des parois d'une sorte de puisard creusé dans le sol de la grotte et qui contient tout l'appareil. L'axe porte deux tables circulaires : l'une à son extrémité supérieure, qui sert à poser le bloc de terre que l'on veut travailler ; l'autre à quelque distance au-dessus de son extrémité inférieure, à laquelle l'ouvrier communique avec son pied un mouvement rapide de rotation qui se transmet à l'appareil tout entier. L'ouvrier est assis sur une planche qui lui sert de banc, un peu au-dessous du niveau de la bouche du puisard dans lequel est installé le tour ; la tablette supérieure de celui-ci se trouve donc à peu de hauteur au-dessus du sol naturel.

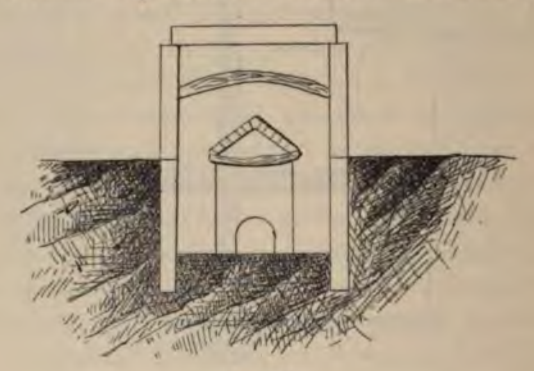


Fig. 15.

Le *four à poterie* est toujours distinct à Tétouan du four

1. ماعون. C'est-à-dire « l'outil proprement dit ». Ce dont on « s'aide » pour travailler (de la racine عون, *'aoûn*, avec sens d'aider). En Algérie au contraire le mot *mâ'oûn* signifie « la vaisselle, le vase, le vaisseau ». Mais toujours à Tétouan il a conservé le sens très distinct d'outil (le pluriel est *moû'aen*, موعن).

à briques ; mais on lui donne le même nom, *farrân*[1]. C'est une sorte de tour un peu conique, à section circulaire, élevée de 2m,50 à 3 mètres au-dessus du sol et divisée en deux étages. A l'étage inférieur, en contre-bas du terrain naturel, se trouve le foyer, simple chambre sans grille où

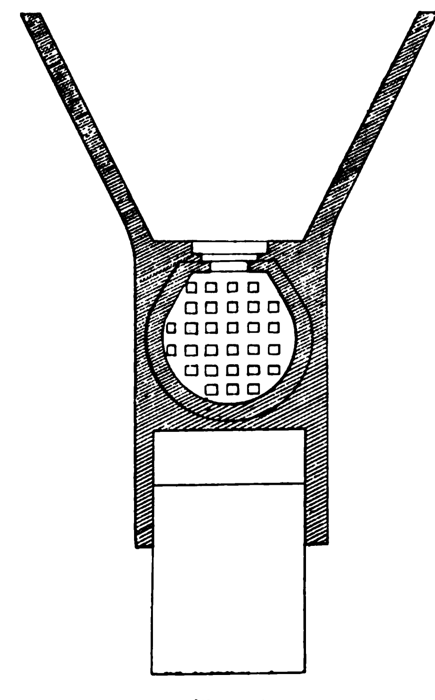


Fig. 16.

l'on dépose à même le combustible ; on accède à la porte du foyer par une pente légère. Le plancher de l'étage inférieur peut être à environ 1 ou 2 mètres au-dessous du sol sur lequel s'élève le four. Dans l'étage supérieur, également pourvu d'une porte, mais au niveau du sol, on entasse la

1. فرّان.

poterie. Pas de voûte au four. Le plancher de l'étage supérieur se trouve constitué par des briques laissant entre elles des jours assez nombreux pour que la flamme puisse venir lécher les objets qu'il s'agit de cuire. Ces fours sont en brique ou en maçonnerie de moellons grossiers, mêlés d'une sorte de béton de terre, de cailloux et de débris de poterie; plus souvent encore c'est un mélange de ces diverses sortes de matériaux. Toujours ce sont des constructions très grossières et de peu de valeur, de sorte qu'on ne regarde pas à les détruire pour en élever d'autres à leur place, le cas échéant, dès que le besoin s'en fait sentir.

Le combustible consiste en broussailles coupées dans les environs, surtout dans la montagne, et aussi en *tan* ayant servi à la tannerie et abandonné par les tanneurs. Aussi trouve-t-on toujours près des remparts, à l'entrée de la route de Tanger, des nappes de tan étendues à l'air sur le sol et séchant au soleil, avant d'être employées au chauffage des fours[1].

Enfin on se sert aussi de fumier pour le même usage, de copeaux, de débris de menuiserie, de tout ce que l'on peut trouver, en un mot, qui soit capable de brûler, mais presque jamais de bois, à cause de la rareté de cette matière dans la région.

Une fournée s'appelle *koûcha*[2].

L'argile dont on se sert pour faire les poteries est fine, égale de texture ; de composition un peu calcaire; de cou-

1. Les terrains dans lesquels les potiers se procurent la broussaille servant de combustible appartiennent au makhzen. De ce chef, pour avoir le droit d'y faire les coupes nécessaires les potiers doivent verser annuellement au qâïd tout ce dont il peut avoir besoin en fait de poterie. De plus ils déboursent environ o pes. 25 de main-d'œuvre pour chaque fagot, pesant environ 20 à 25 ou 30 kilogrammes.

2. كوشة. Ce mot désigne un four à briques, à pain, etc., dans la plus grande partie de l'Algérie.

leur gris bleuâtre. Elle appartient à l'étage du Pliocène ancien qui affleure au pied du Djebel Darsa, au-dessus du cimetière juif, à l'aval de la ville, au début de la route de Ceuta. On la retire de trous creusés dans les flancs du ravin qui borde cette route, immédiatement à son sud, et que la route elle-même traverse un peu plus bas ; mais on trouve aussi de l'argile semblable dans un champ, à proximité des ateliers, au lieu dit Ech-Chabbâr, sur la route de Tanger ; seulement la première exploitation est la plus importante [1].

Le sable nécessaire à la confection de la pâte vient de l'Oued Kitân et des carrières ouvertes un peu plus bas que les établissements des potiers, plus près du fond de la vallée, dans la couche du travertin, qui, comme nous l'avons dit, passe aux sables, aux calcaires gréseux ou sableux en certains endroits. Il est nécessaire de cribler cette matière très soigneusement avant de s'en servir, à cause de l'inégalité très grande de texture de la roche dont elle provient. Ce travail se fait en carrière et les potiers n'ont pas à s'en préoccuper, ou du moins n'ont-ils à faire qu'un second blutage au tamis plus fin.

L'eau est fournie en quantité suffisante par les sources et les suintements nombreux que l'on rencontre dans les flancs ou au pied de la falaise pliocène.

La préparation de la pâte se fait de la façon suivante :

L'argile, apportée de la carrière, est laissée en tas près de l'entrée de la grotte ; elle s'imprègne plus ou moins d'humidité au contact de l'air et se délite peu à peu. On la dépose ensuite, au fur et à mesure des besoins, dans un

1. La carrière d'argile d'Eṭ-touîla est en partie ḥaboûs de la Djâma' Ma'amoûra à laquelle les potiers doivent certaines redevances, en partie propriété de la corporation des potiers qui l'a achetée 150 pesetas d'un ancien Qâïd El-Mâ (Surveillant des eaux) appelé Haïroûr (هيرور).

bassin creusé dans le sol, — simple trou large et peu profond, — et on la noie sous une couche d'eau de quelques centimètres. Elle se transforme en pâte onctueuse, que l'on remue avec une houe, de façon à lui donner l'homogénéité voulue, et que l'on corroie en la foulant aux pieds. Ce faisant, les débris légers, les impuretés végétales, débris de racine ou autres, montent à la surface de l'eau et sont enlevés. On décante en jetant l'excès d'eau qui noie la pâte, puis au bout de quelques temps on retire l'argile transformée en pâte et on lui ajoute, selon les besoins, la quantité de sable nécessaire avant de la pétrir encore une fois en la foulant aux pieds.

Les Tétouanais n'appellent pas l'argile *ṭîn*[1], comme cela se fait d'habitude en arabe, mais *Tefel*[2].

Les objets sont ensuite fabriqués de la façon suivante.

Une motte, *koûra*[3], est placée sur la tablette du tour, animée d'un mouvement rapide de rotation. L'ouvrier la façonne extérieurement en se servant des deux mains à la fois, d'abord, puis d'un morceau de bois et d'un chiffon mouillé, servant de lissoir. Il dégrossit l'intérieur en enlevant une grosse partie de la terre qui est en trop, avec le bout des doigts; il l'achève avec une planchette ayant à peu près la forme de la demi section verticale du vase, en tenant cette planchette verticalement d'une main, tandis que de l'autre il appuie légèrement sur les parois extérieures.

Les potiers travaillent d'ordinaire depuis peu après le lever du jour jusque vers 4 heures et demie ou 5 heures du

1. طين.

2. تفل. En Algérie et aussi dans d'autres pays arabes, ce mot désigne une sorte de terre particulière dont les femmes arabes se servent pour se laver la chevelure.

3. كورة. C'est-à-dire « boule ».

soir, un peu après l'heure dite de l''Aceur. Leur travail est très peu actif, très souvent les ateliers sont vides; mais aussi le gain est peu considérable; un ouvrier gagne en moyenne 7 à 8 réaux par jour (1 peseta 75 à 2 pesetas) quand il est habile; les apprentis ont de 2 à 5 pesetas par fournée, suivant l'importance de celle-ci, et suivant le travail qu'ils ont fourni, leur ancienneté dans le métier, etc.

Le métier est souvent héréditaire dans les familles, et souvent on trouve des appellations telles que *El-Fakhkhâr* (Le Potier) usitées aujourd'hui comme noms patronymiques après avoir été, sans doute, dans l'origine, un simple surnom. L'un des saints dont la chapelle funéraire se montre près des murs de la ville, au début de la route du Rif, s'appelle *Sîdî 'Alî El-Fakhkhâr*.

La poterie de Tétouan est grossière, sans aucune espèce de prétention artistique. Bien petit nombre d'objets offrent un galbe tant soit peu gracieux, chose qui se rencontre, cependant, même dans les produits d'autres régions qui manquent, à part cela, de toute ornementation. Certaines jarres, certaines amphores tunisiennes, avec quelques simples sillons faits au pouce dans l'épaisseur de la pâte, autour du col et sur les flancs, révèlent ainsi, par exemple, un sentiment de finesse et de grâce qui manquent totalement aux produits tétouanais. Elle n'est même pas à hauteur de certaines poteries andalouses modernes, ou bien d'objets fabriqués ailleurs au Maroc. Cette poterie ne porte aucune espèce d'ornement et n'offre pas non plus par suite cet aspect original, et même quelquefois agréable, de certaines pièces kabyles ou rifaines, dont la décoration noire ou brune, sur le fond vernissé rouge ou blanc crémeux, est souvent assez intéressante. Sa pâte est ordinairement assez grossière, peu homogène, avec de nombreuses vacuoles, des corps étrangers, suite d'un pétrissage et d'une émondation insuffisants de l'argile; elle est médiocrement dure, d'un rose un peu

gris et pâle ; médiocrement sonore, assez friable, mais pas très cassante au choc. C'est en résumé, une poterie très ordinaire[1].

Nous n'avons vu aucun reste de poterie ancienne qui permette de supposer l'existence à Tétouan, autrefois, d'une industrie plus perfectionnée.

La poterie de Tétouan est peu ou point exportée, et jamais très loin quand cela se produit ; elle se vend presque exclusivement sur les marchés de Tétouan et dans les boutiques de la ville pour les besoins des montagnards des environs et ceux des citadins[2]. Seules les tuiles s'expédient en assez

1. On doit reconnaître cependant que, telle quelle, elle est infiniment supérieure à la poterie ordinaire fabriquée aux alentours immédiats de Tanger (au plateau du Marshan notamment) par les indigènes en grande partie d'origine rifaine qui se sont peu à peu agglomérés autour de la ville.

Par contre on trouve quelquefois à Tétouan des poteries de Rabat, surtout des tasses à rafraîchir l'eau, d'une pâte rouge beaucoup plus fine, beaucoup plus belle, plus homogène, très analogue à celle de certains *alcarrazas* rouges de l'Andalousie.

Il y aurait lieu de comparer cette industrie de la poterie, ou mieux de ces différentes espèces de poterie du Nord du Maroc, au point de vue des procédés de fabrication, des produits, de leur forme et de leur qualité avec l'industrie des poteries du Sud de l'Espagne, qui a sans doute une même origine arabo-berbère.

Nous entendons parler seulement ici de cette poterie espagnole grossière et bon marché en usage dans les humbles ménages. L'analogie de formes avec la poterie du Nord marocain se révèle dans maints objets mais assez souvent avec une perfection plus grande en faveur de ceux qui sont d'origine andalouse. On sait d'ailleurs l'importance qu'avait chez les Hispano-Mauresques l'industrie et l'art de la terre cuite ; certains termes techniques arabes propres à cette industrie, à cet art, sont demeurés dans la langue espagnole sans presque subir de modifications ; citons ici seulement les noms de *fajardo*, ou *faxardo*, *alfarero*, *alfahar*, *alfaharero*, etc., noms patronymiques, analogues au *el-fakhkhâr* arabe, c'est-à-dire le potier, *alfar*, lieu où l'on fabrique de la poterie, *alfareria*, *alfahareria*, même sens, et aussi art de la poterie, etc., etc., etc.

2. Il paraît cependant qu'on exporterait un peu de poterie de

grande quantité à Chechâoun, à Tanger, et dans la montagne, dans un rayon assez étendu pour servir à couvrir les mosquées et les chapelles funéraires des cantons. Peut-être n'en a-t-il pas été toujours de même ; peut-être Tétouan a-t-il, autrefois, envoyé ses produits en assez grande quantité à Tanger, alors que cette ville était encore bien peu de chose, ou même dans le Rif : le nombre des ateliers que l'on trouve à Tétouan, leur étendue, si peu en rapport avec l'activité actuelle de la fabrication, semble témoigner en effet d'une ancienne importance bien plus grande de l'industrie de la poterie. Mais aujourd'hui les produits d'importation européenne arrivent trop facilement et en trop grande abondance sur les marchés du littoral septentrional du Maroc, pour ne pas faire aux produits du pays une concurrence victorieuse. L'Espagne envoie notamment une quantité considérable d'objets[1].

§ 2. — Produits fabriqués a Tétouan dans les ateliers des potiers.

Les principaux objets fabriqués sont[2] :

Tétouan à Chechaouen, dans les R'omâra, etc. Le marchand de poterie s'appelle *qachchâch*, قشاش.

1. Ces poteries sont précisément assez analogues à celles du Maroc, dans l'ensemble, pour pouvoir utilement servir aux besoins des indigènes de ce dernier pays.

2. Les noms donnés aux ustensiles domestiques et notamment aux poteries varient dans des limites extrêmes d'un endroit du Nord de l'Afrique à un autre, même à de faibles distances. Tel nom qui s'applique ici à tel objet s'applique ailleurs à un autre très différent ; tel nom, ici très connu, d'un usage absolument courant, est absolument inconnu ailleurs ; et on peut penser qu'il en est ainsi surtout parce que beaucoup de ces noms viennent du caprice ou de l'imagination des femmes, — seules à se servir d'une bonne partie des objets dont

1° *Ṭâdjîn*, plur. *ṭouâdjen*[1]. — Ce sont des poêlons sans queue. On en fait de grandeurs très diverses, depuis des

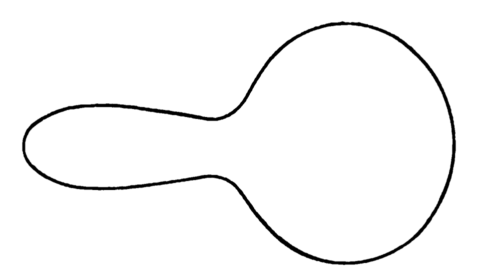


Fig. 17. — Tâdjîn de Sebta.

poêlons de 15 à 20 centimètres de diamètre jusqu'à d'autres chez lesquels le diamètre atteint 30 et 40 centimètres.

2° *Keskes*, plur. *ksâkes*[2]. C'est l'appareil bien connu, utilisé dans tout le nord de l'Afrique pour faire cuire le couscous, sorte de vase tronconique dont le fond est percé comme une écumoire de façon à laisser passer la vapeur dégagée par l'eau dont est remplie la marmite sur la bouche de laquelle est posé le *keskes* ; cette vapeur doit cuire le couscous placé dans le vase.

il s'agit, — et, que par suite de l'isolement dans lequel vivent ces femmes, ils n'ont pu se propager d'un pays à l'autre ni s'unifier. Cf. par exemple les noms très différents donnés aux poteries à El-Qçar El-Kebir (*Archives marocaines*, II-2, p. 106).

1. طاجين, plur. طواجين. Ce nom sert aussi à désigner le *mets* cuit dans une *ṭâdjin* ; mais en ce dernier sens il est loin d'être d'un usage général, contrairement à l'emploi qu'en font beaucoup d'Européens dans leurs relations de voyage.

2. كسكاس, plur. كساكس. La racine est arabe *keskes*, كسكس, broyer, piler et *kess*, كسّ, même sens, *meksoûs*, مكسوس, mis en petits morceaux, etc.

Même observation que ci-dessus relativement à la taille.

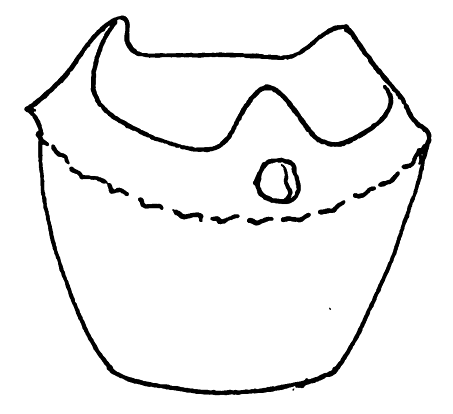


Fig. 18.

3° *Qodra*, plur. *Qodoûr*[1], marmite, *Qodîra*, plur. *Qodîrât*[2],

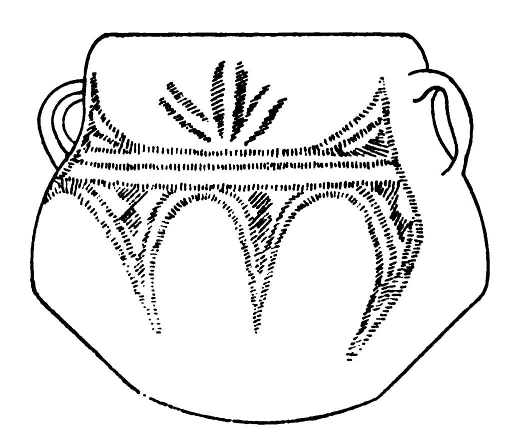


Fig. 19. — Qodra du Rif.

petites marmites. Ces ustensiles, de taille très variable, ont

1. قدرة, plur. قدور et قداري.
2. قديرة, plur. قديرات.

sensiblement la même forme que ceux qui sont en usage dans les cuisines européennes.

4° *Ma'ajena*, plur. *Ma'âjen* et *Ma'ajenât*[1]. Ce sont de grands plats assez profonds, qui servent à rouler le couscous quand on le fabrique: à pétrir la farine; à laver le

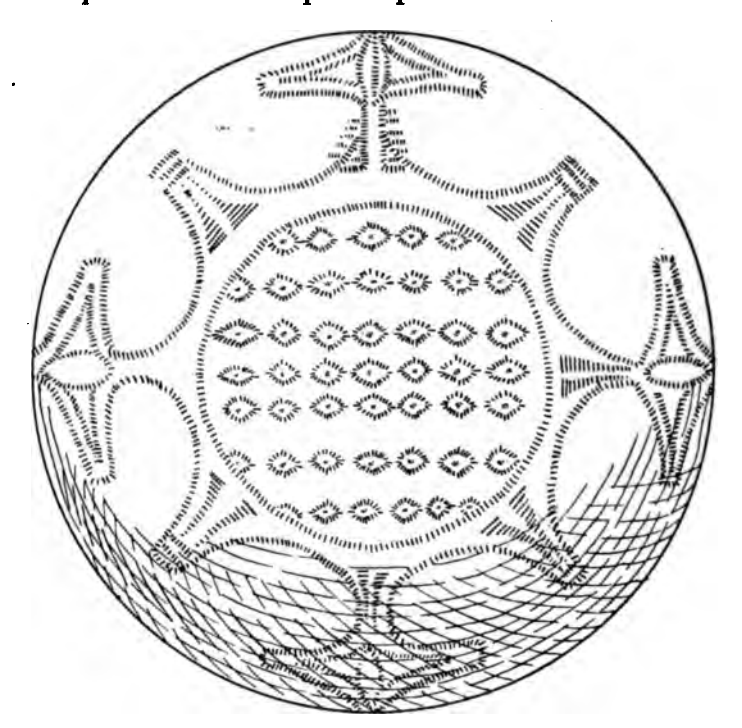


Fig 20. — Zlâfa du Rif.

linge, à le déposer pendant qu'on le lave et lorsqu'il est trempé, etc. Leur taille varie de 30 centimètres de diamètre à plus d'un mètre, et leur profondeur de 10 à 20 ou 25

1. معجنة, plur. معاجن et معجنات de la racine عجن, *'ajen*, pétrir. Ce nom sert dans d'autres pays (Constantine par exemple) à désigner un *pétrin* de bois.

centimètres. Cet ustensile est appelé en d'autres endroits

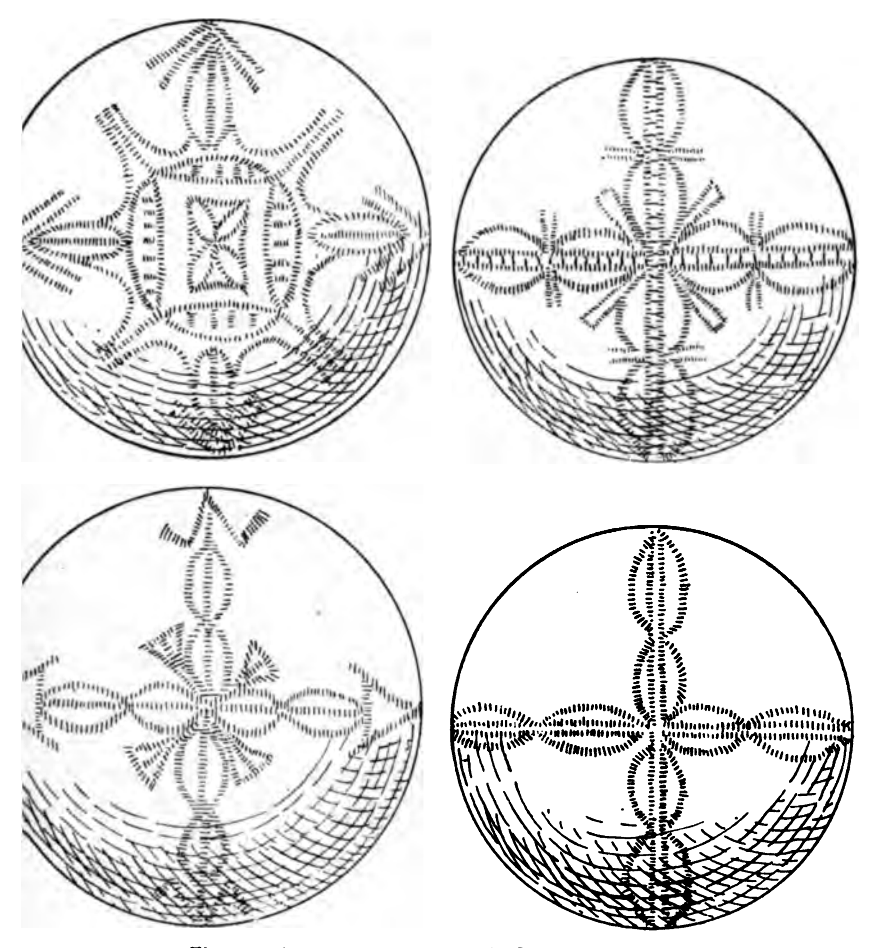


Fig. 21-24. — Zlâfas (poteries du Rif). — Face.

Qeçaʿa[1] (à Tanger notamment).

1. قصعة. On donne aussi ce même nom à des plats en bois, de formes analogues et de même usage, en d'autres pays.

5° *Zlâfa*, plur. *Zlâïf*[1], plats à mettre la nourriture, ayant au moins une vingtaine de centimètres de diamètre.

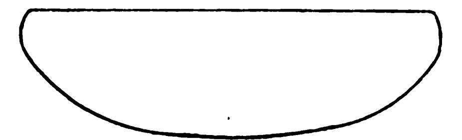


Fig. 25. — Zlâfa du Rif. — Profil.

6° *Tebâsel*[2], plats analogues mais plus petits.

7° *Methred*, plur. *Methâred*[3], sorte de coupe, ou plat creux, porté sur un pied à base épatée, dans lequel on sert

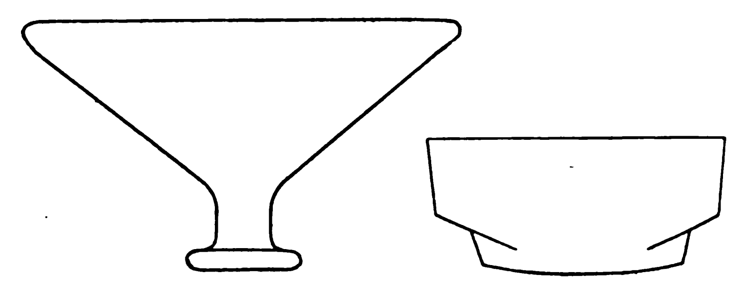


Fig. 26. — Coupe de Rabat.

ordinairement le *couscous* et d'autres mets. Ce vase est généralement émaillé en vert extérieurement et intérieurement.

1. زلافة, plur. زلايف. Cf. زلفة (Ar. Rég., grand plat).

2. تباسل. L'étymologie et l'origine du mot nous échappent.

3. مثرد, plur. مثارد. Mot qui est à la fois du domaine de l'arabe régulier et d'un usage général dans tout le Nord de l'Afrique. Ainsi appelé parce qu'il était utilisé originairement pour servir le ثريد, *thrid*, sorte de soupe.

8° *Khâyba*, plur. *khouâby*[1]. Ce sont des jarres à mettre l'eau potable, pourvues de 4 petites anses fixées sur le contour de leur bouche. Ces jarres sont de contenances très variables. Dans les plus grandes on peut mettre jusqu'à 60, 80 ou même 100 litres.

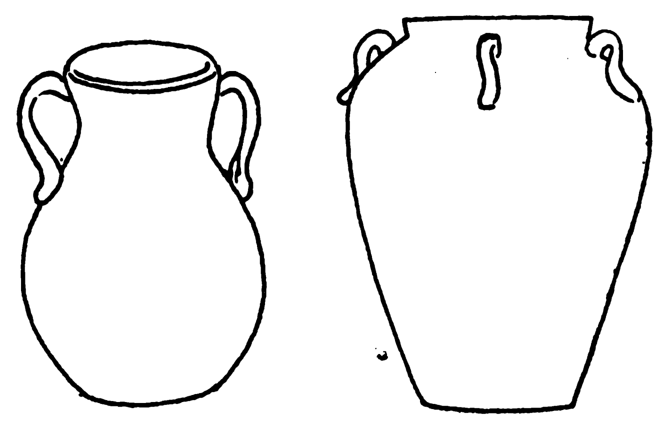


Fig. 27-28.

Ces cruches, ou mieux ces jarres, sont souvent dépourvues de vernis intérieur ; elles sont alors très poreuses et conviennent fort bien pour rafraîchir l'eau ; malheureusement elles s'encrassent vite et perdent cette précieuse propriété à cause de la nature très calcaire des eaux de Tétouan.

On utilise même cette dernière particularité dans quelques cas. On les fait servir par exemple, à contenir de l'eau (*Ikhaddemoû-houm bel-mâ*)[2] ; puis on s'en sert, une fois qu'elles ont perdu leur porosité, pour y mettre de l'huile.

1. خابية, plur. خوابي. Ce même mot sert en d'autres endroits à désigner des cuves à teinture, des fours à goudron, etc. Racine *khbâ*, خبا, cacher.

2. يخدّموهم بالما. On *les fait travailler avec l'eau*, telle est l'expression employée à Tétouan.

Quelques marchands les préparent ainsi exprès à ce dernier usage avant de les vendre. Mais on trouve aussi des jarres vernissées intérieurement.

Certaines jarres sont dépourvues d'anses. La forme de ces vases peut d'ailleurs varier légèrement.

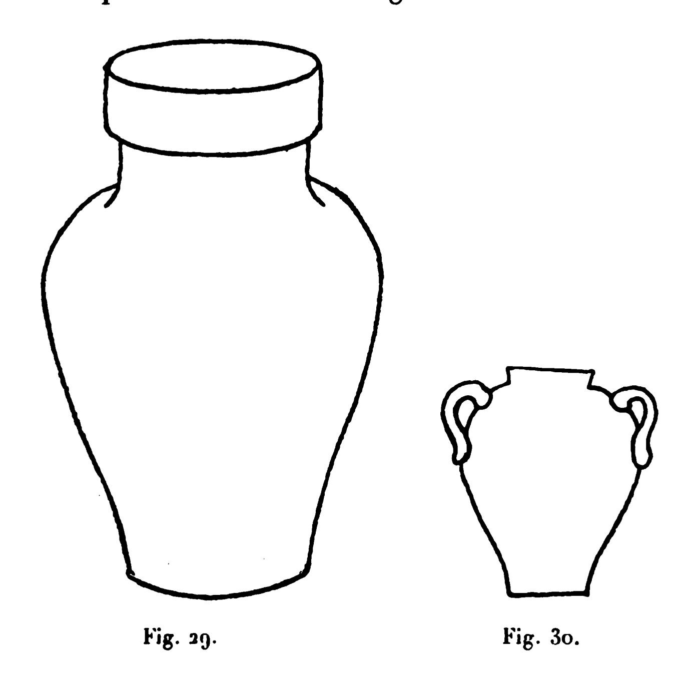


Fig. 29. Fig. 30.

9° *Ṭebriya*, plur. *ṭebâry*[1]. C'est une jarre à peu près de même forme que la *khâbya*, mais beaucoup plus petite et

1. طبرية, plur. طباري ou تبرية, plur. تباري. Nous ignorons l'origine du mot. Cf. le mot شبرية, plur. شباري, *chebriya*, plur. *chebâry*, même sens, qui paraît le même avec permutation du *t* (ت ou ط) et du *ch* (ش), assez fréquents dans le Nord de l'Afrique, surtout dans les pays berberisés plus ou moins fortement.

vant à garder des provisions, comme du beurre, de la isse, du confit de viande (*khelî'a*), etc[1].

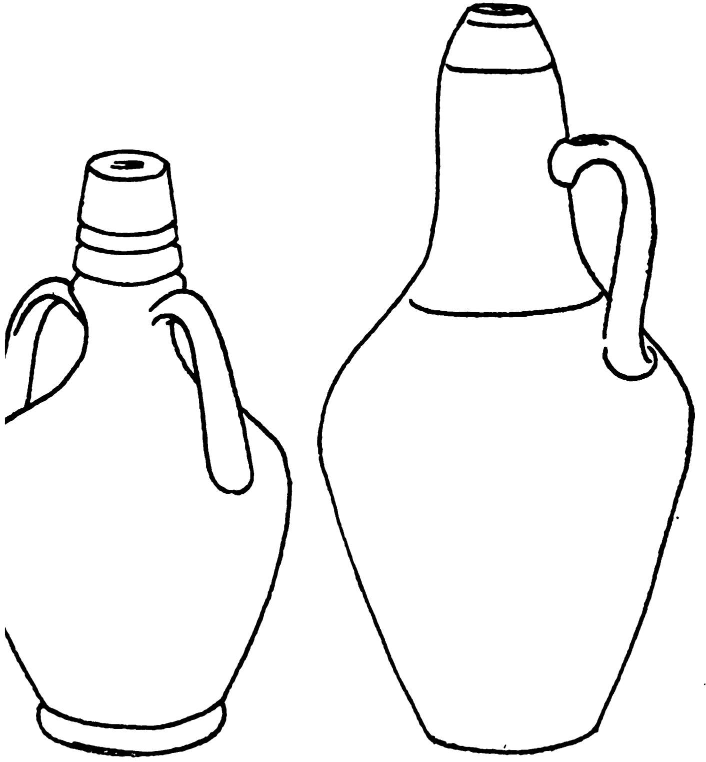


Fig. 31-32.

10° *Qolla*, plur. *Qlol*[2]. Cruches (dites par les montagnards *rèda*, plur. *brâred*)[3]. Ce sont des cruches à une ou deux

. خليعة. Cf. l'esp. *jalea*, confiture, conserve de fruits bien que i fasse venir ce mot du français gelée.

. قلّة, plur. قُلَل.

. برادة plur. برارد. C'est-à-dire qui *fait refroidir* (l'eau). Racine

, برد, être froid.

anses, à bec un peu diminué, servant à contenir l'eau destinée à la boisson. Ces cruches sont quelquefois de simples *gargoulettes*, comme on dit en Algérie (car elles n'ont communément que o^{m},30 de haut). Elles ont, comme les jarres, la propriété de bien rafraichir l'eau. Les plus grandes ont o^{m},80 de hauteur environ; en général elles n'ont alors qu'une anse; mais elles portent toujours le même nom que les autres.

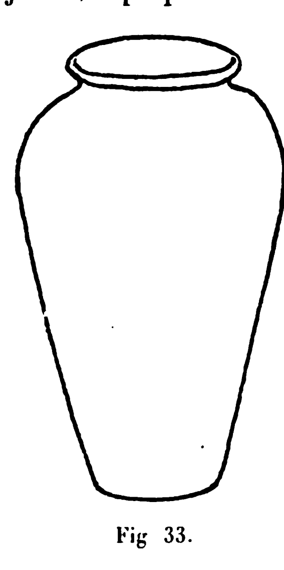


Fig 33.

11° *Ṭanjiya*, plur. *ṭnâjy* et *ṭanjiyât*[1]. Ce sont de petits pots à deux anses, à bouche large, évasée.

12° *Ḥallèb*, plur. *ḥalâleb*[2]. C'est un pot largement évasé, un peu pansu, qui sert à recueillir le lait quand on trait la vache.

13° *Maḥbes*, plur. *mehâbes*[3]. Pot de chambre de la forme classique. On appelle quelquefois ces pots, par euphémisme, *ḥalleb*, plur. *ḥalâleb*, comme les précédents.

14° *Maḥbes*, plur. *meḥabes*. Ustensiles du même nom que les précédents. mais de destination différente. Ce sont

1. طنجية plur. طناجي et طنجيات. On peut se demander si ce nom ne vient pas de *Tanja*, طنجة, nom arabe de Tanger, en ce sens que ce pourraient être des objets primitivement fabriqués à Tanger ou qui auraient été d'abord en usage dans cette ville.

2. حلاب plur. حلالب. Mot d'un usage très général en ce sens dans le nord de l'Afrique.

3. محبس plur. محابس. Ne jamais employer ce mot par conséquent, avec le sens de *pot à fleurs* qu'il a en Algérie.

ots grossiers dans lesquels les potiers conservent les
dients dont ils
vent pour faire
naux.

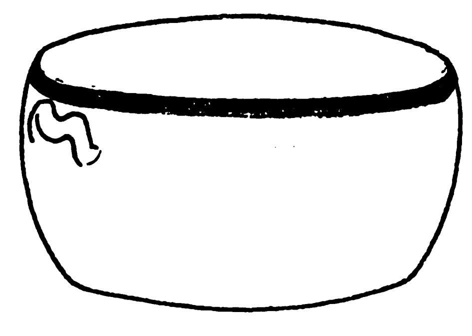


Fig. 34.

° *Maḥbeq*, plur.
beq[1]. Pots à
, de la forme
que également.
ins sont fort
ls, ils atteignent
'à près de 0m,50
uteur ou plus,
liamètre à pro-
n; ils sont destinés à contenir des plantes de grandes
sions qui orneront les terrasses, des roses trémières,
rveines arborescentes, des géraniums, des rosiers, etc.
emment on les peint extérieurement en rouge ou
n les blanchit à la chaux. — Plus rarement on en
trouve qui sont émaillés en vert extérieurement.

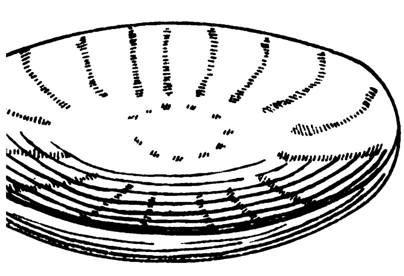


Fig. 35.

16° *Blân*[2]. C'est l'instrument que nous avons vu servir aux tanneurs pour grainer le cuir et que nous avons décrit à ce propos; le calotte demi-sphérique, percée d'une multitude de

محبق plur. محابق. La racine est حبق, *ḥabeq*, qui signifie
parce que fréquemment c'est cette plante que l'on sème dans
, mais non toujours cependant.

بلان.

trous qui la font ressembler à une passoire, avec le bord des trous si rugueux qu'elle a presque le toucher d'une râpe.

17° *Fanṭoûza*, plur. *fanṭoûzât* et *fnâṭez* [1]. Sorte de pot à col étroit et court, à ventre large, à base plane, qui sert à

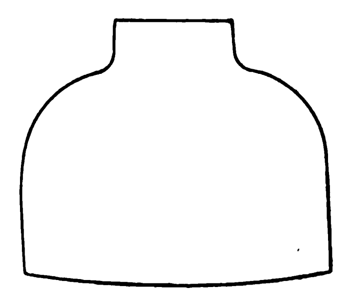


Fig. 36. — Fanṭoûza.

mettre le tabac à priser et dans lequel on expédie également cette marchandise. Les plus grands peuvent contenir une demi livre (il s'agit de la livre du pays, soit environ 400 grammes). Ces pots sont émaillés en vert extérieurement.

18° *Mejmoû'a*, plur. *mejèma'* [2]. Ce sont des encriers multiples, des écritoires à plusieurs compartiments, destinés à contenir les encres de diverses couleurs dont les copistes se servent pour écrire les manuscrits. Ces écritoires ont généralement la forme d'un prisme droit couché, dans la surface supérieure duquel sont creusés de petits augets arrondis. Ils sont plus ou moins ornés, souvent émaillés en blanc ou en plusieurs couleurs.

1. فنطوزة plur. فناطز et فنطوزات. L'origine du mot nous est inconnue.

2. مجموع. De la racine جمع *jma'*, réunir, parce que plusieurs encres de couleur différente sont réunies les unes à côté des autres dans cet écritoire.

19° *Meçbâḥ*, plur. *Meçâbaḥ*[1]. Ce sont des sortes de lampes à huile, très primitives, dont la forme rappelle celle d'un chandelier : une sorte de godet dans lequel on met

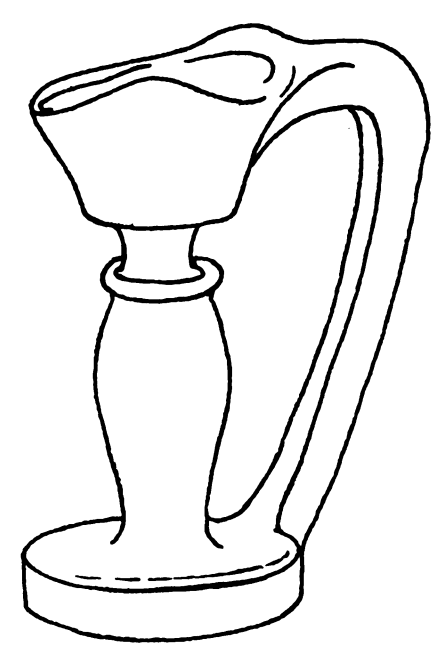


Fig. 37.

l'huile où trempe la mèche, simplement appuyée sur un des bords, est porté par un pied à base large : une anse, peu gracieusement arrondie, relie cette base au godet et permet de porter la lampe. Ce produit est toujours émaillé

1. مصباح plur. مصابح. Ce mot est employé assez généralement dans le Nord de l'Afrique pour désigner des lampes indigènes plus ou moins analogues : mais il n'est guère usité par le vulgaire pour désigner les lampes européennes auquelles on conserve de préférence quelqu'une de leurs dénominations étrangères plus ou moins altérées.

complètement en vert ; sans cet émail, il est évident qu'il s'imbiberait d'huile et ne serait plus maniable.

20° *Derboûka*, plur. *drâbek*[1]. Sorte de cylindre surmontant une portion de sphère. Celle-ci, à son ouverture, est tendue d'une peau. C'est un instrument de musique à l'usage des femmes, une sorte de tambour.

21° *Keskèsa*. Bouche de caniveau ou de petit égout ; c'est une plaque de terre cuite percée de nombreux trous, servant à boucher l'ouverture d'un canal pour l'écoulement des eaux sales, en permettant à celles-ci de passer, mais en retenant les matières solides qui pourraient obstruer le passage.

22° *R'orfa*, plur. *r'eraf el-tâba*[3]. Petites tasses à fond strié qui servent à râper le tabac à priser, analogues à celles que l'on fabrique à El-Qçar El-Kebîr. — Elles sont en général émaillées en vert au moins extérieurement.

23° Les potiers de Tétouan fabriquent encore des tuiles (*qarmoûd*)[4] enduites d'un émail vert, qui servent à couvrir les tombeaux des santons et les édifices religieux, plus rarement, certaines parties des demeures de personnages considérables. La forme de ces tuiles est celle d'une portion

1. دربوكة plur. درابك ; la racine est دبك, *dabak*, faire du bruit, faire un bruit sourd, piétiner en faisant un bruit sourd, on trouve aussi دربك, *derbak*, gronder sourdement (tonnerre lointain).

2. كسكاسة. Le nom de cet objet lui a été donné évidemment par analogie avec le fond du keskes précédemment vu.

3. غرفة plur. غراف. Nombre de mots de cette racine *r'rf* غرف désignant des objets servant à contenir des liquides.

4. قرمود. Terme qui ne varie pas, à notre connaissance, dans tout le Nord de l'Afrique, usité aussi en arabe régulier et que certains orientalistes veulent dériver du grec κέραμος, terre à potier, tuile, poterie.

de cône très atténué (à peu près une demi-surface) ; au point de vue de la forme et des dimensions, ce n'est autre chose que la tuile romaine dite *imbrex*, si usitée encore (quoique d'une façon parfois différente de la mode romaine) dans le midi de la France, en Espagne, en Italie et dans les pays berbères du nord-ouest africain[1].

24° Enfin ce sont encore les potiers qui fabriquent les tuyaux en terre cuite non vernissés ou vernissés, qui servent à l'établissement des conduites d'eau et aussi des égouts ; les tuyaux, à bout mâle et à bout femelle, ont à peu près $0^m,50$ de long avec un diamètre de $0^m,18$ à $0^m,20$. On en fait une assez grande consommation, à cause de la facilité avec laquelle ils s'obstruent, de celle avec laquelle on les casse en les relevant ; enfin à cause de leur faible valeur.

Les tuyaux vernissés sont souvent employés comme exutoires de lieux d'aisance.

On donne aux uns comme aux autres de ces tuyaux, vernissés ou non, l'appellation de *qâdoûs*, pluriel *gouâdîs*[2].

§ 3. — Aperçu de quelques prix.

Les *prix* des divers objets fabriqués par les potiers sont des plus variables ; aussi ne peut-on en donner le détail complet. D'ailleurs comme il s'agit toujours de sommes très faibles, quelques exemples suffiront.

Une jarre non vernissée à contenir de l'eau (*khâbya*) de grande taille vaut de 3 à 4 pesetas (monnaie chérifienne). Prises en quantité, ces jarres reviennent meilleur marché ;

1. En Espagne, dans la région de Valence, les tuiles émaillées en vert sont encore usitées aujourd'hui assez souvent pour couvrir les édifices religieux.

2. قادوس plur. قواديس.

les marchands se les procurent chez les potiers pour 2 pesetas 50 ou 3 pesetas.

Une jarre vernissée intérieurement est un peu plus cher; un vase de ce genre, de la contenance de 30 litres à peu près, vaut environ 1 peseta 50, une jarre d'environ 20 litres non vernie, de 0,50 à 0,75.

Une plaque de bouche d'égout (*keskésa*) vaut 0 peseta 50.

Un *keskes* de 20 centimètres de haut sur 30 centimètres de diamètre en haut et 21 centimètres en bas vaut environ 1 réal (0 peseta 25).

Une marmite de petite taille ou de taille moyenne vaut de 0 peseta 25 à 0 peseta 50.

Une grande *ma'ajena* vaut de 3 à 4 réaux (0 peseta 75 à 1 peseta).

Un tuyau verni pour la conduite des eaux vaut de 2 à 3 réaux (0 peseta 50 à 0 peseta 75)[1]. Les tuyaux non vernis valent environ 20 pesetas le cent.

Les tuiles émaillées valent de 12 à 15 pesetas le cent.

1. Outre la *poterie* fabriquée à Tétouan même, on trouve encore sur le marché de cette ville, d'une manière courante, les objets en terre cuite dont l'énumération suit :

Mejmâr, plur. *mjâmer*, (مجمار plur. مجامر). Ce sont de petits fourneaux en terre cuite, portatifs, sur lesquels on prépare le manger dans presque toutes les maisons arabes et dans beaucoup de maisons juives, où les fourneaux fixes à la mode européenne, n'existent pas. Souvent on orne ces fourneaux de raies tracées à la chaux, ou bien on les blanchit complètement à l'extérieur. Les Juifs notamment ont fréquemment cette habitude.

Les potiers de Tétouan n'en fabriquent pas, mais les femmes des Djébala en font une assez grande quantité, qu'elles viennent vendre au marché du Feddân, à El-R'arsa, à Soûq El-Foûqy. Un fourneau de ce genre vaut de 0 pes. 10 à 0 pes. 25 ou 0 pes. 30 suivant la taille (monnaie du pays). Les plus petits, minuscules, servent à brûler les parfums. Ils remplacent, dans les maisons pauvres, les riches brûle-parfums en cuivre ajouré, sculpté, usités chez les riches. Les Juives font aussi, pour leur usage personnel, des fourneaux semblables;

§ 4. — Les carreaux vernissés.

Les carreaux vernissés fabriqués par les potiers de Tétouan et employés à la confection de mosaïques dont on décore l'intérieur des maisons riches portent le nom géné-

elles les font sécher sur les terrasses, souvent sans s'occuper de les faire cuire une fois secs. Ils se cuisent seuls, peu à peu, au fur et à mesure que l'on s'en sert pour cuisiner. Certains sont énormes de taille : ils atteignent un diamètre de plus de 30 centimètres. Ils servent à contenir la cendre incandescente qui maintiendra chaud le repas jusqu'au déjeuner du samedi, depuis le vendredi avant le coucher du soleil, puisque le jour du Sabbat il est interdit de faire du feu.

Tâdjîn, plur. *ṭouâdjen* : sortes de plateaux à bords recourbés, de peu de creux, qui servent à cuire le pain arabe ou mieux les galettes qui le remplacent souvent. On place pour cela le *ṭâdjîn* sur le fourneau arabe plein de braise incandescente ; on jette la petite galette ronde qui sert de pain dans le ṭâdjîn, en la retournant de moment en moment. Ces ṭâdjîn sont en terre rouge, non vernissée, mais fréquemment ornés de taches, de raies noires concentriques. Ils valent de 1 à 3 réaux, monnaie du pays (0 pes. 25 à 0 pes. 75).

On trouve encore de la poterie de Ceuta, dite *qchoua' sebta* (vaisselle de Ceuta), notamment des petites marmites, des poêlons, des pots, etc., et aussi des ṭouâdjîn d'un usage analogue à ceux que nous venons de décrire mais d'une forme différente. Ce sont de simples disques de terre pourvus d'une assez longue queue qui rend leur maniement plus facile. Le diamètre peut atteindre 25 à 30 centimètres, le prix 3 réaux et 1 pesetas.

Toute cette poterie de Ceuta est, pour l'ordinaire, vernissée intérieurement (sauf les ṭâdjîn) ; elle est rouge, dure, sonore, en général de meilleure qualité que celle de Tétouan, mais très cassante.

Enfin, il vient du Rif un assez grand nombre de poteries à fond blanc grisâtre ou crémeux, à dessins noirs, qui sont d'un usage assez courant à Tétouan, au moins comme ornement, ou bien dans les familles rifaines fixées dans la ville. Comme de longtemps probablement on n'aura l'occasion d'étudier ces poteries sur place, nous croyons qu'il peut être intéressant d'en joindre ici deux ou trois représentations.

rique de *zlâïj*[1], ou *zellaïdj*, ou plus souvent, à Tétouan

1. زلايج ou زلّيج. A Tetouan زلّيج. C'est le nom, plus ou moins diversement prononcé, que portent les carreaux en terre vernissée dans tout le nord de l'Afrique, quelle que soit leur forme et quelle que soit leur provenance.

On donne souvent à ce mot une origine espagnole : on le fait dériver du mot *azulejo* qui veut dire qui est de couleur bleue. Par contre, le *Diccionario general de la lengua española* de Echegaray (Madrid, 1887), fait venir ce mot *azulejo* de l'arabe : *Azzulicha* (le texte porte *Az-Zulicha,* mais c'est évidemment une faute d'impression) ce qui est la transcription espagnole de notre mot *ez-zelaïja* ou *ez-zelâidja,* الزلايجة ou الزّلّيجة. Nom d'unité du collectif *ez-zelaïdj.* Cependant le même dictionnaire, peut-être pour ne pas rompre complètement avec les traditions, fait remarquer que les azulejos sont principalement de couleur bleue.

La première étymologie ne nous satisfait pas complètement ; la seconde s'accompagne d'une réflexion qui n'est pas exacte.

En effet, après avoir dit que *zlâidj* vient de *azulejo* qui veut dire « de couleur bleue », la plupart des auteurs ajoutent immédiatement que, dans les premiers temps où l'on fabriquait des carreaux, on ne leur donnait presque jamais la couleur bleue. Ce qui revient à dire que les Zelâidj étaient appelés bleus parce qu'ils ne l'étaient pas.

Nous reconnaîtrons d'abord, pour notre part, que le mot *azulejo* est bien espagnol de forme ; mais nous ferons remarquer ensuite que ce n'est pas là une preuve, quant à son origine ; car maintes fois tel vocable se trouve dans une langue où il est absolument étranger de par son radical, mais tellement transformé, tellement « habillé » à la mode de la langue, qu'il paraît en faire partie intégrante, ayant pris une terminaison conforme et même, au besoin, modifié quelque peu son radical pour se mettre à l'unisson.

Nous poserons maintenant la question suivante : *zlaïdj* ne serait-il pas arabe d'origine ? et l'espagnol *azulejo* n'en serait-il pas dérivé ? Peut-être *zlâidj* pourrait-il se rattacher à la racine *zldj,* زلج qui, à ses diverses formes, dans ses divers dérivés, nous donne les sens de « glisser, être ou devenir glissant, rendre glissant, faire glisser, rendre lisse et glissant, luisant, poli, endroit glissant, glissoire ». Tandis que la racine *zlq,* زلق, qui est son équivalent, nous donne, dans les mêmes

même, de *zellîj*. Ce sont des morceaux de terre cuite de forme très variable, mais toujours de très petite taille, sauf exception.

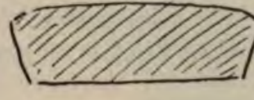


Fig. 38.

Leur fabrication se fait suivant les procédés que nous allons exposer : le potier fait d'abord une plaque avec de la pâte, et la fait sécher. Ensuite il la découpe au couteau, suivant la forme voulue

conditions, des sens analogues et aussi « pierre plate et lisse, miroir », (*zalaqa*, زَلَقَة). Tous sens qui expliquent suffisamment que *zlaidja* puisse être un dérivé de *zldj*.

Remarquons encore que, suivant l'histoire, les Espagnols ont appris des Maures d'Espagne à fabriquer des carreaux de terre cuite vernie et non pas les Maures des Espagnols. Il y a donc beaucoup d'apparence que les premiers ont pris aux seconds le mot dont ils se servaient pour les désigner ; et pourquoi, au contraire, les seconds auraient-ils été cherché un mot étranger pour désigner une chose qui leur appartenait en propre et qu'ils avaient créée, ou introduite au moins, dans la péninsule, alors que leur langue, surabondamment riche, pouvait leur offrir quantité de termes convenables ?

Nous pourrions ajouter que l'examen de racines telles que *zlḥ*, زلح, *zlkh*, زلخ, *zhlq*, زهلق, etc., toutes équivalentes à *zldj*, زلج et *zlq*, زلق, toutes offrant une profusion de dérivés comportant des idées de même nature, « être ou devenir glissant, ou luisant, ou poli », serait de nature à corroborer l'opinion que nous mettons en avant.

Enfin, dans le langage courant, *mezellej*, مزلّج veut dire émaillé, couvert d'un émail, brillant, glissant, poli, luisant, au moins dans certaines régions.

Hâtons-nous d'ajouter cependant que nous n'affirmons rien ; peu de questions sont aussi épineuses que celles qui se rapportent à l'étymologie, aucune ne demande peut-être autant de prudence, une étude aussi sérieuse de l'histoire des mots, chose que nous ne pouvons faire, faute de temps, de compétence et de moyens de recherche.

En résumé nous exprimons, nous proposons une idée, rien de plus.

(carrés, rectangles, étoiles, etc.) en se servant comme patron d'un carreau cuit, de modèle analogue, appelé *qâleb*[1].

On place ensuite un certain nombre de ces petits carreaux sur un support en argile cuite, dit *chîlia*[2], et dans cet état, on les met au four pour les cuire (On appelle aussi quelquefois *Chenia*[3] cette espèce de support, ou mieux de *Rondeau*).

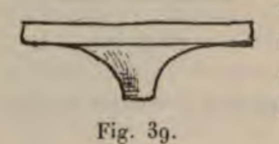


Fig. 39.

Une fois cuits, on les couvre d'un enduit convenable, destiné à se transformer en émail par une seconde cuisson. Après cette

1. قالب. Mot duquel certains arabisants veulent rapprocher le français *calibre* employé dans le même sens.

2. شيلية. C'est le mot employé à Tétouan, comme à Tanger, pour désigner une chaise, il vient de l'espagnol *silla*, qui a le même sens. Il doit être d'origine récente puisque les Marocains ont appris à connaître les chaises seulement par le contact avec les Européens.

Si les potiers de Tétouan emploient ainsi un mot étranger d'origine, pour désigner le rondeau dont ils se servent, cependant il y avait, paraît-il, autrefois (il y a peut-être encore ailleurs) un mot arabe, car, d'après le *Diccionario general etymologico de la lengua española*, de Echegaray, qui reproduit l'opinion de l'Académie, le mot espagnol *atifla*, qui désigne un objet analogue, viendrait de l'arabe *atefi*, même sens, ou même mieux dirons-nous, *athâfi*, اثافي pluriel de *othfiya*, اثفية, qui signifie *trépied*. Ce mot est encore employé avec ce dernier sens, à notre su, mais non dans le premier, dans celui de rondeau.

Peut-être cependant le mot espagnol se rattacherait-il plus facilement à un mot arabe *el-tefel*, التفل que nous avons vu désigner l'argile, quelquefois même la terre cuite à Tétouan, et qui a bien pu être employé dans le même sens chez les Maures d'Espagne ou au moins chez certains d'entre eux. Car on s'explique mal l'intercalation de cet *l* dans le mot espagnol s'il vient réellement de *athâfi*.

3. شنية. C'est une simple corruption de *chilia*.

seconde cuisson ils sont achevés, prêts à être livrés au commerce.

On voit que c'est une fabrication très simple, qui ne demande chez l'artisan aucune connaissance spéciale, aucun goût artistique ; il s'agit seulement pour lui de reproduire les modèles connus auparavant, ceux qu'il a vu faire à ses patrons, et que ceux-ci, de même, ont appris de ceux qui leur ont enseigné le métier.

Les formes différentes affectées par les carreaux de terre cuite qui servent d'élément aux mosaïques sont nombreuses; on en compte aisément plus d'une vingtaine qui sont fondamentales, et pour chacune desquelles existe un nom spécial. Dans le courant de la fabrication on préfère adopter certaines couleurs, à l'exclusion de telles autres, pour telles ou telles formes, par suite des habitudes que l'on a prises de composer les mosaïques suivant un nombre assez restreint de modèles convenus. D'où il s'ensuit qu'on trouvera presque constamment certaines formes seulement en certaines couleurs, mais sans que cela ait rien d'absolu.

Le nom adopté pour indiquer certaines espèces de carreaux ne varie jamais avec la couleur, par contre il varie fréquemment avec les dimensions, même si la forme est demeurée semblable à elle-même.

On a la série suivante des formes principales que nous indiquons avec les dénominations arabes correspondantes chaque fois que nous avons pu les découvrir.

A. — Série de formes triangulaires

1° *Et-Thaleth d'El-Medebdeb*. Triangle isocèle de $1^{cm},5$ de côté ; c'est un demi-carré. Se fait en bleu, blanc, noir et jaune.

2° *El-Qirâṭ*[1]. Triangle isocèle de 3^{cm}, 7 de côté. Se fait en vert.

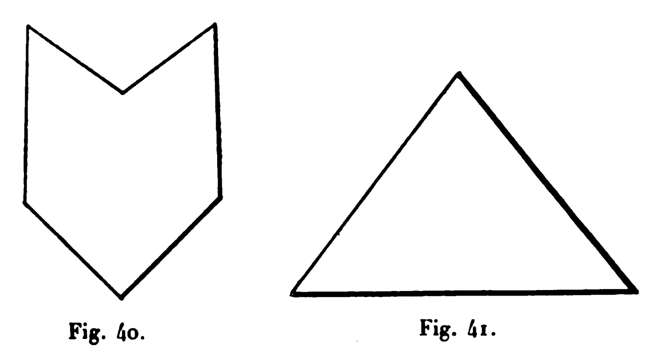


Fig. 40. Fig. 41.

3° *Ṭouâlet*[2]. Triangle ayant pour base 5^{cm},8, pour côtés

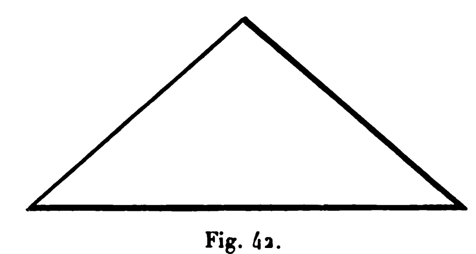


Fig. 42.

3^{cm},8, pour hauteur 2^{cm},7, c'est un demi-carré. Se fait en

1. القراط. La racine est قرط *qrṭ* (équivalente à قرض *qrḍ*), « couper en petits morceaux ». Dans d'autres régions (Constantine, par exemple, en Algérie) le nom de *qirâṭ* s'applique aux tomettes de Marseille.

2. طوالت ou توالت. Nous nous demandons s'il s'agit d'une forme berbère avec *t* initial et final, ou d'un mot arabe un peu berbérisé avec *t* (ت) final, sans bien comprendre quelle peut être l'origine du mot. Voir cependant plus loin une note à propos de la pièce appelée Touala. Peut-être aussi, et plus probablement, est-ce une simple déformation de la racine *thlth* ثلث, qui a le sens de *trois*, *triple*, etc.

blanc, noir, bleu, jaune et vert (On touve aussi les dimensions 4cm,5 de base et 3 centimètres de côté).

4° *Et-Thâleth d'Elferrîkh*. Triangle demi carré, ayant pour côté 5cm,8 et pour base 8cm,2. Se fait en blanc, bleu, jaune et noir.

5° *Et-Thâleth d'El-Merreba'*. Triangle (demi carré), ayant pour côté 8 centimètres et pour base 11 centimètres. Se fait en tous émaux, Les carreaux verts de cette forme servent notamment à la décoration des minarets concurremment avec les pièces de même couleur, mais de forme carrée.

B. — Série de formes quadratiques.

6° *El-Medebdeb*[1]. Carré de 1cm,5 de côté. Se fait en noir, en jaune, blanc et bleu.

7° *Eç-Çamm*[2]. Carré de 2cm,5 de côté, se fait en bleu, en blanc, en noir et en jaune (On trouve aussi la dimension 2cm,75 et la dimension 3 centimètres).

8° *Zelleij Ez-Zâouiya*[3]. Carré de 4 centimètres de côté ; se fait en bleu, jaune, noir et blanc.

9° *Ferreikh Çr'ìr*[4]. Carré de 4cm,5 de côté, se fait en blanc et noir.

10° *Ferreikh Kbîr*[5]. Carré de 5 centimètres de côté, se

1. المدبدب. Nous ne voyons pas non plus l'origine de cette dénomination.

2. الصَمّ. C'est-à-dire le « solide, le compact », ou bien le « sourd », mais c'est plutôt le premier sens qui convient.

3. زلّيج الزاوية. C'est-à-dire le carreau vernissé de l'angle (ou de la zâouiya ?). Encore une dénomination dont il est assez malaisé de trouver l'origine.

4. فريخ صغير. C'est-à-dire « le jeune oiseau de petite taille ».

5. فريخ كبير. C'est-à-dire « le jeune oiseau de grande taille » (par opposition au précédent).

fait en blanc, en bleu, en noir et en jaune (Une dimension plus grande existe aussi, avec 5cm,8 de côté, mêmes couleurs).

11° *El-Merebba'*[1]. Carré de 8 centimètres de côté. Existe en tous émaux. Les pièces vertes sont employées notamment pour la décoration extérieure des minarets.

La fabrication de carreaux de cette forme et de cette dimension est tombée en désuétude.

12° *Er-Rekhâma*[2]. Carré de 12 centimètres de côté. Se fait en vert et peut être employé à la décoration extérieure des minarets également[5].

C. — Série des formes rectangulaires ou dérivées du rectangle

12° *bis*. *Qṭib d'Elmedebdeb*[3]. Rectangle très allongé, petite vergette de 2,5 × 1,5 : se fait en bleu, noir et blanc. (On y trouve aussi les dimensions 3 × 1,5 et 3 × 1 ou 1,2.

13° *Qṭib d'Eç-Çamm*[4]. Rectangle de 2cm,5 × 5 centimètres, se fait en blanc.

1. المربّع.

2. الرخامة ; de *rkhâm*, رخام, marbre, probablement par analogie avec les plaques de marbre carrées.

3. قطيب ذلدبدب. Le mot قطيب est une prononciation locale pour *qaḍib*, قضيب, qui veut dire verge, baguette ; ici le nom de ce carreau vernissé signifie donc : la baguette du medebdeb, c'est-à-dire la baguette qui s'assemble avec le medebdeb, à cause de la dimension de son petit côté.

4. قطيب ذالصمّ.

14° *Qṭib d'El-Atraf*[1]. Rectangle allongé, vergette un peu

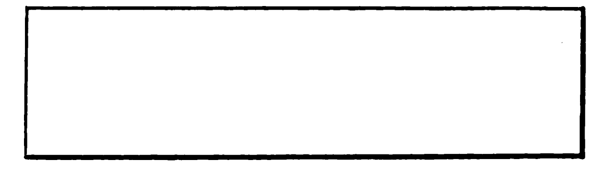


Fig. 43.

plus grande que la précédente, mais semblable, ayant 7^{cm},5×2 centimètres, se fait en bleu, noir et blanc.

15° *Qṭib d'Ez-Zâouiya*[2]. Rectangle de 4^{cm}×8 centimètres, se fait en blanc.

16° *Qṭîb d'El-Ferreikh Ec-Çr'îr*[3]. Rectangle allongé, vergette échancrée aux deux petits bouts, dimensions en centimètres 4 ou 4,5 × 1,5 (l'échancrure a une ouverture et

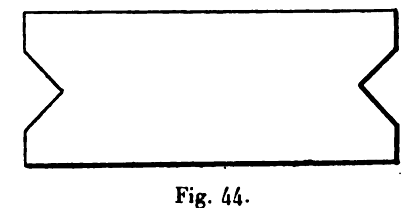


Fig. 44.

une profondeur de 0^{cm},3 à 0^{cm},4) se fait en blanc (Existe aussi sans échancrure aux bouts).

1. قطيب ذالاطراب. C'est-à-dire (la baguette des côtés). Probablement parce qu'on s'en sert pour en former les côtés des mosaïques et les encadrer.

2. قطيب ذالزاوية.

3. قطيب ذالفريخ الصغير. « La baguette du jeune oiseau de petite taille ». Cette pièce est ainsi appelée parce qu'elle entre en combinaison avec le *Ferrîkh cr'îr*.

17° *Qṭib d'El-Ferreikh El-kebîr*[1], de forme semblable, dimensions en centimètres 5×2 ou 5×2,5, profondeur et ouverture de l'échancrure 0cm,5 (On trouve aussi les dimensions 5cm,8×1cm9) se fait en blanc et noir (Existe aussi sans échancrure).

D. — Série de formes dérivées de quadrilatères plus ou moins irréguliers.

18° *Kemmoûnî*[2]. Losange ayant 1cm,5×3cm,2 de diagonales, et 1cm,8 de côté. Se fait en bleu, blanc et noir.

19° *Qâïm ou Nâïm*[3]. Trapèze ayant pour dimension des bases en centimètres : 1cm,2 et 3, et pour hauteur 1,3, se fait en blanc et en noir.

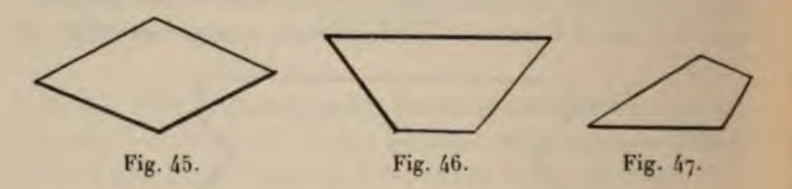


Fig. 45. Fig. 46. Fig. 47.

20° *Louiza*[4]. Quadrilatère formé de deux triangles ajoutés base à base : Bases de ces triangles (petite diagonale du

1. قطيب ذالفريخ الكبير. « La baguette du jeune oiseau de grande taille ». Cette pièce est ainsi appelée parce qu'elle entre en combinaison avec le (*Ferrîkh el-kbîr*).

2. كمّوني : par analogie avec la graine du *kemmoun*, cumin, un des ingrédients de la cuisine arabe.

3. قايم ونايم. C'est-à-dire « debout et couché » à cause de la façon dont on emploie cette pièce dans beaucoup de mosaïques, la plaçant tantôt de manière que sa grande base soit horizontale et tantôt que cette grande base soit verticale.

4. لويزة. C'est-à-dire « la petite amande ». La dénomination appliquée à cette pièce lui vient évidemment de sa forme.

quadrilatère) 1 centimètre ; grande diagonale du quadrilatère 2cm,3 ; côtés, respectivement 0cm,8 et 1cm,7, se fait en toutes couleurs.

21° *Zor'mî*[1]. Quadrilatère allongé, vergette mince, de 5cm,1 de longueur sur 1 centimètre de large, pourvu sur ses bords

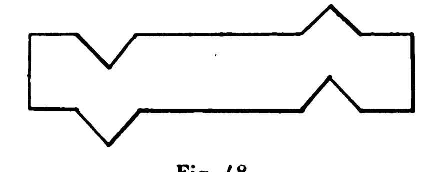


Fig. 48.

d'angles rentrants correspondants à des pointes du bord opposé, de sorte que dans un bout un angle rentrant et une pointe sont dirigés vers la gauche de l'axe, et, dans l'autre bout, vers la droite (voir le dessin). Saillie de la pointe et profondeur de l'angle rentrant, 0cm,5, se fait en blanc et en noir.

E. — Série des formes polygonales de plus de quatre cotés.

22° *Mezhîriya Kbîra*[2]. Hexagone ayant à peu près 2cm,5 de côté, verni. Se fait en jaune, blanc, noir, etc...

23° *Merebba'*[3]. Carreau en terre cuite hexagonale, non

1. الزغمي, « le grognon, le taciturne », probablement à cause des nombreux accidents, saillies et angles rentrants, dont cette pièce est pourvue.

2. مزهرية كبيرة, probablement de la racine *zhr*, زهر, fleur, à cause de la forme de la pièce qui rappelle un peu celle d'une corolle largement ouverte.

3. المربع. Régulièrement, si l'on se conformait aux usages du langage littéral et à ceux de la technique géométrique arabe, ce mot devrait

verni, analogue à la tomette de Marseille. Couleur rouge, naturelle, celle de la terre cuite. Longueur de chaque côté, $3^{cm},7$.

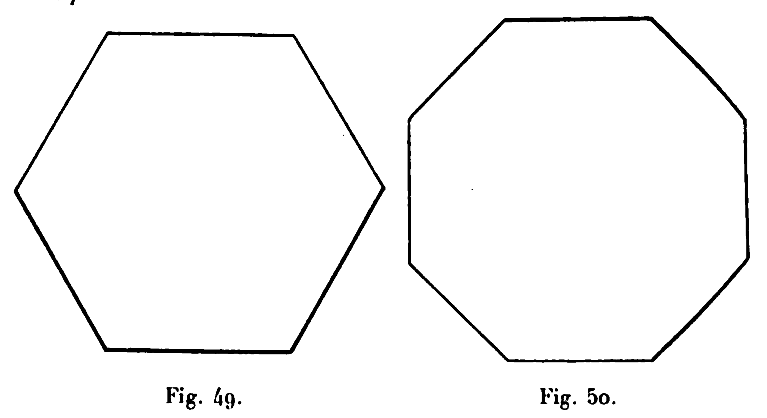


Fig. 49. Fig. 50.

24° *Mezhîriya Çr'ira*[3]. Octogone ayant pour côtés alternativement 1 centimètre et $1^{cm},5$. Se fait en blanc.

25° *Khâtem Çr'ira*[4]. Polygone étoilé dérivé de l'intersection de deux carrés, ou si l'on veut d'un carré de $2^{cm},2$ ou

signifier un « carré » et non un « hexagone », dont le nom est régulièrement *mosedd̲es* (مسدس), c'est-à-dire « figure à six côtés ».

3. مزهرية صغيرة. On dit aussi au masculin *El-Mezhîry*, المزهري. Il en est de même de la forme n° 22.

4. خاتم صغيرة. C'est-à-dire « le petit sceau » à cause de la forme de cette pièce qui rappelle vaguement, quoique avec plus de pointes, la figure connue des arabes sous le nom de « khâtem Sîdnâ Solîmân » (خاتم سيدنا سليمان) et qui résulte de la réunion de deux triangles équilatéraux sécants. A remarquer que, régulièrement, le mot *khâtem* est masculin et que cependant les Tétouanais l'emploient au féminin. Ils font fréquemment des fautes de ce genre comme toujours cela se produit en pays berbère arabisé ou arabe fortement berbérisé.

2 centimètres de côté sur le milieu de chaque face duquel se grefferait une pointe saillante, de $0^{cm},2$ à $0^{cm},3$ de hauteur. S'assemble notamment avec le *Qabarchoûn Çr'ir* et le *Qṭib d'El-Ferreîkh El-Kbîr*.

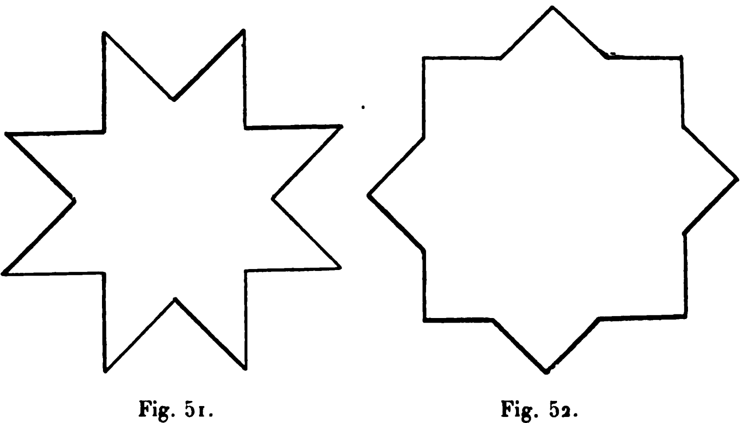


Fig. 51. Fig. 52.

26° *Khâtem Kbîra*[1]. Etoile à 8 pointes, formée par l'intersection de 2 carrés, diamètre de pointe en pointe $4^{cm},8$, saillie des pointes $0^{cm},5$ à $0^{cm},6$, longueur de chaque côté (il y en a 16 naturellement), 1 centimètre. Se fait en toutes couleurs, s'assemble notamment avec le *Qabarchoûn Kbîr*.

27° *Khâtem d'El-Ferreîkh Eç-Çer'îr*[2]. Etoile à 8 pointes ou mieux polygone régulier étoilé de côté, diamètre de pointe en pointe, $2^{cm},2$, saillie des pointes $0^{cm},3$. Se fait en bleu, blanc et jaune.

28° *Khâtem d'El-Ferreîkh El-Kbîr*[3]. Etoile à 8 pointes,

1. خاتم كبيرة. C'est-à-dire « le grand sceau ».

2. خاتم ذالفريخ الصغير. C'est-à-dire « le sceau du jeune oiseau de petite taille » parce que souvent cette pièce entre en combinaison avec celle appelée « *ferreîkh çir'r* ».

3. خاتم ذالفريخ الكبير. C'est-à-dire « le sceau du jeune oiseau de

semblable à la précédente : dimensions de pointe en pointe, $2^{cm},5$, saillie des pointes, $0^{cm},05$. Se fait en bleu, jaune, noir, vert et blanc.

29° *Thnâchrî* ou *Thnâcher*[1]. Etoile à 12 pointes et 24 côtés, diamètre de pointe en pointe, 5 centimères, saillie

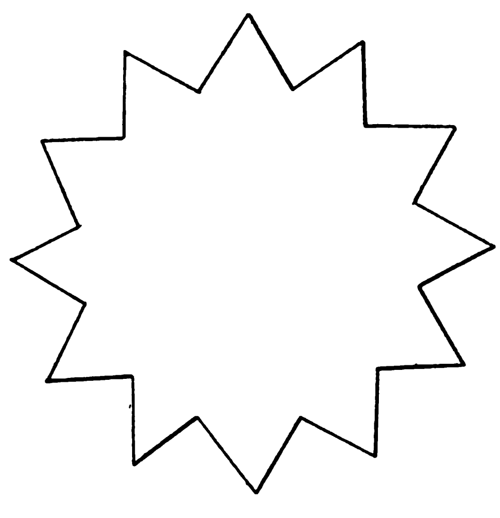


Fig. 53.

d'une pointe, $0^{cm},9$, longueur d'un côté, 1 centimètre. Se fait en toutes couleurs.

30° *Qabarchoûn Çr'îr*[2]. Croix à branches égales, chacune

grande taille » parce que souvent cette pièce entre en combinaison avec celle appelée « *Ferreîkh Kbîr* ».

1. ثناشر ou تناشري. C'est-à-dire « qui a douze (pointes) ». Dérivé du mot *tnâcher* ou *thnâcher* (تناشر ou ثناشر) qui veut dire douze dans le langage des Tétouanais et qui est une contraction de « *thnîn achra* », deux et dix, ثنين عشرة.

2. القبرشون الصغير: « Le petit Qabarchoun ». Ce mot semble avoir

terminée en pointe, diamètre de pointe en pointe, 2cm,8, base de chaque branche, longueur 0cm,7, longueur de la partie en pointe de chaque branche, 0cm,3. Se fait en blanc.

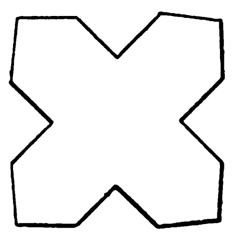


Fig. 54.

31° *Qabarchoûn Kebîr* [1]. Même forme. Diamètre de pointe en pointe, 3cm,8, base de chaque branche, 1cm,2, longueur de la partie en pointe de chaque branche (ou hauteur du triangle qui la termine), 0cm,5. On trouve aussi cette forme avec 4cm,8 de pointe en pointe pour s'assembler avec la *Khâtem Kbîra*.

32° *Touâlta* [2]. C'est une figure dérivée de la précédente par suppression pure et simple d'une branche de la croix. Il reste donc trois branches dont les dimensions sont les mêmes que celles des branches du *Qabarchoûn Kbîr*. Se fait en toutes couleurs.

une origine étrangère. Peut-être vient-il de l'espagnol *caparazon* pris dans le sens de « armature d'os qui reste du corps d'un oiseau lorsqu'on en a retiré les quatre membres » (*Diccionario etymologico de la lengua Española* de Echegaray). En effet la pièce de terre cuite vernissée dont il s'agit peut évoquer par sa forme, par les bras dont elle est munie, celle de la partie du squelette d'un oiseau, ci-dessus désignée, avec ses apophyses.

1. القبرشون الكبير: « Le grand Qabarchoun ».

2. طوالتة ou توالتة. Mot dont l'origine nous est inconnue aussi bien que le sens primitif. Doit-on cependant le rapprocher de *ṭoûla, thaloula, thoulila, thouloul, thouala*? mots qui tous veulent dire *verrue*, et quelquefois par extension *kyste, loupe*, ce qui fait saillie sur la peau, il y aurait un changement du *th* (ث) en *t* (ت) ou en *ṭ* (ط), fait fréquent à Tétouan. « Le nom de la pièce lui aurait été donné alors de ses saillies » ou plus simplement n'est-ce pas une simple déformation de la racine ثلث, *thlth*.

33° *El-Fèsi*. Carré à côtés curvilignes concaves. Diagonale, 6^cm^,8, distance d'un angle à l'autre consécutifs, 4^cm^,4,

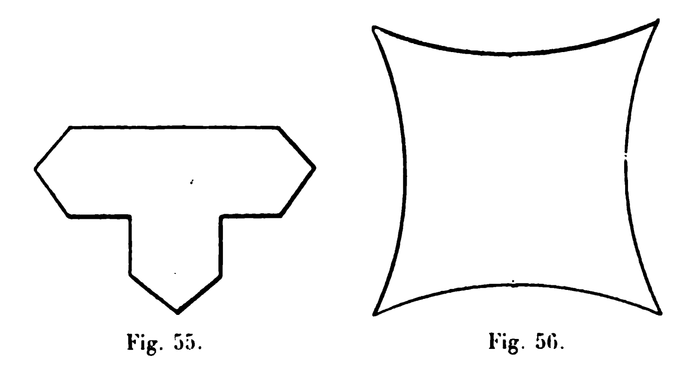


Fig. 55. Fig. 56.

flèche de la courbe d'un côté, 0^cm^,6. Se fait en toutes couleurs.

F. — Formes irrégulières et mixtes.

34° *Zellaïj d'El-Testir*[2]. On groupe sous ce nom une série de formes, assez irrégulières quelquefois, servant, par leur assemblage, à former ces rosaces à entrelacs compliqués qui sont parmi les plus beaux motifs de la mosaïque Tétouanaise.

On peut citer parmi les principales :

A. Hexagone irrégulier, formé par l'adjonction à un rectangle de 2 triangles accolés aux petites bases; dimensions : grande longueur de pointe en pointe, 3^cm^,9, largeur

1. الفاسي. C'est-à-dire « l'originaire de Fès (فاس) ». Est-ce parce que cette forme a été créée par les céramistes de Fès?

2. زليج ذاالتسطير. C'est-à-dire « les carreaux vernissés des entrelacs ». Le mot *testir* est employé dans différents cas, dans les arts des bâtiments, dans la sculpterie sur bois peint.

2 centimètres, longueurs respectives des côtés, $1^{cm},5$ et $1^{cm},8$.

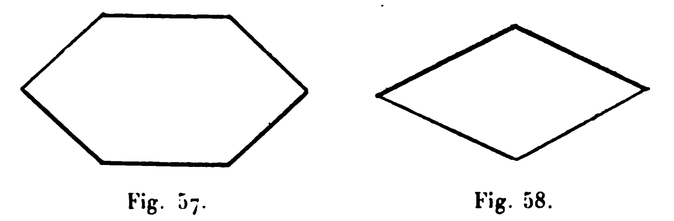


Fig. 57. Fig. 58.

B. Losange ayant pour diagonales $3^{cm},6$ et $1^{cm},8$, longueur du côté $1^{cm},9$ ou 2 centimètres.

C. Hexagone régulier de $1^{cm},5$ de côté.

D. Octogone à angles rentrants et sortants, formé par l'adjonction à un rectangle, d'un triangle de base égale au petit côté sur l'un de ces petits côtés, et d'un triangle bien moindre que l'autre à pointe extérieure (voir la figure). Longueur de pointe en pointe 3 centimètres, largeur 2 centimètres, longueur du côté principal $1^{cm},7$, côté du plus grand triangle $1^{cm},5$.

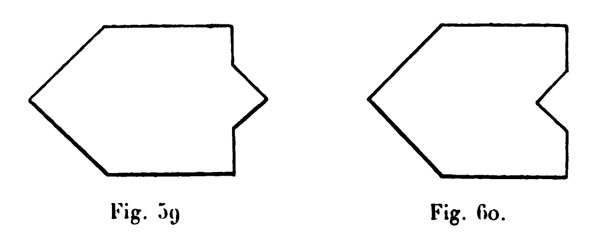


Fig. 59 Fig. 60.

E. Figure analogue sauf que la pointe du petit triangle ajouté à l'un des petits côtés se trouve dirigée vers l'intérieur de la figure. Longueur de pointe en pointe, $2^{cm},2$, pour le reste comme ci-dessus.

F. Hexagone mixtiligne à angles rentrants et sortants, ayant un grand côté convexe (flèche $0^{cm},6$, distance d'une extrémité à l'autre $4^{cm},8$, deux grands côtés concaves (dis-

tance d'une extrémité à l'autre 3 centimètres, flèche $0^{cm},3$)

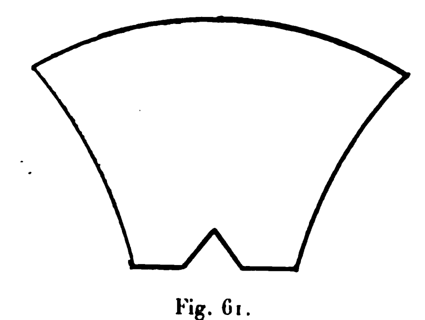


Fig. 61.

et une base (longueur $2^{cm},2$) pourvue d'une échancrure triangulaire (hauteur $0^{cm},5$, base $0^{cm},7$).

Il y a encore d'autres formes plus ou moins compliquées.

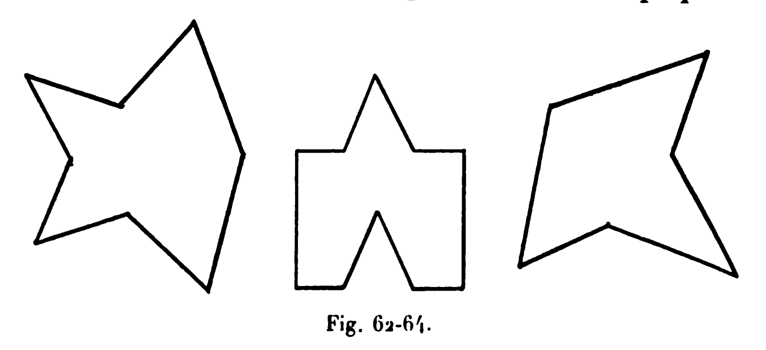


Fig. 62-64.

Les formes dites *de Testîr* se font en toutes couleurs.

35° *Cherrâfa*[1]. Figure assez compliquée, sorte de merlon

1. شرّافة. C'est-à-dire « celle qui sert de feston ». Ce mot est employé pour désigner en architecture les « merlons » à côtés découpés, à redans, qui surmontent, dans un grand nombre de cas, les murs des édifices marocains, notamment les murs des forteresses, des citadelles, etc. On a donné ce nom à la pièce dont il s'agit à cause de sa ressemblance avec un quelconque de ces merlons. On emploie d'ail-

à contours mixtilignes, hauteur $6^{cm},3$, base $4^{cm},5$. Se fait en blanc et en noir.

Nous n'affirmons pas qu'on ne puisse trouver actuellement dans le commerce aucune des formes que nous venons de mentionner en d'autres couleurs que celles que nous avons indiquées. Mais celles qui sont courantes sont précisément celles que nous donnons ci-dessus.

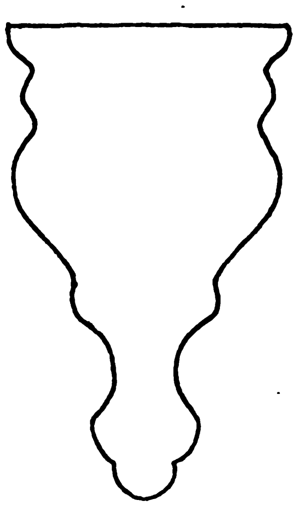


Fig. 65.

Il est clair aussi qu'on pourrait trouver encore dans le commerce, même aujourd'hui, quelques autres formes de carreaux, mais moins communes, d'un usage moins courant, et dont les noms sont peu ou point connus, même de la très grande majorité des praticiens[1]. C'est pourquoi nous ne les mentionnons que pour mémoire, et c'est pourquoi encore nous n'en donnons pas les dénominations qui s'y appliquent, n'ayant trouvé personne qui pût nous les indiquer. Mais nous espérons pouvoir un jour ou l'autre combler cette lacune et faire alors de

leurs les cherrâfa de façon analogue aux merlons pour couronner les soubassements mosaïques qui recouvrent les murs jusqu'à hauteur d'appui, en les disposant à hauteur de la cimaise dont elles tiennent la place en formant une sorte de frise. On les dispose encore au lieu et guise de plinthe au pied de ces mêmes soubassements.

1. Voir plus loin ce que nous disons à propos de la décadence de l'industrie des carreaux vernissés et de la plus grande variété de formes que l'on rencontre parmi ces carreaux en étudiant les anciennes mosaïques.

quelques renseignements complémentaires l'objet d'une note additionnelle.

Quelle que soit leur forme, ces carreaux sont de dimensions un peu plus fortes à leur surface extérieure, vernissée, qu'à leur surface intérieure, celle qui s'applique sur les parois à revêtir. L'objet d'une pareille disposition est de permettre au mortier de s'insérer entre les fragments de la mosaïque de façon à les maintenir solidement les uns contre les autres, sans qu'il soit besoin de laisser d'intervalle trop sensible entre leurs lignes, extérieurement, et d'éviter ainsi de rompre l'harmonie du dessin.

L'épaisseur uniforme des carreaux est de $0^{cm},13$.

On trouve aussi des carreaux émaillés, sur deux faces, pour baguettes d'angles. Ce sont des prismes droits ayant en général $18^{cm},5$ de long, 2 centimètres de face dans un sens et $3^{cm},5$ dans l'autre. Mais on peut aussi en trouver dans le commerce d'autres dimensions ou en faire faire.

Le procédé de fabrication des carreaux vernissés exclut naturellement une grande précision dans les mesures qu'on leur donne. Aussi toutes les dimensions indiquées ci-dessus sont-elles susceptibles de varier de quelques millimètres. Rien n'empêcherait non plus, le cas échéant, d'en faire sur d'autres dimensions.

§ 5. — Les glaçures[1].

Les glaçures en usage à Tétouan sont de deux sortes seulement :

1° Les vernis ;

2° Les émaux.

Les *couvertes* sont inconnues.

1. Le nom arabe usité à Tétouan pour désigner indistinctement toute espèce de glaçure est طلي (*tlî*).

1° Les vernis. Ou mieux le vernis. — Se compose d'un enduit vitrifié composé de plomb et de sable, intimement mélangés après avoir été porphyrisés dans le mortier puis convertis en pâte semi fluide par l'adjonction d'une quantité d'eau suffisante. C'est donc une sorte de verre de plomb.

2° Les émaux. — Il y a cinq sortes d'émaux, dont un seul, le vert, est utilisé pour la poterie, ce sont :

Le blanc (*Abiaḍ* en arabe)[1] ;
Le noir (*Akeḥal* »)[2] ;
Le jaune (*Açfar* »)[3] ;
Le vert (*Akhḍar* »)[4] ;
Le bleu (*Brâya* »)[5].

Très simple est la fabrication de ces émaux. Elle ne comporte jamais qu'une seule recuite des biscuits, et qu'une seule application de la matière que la cuisson transforme en émail, puisque la teinte d'une pièce donnée est toujours plate et uniforme.

D'une façon générale ces émaux ont le grave inconvénient d'être d'une dureté très médiocre, de sorte que les mosaïques établies sur le sol s'usent très vite au frottement des souliers, dans les maisons européennes.

1. ابيض, terme universellement employé en arabe.

2. اكحل, terme universellement employé en arabe.

3. اصفر, terme universellement employé en arabe.

4. اخضر, terme universellement employé en arabe.

5. براية. Ce terme est employé à Tétouan et Tanger pour désigner le bleu foncé, un peu violacé, le bleu marine, etc. Nous en ignorons l'origine. Le mot *azraq* (ازرق), généralement employé partout ailleurs pour désigner le bleu avec ses diverses nuances, ne se dit au contraire à Tétouan et Tanger que des bleus plus ou moins clairs ; jamais en tous cas il ne s'applique aux carreaux vernissés.

On rencontre à chaque instant, dans ces mosaïques un peu anciennes de date, des carreaux qui ont perdu une partie de leur émail et qui montrent, comme autant de taches irrégulières, le rose de la terre cuite; ou même, dans des mosaïques plus vieilles encore ou plus fatiguées, on ne trouve plus qu'une nappe rosâtre avec quelques parcelles d'émail çà et là demeurées, le reste ayant à peu près complètement disparu.

Ces mosaïques établies sur le sol ne se conservent dans de bonnes conditions que dans les maisons indigènes où l'on marche pieds nus ou avec de simples bas ou chaussons d'intérieur sans semelles, en tous cas jamais avec les chaussures qui, dans la rue, se sont chargées de sable, de menus débris de toutes sortes parmi lesquels des corps plus ou moins durs et corrodants. Les mosaïques murales, qui n'ont pas les mêmes inconvénients à redouter, peuvent durer des siècles sans rien perdre de leur éclat.

Voyons maintenant les caractéristiques particulières de ces différents émaux :

Le *Blanc* est en général très pur; quelquefois cependant on peut lui reprocher d'être légèrement teinté de bleu ou de gris, ou un peu jauni, ou un peu rosé. Cela est dû, sans doute, aux émanations métalliques des autres émaux que l'on a pu faire cuire en même temps, sans précaution suffisante.

Le *Noir* n'est presque jamais absolu; le plus souvent il est un peu roussâtre, se rapproche davantage de la teinte dite bitume en peinture que du noir vrai; dans les produits inférieurs il passe presque au brun Van Dyck. Souvent aussi il est inégalement étalé sur la surface d'un même carreau, quand celle-ci est un peu étendue de sorte que certaines portions, couvertes d'un épais enduit, sont très chargées en couleur, et que d'autres, où l'enduit est mince, laissent presque transparaître la couleur de la terre cuite sous le glacis brun.

Le *Jaune* est en général très ocreux, c'est presque de l'*ocre jaune* pure ou de la *terre de Sienne naturelle*; quelquefois, cependant, il prend une légère teinte citron. C'est, dans l'ensemble, une des couleurs les plus franches, les plus belles et les plus riches de la série.

Le *Vert* est presque toujours un vert foncé, un gros vert rappelant le vert de vessie employé en aquarelle. C'est d'ailleurs le même émail que celui que l'on trouve si fréquemment employé en Espagne et dans le Midi de la France pour les pots, cruches, jarres, etc., destinés à conserver, l'eau, les provisions, etc., et qui, si souvent, y est appliqué seulement sur une partie des surfaces, de façon à trancher avec les tons rosés de la terre cuite. Cet émail vert est très constant de teinte, mais peu brillant, un peu trop sombre. On l'emploie peu souvent en combinaison avec les autres émaux pour faire des mosaïques, sauf quelquefois avec le blanc. Mais plus fréquemment on le combine avec les tomettes de terre cuite pour couvrir le sol dans des conditions suffisamment économiques mais médiocrement décoratives.

Les anciennes mosaïques, les tuiles anciennes, les carreaux qui recouvrent une partie des faces des anciens minarets, présentent des teintes vertes plus franches, plus claires et plus gaies, tirant davantage sur le vert émeraude.

Le *Bleu* (*Brâya*, et jamais *Azraq* nous le répétons), est un bleu un peu violacé, une sorte d'outremer très foncé un peu rabattu de rose et quelquefois de *noir* ou de *teinte neutre*, qui le fait pencher vers la teinte ardoisée. C'est donc une nuance peu vive, peu gaie, quand elle est employée seule avec le blanc, mais qui s'oppose heureusement, en le faisant valoir, au jaune ocreux. Quelquefois ce bleu devient plus clair, tire un peu sur le *cobalt* ou le bleu de Paris, quelquefois sur le bleu gris.

En somme la gamme est plutôt sévère.

Les émaux présentent en général un autre défaut. Leur épaisseur est peu uniforme, d'où il suit que, sur des surfaces un peu grandes, l'intensité de leur teinte varie nécessairement dans des proportions par trop facilement appréciables; le défaut est surtout sensible pour le bleu et le noir. Il tient évidemment à la manière trop primitive dont on dépose l'enduit à la surface de la terre cuite: il serait facile d'y remédier avec un peu plus de soins.

Signalons un dernier défaut; fréquemment la surface des émaux est boursouflée de petites éminences, provenant soit de ce que la pâte avec laquelle ils ont été faits contenait de légères bulles d'air, soit de ce qu'elle renfermait quelques corps étrangers.

Encore un défaut provenant d'un manque de soins et qu'il serait bien facile d'éviter.

Les divers émaux ci-dessus énumérés ne sont pas toujours absolument opaques; quelquefois ils présentent un certain degré atténué de transparence et paraissent tirer sur le vernis; toujours les carreaux qui les portent présentent sur leur centre un léger bombement, ce qui facilite les jeux de lumière, sur les joints, une fois qu'ils sont en place, et ce qui contribue par là à l'éclat des mosaïques.

La façon dont on obtient les divers émaux est la suivante:

Email blanc (*Abiaḍ*). — C'est un silicate d'étain.

On broie dans un petit bassin appelé *sahridj*[1], sous une certaine couche d'eau, un lingot d'étain (*qaçdir*)[2] entre deux pierres appelées *mesḥaq el-qaçdir*[3], et dont l'une est

1. سهريج.

2. قصدير. L'étain vaut environ 35 pesetas le quintal à Tétouan.

3. مسحق القصدير. C'est-à-dire ce qui sert à broyer l'étain, de *shq*, سحق, « broyer, pulvériser ».

fixée au fond du bassin, l'autre tenue dans la main de l'opérateur. L'eau se charge d'une certaine quantité d'étain en suspension ; quand on la considère comme assez chargée, qu'elle menace de déposer, on la retire et on la verse dans une jarre dite *khâbya*[1]. On continue à broyer le lingot d'étain de la même façon que ci-dessus, jusqu'à ce qu'on ait complètement utilisé le lingot d'étain, versant chaque fois l'eau du bassin dans la jarre.

On laisse cette eau déposer les matières qu'elle tient en suspension et on la laisse reposer trois jours dans la jarre : il se forme un précipité d'un blanc sale (oxyde d'étain) ; on décante, on met à part le précipité et l'on conserve l'eau dans laquelle il s'est formé.

Le précipité est mis dans un récipient; on y ajoute par parties égales du sable de l'Oued Qiṭân, ou des carrières avoisinantes, qui a été lui-même pulvérisé entre deux meules puis soigneusement bluté au tamis très fin, à fils de soie *R'erbel*[2]. On ajoute la quantité d'eau nécessaire pour faire une pâte assez coulante, en se servant pour cela de l'eau de la jarre, que l'on avait mise de côté.

Il ne reste plus qu'à mettre en contact direct avec cette pâte la face des carreaux que l'on veut émailler en blanc, ce qui se fait en les portant à la surface de la pâte, sans se servir de pinceau, ni de rien d'analogue (on appelle cette opération *sâs, isoûs*[3] ; on dit *isoûsoû*[4] pour : *on trempe le carreau dans la pâte à émail*), puis on fait cuire.

1. خابية.

2. غربال.

3. ساس, aor. يسوس. Nous ne connaissons pas d'autres sens voisins de cette racine, qui a, par ailleurs, en arabe régulier, le sens de « gouverner, soigner, donner ses soins ».

4. يسوسوا.

Émail noir (*Akeḥal*). — Ce doit être un oxyde double de fer et de plomb.

On commence par calciner du plomb (*khfîf*)[1] dans un petit four appelé *mahraq*[2], puis on le pulvérise, en le broyant (*seḥaq*[3] est le terme employé) dans une sorte de mortier de pierre appelé *mesḥaq*[4]. On blute au moyen d'un fin tamis à fond de fils de soie.

D'autre part on pulvérise dans un mortier analogue le minerai appelé *mereunsiyat*[5]. C'est un minerai rouge sombre, qui vient de Bordj El-Fenar[6] (Cap Spartel) et qui est analogue au minerai de Beni-Saf d'après les indigènes. Ce

1. خفيف. C'est-à-dire « léger ». Ce métal est ainsi appelé par antinomye à cause de l'idée défavorable qui a fini par s'attacher à son nom véritable « *reçâç* », رصاص qui sert aussi à désigner « une balle de fusil ». C'est pour ne pas éveiller cette image, considérée comme fâcheuse, dans l'esprit de l'interlocuteur qu'on emploie de préférence du mot *khfîf*; mais comme, d'autre part, ce même mot khfîf s'emploie aussi de plus en plus pour désigner une balle de fusil, par une analogie facile à comprendre, il s'ensuit qu'il sera bientôt tout aussi démonétisé que celui qu'il a remplacé. C'est un cas fréquent en arabe. Le plomb vaut de 35 à 45 pesetas le quintal, à Tétouan.

2. محرق. C'est-à-dire « l'instrument où l'on brûle, où l'on calcine ». Ce four est plutôt un simple foyer pourvu d'un soufflet primitif, où le métal est calciné à l'air libre dans un creuset. Nous aurons l'occasion de le décrire plus en détail en parlant de la bijouterie.

3. سحق.

4. مَسْحَق.

5. مغنسية. C'est à chaque potier de se procurer la quantité dont il a besoin en se rendant au cap Spartel. Le minerai est ensuite transporté par mer à Tétouan. Il revient à 25 pesetas environ le quintal du pays (monnaie chérifienne).

6. برج الفنار: « *La tour du fanal* ».

doit donc être un minerai de fer. On monde ; on blute au tamis de soie.

On mélange ensuite 1/8 de poudre de *mereunsiya* avec 7/8 de plomb calciné et porphyrisé ; on remet le mélange dans le mortier dit *mesḥaq* ; on mélange et on porphyrise à nouveau.

On mélange avec de l'eau, de façon à transformer en pâte, et on couvre la surface des carreaux que l'on veut émailler en noir, en procédant comme il a été dit ci-dessus pour l'émail blanc ; on porte au four et l'on cuit.

Email jaune (Açfar). — Ce doit être un silicate double de fer et de plomb (ou de fer et d'antimoine !) plus ou moins sulfuré, car les matières premières sont :

Le *koḥeul*[1], matière dont se servent beaucoup les indigènes, que l'on donne généralement comme un sulfure d'antimoine, mais qui n'est presque jamais autre chose que du sulfure de plomb plus ou moins pur.

La *tèfza*[2] ; ce nom est souvent donné par les indigènes au grès tendre ; dans l'espèce il paraît représenter une ocre sableuse, ou, si l'on veut, un sable un peu cohérent, fortement teinté d'ocre, qui vient du lieu dit *Eṭ-Ṭouîla'*[3], au pied du Djebel Darsa, au-dessous du cimetière juif.

1. كُحْل. Ce même terme est employé quelquefois dans les ouvrages arabes pour désigner tout collyre (puisque le principal usage du sulfure de plomb et du sulfure d'antimoine, dans la vie musulmane, est précisément de faire un collyre bien connu), et aussi pour désigner l'antimoine lui-même, par extension.

2. تافزة. On ne doit jamais traduire ce mot arabe en lui donnant le sens de *tuf* comme le font beaucoup d'Européens, qui se laissent conduire dans ce cas par une vague analogie de son entre les deux mots.

3. الطويلع : « La petite montée, la petite côte ».

La *tèfza* est concassée, pulvérisée, blutée et tamisée au tamis de soie.

D'autre part, le *koḥeul* subit la même opération. On mélange les deux poudres par parties égales en porphyrisant à nouveau dans le mortier ; on ajoute la quantité d'eau nécessaire pour tranformer en pâte semi-fluide et l'on couvre la surface des carreaux comme il a été dit précédemment.

Email vert (Akhḍar). — C'est un oxyde double de cuivre et de plomb. — On calcine ensemble dans le four appelé *maḥraq*, trois parties de plomb *khfîf* et une partie de rognures et de limailles de cuivre rouge[1]. On concasse, on pulvérise et porphyrise le mélange obtenu dans le mortier dit *mesḥaq* ; on monde, on blute et on tamise ; on fait enfin avec la poudre obtenue une pâte comme il a été dit ci-dessus pour les autres émaux.

Email bleu (*Brâya*). — Ce doit être un silicate complexe, d'alumine, de soude, de plomb et de fer avec un peu de soufre si l'on s'en tient à la nature des matières premières qui servent à l'obtenir.

Plomb (khfîf).

Nîl[2] (bleu à bleuir le linge), sorte d'outremer, industriellement fabriqué, malgré son nom vulgaire d'indigo, en Europe avec le lapis lazuli naturel ou artificiel, c'est-à-dire avec un sillicate double d'alumine et de soude contenant en outre un peu de soufre et de fer.

On calcine le plomb au four dit *Maḥraq* et on le pulvé-

1. On appelle *chṭâya*, شطاية (pour *cheḍhaya*, شظاية), ces débris de cuivre. Ils se vendent environ 0 pes. 25 la livre.

2. نيل. On dit plus ordinairement *nîla*, نيلة, en Algérie. Ce produit est importé de Marseille. Il vaut environ 2 pesetas la *livre 'Aṭṭarî*.

rise au *Meshaq* ; puis on le tamise comme on l'a vu précédemment pour les autres émaux.

On mélange 3 parties de la poudre obtenue avec une partie de *nîl* ; on porphyrise au mortier ; on ajoute la quantité d'eau nécessaire pour obtenir une pâte semi-fluide.

Le reste comme précédemment.

On voit que, sauf le blanc, qui est *stannifère*, tous ces émaux sont *plombifères*, mais le plomb doit y jouer le rôle de simple fondant.

Une partie des matières employées pour leur confection (plomb, étain, outremer, cuivre, galène ou sulfure d'antimoine) vient d'Europe ; le reste est apporté du Maroc, mais toujours d'assez loin ; aussi les potiers-céramistes ont-ils soin d'avoir toujours dans leurs ateliers des quantités suffisantes de ces produits qu'ils conservent dans des pots de terre dits *meḥâbes*[1]. A la rigueur, cependant, ils pourraient toujours se procurer en ville, chez les droguistes juifs ou musulmans, une partie de ces ingrédients, ceux qui viennent d'Europe, mais pas toujours en quantité suffisante au moment voulu.

§ 6. — Valeur industrielle et artistique de l'industrie des carreaux émaillés a Tétouan.

Quand on compare les carreaux émaillés, et les mosaïques qu'ils composent, de fabrication moderne, aux échantillons qui nous restent d'autrefois, on est porté à croire que l'industrie qui nous occupe a subi une décadence sensible. Les teintes que nous présentent les anciens spécimens sont bien les mêmes, dans l'ensemble, que celles que nous voyons

2. محابس. Pluriel du mot *maḥbes*, محبس.

aujourd'hui ; mais il paraît qu'elles présentent plus de variété ; on y trouve certaines nuances délicates ou brillantes qui ne se font plus actuellement [1] ; souvent aussi les teintes anciennes sont plus franches, plus claires, enfin la variété des formes des carreaux a certainement été bien plus grande que celles que l'on trouve aujourd'hui couramment dans le commerce. Cependant, rien n'empêcherait évidemment les céramistes de produire à nouveau ces formes, et s'ils s'en abstiennent, c'est peut-être simplement parce que, l'art de la décoration tendant à se perdre, l'habileté des décorateurs diminuant et le goût des amateurs devenant plus facile à satisfaire, les industriels n'ont plus à se préoccuper de mettre à leur disposition un aussi grand choix de matériaux.

Il n'y a rien d'étonnant, d'ailleurs, à ce que cette décadence se soit produite ; elle a atteint à peu près toutes les branches de l'industrie et de l'art musulman, au Maroc comme ailleurs, en même temps que se produisait la décadence politique.

Signalons, pour finir, la parfaite analogie ou même l'identité — sous le bénéfice des réserves ci-dessus — des carreaux servant à la confection des mosaïques de l'*Alhambra*

1. L'infériorité de la gamme de teintes actuelle est encore plus évidente si l'on compare les produits de Tétouan aux plaques de faïence émaillée du royaume maure de Valence et à celles d'autres fabriques espagnoles de la même époque. Les teintes délicates qu'on admire dans ces anciens produits de l'art hispano-moresque, les bleu ciel, les mauves, les roses ou bien encore les reflets métalliques, manquent complètement dans les premières. Jamais évidemment, même à sa meilleure époque, l'industrie de Tétouan n'atteignit pareil éclat.

Nous avons vu à Tétouan des carreaux consistant en plaques à teintes riches, fondues, à inscriptions arabes blanches, en relief sur fond en d'autres couleurs, que l'on nous a donnés comme venant de Fès et qui témoignent d'une grande perfection de procédés et d'un art véritable. Mais nous ignorons si l'indication, provenant cependant d'un indigène des plus sérieux, est bien exacte, et surtout si ces produits sont encore actuellement fabriqués à Fès.

de Grenade[1] avec les carreaux fabriqués à Tétouan ancienne-

1. Nous avons déploré, dans une note antérieure, la méthode suivant laquelle les restaurateurs de l'Alhambra de Grenade procédaient à la réfection des anciennes mosaïques du palais. Il est juste de dire que, par contre, la restauration de l'Alcazar de Séville s'effectue suivant un meilleur plan, en utilisant pour les portions de mosaïques qu'il s'agit de remplacer des carreaux de terre émaillée absolument identiques à ceux qu'ont laissés les premiers constructeurs du palais et à ceux qui se fabriquent encore aujourd'hui à Tétouan.

Comme nous le disions dans le texte, à propos de l'importance et de la valeur actuelle de la fabrication des *azulejos* de Tétouan, on se convainct davantage encore qu'elle est en pleine décadence à voir les anciens modèles hispano-moresques et notamment les belles mosaïques de l'Alcazar. Les couleurs sont plus franches dans les anciens modèles, bien souvent, plus soutenues de ton ; mais où la supériorité des œuvres anciennes se montre dans tout son éclat, c'est dans le nombre et la variété, et aussi la complexité des formes d'azulejos mises en œuvres ; variété et complexité grâce auxquelles les artistes ont pu composer les remarquables mosaïques murales du palais.

L'expression d'hispano-moresque employée ci-dessus par nous pour désigner les œuvres dont il s'agit ne vient pas en désaccord avec ce que nous savons de l'histoire de l'Alcazar. Si ce monument fut élevé sur l'ordre d'un roi chrétien (Don Pedro de Castilla, 1353) il n'en est pas moins vrai que son style, son inspiration sont pleinement hispano-moresque (il s'agit seulement des parties anciennes) : si certaines régions de l'Espagne étaient, à cette époque déjà, retombées, — et quelques-unes depuis longtemps, — aux mains des rois catholiques, cependant la civilisation issue de la conquête arabe continuait plus ou moins florissante dans presque toutes ses manifestations ; les musulmans même continuaient à demeurer dans nombre de villes parmi celles qui avaient été enlevées à leur domination.

Nous avons remarqué à l'Alcazar de Séville que les anciens azulejos présentaient de légers reflets mordorés, des tons métalliques irisés plus ou moins accentués. Nous ne croyons pas cependant qu'il faille y voir une intention de la part des fabricants ; il ne devait pas en être ainsi originellement, sans doute. Il s'agit plutôt d'une oxydation légère des émaux et d'une décomposition partielle de leur surface, analogue à celle qui se produit dans les *verres* soumis un temps prolongé à l'action de l'eau et de l'air, et qui donnent de si belles irisations aux verreries romaines longtemps enfermées dans la terre.

ment et aujourd'hui. On peut en conclure que, presque certainement, l'industrie dont nous parlons est, à Tétouan,

A côté des établissements de céramique de la côte du Levant (Espagne) où se conserve plus ou moins la fabrication des azulejos et où se fait sentir, directement ou non, naturellement ou artificiellement, l'influence de la civilisation hispano-moresque, à quelque degré que ce soit ; il est juste de mentionner aussi les fabriques d'Andalousie, notamment celles de Séville, — et entre autres la Cartuja, — et celles de Cordoue. L'abondance et l'excellente qualité des terres à poterie, fournies par les limons de la vallée du Guadalquivir expliquent facilement l'essor pris par l'industrie qui nous occupe en Andalousie dès le temps des Arabes, et sa persistance jusqu'à nos jours plus ou moins florissante, après qu'elle eut jeté un si vif éclat anciennement au temps de la domination musulmane et même à l'époque des premiers rois chrétiens qui suivirent et qui nous ont laissé tant d'azulejos marqués du lion de Castille ou des tours d'Aragon.

De même l'abondance des limons de la vallée du Tage a donné, à Tolède, essor à la fabrication de l'industrie des briques et des tuiles. Ces matériaux jouèrent un rôle prépondérant dans la construction des anciens édifices de la ville ; ils présentent une analogie des plus grandes avec ceux que l'on emploie au Maroc, et particulièrement à Tétouan, de nos jours encore, et l'on peut en dire autant de la façon de les mettre en œuvre.

La même décadence que nous signalions à propos de la fabrication des azulejos à Tétouan se relève aussi dans la fabrication d'autres poteries, lorsque l'on compare celles que nous donnent aujourd'hui les potiers de Tétouan à celles que nous ont laissées leurs ancêtres ou leurs maîtres en Andalousie, ou tout au moins les anciens disciples de ces maîtres restés en Espagne. Le musée de Séville contient des restes de poteries très remarquables, notamment des jarres vernissées à inscriptions arabes d'un caractère réellement artistique. Or on voit aisément du premier coup d'œil que les jarres actuellement en usage à Tétouan dérivent d'une même inspiration, descendent d'une même forme type, mais dépouillée de tous ses ornements. A Tétouan, comme à Cordoue, comme à Tolède, comme dans les campagnes de l'Andalousie et celles de la Castille méridionale, mêmes formes de jarres, mêmes formes de cruches et même usage fréquent ; le nom espagnol des jarres, *tinaja*, rappelle même la dénomination qu'on leur donne quelquefois à Tétouan, et presque toujours à Tanger, *tona*, celle qu'on leur donne aussi ailleurs, *tina* ; mais au Maroc comme en Espagne on

d'importation andalouse ; la date de son installation dans la ville doit être celle de l'arrivée des fugitifs d'Andalousie, c'est-à-dire la fin du xv[e] siècle. Nulle part ailleurs on ne la retrouve dans le nord de l'Afrique, autrement qu'à l'état embryonnaire, si ce n'est à Fès, mais avec des procédés tout différents. Fait qui contribue bien à prouver encore combien peu le Maroc a dû, malgré ce qu'on en ait dit, subir le contre-coup de la chute de Grenade et se laisser pénétrer par le choc en retour de la civilisation hispano-arabe, sauf en quelques points isolés[1].

Exprimons enfin le regret que les restaurateurs de l'Alhambra au lieu de se servir, pour remettre en état les anciennes mosaïques murales du merveilleux palais, des carreaux de Tétouan, qu'ils pourraient se procurer si facilement cependant, aient cru devoir se contenter d'utiliser ces horribles carreaux imprimés qui portent sur leur surface l'imitation grossière et criarde de quelques centimètres carrés de mosaïques[2].

ne fabrique plus aucun des beaux spécimens d'autrefois, puisque la classe riche ou ne les emploie plus, ou n'existe plus elle-même.

1. Cependant on nous a signalé une fabrication, mais très peu importante, de carreaux émaillés pour mosaïques à Casablanca, Rabat et Asfi. Enfin la même industrie tendrait à s'implanter à *Ṭanja El-Bâbya*, près de Tanger, où elle aurait été importée depuis peu par des indigènes des Djébala. Mais la qualité secondaire de l'argile nuisait à la qualité des produits. Nous donnons ces faits sous toutes réserves, n'ayant pu les contrôler.

2. La partie de l'Espagne que les Espagnols appellent « Levante », c'est-à-dire la région qui avoisine la côte orientale, fournit beaucoup de ces produits. Valence notamment (Maisons Ros José, Nolla hijos de Miguel, etc., etc.) et Malaga, comptent des fabriques importantes. A côté des produits de belle qualité soigneusement faits, mais chers, ces régions de l'Espagne déversent sur le Nord de l'Afrique une pluie de produits inférieurs, d'un bon marché remarquable ; plus faciles à mettre en œuvre que les produits de Tétouan, ils exigent moins de main-d'œuvre, aussi moins d'habileté de la part de l'ouvrier, beaucoup moins de temps, par suite ils détrônent peu à peu les mosaïques

Les carreaux émaillés n'étant pas d'une vente absolument courante, la multiplicité de leur forme, de leur taille, entraînant nécessairement des variations très grandes dans leurs prix de vente il nous est impossible de donner de ceux-ci la moindre idée même approchée. Généralement d'ailleurs, les carreaux ne se vendent pas seuls ; ils ne s'exportent plus guère aujourd'hui, ils sont utilisés sur place, et l'envoi qu'on en faisait autrefois à Tanger, Chechaouen, El-Qçar Elkebir et peut-être ailleurs paraît avoir cessé à peu près complètement ou ne plus se faire que rarement depuis l'invasion des produits céramiques de fabrication européenne. Dans ces conditions, le prix de fourniture des carreaux se trouve, normalement, compris dans celui de la confection

tétouanaises au grand détriment de l'art décoratif. Leurs couleurs crues exagérées, leurs lignes sèches éclatent partout et offensent les yeux dans les maisons européennes ou juives nouvellement édifiées dans le Nord du Maroc, et même dans un trop grand nombre de demeures indigènes, quoique les musulmans soient restés, plus que les autres, fidèles aux anciens procédés.

Les dessins portés par ces carreaux espagnols reproduisent textuellement d'anciens fragments de mosaïques ; mais les contours des piécettes constituant celles-ci dans les originaux sont accusés sur les plaques-copies par de lourds et durs lisérés blancs, qui ont la prétention de figurer le léger affleurement de plâtre qui se fait jour plus ou moins entre les éléments isolés qu'il réunit dans les œuvres originales. Puis plus rien de ce léger bombement central des piécettes, plus rien de cette demi-transparence ou de cette demi-translucidité des émaux qui motivent les jeux de lumière et rompent heureusement la monotonie des grandes surfaces ; plus rien de cette légère irrégularité, de cette légère indécision des contours qui disparaît sous l'éclat du jour dans les surfaces pleinement éclaircies, mais qui donne un flottement si doux, un certain air de profondeur et de mystère aux parties plus ou moins enveloppées dans l'ombre des coins obscurs.

En somme une régularité trop absolue, trop mathématique, qui va précisément à l'encontre de ce que l'on demande à l'art décoratif et surtout à l'art décoratif musulman, occuper et distraire l'esprit en le reposant, mais sans l'absorber dans une contemplation trop précise et sans essayer d'enfermer son vol dans une formule trop nette.

...o ou 3 mètres ;
...t de 4m,50. Mais
...nant au foyer et
...espace d'au moins

...ourni... ent trois sortes de matériaux :
...urs ;
...ebba')[1] analogues à celles que fabriquent
...nous avons déjà vues.
...uires (*qarmoûd*) du même type que les
...

...ont, comme dimensions en centimètres,

...-avant, dans l'énumération des produits fournis par
...

de l'Oued Tétouan, dans le fond de la vallée, on en trouve plusieurs notamment à *Es-Soueyeur*, *El-'Odoua*, *El-Mehamech*, etc.

La matière première employée est la terre argilo-sableuse des alluvions récentes, matière de qualité médiocre, à peine suffisamment argileuse pour assurer la cohésion des pièces.

L'installation d'un atelier de briquetier est plus simple encore que celle d'un atelier de potier-céramiste. Tout se fait en plein air. Généralement il n'y a même pas d'abri pour permettre aux briques de sécher avant d'être portées au four, de sorte qu'en cas d'orage tout est perdu. Il est vrai que le peu d'activité de l'industrie de la briqueterie exclut toute vélléité de frais quand ceux-ci ne sont pas strictement indispensables.

Les fours[1] sont construits à peu près sur le même modèle que ceux des potiers ; mais en général ils sont plus solides et quelquefois plus perfectionnés. Souvent ils sont faits avec assez d'art, pourvus de murs en ailes destinés à les consolider, ou appuyés à des murettes bordant le chemin d'accès à la gueule du foyer. Le croquis que nous donnons de l'un d'eux, sis sur les bords d'El-'Odoua, nous dispensera d'entrer à ce sujet dans de plus grands détails. Ils sont en général construits en briques et mortier de terre, quelquefois en maçonnerie de moellons plus ou moins grossiers.

Leur hauteur au-dessus du sol peut atteindre 3 à 3^{m},50,

pelle le *ma'allem* (معلم), terme qui convient à tous les patrons de métier ; ou, pour éviter les confusions possibles, on dit *ma'allem el-yâjoûr*. L'ouvrier est le *çâna'* (صانع) comme dans tous les autres corps de métier. Quant aux briques, on les appelle *yâjoûr* (ياجور) mot qui est une des déformations en usage dans le Nord de l'Afrique du terme littéral *ajoûr* ou *adjoûr* (اجور).

1. *Farrân*, plur. *frâren* (فرّان, plur. فرارن) comme ceux des potiers.

au-dessous, leur profondeur va jusqu'à 2^{m},50 ou 3 mètres; leur diamètre peut être approximativement de 4^{m},50. Mais avec leurs chemins d'accès, rampe conduisant au foyer et murs en ailes ou murettes ils occupent un espace d'au moins 20 à 30 mètres de diamètre.

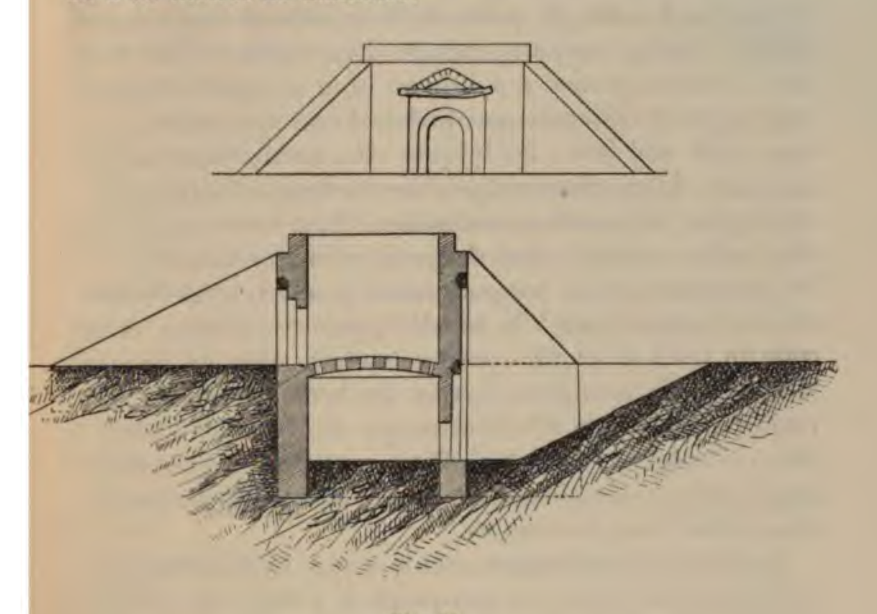


Fig. 66.

Les briqueteries fournissent trois sortes de matériaux :

Les *briques (yadjour)* ;

Les *tomettes (morebba')*[1] analogues à celles que fabriquent les potiers et que nous avons déjà vues.

Des *tuiles* ordinaires (*qarmoûd*) du même type que les tuiles à émail vert.

Les briques ont, comme dimensions en centimètres,

1. مربع. Voir ci-avant, dans l'énumération des produits fournis par les céramistes, au 54.

$22 \times 11 \times 2$; elles sont donc très plates, bien plus analogues aux briques romaines ou turques (d'Algérie) qu'aux briques actuellement en usage en Europe. La pâte en est peu homogène, d'un rose pâle et un peu grisâtre ; elle présente des fissures, des loupes, des vacuoles ; elle contient des grains de sable, de petits cailloux, elle est trop souvent friable, tendre, toujours inégale dans sa dureté, en tous cas. Certaines parties des briques sont presque vitrifiées, trop dures et cassantes, par le fait d'une malcuisson. Les coins sont mal faits ; les briques elles-mêmes sont parfois gauchées. Elles offriraient peu de résistance à l'écrasement, employées en masses considérables. Peut-être vaudraient-elles mieux contre le choc des projectiles ; les massifs qu'elles constitueraient se comporteraient peut-être alors comme des blocs participant à la fois de la nature du béton et de celle du talus de terre et pierres tendres. Mais en aucune façon elles ne sauraient fournir de bons matériaux pour l'installation de sols d'habitation qui en seraient revêtus ; elles ne tarderaient pas à s'effriter sous les pieds en dégageant une poussière rougeâtre insupportable et à se creuser aux endroits les plus fatigués.

Ajoutons que ces briques sont poreuses, hygrométriques, impropres par suite, ou peu propres, à faire des revêtements de surfaces destinées à se trouver en contact avec l'eau, et que leur emploi dans les murs des maisons contribue à rendre celles-ci très humides et à créer des conditions déplorables d'habitation.

Les anciennes briques que l'on trouve à Tétouan, dans les monuments anciens, sont identiques à celles que l'on fait actuellement dans la ville : de sorte que l'industrie de la briqueterie peut y avoir été plus active, plus importante, mais non plus perfectionnée. Les masses résistantes de maçonnerie où elles ont été employées paraissent devoir leur solidité surtout à la qualité du mortier, supérieur à celui dont on use communément aujourd'hui.

Ce que nous disons des briques pourrait aussi se dire des tuiles ordinaires.

Les prix des briques est de 10 pesetas le mille, prises en fabrique. Mais le fabricant se charge souvent de les rendre à pied d'œuvre sans augmentation du prix de vente, en se servant de ses propres ânes et de ses âniers quand ceux-ci sont inoccupés.

Les tuiles valent de 50 à 60 pesetas le mille (Il s'agit des tuiles non émaillées).

Souvent les briquetiers sont simplement locataires des terrains où ils installent leur industrie. Les locations sont verbales sauf exception. Les loyers varient suivant la nature de l'emplacement et son étendue, comme cela se comprend, mais en général ils se rapprochent des bases suivantes : 12 douros (60 pesetas du pays) ou 6 000 briques par an. C'est ce qu'était loué l'emplacement d'une des principales briqueteries du lieu dit Es-Soueyeur, celle de Sî 'Allel, de Sî Moḥammed ben Azîma et de Moḥammed Ez-Zeqazî.

Un ouvrier briquetier gagne en moyenne 1 peseta 25 par jour.

Les procédés du métier n'offrent rien de spécial, rien qui diffère de ceux usités en Europe si ce n'est qu'ils sont portés à un moindre degré de perfection et mis en œuvre avec moins de soins.

Les briques fabriquées à Tétouan sont écoulées sur place ; elles servent à la construction des maisons de la ville. Les montagnards des cantons voisins en achètent aussi une quantité assez appréciable, qu'ils transportent ensuite sur leurs mulets, pour les besoins de leurs villages.

Les tuiles sont presque uniquement achetées par les montagnards qui s'en servent quelquefois pour couvrir leurs maisons rustiques.

A. Joly.

CHRONIQUE DE LA VIE DE MOULAY EL-ḤASAN

« Son heureuse étoile l'a conduit au sommet du bonheur ; grâce à sa force, son renom s'étend jusqu'aux confins de la terre. Il a placé sa confiance en Dieu qu'il craint et respecte ! »

Telle est l'impression qu'ont conservée du glorieux sultan Moulay el-Ḥasan les vieux Marocains qui ont depuis longtemps retiré leur confiance au sultan actuel, Moulay 'Abd el-'Azîz. Car les sentiments de l'« Anonyme de Fès », dont nous donnons un nouvel extrait, plus long et plus circonstancié que les précédents, nous sont déjà connus par les commentaires sur la conquête du Touât et sur le Tertîb, précédemment publiés dans les *Archives Marocaines*[1]. L'auteur du *Ḥoulal el-bahya* est un critique sévère ; prédisposé déjà, par son origine chérifienne, contre la dynastie régnante, il ne pardonne pas au jeune prince qui règne à Fès, l'état d'anarchie, de pénurie financière et de faiblesse vis-à-vis des Puissances européennes, dans lequel il a laissé tomber l'empire chérifien, et, dans les éloges un peu hyperboliques qu'il prodigue à Moulay el Ḥasan, il faut voir autant de critiques pour son malheureux successeur.

« Ce prince, dit-il, avait une passion pour les voyages ; il se conformait ainsi à la parole de celui qui a dit : « Vivre dans une habitation fixe, c'est le plus grand des malheurs ;

1. *Archives marocaines*, I, p. 416 et seq., II, p. 154 et seq., et aussi *Les Institutions berbères*, I, p. 130 et seq.

c'est sur le dos des chevaux que se trouve la place du Sultan. » Et plus loin : « L'aigle vit dans les airs et habite les déserts, tandis que le coq erre autour des maisons. La force de l'aigle lui confère un pouvoir absolu ; mais le coq, que peut-il faire, sinon effrayer les poules quand il chante ? » Le coq, c'est évidemment Moulay 'Abd el-'Azîz. Un des gros griefs que lui reprochent ses adversaires, c'est justement son immobilité au palais de Fès, où la crainte le tient enfermé. Comment les tribus semi-indépendantes du Maroc consentiraient-elles à payer l'impôt sans avoir jamais vu le sultan ? « Les rois du Maghreb étaient dans l'habitude d'entreprendre de nombreux voyages. C'est ainsi qu'ils purent faire rentrer dans l'obéissance les tribus rebelles et les forcer à remplir leurs obligations à l'égard de l'autorité chérifienne. »

Un fait curieux et inconnu de notre auteur vient cependant, dans une certaine mesure, infirmer sa thèse. Les soulèvements des tribus djebaliennes n'ont commencé à se multiplier et à prendre des proportions inquiétantes, au point de transformer en *blad siba* des districts qui étaient autrefois *makhzen*, que depuis le voyage de Moulay el-Ḥasan dans ces régions. Les Djebala qui virent le sultan au milieu d'eux à cette époque, racontent quelle déception ce fut pour eux de constater que le sultan n'était qu'un homme comme eux, avec des yeux, des oreilles, des bras et des jambes. Le pouvoir occulte du sultan reposait sur l'ignorance et la superstition ; entouré auparavant d'une auréole surnaturelle, il perdit ainsi tout prestige, les Djebala se demandant quels droits à l'autorité souveraine pouvait avoir un homme qui, physiquement, ne différait pas d'eux-mêmes.

Les appréciations de notre auteur relativement aux faits et gestes des Chrétiens sont des plus piquantes. Elles ne révèlent ni patriotique hostilité ni fanatisme, mais un simple mépris. Les représentants des Puissances européennes ne sont que des importuns, des mendiants qui vien-

nent ennuyer le Sultan par leurs réclamations, et c'est par pure condescendance que celui-ci consent parfois à les écouter. « La cause de ces fréquents déplacements du sultan serait, aux dires de quelques-uns, le désir qu'il avait d'échapper aux nombreuses réclamations inopportunes des Puissances étrangères... » A Marrâkech, « les Représentants des Puissances trouvèrent moyen de venir l'importuner de leurs demandes et d'essayer de l'induire en erreur ; mais il parvint à les évincer, en jouant au plus fin avec eux, malgré l'avidité dont ils firent preuve en s'efforçant de lui arracher maintes et maintes concessions. » A l'appui de cette opinion, l'auteur n'hésite pas à dénaturer des faits historiques avec une désinvolture à laquelle le *Kitâb el-Istiqçâ* nous avait déjà accoutumés.

L'histoire des « femmes de souverains chrétiens » traversant le détroit pour venir admirer la face de Moulay el-Ḥasan à Tanger, est, comme bien on pense, issue de son imagination ; quant au récit de la mort de l'ambassadeur d'Angleterre à Marrâkech et aux commentaires qui l'accompagnent, s'il doit être, pour les lecteurs marocains, un exemple irréfutable d'intervention divine, il contient pour nous une admirable révélation d'un des aspects de la mentalité marocaine : il est à rapprocher de l'interprétation donnée, tant à Tanger qu'à Fès, à la mort presque subite du duc d'Almodovar, président de la Conférence d'Algésiras. C'est d'interventions de cette nature, beaucoup plutôt que de leur propre activité, que les Marocains des classes éclairées — comme c'est le cas de l'Anonyme de Fès — aussi bien que de la masse du peuple, attendent avec sérénité la solution de la crise actuelle...

Tout est à retenir dans ce panégyrique de Moulay el-Ḥasan. Notre auteur y raconte, comme des faits d'armes éclatants, des expéditions qui ne furent pas toujours honorables pour l'armée chérifienne. Il y est autorisé, d'ailleurs, par les récits hyperboliques que le sultan lui-même rédigeait

dans ses lettres aux notables, qui rappellent par leur style redondant et satisfait les plus beaux morceaux de la littérature militaire des anciens Sémites. Le récit de l'expédition au Tafilalet est le modèle du genre :

« Continuant notre route, nous parvînmes chez les Aït Izdeg, toujours accompagné de nos troupes victorieuses. Dieu ayant répandu sa lumière sur eux, ils avaient abandonné les routes de l'erreur et de l'égarement. Ils vinrent à notre rencontre, tout tremblants, et craignant notre justice ; mais nous penchâmes pour le pardon, jugeant inutile toute effusion de sang, car selon la parole de Dieu, c'est se rapprocher de Dieu que de pardonner... Plaines et montagnes, nous avons pénétré partout : nous allâmes même jusqu'à Tadr'ousat, résidence d'un fameux chef révolté 'Alî ben Yaḥya El-Merr'âdy, qui restait sourd à tout avertissement. Nous nous en emparâmes et nous l'envoyâmes, solidement ligotté, à Marrâkech, avec d'autres révoltés... Auparavant nous avions envoyé chez les Aït Ḥadiddou des émissaires pour leur faire remplir leurs obligations ; les émissaires revinrent les mains vides, sans avoir pu se faire payer. Nous nous mîmes alors à surveiller les notables et les gens influents d'entre eux, et nous nous emparâmes un beau jour de 200 personnages importants ; nous ne les relâchâmes qu'après paiement intégral de notre dû. »

Ne croit-on pas entendre le récit de la marche triomphante de l'assyrien Tiglatphalasar, allant lever les impôts chez les riverains insoumis du Tigre et de l'Euphrate ? « Mon maître Assour m'ordonna d'affronter leurs sierras altières dont nul roi n'avait visité le site. Je convoquai mes chariots et mes fantassins et je filai entre l'Idni et l'Aïa, par un terrain di[illegible] travers d[illegible]ntagnes sourcilleuses dont la cim[illegible]mme la [illegible]un poignard et qui n'étaient p[illegible] au p[illegible]es chars ; je laissai donc mes [illegible]éserv[illegible]pai sur ces monts [illegible] ses troupes

nombreuses, et, pour me donner bataille, elles se retranchèrent sur l'Azoubtagîsh, aux pentes de la montagne, terrain malaisé ; je luttai avec elles et je les vainquis[1]. »

Un sentiment de clémence, de compassion, de miséricorde, se dégage pourtant de l'épître de Moulay el-Ḥasan, dont les termes s'inspirent d'une morale plus moderne. Qu'on ne s'y méprenne pas cependant jusqu'à prendre pour de la libéralité et de la grandeur d'âme ce qui n'est, le plus souvent, que faiblesse du Makhzen.

C'est parce que la vie de Moulay el-Ḥasan, tirée du *Ḥoulal el-bahya*, dépeint admirablement la mentalité marocaine, si difficile à saisir, beaucoup plus qu'en raison des renseignements historiques qu'elle nous procure, que nous avons jugé utile d'en donner une traduction intégrale. Au cours de cette traduction, nous avons passé de longues pièces de vers, assez médiocres d'ailleurs, qui auraient allongé inutilement le récit sans y rien apporter de nouveau.

1. *Annales de Tiglatphalasar Ier*, fragment publié dans Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, II, p. 645-646. Que de rapprochements curieux à faire entre ces anciens empires d'Orient et le Maroc de nos jours ! Lisez ces quelques lignes sur le « pacha » assyrien : « Un gouverneur qu'on rappelait à Ninive ou à Kalakh afin d'expliquer sa conduite, s'il ne réussissait pas à la justifier complètement, il plongeait du coup dans la disgrâce, et la disgrâce, en Assyrie comme dans le reste de l'Orient, c'était neuf fois sur dix la confiscation des biens, la mutilation, la prison perpétuelle, la mort avec son appareil le plus hideux. Il y regardait donc avant de quitter son poste, et s'il avait quelque raison de se croire soupçonné ou déprécié en haut lieu, il ne s'empressait pas d'obéir. Les rébellions aboutissaient presque sans faute à un écrasement, et elles ne lui offraient que des chances de salut fort aléatoires, mais, entre la quasi-certitude d'une condamnation et la vague éventualité d'un succès, il n'hésitait guère : il jouait son va-tout sur une simple chance. » Maspero, *op. cit.*, III, p. 202-203. La situation est la même au Maroc, mais les pachas ont plus de chance de succès.

*
* *

[L'auteur raconte d'abord sans développement, comment Moulay El-Ḥasan, s'étant élevé à la dignité d'imâm, remplit cette fonction jusqu'au jour où son énergie le mena sur le chemin de la gloire.]

« A la tête de ses troupes, il pacifia le Soûs, grâce à la ténacité qui fit la gloire du monde. Sous son gouvernement, les peuples virent avec joie disparaître leurs malheurs. »

Dans ces vers, le poète a voulu dire que toutes les tribus du Soûs se soumirent docilement à cet imâm remarquable et s'abritèrent à l'ombre de sa justice. C'est qu'il remplissait en effet ses fonctions de khalife avec le plus grand zèle, prenant toujours à cœur le bien de ses sujets. D'ailleurs l'unanimité des suffrages l'avait accueilli, preuve incontestable de sa valeur. Ce prince, après son départ de Marrâkech, se dirigea donc vers les tribus du Soûs [1], au milieu de l'année 1299, dans le but de pacifier le pays. Les allées et venues des Espagnols sur la côte nécessitaient cette expédition. Ils convoitaient la mainmise sur quelques ports du Soûs, sous prétexte que le texte du traité de Tétouan leur en donnait le droit [2]. Leur résolution de mettre leur

1. Au commencement de l'été de 1882, Moulay El-Ḥasan traversa l'Oued Soûs, auprès de son embouchure, à la tête d'une armée puissante : il avait assemblé tous les contingents de son empire, ceux des tribus de Fès comme ceux des tribus de Marrâkech ; tout ce qu'il avait pu lever, il l'avait emmené : cette armée pouvait être au début de l'expédition de 40 000 hommes ; une fois en marche, ce chiffre tomba assez vite, par suite des nombreuses désertions. Cf. Ch. de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc*, p. 344.

2. Les Espagnols réclamaient sur la côte du Soûs le port qui leur avait été cédé en exécution de l'art. 8 du traité du 26 avril 1860 signé à Tétouan. Cet article était ainsi conçu ;

projet à exécution fit prendre aux choses une tournure tragique.

Ils avaient commencé par apporter aux gens du Soûs des marchandises, en rapport avec leur goût, dont ils leur vantaient les qualités ; mais les indigènes sourds à la réclame espagnole partaient à la débandade. C'est alors que le sultan entreprit une expédition pour mettre un terme à cet état de choses et faire respecter les droits du Makhzen spécifiés par les articles du traité et dont les Espagnols semblaient faire si bon marché.

Son départ eut lieu dans le mois de Ramaḍân de l'année ci-dessus indiquée. Il avait auparavant fait transporter de Casablanca et de Mazagan à la côte du Soûs les munitions nécessaires aux troupes.

« Sa Majesté Marocaine s'engage à concéder à perpétuité à Sa Majesté Catholique, sur la côte de l'Océan, près de Santa Cruz de Mar Pequeña, le territoire suffisant pour la formation d'un établissement de pêcherie, comme celui que l'Espagne y possédait autrefois.

« Afin de mettre à exécution ce qui a été convenu dans cet article, les gouvernements de Sa Majesté Catholique et de Sa Majesté Marocaine se mettront préalablement d'accord et nommeront des commissions de part et d'autre pour désigner le terrain et les limites que cet établissement devra occuper. »

En 1877 une commission mixte fut donc nommée.

« En 1878, les commissaires espagnols et marocains s'embarquèrent à Mogador sur le vaisseau *Blasco de Garay*, ils longèrent la côte entre l'embouchure de l'Oued Soûs et l'embouchure de l'Oued Noûn, examinant toutes les anses et toutes les criques ; finalement leur choix se fixa sur une petite baie située à trente kilomètres au Nord-Est de l'embouchure de l'Oued Noûn, la crique d'Ifui (29° 20′ de latitude Nord). Cf. Erckmann, *Maroc moderne*, p. 57.

« Le 21 janvier 1878, les Commissaires ayant obtenu l'adhésion de chefs de tribus, dressèrent un acte par lequel ils constataient que la rade choisie correspondait exactement à l'ancienne possession espagnole. La session fut ratifiée par le Sultan au mois d'octobre 1883. » Cf. Rouard de Card, *Les Relations de l'Espagne et du Maroc*, p. 110-111.

Puis, du Soûs, il gagna l'Oued Noûn, pacifia les contrées environnantes et y nomma des qâḍis et des gouverneurs[1]. Il fit ensuite creuser un port auquel il donna le nom d'*Asdâka*, pour faciliter les embarquements et les débarquements.

Voici ce qu'il écrivit aux gouverneurs des provinces occidentales pour les tenir au courant de la situation :

« Louanges à Dieu. Nous avons quitté Marrâkech grâce à la puissance de Dieu, emmenant avec nous des troupes nombreuses, accoutumées à la victoire. A leur tête s'avançaient les étendards déployés. Tel fut le départ de celui qui, mettant sa confiance en Dieu, suit les inspirations divines et obtiendra par là la réalisation de ses désirs. L'aide de Dieu nous a fait parvenir jusqu'aux limites du Soûs. Là, nous avons monté les chamelles dociles qui paissaient en paix dans les pâturages, tandis que les étendards de Dieu se sont mis à flotter au-dessus des régiments de la victoire.

« La lune brilla de tout son éclat.

« Des missions vinrent successivement, au nom des populations, nous promettre l'obéissance la plus complète, répondant ainsi à l'appel qu'on leur avait adressé. Les envoyés de ces missions avaient éprouvé la soif; ils burent et se désaltérèrent. La tâche qui leur incombait était ardue; ils surent la remplir avec honneur, grâce aux grands

1. Moulay El-Ḥasan profita de l'aversion que les gens du Soûs professaient à l'égard des chrétiens, pour leur faire accepter son autorité. « Il n'y a qu'un moyen de s'opposer à l'empiétement des Anglais et des Espagnols, leur dit-il : reconnaissez mon pouvoir, vous ne serez pas longtemps sans éprouver les bienfaits de mon alliance. » Il sortit de là l'arrangement suivant : tous les chaikhs présents reconnurent l'autorité du sultan ; celui-ci les nomma qâïds dans leurs tribus ou leurs districts et les renvoya avec des présents : il était sous-entendu que le pouvoir du sultan ne serait que nominal, mais qu'il allait l'affirmer et en donner une preuve visible aux yeux des chrétiens en construisant une ville au cœur de la région qui venait de se ranger sous ses lois. Cf. Ch. de Foucauld, *op. cit.*, p. 344.

personnages, notables et chaïkhs qui se trouvaient parmi eux. La lumière de Dieu les illumina à leur allée et à leur retour.

« Ils firent leur soumission, attestant qu'ils maintiendraient la paix et la tranquillité dans un esprit de reconnaissance pour le sultan, car toute espérance de révolte leur avait été enlevée. La crainte de Dieu fit des progrès dans leur cœur. La contrée put goûter les bienfaits de la paix et les fauteurs de troubles se virent arrêtés à leur moindre apparition. C'est que le Makhzen était enfin sorti de sa léthargie.

« Notez les effets de la bonté de Dieu qui a donné à la terre un regain de vitalité.

« Après avoir chaleureusement reçu ces envoyés, nous donnâmes aux habitants de leur pays une bonne organisation. Nous choisîmes celui qui était le plus capable de gouverner pour qu'il ramène la paix parmi ses frères, et nous remîmes entre ses mains la direction de toutes les affaires. Grâce à Dieu nous avons pu confier le soin du gouvernement à des personnes aptes à remplir les fonctions dont elles étaient investies. Quant au gouverneur, il reçut des terres fertiles en partage pour qu'il y fasse réapparaître les bienfaits de la paix. Les gens aisés et les gouverneurs de province reçurent des fonctions en rapport avec leur grade et leur dignité. Leur union avec le Makhzen devint aussi intime que celle du corps et de l'âme. Un brillant avenir, que la lumière divine mettait en relief, s'ouvrit alors pour les gens des villes comme pour les gens des campagnes.

« Les impôts et les dons provenant de ces peuples constituaient une somme énorme qui était versée entre les mains du Makhzen, bien que le pays ne fut cependant pas en relation intime avec lui. Ceci durait depuis plus de 60 ans. N'eussions-nous reçu que le dixième de cette somme, c'eût été déjà beaucoup ; mais Dieu ne nous a voulu que du bien ; c'est lui le pourvoyeur de richesses, le puissant par excel-

lence qui prend en main la direction de toute chose. Nous comptons sur Dieu, et c'est en lui que la confiance sera le mieux placée.

« Nous avons ensuite nommé des qâḍis capables de conserver sa pureté à la loi religieuse, faisant tous nos efforts pour choisir des gens de bien ; car tout est basé sur la loi : c'est elle qui vous fait comprendre le sens caché des choses.

« Les chorfa et les saints personnages vinrent en foule auprès de nous pour nous demander de conserver leurs coutumes, leurs usages, et de maintenir les concessions pour lesquelles nos saints aïeux, les imâms et les princes des croyants leur avaient accordé des ḍhahîrs [1]. Ils demandaient aussi que les ḍhahîrs émanant de personnes autres que nos ancêtres conservassent toute leur efficacité. Que Dieu soit satisfait de nos aïeux et nous accorde de suivre leurs traces ; nous sommes rempli de respect pour eux.

« Nous leur avons accordé ce qu'ils demandaient. Le but que nous nous proposions en agissant de la sorte était de protéger ces musulmans dans leur vie et dans leurs biens et de prémunir leur pays contre l'attaque de toute personne envieuse.

« Le point capital était l'ouverture d'un port à Ouad Noûl, dans un endroit appelé *Asâka* sur le territoire des deux tribus de *Tekna* et des *Aït 'Bâ 'Amrân*. Ce port permettrait d'assurer la défense et faciliterait le commerce aux habitants.

« Sachant combien il est périlleux de fermer la porte du malheur et n'ignorant pas que seule la loi religieuse remet l'homme égaré dans le droit chemin, les deux tribus dont nous venons de parler s'empressèrent de venir au-devant de nous au moment où nous traversions l'Oued Ouâlr'âs pour

1. ظهير, décret rendu par le sultan du Maroc, correspondant aux *firmans* des sultans de Turquie.

nous rendre sur leur territoire avec nos troupes, agissant ainsi à la façon du médecin qui opère dans un cas désespéré.

« Les deux tribus rencontrèrent nos troupes en un lieu connu sous le nom de *Amçâ*, près d'un port appelé *Aklou*. C'est la portion de territoire qu'occupent les Aït Bâ'Amrân, elle porte le nom de *Sâḥel*[1]. Nous pliâmes bagages et nous dirigeâmes vers cet endroit. Entre Amça et le lieu où j'ai voulu ouvrir un port, il y a deux étapes : il faut treize heures pour les faire.

« Les tribus nous envoyèrent leurs chorfa, leurs savants, leurs saints, leurs notables, leurs chaîkhs malekites pour les représenter. On les reçut de la même façon que ceux qui étaient venus auparavant ; et leur traitement fut en tout point égal à celui de la mission précédente.

« Nous leur avons nommé un certain nombre de gouverneurs. Nous entrâmes en pourparler avec eux au sujet du port ; et ils exécutèrent nos ordres ponctuellement ainsi que

1. Le Sâḥel se trouve compris entre le Dra' et le Soûs. On y trouve l'Oued Tazeroualt, l'Oued Adoudou, l'Oued Noûn, etc... Ces bassins côtiers sont séparés des bassins du Dra' et du Soûs par une ceinture de hautes montagnes à l'Est. Sur la côte il y a un réseau de collines formant un Sâhel.

Tribus : au Nord du Tazeroualt, les Chtoûka du Soûs ; au Sud de l'O. Adoudou, le pays d'Azrar ; de l'O. Adoudou à l'O. Noûn, les Aït Bâ 'Amrân ; dans la haute vallée de l'O. Noûn, les Amalouz, les Id Brahim ; entre O. Noûn, O. Adoudou et le Sâhel vrai, les Akhsas.

Dans la vallée moyenne et inférieure de l'O. Noûn, le district proprement dit de l'O. Noûn.

Entre l'O. Noûn supérieur et l'O. Tamanart, affluent du Dra', les Ansas.

Sur l'Oued Ouâlr'as, affluent de droite de l'O. Tazeroualt, les Esmonka, Toudma, Ammel, Aït Ousim.

Dans les montagnes au N.-O. de l'O. Ouâlr'as, les Ida ou Gneni-dif.

Dans les montagnes d'entre Tazeroualt et Ouâlr'as, les Aït Aḥmed.

Dans les montagnes entre Tazeroualt et O. Noûn, les Ida ou Izid, Imejjat, Ifran.

le font ceux qui cherchent à satisfaire Dieu et son envoyé. Nous fîmes partir avec eux un détachement d'officiers, ainsi que des savants et des ingénieurs distingués pour tracer le plan du port et le creuser suivant toutes les règles de l'art. Par bonheur pour les populations, les circonstances voulurent qu'on hâtâ les travaux d'exécution ; Dieu en avait ainsi décidé. Vous ne ferez que la volonté de Dieu ; il faut reconnaître que toute grâce est placée entre ses mains et que tout bienfait vient de Lui.

« Nous restâmes dans ce lieu jusqu'à ce qu'ils eussent élevé le phare. Si nous sommes troublés dans l'exécution de ce travail, Dieu saura faire le nécessaire ; si la source de vengeance ne vient pas à se tarir, nous abandonnerons le port à la grâce de Dieu ; et nous retraverserons les forêts !

« En dernier lieu nous avons nommé un qâïd pris parmi les qâïds de nos troupes ; nous l'avons choisi parmi ceux qui étaient doués d'un jugement solide ; nous l'avons établi dans la qaçba de *Tîznît*, ancienne résidence du Makhzen. Nous avons agi de la sorte pour que ce qâïd vienne en aide aux autres gouverneurs du Soûs, d'Oued Ouâbr'âs au Oued Noûl et au Klîmîm. On en réfèrera à lui dans les cas embarrassants, surtout lorsque le Makhzen sera absent. Nous ferons savoir aux autres gouverneurs que ce qâïd a le pas sur eux et qu'on doit le consulter en cas de difficulté. Il possède toute la compétence voulue pour mener à bien l'exécution du port que nous avons projeté et qui nous servira à éviter le malheur et à goûter les bienfaits de la paix.

« Le peuple entra en joie comme l'homme altéré qui apaise sa soif ou l'homme égaré qui retrouve son chemin. Les gouverneurs furent mis au courant de ce que nous avions décidé et ils s'entendirent à merveille avec notre qâïd sur la manière d'exécuter nos ordres. Nous mîmes ainsi la dernière main à l'œuvre que nous nous étions proposé d'accomplir, après y avoir consacré tous nos efforts.

Que Dieu bénisse cette entreprise et la rende aussi méritoire que la guerre sainte ! C'est lui le généreux, le bienfaisant par excellence ; c'est lui le dispensateur de richesse ! Salut ! »

« A la fin de Chaoual, année 1299. »

Une seconde expédition partit de Marrâkech pour le Soûs, le 10 de Djoumâdâ II de l'année 1303 ; elle pénétra jusqu'au delà du pays des arabes Ma'ql et des autres tribus du désert.

A ce moment, la nouvelle parvint que la contrée entrait en rébellion et que des marchands anglais se dirigeaient sur le port de *Tarfaïa*[1], sur la côte du Soûs pour faire du com-

1. Tarfaïa (encore appelé Babouchа), nom arabe du cap Juby (27° 58′ 41″ N. et 12° 56′ O.), se trouve situé sur la côte du Soûs à 70 milles de distance en face des Canaries. Au Sud de Tarfaïa s'établit en 1879 la *North-West Africa Company* dont le directeur était M. Donald Mackenzie. Cette compagnie, dit un article intitulé *England and Morocco*, extrait du *Times of Morocco* (21 mars 1891), devait son origine à un projet présenté au public anglais qui avait pour but de fertiliser le désert en amenant les eaux de la mer dans le Sahara. La réalisation de ce projet ne fut jamais tentée ; mais de l'idée primitive naquit une association qui reçut le nom de « *Sous and North-West Africa Trading Company* ».

Les promoteurs de cette entreprise envoyèrent un agent à Tanger solliciter la coopération de Sir John Drummond Hay, ministre d'Angleterre au Maroc. Mais loin de les encourager, on leur dit que pareille chose était impossible. C'est alors que, par la suite, ils obtinrent d'un chaikh local à peu près indépendant la permission d'occuper, en vue du cap Juby, une petite île de sable qu'à marée basse on pouvait atteindre à pied sec, et, sur le continent même, un emplacement où M. Mackenzie et MM. Andrews et Curtis, venus à bord du *Garrawalt* en 1883, fondèrent d'abord un petit comptoir et où ils établirent ensuite une factorerie un peu trop pompeusement appelée « Port Victoria ». On projetait l'établissement d'une douane avec une garde militaire. Mais, pour cela, il fallait s'entendre avec l'autorité supérieure du pays. Or le sultan fit prévenir les commerçants anglais qu'il ne pourrait les protéger efficacement contre les déprédations des tribus voisines qui ne dépendaient de lui que nominalement sans que de grosses dépenses n'en résultassent.

Les Arabes regardaient en effet cet établissement anglais comme une

merce avec quelques-unes des tribus. Ils avaient déjà installé des maisons par suite de la connaissance qu'ils avaient du pays. L'expédition se hâta de mettre fin aux troubles et ramena la tranquillité ; le mal qu'auraient pu faire les commerçants anglais fut ainsi coupé dans sa racine, et l'ordre régna de nouveau dans la contrée. Les troupes de l'expédition furent reçues par une foule enthousiaste qui apportait de nombreux cadeaux. Des familles entières se pressaient au-devant des troupes et venaient faire acte de soumission, se déclarant prêtes à servir fidèlement le sultan.

Ce dernier fit parvenir la nouvelle de ces événements à

menace qui, laissée sans réponse, pourrait se renouveler autre part. Aussi, vers le commencement de 1887, se produisit-il un conflit entre les indigènes et des employés de la *North-West Africa Company ;* nous passons sous silence diverses tentatives d'incendie ou de destruction commises avant cette date. L'occasion de ce dernier conflit, croit savoir le *Times of Morocco* (21 mars 1891), fut l'essai qu'auraient fait les dits employés de prendre des vues photographiques. Une rixe s'ensuivit au cours de laquelle un des Anglais perdit la vie et quelques autres furent blessés. Le sultan, rendu responsable, paya sans retard à la veuve de l'Anglais tué la somme de £ 4 000 ou £ 6 000, le chiffre exact n'ayant pas été publié.

Mais il se mit alors à entamer des négociations avec le gouvernement anglais pour l'abandon des concessions du cap Juby. Les demandes d'indemnité de la compagnie pour le préjudice qu'elle aurait à subir du fait de la perte de son commerce, traînèrent jusqu'au moment où l'expérience ayant suffisamment démontré l'inanité des efforts tentés pour faire du commerce sur cette côte et l'impossibilité de rentrer dans les frais occasionnés par la construction de fortifications élevées contre les indigènes, on apprit enfin (1891) par un télégramme de Reuter envoyé de la légation anglaise à Tanger que, sur la demande de Sir William Kirby Green, le sultan avait décidé de payer une indemnité de £ 50 000 à la *North-West Africa Company*. En retour de quoi la place serait non seulement abandonnée, mais la souveraineté du sultan reconnue jusqu'au Dra' et au cap Bojadar. Cf. Budgett Meakin, *The Moorish Empire,* p. 184, 412, 413. — *The Land of the Moors,* p. 390, 395. — *Times of Morocco* (21 mars 1891). — Erckmann, *Le Maroc moderne,* p. 209, 210.

ses qâïds du Magreb. Les chaîkhs des arabes Ma'ql et leurs grands personnages vinrent à sa rencontre ; et lorsqu'il arriva sur leurs territoires, ils se félicitèrent de ce que le bonheur venait d'apparaître chez eux.

De là, le sultan envoya un détachement de ses troupes au port de Tarfaïa pour démolir les constructions élevés par les marchands anglais. On fit disparaître leurs drapeaux. Les chrétiens restés dans les maisons s'enfuirent jusqu'à leurs vaisseaux.

La construction du port d'Asâka fut alors ordonnée pour faciliter les embarquements et les débarquements. D'Agadir à Klîmîm, la sécurité et le calme furent rétablis.

Le sultan, selon son habitude, écrivit tout à ses gouverneurs. Cependant l'Angleterre se montra irritée de la destruction des maisons anglaises et de l'expulsion des négociants. Pour ramener la paix, il fallut indemniser les négociants ; c'est Dieu qui règle toute chose ; et sa bonté s'étend sur tout ce pays.

C'est à cause de cela que le poète a dit :

« Il les combla de grâces, de mérites et de bienfaits ; il alla même jusqu'à leur accorder des vaisseaux[1]. »

Dans ces vers le poète veut dire que les gens du Soûs et leur pays ont été comblés de bienfaits de toutes sortes. Tout ce qui leur manquait en fait de chevaux, de bêtes de somme et d'objets nécessaires leur a été fourni par Moulay El-Hasan qui a toujours suivi la bonté comme ligne de conduite. Il s'est efforcé de remédier aux maux de toute nature qui venaient assaillir ses sujets, et il s'est appliqué à pro-

1. Ce fut une innovation, le sultan avait employé un navire étranger nommé l'*Amélie* pour transporter le grain et d'autres provisions sur divers points de la côte. L'expérience réussit bien à Agadir et à Massa, mais à Aglau, une mer démontée empêcha l'atterrissement, de sorte que la famine régna dans l'armée jusqu'à ce qu'on eût pu faire parvenir des provisions par terre. V. Budgett Meakin, *The Moorish Empire*, p. 183.

téger surtout les gouverneurs, les notables, les gens religieux, les hommes de mérite et de science, les personnes de distinction et tous les faibles. Les habitants acquérirent, grâce à lui, une force remarquable ; leurs aptitudes se développèrent : la sécurité devint parfaite ; ils se rendirent ainsi illustres aux yeux des autres peuples qu'ils dépassèrent par leurs qualités. La justice de cet imâm remarquable qu'était Moulay El-Ḥasan avait accompli ces prodiges.

C'est que ce prince, en effet, se préoccupait assidûment du bonheur de ses sujets et ne négligeait rien pour améliorer leur situation, une fois qu'il s'était rendu compte de ce dont ils avaient besoin. Puisse Dieu l'aider dans sa tâche !

Le poète dit encore ces vers :

« A cette époque l'obéissance la plus complète au souverain existait dans le Soûs, le Ḥaouz et le R'arb : de tous côtés la soumission était parfaite. »

Le poète veut dire par là que, comme nous l'avons déjà dit, les gens du Soûs possédaient la force et le courage qui leur ont permis de pénétrer dans les montagnes les plus difficiles d'accès. On peut dire que ce sont eux qui se conforment le mieux aux préceptes imposés par la loi religieuse ; ceci ne les empêche nullement d'obéir au Makhzen tant que le Makhzen est lui-même d'accord avec la loi.

Ils étaient nombreux et bien armés, ce qui a contribué à étendre leur influence. Ils obéissent au sultan mieux encore que les autres tribus arabes ou berbères : ils agissent comme les habitants de Syrie qui peuvent être cités comme exemple d'obéissance et de fidélité au souverain.

L'obéissance des gens du Soûs est une chose évidente dans les territoires de l'Ouest, notamment dans le Ḥaouz qui s'étend de Rabâṭ El-Fatḥ jusqu'au Soûs et comprend une partie du Soûs inférieur ; d'ailleurs nous avons indiqué ses limites précédemment. Les Marocains donnent la dénomination de R'arb à ce qui se trouve entre l'Ouad Ouarr'a

d'une part et le Qçar de Ktâma (El-Qçar el-Kebîr) et la mer, du côté du coucher du soleil, de l'autre. C'est le pays des Benî Mâlek et Sofyan ; il comprend le Maghreb El-Aqça, de Tlemcen à l'Océan. Dans tous ces pays, les gens du Soûs faisaient preuve d'une fidélité et d'un dévouement parfait à Sa Majesté le Sultan. Ils lui faisaient parvenir leurs cadeaux à Marrâkech ; c'est à cause de la banlieue (حوز) de Marrâkech que la province de Ḥaouz prit son nom. A Fès-la-belle, l'étonnement se transforma en admiration, quand on vit leurs gouverneurs apporter au sultan des richesses énormes en cadeaux. Tout le monde s'accorde à reconnaître leur mérite et leur force ; à côté d'eux, les autres tribus semblent bien inférieures ; quant à leur armée, elle est toute dévouée au sultan. Chez eux, on considérait comme contraire à toutes les coutumes, de s'allier à d'autres pour lutter contre le sultan.

Leur organisation est la même que celle des tribus d'Oudjda et du reste des berbères de la montagne Fâzâz et des environs de Sidjilmâsa et de Fès, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire à propos de leurs coutumes. Ils observent ponctuellement la loi religieuse. S'il arrive qu'un étranger soit molesté à la suite d'une dispute qui a lieu entre eux, les notables s'assemblent et lui font rendre justice par le coupable.

Leurs bonnes dispositions étaient telles, que quelle que fût la chose demandée par Moulay El-Ḥasan, ils accédaient de suite à ses désirs, qu'il s'agisse de lui fournir des céréales ou tout autre produit.

C'est bien au peuple du Soûs que peuvent s'appliquer les vers suivants :

« Grâce à sa manière de vivre, il peut prodiguer ses richesses ; les revenus de sa propriété lui permettent de fournir le *zakât*. »

« Il se soumet humblement aux décrets chaque fois qu'ils

sont promulgués, et accepte toute décision motivée par l'état de choses. »

La bonne conduite que mènent les gens du Soûs leur permet, en effet, une fois l'évaluation faite, de prélever volontairement sur leurs biens, la dîme exigée. Ils prélèvent de même la zakât sur leurs troupeaux de moutons et de vaches et en versent le prix à qui de droit.

Toutes les fois qu'on promulguait des décrets touchant l'administration et que ces décrets se trouvaient conformes à la loi religieuse, ils les accueillaient favorablement ; de même ils se soumettaient à tout jugement rendu sur une affaire pour laquelle ils avaient demandé une décision. On ne peut imaginer un peuple plus soumis et plus pacifié.

Moulay El-Ḥasan, changeant ensuite de direction, fit route vers les grandes tribus berbères rebelles. Ce voyage suggéra ce vers au poète :

« Il tourna ses projets contre les Benî Mguîld, qui faisaient régner l'anarchie au milieu des plaines immenses. »

C'est-à-dire qu'après la pacification totale du Soûs, Moulay El-Ḥasan, dirigeant ses efforts et son zèle d'un autre côté, entreprit une expédition contre la tribu des Benî Mguîld ; c'est l'une des grandes tribus berbères qui font partie des Aït-Oumâloû, fraction des Çanhâdja. Il voulait marcher non seulement contre cette tribu, mais aussi contre toutes les tribus de cette fraction, telles que les Ḍhayân, les Soufyân, les Aït Chenmân, les Aït Yesry, et d'autres Berbères qui habitent les montagnes du Fazâz.

Ces peuples sont établis et retranchés dans les parties difficiles d'accès de ces montagnes, depuis que les Berbères possèdent le Maghreb, c'est-à-dire bien longtemps avant l'Islamisme. Cédant à leurs passions, ils se révoltèrent et se livrèrent à toutes sortes de déprédations. Ils n'ont point de chefs pour les empêcher de suivre leurs mauvais penchants. Ils ne reconnaissent aucun imâm, dans ces vastes plaines

sans eau, où la marche est si pénible. Ils se sont établis là en maîtres et ne se gênent nullement pour y violer les règles de la justice.

Le sultan une fois arrivé dans ces montagnes, y assura son autorité ; puis il se dirigea sur la qaçba Adkhasân qu'avait fait bâtir Moulay Isma'îl. La majeure partie des tribus de cette contrée vinrent au-devant de lui ; quittant alors Mékinès Ezzeitoûn, il prit la direction de leurs territoires, le 10 de Ramadân El-Mouadhem de l'année 1305.

Ce prince avait une passion pour les voyages[1] ; il se conformait ainsi à la parole de celui qui a dit : « Vivre dans une habitation fixe, c'est le plus grand des malheurs ; c'est sur le dos des chevaux que se trouve la place du sultan. » Son plus grand bonheur était de veiller la nuit. Grâce à sa décision, les gens de bien se sont épris de l'ardeur de faire disparaître les méchants.

La force et la vigueur sont l'apanage du sultan ; son dévouement pour sa compagne et ses enfants ne connaît point de bornes. Il aime les gens courageux et se plaît aux préparatifs de guerre. Il évite le voisinage du chat et de la souris et préfère vivre sous la tente ; en cela, il est un vrai lieutenant de Khadir ; et personne ne peut lui être comparé.

« L'aigle vit dans les airs et habite les déserts, tandis que le coq erre autour des maisons. La force de l'aigle lui confère un pouvoir absolu ; mais le coq, que peut-il faire, sinon effrayer les poules quand il chante ? »

Des écrivains perspicaces ont traité la question dans des écrits qui méritent l'attention, d'autant plus que leurs assertions ont été vérifiées par l'auteur lui-même. Voici la teneur de ces écrits :

Il y a de multiples avantages à voyager. Le déplacement

1. L'un des ministres du sultan disait avec fierté : « Le trône de l'empereur du Maroc, c'est son cheval ; son baldaquin, c'est le ciel. »

d'un lieu à un autre ne peut que profiter à l'homme ; aussi les rois du Maghreb étaient-ils dans l'habitude d'entreprendre de nombreux voyages. C'est ainsi qu'ils purent faire rentrer dans l'obéissance les tribus rebelles et les forcer à remplir leurs obligations à l'égard de l'autorité chérifienne. Les routes étaient soigneusement gardées, et l'on y trouvait des emplacements favorables à une halte. Le châtiment ne faisait point attendre le rebelle, aussi tout germe de corruption ne tarda-t-il pas à disparaître.

Le Makhzen devint alors un guide sûr pour le peuple chez qui ne se manifestait plus aucune trace d'opposition ou de désobéissance. C'est là un miracle par lequel Dieu a manifesté sa bonté suprême. Pour l'accomplir Il s'est servi d'hommes sages tels que notre sultan ; aussi doit-on se conformer à la volonté de ce dernier et le suivre partout, quelle que soit la distance à parcourir, quelles que soient les difficultés de la route. Son heureuse étoile l'a conduit au sommet du bonheur ; grâce à sa force, son renom s'étend jusqu'aux confins de la terre. Il a placé sa confiance en Dieu qu'il craint et respecte. Celui qui ne cherche d'appui qu'en Dieu voit augmenter la puissance de ses armées, et les choses cachées lui sont révélées ; tel est le portrait de notre Maître et Seigneur, le sultan, par la venue duquel Dieu rehaussa la gloire du Maghreb. La paix et la guerre sont placées dans sa main et Dieu l'a comblé de bienfaits. Il administre son peuple conformément à la volonté divine.

Les sultans se transmirent l'autorité de père en fils acquérant ainsi une influence prépondérante dans le monde.

Le fils d''Alî, le descendant de la fille du Prophète, notre Maître chéri, dirigea les affaires de notre pays avec la plus haute compétence. Puisse Dieu augmenter sa puissance !

On peut lire, sous le titre de رنّات المثاني, le récit d'une seconde victoire au pays des Mguîld, car les gens de cette

tribu, à l'exemple de ceux du Soûs, étaient entrés en rébellion. Le sultan se mit aussitôt en devoir de réprimer pacifiquement cette révolte, en suivant une politique d'indulgence et de pardon. Mais les insurgés, à l'exemple du caméléon aux mille transformations, retombaient perpétuellement dans leurs fautes passées, comme si la liqueur rousse (le vin) eût troublé leur cerveau. Le sultan espérait cependant les dompter à force de patience et de douceur; c'est tout au plus s'il fit payer une rançon aux plus coupables ; cet acte de générosité ne servit qu'à redoubler leur insolence, il n'y a aucun doute à concevoir sur ce sujet.

Le sultan, comprenant que la patience avait des bornes, se décida à prendre des mesures en conséquence pour éviter le retour de pareils événements. Il prit conseil et se prépara à agir. L'effervescence était à son comble dans la tribu, aussi son plus grand désir était-il d'y rétablir l'ordre et la justice. Néanmoins désirant user de conciliation, il les fit prévenir par lettre d'avoir à rentrer dans l'obéissance ; cette démarche n'ayant pas abouti, il se mit à l'œuvre sans plus tarder. L'armée prit l'ordre de marche et il quitta Mékinès. Son plan était préparé d'avance.

Il ne tarda pas à entrer sur le territoire de la tribu rebelle, à la tête de cavaliers et de fantassins, accompagné de ses étendards et drapeaux. Mais toutefois sa politique était de ne se servir de la poudre que comme d'une dernière ressource, car il avait pour principe que la plume l'emporte sur l'épée. En tout cas, en quelque lieu qu'apparaisse l'injustice, le sultan, si tel est son désir, parviendra à l'étouffer. L'épée finira par réussir là où aura échoué la douceur.

Il arriva donc qu'un jour les rebelles se trouvèrent en contact avec la maḥalla du Sultan ; mais cette dernière, se mettant en branle, prit la direction du point central des habitations de leur tribu. Enhardis, les rebelles dont le nombre augmentait incessamment, s'avancèrent en deux colonnes contre la maḥalla ; mais, contrairement à leurs

prévisions, un retour offensif de celle-ci les mit en déroute. Des armes et des chevaux furent pris ; les chefs eurent la tête tranchée et des ruisseaux de sang coulèrent.

La maḥalla se jeta ensuite sur les qçour où les fuyards s'étaient retranchés ; elle les bloqua, de telle sorte que, réduits à toute extrémité, ne voyant aucune issue à leur situation désespérée, ils tinrent conseil et finalement vinrent chercher refuge auprès des canons du Sultan.

Notre Seigneur les prit en pitié et malgré leurs fautes, leur fit un accueil plein de bienveillance. Il leur rendit confiance tout en exigeant d'eux, bien entendu, le paiement de la *zakât* et de l'*'achoûr*, l'obéissance absolue à ses ordres, et, en compensation des assassinats commis, la remise entre ses mains de 3 000 mules et 8 000 moutons et vaches.

Tout ceci fut ponctuellement exécuté. D'ailleurs, notre Sultan demeura dans leur pays à la tête de son armée, jusqu'à l'exécution pleine et entière de toutes ces conditions.

Telle est l'expédition qui met en relief la personnalité de notre Maître victorieux. Ce triomphe ne le cède en rien à celui qu'il remporta sur les gens du Soûs.

Les lettrés du conseil composèrent à ce sujet de nombreuses qacîdas à la louange de ses hauts faits ; chacun y mit tout son talent. Le Sultan leur ordonna alors de retourner à Fès pour offrir ces différentes qacîdas aux lettrés, jurisconsultes et nobles de la ville, car la beauté de leur style leur donnait véritablement droit de cité dans l'histoire.

Dans l'intervalle, on apprit que, près du pays des Benî Mguîld, on avait découvert dans les champs un mortier de guerre. Cette découverte fit sensation ; ce canon n'avait pas appartenu aux précédents rois du Maghreb, et l'on ne s'expliquait pas sa présence au milieu des champs. Le sultan donna l'ordre de le transporter jusqu'à la maḥalla, ce qu'on fit, en utilisant, pour son déplacement, de nombreux chameaux. A la vue de sa taille, le peuple fut saisi d'étonnement. Ce canon alla prendre place au milieu d'autres que

possédait déjà le sultan. Ce dernier reprit alors la route de Mékinès Ezzeîtoûn. Telle fut l'expédition contre les Benî Mguîld.

On y put remarquer la perfidie des Aït Choukhmân (Berbères) qui trahirent la confiance de ceux qui étaient venus vers eux de la part du sultan. Le sultan, en effet, en ayant fini avec les Benî Mguîld, leur envoya son cousin, Moulay Sroûr, à la tête d'environ 200 cavaliers, pour leur faire acquitter la zakât et l''achour. Les Aït Choukhmân se déclarèrent prêts à faire acte de soumission et à payer ce qu'ils devaient.

Mais à l'arrivée des envoyés du sultan, un individu du nom de Mahaouichim (appellation qui servait d'ailleurs à désigner aussi toute une fraction de tribu fort en honneur dans le pays) leur suggéra de funestes idées de trahison. Il les engagea à faire disparaître les cavaliers et qâïds du sultan. Ses conseils furent écoutés. On répartit les cavaliers dans les différentes tentes et habitations de la tribu, sous couleur d'hospitalité, d'après l'usage établi ; on eut même l'air de rivaliser en générosité dans le bon accueil qu'on leur fit.

Conseil fut ensuite tenu à la suite duquel on décida de tuer tous les hôtes à un signal convenu.

Ainsi fut fait. La mort vint frapper presque tous les envoyés du sultan ; quelques-uns seuls parvinrent à s'enfuir. Moulay Sroûr, le chef de la troupe, périt lui-même dans ce massacre. Son corps fut rapporté à la maḥalla.

Ce meurtre perpétré, les assassins gagnèrent le sommet des montagnes où ils se séparèrent pour chercher un refuge derrière les broussailles et dans les endroits d'accès difficile.

Moulay El-Ḥasan chargea alors une petite troupe de leur faire la chasse et de s'en emparer. Leur territoire fut envahi, mais on n'y trouva ni personnes, ni biens d'aucune sorte. On se borna alors à ruiner les maisons, à saccager les pro-

priétés, à raser les forteresses ; en un mot à transformer le pays en désert.

Recherche fut faite de ceux qui leur avaient prêté main-forte dans l'accomplissement de leur forfait. On découvrit la tribu des Aït Dâoûd, celle des Aïsy et celle des Mahaouichin. Le sultan autorisa le partage de leurs biens en signe de représailles.

. . . .

Pendant cette expédition, le sultan célébra la fête traditionnelle des sacrifices dans le pays d'Adkhasân de la tribu des Ḍhâyân. Les Ḍhâyân y assistèrent, ayant avec eux un drapeau qu'ils prétendaient avoir appartenu à Moulay Soleîmân. Le sultan fit joindre ce drapeau aux siens ; puis il regagna Mékinès Ezzeîtoûn, vers la fin de dhoûl-ḥidjdja de l'année 1305. On l'y reçut en grande pompe. Après y être resté jusqu'au commencement de Çafar, il fit sa visite au lieu saint de notre seigneur Moulay Idris le grand. Il se rendit ensuite à Fès. Les notables vinrent à sa rencontre en lui souhaitant la bienvenue et en lui apportant des cadeaux. Les poètes vantèrent les exploits de ses troupes dans de nombreuses qacîdas ; tous revinrent avec de quoi largement certifier sa générosité.

. . . .

Le sultan demeura à Fès jusqu'au mois de dhoûlqa'da de l'année 1306 ; à cette époque il fit une tournée d'inspection dans les ports, comme on le verra plus bas.

La poésie s'est emparée de tous les événements qui se déroulèrent chez les Benî Mguîld et leurs voisins :

« Le sultan persévéra heureusement dans sa politique de douceur, jusqu'à ce que les révoltés, convaincus, acceptassent ses ordres ; il leur nomma un gouverneur, et tous se soumirent fidèlement aux conditions imposées par le vainqueur. » .....

Y a-t-il personne qui puisse suivre les traces de Moulay El-Ḥasan et tenter seulement les magnifiques efforts qu'il fit pour maintenir la justice, répandre les bienfaits de tous côtés, accomplir des hauts faits, rendre le pays prospère, traiter généreusement ses sujets, ramener, en un mot, le royaume à l'état florissant dont il s'était écarté ?

Dans la crainte de Dieu et l'observation des commandements, peu des personnes de son temps atteignirent son degré de perfection. Sa grande piété et sa dévotion lui faisaient remplir le devoir de la prière avec une exactitude exemplaire.

La façon dont il comprenait la fidélité aux traités est bien connue. Il ne tirait pas vengeance des rebelles et révoltés, il évitait de répandre leur sang ; mais dès qu'ils étaient rentrés dans l'obéissance, il exécutait fidèlement ce qu'il leur avait promis ; aussi l'indocilité se fit-elle de plus en plus rare parmi son peuple.

Personne n'ignore le respect qu'il a voué aux savants et aux chérifs, à ce point qu'il a trouvé moyen de se concilier les cœurs de ceux mêmes qui le tenaient encore en défiance. Les Qâḍîs n'ont eu qu'à se louer de sa sollicitude. Une part prédominante fut laissée aux savants dans la décision des affaires religieuses et temporelles, à l'instar de ce qu'avaient fait ses ancêtres. D'ailleurs, en toutes circonstances, la loi religieuse fut scrupuleusement observée.

En l'année 1310, la vente du blé ayant considérablement diminué dans les marchés, par suite de disette, le sultan ordonna d'ouvrir ses magasins et de vendre les réserves de céréales qu'ils contenaient, sans majoration de prix. Du fait de cette mesure, le pays vit renaître l'abondance et l'abaissement progressif du prix du blé !

On retrouve les traces du souci qu'il prenait du bien-être de son peuple dans les lettres chérifiennes qu'il envoya à ses différents représentants. On y voit les recommandations qu'il leur faisait de protéger le faible, d'honorer le savant,

le vieillard et le chérif, de chercher à diminuer les crimes, de ne relâcher le coupable qu'après lui avoir imposé l'amende obligatoire. On traquera l'homme injuste pour l'emmener en prison avec les pécheurs et les gens pervers.

Tels étaient les moyens que préconisait le sultan pour arriver à se faire craindre et aimer tout à la fois de ses sujets ; la crainte et l'amour étant en effet la racine de toute organisation, le pivot de toute politique.....

En ce qui touche la préparation à la guerre et l'outillage de l'armée, aucun des rois du Maghreb qui précédèrent notre sultan, ne peut rivaliser avec lui. Non content d'avoir augmenté par des commandes nouvelles faites en Europe, le stock d'armes de guerre et de canons, que lui avaient légué ses ancêtres, il conçut encore le projet d'assurer une production régulière d'armes de guerre par la création d'un arsenal.

Sa famille et tous ses parents proches et éloignés furent toujours traités avec le plus grand respect et la plus grande bienveillance. Il ne les laissa jamais manquer de rien. Ceux qui rattachaient leur origine à la sienne recevaient une pension ; les faibles et les pauvres avaient plus spécialement droit à ses largesses ; il leur fit construire une maison où il réunit ensuite les femmes chérifes réduites à la misère, pour lesquelles se manifestait tout particulièrement sa libéralité.

L'un des traits les plus remarquables de la dynastie 'Alaouya, c'est que l'orgueil est banni de chez ses membres. Le fort comme le faible est soumis aux mêmes lois ; l'égalité règne entre eux. Les gouverneurs conservent dans leurs jugements la plus grande impartialité, car ils appartiennent à la race des rois de la terre, aussi ne peut-on avoir que profit à entretenir des relations avec eux.

Le sultan prenait aussi un soin jaloux de ses ministres et intendants ; il s'aidait de leurs conseils dans la direction

des affaires. Il visitait les prisonniers, élargissait sur l'heure ceux dont l'innocence était reconnue ; pardonnait à ceux dont le repentir était véritable. La justice seule lui dictait ses actes.

Depuis son accession au trône, jamais il n'a fait couler le sang de personne, jamais il n'a fait trancher la main ou le pied de personne, sans avoir eu entre les mains les preuves évidentes de la culpabilité de l'individu.

Il châtia les fauteurs de troubles en les exilant ou en les emprisonnant, par crainte de les voir récidiver. Sa bienveillance ne peut entrer en comparaison qu'avec celle de Mo'aouya. C'est d'ailleurs la plus sûre des politiques pour se gagner les cœurs effarouchés. Le pardon et la compassion sont l'apanage d'un caractère généreux, or en ces deux qualités le sultan a dépassé ses ancêtres. La compassion donne le temps de réfléchir et qui agit sans précipitation se diminue les chances d'erreur.

On raconte que son aïeul Moulay 'Abd Er-Raḥmân avait condamné à mort un individu qui en avait tué un autre. Au moment où on allait trancher la tête du condamné, celui-ci, d'un geste pudique, ramena son vêtement sur ses parties naturelles. Le sultan, informé du fait, se repentit d'avoir fait mettre cet homme à mort. Il n'aurait dû, pensait-il avec regret, que lui infliger le paiement du prix du sang à la famille de la victime. Ce trait dénote combien grande était la compassion chez les rois de cette dynastie...

Le sultan est extrêmement bon : sa compassion est infinie, or c'est justement la qualité dont un sultan a le plus besoin...

On cite de nombreuses anecdotes à l'égard des gens compatissants, des rois plus spécialement, qui ont usé du pardon, comme Moulay El-Ḥasan, envers les révoltés.

Zyâd envoya à Mo'aouya un homme des Benî Tamîm. Lorsque cet homme se présenta, Mo'aouya lui dit : « Tu as prêté aide à nos ennemis. » L'homme lui répondit : « O Prince des Croyants, une révolte générale avait éclaté, le désordre était à son comble ; les gens de bien devenaient rares. Pour mon propre compte, je pillai ; je mangeai et bus tout mon saôul jusqu'à ce que les troubles eussent disparu et que le calme fût revenu. Les esprits reprirent conscience d'eux-mêmes et peu à peu nous rentrâmes dans l'ordre et recommençâmes à mener une vie exemplaire. Nous nous soumîmes à notre khalife. Celui qui se repent, Dieu ne le punit pas ; celui qui demande pardon à Dieu, Dieu lui pardonne généreusement. » Mo'aouya tomba en admiration devant l'ingénieuse éloquence de cet homme. Il lui accorda le pardon et le combla de bienfaits.

Cette histoire est dans le genre de celle d'Ḥobry avec Moulay El-Ḥasan, que nous avons déjà rapportée.

Personne, à l'exception de Mo'aouya fils d'Aboû Sofyân, ne parvint au degré de compassion de notre sultan.

Moulay El-Ḥasan, désireux de se rendre compte par lui-même de l'état des villes maritimes, et ne voulant pas se fier aux ouï-dires, se mit en route pour la côte. Il fit une visite approfondie de ces villes et avisa aux moyens de remédier aux maux dont elles souffraient.

C'est ainsi qu'il arriva à satisfaire les Benî Mguîld et à leur faire accepter les lettres chérifiennes où il leur donnait ses ordres. Partout où la pacification était devenue telle que la présence du sultan n'était plus nécessaire, il plaça des gouverneurs avec recommandation de n'obéir qu'aux plus purs sentiments de justice. Il nomma des ministres et leur fixa comme règle la crainte de Dieu ; il nomma des administrateurs des recettes et dépenses, des comptables, des surveillants, des émissaires chargés de la police, des juges, des notaires, des fonctionnaires administratifs, des hommes

éclairés et intelligents en qui l'on pouvait avoir confiance et que l'on consulterait en cas de besoin.

De cette façon, rien de ce qui se passait chez les Benî Mguîld ne passait inaperçu pour le sultan. Ses agents le tenaient au courant de toutes les nouvelles. Ils avaient reçu l'ordre, d'ailleurs, de ne traiter le peuple qu'avec bienveillance. Le sultan se réservait le droit de punir les vrais coupables et de les jeter en prison. On ne pouvait agir avec plus de tact : c'est ainsi que s'étaient comportés avant lui les sultans respectueux de l'équité.

'Abd El-Malik écrivit une fois à El-Ḥadjdjâdj pour le prier de lui faire savoir comment il s'y prenait pour diriger ses sujets. El-Ḥadjdjâdj lui répondit :

« J'ai fait appel à toutes mes facultés ; j'ai fait taire mes passions ; j'ai appelé près de moi ceux de mes sujets qui faisaient preuve de la plus grande obéissance. J'ai mis à la tête de l'administration de la guerre un homme compétent ; le service des dépenses est tenu par quelqu'un dont la fidélité est à toute épreuve. J'ai distribué ainsi à chacun de mes subordonnés une parcelle de mon autorité. Mon épée s'est tournée contre les méchants, mais j'ai récompensé les gens de bien, de telle sorte que les premiers craignent mon châtiment tandis que les seconds sont encouragés à persévérer dans leur bonne conduite. J'ai mis ma confiance en des gens fidèles que j'ai ensuite récompensés. »

Lorsque Zyâd nommait un gouverneur, voici ce qu'il lui disait : « Prends l'engagement de remplir tes fonctions pendant un an ; tu changeras quatre fois de poste. Durant ce temps, et, là, où tu seras, tu agiras à ta guise. Si je trouve que tu ne remplis pas ta tâche avec assez de fermeté, je te congédierai et tu seras délié de ton engagement. Si je vois que tu emploies la ruse pour te rendre puissant, tu subi-

ras mon mépris et tu encourras mon châtiment. Je pèserai tes actions et tu auras à supporter les conséquences de toutes les choses illicites que tu auras faites. Mais si je te trouve serviteur à la fois loyal et ferme, je te maintiendrai dans tes fonctions, je rendrai ton nom célèbre, je te ferai riche et tes enfants ne manqueront de rien. »

Abou Ouâïl Eth-Thaqâfy raconte que Soleïmân ben Ouahb le fit appeler un jour et lui dit : « J'ai pensé à toi à cause de ta loyauté ; je t'ai nommé gouverneur ; tâche de justifier la confiance que j'ai placée en toi. Sois juste envers les hommes et accomplis tes devoirs à l'égard de Dieu. » — [Et il ajoute :] « Le sultan me remit ensuite ma lettre de nomination. »

Moulay El-Hasan, s'étant inspiré des idées contenues dans les citations précédentes, put de cette façon obtenir des Benî Mguîld l'exécution des obligations qu'ils avaient envers le Makhzen, telles que le paiement de la Zekât et de l''achoûr. Il manifesta ainsi plus qu'aucun autre sa majesté souveraine.

Moulay El-Hasan fit ensuite une expédition dans les montagnes des R'omâra. Il visita, après, les villes maritimes dans le but d'y apporter les améliorations qu'il aurait jugées lui-même nécessaires.

Ces voyages furent célébrés par de nombreux poètes, et cela, à cause de la munificence dont Moulay El-Hasan faisait preuve à l'égard des savants et littérateurs, qui, l'accompagnant toujours, ne laissèrent rien échapper de ses moindres faits et gestes.

La cause de ces fréquents déplacements du sultan serait, aux dires de quelques-uns, le désir qu'il avait d'échapper aux nombreuses réclamations inopportunes des Puissances étrangères. Selon d'autres, il ne faudrait y voir que le

souci d'achever la pacification des points de l'empire encore agités, et l'intention de prémunir ses sujets contre toute éventualité fâcheuse, ainsi que le désir de se rendre compte par lui-même de l'état des vendanges.

Le sultan quitta donc Fès et transporta son camp auprès du pont de l'Oued Seboû, dans un emplacement convenable. Tout homme de bon sens, dans le Maghreb, se réjouit à la nouvelle de ce voyage.

Son départ de Fès avait eu lieu le lundi 17 de Chaoual de l'année 1306 ; il quitta le pont de l'Oued Seboû le lendemain 18 et vint passer la nuit près du fleuve Ynâoul.

C'était la première fois qu'il descendait au milieu des tribus des Benî Ḥiân. Il y rétablit l'ordre, puis se dirigea le 20 de Chaoual vers les tribus des Aribi'â Tisâ, qui lui firent présent de magnifiques chevaux. On remarquera que tel était l'amour de ces gens pour le sultan, que les plus pauvres d'entre eux tinrent cependant à honneur d'offrir au moins au sultan un bouc et un bélier.

De là Moulay El-Ḥasan passa à Rabâṭ chez les Çanhâdja ; il établit son campement au pied de la montagne, en un lieu appelé 'Aïn Medioûna où il demeura longtemps. Les habitants de cette montagne sont peu riches ; ils ne possèdent de champs cultivés que dans la partie inférieure de la montagne. Vivraient-ils en bons termes avec leurs voisins les Benî Ḥiân, qu'ils pourraient néanmoins y semer et y récolter, battre leur récolte et jouir en paix du fruit de leur travail. Malheureusement ils sont constamment harcelés par les Benî Ḥiân. Cependant la montagne leur fournit de l'eau en abondance ; ils possèdent des arbres fruitiers dont ils vendent les produits pour pouvoir s'acheter la nourriture dont ils ont besoin. La propreté qui règne partout et l'excellente façon dont ils savent préparer les mets donnent à leur pays une allure de pays civilisé. Les populations sont paisibles et animées des meilleurs sentiments ; on

rencontre parmi elles des familles dont les membres appartiennent au Makhzen.

Abandonnant la montagne des Çanhâdja, le sultan fit ensuite route vers les Mthiana. A proximité de ces tribus se trouvent celles des Benî Oualîd, des Ar'rayouh, des Fuâsa, des Benî Ounjel et des Mernîsa. Les gens de ces tribus ne valent pas la corde pour les pendre ; ils vivent dans la misère, mais leurs mauvais instincts les empêchent de s'améliorer. Leur cœur est plus dur que la pierre. Ce sont les gens les plus injustes qui soient au monde ; ils sont sans cesse les armes à la main, toujours prêts à se jeter contre leurs propres frères, avec ou sans raison. Complotent-ils la mort d'un des leurs ? On est sûr qu'ils réaliseront leur dessein en usant de ruses et de stratagèmes diaboliques. Tandis que la vie de ces hommes se passe à errer dans les forêts et les vallées, leurs femmes font paître les bestiaux.

Le sultan s'éloigna promptement de cette contrée ; il eut trop peur que ses troupes, dans un excès de zèle, ne la ravageâssent de fond en comble et ne fissent disparaître jusqu'aux moindres traces de ses habitants. Ce fut la raison qui le décida à les épargner, malgré l'énormité de leurs crimes.

Il gagna le pays des Benî Zerouâl et se rendit chez les chérifs Ḥammoûmyîn qui s'acquittèrent envers lui des devoirs d'hospitalité et approvisionnèrent largement ses troupes et sa garde particulière. Quittant alors la plaine des Ḥammoûmy, il s'installa au milieu des Benî Zerouâl. Il visita l'imâm Châṭiby, le plus vertueux des hommes, qui a écrit le livre intitulé اللباب فى مشكلات الكتاب et un autre appelé الجمان فى اخبر الزمان, qui a commenté l'ouvrage nommé المباحث الاصلية, et qui a décrété que des sacrifices seraient offerts aux saints de ce pays.

Le sultan se rendit ensuite auprès de l'imâm de la confrérie Châdhilya des Derqâoua : Seyyìd Moulây l'Arby dont la renommée s'étend à l'Orient et à l'Occident. Cet imâm eut l'honneur d'être reçu par le sultan qui descendit ensuite jusqu'au bord de l'Oued Oudouz et atteignit les frontières communes aux tribus des Benî Aḥmed, des Benî Zerouâl et des Benî Msâra. Son plan était d'attaquer à l'improviste ces derniers qui s'étaient rendus trop célèbres par le pillage des caravanes, le brigandage le long de la route d'Ouezzân et le viol des femmes.

L'arrivée du sultan remplit de frayeur les jeunes gens, les hommes d'âge mûr ainsi que les vieillards ; tous vinrent chercher un refuge auprès des canons du Makhzen en se faisant humbles et soumis. Le sultan leur pardonna sur l'intercession de leurs femmes et de ceux d'entre eux qui n'avaient pas encore atteint l'âge mûr, en leur imposant seulement certaines conditions auxquelles ils durent se conformer. La fête des sacrifices eut ensuite lieu. Après un long séjour dans ce pays, le sultan alla visiter le tombeau de celui qui possède des dons divins, nous voulons parler du chaîkh de la confrérie Châdhilya : Moulay 'Abd Es-Salâm ben Mechîch.

Laissant le territoire situé en face de la ville de Chechaoun où il avait visité les tombeaux des saints, il alla faire halte en face de la montagne El-'Alâm. Il partit de là, à la tête de ses escadrons, pour visiter le tombeau, tandis que sa maḥalla prenait la direction d'un endroit bien arrosé situé en face de l'extrémité de la montagne El-'Alâm et généralement choisi par les rois pour y faire halte. Le peuple pensait bien qu'après sa visite au tombeau, il reviendrait à la maḥalla ; aussi, lorsqu'il regagna en effet sa tente dans la montagne, ne fut-il pas peu étonné de la trouver remplie par les chérifs, enfants du Seyyìd ; tout autour se trouvaient leurs parents et alliés des deux sexes, tous attendant son retour. Cette foule faisant

cercle autour du sultan ressemblait à une bague ornant un doigt.

Le sultan donna alors l'ordre de répartir les aumônes entre les gens de la montagne. La foule se rangea en ligne devant lui, en lui tendant les mains et il se mit à distribuer une grande quantité d'argent. On ne peut concevoir aucun doute sur le bon accueil que Dieu réserva aux prières de cette foule nombreuse qui faisait des vœux pour le bonheur temporel et spirituel du souverain.

Car, si, sur trois hommes réunis, on peut dire, presque à coup sûr, qu'il y en a au moins un qui soit un croyant dans toute l'acception du mot, dans une foule aussi nombreuse que celle qui entourait le sultan, le nombre de ces véritables croyants dont Dieu exauce les prières sera évidemment très considérable. Leurs prières seront d'autant mieux exaucées qu'il les auront faites auprès du tombeau de cet homme généreux, dont la pureté dépasse celle du soleil brillant dans un ciel serein par un matin clair : Moulay ʿAbd Es-Salâm ben Mechîch.

Dans la suite, pendant de longues années, les hommes de science et les personnes pieuses qui ont la crainte de Dieu conservèrent l'habitude d'attendre ainsi chaque année la visite du sultan.

Ce dernier alla ensuite à Tétouan où il entra le mercredi 8 de Moḥarrem au commencement de l'année 1307. Il y resta environ 15 jours, au bout desquels il se rendit à Tanger. L'entrée qu'il y fit fut une page brillante de son histoire. Tout concourut à en rehausser la splendeur, et la pompe qu'on y déploya et les preuves de soumission que donnèrent les tribus du Maghreb. Les Européens présents à Tanger à cette époque notèrent aussi avec un soin jaloux les détails de cette entrée solennelle. Après que les œuvres de Bokhary eurent été offertes au sultan, en présence de tout le monde, l'imâm s'avança; puis vinrent à sa suite la

cavalerie et l'infanterie réorganisées d'après de nouvelles méthodes. La nouvelle de cet événement se répandit sous toutes les latitudes. Musulmans et étrangers furent unanimes à se réjouir de la venue du sultan.

Le vendredi qui ouvrit le mois de Çafar de l'année 1307, le sultan fit la prière dans la grande mosquée bâtie par son aïeul Soleïmân. L'ancienne mosquée de la qaçba eût été en effet trop petite pour contenir les fidèles et de plus il voulait que les étrangers fussent témoins de sa puissance et de sa splendeur. Les officiers firent faire la haie aux troupes, de la porte de la ville à la grande mosquée où avait lieu la prière. On peut dire que ce jour dépassa encore en éclat celui de l'entrée solennelle. Pas une seule jeune fille, fût-elle musulmane ou infidèle, ne demeura dans ses appartements ; pas un seul homme, fût-il musulman, chrétien ou juif, ne resta chez lui, tant était grande la vénération mêlée de crainte que l'on portait au sultan. La gloire dont il était couvert lui attirait le respect de tous. A le voir de loin, on s'éprenait d'amour pour lui ; mais une fois en sa présence, on se trouvait saisi d'une crainte respectueuse.

Le samedi 2 du mois de Çafar, une foule de navires chrétiens aux équipages nombreux se réunirent dans la baie de Tanger pour saluer le sultan. Le dimanche 3 eut lieu la réception des ambassadeurs, et l'acceptation des cadeaux, pour le don desquels chacun avait rivalisé de générosité. Le cadeau, il est vrai, comble de joie celui qui le reçoit, il engendre l'affection et apaise la colère. Le sultan ne voulut point demeurer en reste devant tant de politesse. Il paya de retour les donateurs et les surpassa même en munificence.

Il s'enquit avec soin des besoins de Tanger, puis il ordonna la réparation de ses murs et de ses tours et fit remettre à neuf ses maisons. Toute personne, désireuse d'obtenir de lui une faveur quelconque, revint satisfaite de l'audience qu'il lui avait accordée.

Enfin le mercredi 10 du mois de Çafar, il donna l'ordre du départ pour Acîla, ville maritime. Ses troupes passèrent la nuit à 'Aïn Ed-Dâlia. Vers la fin de la journée du jeudi, il sortit de Tanger et les rejoignit avec sa maḥalla. Les notables d'entre les étrangers l'accompagnèrent une partie du chemin pour lui faire leurs adieux. On remarquait aussi parmi l'assistance des femmes de souverains chrétiens venues tout exprès de leur pays pour voir le Prince des Croyants, ainsi que les filles d'étrangers importants.

Les regrets furent universels au départ du sultan, tellement sa grâce et son amabilité avaient séduit le cœur de tous, tellement ses bienfaits s'étaient indistinctement répandus sur grands et petits.

« Soyez bons envers tous, et vous vous attacherez les cœurs d'un lien plus solide que celui qui unit le maître à l'esclave ! »

Le vendredi 15 du même mois de Çafar, les troupes du sultan campèrent au bord de l'Oued El-Ḥachef; elles gagnèrent ensuite Acîla où le sultan passa le dimanche pour leur donner quelque repos et se donner le temps de visiter le tombeau du saint Sîdî Moḥammed ben Merzoûq. Il donna en même temps l'ordre de remettre en état les forteresses de cette ville; puis il leva le camp le lundi et alla replanter ses tentes à Faḥc Er-Rîḥân. Le mardi 19, il se trouvait à l'Oued Mkhâzen [1] où avait eu lieu une grande bataille avec les Portugais; le mercredi il campait derrière Mechra'a En-Nejma, non loin de l'Oued précité; le jeudi, dans la plaine d'El-'Arâïch.

1. Le 4 août 1578, Sébastien, roi de Portugal, et Moḥammed fils d''Abd Allah furent vaincus en cet endroit par 'Abd-El-Malik, à la bataille dite des trois rois. V. T. H. Weir, *The Shaikhs of Morocco*, p. 291, et *Archives marocaines*, IV, p. 67 et seq.

Les habitants de cette dernière ville, joyeux de son arrivée, se portèrent à sa rencontre et tirèrent le canon en son honneur. Le vendredi, il fit la prière dans la mosquée et visita les personnages pieux et les tombeaux des saints; puis, après inspection des tours de la ville, il ordonna la reconstruction et la réparation de celles qui menaçaient ruine ainsi qu'il l'avait fait à Tétouan, Tanger et Acîla.

Son intention, en quittant El-'Arâïch, était de rendre visite au tombeau d'Aboû Sa'id El-Miçry ou El-Baçry, surnommé Aboû Selhâm; dans ce but, il passa la nuit à Athla; le lendemain, après avoir levé le camp, il donna l'ordre à sa maḥalla de se rendre à Sidi Ouaddar, puis, lui-même se dirigea avec sa famille vers le tombeau du saint dont nous venons de mentionner le nom.

Après avoir rendu visite à ce tombeau et à ceux des saints qui l'entourent, il en fit le tour, baisa le sol et immola des victimes; puis il donna des bêtes non égorgées en aumône aux pauvres de ces parages. Il resta là tout une journée, après quoi il gagna les bords de l'Oued Seboû. Le qâïd Ḥabbâsy se chargea de fournir à sa maḥalla la moûna en même temps que des cadeaux. Il se rendit ensuite à Sîdî Gueddar; ce fut la tribu des Benî Ḥasen qui apporta la moûna à sa maḥalla. Le lendemain il descendit au bord de l'Oued Khammân, situé près du tombeau de Ben es-Seyyîd Ould 'Adnân Moulay Idrîs le grand, ou Zerhoûn. Sa maḥalla traversa l'oued; lui, la devançant, se rendit au tombeau avec sa famille et les personnages importants. Après la prière du maghreb, il accomplit son pèlerinage sans attendre l'arrivée de sa suite; il posa son front sur le seuil sacré du tombeau et passa la nuit en prière.

Il repartit ensuite de bonne heure à destination de Mékinès Ez-Zeîtoûn où il fit un séjour de trois jours. De là, il se dirigea sur Fès en passant par l'Oued En-Neja; il atteignit cette ville le lendemain. Les 'oulamâ, les notables, les grands personnages vinrent à sa rencontre; aussitôt arrivé,

il fit distribuer d'abondantes aumônes aux pauvres et donna sa bénédiction aux étudiants. Grâce à ses prières et à son intercession, les 'oulamâ obtinrent ce que jamais un autre n'aurait pu leur procurer,

Il demeura à Fès jusque vers le milieu du mois de Chaoual de l'année citée plus haut, puis il se mit en marche pour Marrâkech, expéditionnant, chemin faisant, contre les Aït Choukhmân qui avaient attaqué, ainsi que nous l'avons déjà dit, son cousin Moulay Sroûr et ses compagnons. Il s'empara d'un grand nombre de gens de cette tribu, pas autant cependant qu'il l'aurait voulu, parce qu'ils allèrent se réfugier sur les sommets de la montagne.

Continuant sa route, il arriva à Marrâkech où il fit durer son séjour en longueur. Là, les représentants des Puissances trouvèrent moyen de venir l'importuner de leurs demandes et d'essayer de l'induire en erreur ; mais il parvint à les évincer, en jouant au plus fin avec eux, malgré l'avidité dont ils firent preuve en s'efforçant de lui arracher maintes et maintes concessions.

Voici une histoire singulière qui lui arriva, alors qu'il était à Marrâkech, et dont le récit mettra en relief la générosité dont il était doué.

L'ambassadeur d'Angleterre vint le trouver vers la fin de l'année 1308 ou le commencement de l'année 1309, pour lui présenter différentes réclamations. C'était un lundi ; après quelques moments d'entretien, l'ambassadeur déclara au sultan qu'il n'attendrait pas plus d'un jour la réponse à ses propositions : « Je repars mercredi, sans rémission, lui dit-il ; avisez donc au moyen de me faire savoir d'ici là, si vous acceptez ou non ce que je vous ai demandé. Je ne veux qu'un mot : oui ou non. »

Ce même jour se trouvait être jour de jeûne pour le sultan ; l'entrevue avait eu lieu après l''açr. Le sultan demeura perplexe, réfléchissant mûrement aux demandes

de l'ambassadeur et au court délai qu'il lui avait fixé pour donner une réponse ; tourmenté, il ne quitta pas sa maḥalla du reste de la journée ; aucun moyen de se tirer d'affaire ne lui venait à l'esprit ; la nuit venue, le sommeil le fuit ; il se retournait sur sa couche en proie à l'idée fixe de l'expiration du délai fixé. En fin de compte, il se décida à recourir à Dieu, le seul qui puisse nous secourir en cas de nécessité. Celui qui place sa confiance en Dieu, en est récompensé !

L'aube du mardi se leva ; le héraut parcourut la contrée en appelant tous les gens de mérite, les personnes religieuses, les savants, les chérifs, les notables et les personnes charitables. L'ordre du sultan était d'invoquer Dieu et de lire : le livre de Bokhâry, celui du Qâḍi 'Iyâd intitulé شفا et les Traditions du Prophète. Tout cela, pour que Dieu lui suggérât le parti à prendre en cette occurrence.

Le sultan nomma aussi des oumana dans les ports pour qu'ils suscitassent des difficultés à l'ambassadeur. L'angoisse et l'inquiétude régnèrent, ce jour-là, au milieu du peuple. On passa la nuit qui précéda le mercredi dans cet état d'anxiété, chacun priant Dieu de préserver l'Islam de tout danger.

Dans la nuit, Moulay El-Hasan songea à réunir le peuple le lendemain matin mercredi pour lui faire connaître la parole de l'ambassadeur et essayer de prendre une décision d'accord avec la population. Dieu seul est le bienfaiteur par excellence !

Telle fut la conduite de l'imâm. En ce qui concerne l'ambassadeur anglais, ce dernier sortit le mardi pour faire une partie de chasse dans les environs de Guiliz et de la colline de Berr Marâm. Il passa, dit-on, près du lieu consacré à la dévotion du célèbre saint Aboû-l-'Abbâs Es-Sebty et où tous les musulmans de la contrée venaient en pèlerinage. En cet endroit il tua un oiseau du genre pigeon. Quand il se décida au retour, le jour touchait à sa fin ; il

rentra exténué de fatigue, tant par suite de la violence du vent que par la difficulté de la marche à travers ce pays abrupte et d'accès difficile, de sorte que son principal désir était de dormir. Il manda son cuisinier et lui commanda le déjeuner du lendemain mercredi pour dix heures sans faute. C'était l'heure à laquelle il devait retourner chez le sultan et qu'il avait fixée comme dernière limite pour obtenir une réponse. Son déjeuner pouvait attendre, peut-être serait-il retardé jusqu'au coucher du soleil mais peu importait, il avait trop le désir de savoir à quoi s'en tenir sur la réponse du sultan ; et cette réponse serait-elle défavorable, qu'il aurait alors du moins la possibilité, en rentrant chez lui, de trouver le déjeuner prêt, ce qui lui permettrait de hâter son départ de Marrâkech. Telle était la résolution à laquelle il s'était arrêté.

Il donna l'ordre à ses domestiques de se tenir prêts à partir et de faire les paquets ; puis il recommanda à sa femme de venir le réveiller à l'heure du souper, après s'être plaint d'avoir été très fatigué par le vent et le changement de température. Il se retira donc dans ses appartements et s'y endormit.

A l'heure du souper, selon sa recommandation, sa femme vint pour le réveiller ; elle le secoua, mais en vain, il était mort. Elle se mit aussitôt à pousser des cris [1].

1. Cet ambassadeur était Sir William Kirby Green. Il s'était embarqué sur le *Phaéton* le mercredi 10 décembre 1890 pour aller traiter avec le sultan la question de la North West Africa Company du cap Juby. Le sultan avait déjà payé l'indemnité réclamée pour le meurtre d'un sujet anglais et les déprédations causées par les tribus rebelles, mais il restait encore à régler la question du rachat de la concession par le Makhzen.

L'ambassadeur succomba, le 24 février 1891, à une attaque d'apoplexie à laquelle le prédisposait sa constitution. Le chirurgien-major Charlesworth, qui accompagnait la mission à Marrâkech, mandé en toute hâte, ne put que constater le décès. Sir William Kirby Green était âgé de 55 ans (*Times of Morocco*, 21 mars 1891).

Le crieur public ne tarda pas à répandre le bruit de cette mort inopinée. La nouvelle en parvint aux oreilles de l'imâm, des vizirs et de tous les musulmans, et tous se réjouirent d'avoir eu confiance en l'efficacité de la religion.

Les ministres et les grands personnages se réunirent alors autour du corps de l'ambassadeur et prièrent le médecin de leur dire la cause de sa mort. Celui-ci leur répondit qu'il était mort subitement sans qu'il ait jamais été atteint d'aucune maladie durant sa vie. Ils lui demandèrent de vouloir bien signer cette déclaration, ce qu'il fit sans plus tarder[1].

Cet événement fit renaître la tranquillité dans le pays ; la joie y régna de nouveau ; on redoubla de générosité envers les pauvres et les aumônes abondèrent au point d'obstruer les routes de Marrâkech.

Le plus frappant de tout ceci c'est que le mercredi à dix heures, ce fut mort, et non pas vivant comme il le pensait, que l'ambassadeur quitta cette ville.

Pendant ce temps, sa femme réunit tous les objets dont elle avait besoin pendant le voyage ; elle emporta même des vaches et bœufs de Marrâkech que son mari avait eu l'intention d'utiliser en cours de route.

Le sultan, en apprenant cela, donna l'ordre de la laisser emporter tout ce qu'elle voudrait ; conformément à cet ordre, on la laissa agir complètement à sa guise. Elle rassembla tout ce que le sultan ou d'autres personnes lui avaient envoyé et se retira en paix.

Semblable fait se produisit à Fès. Un nouvel ambassa-

1. L'auteur voudrait faire croire, en rapportant ce fait, que le Makhzen avait voulu établir d'une façon irréfutable l'intervention divine : il n'en est rien : le sultan et son entourage avaient grand'peur d'être accusés d'avoir empoisonné l'ambassadeur et voulurent tout simplement dégager leur responsabilité en demandant un examen médical.

deur d'Angleterre[1] étant arrivé vers le commencement de l'année 1310 auprès de Moulay El-Hasan, ce dernier traita le personnel de l'ambassade avec les honneurs habituels. On prépara pour l'ambassadeur la maison de El-Ḥâdj Moḥammed ben El-Madâny Bennîs, qui était l'une des plus belles et des mieux aménagées de Fès[2], et on lui témoigna toutes sortes d'égards. Mais ne voilà-t-il pas qu'il profita d'une occasion pour arborer le drapeau de son pays sur sa maison, à l'insu de tout le monde. Il attendit le jour de la fête de l'immolation des victimes pour mettre son dessein à exécution. Ce jour-là, les musulmans sont retenus en dehors de la ville par les prières et les sacrifices et un grand désordre se produit parmi eux lorsqu'ils reviennent du lieu de prière.

Jusque-là, l'ambassadeur n'avait fait que soumettre au sultan les questions pour le règlement desquelles il était venu à Fès et qui concernaient le commerce, la politique, la vente des esclaves, etc... Or, le jour de l'immolation des victimes, il se mit à prendre les dispositions nécessaires pour planter un mât et y hisser son drapeau. Quelques

1. Il s'agit ici de Sir Charles Evan Smith, successeur de Sir William Kirby Green. Lord Salisbury l'avait envoyé à Fès conclure un traité relatif au commerce et à la navigation. La mission quitta Tanger le mercredi 27 avril 1892. Le 12 mai elle fit son entrée solennelle à Fès.

2. Cette maison possédait des jardins charmants et une vue magnifique. Sir Charles eut l'idée de l'acquérir, il en proposa £ 60 000 au propriétaire, mais la famille de ce dernier répondit qu'elle ne la vendrait même pas pour un million de dollars. L'ambassadeur néanmoins se laissa aller à y apporter de tels changements, durant le séjour qu'il y fit, comme s'il en eût été le véritable propriétaire, que l'opinion publique à Fès, déjà montée contre lui à cause de la moûna exorbitante qu'il fallait lui fournir, l'accusa de vouloir se conduire comme en pays conquis (*Times of Morocco*, 28 mai 1892). La maison de Madany Bennis est encore à l'heure actuelle la résidence des ambassadeurs à Fès. Elle est louée par le Makhzen à Sî El-Madany Bennis et meublée par ses soins.

soldats s'aperçurent de ses préparatifs ; c'étaient des soldats que le qâïd de la contrée avait chargés, par ordre du sultan, de la garde de l'ambassadeur. L'un d'eux alla en toute hâte raconter partout cette nouvelle. Tout le monde eut bientôt vent de l'aventure. On se rassembla avec précipitation pour aller tuer l'ambassadeur. Mais, par bonheur, le gouverneur, Bouchtâ ben El-Baghdâdy El-Djama'y devança la foule et intima l'ordre aux soldats de le laisser tranquille et de ne point lui faire de mal ; il leur promit même un châtiment pour avoir agi sans sa permission. La foule s'étant écartée, le gouverneur emmena l'ambassadeur avec lui en l'entourant d'une escorte pour empêcher qu'on ne lui lançât des pierres et qu'on ne lui fît un mauvais parti jusqu'à son arrivée auprès du sultan. Là on essaya de l'amadouer par des paroles de conciliation et on lui paya dix mille douros en compensation des sévices qu'il avait subis ; ce [fut ledit gouverneur qui lui remit cette somme sur l'heure. Dès que l'ambassadeur eut l'argent en main, il le distribua en aumônes, sans en rien garder pour lui.

Quant au soldat qui avait prévenu la foule, il fut mis en prison et y resta un certain laps de temps.

Le même jour l'ambassadeur quitta Fès et gagna Râs El-Mâ. Le sultan ordonna qu'on lui apportât la moûna, mais il ne voulut pas l'accepter et continua sa route pour rentrer dans son pays[1]. Le bruit a couru qu'il y fut mal reçu, eu

1. Voici ce que dit le *Times of Morocco* dans son numéro du 16 juillet 1892 à propos de cet incident du drapeau : « Nous apprenons de bonne source que le sultan ne s'opposa pas personnellement à ce que l'on hissât le drapeau anglais dans sa capitale du Nord, conformément à la teneur des traités existants (Traité de Madrid), mais il fit ressortir à Sir Charles Evan Smith que l'heure actuelle (*'Aïd el-Kebîr*) était inopportune, d'autant plus que le peuple, déjà irrité, pourrait être aisément excité contre le gouvernement anglais par ceux dont l'intérêt était de fomenter des troubles. Sa Majesté émit sagement l'idée d'attendre que l'opinion publique se fût calmée. On aurait alors pu expliquer l'affaire au peuple dans une proclamation impé-

riale qui serait lue dans les mosquées. Il ajouta même qu'il serait convenable que deux nations à la fois hissassent leurs pavillons respectifs pour montrer qu'elles exerçaient purement et simplement, sans arrière-pensée, un droit reconnu par les traités. Sir Charles, nous dit-on, reconnut solennellement la justesse de cet avis, ou du moins, telle fut l'impression du sultan et de ses ministres. Or, imaginez-vous leur surprise, quand, en pleine solennité religieuse, tandis que tout le monde, depuis le sultan jusqu'au moindre de ses sujets, était absorbé par l'accomplissement des rites religieux, d'entendre dans les rues une agitation soudaine causée par une tentative d'arborer le drapeau anglais, sans que les autorités en eussent été informées ? »

D'autre part, M. Stephen Bonsal, correspondant spécial des *Central News de New-York*, qui accompagna cette mission à Fès, donne dans son livre *Marocco as it is*, p. 98-99, la version suivante de l'incident : « Le jour de l'*Aïd-el-Kebîr*, à midi, M. Fernau, vice-consul anglais à Casa-Blanca, agissant d'après les instructions de Sir Charles Evan Smith, se dirigea de l'ambassade vers la ville où résidait M. Mc Leod, vice-consul à Fès. M. Fernau était accompagné d'un domestique portant une hampe (non pas le drapeau lui-même) dont on avait l'intention de se servir, à une date rapprochée, pour hisser le pavillon anglais au-dessus du vice-consulat, ainsi que le traité de 1856 en donnait le plein droit à la Grande-Bretagne et à toute autre puissance. Un des soldats arabes, de garde à la légation, voyant M. Fernau se rendre à la porte de la ville, courut immédiatement chez le Pacha Bouchta ben El Bagdadi l'informer que le vice-consul anglais allait hisser son pavillon sur le consulat. Le Pacha fit à l'instant fermer la porte de la ville, et, malgré les sommations répétées de M. Fernau, refusa de le laisser entrer. En venant à la mission, M. Fernau, M. Vismes de Ponthieu, le premier drogman et M. Mc Leod reçurent à plusieurs reprises des pierres. Ce ne fut que par miracle qu'ils échappèrent aux bandes de vagabonds et de bandits que le Pacha avait mis à leurs trousses.

A six heures du soir, la mission était vraiment en état de siège, les fenêtres brisées par les pierres, et il était dangereux de s'aventurer dans les jardins. On commençait à organiser la défense sous les ordres du plus ancien officier, lorsque le ministre de la guerre, Sidi Gharnet, dix autres ministres et vingt membres importants de la cour arrivèrent à cheval à la mission, escortés d'un détachement en armes de gardes du sultan. Ils venaient humblement demander à l'ambassadeur d'avoir une dernière entrevue avec le sultan. Sir Charles acquiesça à leur demande.

A son arrivée au palais, le sultan lui déclara que le peuple était tellement excité qu'il ne répondait pas de sa vie ; il l'engageait à venir dormir dans son palais avec sa femme, sa fille, et les membres de la mission ; le lendemain il lui donnerait une escorte sous la conduite du Caïd Mac Lean pour qu'il pût gagner la côte. L'ambassadeur refusa. « Peut-être serai-je tué, répondit-il, peut-être le vice-consul sera-t-il tué, mais alors le sultan aura cessé de régner à Fès. » Et comme Mouley El Hassan lui demandait alors ce qu'il pouvait faire pour réparer les outrages que lui avaient fait subir les gens de Fès, Sir Charles réclama la punition du Pacha Bouchta-El-Bagdadi, l'emprisonnement du gouverneur en second et la peine du fouet pour les soldats qui s'étaient montrés plus particulièrement injurieux à l'égard des membres de la mission. Le sultan fit alors payer au Pacha une amende de £ 2 000. »

Doit-on attribuer au sultan l'origine de cette émeute, ou bien tout au moins la voyant éclater, l'a-t-il laissée se développer, sans essayer de la réprimer, jusqu'au moment où l'attitude énergique de Sir Charles lui fit changer de ligne de conduite ? Le correspondant du *Central News* (voy. *Morocco as it is*, p. 94) semble bien croire que l'une ou l'autre de ces deux hypothèses serait assez vraisemblable. Il en donne pour cause d'abord le mécontentement du sultan par suite de l'absence de l'envoyé anglais et de tous les membres de sa mission à la cérémonie de l' 'Aïd El-Kebîr, dans la matinée. Cette fête étant aussi sociale que religieuse, l'abstention de l'ambassadeur créait une sensation pareille à celle qu'occasionnerait l'ambassadeur de Russie, par exemple, s'il négligeait, un jour de l'an, d'assister au défilé de la cour chez l'Empereur d'Allemagne. En second lieu un incident qui eut lieu la semaine d'avant cette émeute peut encore avoir contribué à l'irritation du sultan. Sir Charles avait demandé à Sîdî Gharnet la permission de visiter les sources sulfureuses du tombeau fameux de Moulay Ya'qoûb. Le grand-vizir répondit qu'il devait demander le consentement du sultan. La cour n'ayant fait parvenir aucune réponse à l'ambassadeur, celui-ci, deux jours après, accompagné de son personnel, se rendit à cheval de la ville au tombeau qu'il visita, mécontentant ainsi sérieusement les personnages religieux. Comme la visite de ce tombeau demandait une course à cheval de 30 milles, le sultan ne put croire que Sir Charles l'eût entreprise sans un violent désir de lui faire un affront.

Ce qui tendrait à faire croire que le sultan n'était pas étranger à l'émeute, dit encore le correspondant du *Central News*, c'est que l'on eut soin de retirer, d'avance, des écuries, sans un mot d'explication, les bêtes prêtées à la mission par le sultan.

égard à l'échec de son ambassade[1]. Ceci serait d'ailleurs une habitude anglaise. En tout cas il serait bon de savoir si le gouvernement anglais envoie ses représentants avec une mission précise, ou bien s'il leur laisse pleine liberté pour agir à leur guise.

Quoi qu'il en soit, l'ambassadeur heureux qui a mené à bien le rôle qui lui était confié et obtenu des avantages pour son pays, se voit comblé d'honneurs en raison du succès de sa politique ; mais celui qui a échoué reçoit un fort mauvais accueil, car on le juge incapable

Peut-être cependant le fait seul que les gens de Fès aperçurent M. Fernau, M. Mac Leod et le drogman allant de la mission au consulat, accompagnés de domestiques portant la hampe d'un drapeau, suffit-il à leur faire conclure qu'on allait sans plus tarder hisser le pavillon sur le consulat. Or, comme le dit le *Times of Morocco*, les Arabes sont opposés par motifs religieux, surtout dans une occasion telle que l'*'Aïd El-Kebîr*, au déploiement de cet emblème chrétien. Joignez à cela l'hostilité latente qu'ils nourrissaient déjà envers l'ambassadeur anglais, eu égard aux sommes énormes qu'ils avaient été obligés de fournir pour la moûna, et vous pourrez expliquer, sans être obligé d'y faire intervenir la participation du sultan, que l'incident du drapeau mal interprété fut pour les gens de Fès comme la dernière goutte qui fit déborder le vase. Cf. *Times of Morocco*, 28 mai, 2 et 16 juillet 1892, et Stéphen Bonsal, *Morocco as it is, passim*.

1. Sir Charles Evan Smith quitta Fès le 12 juillet sans avoir pu obtenir la signature du traité. Nombre de fois avant son départ, le sultan l'avait rappelé, lui persuadant que sauf quelques très légères modifications il allait accepter les conventions proposées. Puis lorsque l'ambassadeur avait cédé sur ces quelques points, le sultan essayait encore de lui arracher de nouvelles concessions. Ce jeu par trop souvent répété, joint à une tentative de séduction, décida l'ambassadeur à regagner Tanger sans avoir rien conclu.

La mission de Sir Charles Evan Smith à Fès, par suite des nouvelles plus ou moins contradictoires qui arrivaient en Europe, donna lieu à de violentes polémiques de presse où tantôt l'ambassadeur anglais, tantôt le sultan Moulay El-Ḥasan étaient vivement pris à partie. C'est ce qui fait dire à l'auteur de cette vie de Moulay El-Ḥasan que l'accueil réservé à Sir Charles en Angleterre fut plutôt froid.

de servir utilement sa patrie, par la suite, dans les affaires importantes.

Telle est la façon d'agir des Anglais.

Le poète a résumé dans le vers suivant l'idée qui se dégage des deux histoires que nous venons de raconter:

« Quand l'homme est assisté de Dieu, la flèche de l'ennemi, en pleine bataille, ne saurait l'atteindre ! »

C'est Dieu qui a aidé le sultan dans ses guerres, c'est lui qui l'a fait triompher des rebelles, c'est lui encore qui l'a garanti des coups de ses ennemis. C'est Dieu qui lui a donné ce courage et cette bravoure que lui reconnaissent même ses ennemis et qui l'ont placé au rang des héros. Or le courage, comme l'a dit l'imâm Fakhr Ed-Dîn, forme, avec la sagesse et la chasteté, un groupe de vertus qui priment toutes les autres. Il est bien évident que Moulay El-Ḥasan possédait à la fois la sagesse, le courage et la chasteté.

La sagesse, c'est la qualité qui tient le milieu entre la trop grande habileté et l'ignorance. — Le courage, c'est celle qui tient le milieu entre l'audace et la poltronnerie. — Quant à la chasteté, c'est le milieu entre le libertinage et l'apathie.

L'âme qui possède ces trois qualités peut se dire vertueuse, mais si elle s'en écarte, elle tombe dans l'excès ou la faiblesse, choses également blâmables.

Les 'oulamâ ont dit que les hommes possédaient, selon les occasions, trois sortes de courage.

Voici un exemple de la première sorte : deux hommes se sont provoqués en combat singulier et le vainqueur lance un nouveau défi à qui veut l'accepter.

Voici un exemple de la seconde : au plus fort de la mêlée, au moment où les coups pleuvent, sans que l'on puisse savoir au juste d'où ils viennent, un des combattants conserve son sang-froid et envisage la situation avec toute sa

lucidité d'esprit. Cet exemple s'applique, entre parenthèses, à notre imâm Moulay El-Ḥasan, lorsque, certain jour, il se trouva dans une position critique, entouré de nombreux ennemis, alors que ses gens, en s'enfuyant, étaient tombés dans un précipice[1]. La mêlée était ardente et ses troupes, chefs et soldats, prises de peur, partaient à la débandade. Le canon avait cessé de tonner, des nuages de poussière obscurcissaient le ciel et les braves commençaient à faiblir. On voyait des cavaliers, pêle-mêle, essayer de se retirer du précipice où ils s'étaient jetés en s'accrochant aux arbres et aux rochers. Au milieu de cette panique, le sultan conservait son calme. Son sang-froid ne l'avait pas abandonné; il s'enquit tranquillement de l'endroit où se trouvait le vizir Sîdî Moûsa ben Aḥmed. Il se mit ensuite à réconforter tout homme qui passait près de lui, bien qu'il se trouvât à peu de distance de l'ennemi, l'encourageant à propager la confiance parmi ses camarades. Une fois même, le narrateur en a été témoin, il frappa un ennemi à la tête : cet homme blessé voulut cependant user de ruse pour le tuer; ce fut sa perte, on l'acheva. Quant au sultan, il avait le visage couvert de poussière ; seuls, ceux qui avaient conservé toute leur présence d'esprit, pouvaient le reconnaître.

Voilà ce qu'on peut appeler du courage !

Voici enfin la troisième sorte de courage : Le sultan voit ses amis fuir ; il s'élance sur l'ennemi, rend l'énergie aux fuyards, distribue des paroles d'encouragements, entraîne ceux qui hésitent. Telles sont les qualités qu'il déploya au cours de cet événement et qu'ont rapportées des témoins oculaires.

1. Il s'agit du « Ravin de l'Enfer » où tomba une partie de la cavalerie de Moulay El-Ḥasan. En marchant sur Fès et Oudjda, pour mettre fin aux agissements du qâïd El-Bachîr ben Mes'aoûd, il fut arrêté par les Riata à la hauteur de Tâza et subit là un grave échec (Erckmann, *Maroc moderne,* p. 198).

On a dit avec raison que les braves qui relevaient les courages ébranlés ressemblaient aux gens généreux qui essayent de réparer les fautes d'autrui.

Depuis son origine, la famille de notre sultan a toujours joui de ce don de courage. Mais celui dont la bravoure est vraiment à toute épreuve, c'est son ancêtre notre prophète Moḥammed.

Moulay El-Hasan, à son exemple, affrontait les pires dangers, restant seul pour lutter; tous ses compagnons, même les plus vaillants, prirent maintes fois la fuite tant le péril était intense. Dans les deux livres de traditions intitulés *Çaḥiḥ* (الصحيحين), il est dit, d'après Anis ben Mâlik que le Prophète était le meilleur et le plus courageux des hommes.

Le courage, d'après quelques-uns, est une des conditions de l'imâmat. Or précisément, c'est une des qualités innées de notre sultan.

« L'éclat de la puissance du sultan s'accrut encore par la création de la « Machine » ; son renom s'étendit jusqu'à l'étranger. Toute description de cette « Machine » resterait au-dessous de la réalité ; c'est une véritable merveille parmi les merveilles ! »

Nous voyons dans ces vers que notre sultan, non content de posséder des qualités telles que la bravoure, la compassion, la chasteté, déployait encore toute son intelligence dans les questions de politique et d'armement. C'est ainsi qu'à l'instar des Roumis, il inaugura cette « Machine », c'est-à-dire une fabrique d'armes. Point n'est besoin de nombreux ouvriers; la machine travaille toute seule et approvisionne les troupes en peu de temps.

Le fusil fabriqué par elle se remarque par la rapidité avec laquelle on peut opérer son chargement, la promptitude du départ du coup, la pénétration de la balle, sa portée bien

supérieure aux anciens fusils. Un homme exercé arrive aisément à le manœuvrer avec une grande vitesse.

Notre sultan construisit donc cet arsenal pour le plus grand profit des musulmans et l'extension de sa propre gloire. Dieu fut satisfait de lui. Il favorisa de même le commerce. Des armes de guerre furent fabriquées à l'imitation de celles des Européens, pour se tenir au courant des inventions modernes ; car il est nécessaire pour une puissance de ne jamais se laisser devancer dans les perfectionnements à apporter aux armements. C'est la seule chance que l'on ait de remporter la victoire en cas de conflit. Les engins nouveaux balayent tout sur leur passage, c'est la terreur des peuples. Il est donc de toute utilité de ne négliger aucune amélioration touchant les armes de guerre...

Moulay El-Ḥasan apporta tout son soin à la fabrication d'armes nouvelles. C'est un de ses plus beaux titres de gloire. Il l'emporte même sur Moulay Ismâ'îl qui laissa cependant d'inoubliables souvenirs à Mékinès Ez-Zeïtoûn ; c'est qu'il fit partout ce que Moulay Ismâ'îl avait fait à Mékinès. Il construisit de nombreux monuments, notamment à Fès. Parmi les choses merveilleuses dont il fut l'auteur nous devons mentionner cette machine, d'un modèle nouveau, connue sous le nom d'arsenal. C'est un monument solidement construit qui rend la joie aux affligés et excite le courage des braves. Des écrivains autorisés en ont fait l'éloge et Dieu a empêché celui qui l'a construit de s'écarter des règles de la justice. Le château de Khaouarnaq[1] avec toutes ses salles n'arrive pas à soutenir la comparaison avec cet arsenal ; il a fallu notre sultan pour édifier un tel monument[2].

1. Château merveilleux construit, d'après les légendes arabes, par l'architecte grec Sinimmar pour le roi de Hirah, An-No'mân fils d'Imroû-l-Qaïs.

2. Il s'agit de la fabrique d'armes, dirigée par la mission militaire

Citons encore la création d'un port à l'embouchure de la Moulouya sur la mer des Roumis, ainsi que l'acquisition des jardins et propriétés situés en cet endroit. La Moulouya forme la limite entre l'Algérie et le Maghreb El-Aqça [1].

Puis, la construction d'un palais en or. On dit qu'une des portes des coupoles, recouverte de clous d'or et d'argent ainsi que de pierres précieuses de diverses couleurs, demanda plus de quatre ans de travail. Son prix est inestimable; c'est une merveille de construction.

L'érection d'un mur qui entoure le palais situé à l'extérieur de Fès El-'Oulga, au delà de la porte El-Boujât contiguë au mur de l'arsenal.

La construction d'un autre mur en face de la porte de l'arsenal et celle d'une porte, vis-à-vis de la porte Es-Seba', de même que celle d'un mur s'étendant de la porte de la mosquée Aboû Jouloûd à la porte de Fès El-'Oulga pour séparer la route du jardin d'Aboû Jouloûd de celle de Fès El-'Oulga. Dans ce jardin d'Aboû Jouloûd se trouvent de belles constructions et de hautes portes.

L'édification du palais d'Aboû Khacîçâ et des constructions extérieures, l'ouverture de la porte contiguë à la porte

italienne, et qu'on appelle communément à Fès *el-Makina*. C'est un grand bâtiment de style européen enclavé dans les annexes du palais de Fès el-Djadîd. La partie que peut admirer le passant, un grand portail de style européen, peint en imitation de marbre bleu, rose, violet, est du plus mauvais goût, et, loin de « rendre la joie aux affligés », dépare complètement l'admirable cour mauresque dite « cour de la hadya », parce que le sultan y reçoit aux fêtes religieuses les délégations des tribus.

1. La Moulouya *devrait* en effet former la frontière entre les deux pays, si le traité de 1845 n'avait malheureusement placé cette frontière à l'Oued Kiss. La grande majorité des Marocains croient qu'il en est ainsi et que les régions situées sur la rive droite de la Moulouya appartiennent à la France. C'est ainsi que nous avons entendu des gens instruits considérer comme une défaite pour la France la chute d'Oudjda entre les mains du Prétendant.

Mousamriyîn, la construction d'un palais près des boutiques, celle de coupoles élevées, et d'édifices à l'intérieur du jardin d'Aminâ El-Merînya.

Nous pouvons dire que, jours et nuits, nous avons vu travailler maçons, menuisiers, forgerons, fabricants de mosaïques sans compter de nombreux esclaves. La même activité régnait dans toutes les villes.

Notons aussi le mausolée de Sîdî Aḥmed ben Yaḥya, ainsi que la mosquée et la tour qui leur ont été dédiées en l'an 1310 ; le mausolée de Sîdî Aḥmed El-Bernoûcy : la réparation du mausolée de Moulay Idrîs et de la mosquée qui l'avoisine, le mausolée de Sîdî Yaḥya ben 'Allâl El-'Omry connu vulgairement sous le nom de R'assâl, le mausolée situé près de celui de Sîdî 'Ali ben Ḥarazhem, en dehors de la porte Bâb Foutoûḥ, etc...

A Marrâkech, Mékinès, Rabaṭ, Sijilmâsa et autres lieux, on ne pouvait fixer le nombre des constructions ; de nouvelles s'en élevaient chaque jour.

On peut citer entre autres la construction de trois tours, à Tanger, à dessein de supporter le poids de gros canons dont la décharge fait trembler la terre ; la réparation de la qaçba d'El-'Ayoûn, la construction de la forteresse de Tidjjâna à la limite du pays de Hayaïna et des Berbers ; la réparation de la forteresse d'El-Qçâby, etc...

Toutes ces entreprises, notamment celle de l'arsenal, ne peuvent que rehausser la gloire du sultan. Le poète a célébré ses louanges aussi bien auprès des gens du Maghreb qu'auprès des étrangers, c'est-à-dire des rois étrangers et de leurs peuples. Mais c'est surtout cet arsenal qui constitue un véritable trésor pour les rois puissants. Cette merveille, malgré tout le bien qu'on en peut dire, reste encore au-dessus de toute description.

Voici ce qu'a dit le poète.

« Le zèle du sultan est sans borne ; son souci des plus petites entreprises lui a acquis plus d'un mérite. »

C'est qu'en effet il nous est difficile de nous rendre compte des efforts déployés par Moulay El-Ḥasan dans ces choses qui appartiennent à un domaine supérieur et sont nécessaires à la religion et à la majesté du sultan. Nous ne pouvons que remarquer son zèle infatigable en des choses moins abstraites pour nous, telles que le souci des affaires spirituelles et temporelles des musulmans, le soin apporté à remplir les devoirs de khalife, à se tenir toujours prêt à la guerre, en garde contre les ruses de l'ennemi. C'est en suivant cette politique, en donnant aux troupes un armement nouveau et en améliorant l'état des villes maritimes qu'il a perpétué sa mémoire plus qu'aucun autre roi de Maghreb.

Autre fait intéressant: vers la fin du mois du Moḥarrem de l'année 1309, on amena au sultan un éléphant, animal actuellement connu dans ce pays-ci. Cet éléphant venait de l'Inde; c'était un cadeau du roi d'Angleterre. Le sultan campait alors près de Sîdî 'Alî El-Djezaouy, au pays des Zemmoûr Chleuḥ; lorsqu'on lui présenta cette bête, munie d'une selle de toute beauté. Le cornac se mit à lui parler d'une façon spéciale et l'éléphant, obéissant, mangeait, buvait, frottait de sa trompe la trace des pas du sultan, saluait, enfin faisait merveille au point d'étonner grandement les assistants[1].

1. Cet éléphant, présent de la reine d'Angleterre, fut offert au sultan par Sir William Kirby Green, ministre à Tanger, lors de sa mission à Marrâkech (1891). « Stoke », tel était le nom de cet éléphant, mesurait 9 pieds de haut et pesait 4 tonnes. Il était blanc; c'est sa taille et son intelligence qui l'avaient fait choisir de préférence à ses congénères.

A propos de cette selle, M. Stephen Bonsal nous rapporte dans *Morocco as it is* l'anecdote suivante. Trois chefs Zemmoûr vinrent un jour trouver le sultan pour lui faire leur soumission; ils se déclaraient prêts à payer tout l'arriéré d'impôts qu'ils lui devaient. Mais à leur offre ils adjoignirent une demande. Ils avaient vu l'éléphant, ils en parleraient à leurs frères; par malheur, ils étaient sûrs qu'on n'ajouterait aucune foi à leurs paroles quand ils diraient que le sul-

Au commencement du printemps de la même année, le sultan entra à Fès, l'éléphant le précédant, richement caparaçonné. Ce fut un jour mémorable, femmes, enfants, vieillards, tous se pressèrent pour voir cet animal. On lui choisit un emplacement à la porte du palais impérial. Cet emplacement porte le nom de Khacîçâ ; on y peut encore voir l'éléphant.

El-Oufrâny[1] raconte que les habitants du Soudan avaient aussi envoyé un éléphant à El-Mançoûr Es-Sa'ady. Mais la différence était grande entre le cadeau de ces gens du Soudan et celui du roi d'Angleterre, de telle sorte que, bien que Mançour Es-Sa'ady eût possédé un éléphant, il reste cependant bien inférieur à Moulay El-Ḥasan qui, d'ailleurs, recevait maints cadeaux de rois étrangers. Les rois utilisèrent souvent l'éléphant comme monture dans les combats.

. . . .

Les progrès que réalisa Moulay El-Ḥasan laissent bien loin derrière eux tous ceux que firent les rois, ses prédécesseurs.

Aussi le poète a-t-il pu dire :

« Ton rang s'est élevé ; Dieu t'a honoré de sa puissance.

« Tu sièges entre la poitrine et le sourcil. »

tan se faisait suivre par un chien de taille plus grande que dix mules fondues ensemble. Y aurait-il donc impossibilité à ce que l'éléphant accompagnât les collecteurs d'impôt envoyés par le sultan dans leurs tribus ? Il reviendrait certainement en trébuchant, malgré sa taille, sous le poids des richesses que leurs frères étaient disposés à faire parvenir à Sa Majesté. Malheureusement « Stoke » était malade à ce moment. Le sultan alors, pour permettre aux Zemmoûr de constater la véracité des dires de leurs chefs, confia à un qâïd la superbe selle, garnie de clous d'or et artistement découpée. Bien que la vue de cette selle énorme suffirait à écarter tout soupçon d'exagération quant à la taille de l'animal. Le qâïd partit avec une escorte chérifienne. Jamais plus on n'en entendit parler. La selle fut installée au milieu des Zemmoûr, où elle jouit, dit-on, de la propriété de guérir. Quant au tribut promis, jamais il n'atteignit la cour du sultan.

1. L'auteur de *Nozhet el-Hady*, historien du XVII[e] siècle.

Il faut entendre par là que le sultan siège entre le premier ministre, à sa droite, et le chambellan, à sa gauche.

Le premier ministre, à cette époque, était El-Ḥâdj El-Ma'aṭy fils du ministre Sî El-'Arby, fils du ministre Sî El-Moukhtâr El-Jama'y[1]. Les autres ministres étaient Sî 'Alî El-Mesfîouy, un des maîtres de Moulay El-Ḥasan, chargé de recevoir les appels et recours en justice. Pour la guerre il y avait Sî Moḥammed Eç-Çer'ir, frère du premier ministre; aux affaires extérieures Sî Moḥammed El-Moufaḍḍel R'arnîṭ. Quant au chambellan, c'était Sî Aḥmed, fils de Sî Moûsa ben Aḥmed.

. . . .

Il me paraît nécessaire, pour l'intérêt du lecteur, de raconter les événements qui se déroulèrent de l'année 1310 à l'année 1321.

Vers le milieu du mois de dhoû-l-ḥidjdja qui terminait l'année 1310, Moulay El-Ḥasan fit une expédition dans la plaine de Sidjilmâsa, chez les tribus arabes et berbères; ce fut sa dernière et en même temps sa plus grande expédition. Il est bien audacieux d'en tenter le récit, d'autant plus qu'un savant l'a déjà choisie comme sujet d'une qâcida de 700 vers sans compter la prose rimée.

Parmi les étapes du sultan durant cette expédition, il y en eut qui furent parcourues en plaine, d'autres en montagnes. Comme il serait trop long de raconter par le menu l'état dans lequel se trouvaient les tribus nous nous contentons de citer la lettre du sultan à ses notables, qui fournira au lecteur suffisamment de renseignements. La voici :

« Lorsque Dieu eut établi son serviteur maître de ce pays,

1. Cette famille Jama'y ou Djamâ'y, d'origine espagnole, du voisinage de Xérès, était déjà puissante au XIIe siècle, l'un de ses membres ayant été ministre de Yoûsef II et un autre étant devenu un des compagnons d'Ibn Toumert le Mahdi, lorsqu'ils tombèrent en disgrâce en 1181. Cf. Budgett Meakin, *The Moorish Empire*, p. 193, note.

son serviteur n'eut plus d'autre but que de se dévouer corps et âme aux musulmans et à leurs intérêts et d'essayer d'obtenir leur unanime approbation. Il lui donna la force nécessaire pour parcourir les tribus de son empire. C'est ainsi que nous avons pu pénétrer dans ce pays, visiter les endroits importants, ne laissant de côté que ceux où les difficultés et maux de toutes sortes interdisaient tout accès. Les troupes de Dieu nous accompagnaient. Là où nous nous apercevions de l'état précaire des affaires, nous prenions de suite des décisions conformes à la volonté de Dieu. Il nous restait encore à nous rendre dans ces plaines étendues et ces hautes montagnes où habitent les Berbers. Leur renom d'impénétrabilité nous fit demander l'assistance toute puissante de Dieu ; nous plaçâmes notre confiance en lui ; nous apprîmes alors que lorsque Dieu veut une chose, il facilite à l'homme les moyens d'y parvenir ; les portes s'ouvrent, les difficultés s'évanouissent. Tout vient de Dieu, tout retourne à Dieu, comme le dit dans sa sagesse Ibn 'Aṭâ Allâh. S'Il veut te témoigner sa bonté, il te donne la vie, et, comme chacun sait, lui seul te donnera la force nécessaire pour exécuter sa volonté.

« Nous quittâmes Fès et pénétrâmes chez les Berbers. Grâce à Dieu, nos victoires se succédèrent de jour en jour. Nous traversâmes le pays des Aït Youssy[1], celui des Benî Mguîld. Partout régnait la paix ; partout nous trouvâmes nos sujets respectueux de nos ordres et prêts à nous obéir.

« Continuant notre route, nous parvînmes chez les Aït Izdeg, toujours accompagné de nos troupes victorieuses. Dieu ayant répandu sa lumière sur eux, ils avaient abandonné les routes de l'erreur et de l'égarement. Ils vinrent

1. Grande tribu chelḥa, sur l'Oued Soûf Ech-Cherg (Moulouyâ), comprenant trois fractions d'égale force : Rerraba, Aït Ḥelli, Aït Mesa'oûd ou 'Alî. Ils sont soumis au sultan et possèdent trois qâïds. Ils sont de race et de langue Amazirt. Une partie est sédentaire, l'autre nomade.

à notre rencontre, tout tremblants, et craignant notre justice ; mais nous penchâmes pour le pardon, jugeant inutile toute effusion de sang, car selon la parole de Dieu : c'est se rapprocher de Dieu que de pardonner. Leur repentir était sincère aussi s'efforcèrent-ils de réparer leurs fautes. Notre bienveillance les remplit de joie.

« Nous campâmes au milieu d'eux et ils firent preuve de la plus grande soumission, apportant sans tarder la ḍyâfa et exécutant avec promptitude les devoirs que nous leur imposions. C'était dans l'Oued Zîz que nous avions planté nos tentes. Ils prièrent Dieu de nous rendre victorieux, et achevèrent de remplir les prescriptions déterminées par les institutions divines. De la sorte nous vîmes réalisés nos plus extrêmes désirs.

« De chez les Aït Izdeg nous passâmes, escorté d'un détachement de leurs braves cavaliers, chez les Aït Merr'âd. Ces derniers, en serviteurs fidèles, nous apportèrent les dîmes et cadeaux d'usage, témoignant d'une joie réelle à notre passage parmi eux. C'est ainsi que Dieu nous a assisté ; car, ainsi que dit l'homme sage : tout seul tu ne peux rien ; adresse-toi à Dieu et ton désir se réalisera.

« Il nous faut suivre la politique léguée par les livres ; c'est par elle que nous traverserons sans encombre les crises difficiles. C'est elle qui nous fera employer la plume de préférence à l'épée. Mieux vaut en effet une parole de paix qu'une parole de guerre.

« Plaines et montagnes, nous avons pénétré partout ; nous allâmes même jusqu'à Tadr'ousat, résidence d'un fameux chef révolté : 'Ali ben Yaḥya El-Merr'âdy, qui restait sourd, à tout avertissement. Nous nous en emparâmes, et nous l'envoyâmes, solidement ligotté, à Marrâkech avec d'autres révoltés. Là, il jura par serment qu'il se repentait ; mais Dieu lui avait enlevé son pays et ses sujets.

« Auparavant nous avions envoyé chez les Aït Ḥadiddou des émissaires, pour leur faire remplir leurs obligations ;

les émissaires revinrent les mains vides, sans avoir pu se faire payer. Nous nous mîmes alors à surveiller les notables et gens influents d'entre eux, et nous nous emparâmes un beau jour de 200 personnages importants; nous ne les relâchâmes qu'après paiement intégral de notre dû.

« Puis nous levâmes le camp, escorté d'un grand nombre d'entre les Aït Merr'âd jusqu'à notre arrivée à Qçar Es-Soûq. Là, nous rencontrâmes nos serviteurs, les Aït 'Atta qui nous attendaient pour se joindre à nous. Leur nombre était considérable, près de 4 000 cavaliers, tous comparables à des lions, plus d'habiles tireurs en aussi grand nombre ; on eût dit un torrent débordé. Ils nous accompagnèrent jusqu'à Mdâr'ra où nous retrouvâmes la trace des exploits de nos aïeux.

« Après avoir mis de l'ordre dans les affaires de cette contrée, nous distribuâmes 20 000 rials[1] aux chorfa. Notre fils Moulay 'Abd El-'Azîz était avec nous; nous accomplîmes à l'égard de ces chorfa les devoirs de consanguinité et de parenté ; en revanche, puisse Dieu exaucer les prières qu'ils firent à notre intention.

« De là, nous gagnâmes le pays des 'Arab Eç-Çabbâḥ. Nous fûmes reçus au milieu de la plus grande allégresse. On nous remit la ḍyâfa, et l'on nous paya à l'instant ce qui est prescrit par la loi.

« Ensuite, nous arrivâmes au Tafilalet pour y visiter le tombeau de notre aïeul : Moulay 'Alî Ech-Cherîf. Chorfa, gens du peuple, femmes, enfants, vieillards, tous se pressèrent à notre rencontre ; il en venait de tous côtés, en groupes ou isolés ; c'était une foule innombrable, grisée de la joie de nous voir.

« Nous eûmes à cœur, dans ce pays, de remplir fidèlement tous les devoirs que nous imposaient les liens du sang.

1. Réal, ريال (de l'espagnol real, pièce de monnaie de 0,25 centimes), pièce de 5 francs ou de 5 pesetas, douro espagnol.

Nous distribuâmes 20000 rials, ainsi que nous l'avions fait à Mdâr'ra, par l'entremise de nos fils Moulay 'Abd El-'Azîz et Moulay Belrîth. Notre séjour en cet endroit fut de 18 jours : nous avions besoin de repos, et, désirions voir le tombeau de nos aïeux et nous rendre compte des vestiges des hauts faits qui les ont rendus célèbres. Nous vîmes les propriétés qu'ils possédaient ; nous visitâmes les tombeaux de tous les saints. Ce fut une occasion de réjouissance pour tout le peuple de cette contrée.

« Nous faisons des vœux pour que Dieu purifie nos actions et nous accorde de toujours suivre la voie droite, pour que nous puissions améliorer le sort des Musulmans.

« Nous partîmes ensuite pour notre capitale Marrâkech, demandant à Dieu de vouloir bien nous assister et nous faire parvenir à la réalisation de nos désirs.

« Nous vous avons écrit tout ceci, pour vous tenir au courant des événements et pour que vous vous réjouissiez de l'aide que Dieu nous a prêtée dans les choses les plus secrètes comme les plus publiques. C'est à lui qu'il faut s'adresser, c'est lui le commencement et la fin de tout. Il nous a accordé la réalisation de nos plus chers désirs. Salut !

« Le 15 de Djoumâda El-Oûla de l'année 1311. »

On trouve dans cette lettre de Moulay El-Ḥasan un récit amplement suffisant de son expédition chez les tribus arabes et berbères de la plaine de Sidjilmâsa[1].

A la même époque eut lieu une guerre entre les Zénata du Rîf et les Guela'ya, d'une part, et les Espagnols de Melilla, de l'autre. La cause en était que les Espagnols voulaient élever des constructions sur des terres que ces tribus arabes considéraient comme musulmanes, par suite de leur

1. C'est l'expédition à laquelle M. W. Harris assista et qu'il a racontée dans son livre *Tafilet*. Londres, 1895.

ignorance des clauses du traité de Tétouan. Circonstance aggravante, le tombeau de Sîdî Ouâriech, saint fameux, s'élevait sur le terrain, objet du litige ; et c'était un lieu de refuge et de prière, très en honneur auprès des tribus.

D'un autre côté les Espagnols, autorisés par le traité de Tétouan, désiraient reculer leurs frontières de manière à se procurer des pâturages en quantité suffisante.

Il en résulta un soulèvement général de toutes ces tribus, le refus des Espagnols d'abandonner le terrain où se trouvait le tombeau du saint les ayant fortement irritées. Les Musulmans assouvirent leur vengeance d'une manière terrible ; ils ne se décidèrent à mettre un terme à leurs excès, que lorsque Moulay El-Ḥasan leur envoya son frère Moulay 'Arafa accompagné de soldats pour leur ordonner de s'abstenir de persévérer dans leur lutte. Moulay 'Arafa ne se retira que lorsque les Espagnols eurent obtenu entière satisfaction, c'est-à-dire après qu'on les eut mis en possession de ce qu'ils réclamaient légitimement ; puis il pénétra chez les Zénata, promoteurs de ces troubles [1].

1. Ce conflit de Melilla eut lieu dans les derniers mois de 1893 après une période relativement calme de 30 ans, pendant laquelle on n'eut à relever que quelques cas de blessures et d'injures entre les gens de Melilla et les tribus environnantes.

Depuis que Pierre Estapiñan, officier attaché à la maison du duc de Medina-Sidonia, s'en était emparé en 1496, la situation de Melilla se trouvait réglée, dit Rouard de Card (*Relations de l'Espagne et du Maroc pendant le* XVIIIe *et le* XIXe *siècle*) par :

1° L'article 19 du traité de paix et de commerce du 28 mai 1767, qui s'opposait aux agrandissements que Sa Majesté Catholique demandait à effectuer dans les quatre présides qu'elle possédait au Maroc, mais promettait de renouveler les limites des dits présides et de les marquer avec des pyramides de pierre ;

2° La convention d'amitié et de commerce entre le roi d'Espagne et l'empereur du Maroc, signée à Aranjuez le 30 mai 1780 ;

3° L'article 15 du traité de paix, amitié, navigation, commerce et pêche, signé à Mekinès le 1er mars 1799 —, par lequel le sultan du Maroc promet de réprimer les tribus turbulentes des environs des pré-

A la suite de cet événement, l'ambassadeur d'Espagne,

sides et autorise les Espagnols à se servir dans leurs forteresses, de canons et de mortiers, en cas d'offense :

4° L'article 2 de la convention relative aux diverses réclamations du gouvernement espagnol, signée à Larache le 6 mars 1845 —, par lequel le sultan donne des ordres aux Maures de la frontière de Melilla, Alhucemas et Peña de la Gomera, afin qu'ils se conduisent à l'avenir convenablement avec les habitants de ces places et avec les navires qui s'approchent de leurs côtes ;

5° Les articles 1, 2, 3, 4 de la convention étendant les limites de la juridiction de Melilla et consacrant l'adoption des mesures nécessaires à la sécurité des présides espagnols sur la côte d'Afrique, signée à Tétouan le 24 août 1859 —, par lesquels le territoire nécessaire pour assurer une défense complète sera incorporé à la place de Melilla et les limites de cette concession seront fixées par un coup de canon. Entre le territoire de la juridiction espagnole et le territoire de la juridiction marocaine sera établi une zone neutre qui sera déterminée du côté de Melilla par la ligne frontière consignée dans le prochain acte de délimitation et du côté du Rif par une ligne frontière, à fixer d'un commun accord ;

6° L'article 5 de la convention précédente —, par lequel Sa Majesté le roi du Maroc s'engage à placer sur la limite du territoire frontière de Melilla un qâïd ou gouverneur avec un détachement de troupes afin de réprimer tout acte d'agression de la part des habitants du Rif, de nature à compromettre les bonnes relations entre les deux gouvernements ;

7° L'article 6 du traité de paix et d'amitié, signé à Tétouan le 26 avril 1860 —, par lequel le sultan du Maroc confirme ce qui a été convenu dans l'article 5 de la convention du 24 août 1859, touchant la nomination d'un qâïd sur la limite du territoire frontière de Melilla ;

8° L'article 7 du traité précédent —, par lequel Sa Majesté le roi du Maroc s'engage à faire respecter par ses propres sujets les territoires qui conformément aux stipulations du présent traité restent sous la souveraineté de S. M. la Reine d'Espagne. Sa Majesté Catholique pourra néanmoins adopter toutes les mesures qu'elle jugera opportunes pour la sûreté de ces territoires et y faire élever toutes les fortifications qu'elle croira convenables sans que les autorités marocaines puissent jamais y mettre obstacle ;

9° L'article 4 du traité complémentaire entre l'Espagne et le Ma-

Martinez Campos, vint trouver le sultan à Marrâkech pour

roc pour régler les difficultés soulevées à propos de l'exécution de la convention de 1859, fixant les limites de Melilla, et du traité de paix de 1860, signé à Madrid le 30 octobre 1861 —, par lequel la délimitation des frontières de la place de Melilla sera faite conformément à la convention du 24 août 1859, confirmée par le traité de paix du 26 avril 1860; la remise du territoire frontière au gouvernement de Sa Majesté la Reine d'Espagne s'exécutera également avant l'évacuation de la ville de Tétouan;

10° L'acte pour la délimitation du territoire de Melilla, signé à Tanger le 26 juin 1862.

Mais toutes ces stipulations relatives à la délimitation et à la sécurité de Melilla avaient été exécutées d'une façon imparfaite et incomplète. En effet, d'après Rouard de Card, *op. cit.*, p. 156 :

Les poteaux frontières en bois dont on s'était contenté en certains endroits avaient pu être aisément déplacés et même détruits par les Riffains.

Dans la zone neutre comprise entre les deux lignes polygonales, on avait laissé subsister le marabout et le cimetière de Sîdî Ouâriech.

Le qâîd chargé par le Makhzen de faire respecter la sécurité sur la frontière ne possédait pas de forces suffisantes pour remplir son rôle.

C'est pourquoi (Rouard de Card, *op. cit.*, p. 157) lorsque, dans les derniers mois de 1893, l'autorité espagnole, d'après les indications du général Margalla, gouverneur de Melilla et s'appuyant sur l'article 7, précédemment cité, du traité du 26 avril 1860, entreprit de construire un fort sur le territoire lui appartenant, à proximité du marabout de Sîdî Ouâriech, pour se mettre à l'abri des fréquentes attaques des tribus riffaines, ces dernières prétendirent que les travaux empiétaient sur le cimetière et que la koubba avait été profanée par les travailleurs (D'après Mouliéras, *Maroc inconnu*, 1[re] partie, p. 153, les soldats espagnols avaient puisé de l'eau à la source de Sîdî Ouâriech et avaient souillé l'intérieur de la koubba). Ils adressèrent une réclamation au gouverneur du Préside. La réponse se fit un peu attendre. Alors, mécontents de ne pas obtenir une prompte satisfaction, les Qali'ya auxquels s'étaient joints les gens d'autres tribus se précipitèrent furieusement sur les soldats employés aux travaux du fort.

Ceux-ci, dit le Fr. Manuel P. Castellanos dans *Historia de Marruecos*, entourés de forces supérieures, se virent forcés de battre en retraite, laissant 18 morts et 35 blessés. Les cadavres des Espagnols furent mutilés et insultés.

lui demander la punition des tribus Zénata du Rif, coupables de cet horrible forfait. Finalement la question reçut

Le gouvernement espagnol envoya les généraux Castro et Sanchis pour lever un plan des fortifications du camp de Melilla ; on envoya aussi quelques renforts ; mais on voulait surtout agir par voie diplomatique, c'est la raison pour laquelle on fit traîner l'affaire en longueur.

Le général Margallo décida alors, le 27 octobre, de faire reprendre les travaux interrompus du fort ; des forces d'infanterie et deux pièces d'artillerie accompagnèrent les ingénieurs. On pouvait remarquer l'exaltation des Riffains qui criaient et lançaient des insultes, lorsque soudain un coup de feu partit de leur côté. Un soldat espagnol y répondit. Les Riffains se précipitèrent alors sur les Espagnols comme des sauvages. Le général Ortega vint à la rescousse avec des renforts, mais en vain. Le grand nombre des montagnards força les Espagnols à se retirer en laissant de nombreux morts et blessés.

Les généraux Margallo et Ortega se réfugièrent dans le fort de Cabrerizos altas où les Riffains les cernèrent. Margallo envoya un aide de camp demander des renforts et des vivres à Melilla. Quand les forces de secours arrivèrent, il fit faire une sortie pour appuyer leur mouvement. Il fut tué pendant qu'il dirigeait la sortie. Enfin le convoi entra dans le fort. Le lendemain on conduisit le corps de Margallo à son lieu de sépulture. Le gouvernement, se décidant à agir, envoya d'autres renforts pour mettre un terme à tant de dévastation.

Deux corps d'armée se trouvèrent bientôt réunis sous les ordres des généraux Primo de Rivera et Chinchilla. L'opinion en Espagne était très montée, de sorte que le gouvernement ne pouvait plus reculer devant une action énergique. On nomma général en chef de l'armée d'Afrique le capitaine-général D. Arsenio Martinez Campos.

Le gouvernement espagnol ne renonçait pourtant pas à l'action diplomatique. Le sultan, alors en voyage dans le Tafilalet, fut informé de ce qui se passait. Dès qu'il fut au courant des faits, il envoya son frère Moulay 'Arafa pour persuader aux Riffains de cesser leur attitude à l'égard des Espagnols.

Moulay 'Arafa arriva à Melilla. Le 23 novembre 1893 eut lieu sa première entrevue avec le général Macias, alors commandant général de la dite place. Il fit mille excuses de la part de son frère ; le sultan avait les meilleurs sentiments à l'égard de l'Europe, les Riffains seuls étaient coupables, c'étaient des révoltés dont ils feraient tomber les têtes, car Sa Majesté chérifienne était décidée à faire un exemple.

une solution par le paiement d'une indemnité de 4 000 000 de rials, prix du sang versé. La paix fut ainsi rétablie[1].

Le gouvernement ni le général Macias ne furent satisfaits des raisons du chérif, car Martinez Campos fut mis à la tête d'une armée de 22 000 hommes de toutes armes.

Le peuple espagnol attendait le moment de châtier l'insolence des Riffains; les troupes étaient suffisamment nombreuses pour le faire. Son espoir fut déçu. Les Riflains, cette fois, soit peur du nombre des Espagnols, soit respect pour la parole du frère du sultan, se gardèrent de tout acte d'hostilité et la campagne de Melilla demeura en expectative. Les soldats ne purent venger leurs frères morts. La dislocation des troupes eut lieu et chacun retourna dans la Péninsule. Avant le départ cependant, les chefs des tribus vinrent s'humilier devant le général en chef, promettant de s'amender à l'avenir.

On prit pour argent comptant ces banales protestations de repentir, et jugeant que les notes diplomatiques seraient plus efficaces que les balles, on chargea un ambassadeur extraordinaire d'aller terminer cette affaire auprès du sultan du Maroc. Cf. P. Castellanos, *Historia de Marruecos*, p. 622-626.

1. « Martinez Campos, dit P. Castellanos, *op. cit.*, p. 626-627, s'était rendu à Mazagan pour de là gagner Marrâkech; il débarqua à Mazagan le 22 janvier 1894. Après y avoir passé le soir et la nuit, il entreprit son voyage qui fut fatigant et pénible par suite du froid et de la pluie des premiers jours. Le 29 l'ambassade fit son entrée à Marrâkech, le 31 eut lieu en plein air et dans l'enceinte habituelle la réception solennelle. Martinez lut un discours indiquant le motif de sa venue. Le sultan répondit que les Riffains coupables seraient châtiés. — Quand sera-ce? répondit Martinez avec vivacité. — Le sultan assura que ce serait dès qu'il pourrait réunir une bonne armée indispensable pour une pareille entreprise.

« Cette première réception se passa en pures cérémonies, il y eut ensuite différentes conférences privées entre le sultan, entre l'ambassadeur et le ministre El-Gharnet et son adjoint Mohammed Torrès Essefar. La diplomatie marocaine déploya son astuce, appuyée d'ailleurs par les intrigues de certains agents de nations étrangères qui voulaient empêcher l'Espagne de sortir la tête haute de cette passe difficile.

« Les entrevues se succédaient fréquemment; les courriers allaient et venaient, presque toutes les puissances prirent parti en l'affaire, quoique avec une certaine dissimulation, nous donnant raison pu-

A son retour de Sidjilmâsa à Marrâkech, le sultan destitua de sa charge son fils Moulay Moḥammed, khalîfat de cette dernière ville, sur la preuve qu'il avait acquise que ce prince avait des velléités d'indépendance et se trouvait parfois en contradiction flagrante avec les principes de la loi religieuse. Cet arrêt de destitution fut rendu public au moment de la rencontre de Moulay Moḥammed avec son père

bliquement, secrètement ralentissant la marche de nos pourparlers et de nos prétentions. En cherchant la paix on faillit trouver la guerre.

« Enfin, malgré les démarches étrangères, le sultan persuadé de la bonté de notre cause, conclut avec notre ambassadeur la convention du 5 mars 1894. »

Par cette convention, dit Rouard de Card, *op. cit.*, p. 159, l'Espagne obtenait quelques réparations pour le passé et quelques garanties pour l'avenir.

Réparations accordées à l'Espagne :

La punition des coupables (art. 1).

Une indemnité de 4 000 000 de douros (art. 6).

Garanties exigées pour l'avenir :

Une commission mixte devait rendre effective la démarcation de la ligne polygonale qui délimitait la zone neutre du côté du camp marocain en plaçant des bornes de pierre à chacun de ses sommets, et, entre ces bornes, des piliers de maçonnerie à 200 mètres de distance les uns des autres (art. 2).

L'évacuation des terrains compris dans la zone neutre (art. 2).

Le cimetière et la mosquée ruinée de Sîdî Ouârîech seraient clos convenablement au moyen d'un mur dans lequel une porte serait ouverte pour permettre aux Maures d'y pénétrer sans armes et d'y faire leurs prières (art. 3).

Un qâïd avec 400 Maures du roi serait établi et maintenu constamment dans les alentours du camp de Melilla (art. 4).

La charge de Pacha du camp de Melilla serait confiée à un dignitaire de l'empire qui serait capable de maintenir des relations de bonne harmonie et d'amitié avec les autorités de la place espagnole.

L'ambassadeur quitta Marrâkech le 11 mars 1894 ; il arriva à Mazagan le 15, s'embarqua le 16 et revint en Espagne.

dans les environs de Sidjilmâsa. Moulay 'Omar, autre fils du sultan, était, en ce moment, khalîfat à Fès.

Or le sultan avait encore un troisième fils, Moulay 'Abd El-'Azîz ; c'était le fils préféré, celui pour lequel il concevait le plus d'affection ; l'enfant suivait son père dans tous ses déplacements. Par suite de la destitution de son frère, il devint lui-même khalîfat à Marrâkech, malgré son jeune âge, tant était grand l'amour exclusif que le sultan, son père, ressentait pour lui. Il fut même investi de la qualité d'héritier présomptif. On déployait au-dessus de sa tête le parasol chérifien, quand il montait à cheval ; et il assistait au conseil chargé de régler les affaires importantes. Il est à noter que ces deux prérogatives n'appartenaient jusque-là qu'au seul sultan, suivant la coutume du Maghreb.

Moulay El-Ḥasan quitta Marrâkech au commencement de dhoû-l-qâ'da de l'année 1311 pour continuer son expédition contre les Aït, dont nous avons déjà cité le nom, qui avaient attaqué à l'improviste son oncle Moulay Sroûr et les hommes qui l'accompagnaient, ainsi que nous l'avons mentionné dans l'expédition contre les Benî Mguîld. Ceci eut lieu depuis son retour de Sidjilmâsa à Marrâkech.

Le sultan se trouvait alors assez souffrant ; néanmoins il continua à remplir ses fonctions comme si sa santé ne fût point ébranlée : il avait à cœur de ne point négliger les affaires pour le règlement desquelles il ne voulait se reposer sur la confiance de personne. C'est ainsi qu'il arriva à Oued El-'Abîd, dans le pays de la tribu de Tâdla ; c'est la limite entre le Soûs antérieur (le plus rapproché) et l'extrême Soûs. C'est en cet endroit que la mort vint le surprendre à la onzième heure de la nuit du jeudi 3 de dhoû-l-ḥidja de l'année 1311.

L. Coufourier.

UN RÉCIT MAROCAIN DU BOMBARDEMENT DE SALÉ PAR LE CONTRE-AMIRAL DUBOURDIEU EN 1852.

Parmi les manuscrits et documents que la mission scientifique a acquis à Rabâṭ, figure une feuille volante qui porte, au recto, un récit inédit du bombardement de Salé par le contre-amiral Dubourdieu en 1852. Ce récit d'un témoin oculaire, indigène musulman fixé à Rabâṭ, reflète assez bien les sentiments de la population à l'égard du chrétien ainsi que les croyances qu'elle a en l'appui effectif, en l'intervention efficace des saints de l'Islam venant à son secours contre l'infidèle; il plaide enfin la cause des gens de Rabâṭ à qui leurs voisins de Salé reprochent encore durement leur inaction et leur pusillanimité lors de ces graves événements.

A ces différents titres cette pièce méritait d'être traduite. Elle est suivie d'un appel à la guerre sainte qui n'est pas moins curieux, étant donnée la comparaison toute en faveur de l'Islam que l'auteur cherche à établir entre le nombre et la qualité des armées européennes et ceux des forces que le sultan du Maroc pourrait mettre en ligne en proclamant la guerre sainte.

I. — Bombardement de Rabâṭ et Salé raconté par El-Ḥâdj El-'Arby El-Ḥlou originaire de Tétouan et demeurant a Rabâṭ.

Voici le récit de l'expédition que firent les Français aux

deux villes de Rabâṭ et de Salé. Elle eut lieu le mardi qui commençait le mois de Çafar de l'année 1268 [1]. Il arriva ce jour-là quatre navires et une frégate de grande dimension, auxquels vint se joindre un sixième bateau, le mercredi matin [2]. Cet événement fit naître une grande agitation dans les deux villes. Les tours se remplirent bientôt d'artilleurs que vinrent aider tous ceux qui, dans le pays, avaient confiance en Dieu. Chacun voulait prendre part à la défense car il savait que Dieu l'en récompenserait. Les musulmans s'ingénièrent donc à fortifier les tours du mieux qu'ils purent et tout le monde s'acquitta de cette tâche avec le plus grand zèle. Puis une barque sortit pour aller parlementer avec l'ennemi de Dieu et voici ce que dit l'infidèle (que Dieu le maudisse !) : « Je viens pour l'affaire des céréales qui m'ont été enlevées par la ville de Salé [3]. Si les gens de cette ville veulent bien réparer leurs torts, aucun mal ne leur sera fait. » Puis il ajouta : « Quant aux gens de Rabâṭ, nous n'avons aucun démêlé avec eux. » — Les gens de Salé répondirent qu'ils allaient consulter le prince [4] ;

1. Ère chrétienne : 1852.

2. Parmi ces navires se trouvaient *le Henri IV, le Gomer, le Sané, le Narval.*

3. « Au commencement d'avril 1851, les Salétins, du consentement des autorités locales, pillèrent un brick français naufragé à Bou-Regreg » (Godard, *Description et histoire du Maroc,* t. II, p. 622). Ce nouveau grief venait s'ajouter à ceux accumulés déjà depuis un certain temps : « Un courrier du chargé d'affaires de France avait été arrêté, puis assassiné dans sa prison ; un cadi avait condamné à la bastonnade un sujet algérien, au mépris des droits du consul de France, et il ne fut puni que d'une apparence de destitution ; un sujet romain, protégé français, avait été assassiné ; un des attachés à la mission française, volé, et le gouvernement marocain avait éludé l'obligation de punir les coupables, parfaitement connus » (Godard, *op. cit.,* t. II, p. 621).

4. « Le pacha de Salé demandait en effet six jours pour en référer à l'empereur, qui avait eu huit mois pour se prononcer » (Godard, *op. cit.,* t. II, p. 623).

l'infidèle n'y consentit pas, et, leur remettant un drapeau, il leur dit : « Je vous donne jusqu'à demain pour me faire savoir si vous acceptez de réparer vos torts ; passé ce délai, je ferai tirer sur vous. Au cas où l'état de la mer empêcherait la barque de sortir pour venir me rendre compte de votre décision, vous hisseriez le drapeau musulman au minaret de la grande mosquée, en signe d'acceptation. Si vous ne le hissez pas, je ferai tirer. Si votre situation devient intolérable, hissez le drapeau que je vous ai donné et je ferai cesser le feu. »

Les musulmans ne tinrent aucun compte des paroles de l'infidèle. Ils se mirent à réparer leurs armes, car il n'y en eut pas un qui ne désirât le martyre. Les gens de Rabâṭ agirent de même. En cette occurrence les saints prêtèrent leurs concours : Sîdî El-Ḥâdj 'Abd Allah El-Iâboury[1], Sîdî El-Ḥâdj Aḥmed ben 'Âchir, Sîdî El-Ḥâdj 'Abd Allah ben Ḥassoun et bien d'autres encore, à ce point que quelques personnes de bien dont Dieu avait ouvert l'intelligence, les virent s'occuper eux-mêmes des préparatifs de défense.

Le lendemain matin mercredi, la barque ressortit pour parlementer, mais elle n'était pas encore arrivée auprès de l'infidèle que déjà le bombardement de Salé commençait. La barque revint. Les soldats musulmans de Salé et de Rabâṭ répondirent à la première canonnade. Mais parmi les gens de Rabâṭ, quelques-uns firent valoir qu'il était préférable de ne pas tirer de peur que l'ennemi, en ripostant, n'atteignît la poudrière étant donnée son exposition à l'Ouest ; d'ailleurs les Français se trouvaient à plus du double de la portée des canons de Rabâṭ.

Cependant l'infidèle n'osa pas tirer sur cette dernière ville ; il n'en voulait qu'à Salé. C'est ce qui fit dire aux gens animés de mauvaises intentions que Rabâṭ s'était entendue

1. Ce saint a la réputation de garder la rivière. On a recours à lui quand la barre est mauvaise.

d'avance avec l'ennemi. Mais j'en jure par Dieu et les versets du Coran, si leurs canons avaient eu une portée suffisante, ils auraient fait périr les infidèles jusqu'au dernier. Quant aux risques d'explosion de la poudrière, ils n'entrèrent pour rien dans leur décision.

Il advint qu'un navire se mit à passer devant les tours de Rabâṭ; quand on lui envoyait des boulets, il s'enfuyait, puis revenait à la charge ; ce manège dura ainsi jusque vers une heure de l'après-midi, moment où il vint à passer près de la batterie (Sqâla) qui portait le nom de Mouley 'Abd Er-Raḥmân. Les gens qui occupaient cette tour réussirent si bien à le toucher qu'ils purent, le lendemain matin, recueillir quelques épaves arrachées à ce navire par les boulets : ils s'empressèrent d'aller les montrer au gouverneur du pays.

Mais auparavant la nuit étant venue, tout le monde se mit à charger les bombes et les obus pour que l'on pût utiliser les mortiers dès le retour de l'aube. Lorsque le matin se leva, on n'aperçut d'autre trace du navire que les épaves dont nous venons de parler.

Le navire anglais hissa le drapeau des musulmans à son mât, ce qui signifiait que la victoire restait aux musulmans.

Quelques jours après le consul anglais vint et raconta que le navire qui avait passé près de la batterie dite Sqâla avait reçu l'ordre de son chef, l'amiral[1] (que Dieu le confonde !), de tirer sur la poudrière de Rabâṭ pour la faire sauter. Mais les coups reçus par ce navire rendirent sa situation intenable de telle sorte qu'il fut obligé de renoncer à son projet. Nous sûmes par la suite, qu'il y avait eu de nombreux morts et blessés. Cette nouvelle nous parvint de Cadix. A Salé il y eut environ 8 morts, à Rabâṭ un seulement. Dieu a terminé leur vie par le martyre, puisse-t-il nous ressusciter avec eux ! Ainsi soit-il.

1. Le contre-amiral Dubourdieu.

L'ennemi avait trouvé le moyen de détruire à Salé, la nouvelle tour, quelques maisons et une partie de la grande mosquée ; le minaret de cette même mosquée fut frappé par trois fois, sans qu'il en résultât aucun dommage.

Notre Maître, que Dieu honore, nous envoya une lettre où il nous demandait pourquoi nous n'avions pas tiré, alors que les gens de Salé l'avaient fait. Après avoir entendu nos excuses, il nous fit répondre que du moment que nous avions eu des raisons valables pour ne pas tirer tout allait bien.

Notre Maître, après avoir reçu, cette fois, des informations exactes, nous envoya une seconde lettre dans laquelle il nous félicitait de la manière dont nous nous étions défendus. « Vous m'êtes comme mes deux yeux, disait-il : s'il y avait une différence entre eux deux, il y en aurait une entre vous deux. »

Quelques jours après arriva à notre secours le nègre de Notre Maître, le pacha Farâdjy, accompagné de soldats. Il alla camper dans la ville de Salé en attendant les ordres du sultan.

II. — Prédication de guerre sainte.

Voici ce que dit El-Ḥâdj El-'Arby El-Ḥlou, originaire de Tétouan et demeurant à Rabâṭ, à propos de la guerre sainte que Dieu prescrivit à ce peuple mahométan.

Sache, lecteur (puisse Dieu t'enseigner le bien et te préserver du mal) que, lorsque Dieu ordonna à Notre Seigneur Moḥammed (le sceau des envoyés et des prophètes, à qui les émigrants et les Ançârs prêtèrent assistance), de combattre les polythéistes, il y en eut parmi ces derniers qui crurent en Dieu tandis que d'autres demeurèrent dans l'erreur. Cependant les Ançârs du prophète et les émigrants firent la conquête de la Syrie, du Hedjaz, du pays des Turcs et des Persans, de l'Afrique et de notre Maghreb. Or, à

notre époque, ô mon frère, avec un si grand nombre de musulmans, comment peux-tu concevoir des craintes ?

Grâce à Dieu, ils ne négligent pas les mosquées, et les écoles sont pleines de jeunes gens qui étudient le Coran que Dieu a révélé à notre Seigneur Moḥammed.

A qui possède la vraie intelligence, c'est-à-dire l'intelligence du cœur, et se livre à la méditation du Coran, à celui-là Dieu dit : « Nous n'avons rien négligé dans le Livre[1]. »

Voici encore la parole de Dieu : « O croyants, soyez patients ; luttez de patience les uns avec les autres ; soyez fermes et craignez Dieu. Vous serez heureux.[2] » Et encore : « Dieu a acheté aux croyants leurs biens et leurs personnes pour leur donner le paradis en retour ; ils combattront dans le sentier de Dieu ; ils tueront et ils seront tués[3]. » Et ceci : « O prophète ! excite les croyants au combat. Vingt hommes fermes d'entre eux terrasseront deux cents infidèles. Cent en mettront mille en fuite, parce que les infidèles ne comprennent rien[4]. »

Ne sais-tu pas que la lumière du prophète augmente toujours d'intensité ? ignores-tu que les saints qui ont fait le bien pendant leur vie, continuent à répandre des bienfaits après leur mort.

Oui, par Dieu, le jour du combat dont nous avons parlé plus haut, nous avons été témoin des miracles des saints. Nous vîmes des hommes inconnus combattre avec zèle au côté des musulmans. Ce miracle fut si visible qu'il n'échappa pas plus aux yeux de l'homme impie qu'à ceux de l'homme vertueux. Un autre miracle consista en ce fait qu'un grand nombre d'oiseaux, après avoir dirigé au but les projectiles, revinrent à leur point de départ. Ces oiseaux

1. *Coran*, chap. VI (Le bétail), verset 38, Kazimirski.
2. *Coran*, chap. III (La famille d'Imran), verset 200, *id.*
3. *Coran*, chap. IX (L'immunité ou le repentir), verset 112, *id.*
4. *Coran*, chap. VIII (Le butin), verset 66, *id.*

appartenaient à une espèce unique et parlaient tous de la même manière.

J'ai rencontré des hommes qui me vantaient les chrétiens (que Dieu les confonde et les fasse périr) à cause du grand nombre de leurs soldats et de l'abondance de leurs approvisionnements ; comme contre-partie, ces mêmes hommes ne concevaient que du mépris pour les musulmans. Par Dieu, nos approvisionnements l'emportent sur les leurs, et si l'on me demande pourquoi, je répondrai que nous avons pour nous la foi et la confiance en Dieu.

Apprends, lecteur, que les gens des campagnes comme les habitants des villes ont tous des armes pour lutter contre l'ennemi. Ils ont des chevaux, des sabres, des fusils, des lances, dont ils ne se séparent jamais. De même les gens de la montagne ne quittent jamais leur fusil ou leur poignard ; ils fabriquent eux-mêmes de la poudre. Les citadins se modèlent sur cet exemple et leurs armes font pour ainsi dire corps avec eux.

Tous ces gens, sans parler des troupes de Notre Sultan, lesquelles sont directement approvisionnées par lui, s'arment eux-mêmes et fabriquent de la poudre, de telle sorte que tout notre Maghreb n'est que soldats. Si notre Maître victorieux leur ordonnait de se rassembler, ils seraient tous mobilisés en un clin d'œil.

Les munitions pour les canons et les mortiers viendraient-elles à nous manquer, que la bénédiction de Dieu, elle, ne nous fera jamais défaut. N'aurions-nous même qu'un seul canon avec ses artilleurs et ses munitions que nous viendrions cependant à bout du plus grand des navires.

Les chrétiens n'ont que des mercenaires pour soldats, tandis que nous, pour l'amour de Dieu et de son prophète, nous sacrifions nos personnes et nos biens pour soutenir la lutte contre l'ennemi.

Tu sais, lecteur, ce que Dieu prépare à ceux qui font la guerre sainte. Ils seront comme les compagnons du pro-

phète ; s'ils viennent à mourir, on ne les lavera pas, on ne les revêtira pas de linceul, on ne priera pas pour eux, parce que Dieu les aura purifiés. En effet, Dieu n'a-t-il pas dit : « Ne croyez pas que ceux qui ont succombé en combattant dans le sentier de Dieu soient morts : ils vivent auprès de Dieu et reçoivent de Lui leur nourriture[1]. »

Voici ce qu'on trouve dans El-Bokhârî : un homme demanda au prophète, le jour d'Ouḥoud, où il irait s'il venait à périr. — « Au paradis » lui répondit le prophète en lui mettant quelques dattes dans la main.

Cet homme se battit jusqu'à la mort.

L'homme intelligent préfère l'autre monde à celui-ci.

Dieu a accordé aux musulmans la foi en Lui et en son prophète ; c'est là la raison de la supériorité de leur courage sur celui des Roumis. Les Roumis ne se parent que de l'éclat de ce monde, or, « la vie d'ici-bas n'est qu'un jeu et un passe-temps[2] ». L'autre monde n'est fait que pour les croyants ; nous demandons à Dieu de ne vivre que pour pouvoir y parvenir, et, qu'une fois morts, il nous fasse ressusciter car le prophète a dit : « L'homme meurt comme il a vécu et il ressuscite comme il est mort. »

On cite, d'après Ibn 'Omar, ces paroles du prophète : « Si vous faites du commerce, si vous tenez la queue de votre vache, si vous vous estimez satisfaits de vos récoltes et que vous négligiez la guerre sainte, Dieu fera descendre le malheur sur vous et il ne le suspendra que quand vous serez revenus à votre religion. »

Cette lettre porte le nom de : l'adjuvant en matière de guerre sainte. C'est une pierre précieuse dont les lois musulmanes d'institution divine font valoir tout le prix.

Que le salut soit sur les serviteurs que Dieu a élus !

L. Coufourier.

1. *Coran*, chap. III (La famille d'Imran), verset 163, *id.*
2. *Coran*, chap. XLVII (Mohammed), verset 38, *id.*

TÉTOUAN

DEUXIÈME PARTIE

HISTORIQUE (*Suite*)

CHAPITRE IX

LES NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES DU MAROC AVEC L'ESPAGNE A LA VEILLE DE LA GUERRE DE 1859 A 1860.

SOMMAIRE. — 1° Traité signé à Tétouan concernant les présides du Rif. — 2° Les négociations qui précédèrent la guerre de 1859-1860. — 3° Adresse du Maroc à l'Europe. — 4° Adresse de l'Espagne à l'Europe. — 5° Communication du Maroc à l'Angleterre. — 6° Appréciation de la correspondance qui précéda la guerre de 1859-1860 avec l'Espagne.

§ 1. — *Traité signé à Tétouan concernant les présides du Rif.*

Si les événements qui se déroulèrent au Maroc, à Tétouan, ou à propos de Tétouan, dans le cours du XIXe siècle, ne présentent à peu près aucune importance et bien peu d'intérêt seulement, hormis ceux qui sont relatifs à la guerre avec l'Espagne, de même tout l'intérêt des négociations diplomatiques des deux pays pendant ce laps de temps se résume presque dans le différend qui précéda cette guerre.

Nous devons toutefois signaler, pour mémoire, le traité signé à Tétouan le 24 août 1859, concernant les limites du territoire de *Melilla* et les mesures de protection adoptées pour les présides espagnols de la côte du Rif. Bien que ce document n'intéresse pas Tétouan par son contenu, cependant il prouve l'importance accordée à la ville choisie pour le signer par les deux parties contractantes au point de vue diplomatique ; car il est évident que le choix d'une localité plutôt qu'une autre a sa signification en ce cas, et qu'elle peut indiquer, en faveur de celle qui prévaut, une certaine intention de la part des concluants. Mais nous ne connaissons pas assez les dessous, ou, si l'on veut, les détails des négociations qui aboutirent ainsi au traité de Tétouan du 24 août 1859, pour savoir quelles furent les raisons qui dictèrent le choix de cette cité[1].

1. C'est à cause de cela que nous donnons ici ce traité (cf. Rouard de Card, *op. cit.*, p. 192).

Convention étendant les limites de la juridiction de Melilla et consacrant l'adoption des mesures nécessaires à la sécurité des présides espagnols sur la côte d'Afrique signée à Tétouan le 24 août 1859.

Au nom du Dieu tout-puissant,

Une convention, étendant les limites de la juridiction de Melilla et adoptant des mesures nécessaires à la sécurité des présides espagnols sur la côte d'Afrique, est passée entre les deux hauts et puissants princes, S. M. Isabelle II, reine d'Espagne, et S. M. Moulay 'Abd Er-Rahman, roi du Maroc ; étant parties contractantes pour S. M. Catholique, Don Juan Blanco del Valle, grand-croix de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique, commandeur de l'ordre de Charles III, chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur de France, député aux Cortès, chargé d'affaires et consul général d'Espagne à Tanger, et pour S. M. marocaine Sidi Mohammed El-Khatib, son ministre des Affaires étrangères, lesquels, après avoir respectivement échangé leurs pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Article premier. — S. M. le Roi du Maroc désirant donner à S. M. Catholique une marque signalée des bons sentiments qui l'a-

§ 2. — *Les Négociations qui aboutirent à la guerre de* 1859-1860.

Nous avons, en commençant à retracer l'historique de la guerre hispano-marocaine, parlé de l'importante corres-

niment, et voulant contribuer en tant qu'il dépend d'elle à la sauvegarde et à la sécurité des places espagnoles de la côte d'Afrique, convient de céder à S. M. Catholique la possession et la pleine souveraineté du territoire rapproché de la place espagnole de Melilla jusqu'aux points les plus propres à la défense et à la tranquillité de ce préside.

Art. 2. — Les limites de cette concession seront fixées par des ingénieurs espagnols et marocains, lesquels prendront pour base de leurs opérations, afin de fixer l'extension desdites limites, la portée d'un coup de canon d'une pièce de 24 ancien modèle.

Art. 3. — Dans le plus bref temps possible depuis le jour de la signature de la présente convention, et selon qu'il est indiqué à l'article 2, il sera procédé d'un commun accord et avec la solennité convenable au tracé de la ligne qui va de la côte Nord à la côte Sud de la place et qui servira désormais de limite au territoire et à la juridiction de Melilla.

L'acte de délimitation dûment certifié par les autorités espagnoles et marocaines qui seront intervenues dans l'opération, sera signé par les plénipotentiaires respectifs et sera considéré comme ayant la même force et valeur que s'il était inséré textuellement dans la présente convention.

Art. 4. — Entre les territoires soumis aux juridictions espagnoles et marocaines il sera fixé un terrain neutre. Les limites de ce terrain seront, du côté de Melilla, la ligne de juridiction espagnole consignée dans l'acte de délimitation auquel se réfère l'article 3, et, du côté du Rif, la ligne qui sera déterminée d'un commun accord comme ligne de séparation entre le territoire de juridiction du roi du Maroc et le terrain neutre sus-mentionné.

Art. 5. — S. M. le Roi du Maroc s'engage à placer sur la limite du territoire frontière de Melilla un caïd ou gouverneur avec un détachement de troupes afin de réprimer tout acte d'agression de la part des habitants du Rif de nature à compromettre les bonnes relations entre les deux gouvernements.

pondance échangée entre les représentants des deux parties en cause au cours des négociations entamées en vue de régler le différend qui les séparait. Mais, sans donner une analyse, même sommaire, de ces documents, nous nous sommes contentés d'en apprécier la nature en quelques mots et d'indiquer les fâcheux résultats auxquels les négociations avaient conduit. Le moment est venu, maintenant, d'en donner une analyse plus complète[1] ; l'importance des

Art. 6. — Afin d'empêcher les hostilités qui, à plusieurs époques, ont eu pour objet les places de Peñon et d'Alhucemas, S. M. le Roi du Maroc, mû par le juste désir qui l'anime, donnera des ordres convenables pour que, dans le voisinage de ces places, il s'établisse un caïd avec les troupes suffisantes pour faire respecter les droits de l'Espagne et favoriser efficacement la libre entrée dans ces villes des vivres et ravitaillements nécessaires à leurs garnisons.

Les détachements qui devront être placés soit sur la frontière de Melilla, soit dans les environs de Peñon et d'Alhucemas, se composeront uniquement de troupes de l'armée marocaine, sans qu'il soit permis de placer ou de charger de ce service des chefs ou des troupes du Rif.

Le présent traité sera ratifié le plus tôt possible, signé et scellé en quatre originaux en espagnol et en arabe, à savoir : un pour S. M. Catholique, un autre pour S. M. Chérifienne, un autre restera dans les mains du chargé d'affaires et consul général d'Espagne au Maroc, un autre qui sera dans les mains du ministre des Affaires étrangères du Maroc, et chacune des parties contractantes avisera aux moyens les plus propices à faire respecter en tous points les articles dont se compose ce traité. En foi de quoi, nous, plénipotentiaires soussignés, pour S. M. Catholique, Don Juan Blanco del Valle, et pour S. M. Marocaine, Sidi Mohammed El-Khatib, l'avons scellé de nos sceaux et signé de nos mains, à Tétouan, le 24 août 1859, qui correspond au 24 de la lune de Muharram de 1276.

(L. S.) Juan Blanco del Valle.
(L. S.) Le serviteur de la Majesté que Dieu rehausse,
Mohammed El-Khatib, à qui Dieu soit propice.

1. Ces lettres sont données in-extenso, traduites en allemand, bien entendu, par Schlagintweit (*op. cit.*, p. 174 et q. seq.), et deux seulement d'entre elles, traduites en français, par Baudoz et Osiris (*op.

pièces qui composent cette correspondance, au point de vue de la genèse de la guerre, ne saurait échapper à personne ; et, d'autre part, en elles-mêmes, ces pièces sont un document des plus importants pour la connaissance de l'âme marocaine et des procédés diplomatiques de la cour de Fès. Elles se rattachent, enfin, intimement à notre sujet, puisque, sur l'échange de notes entre le consul général d'Espagne et le ministre des Affaires étrangères, se sont immédiatement greffés des événements d'une si grave conséquence pour Tétouan.

Cependant la correspondance diplomatique dont il est question ne saurait, à elle seule, suffire à donner une bonne entente des choses : elle laisserait plus d'une fois dans le doute l'esprit de celui qui l'étudie sans connaître les faits qui lui ont servi de corollaire ; tandis qu'au contraire, corroborée par l'étude comparative de ces faits, que nous avons exposés précédemment, par la connaissance du but que poursuivaient les belligérants et par les témoignages de ceux des leurs qui nous ont laissé par écrit le tableau de ce qu'ils ont vu, elle devient au contraire des plus instructives.

La première lettre est expédiée par le consul général d'Espagne après l'agression commise par les Anjera. Elle succède à des entrevues particulières dans lesquelles avaient eu lieu des échanges de vues, oralement. Le consul affirme que la garnison était bien en droit d'élever des fortifications là où elle les élevait et que par suite elle n'a pas à cesser de le faire, comme on l'aurait désiré, pour arranger les choses. Cette reculade eût évidemment coupé court à tout le différend, mais elle eût perdu l'Espagne de réputation et aurait encouragé, à l'avenir, de nouvelles agressions contre ses possessions.

cit., p. 331 et q. seq.). Nous n'en présentons, nous, qu'une analyse, mais une analyse suffisante pour qu'on puisse s'en servir aussi bien que des originaux, et pouvant tenir lieu d'un document précis.

I

Du Consul général Blanco del Valle au Ministre Mohammed El-Khatib.

5 septembre 1859.

La récente aggression, non motivée, des Anjera contre la place forte de Ceuta, l'injure faite au drapeau espagnol sont de telle nature que nul gouvernement soucieux de son honneur ne pourrait le supporter.

En conséquence le ministre El-Khatib est prévenu que la reine d'Espagne est décidée à réclamer les satisfactions honorables et suffisantes qu'exige la gravité de l'offense faite à l'honneur de la nation.

Il serait peu en rapport avec la gravité des faits que de s'en tenir aux assurances d'amitié souvent prodiguées par le Sultan, et de consentir à ce que la garnison espagnole, qui occupe un terrain lui appartenant, en déguerpît ; se contentant que, d'autre part, les coupables de l'agression soient sévèrement châtiés.

Sans vouloir blesser El-Khatib en doutant de la franchise et de la justesse de ses protestations, cependant le consul fait observer que des actes ont eu lieu qui prouvent combien le Sultan manque de la puissance et de l'autorité nécessaires pour obtenir obéissance des sujets de cette partie de son empire.

« Portez un moment votre attention, dit le consul, sur les agressions dont les Rifains se sont si souvent rendus coupables contre les forteresses de Melilla, d'Alhucemas, de Peñon ; puis tournez vos regards vers Ceuta, qui, souvent aussi, fut le but des incursions des deux tribus qui vivent au voisinage de la ville, et dites-moi si, à ces agressions aussi graves, aucune fin ne doit être apportée ; enfin si,

toujours, elles doivent s'abriter sous le manteau de l'impunité. »

El-Khatib peut en être convaincu, le gouvernement de la Reine est bien décidé à ne plus laisser se produire de tels événements ; il réclame, dans ce but, comme réparation et satisfaction, le châtiment rigoureux des agresseurs.

Si le Sultan manque de la puissance nécessaire pour y parvenir, il n'a qu'à le déclarer : l'armée espagnole ira sur le territoire des agresseurs leur faire sentir le poids de sa colère.

Si ce n'est pas encore là le cas, si le Sultan croit seulement ne pas avoir, pour le moment, les moyens indispensables pour empêcher et punir les violences dont on se plaint, il est alors d'une absolue nécessité qu'il s'empresse, dans le plus bref délai possible, d'accorder satisfaction aux réclamations du cabinet de Madrid, savoir :

1° Les armes d'Espagne seront remises en place et saluées par les troupes du Sultan à l'endroit même où elles ont été outragées ;

2° Les principaux agresseurs seront amenés au camp de Ceuta et, là, sévèrement punis en présence de la garnison et des tribus voisines ;

3° Déclaration expresse sera faite, relativement au plein droit que possède le gouvernement de la Reine d'élever sur le *Campo* de ladite garnison tous ouvrages, tous retranchements qui pourraient être nécessaires à la fortification de la place et à sa sécurité ;

4° On prendra les mesures exposées par le Consul à El-Khatib dans la dernière conférence qu'ils ont eue ensemble, car ces mesures sont indispensables pour éviter le retour de pareils embarras, qui ont détruit l'amitié et la bonne entente antérieurement existantes entre les deux nations.

Dix jours sont accordés à El-Khatib pour prendre une décision au sujet des précédentes réclamations.

Par ordre de la Reine, si, à l'expiration dudit délai, les réclamations n'ont point reçu satisfaction, le représentant de l'Espagne sortira du territoire marocain.

Signé : Blanco del Valle.

Une réponse de Khatib, datée du 15 septembre, et une dépêche du consul général, du 12, manquent dans les communications d'El-Khatib. Schlagintweit n'a pu s'en procurer copie à Madrid. Il émet l'opinion que ces pièces étaient seulement relatives à la prolongation du délai.

II

Du Consul général Blanco del Valle au Ministre El-Khatib.

3 octobre 1859.

Le gouvernement de la Reine a ratifié la prolongation des deux délais accordés par l'entremise du Consul, suivant dépêche du 12 courant, ainsi que le demandait El-Khatib dans une lettre du 16 de Safar, correspondant au 15 septembre. Mais le délai actuel expire irrévocablement à la date stipulée : il est donc inutile d'espérer obtenir une nouvelle prolongation ; le délai actuel expire le 15 octobre. Dans l'intervalle, la cour de Madrid espère recevoir une réponse satisfaisante du Sultan au sujet des réclamations dont, à cause des circonstances du moment, le règlement n'a pas encore eu lieu. On espère que preuve sera faite alors de l'amitié qui règne entre les deux États et qu'aucune occasion de rupture ne se produira.

Le Consul le répète, il est absolument inutile d'espérer un nouveau délai. Le gouvernement de la Reine est décidé à ne pas se contenter de simples excuses ; il ne saurait l'admettre ; il ne veut pas laisser ternir son honneur aux yeux des autres nations, alors que l'offense faite au drapeau

espagnol par des tribus qui relèvent de la juridiction du Sultan a été si grave. Enfin, il faut aviser le Sultan de mettre fin, tout est là, aux agissements de malfaiteurs, de gens sans aveu, qui ont troublé la paix et la bonne harmonie entre les deux nations.

Les soupçons qu'El-Khatib a exprimés dans une lettre antérieure contre le gouvernement de Ceuta[1] manquent de

1. C'est la réponse à l'idée exprimée par El-Khatib, que le gouverneur de Ceuta avait provoqué les Anjeras par ses agissements. Nous avons vu que cette idée s'était retrouvée dans la bouche du représentant britannique à Madrid. Celui-ci agissait d'ailleurs en l'espèce suivant les instructions qu'il avait reçues de son gouvernement, ainsi qu'en font foi les documents suivants (cf. Baudoz et Osiris, *op. cit.*, p. 336 et q. seq.) :

Lord John Russel à M. Buchanan.

Foreign Office, 22 septembre 1859.

Monsieur, à l'égard des préparatifs qui se font en Espagne pour ouvrir les hostilités au Maroc, je désire que vous fassiez observer au président du conseil et au ministre des Affaires étrangères que les différends qui se sont élevés entre les gouvernements d'Espagne et du Maroc paraissent dus aux actes de violence commis par les tribus mauresques dans le voisinage de Ceuta, mais qu'ils semblent aussi avoir été provoqués par les défis et les excitations du gouverneur de Ceuta : qu'une race farouche et indomptée paraît être devenue ingouvernable et avoir exécuté des attaques hostiles contre la garnison de Ceuta.

Que si le gouverneur ne cherche que la réparation des injures et des torts qui lui ont été faits, et s'il ne veut que défendre et soutenir son honneur, le gouvernement de S. M. ne s'opposera point à ce qu'il obtienne cette réparation. Mais si les actes de violence des tribus mauresques doivent servir de prétexte à la conquête, et particulièrement sur la côte, le gouvernement de S. M. est obligé de veiller à la sécurité de la forteresse de Gibraltar.

Vous êtes donc chargé de demander une déclaration par écrit portant que si, dans le cours des hostilités, les troupes espagnoles viennent à occuper Tanger, cette occupation sera temporaire et ne se prolongera point au delà de la ratification d'un traité de paix entre l'Espagne et le Maroc. Car une occupation jusqu'à ce qu'une indemnité soit

fondement et proviennent d'une information erronée. Au contraire, le gouverneur a montré de la patience, et, depuis

payée pourrait devenir permanente, et, aux yeux de S. M., une occupation permanente serait incompatible avec la sûreté de Gibraltar. Le gouvernement de S. M. désire sincèrement maintenir avec l'Espagne les relations les plus amicales, mais son devoir est de pourvoir à la sécurité des possessions de S. M.

Je suis, etc...

J. Russell.

Lord Buchanan fit communication des désirs de Sa Majesté Britannique au ministre espagnol, Calderon Collantes, par la lettre suivante :

Lord Buchanan à M. le ministre Calderon Collantes.

Madrid, 27 septembre 1859.

Monsieur, pendant les discussions qui ont eu lieu entre l'Espagne et le Maroc, relativement aux réclamations des sujets espagnols à l'endroit du gouvernement du Sultan et de la zone qui est autour de Melilla, je me suis empressé d'instruire mon gouvernement des fréquentes assurances que j'ai reçues de Votre Excellence, à savoir qu'à cette époque l'unique objet du gouvernement de S. M. C. était de garantir une juste protection aux forteresses de S. M. C. ainsi qu'à ses sujets qui résident dans le Maroc ou font le commerce avec ce pays, et qu'il n'avait nullement l'intention de faire des questions en litige un prétexte d'agrandissement territorial en Afrique.

L'événement a confirmé entièrement ces assurances, et j'ai eu le bonheur d'apprendre par la déclaration contenue dans la note de Votre Excellence, en date du 26 du courant, et par les explications verbales que vous m'avez données plusieurs fois, depuis la nouvelle difficulté qui s'est élevée avec le gouvernement du Maroc, que la politique du gouvernement espagnol n'a point changé, qu'il n'ambitionne aucune conquête en Afrique et ne veut obtenir que réparation des offenses que lui ont faites les Maures de Ceuta pour cette forteresse et les autres possessions de S. M. C. en Afrique, garanties qui préviendront efficacement le retour des conflits qui ont eu lieu et maintiendront à l'avenir les relations avec l'empire du Maroc sur un pied honorable et satisfaisant. Les rapports de mes conversations avec Votre Excellence auront ainsi déjà informé le gouvernement de la

longtemps, il souffre des brutales agressions des montagnards voisins, qui, rebelles à l'autorité du Sultan, agissent

Reine, mon auguste souveraine, des sentiments de justice et de modération dont le gouvernement de S. M. C. est animé.

Toutefois, considérant l'intérêt que le gouvernement de la Reine prend à l'Empire du Maroc, et l'importance qu'il attache au commerce de Tanger avec les possessions de Sa Majesté dans la Méditerranée, il serait satisfaisant pour lui d'apprendre de Votre Excellence que les grands préparatifs qui se font actuellement pour procéder à des opérations militaires en Afrique ne sont preuves d'aucun changement dans les vues du gouvernement de Sa Majesté Catholique et n'indiquent de sa part aucune espèce d'intention de faire des conquêtes dans le Maroc ou d'occuper d'une manière permanente aucune partie du territoire du Sultan.

Parfaitement assuré que Votre Excellence s'empressera de satisfaire au vœu que j'ai l'honneur de lui exprimer sur ce sujet,

Je suis, etc.

Signé: ANDREW BUCHANAN.

La réponse du ministre espagnol ne se fit pas attendre :

M. Calderon Collantes à M. Buchanan.

Palais, 6 octobre 1859.

Monsieur, j'ai reçu la note que vous avez eu la bonté de m'adresser le 27 de ce mois dernier. Le gouvernement de la Reine, ma souveraine, tout en adoptant les mesures nécessaires pour obtenir, au besoin par la force des armes, la juste réparation qu'il a demandée au gouvernement marocain, persévère dans ses intentions invariables à l'égard de ce pays, intentions dont vous avez eu connaissance par les déclarations verbales que je vous ai faites spontanément l'année dernière relativement à la question de Melilla, et qui ont été confirmées par les notes subséquentes que je vous ai adressées et par la circulaire que j'ai adressée le 24 septembre aux représentants de S. M. près les cours de l'Europe avec le contenu dont Don Javier de Isturiz a dû donner connaissance au principal secrétaire d'État des Affaires étrangères de S. M. B.

Le cabinet de Madrid, ainsi que vous en avez connaissance, ne cède pas, dans cette question, à l'impulsion d'un désir préexistant de l'agrandissement d'un territoire ; il n'est influencé que par le devoir sacré de défendre la dignité et l'honneur de la nation.

contrairement à toutes les règles du droit international ; ils ont détruit les constructions, les magasins élevés par les

Il conserve toujours l'espoir que le conflit qui a surgi par suite d'attaques non provoquées dont la forteresse de Ceuta a été l'objet, se terminera pacifiquement : mais si son désir de conciliation ne se réalisait pas, il s'efforcerait d'obtenir, par d'autres moyens, la punition des agresseurs, la satisfaction qui est due, et la conclusion d'arrangements qui tendraient à donner des garanties matérielles efficaces contre le retour de pareils outrages.

C'est dans ce but que les opérations militaires, si elles doivent commencer, seront dirigées. A ce point de vue, il est facile de comprendre, connaissant les intentions du gouvernement de la Reine, ma souveraine, que, quelle que soit la diminution que doive éprouver, par suite de la guerre, le commerce actif que la Grande-Bretagne entretient avec Tanger, elle ne peut être que passagère, puisque, quand une fois le traité de paix qui mettrait fin aux hostilités entre l'Espagne et le Maroc sera ratifié, et les questions maintenant existantes arrangées de façon favorable, et par conséquent définitive, le gouvernement espagnol, ayant accompli ses intentions, ne continuerait pas d'occuper cette forteresse, en supposant qu'il se soit trouvé obligé de s'y établir afin d'assurer une issue favorable à ses opérations.

Je suis, etc.

Signé : SATURNINO CALDERON COLLANTES.

Enfin lord Buchanan rendit compte des démarches qu'il avait faites et de la réponse qu'il avait reçue par la lettre suivante :

Lord Buchanan à lord John Russell.

Madrid, 7 octobre 1859.

Après que j'ai eu fait connaître à M. Calderon Collantes le contenu de la dépêche de Votre Seigneurie en date du 22 du mois dernier, laquelle me charge de demander au gouvernement espagnol une déclaration par écrit portant que si, dans le cas d'une guerre entre l'Espagne et le Maroc, Tanger était occupée par les troupes espagnoles, elles seront rappelées immédiatement après la ratification d'un traité de paix, il a été convenu entre nous que j'adresserais à S. E. une note dont je transmets ci-inclus copie, pour que Votre Seigneurie en prenne connaissance. J'ai reçu de lui aujourd'hui une réponse, dont une

Espagnols ; ils prennent pour cible leurs corps de garde, ainsi que les colonnes qui marquent la limite de leur territoire. Sans réfléchir à leur faiblesse, ou tout au moins à l'insuffisance de leur force, ils ont attaqué les retranchements de la forteresse, jusqu'au moment où on les a contraints par la violence à se retirer [1].

D'après les propres déclarations d'El-Khatib, il est établi qu'ils ne sont nullement autorisés par le Sultan à agir ainsi ; il s'ensuit que le gouverneur de Ceuta était dans son plein droit en agissant comme il l'a fait ; d'ailleurs ce fut avec mesure. Sur la cour marocaine pèse toute la responsabilité des faits ; il lui incombe d'éviter le malheur qui pourrait survenir comme conséquence de la conduite antérieure de fanatiques rebelles aux ordres du Sultan, et qui, en grand nombre, se sont unis pour attaquer la citadelle espagnole, sans égard pour les traités existant entre les deux nations.

Pour éviter dans l'avenir le renouvellement des désordres qui se sont produits dans le passé, pour préciser ce que les traités existants laissent de vague au sujet du territoire entourant la ville, le gouvernement espagnol réclame comme indispensables à la fortification de la place les hauteurs voisines ; c'est une condition nécessaire à l'entretien des bonnes relations qui unissent les deux pays.

Il faut aussi régler les conditions relatives à Melilla, de même que celles relatives aux sauvages tribus de l'Anjera, avec le même soin que Moulay 'Abd Er-Rahman, le Sultan défunt, apportait au règlement des affaires courantes.

copie et une traduction sont ci-jointes, et j'espère que le gouvernement de S. M. en sera satisfait.

J'ai, etc.

Signé : ANDREW BUCHANAN.

1. Allusion à l'affaire du 18 septembre (occupation de la Mezquita par les *Chasseurs de Madrid*). Voir ch. III, § 6.

Les désordres précédemment exposés peuvent être évités à l'avenir entre les deux nations, si des conventions sont passées par écrit stipulant qu'un accord a eu lieu entre leurs représentants, conformément aux réclamations faites, et de nature à donner satisfaction à la reine d'Espagne. Passé le terme du 15 octobre, fixé par la reine d'Espagne avec une générosité d'intention qui contraste si fort avec les fâcheuses et blâmables manières que la cour marocaine a de traiter les questions, si à cette date le Sultan n'a pas répondu, le consul d'Espagne n'insistera plus et l'Espagne s'en remettra à la force pour obtenir satisfaction, car la question n'est point de celles qui souffrent un ajournement indéfini.

Signé : BLANCO DEL VALLE.

III

Le Ministre Mohammed El-Khatib au Consul général Blanco del Valle.

6 Rabî' I Laouel 1272 = 4 octobre 1859.

Le Ministre El-Khatib accuse réception au Consul d'Espagne de sa lettre de la veille, dans laquelle il expliquait ses vues relativement aux réclamations présentées par lui dans sa lettre antérieure du 5 septembre.

El-Khatib dit avoir la veille (par lettre semi-officielle dit Schlagintweit) exposé que le Sultan lui ordonnait d'accueillir favorablement les quatre réclamations contenues dans ladite lettre du consul (datée du 5 septembre).

Le Sultan veut faire droit aux réclamations dont il s'agit, parce que son désir est de maintenir de bonnes relations entre les deux États. Relativement aux explications concernant les limites de Ceuta, El-Khatib avait cru que le mot espagnol *Campo* s'appliquait au territoire inclus dans les

anciennes limites de Ceuta et que la zone de pâture qui entoure la ville n'y était pas comprise ; car, dans l'article 15 de l'ancien traité, il est fait mention du *Campo de Ceuta* en même temps que d'un terrain de pâture ; or dans la la lettre du consul général il était parlé seulement du *Campo* sur lequel les Espagnols désiraient élever des fortifications (sans plus d'explications). Cependant, si le Consul expose que son gouvernement comprend par *Campo* tout le territoire enserré par les limites fixées en 1261 1845), alors El-Khatib exposera le malentendu qui s'est produit dans la façon d'interpréter le sens du mot à son maître le Sultan. Il espère que cela s'éclaircira à la satisfaction des deux parties.

Pour permettre de régler toutes les questions litigieuses et donner satisfaction à toutes les réclamations de l'Espagne, pour permettre d'exposer la question au Sultan et de bien la lui faire comprendre, ainsi que pour avoir le temps de recevoir une réponse sur laquelle on puisse se régler avant d'agir, El-Khatib demande prolongation du délai au delà du 15 octobre.

Relativement aux quatre réclamations de l'Espagne, lorsqu'on sera d'accord sur toutes les questions relatives au territoire de Ceuta, on rédigera un traité, après rapport fait au Sultan, pour que tout soit parfaitement réglé.

Signé : MOHAMMED EL-KHATIB.

IV

Le Ministre Mohammed au Consul général Blanco del Valle.

5 Octobre 1859.

Mohammed El-Khatib déclare qu'il vient de recevoir le matin même une lettre du Sultan, en réponse aux réclama-

tions de l'Espagne. Il avait envoyé communication de celles-ci, sitôt après avoir été confirmé dans sa charge. Le Sultan ordonne de les accueillir favorablement pour continuer les relations avec l'Espagne sur le pied d'amitié. Il est inadmissible que ces relations soient troublées par la faute des tribus. El-Khatib se félicite que l'assentiment du Sultan aux propositions et réclamations de l'Espagne se soit produit avant l'expiration des délais imposés par l'Espagne, c'est-à-dire avant l'expiration du premier délai dont il avait été question dans les lettres du mois de septembre, et, à plus forte raison, avant même le commencement du délai nouveau dont mention est faite dans les lettres du Consul général datées du commencement d'octobre. On attend les troupes du Sultan, qui doivent venir pour établir son autorité dans l'Anjera et châtier les tribus de ces montagnes, car les troupes de Tanger sont insuffisantes pour cela.

Signé : Mohammed El-Khatib.

V

Le Consul général Blanco del Valle au Ministre Mohammed El-Khatib.

Tanger, le 5 Octobre 1859.

Le Consul général se félicite de voir le Sultan faire droit aux justes réclamations de l'Espagne. Cependant, comme il n'est fait nulle part allusion, dans les réponses d'El-Khatib, à la date à laquelle suivra l'exécution ; comme El-Khatib paraît se méprendre, ou faire comme s'il ne savait rien à propos des éclaircissements donnés dans la lettre du 3 octobre en ce qui concerne la déclaration à faire par la cour marocaine, que la Reine a le droit d'élever des retranchements, des ouvrages de fortification sur le territoire de Ceuta qui

lui appartient ; par suite, le Consul général se voit obligé d'attirer l'attention d'El-Khatib sur les points à propos desquel il est indispensable qu'il s'explique de façon parfaitement claire et précise ; et ce, pour éviter d'arriver au 15, jour de l'échéance finale du dernier délai, sans avoir eu le temps de recevoir du Sultan l'autorisation d'agir en la circonstance comme il le faut.

En tant que souveraine et maîtresse du district qui se trouve, en tous sens, compris à l'intérieur de la ligne limite qui sépare le territoire espagnol du territoire marocain, la reine d'Espagne a le droit incontestable d'élever sur ce territoire tous travaux de fortification nécessaires à la sécurité et à la protection de la ville de Ceuta. Pour donner à cette importante question une solution définitive et précise, il est indispensable de conclure un traité analogue à celui qui a récemment été conclu au sujet de la ville de Melilla. Pour cette dernière place, on a pu se contenter de fixer comme limite la portée d'une pièce de 24 livres ; mais le terrain des alentours de Ceuta ne permet pas de s'en tenir là. Ce que le Consul demande, ce n'est rien de nouveau ; que El-Khatib se reporte au contenu de la lettre du Consul datée du 5 septembre : au 3e paragraphe de cette note se trouve l'expression *Sur le territoire de Ceuta* ; cela signifie le territoire inclus dans la ligne frontière. Au quatrième paragraphe il est question de mesures à prendre pour éviter le retour des désordres analogues à ceux qui ont eu lieu ; l'une de ces mesures, c'est la conclusion d'un traité dans lequel les droits de l'Espagne et ceux du Maroc seront très clairement définis. Ce traité est absolument indispensable au maintien de la paix et des bonnes relations entre les Marocains de l'Anjera et la place forte de Ceuta.

La lettre se termine par ces mots : « Le temps a des ailes. Il ne vous reste plus que dix jours. »

Signé : BLANCO DEL VALLE.

VI

Le Ministre Mohammed El-Khatib au Consul général Blanco del Valle.

Tanger, 11 octobre 1859.

El-Khatib a reçu, la veille, une lettre du Sultan lui ordonnant d'accéder aux réclamations de l'Espagne et de régler tous les différends avec cette nation conformément aux désirs de son représentant. Les réponses du Sultan relatives aux éclaircissements et explications demandés par le Consul général dans la lettre du 5 octobre ne sont pas encore arrivés. On ne pouvait avoir une réponse à la date de ce jour. Trop peu de temps s'est encore écoulé. Mais, ayant reçu pleins pouvoirs du Sultan, El-Khatib n'attend pas la réponse de celui-ci et fait savoir au Consul que les réclamations présentées par lui dans ses lettres du 5 septembre et du 5 octobre sont agréées ; l'exécution suivra, dès l'approbation du Sultan obtenue, de façon à conserver la bonne entente entre les deux pays.

Signé : MOHAMMED EL-KHATIB.

VII

Le Consul général Blanco del Valle au Ministre Mohammed El-Khatib.

Tanger, 13 octobre 1859.

Félicitations à El-Khatib pour les pleins pouvoirs qui lui ont été conférés et qui lui permettent de régler à l'amiable une question si désagréable et depuis si longtemps pendante.

Mais le ministre Mohammed El-Khatib fait allusion seulement, en communiquant la réponse du Sultan, à la note du Consul du 5 septembre et à la lettre du 5 octobre, en passant sous silence la note du 3 courant ; or, dans celle-ci se trouve clairement expliqué le désir de la reine d'Espagne au sujet de l'extension du territoire de Ceuta, auquel doit être annexée la ligne de hauteurs voisines, suivant ce qui a été exposé dans les précédentes communications ; ce territoire doit s'étendre assez loin pour atteindre ces hauteurs, car elles sont nécessaires pour assurer la protection de la ville.

Le Consul espère recevoir le jour même, une réponse très claire ; El-Khatib a le devoir de le faire et lui-même a le droit de l'attendre après les assurances données, dans la lettre de la veille, par El-Khatib.

Si la réponse est défavorable, le Consul se verra obligé, à contre-cœur, d'abandonner le pays avec tous les sujets espagnols.

Signé : Blanco del Valle.

VIII

Le Ministre Mohammed El-Khatib au Consul général Blanco del Valle.

Tanger, 15 Rebia Lauel 1276 = 13 octobre 1859.

Accusé de réception de la lettre du Consul du 13 octobre, avec remerciements pour les félicitations qu'elle comportait au sujet des pleins pouvoirs conférés à El-Khatib ; note a été prise de la remarque y incluse relativement au contenu de la note antérieure du Consul datée du 3 octobre, restée sans réponse.

El-Khatib était persuadé que les hauteurs dont il s'agit étaient comprises à l'intérieur des limites du *Campo* et de la zone de pâture affectée aux troupeaux de la ville, car

dans la lettre du Consul datée du 5 octobre, il est question du droit de l'Espagne d'élever des ouvrages de fortification, comme elle l'entendrait, dans l'étendue des limites du territoire de Ceuta ; cela, ainsi que l'opinion de personnes connaissant la contrée, avait fait croire à El-Khatib qu'il s'agissait de hauteurs intérieures à la ligne de fortification. S'il en est autrement, le Consul est prié d'indiquer clairement qu'il demande l'élargissement du territoire et l'extension des limites jusqu'aux hauteurs nécessaires pour l'établissement des fortifications de la place, car la cour du Maroc désire éviter tout ce qui serait de nature à ternir la bonne intelligence entre les deux nations.

Signé : MOHAMMED EL-KHATIB.

IX

Le Consul général Blanco del Valle au Ministre Mohammed El-Khatib.

Tanger, 16 octobre 1859[1].

La note d'El-Khatib, datée du 13, a aplani les difficultés

1. La veille était arrivée une communication de lord John Russell à lord Buchanan dont voici la traduction (cf. Baudoz et Osiris, p. 339) :

Lord John Russell à lord Buchanan.

Foreign Office, 15 octobre 1859.

Monsieur, le gouvernement de S. M. a pris connaissance de la note qui vous a été adressée le 6 octobre par M. Collantes, dont une copie était contenue dans votre dépêche du jour suivant, en réponse à la demande d'explications que ma dépêche du 22 septembre vous prescrivait d'adresser touchant les intentions du gouvernement espagnol, dans le cas de l'occupation de Tanger par les forces espagnoles.

Vous avez été invité à demander au gouvernement espagnol une

relatives aux satisfactions demandées à propos de l'offense faite au drapeau espagnol dans le voisinage de Ceuta. Le

déclaration par écrit que, dans le cas où, pendant les hostilités, les troupes espagnoles occuperaient Tanger, cette occupation serait temporaire et ne se prolongerait pas après la ratification d'un traité de paix entre l'Espagne et le Maroc, et, dans votre note adressée à M. Collantes le 27 septembre, vous dites que ce serait une satisfaction pour le gouvernement de Sa Majesté d'apprendre que les préparatifs militaires du gouvernement espagnol n'annoncent aucune intention de sa part de faire des conquêtes au Maroc, ou d'occuper d'une manière permanente aucune partie du territoire du Sultan.

M. Collantes, dans sa réponse du 6 octobre, donne l'assurance que, quand une fois le traité de paix qui doit mettre fin aux hostilités entre l'Espagne et le Maroc aura été ratifié, les questions maintenant existantes étant réglées favorablement, et par conséquent d'une manière définitive, le gouvernement espagnol, accomplissant ses intentions, ne continuera pas d'occuper cette forteresse (Tanger), en supposant qu'il se soit vu obligé de s'y établir afin d'assurer l'issue favorable de ses opérations.

Vous pouvez assurer à M. Collantes que le gouvernement de Sa Majesté accepte avec plaisir cette assurance comme contenant la déclaration que, par ma dépêche du 22 septembre, vous aviez été invité à demander.

Vous annoncerez en outre à Son Excellence que le gouvernement de Sa Majesté désire ardemment qu'il n'y ait aucun changement de possession sur la côte mauresque du détroit. L'importance qu'il attache à cet objet ne peut être trop estimée, et il lui serait impossible, et à toute autre puissance maritime, de voir avec indifférence l'occupation permanente par l'Espagne d'une pareille position sur cette côte, position qui lui permettrait d'empêcher le passage du détroit à des navires fréquentant la Méditerranée pour des opérations commerciales ou autres.

Vous donnerez lecture de cette dépêche à M. Collantes, et vous en remettrez copie à Son Excellence.

Je suis, etc.

Signé : J. Russell.

Réponse de lord Buchanan à lord John Russell.

Madrid, 24 octobre 1859.

Au sujet des télégrammes de Votre Seigneurie des 19 et 20 du cou-

gouvernement de la Reine invite son chargé de pouvoirs à faire connaître à El-Khatib que l'exécution des satisfactions

rant, relativement à la prétendue intention de l'Espagne d'obtenir des Marocains une cession de plusieurs milles de territoire sur la côte du détroit de Gibraltar, j'ai l'honneur de vous adresser copie d'une note que j'ai fait passer, le 21, à M. Calderon Collantes, pour exprimer les objections que le gouvernement de la Reine opposerait à l'occupation par l'Espagne de la côte occidentale de Ceuta.

Je priai Son Excellence de désigner les points de la côte qui seraient compris dans le rayon de la forteresse, si les intentions du gouvernement de S. M. C. sont mises à exécution. J'ai aussi l'honneur de vous transmettre la copie et la traduction d'une réponse que j'ai reçue de Son Excellence, dans laquelle elle déclara distinctement que le gouvernement de Sa Majesté Catholique n'est dans l'intention d'occuper aucun point sur ladite côte de nature à donner à l'Espagne une supériorité qui serait dangereuse pour la navigation du détroit.

Signé : Andrew Buchanan.

1re pièce comprise dans l'envoi de lord Buchanan à lord John Russell. — Lord Buchanan à M. Calderon Collantes.

Madrid, 21 octobre 1859.

Monsieur, le gouvernement de la Reine, ma souveraine, a lieu de croire, d'après le rapport du chargé d'affaires de Sa Majesté à Tanger, et d'après les récentes déclarations du gouvernement de Sa Majesté Catholique aux Cortès, que Sa Majesté Catholique va déclarer la guerre au Sultan du Maroc parce que le gouvernement marocain a refusé d'acquiescer à la demande faite par le gouvernement espagnol de la cession à l'Espagne de certain territoire sis entre la forteresse de Ceuta et les lignes des montagnes, ou Sierra de Bullones.

D'après mes communications verbales à Votre Excellence à ce sujet, vous savez déjà que le gouvernement de la Reine, ma souveraine, craint que la cession à l'Espagne du territoire en question ne puisse pas avoir lieu sans compromettre sérieusement la liberté de la navigation du détroit de Gibraltar : il est, en conséquence, de mon devoir, en exécution des instructions reçues du principal secrétaire d'État des Affaires étrangères du gouvernement de S. M., de m'informer jusqu'à quel point le gouvernement de S. M. Catholique prétend que le rayon de la forteresse de Ceuta soit étendu, et surtout de de-

accordées doit avoir lieu sans aucun retard sous la forme suivante :

1° Le commandant des troupes marocaines, pacha ou gouverneur de la province, ira lui-même rétablir les armes

mander à Votre Excellence de vouloir bien dénommer les points sur la côte, qui, en cas d'exécution des vues du gouvernement de S. M. Catholique, seraient compris dans le territoire espagnol.

En adressant ces questions à Votre Excellence, j'ose prier Votre Excellence de faire que je reçoive ces réponses à la plus prompte convenance de Votre Excellence.

Je profite, etc.

Signé : ANDREW BUCHANAN.

2e pièce comprise dans l'envoi de lord Buchanan à lord John Russell. — M. Calderon Collantes à M. Buchanan.

Palais, 21 octobre 1859.

Monsieur, j'ai reçu la note que vous avez eu la bonté de m'adresser en date de ce jour et je me suis pénétré de son contenu avec une attention toute spéciale. Dans l'état actuel de la question marocaine, par suite de l'inconcevable résistance du gouvernement du Sultan à souscrire aux justes demandes de l'Espagne, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, au cabinet de Madrid, de déterminer, même approximativement, la nature des garanties qu'il peut se trouver dans la nécessité de demander, afin d'assurer les résultats des hostilités qui sont à la veille de s'ouvrir.

Vous ne pouvez pas ne pas savoir, et votre gouvernement éclairé ne saurait ignorer, que, lorsque deux gouvernements en appellent à la force des armes pour le règlement de leurs différends, après la rupture de relations diplomatiques suivies sans effet, les anciennes propositions sont déclarées nulles et non avenues, et les deux parties se réservent le droit de les renouveler ou d'en présenter d'autres d'une nature différente, suivant que cela peut convenir à leurs intérêts et répondre aux résultats des opérations militaires.

Néanmoins, le gouvernement de la Reine, ma souveraine, qui a donné tant et de si frappantes preuves de son esprit conciliant et droit dans les divers incidents qui ont surgi de la question marocaine, ne modifiera pas les intentions qu'il a eues, dès le début, de n'occuper aucun point sur les détroits dont la position serait de nature à donner

d'Espagne à leur premier emplacement, où elles ont été l'objet de l'outrage des brigands de l'Anjera, et il les fera saluer par les troupes.

2° En présence de la garnison de Ceuta, les troupes marocaines infligeront aux principaux auteurs du crime la peine la plus sévère (il s'agissait de la peine capitale).

3° Le gouvernement du Maroc désignera deux ingénieurs, et le gouvernement d'Espagne deux autres, qui, là où il est nécessaire, indiqueront le tracé de la nouvelle frontière, en prenant pour base la *Sierra Bullones* (en arabe, *Bel Younech*).

Le gouvernement d'Espagne considérera que les réclamations qu'il a présentées, comme c'était son droit évident de le faire, et que El-Khatib a accueillies favorablement en principe au nom du Sultan, ont reçu pleine satisfaction dans le cas seulement où toutes les mesures indiquées ci-dessus auront été prises sans le moindre délai.

Les préparatifs seront entrepris immédiatement; assurance est donnée à El-Khatib que le moindre retard de sa part marquera la rupture des négociations et le commencement des hostilités.

Le gouvernement de la Reine espère que le Sultan ne donnera pas occasion à ce fâcheux événement qui pourrait entraîner les suites les plus regrettables. La réponse de

à l'Espagne une supériorité dangereuse pour la navigation. A cet égard, ses idées ont toujours été si désintéressées et si loyales qu'il ne saurait croire qu'aucun doute puisse exister à leur sujet.

Néanmoins le gouvernement de la Reine, au nom de qui je vous ai donné, à diverses reprises, les explications nécessaires pour dissiper toute espèce de doute, si par hasard il en avait été conçu à l'égard de ses intentions, ne veut pas négliger l'assurance ci-dessus, étant certain que le gouvernement de S. M. Britannique, en la demandant, n'a pas d'autre objet que de garantir la sûreté des intérêts de l'Angleterre, et non, en aucune manière, d'intervenir dans la lutte qui va s'engager entre deux nations indépendantes.

Je profite, etc.

El-Khatib est attendue ; mais il doit être persuadé que la plus petite marque d'opiniâtreté à l'encontre des justes réclamations de l'Espagne ne saurait être admise.

Dans l'extrémité où en sont venues les choses, il ne reste plus à El-Khatib qu'à choisir entre une satisfaction pleine et entière en même temps qu'immédiate à donner aux réclamations de l'Espagne, d'une part, et la guerre de l'autre ; qu'il choisisse !

Signé : Blanco del Valle.

X

Le Ministre Mohammed El-Khatib au Consul général Blanco del Valle.

Tanger, 17 octobre 1859.

Accusé réception de la lettre de la veille 16 octobre. El-Khatib est très surpris de voir que son contenu n'est pas d'accord avec celui des lettres et notes antérieurement échangées. Le Maroc s'était efforcé d'aplanir les difficultés en acceptant de satisfaire aux réclamations exposées dans les lettres du Consul du 5 septembre et du 5 octobre, et, par lettre du 15 Rabî' I (13 octobre), El-Khatib avait consenti à l'occupation par l'Espagne des hauteurs nécessaires à la fortification et à la sécurité de la ville sans plus d'intention secondaire.

Verbalement, le Consul général avait dit à El-Khatib qu'il était convaincu que les hauteurs dont il s'agissait étaient situées à l'intérieur des limites. El-Khatib ignore ce que le Consul appelle *Sierra Bullones*. S'il s'agit, d'après les explications qu'il a pu recueillir, d'un endroit situé à trois heures de Ceuta, alors il n'a pas le pouvoir de faire de semblables concessions. Une demande de cette nature doit être adressée au sultan ; celui-ci se trouvant actuellement à Mekines, il

faut accorder le temps nécessaire pour l'en informer et pour que sa réponse revienne. El-Khatib est surpris de voir en quels termes le Consul lui a écrit, surtout après la façon amicale dont lui-même avait agi, accueillant favorablement réclamation sur réclamation, dans le seul but de lui être agréable. Si l'Espagne déclare la guerre, comme le Consul en a exprimé le dessein, parce que lui, El-Khatib, n'a pas adhéré à ce qu'il n'a pas le pouvoir d'accorder au nom du Sultan, il proteste contre les conséquences qui peuvent en advenir. — El-Khatib persiste dans les engagements auxquels il a consenti ; ceci veut dire qu'on remplira les engagements pris relativement aux réclamations de l'Espagne dans les termes où il les a exposés dans ses lettres, mais non en les interprétant comme voudrait le faire le Consul, car El-Khatib n'a pas le pouvoir d'accorder semblable concession.

Signé : Mohammed El-Khatib.

XI

Le Consul général Blanco del Valle au Ministre Mohammed El-Khatib.

Tanger, 24 octobre 1859.

Le contenu de la lettre adressée par El-Khatib au Consul a plongé celui-ci dans un profond étonnement. Non moins grande sera l'impression de surprise qu'elle produira sur le gouvernement de la Reine. El-Khatib doit en être convaincu, car il connaît les efforts faits en faveur de la paix par l'Espagne, entraînée dans cette question par les sentiments d'équité et de sincérité qui l'animaient ; or, cette paix est maintenant mise en question par suite du refus du Maroc d'accéder aux justes réclamations de l'Espagne.

Je veux vous remettre en mémoire, dit le consul, le

cours historique de l'événement, pour vous persuader que vous et votre gouvernement seuls êtes responsables des suites que vous exposez à la fin de votre dernière lettre. La garnison espagnole de Ceuta a été, à l'improviste et contre tout droit, l'objet d'une attaque des Marocains de l'Anjera ; cette garnison a, de façon parfaitement légitime, repoussé l'attaque. Le gouvernement espagnol, agissant conformément à son devoir, réclama d'abord une satisfaction pour la brutale agression, le châtiment des coupables, plus des mesures de garantie pour l'avenir. C'est ce que je vous demandais dans ma note du 5 septembre. Quelle fut votre réponse ? Une vague promesse qu'il serait fait ce qui était de droit, et une demande de prolongation du délai que je vous avais fixé pour obtenir les satisfactions demandées, bien que, pendant ce temps, les faits incriminés se reproduisissent sans discontinuer jusqu'au moment où la garnison fut renforcée et assez forte pour agir contre les agresseurs. La prolongation du délai fut accordée par ma généreuse souveraine, sans que vous, ni votre gouvernement, prissiez l'engagement d'accorder toute votre attention à l'exécution de ce que nous réclamions. De la sorte, mon gouvernement a prouvé que l'intention qui l'animait n'était pas de rompre la paix ; car si telle eût été son intention, il n'aurait pas laissé perdre l'occasion favorable qui se présentait d'elle-même par suite de la situation particulière où se trouvait alors votre pays [1]. Vous avez demandé, sur ces entrefaites, un nouveau délai qui vous fut accordé encore pour expirer le 15 du mois courant.

Dans votre note du 5 du même mois, vous m'expliquiez que votre souverain vous avait donné tous pouvoirs nécessaires pour accueillir mes réclamations : mais dans cette communication, vous vous montrez aussi vague que dans votre précédente réponse. Ni dans l'une ni dans l'autre de

1. C'est-à-dire l'interrègne qui se produisit alors.

ces deux lettres, vous n'exprimez clairement ce que vous pourriez faire pour la mise à exécution de ce que vous proposez. Vos expressions obscures et sans précision motivent ma note du même jour, 5 octobre, et la dernière, à laquelle (relativement à la cession du territoire demandé) vous répondez : « Nous consentons à ce que les limites de Ceuta soient portées jusqu'aux hauteurs qui sont convenables pour établir au mieux la sécurité et la tranquillité de la ville. »

Une proposition aussi précise, relativement au seul point qui n'était pas encore élucidé, fit naître en moi le ferme espoir que le litige qui était en suspens pouvait encore avoir une heureuse terminaison. J'y comptais d'autant plus que je vous avais exposé le caractère légitime des réclamations du gouvernement que je représente. Mais tout cela devait avoir pour corroboration des faits ; aussi vous exposai-je ce que devaient être ces faits, pour empêcher qu'un malentendu quelconque ne vînt rendre impossible le maintien de la paix désirée par nous tous. Je vous exposai la forme en laquelle les satisfactions demandées devaient recevoir exécution de votre part, le mode de punition qui, vous le reconnaissiez, devait être infligé aux coupables; je vous indiquai les hauteurs que nous tenions pour convenables à la sécurité de la ville, et que vous aviez promis de nous céder à cette fin, d'une façon non équivoque; j'ajoutai en même temps que l'établissement de la nouvelle limite se ferait par désignation concomitante de la part d'ingénieurs espagnols et marocains. A cette réquisition, suite naturelle des réclamations qui avaient été précédemment faites, et avec lesquelles était connexe, également, la prolongation du délai bénévolement accordé pour l'exécution des satisfactions réclamées (nouvelle preuve de nos bons desseins), vous répondez en reprenant ce que vous avez précédemment accordé. Vous dénanaturez l'esprit et l'expression de ma note et vous contre-

venez à ce que vous m'avez dit dans une discussion officielle, relativement à ce sujet : à savoir que votre souverain vous a donné pleins pouvoirs de régler les questions pendantes entre Espagnols et Marocains. De quel côté se sont trouvées, dans cette occasion, la noblesse de cœur, l'équité, la franchise? Trois fois je vous ai donné le temps et l'occasion d'accueillir mes réclamations ; comme je l'expliquais, le dernier délai ne pouvait plus être prolongé ; mais il avait été étendu de façon suffisante pour vous permettre de recevoir les instructions nécessaires sur la façon, qui devait être suffisamment précisée, de sanctionner nos réclamations. Vous m'avez, une fois seulement, fait des promesses précises ; mais, comme, semble-t-il, vous regrettiez de l'avoir fait, et comme vous connaissiez bien le noble caractère de la nation espagnole, vous continuez à la berner, mettant en avant les plus inexcusables faux-fuyants, quoique nous eussions agi avec tant de noblesse d'âme.

Après que vous eussiez consenti à nous accorder des satisfactions, en principe, nous avons conféré sur leur mode d'exécution et sur le temps où cette exécution aurait lieu ; mais, encore sur ces points importants, après avoir fait des promesses, vous prenez texte, pour ne rien préciser, d'explications verbales qui n'ont jamais été données, et qui ne pouvaient l'être, n'étant conformes ni à mes lettres ni à mes instructions. Puis vous assurez, d'après ce que vous mettez en avant, que vous n'avez aucun pouvoir accordé émanant de votre souverain pour régler l'affaire vous-même, alors que vous m'aviez affirmé le contraire. Vous le voyez, ma souveraine a donné une irréfutable preuve de son légitime désir de la paix ; mais, comme elle est convaincue que vos procédés ne correspondent pas à sa loyauté et que vous cherchez seulement à éluder de façon artificieuse l'exécution des concessions qui, après les propositions faites, eût dû avoir déjà lieu, il ne lui reste plus qu'à recourir à la décision des armes comme manière

finale de régler les questions pendantes ; soutenue par son droit, elle est pleinement confiante dans l'assistance de Dieu.

Signé : Blanco del Valle.

XII

Lettre du Ministre Mohammed El-Khatib au Consul général Blanco del Valle.

24 octobre 1859.

Accusé de réception de la lettre du Consul du même jour. El-Khatib regrette que le Consul ait cru qu'il ne voulait pas tenir les promesses qu'il avait faites, alors qu'au contraire il était de bonne foi et désireux de conserver la paix, tout aussi bien que les membres du gouvernement espagnol. Quant aux accusations émises par le Consul, accusant El-Khatib de n'avoir pas exécuté ses promesses, El-Khatib pourrait s'en laver ; il lui suffit de rappeler que, dans la correspondance comme dans la conservation, beaucoup d'expressions ont été employées d'où sont nées, de part et d'autre, des méprises. Son intention n'est pas cependant d'accroître la mésintelligence en entamant une discussion au sujet des reproches qui lui sont faits. La correspondance échangée est le document justificatif auquel il a recours ; et, comme il espère encore pouvoir faire intervenir un arrangement à l'amiable, il laissera de côté tout dissentiment relatif à la culpabilité de celui-ci ou de celui-là. Mais, en même temps, il doit faire une remarque au sujet de l'assertion du Consul relative aux regrettables procédés des Anjera. Il concède que cette peuplade sauvage a commis une grave offense en transgressant les limites bien connues du territoire espagnol, et en se livrant à des actes d'inimitié contre la garnison de

Ceuta. Cependant, si l'offense est restée sans être punie, quand cela venait de se produire, et ce si malheureusement, contre la volonté du gouvernement marocain, c'est que c'était le moment de la mort du sultan Moulay 'Abd Er-Rahman ; le nouveau sultan, Moulay Mohammed, n'était pas encore proclamé. Dès qu'il le fut, El-Khatib reçut la lettre du Consul ; celle-ci répondait à sa propre note du 11 octobre, note dans laquelle il priait le Consul de lui marquer quel était son désir relativement à la punition des coupables ; et, en cela, il agissait conformément à la note du Consul du 5 octobre. Cependant, comme dans sa lettre du 16 octobre, le Consul général demandait pour les coupables la peine de mort, El-Khatib fit remarquer que seul le Sultan avait pouvoir sur la vie de ses sujets.

En exprimant son adhésion à la note du Consul datée du 5 septembre, El-Khatib était convaincu qu'il s'agissait seulement d'un châtiment rigoureux et exemplaire.

Relativement aux limites, il persévérait dans ce qu'il avait accordé ; c'est-à-dire que des ingénieurs marocains et espagnols devaient désigner les hauteurs nécessaires à la protection de la ville. Dans sa lettre antérieure, datée du 17 du mois, il s'efforçait de l'établir, en même temps qu'il ajoutait ne pouvoir céder aucun point en particulier jusqu'à ce que les ingénieurs aient décidé, car il ne connaît ni la configuration ni les noms de la région dont les Espagnols demandent la cession. Du reste, cela dépend de ce que le Sultan statuera sur cette question.

Il est toujours prêt à charger des ingénieurs du travail en question, ainsi que d'agiter toutes les questions que voudrait débattre le Consul, avec le désir d'être utile au maintien de la paix entre les deux nations. Pour donner une nouvelle preuve de son désir d'entretenir la paix avec l'Espagne, il propose ce qui suit : Dans le cas, regrettable, où les ingénieurs ne s'entendraient pas dans l'établissement du tracé des limites, chacune des deux parties en cause

désignera un arbitre impartial dont il agréera la décision. — Cette proposition a simplement pour but de convaincre le Consul qu'il désire résoudre les questions pendantes sans recourir à la décision des armes.

Comme le Consul s'est déjà retiré à bord d'un bâtiment de guerre, pour lui faciliter l'interprétation de sa lettre, El-Khatib croit bon d'y ajouter une traduction.

Signé : Mohammed El-Khatib.

Cette lettre est postérieure à la déclaration de guerre, qui avait eu lieu à Madrid le 22 du mois d'octobre, comme nous l'avons vu.

Elle était donc, de toutes façons, destinée à rester sans effet, et El-Khatib s'y prenait un peu tard pour faire des propositions qu'il eût certainement pu présenter beaucoup plus tôt.

Toute la correspondance que nous avons résumée dans les lignes précédentes d'après Schlagintweit [1], a été reproduite par lui d'après le *Gibraltar Chronicle*, journal où elle figure dans les numéros de novembre et décembre 1859. Ce journal en avait reçu copie de *Si Mohammed El-Khatib* lui-même ; et ce fait est d'autant plus intéressant à noter que le *Gibraltar Chronicle* était l'organe officiel du gouvernement anglais dans la place où il paraissait, et qu'il publiait les ordonnances du gouverneur. L'intention d'El-Khatib, en permettant à cette feuille de publier la correspondance diplomatique échangée par lui avec le consul d'Espagne, était donc bien de lui donner un grand retentissement ; il cherchait en quelque sorte, en même temps, une espèce de consécration, au moins officieuse, de ses manières d'agir et paraissait demander l'approbation de l'Europe.

1. *Op. cit.*, p. 167 et q. seq.

En envoyant copie de cette correspondance, El-Khatib ajoutait, d'ailleurs, qu'il pensait que l'opinion européenne serait pour le Sultan, dont il jugeait le bon droit établi[1]. On reconnaîtrait, d'après lui, le profond désir qu'avait eu le Sultan de maintenir la paix; et l'on conviendrait que son gouvernement s'était conformé à ses devoirs, à ses obligations, dans une question où l'Espagne n'avait aucun droit à revendiquer.

Le désir d'El-Khatib de se ménager l'opinion en Europe était encore plus évidemment indiqué par le fait qu'il adressa, de même, copie de toute la correspondance diplomatique aux consuls des diverses puissances résidant à Tanger. Schlagintweit fait ressortir à ce propos qu'on était loin de s'attendre à cette attitude un peu servile de sa part, d'autant qu'il se donnait dans la correspondance en question le titre de « Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères. » Et il ajoute que, pour lui, à voir le style de tous ces documents, on comprend de suite qu'ils étaient destinés à subir l'examen de la critique européenne, avec le désir évident de se la concilier. Enfin, Schlagintweit exprime encore la conviction que, pendant toute la période des négociations, l'Angleterre montra le désir le plus net d'empêcher la guerre d'éclater; son influence fut peut-être, par suite, pour quelque chose, dans la rédaction des lettres d'El-Khatib; sans elle, celui-ci se serait peut-être laissé aller plus nettement, dès le début, à refuser toute espèce de concession, car on le dépeint comme ayant été l'un des hommes les plus fanatiques et les plus intransigeants de son temps et de son pays.

MM. Baudoz et Osiris ont aussi reproduit, mais en partie seulement, la correspondance échangée entre les représentants de l'Espagne et du Maroc à propos de l'incident de Ceuta.

1. *Ibid.*

§ 2. — *Adresse du Maroc à l'Europe*[1].

En même temps que copie de la correspondance échangée, El-Khatib adressait aux membres du corps consulaire européen à Tanger une lettre d'avis qui peut se résumer ainsi : El-Khatib annonce l'envoi des pièces échangées depuis le début de l'ouverture de la correspondance, au sujet de l'incident de Ceuta, entre le gouvernement espagnol et le gouvernement marocain. Ces documents permettront aux représentants des puissances européennes de reconnaître si le Sultan se montra partisan de la paix et conciliant, ou si, au contraire, les Espagnols n'ont pas, dès le premier moment, fait paraître le désir de voir éclater la guerre. L'incident de Ceuta s'est produit, d'ailleurs, sans et même contre la volonté du gouvernement marocain.

De plus, au moment où la tribu d'Anjera venait de commettre la faute, le sultan Moulay Abd Er-Rahman mourut, et le ministre ne pouvait plus faire de démarches, essayer de régler l'incident jusqu'à ce que le nouveau sultan, Moulay Mohammed, fût monté sur le trône et eût confirmé El-Khatib dans sa charge. Suit mention des délais accordés par le gouvernement espagnol jusqu'au 5, puis jusqu'au 15 octobre. Cependant, dès sa confirmation dans ses fonctions, El-Khatib a fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher les Anjera de commettre de nouveaux désordres.

Dans la première lettre du plénipotentiaire espagnol, on remarquera qu'il réclame le droit d'élever des constructions qui sont nécessaires dans le *campo de Ceuta*. Il est fait mention de ce *campo*, dont parle ici le plénipotentiaire, et de la zone de pâture dans les traités antérieurs, y compris celui de 1845. Le sultan, grâce à ses intentions ami-

1. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 169 et q. seq.

cales, déclara accéder à cette réclamation, pourvu que les constructions s'élevassent à l'intérieur de la ligne du camp. Cette disposition date du 5 octobre, expiration du premier délai.

Sur ce, le plénipotentiaire d'Espagne avança une seconde réclamation, disant avoir besoin d'élever des fortifications sur la zone que le Maroc avait concédée à l'Espagne en 1845 comme terrain de pâture. Cette demande allait à l'encontre des concessions précédemment faites. Dans un but de conciliation, il fut fait bon accueil à cette demande dans une note du 11 octobre.

Le 13 octobre, le plénipotentiaire d'Espagne écrit qu'il réclame les hauteurs qui sont utiles à la défense de Ceuta. Or dans sa lettre du 5 octobre, il déclarait à deux reprises avoir le désir d'élever des fortifications seulement à l'intérieur des limites du territoire.

Nonobstant, passant sur ces faits, El-Khatib, sans vouloir chercher même si le consul général d'Espagne avait tort ou raison, a accédé à sa demande, persuadé que ce qu'il demandait était nécessaire à la fortification de la ville, et aussi, d'après explications verbales, que les hauteurs en question étaient reliées étroitement à Ceuta et n'en étaient que très peu éloignées. Le consul général se retira satisfait.

Le 16 au soir, il revint trouver El-Khatib, lui demandant cession d'une portion de territoire étendue, commençant à la vallée du *Djebel Mousa* (explication du vice-consul) et comprenant les terrains contigus jusqu'à la ville. El-Khatib lui répondit qu'il n'avait pas pouvoir de lui accorder satisfaction sur ce point, sans, auparavant, en référer au Sultan. Sur quoi le consul lui déclara la guerre. El-Khatib est très surpris d'apprendre que les journaux, en s'occupant de l'affaire, mentionnent que les Anjera se sont rendus coupables constamment d'agressions envers les habitants de Ceuta, alors que, depuis 15 ans, il n'y a eu, d'un côté comme de l'autre, aucune violence exercée, jusqu'au jour où le gou-

verneur de la ville a commencé d'élever des constructions en un lieu où il n'y en avait pas autrefois. Il demande aux représentants des gouvernements de donner à ceux-ci un compte rendu suffisant de ce qui s'est passé. Ils ont assez d'expérience des choses et connaissent assez bien les habitants des villes du Nord du Maroc, pour savoir que ceux-ci ne demandent qu'à demeurer en bonnes relations avec toutes les nations. A la mort du défunt sultan, alors que se produisaient quelques désordres, aucun Européen ne fut l'objet d'aucune molestation de la part de qui que ce soit. A Mazagan, des Musulmans combattirent pour défendre les biens des Européens contre les indigènes soulevés. El-Khatib désire que les consuls instruisent de tout cela leurs gouvernements, les priant de ne point accorder confiance aux dires de ceux qui n'ont du pays aucune connaissance ou qui nourrissent des sentiments injustes à l'égard de ses habitants.

Le désir de la cour marocaine est de conserver de bonnes relations avec les gouvernements européens; toutefois elle proteste à nouveau contre l'injuste entreprise des Espagnols dans ces conjonctures, car ils ne s'en sont tenus ni à ce qu'ils réclamaient d'abord, ni à ce qu'ils promettaient.

La lettre se termine par une invocation au témoignage et à la puissance de Dieu, aux sentiments « d'humanité, de justice du monde entier, etc. »... phrases un peu théâtrales et destinées évidemment à la galerie.

La signature est de Si Mohammed El-Khatib et la date du 27 Rabî' I 1276 = 25 octobre 1859.

§ 4. — *Adresse de l'Espagne à l'Europe*[1].

De son côté, pour justifier la déclaration de la guerre, le

1. *Op. cit.*, p. 198 et q. seq. — Baudoz et Osiris, *op. cit.*, p. 333.

gouvernement espagnol adressa à ses représentants auprès des différentes puissances européennes un document reproduit *in extenso* par Schlagintweit et dont nous donnons ici une analyse.

Les efforts du gouvernement espagnol pour le maintien de la paix ont été absolument infructueux. L'esprit de conciliation et d'équité qui animait la cour d'Espagne dans les négociations entreprises avec le Maroc n'a pu triompher de la sourde hostilité du chargé d'affaires du Maroc, ministre du Sultan. Le représentant de la Reine à Tanger a quitté cette ville.

La rupture des relations diplomatiques a eu lieu. L'Espagne a tout fait pour maintenir la paix; maintenant il n'est plus possible d'éviter les hostilités. Toute l'Europe connaît par expérience les brigandages des Rifains : les garnisons espagnoles de Melilla, Velez, Alhucemas, ont été par eux à nouveau décimées; l'Espagne a demandé des nouvelles garanties pour ses possessions en Afrique : une convention avec le Maroc est intervenue. Il n'y était pas question, cependant, de Ceuta, car l'Espagne considérait cette place comme moins exposée. Mais au moment où le traité allait être signé, Ceuta a été l'objet d'attaques de la part de la tribu voisine des Anjera; la garnison fut renforcée ; un combat eut lieu dans lequel demeurèrent sur le carreau quelques soldats espagnols.

La cour de Madrid demanda le châtiment des coupables; le délai concédé fut deux fois prolongé, à cause de la situation particulière dans laquelle se trouvait le Maroc au moment de l'élévation au trône du nouveau Sultan. Le 15 octobre le dernier délai expirait; à cette époque le ministre du Maroc avait fait parvenir deux lettres au représentant de l'Espagne, lui déclarant avoir pleins pouvoirs de la part de son souverain pour régler le différend, et disant consentir à la concession du territoire demandé. Le gouvernement de la Reine fit connaître à son représentant à Tanger la façon

dont les réparations réclamées devaient recevoir exécution.

(Suit l'énumération, déjà précédemment vue, des conditions imposées.)

Sur quoi le ministre du Maroc retira ce qu'il avait accordé ; interprétant arbitrairement les notes du ministre d'Espagne, il revint sur ce qu'il avait dit dans sa correspondance relativement aux pleins pouvoirs qu'il avait de régler les questions en souffrance. Convaincu que la dignité et l'honneur de la nation ne permettaient plus d'entretenir des relations avec un agent qui avait mis en doute la loyauté de son représentant, l'Espagne ordonna à ce dernier de faire retirer le pavillon national de sa légation au Maroc et de faire évacuer celle-ci par tout son personnel ; elle lui commandait en même temps d'annoncer la rupture des relations diplomatiques et de déclarer que la solution de l'affaire serait remise au sort des armes.

L'historique des faits qui se sont produits depuis le début de l'événement doit convaincre que la nécessité où se trouvait le gouvernement de la Reine de recourir à la guerre.

C'est l'inévitable solution, quand d'importants différends s'élèvent entre deux nations et que l'une d'elle refuse de prêter l'oreille à la voix du droit et de l'équité. Le gouvernement espagnol n'en doute pas, l'Europe reconnaîtra que le bon droit est de son côté. Il s'est efforcé de défendre avec fermeté et modération l'honneur et les intérêts de la nation. Il persévérera dans cette tâche, si le succès couronne les efforts de son armée. Pendant la guerre, dont le commencement est imminent, le cabinet de Madrid respectera les droits des neutres et protégera les sujets des nations amies habitant les villes du Maroc où l'armée espagnole pourrait entrer. Des instructions sont données en ce sens au commandant de la flotte désignée pour opérer sur les côtes du Maroc, ainsi qu'au chef de l'armée d'expédition.

L'Espagne confie à sa flotte et à son armée la défense de

son honneur et de ses intérêts compromis. Forte de son bon droit, elle croit fermement avoir donné des preuves de sa modération. Sans entente avec aucune puissance étrangère, sans arrière-pensée ambitieuse, elle cherche seulement à mettre fin, par la guerre, à l'intolérable situation faite à ses places fortes d'Afrique par les actes d'hostilité inouïs des Marocains.

L'Espagne a cherché à entretenir de bons rapports avec le Maroc, et, dans ce but, elle a, en un siècle, conclu avec lui quatre traités qui auraient pu contribuer à éviter tout conflit. Le peu de sagesse et la négligence du gouvernement marocain en ont constamment causé la transgression. L'heure est enfin venue de lever une difficulté si compromettante pour l'une comme pour l'autre nation; et ce que la raison, les efforts incessants des nations civilisées n'ont pu faire, ce sera la puissance des armes, mise au service du bon droit, qui l'obtiendra.

Daté de Madrid, 29 octobre 1859.

Signé : Calderon Collantes, ministre des Affaires étrangères.

§ 5. — *Communication du Maroc à l'Angleterre*[1].

En même temps le gouvernement marocain faisait remettre un document analogue au chargé d'affaires anglais à Tanger, *Drummond Hay*, avec prière de se charger de le communiquer aux diverses cours européennes.

« Le Maroc a reçu une expédition d'un document, daté du 29 octobre, émanant du ministre d'Espagne et adressé aux représentants des puissances étrangères. Dans ce document sont relatées les questions pendantes entre l'Espagne et le Maroc avant la déclaration de la guerre, de même

1. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 202.

qu'il y est fait allusion aux affaires du Rif, sujet dont El-Khatib n'avait pas entretenu les représentants des puissances étrangères au Maroc dans la lettre qu'il leur a précédemment adressée. Le ministre marocain communique le présent écrit au consul d'Angleterre, Drummond Hay, pour lui présenter un compte rendu fidèle de ce qui a été fait relativement à cette question, en le priant d'en faire part à son gouvernement. Il lui demande en même temps si celui-ci ne pourrait pas à son tour le porter à la connaissance des puissances, parce que, pour le moment, tous leurs chargés d'affaires ou représentants ont quitté Tanger.

« Si, dans la lettre à laquelle il est fait allusion ci-dessus, El-Khatib n'a pas parlé des affaires du Rif, c'est que toutes les questions pendantes relatives à ces affaires avaient été réglées avec le représentant de l'Espagne et que, au mois d'août, un traité était intervenu. El-Khatib est surpris que, rien de spécial ne s'étant produit à propos des négociations sur la question du Rif, le ministre des Affaires étrangères d'Espagne ait mis en avant ladite question comme une des principales sources du conflit. Pour lui, il ne voulait plus parler d'une question déjà réglée. Mais le ministre espagnol ayant présenté les agissements des Rifains comme une importante atteinte aux droits des nations, il croit nécessaire d'en donner une analyse simple mais suffisante.

« Les pirateries des gens du Rif sont bien connues. Ils ont, dans les trente dernières années, attaqué vingt bateaux. Mais, depuis quatre ans, aucune agression n'a eu lieu, ni de leur part, ni de celles d'autres pirates marocains. Le sultan défunt, Moulay 'Abd Er-Rahman, s'était efforcé d'y mettre fin. Cependant la nature du Rif permet à ses habitants de vivre dans la désobéissance du souverain. Aussi, chaque fois qu'à l'occasion d'un de leurs méfaits, une puissance victime de leurs pirateries déclarait vouloir intervenir

pour châtier les pirates, le gouvernement marocain s'en réjouissait. Avant les quatre dernières années, les Rifains des Guelaiyas avaient capturé un bateau anglais, un bateau français et une felouque espagnole. Grâce aux démarches faites par le Sultan, par l'entreprise du marabout *Sidi Mohammed El-Hadj*, les équipages furent remis en liberté et compensation fut donnée à l'Angleterre et à la France pour la valeur des bâtiments capturés. L'Angleterre a plusieurs fois conseillé au Sultan, pour le bien de son empire, d'envoyer une armée châtier les Guelaiyas. Prenant en considération ces bons conseils, le Sultan Moulay Abd Er-Rahman envoya deux fois une armée punir les Rifains, fit payer des indemnités en compensation du pillage des bateaux et notamment celles que réclamaient l'Angleterre et la France pour des faits de ce genre. Le Sultan, voulant mettre fin à l'avenir aux désordres des Rifains, déclara responsables les principaux d'entre eux. Or, quoique sachant très bien que les pirates n'existent plus[1], l'Espagne s'efforce de faire croire aux nations qu'ils existent encore ; elle en fait même un grief de guerre. Que ne montrait-elle donc sa force pour les anéantir alors qu'ils existaient? Dans ses possessions du Rif, dans ses présides de la côte, l'Espagne empêche les Rifains d'entretenir de légitimes relations avec Tanger et Tétouan : elle les empêche d'apporter chez eux des marchandises provenant de ces villes. Malgré l'état de paix avec le Maroc, les Espagnols ont maintes fois capturé, puis déclaré de bonne prise, des bateaux du Rif. Le gouverneur des possessions espagnoles écrivait un jour — et El-Khatib a encore la lettre — que les Rifains n'avaient commis aucune agression contre lesdites possessions. Cependant les Espagnols n'en saisissaient pas

1. Schlagintweit fait remarquer (p. 206, note) que cependant les nations européennes eurent à se plaindre ultérieurement d'actes de piraterie de la part des gens du Rif.

moins sur les bateaux du Rif des marchandises appartenant à des particuliers pour une valeur de 20 000 livres sterling ; et ils les ont gardées jusqu'à ce jour. De même, les Espagnols capturaient équipages et passagers des bateaux ; ils les faisaient prisonniers et ne les rendaient à la liberté qu'au bout de plusieurs mois. De même encore, ils saisirent un bâtiment appartenant au marabout, Sidi Mohammed El-Hadj, alors que celui-ci leur avait rendu d'effectifs services en faisant libérer leurs sujets d'entre les mains des pirates. — Quoique le capitaine du bateau eût un laisser-passer du gouverneur espagnol, ils se refusèrent à rendre ni bateau, ni équipage jusqu'au jour où l'Angleterre, s'immisçant dans l'affaire, en obtint la délivrance.

« El-Khatib ne mentionnera pas maint autre fait analogue. On ne peut nier qu'une partie des gens du Rif ne soient de fieffés coquins ; mais, dans leurs agressions contre les autres nations, ils ont pour contre-partie celles des Espagnols. Quand la felouque espagnole fut saisie et pillée par les pirates rifains près de Melilla, le gouvernement marocain n'adhéra pas aux réclamations de l'Espagne demandant 2 000 livres sterling parce que, dans les traités entre lui et cette nation, il est stipulé que le Sultan ne sera pas responsable des méfaits des gens du Rif qui vivent dans l'insubordination ; il y est dit encore que l'Espagne peut se charger de punir elle-même les agressions des Rifains, sans que cela soit de nature à détruire les relations amicales entre les deux nations.

Jamais le Maroc ne s'est formalisé de l'intervention de l'Espagne contre les pirates du Rif ; mais, du moment que les Espagnols se font justice à eux-mêmes, il n'est pas admissible qu'ils réclament encore des indemnités. Le Maroc était donc en droit de repousser leur réclamation de 2 000 livres sterling pour la felouque pillée par les pirates rifains. Cependant elle fut accueillie, grâce à l'amicale intervention de l'Angleterre, désireuse d'éviter tout conflit.

C'est une preuve du bon vouloir de la cour marocaine. Une cession de terrain eut lieu de même à Melilla sur les instances de l'Angleterre. — On sait comment, à plusieurs reprises, le consul Blanco del Valle a traité El-Khatib ; on sait les expressions offensantes employées par lui à l'égard de celui-ci ; El-Khatib, cependant, quoique très froissé, a supporté sans en faire la remarque ce langage discourtois pour conserver entre le Maroc et l'Espagne, sa voisine, une paix et une bonne entente si nécessaires à leur commune prospérité.

« El-Khatib considère que l'Espagne a été mal dirigée dans cette occasion, induite en erreur par les expressions à double entente de son agent ; le blâme rejaillit sur celui qui a occasionné une guerre qui n'avait pas lieu d'être le moins du monde.

« Le Maroc a fait d'importants progrès dans la conduite de ses relations avec les puissances. Si la guerre a pour cause les pirateries des Rifains, que les Espagnols n'envoient-ils donc leurs armées combattre ceux-ci ? Pourquoi des hostilités contre les ports du Maroc qui n'ont rien à voir dans cette question ?

« Quant à Ceuta, tout le monde sait qu'il n'y a jamais eu de pirates de ce côté ; il n'y a plus de pirates au Maroc depuis la période des pirateries du Rif dont il a été parlé plus haut. Bien plus, aucun bâtiment de guerre marocain n'a mis à la voile, partant de l'un des ports du Maroc, depuis plus de vingt ans. Et les deux ou trois bateaux marchands qui portent le pavillon marocain sont montés par des équipages européens.

« Pour la question de Ceuta, El-Khatib s'en remet à la correspondance échangée, dont copie a été adressée aux représentants des puissances. Tout homme intelligent appréciera. Le représentant de l'Angleterre sait que, par considération pour le pays qu'il représente, le Maroc a fait droit bien souvent aux réclamations de l'Espagne. Il con-

naît l'esprit de droiture apporté par El-Khatib dans ses négociations avec lui, verbalement ou par écrit. Le représentant de l'Espagne prétend le contraire ; il méconnaît ainsi les intentions du ministre, parfaitement droites cependant, son désir de tout régler au mieux des intérêts de chacun.

« Si l'Espagne nie la bonne foi dont il a fait preuve dans les négociations relatives aux affaires du Rif et son désir de les terminer à la satisfaction générale, il est prêt à communiquer au monde entier la correspondance échangée. Il a même l'intention de produire la correspondance échangée par lui avec ses amis d'Angleterre et du reste de l'Europe pour permettre à tous de juger et de distinguer le bon droit de l'injustice dans cette occasion. »

§ 6. — *Appréciation de la correspondance qui aboutit à la guerre de* 1859-1860.

Un examen suffisant de la correspondance échangée entre les représentants du Maroc et de l'Espagne convaincra aisément, dit Schlagintweit[1], que, malgré les bonnes intentions apparentes du Maroc, cependant celui-ci a fait naître constamment des obstacles, présenté des protestations, surtout au sujet de la mise à exécution des mesures à prendre. Toutefois l'Espagne aussi a des torts.

En premier lieu, ajoute-t-il, le vice résultant du manque d'organisation administrative du Maroc ressort clairement de cette correspondance ; on y reconnaîtra aussi quel était alors l'affaiblissement du pouvoir d'un souverain qui n'était plus despotique qu'en principe seulement. Avec un aussi fâcheux manque d'organisation des rouages administratifs, avec un manque de culture presque complet, même chez

1. *Op. cit.*, p. 211 et q. seq.

les hauts fonctionnaires, il était certainement difficile à une puissance européenne, en supposant même les plus favorables conditions, les rapports amicaux les plus complets, d'obtenir les satisfactions voulues et indispensables à la protection de ses nationaux et de leurs biens, autrement que par une intervention armée. Ce ne fut pas une heureuse idée du ministre marocain de placer en première ligne, dans sa communication aux cours européennes, les affaires du Rif, alors qu'elles venaient seulement comme un incident supplémentaire, dans la circulaire lancée par l'Espagne. Les pirateries des Rifains étaient moins graves alors qu'autrefois il est vrai, mais non absolument abolies. Vers 1857 encore, la Prusse, on le sait, fut amenée à punir les Rifains qui s'étaient rendus coupables d'agressions contre des bâtiments de commerce prussiens.

On devait, au contraire, rendre grâce aux gardes-côtes espagnols, toujours aux aguets, qui entravaient les actes de piraterie des Rifains et qui s'emparaient ou même anéantissaient, mais seulement très rarement, les barques rifaines soupçonnées. D'autre part, ces gardes-côtes s'adonnaient peut-être à cette besogne avec quelque manque de discernement ; il était possible, comme le mentionnait la note marocaine, qu'une barque marchande du Rif eût été piratée à son tour. Mais pourtant les brigandages des Rifains n'avaient pas cessé ; les feuilles anglaises ou espagnoles avaient trop souvent à relater des faits de piraterie, surtout par les gros temps. Quant à l'insécurité sur le continent, le *Gibraltar Chronicle* du 1er novembre 1859 en donnait une preuve irréfutable en mentionnant que, près de *Ras El-'Aïn,* le 31 août 1859, quelques Français avaient été capturés par des bandes d'indigènes et brûlés vifs.

Ces réflexions de Schlagintweit nous semblent parfaitement justes et mettent au point les allégations marocaines.

Cependant, nous le répétons, les torts furent très certainement partagés, ainsi que Schlagintweit le reconnaît. La conduite des négociations semble avoir été peu habile, de façon telle, même, de la part du représentant de l'Espagne, que le Maroc avait beau jeu, dans la suite, pour exprimer l'opinion qu'il y avait là de sa part mauvaise intention et quelque arrière-pensée. Le peu de précision des premières dépêches du consul Blanco del Valle frappe dès l'abord. Or, précisément, un des faits qui contribuèrent le plus (comme Schlagintweit le fait remarquer[1]) à la rupture des négociations, ce fut l'interprétation différente que les uns et les autres donnaient au sens du mot *Campo,* confondu dans le principe par le consul général d'Espagne avec la zone de pâturage. L'auteur allemand ajoute que la faute, sur ce point, revient pour la plus grande part à la diplomatie espagnole. Dans la note du 5 septembre on lit *Campo de ladite garnison,* tandis que dans la lettre du 5 octobre il est parlé du *territoire de Ceuta,* expression qui, surtout avec la mention explicative de *territoire compris à l'intérieur des limites,* acquiert un sens bien différent.

La zone de pâturage se trouve en effet à l'intérieur des limites de Ceuta, mais non dans le *Campo,* auquel elle est seulement attenante.

Nous le savons d'ailleurs, — et quoi qu'ait dit très justement Schlagintweit, comme nous l'avons vu précédemment, de la mauvaise foi et de l'astuce de la cour marocaine à cette époque, — la responsabilité de la guerre ne doit pas retomber sur cette cour seulement. Outre que les faits, les témoignages sont là pour l'établir — et ce sujet a été précédemment exposé — il résulte encore du seul examen des pièces diplomatiques pour tout esprit impartial, voyant les choses de sang-froid et pesant le pour et le contre, que ni les Espagnols ni les Marocains n'ont montré un

1. *Op. cit.*, p. 185.

désir suffisant d'arriver à une prompte et définitive entente. Si les seconds ont tergiversé, négligé de donner, en temps voulu et dans les formes suffisantes, les réparations exigées ; s'ils ne se sont point hâtés d'accueillir les réclamations des premiers comme ils auraient dû faire, étant dans leur tort, au début des choses, et surtout s'ils ne se sont point pressés de mettre à exécution leurs promesses ; par contre, les Espagnols ont semblé, eux aussi, n'avoir pas suffisamment le souci de donner, dès le commencement, les explications parfaitement précises et sur lesquelles il eût été impossible de se méprendre et d'ergoter dans la suite.

Leurs premières notes renferment des termes vagues que les Marocains étaient en droit de représenter plus tard comme sujets à controverse, après y avoir adhéré grâce à leur vague même ; ces termes vont en se précisant seulement dans la suite, ce qui, avec des adversaires peu enclins certes à la bonne foi, devait être, inévitablement, une source de difficultés nouvelles. Mais, en même temps que les réclamations de l'Espagne vont en se précisant, elles vont aussi en augmentant. Que cela soit admissible dans un certain sens, — puisque les exigences peuvent croître, sans qu'on ait le droit d'en être surpris, au fur et à mesure que se confirme ou se devine le peu de désir de l'adversaire d'arranger les difficultés présentes et de les éviter à l'avenir, — nous ne le contestons pas. Toutefois il nous paraît qu'il y a une bien grande différence entre les concessions territoriales demandées par l'Espagne aux premiers jours des négociations et celles qu'elle réclamait à la fin. Et n'y aurait-il eu là autre chose que malentendu, défaut de précision dans les termes employés d'abord par le consul général, que cela suffirait, dans une certaine mesure, à excuser ses adversaires.

Cependant ceux-ci devaient avoir très bien compris ce dont il s'agissait. Comment admettre que El-Khatib, natif de Tétouan, ignorât la *Sierra Bullones*, expression espagnole correspondant au marocain *Bel-Younech* ou *Bel-*

Younès. Et sa mauvaise foi se montre au grand jour dans une autre circonstance. A propos de la IV[e] lettre, émanant de lui, Schlagintweit présente les réflexions suivantes : El-Khatib faisait dans sa lettre allusion à la note du consul général datée du 5 septembre ; et, en se félicitant de l'adhésion du Sultan aux réclamations de l'Espagne qui y sont formulées, il espérait éluder les réclamations liées à la concession d'une prolongation de délai, exposées dans la lettre du consul datée du 3 octobre, sous prétexte que le nouveau délai expirant au 15 octobre n'avait pas encore commencé, — opinion qui manque de fondement, puisque ce nouveau délai était fixé par lettre du 3 octobre et commençait, par suite, ce même jour. C'est au sujet du sens de ce passage que s'exprime le consul général dans la lettre datée du 5 octobre.

En résumé, il nous semble ressortir de la correspondance précédemment analysée que ni les Marocains, ni les Espagnols, malgré leurs protestations répétées à tant de reprises, n'ont désiré sincèrement la paix ; ou si tel fut leur désir au début, il changea dans la suite. Ceci concorde parfaitement avec ce que nous avons vu précédemment, avec ce que nous disent des témoins oculaires, en Espagne comme au Maroc, témoins dont nous avons rapporté l'opinion au début de la partie de notre étude relative à la guerre hispano-marocaine. Et la correspondance échangée doit être considérée comme un simple rideau destiné à voiler le fond des choses, à permettre aux deux parties belligérantes de se préparer, tout en sondant suffisamment leur adversaire.

CHAPITRE X

I. — Les négociations pendant la guerre et le traité de paix.

II. — Les négociations après la guerre.

Sommaire I. — 1° Proclamation du maréchal aux habitants du Maroc. — 2° Premiers pourparlers de paix (11 février 1860). — 3° L'état d'esprit en Espagne du commencement de la guerre à la prise de Tétouan. — 4° Nouvelles négociations pour la paix (16 février). — 5° Évolution de l'état d'esprit des belligérants pendant les négociations. — 6° Conclusion de la paix; les préliminaires. — 7° Effet produit en Espagne et au Maroc par l'annonce de la paix. — 8° Le traité de paix.

Sommaire II. — 1° Ambassade de Moulay 'Abbâs à Madrid (été 1860). — 2° Traité de Paris (30 octobre 1861). — 3° Paiement de l'indemnité de guerre. — 4° Résultats de la guerre de 1859-1860.

I

Négociations pendant la guerre et traité de paix.

§ 1. — *Proclamation du maréchal O'Donnell aux Marocains*[1].

Parmi les documents relatifs aux négociations, à l'échange de vues diplomatiques, aux efforts pour le rétablissement de la paix ou l'atténuation des maux de la guerre, nous devons citer comme venant en première ligne, par ordre de date, la proclamation du maréchal O'Donnell aux habitants du Maroc. Elle n'eut aucun effet, cela va sans

1. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 250.

dire : mais, dans l'esprit de son auteur, elle pouvait empêcher la guerre de se généraliser par trop, ou, du moins, agir dans ce sens, si faiblement que ce fût.

En voici le texte. La proclamation est des premiers jours de décembre 1859, après le combat du Serrallo.

« Habitants du Maroc,

« Bien que je pénétre dans votre pays, nous ne sommes ni vos tyrans, ni vos ennemis. Votre empereur a refusé de nous faire notre droit, nous a contraints de prendre les armes pour l'obtenir. C'est lui qui a brisé l'amitié que les Espagnols vous avaient constamment témoignée. Mais ne craignez pas que nous mésusions de notre victoire ni de votre soumission. Les soldats espagnols sont généreux dans la victoire ; votre soumission vous donne droit à notre estime et à notre amitié.

« Demeurez en pleine confiance occupés à vos travaux habituels.

« Je vous promets le secours et l'assistance de mes soldats ; je vous promets le respect de votre religion et de vos coutumes.

« Le soldat espagnol, fidèle à sa Reine et à sa Patrie, n'est à craindre que dans les combats.

« Au quartier général, colline de l'Otero,

« Décembre 1859.

« O'DONNELL ».

§ 2. — *Premiers pourparlers de paix* (11 février 1860)[1].

Il faut ensuite arriver à la prise de Tétouan pour trouver de nouveaux documents relatifs à la paix.

1. Yriarte, *op. cit.*, p. 207 à 225. — Schlagintweit, *op. cit.*, p. 340-344. — Alarcon, II, p. 149 à 152, 171 à 190, 199 à 201.

La prise de la ville avait été pour les Marocains « le coup le plus affreux qu'on pût leur porter ; jusque-là les combats pouvaient être considérés comme plus ou moins compromis, les pertes étaient plus ou moins sensibles, mais ce n'était pas là, pour le peuple des grandes villes de l'empire, un de ces résultats palpables comme la prise d'un camp et de l'une des cités les plus importantes du Maroc. Ce ne fut vraiment qu'après cette prise du camp, colportée par des milliers de fuyards dans toutes les parties de l'empire, que la nation tout entière comprit qu'on la trompait, que chaque bataille livrée jusqu'à ce jour avait été une défaite, que chaque engagement lui avait fait perdre une position ou un passage. Comment, sans cela, l'ennemi se serait-il avancé jusque sous les murs de Tétouan [1] ? »

Aussi dès le lendemain de la prise du camp, le 11 février, à 7 heures du matin, quatre émissaires de Moulay 'Abbâs se présentaient aux avant-postes, demandant à être conduits au maréchal.

C'étaient : *Elyas El-Machchari*, gouverneur du Rif ; *Elynis Ech-Chargi*, second gouverneur de Fès ; *Ahmed ben El-Batin*, gouverneur de Tanger et lieutenant de Moulay 'Abbâs ; *Ben Aouda*, son frère, qui avait eu le commandement de la cavalerie marocaine dans presque tous les engagements antérieurs. Ils marchaient précédés d'un cavalier de haute taille portant le drapeau blanc, entourés d'une dizaine de serviteurs et de soldats, dont quelques-uns avec le bonnet pointu des Mokhaznis ; tous les fusils de la petite troupe étaient, en signe de paix, mis dans des fourreaux de drap rouge[2].

1. Yriarte, *op. cit.*, p. 208.

2. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 341, parle seulement de trois émissaires : c'étaient, suivant lui, le gouverneur de Tanger, celui du Rif et celui de Rabat, mais Yriarte et Alarcon en mentionnent quatre. Schlagintweit les présente comme montés sur des chevaux richement harnachés, accompagnés de trois hommes à pied et de deux à cheval.

Le maréchal reçut immédiatement les envoyés « avec la dignité qui convient au vainqueur et toute la courtoisie castillane en même temps ». La mission des ambassadeurs de Moulay 'Abbâs consistait à demander à quelles conditions la paix serait accordée. O'Donnell répondit qu'il avait mission de faire la guerre et que conclure la paix n'était pas en son pouvoir. « L'attitude de ces envoyés fut digne, dit Yriarte, mais sous cette résignation... chacun put deviner l'abattement dans lequel ces quatre dignitaires étaient plongés. Quand le maréchal, faisant allusion aux mauvais conseils de la diplomatie anglaise, leur reprocha leur aveugle confiance dans leur armée, ils baissèrent la tête en avouant qu'ils avaient cru ne rencontrer que des soldats mal aguerris, mal commandés, mal nourris et manquant de matériel[1]. » Le maréchal promit d'envoyer immédiatement un officier en Espagne rendre compte au gouvernement de leur démarche, leur disant de revenir dans cinq jours et qu'alors il pourrait leur communiquer les conditions auxquelles on se serait arrêté.

Les Marocains, sortis du quartier général, allèrent rendre visite au général Rios qui leur fit l'accueil le plus affable. Puis ils se rendirent à la tente du général Prim qui voulut absolument les accompagner avec son état-major bien au delà des avant-postes. Au moment de se séparer, Prim fit cadeau de son revolver à l'un des envoyés qui regardait avec curiosité cette arme nouvelle pour lui ; le Marocain répondit à cette gracieuseté en donnant au général espagnol un des magnifiques pistolets qu'il tenait cachés, très artistement incrusté d'argent. Ils prirent congé les uns des autres vers le soir, formant le souhait que « Dieu voulût bien éclairer ceux qui tenaient dans leurs mains la paix et la guerre[2] ».

1. Yriarte, *op. cit.*, p. 209.
2. Cet épisode est décrit d'une façon assez pittoresque par Es-Se-

Le jour même, le général Ustaritz partit pour l'Espagne chercher la réponse de la Reine et de son gouvernement.

§ 3. — *L'état d'esprit en Espagne du commencement de la guerre à la prise de Tétouan.*

Lorsque l'Espagne apprit que Tétouan était tombée aux mains de ses soldats, elle fit éclater de tous côtés une indicible joie. Les trophées de la victoire avaient été déposés aux pieds de la Reine par un aide de camp du maréchal Antonio Rigo. Des actions de grâce étaient célébrées solennellement dans les églises, on ornait les villes, on dressait

laoui. « Ils écrivirent la lettre, dit-il, et l'envoyèrent avec une délégation d'entre eux. A peine s'étaient-ils éloignés qu'ils rencontrèrent les éclaireurs ennemis qui exploraient les alentours de la ville et couvraient l'armée. Ces éclaireurs allèrent au-devant de la députation, se montrèrent complaisants et affables et demandèrent aux envoyés le motif de leur venue. Les envoyés répondirent : « Nous venons porter une lettre à O'Donnell ». Ils les firent alors parvenir jusqu'à lui. Il les reçut courtoisement et avec joie, leur fit servir un repas de mets sucrés et leur dit entre autres choses : « Je ferai avec vous plus que n'ont fait les Français avec les habitants d'Alger et de Tlemcen en fait de bienfaits. » Il mentait (que Dieu l'abandonne !), c'était là une ruse pour séduire les ignorants et corrompre la religion. Quels bienfaits ont rendus les Français aux habitants d'Alger et de Tlemcen? Ne voyons-nous pas que leur religion a disparu, que la corruption est devenue générale parmi eux et a triomphé. Leurs descendants ont grandi dans l'athéisme, l'infidélité, sauf quelques rares exceptions. Mais ils ne tarderont pas à en subir les conséquences. Dieu, du haut du ciel, veille sur la religion de l'Islam et brisera par un effet de sa puissance les forces de l'athéisme et de l'idolâtrie. — Lorsque les Espagnols virent entrer les Tétouanais dans leur camp, ils leur dirent: « Aujourd'hui c'est dimanche, jour de fête pour les chrétiens ; il ne nous est pas permis d'avancer et de pénétrer dans Tétouan, mais attendez-nous demain à 10 heures. » Les députés revinrent vers leurs concitoyens et leur camarades et les informèrent des négociations avec l'ennemi. » *Istiqça*, IV, p. 217.

des arcs de triomphe, les feux d'artifice éclataient partout ; et toutes ces réjouissances auxquelles tous prenaient part, grands et petits, jeunes et vieux, hommes et femmes à quelque condition qu'ils appartinssent, imprimaient nécessairement dans les esprits cette conviction qu'il y avait quelque chose d'important de changé et que le mieux allait suivre[1]. La Reine envoyait à l'armée l'expression de son admiration et de sa reconnaissance, et le maréchal O'Donnell, « qui avait conduit l'armée de victoire en victoire au faîte de la gloire », était fait comte de Tétouan, grand d'Espagne de première classe ; Ros de Olano, marquis de Guad-el-Jelu.

Cet enthousiasme était le résultat naturel de l'état d'esprit en Espagne depuis les débuts de la guerre. En décembre, malgré ce qu'ils devaient bien savoir des conditions de la campagne, certains journaux parlaient de coloniser et de conserver le pays après avoir pris Tétouan. Ils prévoyaient la nécessité de lever de nouvelles troupes[2].

L'énervement qui commençait à naître pendant que les troupes combattaient autour du Serrallo fut dissipé par la première victoire évidente. La nouvelle du succès de Cas-

1. Schlagintweit, p. 330-331.

2. Voyez par exemple ces passages de G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 58-59. « La *Gaceta militar* parle de conserver et de coloniser les pays après avoir pris Tétouan ; elle prévoit les nécessités de lever de nouvelles troupes afin de pouvoir y laisser une division complète » (décembre 1859) ; et du même, p. 60 : On parle d'augmenter l'armée d'expédition ; « on ne s'en tiendra pas à une nouvelle division de réserve ou à un appel de volontaires pour remplir les cadres. On parle de diriger 20 000 hommes sur les ports d'embarquement et de porter à 80 000 hommes l'effectif de l'armée d'occupation. »

Le commencement des grandes opérations serait différé jusque-là. Il en est résulté un certain froid en Espagne. Mais l'enthousiasme a repris le dessus. « La grandesse d'Espagne a adressé une députation à la reine pour lui déclarer qu'elle était prête à contribuer par toute espèce de sacrifices au meilleur résultat de la guerre d'Afrique. » (Décembre 1860).

tillejos fut accueillie au son des cloches dans la plupart des villes ; les maisons étaient illuminées. Seul, Madrid fut moins enthousiaste ; on s'y rendait mieux compte des difficultés qui attendaient l'armée[1].

Mais, plus tard, certains journaux prirent texte de l'heureuse issue des opérations pour émettre l'espoir que la campagne serait le point de départ de la conquête du Maroc[2] ; ils envisageaient déjà la colonisation de la côte

1. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 68.

2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 67. — Voyez aussi les passages suivants :

« Tétouan est désormais une cité espagnole et ce n'est pas pour retourner aux barbares qu'elle a été érigée en duché. » G. de Lavigne, p. 113.

Aussitôt après la prise de Tétouan, la reine Isabelle décide qu'il faut constituer la ville et le pays à l'entour en un duché dont O'Donnell sera titulaire.

C'est sur un ton dithyrambique qu'on lisait partout, dans les théâtres, dans les cafés, des poésies, des odes, des proclamations triomphantes.

« On va chercher chez eux les poètes en renom, les improvisateurs aimés de la foule, les orateurs des grands jours, on les fait monter sur la scène, ou au pied de la *farola* de la Puerta del Sol, ou sur une table de marbre et le silence avec lequel on les écoute est, de moment en moment, interrompu par des tonnerres d'applaudissements. — Au café de l'Iris, dans la rue d'Alcala, le plus vaste des établissements de ce genre, une ardente composition du jeune don Emilio Arjona, produisit une espèce d'ivresse : on criait, on pleurait, on s'embrassait. » G. de Lavigne, p. 108.

En janvier, d'après une lettre de G. de Lavigne, écrite au Martine, la *Gaceta militar* envisage à nouveau Tétouan, non prise encore, comme devant être colonie espagnole : « Tétouan, avec le territoire qui s'étend entre elle et Ceuta, appartient désormais à la couronne d'Isabelle II. » Les habitants du pays éprouveront les bienfaits de l'administration espagnole, de même que les Algériens ont éprouvé ceux de l'administration française. « Tôt ou tard tout le territoire marocain *redeviendra* partie intégrante de la monarchie espagnole comme au temps du roi Sisebuth. » Ce n'est pas une guerre de conquêtes cependant : « L'Espagne, dit ce journal, veut seulement re-

jusqu'à l'Algérie, en la souhaitant prochaine. Quelques voix discordantes s'élevaient, à la vérité.

Certaines feuilles « trouvent que la guerre coûte déjà 240 millions de réaux », écrivait alors de Lavigne.

Mais la *Gaceta militar* répondait que là n'était pas la question. Il s'agissait de savoir comment O'Donnell maniait son épée, mais non pas de s'inquiéter de la façon dont le ministre[1] des finances s'y prendrait pour remplir ses coffres.

Les armements continuaient ; même au plus mauvais moment[2], lorsque l'armée, à l'Oued Smir, était en proie à la famine, exposée aux pires dangers, on parlait de la possibilité de prendre Tanger un jour ou l'autre[3]. Était-ce par inconséquence que la *Gaceta militar*[4] représentait Tétouan comme un château de cartes qui ne tiendrait pas devant le souffle de l'armée ; que, d'autre part, on annonçait l'envoi de Ceuta à Tétouan du bois nécessaire à la construction de baraques « qui seront d'une appréciable utilité pendant la durée du siège » ? Ou bien dirons-nous, comme G. de Lavigne : « Ces dispositions, les quantités considérables d'approvisionnements qu'on rassemble dans les ports d'Espagne, les armes qu'on fabrique et qu'on transforme, les fusils qu'on raye par milliers pour armer les corps de

prendre les pays que les empereurs du Maroc devaient nous rendre pour former un territoire à nos présides. » G. de Lavigne, p. 89.

1. G. de Lavigne, p. 80. — Et ailleurs, p. 34, du même : « Il importe d'éviter que cette expédition n'aille trop loin et qu'elle n'engage l'Espagne dans une guerre avec l'intérieur du pays pour laquelle elle n'est pas préparée. »

2. En janvier, après Castillejos, on fabrique chaque semaine à Séville, d'après la *Gaceta*, 8 à 10 canons rayés de 12, et 6 de 8 ; par jour, 150 boulets pour canons à âme lisse, 550 pour canons rayés de 8, 20 000 balles de plomb pour carabines rayées. Cf. G. de Lavigne p. 86.

3. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 175.

4. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 84-85.

nouvelle formation, les canons qui se fondent à Séville avec une activité sans exemple, les équipages de pont qui arrivent, les renforts qui se préparent, tout semble démontrer que la prise de Tétouan est loin d'être l'unique but assigné aux efforts de l'armée espagnole » ?

Mais, au plus fort de l'engagement[1] pour la campagne, au moment où la division Rios arrivait au Martine, on apprit soudain qu'il y avait des pourparlers avec Gibraltar ; le brigadier Gurrea s'y était rendu, et de là un vapeur anglais l'avait transporté à Tanger[2]. Il y avait des pourparlers de paix, disait-on. Et cependant la reine d'Angleterre s'était bornée à dire au Parlement dans un discours : « Je me suis efforcée, sans succès, de prévenir une rupture[3]. »

Aussi, Tétouan prise, une fois passé le premier accès d'enthousiasme, la réflexion vint[4] ; certains comprirent que rien n'était fait encore. L'armée marocaine était en fuite, mais elle n'était pas détruite.

L'Espagne tenait Tétouan entre ses mains, mais il fallait la défendre ; le Maroc demandait la paix, mais il la refusait ensuite devant les conditions qu'on lui faisait, et ne cédait sur aucun point. Et même, d'après les bruits qui volaient de bouche en bouche, Moulay 'Abbâs avait dit, bien décidé à ne laisser en la possession de ses ennemis qu'une ville morte et complètement vide : « Abandonnons Tétouan comme une île[5] » ; et s'il ne l'avait pas dit, le

1. G. de Lavigne, p. 84-85.
2. G. de Lavigne, p. 85.
3. G. de Lavigne, p. 84.
4. Des bruits de paix coururent à Madrid aussitôt après la prise de Tétouan. Le Sultan serait disposé à traiter, disait-on. « Mais d'autre part est-ce donc pour si peu de chose qu'on aurait fait de tels sacrifices ? » (G. de Lavigne, p. 63). C'est le retard de l'envoi du parc de siège qui avait causé ce bruit, paraît-il. Cf. G. de Lavigne, p. 65.
5. Yriarte, *op. cit.*, p. 165.

mot répondait du moins à la situation dont il était la frappante expression.

Les plus sages, O'Donnell avec eux, peut-être, résistant à l'éblouissement du succès, pensaient ce qu'exprime Schlagintweit[1].

« Tétouan offrait aux troupes, quoique insuffisamment fortifiée, une place d'armes sûre et un point d'appui pour les opérations futures ; au point de vue politique, la mainmise sur une ville aussi importante devait faciliter les négociations pour la paix, mais rien de plus. Mais à côté de ces sages, que l'intervention même occulte, même seulement possible de l'Angleterre avait rappelés à la réalité, il y avait les exaltés, nombreux encore, qui ne voulaient pas déchoir de leur beau rêve[2]. Des journaux parlaient encore

1. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 330.

2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 118. — La masse du peuple se montrait d'ailleurs peu désireuse de la paix : « On a réveillé ses instincts belliqueux, dit G. de Lavigne, elle a été bercée de projets de conquête, on lui a fait entrevoir l'Espagne reprenant, à l'aide de ses gloires nouvelles, une partie de son ancienne prépondérance ; elle caresse l'idée de ne plus voir sur le vieux sol espagnol *rien qui ne soit espagnol*, et pourrait bien aujourd'hui se plaindre d'être trop brusquement ramenée à d'offensantes réalités.

« On use à Madrid, pour exciter ou sonder l'opinion populaire, d'un vieux moyen, célèbre à Rome : la Puerta del Sol, ce forum madrilègne, ne possède pas les statues de Pasquin et de Marforio ; mais aux coins des rues, sur les volets des boutiques, on voit souvent affichés des *pasquinés* en prose ou en vers, qui font appel aux sentiments de la foule. « De stupides pasquinades, dit un journal, prétendent que dans les hautes régions du gouvernement on désire la paix à tout prix, pour réserver à d'autres entreprises notre glorieuse armée. N'en croyez rien, c'est une imputation insidieuse ; notre reine est fière de voir nos armes triomphantes et admirées en Europe et si ardents que puissent être les désirs de nos ministres de couronner une brillante campagne par une paix glorieuse, Isabelle veut aussi ne pas laisser stériles tant de grands sacrifices et tant de sang répandu. » G. de Lavigne, p. 118-119.

On doit avouer, cependant, que la tentative du comte de Monte-

de coloniser, de conserver Tétouan ; et pour justifier ces projets, ils affirmaient que « l'empereur du Maroc en tirait un revenu de près de deux millions[1] ».

De là, partout incertitude, dans le peuple, dans l'armée, dans le conseil des ministres. Que faire ? on ne le savait au juste. Certains n'avaient pas confiance « dans l'habileté plus d'une fois compromise des chefs de l'armée[2] ». On prit le parti de demeurer sur place, pour voir si l'ennemi ferait de nouvelles propositions de paix.

Puis, quand celles-ci se furent produites sans que l'on parvînt à s'entendre, l'incertitude redoubla[3]. Certains parlaient de « se préparer à une marche en avant » et déjà disaient qu'on avait « adopté pour cette marche l'ordre équilatéral[4] ».

Ceux-là se montraient un peu trop précis dans leurs prévisions. D'autres ne l'étaient guère moins ; ils disaient qu'il fallait préparer une marche sur Melilla[5] ; ils affirmaient qu'on s'en occupait ; l'expédition serait forte de 10 000 hommes ; elle devait partir de l'embouchure du Martine, en marchant le long de la côte « de conserve avec une division navale chargée de la soutenir et de la ravitailler. On s'arrêterait en route à Velez, qu'on entourerait

molin (Carlos VI) et l'équipée du général Ortega en sa faveur durent avoir quelque influence sur la hâte où se trouvait le gouvernement de conclure la paix. Il importait pour lui d'avoir dans sa main toutes les troupes dont il pouvait disposer et sur lesquelles il pouvait compter.

1. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 153.
2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 111.
3. Les lenteurs de l'armée de Tétouan surprenant certaines personnes à Madrid, les journaux les expliquaient par la nécessité d'éviter le retour d'accidents comme celui de l'Oued Smir Cf. G. de Lavigne, p. 187.
4. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 114.
5. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 130.

de postes avancés. A Mellila on reprendrait les positions d'où le brigadier Buceta s'était laissé si fatalement déloger, et on les fortifierait de manière à assurer l'inviolabilité d'un large territoire autour de la place ».

D'autres encore voulaient combiner un mouvement sur Tanger à l'aide des troupes du Serrallo et de la fameuse légion basque qui s'y porteraient au travers de l'Anjera tandis que l'armée prendrait la route du Fondaq[1].

Et tandis que s'ouvrait l'ère des négociations, qui s'annonçaient comme devant être pénibles, les plus exaltés en Espagne désiraient ne pas les voir réussir et le parti de la guerre dominait.

§ 4. — *Nouvelles négociations pour la paix* (16 février - 21 mars 1860).

Le 16 février, les mêmes parlementaires se présentèrent aux avant-postes du corps de Prim, à trois heures de l'après-midi. Le général leur fit donner une escorte qui les accompagna jusqu'au quartier général en traversant la ville. L'entrevue fut plus longue cette fois que la première ; le maréchal leur exposa longuement les conditions stipulées. Parmi les principales, figuraient l'incorporation perpétuelle au territoire espagnol de la ville de Tétouan et du territoire confié à l'administration de son pacha ; celle de tout le territoire compris entre la mer, la Sierra Bullones et la Sierra

1. G. de Lavigne, p. 120. — Voyez aussi ce qui suit (février) : « Des troupes garderont, dans des blockhaus, le territoire conquis par l'armée. On fait venir dès à présent d'Espagne à Ceuta un détachement de 200 présidiaires qui vont être employés à l'établissement d'une voie de fer à traction de cheval entre Ceuta et Tanger. » On se proposait de fortifier l'île de Peregil ; mais ce dernier dessein semblait peu sérieux à G. de Lavigne, car, dit-il, p. 194 : « Les puissances européennes ne sauraient fermer les yeux. »

Bermeja, de Ceuta à Tétouan; des limites plus étendues autour de Melilla, pour en assurer la défense, un traité de commerce et la tolérance pour les missionnaires religieux de l'Espagne au Maroc, plus une indemnité de 200 millions de réaux (50 000 000 de pesetas) [1]. Un délai de 5 jours était accordé pour ratifier ces propositions. « A la lecture de ces exigences, aussi peu généreuses qu'imprudentes, les envoyés gardèrent un profond silence, n'ayant pas mission pour discuter, et se contentèrent d'exprimer le regret qu'une paix aussi nécessaire ne pût s'effectuer [2]. »

Ils demandèrent ensuite au maréchal l'autorisation de passer la nuit à Tétouan, afin de ne pas être obligés de voyager après le coucher du soleil. On mit à leur disposition la maison de Rzini; ils y demeurèrent sans vouloir accepter d'abord ni aide, ni quoi que ce fût, « se contentant pour toute nourriture du riz et des dattes qu'ils portaient avec eux [3] ». Mais le général Rios voulait leur montrer l'estime en laquelle ils les tenait, en tant qu'adversaires braves et courageux. Il les pria donc d'assister à une soirée, à laquelle il convia un grand nombre d'officiers, les journalistes et les artistes qui suivaient l'armée. La réception eut lieu dans la maison du frère de Rzini, qui, par un heureux hasard, était demeurée complètement meublée. Son propriétaire n'avait pas quitté la ville, et avait même, paraît-il, laissé jusqu'à ses bijoux et son argent à leur place accoutumée, confiant dans la loyauté des officiers qui logeaient chez lui, à cette époque. La musique d'un régiment, placée dans la cour de l'habitation, devait exécuter des symphonies pendant la soirée. Les Marocains arrivèrent à 8 heures précises, entrèrent, suivant leur coutume, en s'inclinant, en portant la main à la poitrine et en défaisant

1. Jeronimo Becker, *España y Marruecos*, p. 65-66.
2. Yriarte, *op. cit.*, p. 211.
3. Yriarte, p. 213.

leurs babouches. Ils essayèrent d'abord de se conformer aux usages européens ; mais, bientôt, abandonnant fauteuils, pliants et chaises, ils s'assirent sur les tapis ; Rzini, le général Rios, ses deux brigadiers, les envoyés et un notable tétouanais formaient le cercle autour du brasero, tandis que le reste des invités s'était étendu sur les coussins et les tapis dans une autre partie de la pièce.

Le lieutenant de Moulay 'Abbâs se montra plus affable que les autres et plus causeur ; il répondait avec bienveillance aux questions des journalistes, comprit parfaitement ce qu'ils désiraient, — causer des conditions de paix tenues secrètes, — fit son possible pour les renseigner sans manquer à son devoir et les séduisit généralement par sa bonne tenue, sa distinction, son air noble et délicat en même temps [1].

« Les conditions de la paix étaient regardées comme secrètes, et quoique le général Rios, par sa position, fût à même de les connaître, il ne pouvait pas les discuter franchement devant nous tous ; la conversation roula donc seulement sur les avantages qu'il y aurait pour les Maures à cesser cette guerre ; on leur représentait les forces énormes dont disposaient les Espagnols, l'excellent état des troupes, l'abondance des vivres, le matériel immense dont disposait le génie et l'artillerie ; tous exprimèrent à plusieurs reprises l'impossibilité où se trouvait l'empereur du Maroc de distraire de son territoire une ville aussi importante que Tétouan. Quand le général Rios énuméra les sacrifices que pouvait faire la nation, le nombre d'hommes qu'elle pouvait lever, les sommes énormes que les Cortès mettraient à la disposition du gouvernement, et toutes les ressources dont l'Espagne pouvait user pour prolonger cette guerre aussi longtemps qu'il serait nécessaire et cela sans nuire en rien à sa prospérité intérieure, le général de

1. Yriarte, p. 213-214.

cavalerie *Ben-Abu* (lisez *Ben Aouda*) lui répondit que, du côté des Maures, la guerre pouvait être éternelle sans que pour cela il en coûtât quoi que ce fût au pays lui-même. Cinq cents hommes renouvelés de temps en temps, attaquant avec discernement et divisant les forces ennemies, suffisaient pour empêcher toute la garnison de Tétouan de se reposer un seul instant ; cette occupation deviendrait impossible un jour ; puis la politique anglaise était froissée, il faudrait arriver à des arrangements diplomatiques, peut-être à un congrès, et certainement jamais nations réunies ne consentiraient à ce démembrement de l'empire[1].

« Le seul résultat qu'obtint toute la diplomatie du général Rios fut de savoir que les pertes de l'ennemi avaient été énormes et que, dans leur armée, un blessé était un homme mort, à cause de l'inhabileté de leurs médecins et du manque d'organisation du service sanitaire. Leurs finances aussi étaient dans un état désespéré. « On vous a trompés, dirent-« ils, quand on vous a représenté Fez comme une magnifique « cité contenant des richesses immenses et un trésor inépui-« sable. Chez vous la prospérité d'un pays est représentée « par son crédit, et nous autres nous avons tout à attendre de « nous-mêmes ; nos fortunes particulières, aussi bien que « celles de l'état, sont toutes en numéraire, et vous savez « quelle immense quantité d'argent monnayé il faudrait « pour représenter un million. » Quant à la guerre elle-même, ils ne voulurent pas avouer que le soldat espagnol, pris individuellement, valait plus que le leur, et que cet esprit de discipline qui fait du troupier un instrument docile dans la main d'un chef, donnait aux armées une incontestable supériorité. Les plus vraies de toutes leurs assertions furent celles relatives à l'artillerie ; ils reconnaissaient qu'elle venait changer toute leur tactique et qu'il leur faudrait renoncer à lutter contre les Européens ou bien se

1. Yriarte, p. 218-219.

munir eux-mêmes de canons et enrôler quelques renégats pour servir les pièces et dresser les artilleurs[1]. »

Les parlementaires partirent. Ben Aouda, qui servait d'interprète, vint quelques instants après apportant une boîte de dattes du jardin du Sultan, adressée en cadeau, suivant la coutume du pays, au maréchal O' Donnell.

Cependant le maréchal O' Donnell[2], ne se fiant pas aux pourparlers engagés, continuait ses préparatifs en vue d'une marche sur Tanger. De son côté Moulay 'Abbâs avait envoyé à Fès un courrier pour prévenir son frère le Sultan et lui demander conseil. Le 20, Ben Aouda revint au camp espagnol, demander que le délai accordé fût prolongé de huit jours, afin d'avoir le temps nécessaire pour recevoir les instructions de la cour. Le maréchal refusa, disant que « ce serait faire acte de peu de prudence que de laisser à son ennemi le temps d'augmenter ses forces[3] ». Il craignait en effet que cette demande ne fût qu'un prétexte. Alors Ben Aouda demanda au maréchal d'accorder une entrevue à Moulay 'Abbâs ; mais il ne croyait pas qu'il fût décent pour ce dernier de pénétrer dans une ville qu'il avait perdue. Le maréchal accepta.

Le 23 février, Ben Aouda revint vers midi ; il prévenait O' Donnell que Moulay 'Abbâs l'attendait à quelques kilomètres des murs, au confluent de l'Oued Semsa et de l'Oued Tétouan. L'endroit du rendez-vous se trouvait éloigné de la ville d'environ une lieue, et d'une lieue et demie du camp marocain. Le maréchal, suivi de son état-major, d'une escorte de cuirassiers de moins de

1. Yriarte, p. 220-221.
2. Alarcon, II, p. 190-192.
3. Yriarte, p. 237.

100 hommes, trouva les parlementaires aux avant-postes. Les généraux Garcia, Rios, Prim, Ustariz et Quesada l'accompagnaient, suivis eux-mêmes d'une escorte d'une centaine de cavaliers; avec eux venaient aussi l'interprète Rinaldi, Alarcon et Abaïr. Le chemin était fort mauvais, abîmé par la pluie tombée la veille; le pays promettait, si l'entrevue n'avait pas de solution, des difficultés sérieuses pour la suite de la campagne. Arrivés à un kilomètre de la riche tente dressée dans la plaine par les soins de Moulay 'Abbâs, O' Donnell fit faire halte à son escorte qui se forma en ligne de bataille; il s'avança de quelques pas suivi des seuls généraux, donnant toutefois l'ordre de laisser passer les chroniqueurs et les correspondants de journaux qui pourraient survenir.

La tente s'élevait dans un lieu découvert, afin d'écarter tout soupçon d'embuscade possible. L'escorte de Moulay 'Abbâs s'était arrêtée sur une petite colline à 500 mètres plus loin; elle se composait d'un millier de cavaliers et fantassins de la garde noire, choisis parmi les plus élégants, les plus riches et les plus beaux, tenant quantité de drapeaux de toutes couleurs. Un groupe de caïds, presque tous les dignitaires de l'armée se tenaient en tête; à deux cents pas en avant, le prince était à cheval, entouré d'un petit groupe de hauts fonctionnaires, parmi lesquels *Mohammed El-Khatib*, un conseiller privé du nom de *Erzebi*, un lieutenant du prince chargé de négocier la paix et *Ben Aouda* qui faisait fonction d'interprète [1].

Dès que les Marocains virent le maréchal s'arrêter, ils détachèrent six cavaliers qui accoururent à fond de train. Le maréchal envoya au-devant d'eux six autres cavaliers également avec l'interprète et le général Ustaritz à leur tête; les deux groupes échangèrent des paroles rapides, arrêtèrent le cérémonial et revinrent dans leurs lignes. Im-

1. Yriarte, p. 239. — Alarcon, II, p. 190-192.

médiatement, chacun des chefs d'armée se porta vers la tente suivi de son état-major; Moulay 'Abbâs avec une trentaine de cavaliers y arriva au grand galop, seul à trente pas en avant de ceux qui l'accompagnaient. Il mit pied à terre en même temps que O'Donnell: tous deux se serrèrent la main et se dirigèrent vers la tente où le maréchal devait entrer le premier en sa qualité d'hôte. Les sept personnes qu'il avait avec lui demeurèrent à la porte, sauf l'interprète; El-Khatib, Erzebi et Ben Aouda entrèrent à la suite de Moulay 'Abbâs; Rinaldi fermait la marche.

Le soi-disant lieutenant de Moulay 'Abbâs, peut-être un secrétaire, se tint également à la porte, écoutant ce qui se disait; à quelques pas, les chevaux des chefs. Moulay 'Abbâs avait deux superbes bêtes qu'il montait tour à tour, et que deux esclaves caressaient d'éventails en plumes d'autruche pour chasser les mouches.

« Le maréchal, assez bouillant et assez emporté, avait rencontré dans Mohammed El-Khatib un contradicteur acharné, le prince se taisait et c'était au ministre seul que le général en chef s'adressait. Je suis certain que la traduction de l'interprète était presque superflue, tellement était vive la pantomime du maréchal. A un certain moment, quand on eut posé en principe la conservation de Tétouan pour les Espagnols, Mohammed El-Khatib répondit que les Maures, avant de céder la ville, se feraient tuer jusqu'au dernier. Le maréchal, voyant que la première condition, la plus sérieuse, était rejetée, voulut mettre fin immédiatement à une entrevue qui n'avait désormais plus de but, puisque lui, général en chef, ne faisait qu'exécuter les ordres du palais; il s'emporta contre El-Khatib, et lui dit que ce n'était pas à celui qui restait au milieu des villes, à l'abri du danger, de discuter les conditions de la paix [1], mais bien au

1. Le maréchal aurait même répondu à El-Khatib dans des termes peu protocolaires, si sa réponse fut telle que l'enregistre G. de Lavigne,

prince qui avait vaillamment combattu et que nous avions vu exciter ses troupes à la résistance et ramener les fuyards aux tranchées ; puis, résolu de mettre fin à tous ces débats, O' Donnell se leva violemment, tendit la main au prince en lui disant qu'il lui inspirait la plus vive sympathie et qu'il était heureux de l'avoir connu. Mouley Abbas voulait la paix ; il sentit qu'il se briserait contre cette volonté de fer, et, saisissant O' Donnell par sa tunique, il le fit asseoir, l'engageant à continuer la conférence. El-Khatib était humilié ; mais il invoquait toutes les ressources qui existaient en faveur de la cause marocaine, et, jetant le masque, il parla de notes diplomatiques par lesquelles on s'était engagé à ne pas conquérir : il parla de puissances de premier ordre intéressées à ce que Tétouan ne devînt pas espagnol, d'interventions armées... Mouley Abbas lui imposa silence, et donna la dernière preuve de l'immense désir qu'il avait de tout concilier, en demandant un dernier délai qui permît d'arriver jusqu'à l'empereur, de lui expliquer clairement la situation et de lui ouvrir les yeux sur l'état réel de ses forces et les ressources des Espagnols... Le maréchal refusa tout délai, se déclarant maître de recommencer, le lendemain, la marche sur Tanger. Mais, néanmoins, s'il regardait comme un devoir pour lui de ne pas permettre à l'ennemi d'augmenter ses ressources, il se faisait aussi un scrupule de paraître agir en vainqueur peu généreux, et déclara à Mouley Abbas que, dès que les hostilités auraient recommencé, en quelque lieu que l'on fût, à Tanger ou plus loin, aussitôt qu'une bannière de parlementaire s'élèverait au milieu de la mêlée, il ferait cesser le

op. cit., p. 155 : « Cela te va bien, à toi, de faire le brave et de parler de combats, lorsque tu n'as pas d'épée, et lorsque tu n'as qu'à te prélasser au milieu de tes esclaves dans ta somptueuse villa de Tanger. » Mais on ne saurait garantir le texte comme étant exactement celui de la réponse.

feu et entamerait de nouvelles négociations de paix. Mouley Abbas était profondément ému, sa physionomie respirait la tristesse la plus profonde ; El-Khatib me parut irrité et plein de ressentiment ; quant à Ben Aouda, il assistait à la scène avec l'impassibilité du subalterne auquel il est interdit de s'étonner [1]. »

On se sépara après une présentation rapide des généraux présents ; à chacun Moulay 'Abbâs tendait la main. L'entrevue avait duré une heure environ ; il ne restait plus à chacun qu'à faire ses préparatifs pour la continuation de la lutte le plus vite possible [2].

Quelques pourparlers eurent encore lieu dans l'intervalle de temps qui sépara ce jour de la marche sur Tanger et de la bataille d'Ouedr'as (23 février au 23 mars). Mais ils n'avaient plus un caractère sérieux et n'étaient guère destinés qu'à entretenir les relations en vue de l'avenir.

1. Yriarte, p. 242-244.

2. Le fait est raconté de la façon suivante par Es-Selaoui, *Istiqçâ*, IV, p. 220 : « O'Donnell s'avançait accompagné d'un groupe de chefs de son armée. Vint avec lui celui qu'il avait mis la tête des Musulmans de Tétouan, El-Hâdj Ahmed Abaïr dans l'espoir de servir d'interprète entre les 2 chefs d'armées, et pour tirer quelques profits de la description de cette assemblée et de son éclat. Mais son espoir fut déçu. Lorsque les deux groupes arrivèrent auprès de la tente, tous les gens restèrent à une certaine distance d'elle ; n'y pénétrèrent que Moulay 'Abbâs, O'Donnell et El-Khatib ; personne autre ne prit part à ce qui y fut dit. O'Donnell commença à se montrer d'une courtoisie et d'une affabilité extrêmes vis-à-vis de Moulay 'Abbâs. Ils s'entretinrent pendant une heure ; puis la séance fut levée. On raconta que O'Donnell désirait la paix ; mais Moulay 'Abbâs s'abstint de faire une réponse ferme et soumit ces propositions à la décision de son frère le Sultan Sidi Mohammed ; puis chacun partit de son côté. Les gens commencèrent à se demander quelle serait la réponse du Sultan. Au bout d'un certain temps, la nouvelle arriva que le Sultan n'acceptait pas cette paix. Tous demeurèrent alors dans leur situation première. »

Ainsi le 13 mars, à la suite de l'affaire de Semsa, les parlementaires de Moulay 'Abbâs revinrent. Ils demandaient la modification des conditions préalablement faites, dans un sens moins rigoureux : la cession de Tétouan était impossible et de nature à compromettre le trône par l'indignation qu'elle soulèverait dans le pays. Le maréchal crut à la sincérité des envoyés, comme presque tous ceux qui les virent. Il décida d'envoyer un émissaire en Espagne, pour demander au gouvernement espagnol de renoncer à l'annexion perpétuelle de Tétouan, mais à condition que l'indemnité de guerre serait élevée à 25 000 000 de douros et que Tétouan et ses territoires seraient conservés par l'Espagne, en garantie, jusqu'au paiement complet de l'indemnité[1].

La réponse devait être le 17 entre les mains du maréchal. A cette date, en effet, le gouvernement de Madrid fit savoir qu'il avait modifié les premières conditions de la paix : Tétouan resterait aux Espagnols, non comme possession, mais comme garantie des 500 000 000 de réaux d'indemnité que le Maroc payerait à l'Espagne[2] ; les redoutes élevées autours du Ceuta, du Serrallo et la Casa del Renegado seraient les nouvelles limites du préside ; on établirait une pêcherie sur un des points du littoral, à déterminer ultérieurement, en faveur de l'Espagne ; le représentant de cette puissance pourrait résider dans la capitale du Maroc ; les missionnaires auraient la faculté d'exercer leur culte dans quelques points désignés. La réponse de Moulay 'Abbâs devait parvenir le 21 au plus tard[3]. Cette réponse arriva le 21 en effet ; elle était négative quant à Tétouan, que le Maroc ne pouvait céder, même provisoi-

1. Jeronimo Becker, *op. cit.*, p. 67-68.
2. Alarcon, II, p. 244-246.
3. Yriarte, p. 271-276.

rement, même en garantie du paiement de la contribution de guerre [1].

§ 5. — *Évolution de l'état d'esprit des belligérants pendant les négociations* [2].

Deux partis s'étaient donc formés au Maroc : l'un, à la tête duquel se trouvait Moulay 'Abbâs, désirait la paix [3]. Le prince avait compris qu'il lui serait bien difficile de tenir tête aux Espagnols, malgré ce que la situation offrait d'avantages apparents ; la plupart de ses chefs et de ses hommes pensaient comme lui ; le découragement pesait sur beaucoup. Mais dans l'entourage du sultan un groupe important de hauts dignitaires et de fanatiques voulait continuer la guerre à tout prix.

C'est alors que, pris entre ces deux influences contraires, le sultan décida que l'issue de la bataille prochaine, qui fut celle d'Ouedr'as, lui dicterait sa décision.

Sans doute aussi l'Angleterre jugea-t-elle opportun d'intervenir en secret pour préserver Tanger de toute entreprise de la part des Espagnols et pour éviter des complications ultérieures possibles, si la ville était prise par l'Espagne ; ses efforts durent agir avec d'autant plus d'efficacité que les Marocains étaient vraisemblablement un peu désillusionnés [4] quant à la possibilité d'une intervention active et immédiate de la Grande-Bretagne à leur profit, dans la question [5].

1. Alarcon, II, p. 246.
2. Schlagintweit, p. 341-356.
3. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 135, écrivait en mars : « Mouley 'Abbas désire aussi la paix. »
4. Yriarte, *op. cit.*, p. 271.
5. Le langage de l'Angleterre semblait indiquer moins d'animosité au fur et à mesure que se confirmaient les victoires espagnoles (G. de

Il y avait toujours également deux partis opposés du côté des Espagnols : celui qui désirait la paix avait son siège principal en Afrique et dans l'armée [1]. Dès

Lavigne, p. 107). Mais il est évident que cette puissance ne pouvait se départir de son plan, empêcher toute conquête au Maroc. De Lavigne, p. 132, dit aussi en effet : « Le bruit a couru (mars) que les ambassadeurs de France et d'Angleterre avaient fait une démarche amicale auprès du gouvernement espagnol pour lui exprimer l'opinion qu'il devait considérer l'honneur national comme satisfait et que la campagne n'avait plus d'objet maintenant. On a ajouté qu'une dépêche de M. Mon, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, avait annoncé le départ d'une escadre anglaise pour les eaux de Tanger, et avait donné d'assez nets commentaires des interpellations adressées dans le Parlement anglais à lord John Russell, au sujet des intentions ultérieures de l'Espagne. L'émotion paraît avoir été des plus vives ; elle s'est un instant calmée, lorsqu'un journal est venu dire que l'Espagne était sûre désormais des sympathies de la Grande-Bretagne, et que celle-ci, qui reste paisible maîtresse de Gibraltar, qui vient de consolider ses possessions des Indes, qui, peut-être, va fonder de nouveaux établissements en Chine, ne pouvait penser à contester à l'Espagne le droit de conserver un territoire qui lui a appartenu autrefois, et qu'elle vient de reconquérir au prix de tant de sang, de tant de sacrifices. »

1. Es-Selaoui n'a eu garde d'omettre ce fait, en entourant sa relation de détails plus ou moins exacts, mais pittoresques. « Quand on parla de la paix, dit-il (*Istiqçâ*, IV, p. 218), les Musulmans s'en réjouirent, les Chrétiens aussi. La joie des Musulmans fut manifeste. Quant aux Chrétiens, s'ils avaient été victorieux ils ne l'avaient pas été sans difficulté ; c'est au contraire au prix de combats sanglants, de pertes considérables et de peines accablantes. Le Très-Haut dit : « Si vous souffrez, eux souffrent comme vous souffrez et vous attendez de Dieu ce que eux n'attendent pas. » Ils souffraient de l'éloignement de leur pays, de se voir imposer des habitudes autres que celles dans lesquelles ils avaient été élevés, surtout le commun des soldats ; la victoire est au prix de leur destruction et leur sang en est le prix, comme il est dit : « C'est par un troupeau d'ânes qu'est payée la rançon du sabot d'un cheval. »

« Un témoin a raconté que les soldats chrétiens, lorsqu'ils entendaient parler de la paix, éprouvaient une joie double de celle des

les premiers pourparlers engagés, alors que les troupes campaient à Tétouan, beaucoup d'officiers et de soldats opinèrent que la campagne avait assez duré. Ils « pensaient que l'injure faite au pavillon était amplement vengée, qu'il ne restait à l'armée qu'à rassembler son matériel, s'embarquer et rentrer dans sa patrie, après avoir relevé le nom de l'Espagne et prouvé qu'on n'insultait pas en vain son drapeau[1]. »

La plupart comprenaient que la continuation de la campagne, même avec le plus heureux succès, ne pouvait procurer de sérieux avantages politiques. D'un autre côté[2], l'armée avait supporté de grosses fatigues, éprouvé de grandes pertes dans les combats et par le fait des maladies ; le ravitaillement difficile et le climat inconstant rendaient la vie pénible ; les officiers avaient assez de gloire, assez d'avancement et de décorations ; chez le soldat enfin « naissait l'espérance de revoir l'Espagne et, selon sa logique naturelle, le troupier ne comprenait pas ce qu'il lui restait à faire en Afrique, puisque les conquêtes étaient défendues[3]. » Et le maréchal le pensait aussi peut-être.

Mais en Espagne, le parti de la guerre subsistait ; il ne

Musulmans. Ils se mettaient à fréquenter ceux-ci et à les interroger sur les nouvelles.

« Toutes les fois qu'ils entendaient quelque chose concernant la paix, ils exultaient ; et cela parce que tous les soldats chrétiens vont au combat malgré eux. » *Istiqçâ,* IV, p. 219.

Et ailleurs : « Lorsque la nouvelle de la conclusion de la paix arriva aux soldats chrétiens, ils en éprouvèrent une joie sans pareille et se mirent à crier : « *la paz, la paz* ! », « la paix, la paix ! », et rentrèrent à Tétouan en chantant. Avec chaque Musulman qu'ils rencontraient ils se montraient affables envers lui, comme pour se réjouir de la paix. » *Istiqçâ,* IV, p. 221.

1. Yriarte, *op. cit.,* p. 210.
2. Schlagintweit, *op. cit.,* p. 340, 367 et 368.
3. Yriarte, p. 211.

voyait que les victoires remportées, les trophées[1], le terrain conquis; il ne tenait compte ni des immenses difficultés de conserver celui-ci, ni des peines qu'il avait coûtées à conquérir. Une grande partie de la presse espagnole s'obstinait à rêver, malgré tout, la conquête du Maroc; certains exaltés voulaient « aller en avant et planter la bannière rouge et jaune sur les murs de Fez et de Méquinez[2] ».

1. Yriarte, p. 210. — Schlagintweit, *op. cit.*, p. 340-341. — A propos de l'enthousiasme de la presse espagnole, voyez G. de Lavigne, p. 116. Un journal d'Andalousie (on était plus calme à Madrid) écrivait :

« Le général O'Donnell a replacé l'Espagne parmi les nations de premier ordre : il a fait en trois mois, à la tête de sa courageuse et patiente armée, plus que les trois hommes d'État illustres qui conduisaient les destinées du pays au temps de Ferdinand IV et de Charles III (Ensenada, Floridablanca et Aranda); il a réparé en partie les fautes des ministres de Philippe et de Charles III; il s'est rendu digne de tous les honneurs qu'avaient conquis Gonzalve de Cordoue par la guerre, et le cardinal Cisneros par la politique. Isabelle Ire eut auprès d'elle deux hommes éminents; Isabelle II en possède un seul qui réunit *consilio manuque* toutes ces qualités remarquables ! »

Mais G. de Lavigne, p. 115-116, pense que « cette belle preuve de forces et de vertus guerrières ne suffit pas pour le résultat que l'Espagne doit chercher à atteindre et qu'il lui faut encore d'autres épreuves, dussent-elles lui coûter une fois autant pour légitimer le langage toujours trop emphatique et trop promptement glorieux des organes de l'opinion publique. Nous n'admettons pas encore qu'il ait suffi de ces trois mois de campagne pour rendre à la couronne d'Isabelle, de Charles-Quint et de Philippe II les fleurons qui en sont tombés. »

2. Yriarte, *op. cit.*, p. 210. — Beaucoup parlaient toujours de faire du Nord de l'Afrique une possession espagnole avec capitaine général « pour donner un caractère plus stable à l'occupation. » G. de Lavigne, p. 186.

L'enthousiasme avait continué depuis le début de la campagne et les dons se succédaient. Le duc d'Osuna, ambassadeur en Russie, réservait les 350 places d'employés supérieurs et les 1 300 places d'employés subalternes nécessaires à l'administration de ses immenses biens en Espagne, les premières aux officiers, les secondes aux sous-

Le parti de la guerre dominait aussi dans le conseil des ministres, le maréchal excepté, qui en était le président.

officiers, caporaux et soldats que la guerre aurait rendus impropres aux travaux de la vie civile ou à ceux de la vie militaire. Il mit à la disposition de l'administration tous les édifices qu'il possédait à portée des côtes méridionales pour établir des hôpitaux ou des magasins (G. de Lavigne, p. 81).

En janvier, une souscription ouverte à Madrid pour les blessés atteignait en trois jours, dans cette seule ville, deux millions de réaux. L'armée même y prenait part. A Burgos sa cotisation s'élevait à 125 081 réaux (G. de Lavigne, p. 86).

« L'infant don Henri, frère du roi, et l'infante, sa femme, offrent deux pensions de 5 000 réaux à des veuves d'officiers tués à l'armée.

« La commission permanente de la grandesse d'Espagne vient de mettre à la disposition du gouvernement une nouvelle somme de 723 500 réaux qui porte à 1 231 000 réaux le chiffre de souscriptions de cette partie éminente de la nation. Aux colonies, la ville de Mayajuez à Porto-Rico s'est cotisée pour envoyer à l'armée d'Afrique un navire chargé de rhum, de café, de tabac.

« M. Salamanca, le financier magnifique de Madrid, a remis au ministre de la guerre, pour diverses affectations, 120 000 réaux.

« Une souscription ouverte à Bayonne a produit 6 800 francs.

« Cuba et la Havane offrent des sommes considérables et on cite surtout un prêt de 300 000 piastres (1 500 000 francs), sans intérêts, offert pour une année par la Banque, 10 millions de réaux souscrits dans toute l'île, 2 millions légués par une riche capitaliste, des engagements pris par beaucoup d'autres d'entretenir, pendant toute la durée de la guerre, les uns six soldats, d'autres trois et quatre. Le tabac et les caisses de cigares furent dans ces envois en nombre imposant. » G. de Lavigne, p. 117.

Janvier. L'infant François de Paule et l'infant Sébastien ont assigné sur leurs revenus une pension annuelle de 4 000 réaux pour la veuve ou les orphelins d'un officier mort en combattant.

Les riches colons de Cuba ont pris part aux souscriptions de la métropole; trois villes ont pris l'engagement d'entretenir chacune une compagnie. On envoie des souliers qui faisaient faute (G. de Lavigne, p. 97).

Un habitant de Jaen donne 4 000 réaux pour la marine; la reine Marie-Christine 140 000, les Espagnols de Londres 150 700 réaux, un

Aussi fut-ce avec une douloureuse surprise que l'armée, bien assagie, vint à connaître les dures conditions faites au

capitaine d'artillerie, commandant la place de *Cienfuegos*, à la Havane, offrait 50 000 douros gagnés à la loterie et ses services. On n'accepta que les derniers. Il fut incorporé à l'armée avec le grade de commandant d'infanterie (G. de Lavigne, p. 152).

Le duc de Montpensier, oncle du duc d'Eu, donna à l'armée 100 000 réaux pour former le capital d'une rente à servir à la veuve ou aux enfants d'un officier mort en combattant (G. de Lavigne, p. 91).

En mars, le Guipuzcoa votait avec enthousiasme un navire à hélice qui devait s'appeler le *Guipuzcoano* (G. de Lavigne, p. 136).

En janvier les bâtiments qui arrivaient de la Havane avaient apporté une offrande de 50 000 piastres et plusieurs quintaux de tabac envoyés par les planteurs et les commerçants.

En janvier, la ville de Palencia, dans la Nouvelle Castille, dont le tiers de la population travaille dans les fabriques de couvertures, avait envoyé 1 000 couvertures (du prix de 35 réaux chaque) avec l'inscription « Palencia à l'armée » (G. de Lavigne, p. 71).

En janvier encore, *Andujar* avait voté une somme annuelle de 6 600 réaux à affecter au service de six pensions destinées à des blessés de l'armée d'Afrique, à la veuve et aux parents d'un soldat mort. La famille du premier soldat qui avait succombé dans cette guerre disait recevoir une pension de la ville de Huesca.

Il se formait un comité pour réunir des souscriptions et les répartir entre les blessés et les familles des victimes, comme cela s'était fait en France, après la guerre d'Italie.

« Des villes votent des adresses aux corps de troupes ; Alcántara envoie des éloges au bataillon des chasseurs qui porte son nom et qui s'est signalé devant le Serrallo. Dans son enthousiasme, la vieille ville, tant illustrée déjà par l'ordre de chevalerie qui y a longtemps habité, compare tous les braves du bataillon à tous les preux de l'Espagne héroïque, à Laïn Calvo, l'aïeul du Cid, à Gonzalez de Cordoba, à Hernan de Pulgar, à Garcilaso et à Lara. » Excès d'emphase, c'est vrai, mais note caractéristique de l'enthousiasme en Espagne (G. de Lavigne, p. 72).

G. de Lavigne dit ailleurs (p. 143) :

« Nous nous sommes fait un devoir de mentionner les dons envoyés au gouvernement et à l'armée par les provinces et les particu-

Maroc par l'Espagne, lors des premières démarches de Moulay 'Abbâs. — « Ceux qui eurent connaissance de

liers ; ces dons qui se succèdent sont, pour nous, le thermomètre de l'esprit public en Espagne, et nous montrent que ce magnifique élan de patriotisme est encore loin de s'apaiser. Un journal de Madrid, essayant une combinaison nouvelle, avait hasardé de dire du ton le plus dédaigneux qu'il ne fallait pas songer à conserver Tétouan ; que mieux valait pour l'Espagne, au lieu « de cette ville misérable, improductive et mal défendue, sans port, sans commerce », recevoir en échange Mogador, qui lui donnerait une position importante en face de ses possessions des Canaries. Cette espèce de reculade a produit une impression des plus pénibles.

« L'indignation a été générale, et l'inquiétude d'autant plus grande que ce journal, connu comme étant des plus dévoués au ministère, avait proclamé Tétouan, au lendemain de la conquête, la ville riche, la ville industrieuse, entourée d'un territoire fertile, assise auprès de la Méditerranée, etc.

« On croit découvrir dans ce langage nouveau des concessions faites à de puissantes influences étrangères et on s'attriste ; mais il n'en faut pas moins soutenir l'honneur du pays et aider à la gloire de ses armes, et les souscriptions continuent.

« Le comité permanent de la grandesse, qui avait déjà versé au trésor 723 500 réaux, vient d'y apporter un nouveau don de 165 000. Le million sera bientôt complété. Une représentation extraordinaire au magnifique théâtre du Liceo de Barcelone a produit 35 000 réaux ; une souscription des employés du chemin de fer de Barcelone à Saragosse et du canal d'Urgel, 14 000. Les Catalans ne s'en tiennent pas là, ils se réunissent, se cotisent, et conviennent d'ériger au milieu de Barcelone un monument commémoratif de la campagne d'Afrique ; 1 000 douros ont été souscrits dès la première réunion.

« Les dons particuliers méritent aussi leur mention ; c'est une riche canne d'honneur destinée par le capitaine général, don Manuel de la Concha, au commandant du bataillon qui s'est le plus distingué à l'enlèvement du camp marocain ; cette canne est échue au chef du bataillon de chasseurs de Alba de Tormès. Ce sont encore des épées d'honneur offertes par plusieurs villes au maréchal O'Donnell et au général Prim. Grenade a voté l'une de ces épées dont la lame est commandée au plus habile des armuriers de Tolède.

« La Havane ne reste pas en arrière de l'élan de généreuse munificence dont elle a déjà fourni des preuves. Quatre particuliers ont

ces conditions ne purent un seul instant se faire d'illusions sur la paix. L'Empereur du Maroc lui-même, poussé par la crainte de nouvelles conquêtes, aurait voulu mettre fin à cette guerre en acceptant de telles conditions, qu'une révolte aurait immédiatement éclaté compromettant le trône et la dynastie. Enfin, pour l'Espagne, cette conservation de Tétouan était irréalisable, car, outre le danger immense qu'il y aurait à isoler une armée dans la ville, pendant vingt ans et plus la nation espagnole devait enfouir dans sa nouvelle colonie des capitaux considérables, qui n'eussent donné que bien tard de faibles résultats. La nation tout entière se serait liguée pour se refuser à tout contact avec les ennemis; les Rifains, les tribus errantes auraient continuellement tenu les Espagnols en éveil, les troupeaux auraient été enlevés, les ouvrages détruits, les constructions renversées[1]. »

Mais lorsqu'à leur tour les nouveaux pourparlers entamés après l'affaire de Semsa eurent échoué, une partie des correspondants de journaux, tous ceux qui, par leur plume, par leur parole, avaient quelque espoir d'émouvoir l'opinion publique, Alarcon en tête, se mirent à prêcher la paix en Espagne, dans les journaux[2].

Navarro et Nuñez de Arce quittèrent Tétouan[3] pour essayer

donné l'un 17000 piastres, deux autres 18000 chacun, le dernier 20000, soit ensemble l'énorme somme de 365000 pesetas. Les souscriptions de l'île entière de Cuba ont déjà atteint un million de piastres.

« Porto-Rico a envoyé à la métropole 232800 piastres, soit 1064000 francs; le patriotisme y est aussi grand que la fortune publique. »

1. Yriarte, p. 212.
2. Yriarte, p. 277, 279, 281.
3. Yriarte, p. 281.

d'ouvrir les yeux au peuple et « lutter avec énergie contre cet enthousiasme qui, selon l'expression d'Alarcon, devait être si fatal[1] à l'Espagne ». Mais, les uns et les autres, ils n'obtinrent guère d'autre résultat que de se faire accabler d'invectives et accuser de vénalité par les partisans de la guerre à outrance.

Le maréchal, cependant, ne se voyait pas sans inquiétude obligé de continuer une campagne qu'il désapprouvait maintenant. Il sentait l'armée fatiguée; il voyait approcher l'époque des premières chaleurs qui rendraient la tâche plus pénible pour les hommes; il comprenait les difficultés de la marche en avant, comme nous l'avons exposé ci-dessus[2]; il redoutait qu'une entreprise contre Tanger n'entraînât à des complications diplomatiques. Ainsi s'explique son mot prononcé d'un « ton moitié sérieux, moitié badin » le jour où Nuñez de Arce vint avec Navarro prendre congé de lui : « Messieurs, dites à Madrid que si nous nous perdons, mon armée et moi, on devra nous chercher dans le désert du Sahara. » Il y avait « au fond de cette phrase une sanglante critique de la situation politique », dit Yriarte[3].

Mais puisque lui-même était impuissant à persuader le pays de la nécessité de la paix, il fallait aller de l'avant; et la paix n'aurait pas eu lieu peut-être, après Oued'ras, aux conditions accordées par l'Espagne sans l'intervention de l'Angleterre. Le fait est connu, mais les détails ne le sont pas.

1. Yriarte, p. 281.

2. Beaucoup considéraient la marche sur Tanger comme très difficile déjà, l'armée comme insuffisamment forte pour l'exécuter; à plus forte raison pour ce qui concernait la marche sur Fès dont on parlait en Espagne. Cf. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 114-115.

3. Yriarte, p. 282.

§ 6. — *La conclusion de la paix*[1].

Le 24 mars, lendemain de la bataille de Ouedr'as, au moment où l'on allait prendre les dispositions pour continuer la marche en avant, *Ahmed Ech-Chabli*, l'émissaire de Moulay 'Abbâs, se présenta aux avant-postes. Il demandait à conclure la paix de la part de son maître ; le maréchal répondit qu'il faisait abattre les tentes, et qu'il attendrait ainsi, prêt à marcher, jusqu'au lendemain six heures du matin, mais que, passé cette heure, il continuerait ses opérations. Les conditions étaient celles précédemment faites, les dernières en date. Ech-Chabli écrivit immédiatement un billet ; il le dépêcha à Moulay 'Abbâs par un cavalier de la garde noire qui l'accompagnait et lui-même partit vers le Fondaq.

Il revint le lendemain 25, à toute bride, au moment où l'heure fixée pour le commencement de la marche approchait. Il expliqua que Moulay 'Abbâs désirait venir s'entendre en personne avec le maréchal, mais qu'il ne pouvait être là que vers 9 heures ; c'était en effet le temps du Ramadan et le prince se levait un peu tard ; il manifesta même quelque étonnement de voir l'armée déjà prête à se mettre en route.

Le maréchal fit de suite dresser une tente. A l'heure dite, le prince marocain arriva, et le cérémonial fut sensiblement le même que la première fois. Moulay 'Abbâs, le maréchal, les interprètes et secrétaires pénétrèrent seuls dans la tente ; les membres de la première ambassade se mêlèrent aux généraux groupés à quelques pas. Une suite assez nombreuse, un fort détachement de la Garde noire avec de nombreux caïds attendait un peu plus loin.

1. Yriarte, p. 308-315. — Jerónimo Becker, p. 70. — Alarcon, II, p. 256-258. — Schlagintweit, p. 357.

La séance fut courte ; Moulay 'Abbâs était, d'avance, décidé à tout accepter. Son secrétaire rédigea les préliminaires de la paix que Moulay 'Abbâs signa et scella de suite [1].

1. Le maréchal rendit compte de cet événement au gouvernement espagnol par la lettre suivante (Baudoz et Osiris, p. 341) :

1° Dépêche du commandant en chef de l'expédition espagnole au Maroc, en date de Ouedr'as le 25 mars 1860.

« Excellence,

« Les délégués de Moulay El-'Abbâs se sont présentés de nouveau hier à mon campement avec une lettre du Calife qui me manifestait ses vifs désirs de la paix, et qui sollicitait pour cet objet une conférence dans laquelle nous puissions nous mettre d'accord et signer les préliminaires de la paix. J'avais déjà résolu de commencer un mouvement dont le résultat devait être de forcer le passage du Fondaq.

« Désirant ne pas différer ce mouvement, je lui répondis que, dans l'hypothèse où, sachant que nos conditions étaient toujours celles qu'il connaissait, il me donnerait avis de l'heure de notre entrevue avant six heures et demie du matin, le lendemain, je le recevrais avec plaisir, mais que si je n'avais pas d'avis à l'heure dite, je me mettrais en marche. Déjà l'armée avait plié les tentes et elle se disposait à marcher, quand arrivèrent à toute bride les délégués pour m'annoncer que Moulay El-'Abbâs assisterait à l'entrevue entre huit et neuf heures du matin. Je fis dresser ma tente à six cents pas de nos avant-postes pour le recevoir. A son arrivée je m'avançai à sa rencontre, laissant mon quartier général et mon escorte à 300 pas et n'étant accompagné que des généraux.

« Dans la conférence ont été successivement adoptées toutes les conditions avec la seule modification qu'au lieu d'être de 500 millions, l'indemnité serait de 400 millions. L'insistance avec laquelle il sollicitait la paix, son rang élevé de Calife et la dignité avec laquelle il supporte son malheureux sort, m'ont engagé à réduire l'indemnité à 400 millions ; il ne me paraissait pas généreux à ma patrie d'humilier encore un ennemi qui, tout en se reconnaissant vaincu, est bien loin d'être méprisable.

« Nous sommes convenus de conclure une suspension d'armes à compter de ce jour et nous nous sommes séparés après avoir signé tous les deux les préliminaires de l'armistice.

« J'envoie à Votre Excellence les premiers en minute et le deuxième en copie.

Le général Ustariz, secrétaire du maréchal, sortit de la tente en disant : « Messieurs, nous sommes devenus amis. » Immédiatement, les officiers espagnols entrèrent en conversation avec les caïds marocains.

Satisfaction était donnée à l'Espagne par les préliminaires de paix, dont voici les articles :

Bases préliminaires approuvées par S. M. la Reine, de l'avis du conseil des ministres, pour la conclusion du traité de paix entre l'Espagne et le Maroc, convenues entre Leopoldo O'Donnell, duc de Tétouan, comte de Lucena, capitaine général en chef de l'armée espagnole en Afrique, et Moulay El-'Abbâs, calife de l'Empire du Maroc et Prince de l'Algarve[1].

Leopoldo O'Donnell, duc de Tétouan, comte de Lucena, etc.,

Et Moulay El-'Abbâs, Calife, etc.,

Dûment autorisés par S. M. la Reine des Espagnes et par S. M. le Roi du Maroc,

Sont convenus des bases préliminaires ci-après, pour la conclusion du traité de paix qui doit mettre un terme à la guerre entre l'Espagne et le Maroc.

Article premier. — S. M. le Roi du Maroc cède à S. M. la Reine des Espagnes, à perpétuité et en pleine souveraineté, tout le territoire compris depuis la mer, en suivant les hauteurs de Sierra Bullones, jusqu'au chemin d'Anjera.

Art. 2. — De la même manière, Sa Majesté le Roi du Maroc s'oblige à concéder à perpétuité sur la côte de

« Aujourd'hui j'exécuterai le mouvement de rentrée dans ma ligne ; je vous en fais part pour que cette nouvelle soit portée à la connaissance de Sa Majesté.

« Dieu garde Votre Excellence pendant de longues années.

« Campement d'Ouedr'as, le 25 mars 1860.

« *Signé* : LEOPOLDO O'DONNELL. »

1. Alarcon, II, p. 273-274-275. — Baudoz et Osiris, p. 342.

l'Océan, à Santa Cruz la Pequeña, le territoire suffisant pour la formation d'un établissement comme celui que l'Espagne y a possédé antérieurement.

Art. 3. — S. M. le Roi du Maroc ratifiera dans le plus bref délai possible la convention relative aux places de Melilla, el Peñon et Alhucemas, que les plénipotentiaires de l'Espagne et du Maroc ont signée à Tétouan le 24 août 1859.

Art. 4. — Comme juste indemnité de frais de guerre, S. M. le Roi du Maroc s'oblige à payer à S. M. la Reine des Espagnes la somme de 20 millions de piastres. Le mode de paiement de cette somme sera stipulé dans le traité de paix.

Art. 5. — La ville de Tétouan, avec tout le territoire qui formait l'ancien pachalik du même nom, demeurera au pouvoir de S. M. la Reine des Espagnes comme garantie de l'exécution de l'obligation spécifiée dans l'article ci-dessus jusqu'au parfait paiement de l'indemnité de guerre. Aussitôt après que ledit paiement aura été effectué intégralement, les troupes espagnoles évacueront immédiatement ladite ville et son territoire.

Art. 6. — Il sera conclu un traité de commerce dans lequel seront stipulés, en faveur de l'Espagne, tous les avantages qui auraient été concédés ou qui le seraient à l'avenir à la nation la plus favorisée.

Art. 7. — Pour éviter, à l'avenir, des événements comme ceux qui ont occasionné la guerre actuelle, le représentant de l'Espagne au Maroc pourra résider à Fès ou sur le point qui conviendra le mieux pour la protection des intérêts espagnols et le maintien des bonnes relations entre les deux États.

Art. 8. — S. M. le Roi du Maroc autorisera l'établissement à Fès d'une maison de missionnaires espagnols comme celle qui existe à Tanger.

Art. 9. — S. M. la Reine des Espagnes nommera immédiatement deux plénipotentiaires qui, avec deux autres

désignés par S. M. le Roi du Maroc, devront rédiger les articles définitifs du traité de paix. Ces plénipotentiaires se réuniront en la ville de Tétouan, et les travaux devront être terminés dans le plus bref délai possible qui, en aucun cas, n'excédera 30 jours, à compter de celui de la date.

Le 25 mars 1860.

Signé : Leopoldo O'DONNELL.
Signé : MOULAY EL-'ABBÂS.

Les bases préliminaires du traité de paix ayant été convenues et signées entre l'Espagne et le Maroc par Leopoldo O'Donnell, duc de Tétouan, capitaine général en chef de l'armée espagnole en Afrique, et Moulay El-'Abbâs, calife de l'empire du Maroc et prince de l'Algarve, à partir de ce jour cessera toute hostilité entre les deux armées, le pont de Buseja (lisez *Bou-Sfiha*) devant être la ligne qui divisera les deux armées.

Les soussignés donneront les ordres les plus péremptoires à leurs armées respectives, châtiant sévèrement quiconque contreviendra. Muloy El-'Abbâs s'oblige à empêcher les hostilités des Kabyles, et si, par hasard, ils en commettaient malgré lui, il autorise l'armée espagnole à les châtier, sans que, pour cela, il soit entendu que la paix ait été altérée.

Le 25 mars 1860.

Signé : Leopoldo O'DONNELL.
MOULAY EL-'ABBÂS.

§ 7. — *Effet produit en Espagne et au Maroc par l'annonce de la paix*[1].

L'impression produite en Espagne par l'annonce de la

1. « Il fallait se battre en avant de Tétuan, parce que l'opinion

paix fut généralement pénible[1]. Les plus modérés, même ceux qui ne voulaient pas de conquêtes, parce que l'Espagne n'avait « pas assez d'argent pour les entretenir, ni assez de bras pour les garder, attendaient des conditions indiquant davantage de quel côté étaient les vainqueurs[2] ».

A la désillusion s'ajoutait l'embarras causé par l'utilisation à trouver des préparatifs faits, la perte sèche occasionnée par les dépenses d'achat d'un énorme matériel resté sans emploi, celles nécessitées par la mobilisation des troupes qu'il fallait maintenant licencier sans qu'elles eussent

publique voulait encore une victoire, etc. » G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 160.

Telle était la véritable raison pour laquelle le gouvernement n'avait pu faire la paix plus tôt.

1. G. de Lavigne, p. 165 : « Madrid, nous dit-on, était dans une anxiété profonde ; le cabinet était divisé ; la minorité parmi ses membres, — la minorité malheureusement, — déclarait inacceptable toute paix basée sur l'abandon de Tétuan ; la reine assistait aux délibérations de son ministère, en donnant tous les signes d'une vive agitation. Lorsque la discussion fut close, lorsqu'il fut résolu que l'Espagne ne conserverait pas sa conquête, cette noble femme, qui s'est montrée si enthousiaste des gloires de son pays, si heureuse de cette renaissance qui assurait la grandeur de son trône, n'a pu se défendre d'une profonde émotion.

« J'avais pensé, aurait-elle dit, que l'avenir de l'Espagne était en Afrique : je ne croyais pas qu'il fût impossible ou peu avantageux pour notre pays de maintenir à toujours la bannière espagnole sur les murs de Tétuan ; c'était pour moi la première réalisation du testament de mon illustre aïeule, Isabelle la Catholique ! »

« En sortant du conseil, ajoute notre correspondance, la reine s'enferma dans ses appartements et refusa de recevoir personne. « Je viens de passer un moment cruel, dit-elle à ses serviteurs ; j'ai besoin de repos ! »

2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 168-169 ; cf. du même, p. 165 : On avait espéré, avant la conclusion de la paix, qu'un article du traité futur interdirait « au Maroc de jamais aliéner ses droits sur Tanger » ; on espérait encore qu'il existait, parmi les clauses secrètes, un article donnant ou promettant à l'Espagne des avantages, notamment des avantages territoriaux.

presque servi ; on cherchait le moyen de tirer parti quand même de ces efforts. « On assure qu'une partie des troupes avant leur rentrée en Espagne, ira faire une démonstration contre les barbares des environs de Melilla, afin de ne pas laisser sans vengeance le rude traitement qu'a reçu, il y a un mois, le régiment provincial de Grenade.

« Le train de siège, après avoir voyagé inutilement de Cadix au Rio-Martin, du Rio-Martin à Tanger, où on cherchait il y a quinze jours un point de débarquement, est rentré à l'arsenal de la Carraca. Le convoi se rembarque et on se préoccupe d'utiliser en Andalousie, en les y acclimatant, les chameaux amenés de notre province d'Oran.

« L'augmentation de la flotte, la grande souscription des provinces, vont devenir la plus sérieuse pensée du pays[1]. »

Et de fait la désillusion avait lieu de se produire. Le rêve de conquête s'évanouissait. La paix se produisait malgré la volonté de la reine, malgré le désir d'une partie notable de l'Espagne, au prix d'un traité médiocrement avantageux pour cette nation, en définitive, et conclu au moment même où ses armées venaient d'être victorieuses[2].

1. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 171.

2. La désillusion qui se produisit en Espagne, quand on connut le texte du traité de paix, donna naissance à des articles de journaux essayant « d'adoucir les regrets, en disant les uns, que la campagne de Tétuan est marécageuse, et que la fièvre y est à l'état endémique ; les autres, que les produits du sol sont loin d'y avoir l'importance qu'on s'est plu à faire ressortir ; d'autres encore, que le pays n'est pas tenable, qu'on ne saurait faire un pas à cent mètres de la place sans recevoir un coup d'espingarde ; qu'on ne saurait suivre, sur la rive gauche du Rio-Martin, le chemin de Tétuan à la mer, sans apercevoir des Kabyles blottis sous les buissons de la rive droite, et attendant patiemment une victime. D'autres feuilles tentent de prolonger l'illusion par une excursion dans le domaine des futurs contingents. « Tétuan nous reste jusqu'à ce que nous soyons payés, et qui peut dire à quelle époque le Maroc aura réalisé 400 millions de

Du côté des Marocains même [1], ce traité semblait un peu inattendu lorsqu'il se produisit, et plus inattendue encore était leur initiative en cette matière. Sans doute Tétouan était aux mains des Espagnols ; mais ceux-ci n'y pouvaient demeurer qu'au prix des plus grands sacrifices tant que l'armée marocaine tiendrait la campagne. Or, bien que vaincue à Ouedr'as, cette armée occupait au Fondaq une forte position. Bien assurée de pouvoir faire ses approvisionnements avec facilité dans la banlieue de Tanger ou dans le R'arb, elle avait devant elle un ennemi qui s'affaiblissait d'autant plus qu'il s'éloignait davantage de sa base d'opération, et qui, s'il avait éprouvé le moindre échec, se trouvait exposé à se voir coupé de ses communications,

réaux ! » Le traité n'est donc pas sérieux ? » G. de Lavigne, p. 170-171.

Mais la note dominante c'était la désillusion et même l'anxiété.

« La paix avec le Maroc est signée, mais avec des particularités qui paraissent laisser dans les esprits de vives inquiétudes ; les plénipotentiaires marocains, chargés, aux termes de l'acte préliminaire, d'arrêter les clauses du traité et de signer au nom de l'empereur, se sont d'abord fait attendre longtemps ; puis, lorsqu'ils sont arrivés en grand apparat, porteurs de présents pour la reine, pour le maréchal O'Donnell, pour les principaux chefs de l'armée, on s'est aperçu qu'ils n'étaient pas munis des pouvoirs nécessaires. On vit le moment où le traité ne pourrait être conclu, où il faudrait peut-être recommencer à combattre et dans une saison déjà trop chaude. A défaut des plénipotentiaires, il a fallu l'intervention du prince Muley-'Abbas, qui s'est porté fort de la parole de son frère ; les pouvoirs ont été régularisés tant bien que mal sous la seule garantie du prince ; le traité a été signé. Les 400 millions de réaux, tout prêts, disait-on, seront payés dans un délai dont le dernier terme serait fixé au 1[er] janvier 1861 ; mais l'empereur peut dire dans quelques jours, une fois le maréchal parti, une fois la plus forte partie de l'armée rentrée de l'autre côté du détroit, qu'il n'a pas autorisé le traité, qu'il en refuse la ratification. L'anxiété est grande, et l'Espagne, jouet de la cautèle barbaresque, sera peut-être exposée à se contenter de sa gloire. » G. de Lavigne, p. 173.

1. Schlagintweit, p. 368.

peut-être privé de vivres, si le mauvais temps ou les montagnards arrêtaient ou retardaient les convois. Mais, d'autre part, le ciel politique au Maroc n'était pas sans nuages ; le Sultan n'avait pas encore été reconnu partout ; l'anarchie désolait certaines régions d'une façon par trop évidente. On a raconté que 10 000 Rifains environ firent leur apparition le lendemain de la signature du traité dans les parages de Tétouan et qu'ils y demeurèrent jusqu'au 28 ; ils auraient ensuite été chassés par la neige et seraient rentrés dans leur pays[1]. Schlagintweit n'y croit pas ; mais il ajoute que ces indociles habitants des montagnes eussent pu devenir aussi dangereux pour les Marocains que pour les Espagnols. Peu de jours après la conclusion de la paix, les premiers se battaient entre eux, au voisinage du camp de Moulay 'Abbâs.

On ne doit pas tenir grand compte des bruits qui coururent qu'un certain chérif avait réussi à réunir 6 000 hommes de tribus entre Fès et Tanger, et qu'il les conduisait à l'armée marocaine. Celle-ci ne reçut au contraire que des renforts peu importants ; elle n'avait plus qu'à compter sur elle-même. Enfin, le caractère de « guerre sainte » qu'avait revêtu le différend hispano-marocain, n'avait pas suffi pour soulever le peuple entier autant que l'on s'y attendait : un peu parce que, très clairsemé, ce peuple se trouve dispersé sur une immense étendue de pays, un peu parce que le théâtre des opérations était trop excentrique et qu'une très petite région se trouvait directement intéressée au résultat de la campagne. Les populations laborieuses et commerçantes des villes du Nord, gênées par le blocus, désiraient la paix[2].

1. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 369.

2. « Je n'attends plus aucun résultat avantageux, avait dit Mouley-'Abbas : j'ai des braves parmi mes troupes, et ceux-là meurent vaillamment ; mais j'ai aussi des lâches, et rien ne peut plus les convaincre

§ 8. — *Le Traité de paix*[1].

Un officier du ministère d'État, M. Francisco Merry y Colon, était venu s'établir à Tétouan avant la bataille d'Ouedr'as[2], lors des pourparlers engagés avec Moulay 'Abbâs, pour assister le maréchal de ses conseils. C'est donc en pleine connexion d'idées avec le gouvernement, et sans rien prendre sous sa responsabilité, que O'Donnell signa le traité de paix à Tétouan, le 26 avril, après avoir, auparavant, signé les préliminaires de paix, que nous avons vus ci-dessus. Ce traité fut dressé en quatre expéditions, en espagnol et en arabe, par les soins des plénipotentiaires : le *maréchal O'Donnell,* duc de Tétouan, d'une part; de l'autre *Moulay 'Abbâs,* assistés de : pour l'Espagne, *Luis Garcia y Miguel,* lieutenant général et chef de l'état-major général de l'armée d'Afrique et *Tomas de Liguez y Bardaji,* majordome de la Reine; pour le Maroc, *Mohammed El-Khatib,* ministre des affaires étrangères, et *El-Hadj Ahmed Ech-Chabli ben Abd El-Malek,* chérif.

Il est à remarquer que, dans ce traité, le souverain du Maroc est qualifié de *roi* et non d'*empereur,* comme dans les précédentes pièces analogues[3].

Une convention explicative fut signée plus tard, à Tanger, le 4 mai 1861, par le consul général *Francisco Merry*

de leur devoir; ils fuient honteusement. Vous autres Espagnols, vaillants ou non, vous marchez avec assurance; la discipline vous soutient et vous rend victorieux. Chaque fois que nous combattrons maintenant, nos armes seront humiliées. » G. de Lavigne, *op. cit.,* p. 160-161.

1. Voyez Schlagintweit, p. 370. — Voyez aussi Baudoz et Osiris, p. 343. — Rouard de Card, *op. cit.,* p. 194.
2. Il y était arrivé le 17 février (Yriarte, *op. cit.,* p. 377).
3. Schlagintweit, p. 371, note.

y Colon et *Moulay 'Abbâs*, plénipotentiaires de l'Espagne et du Maroc[1].

Voici le traité de paix in extenso :

Traité de paix et d'amitié signé a Tétouan le 26 avril 1860.

Au nom du Dieu tout-puissant,

Traité de paix et d'amitié entre S. M. Doña Isabelle II, Reine des Espagnes, et Sidi Mohammed, Roi de Maroc, de Fez, de Mequinez, etc.

Les parties contractantes pour S. M. Catholique sont ses plénipotentiaires Don Luis Garcia y Miguel, grand-croix des ordres royaux et militaires de Saint-Ferdinand et Sainte-Hermenegilde, de Charles III et d'Isabelle la Catholique, décoré de deux croix de Saint-Ferdinand de première classe, et d'autres pour actions de guerre, officier de la Légion d'honneur de France, lieutenant général des armées nationales, chef d'état-major général de l'armée d'Afrique, etc., etc., et Don Tomas de Liguez y Bardaji, majordome de semaine de S. M. Catholique, notaire et roi d'armes de l'ordre illustre de la Toison d'or, commandeur compris dans le nombre régulier des ordres de Charles III et d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre militaire de Jérusalem, grand officier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, du Medjidié de Turquie et du Mérite de la couronne de Bavière, commandeur de l'ordre de Santiago d'Avis de Portugal et de l'ordre de François Ier de Naples, ministre résident et directeur politique de la première secrétairerie d'État, etc., etc. ; et pour S. M. Marocaine les plénipotentiaires, le serviteur, représentant et confident de l'Empereur, le lettré Si Mohammed El-Khatib,

1. Rouard de Card, p. 195.

et le serviteur de l'Empereur, chef de la garnison de Tanger, caïd de la cavalerie, el Sid El-Hadj Ahmed Ech-Chabli ben Abd El-Malek, lesquels, dûment autorisés, sont convenus des articles suivants :

Article premier. — Il y aura paix et bonne amitié perpétuelle entre S. M. la Reine des Espagnes et S. M. le Roi du Maroc et entre leurs sujets respectifs.

Art. 2. — Pour faire disparaître les causes qui ont motivé la guerre, aujourd'hui heureusement terminée, S. M. le Roi du Maroc, animé du désir sincère de consolider la paix, convient d'étendre le territoire appartenant à la juridiction de la place espagnole de Ceuta jusqu'aux lieux les plus convenables pour la sûreté et la défense complètes de sa garnison, ainsi qu'il sera déterminé dans l'article suivant.

Art. 3. — Afin de mettre à exécution la stipulation de l'article précédent, S. M. le Roi du Maroc cède à S. M. la Reine des Espagnes, en pleine possession et souveraineté, le territoire compris depuis la mer en suivant les hauteurs de Sierra Bulones jusqu'au ravin d'Anjera.

Comme conséquence de ce qui précède, S. M. le Roi du Maroc cède à S. M. la Reine des Espagnes, pour le posséder en pleine souveraineté, tout le territoire compris depuis la mer, en partant près de la pointe orientale de la première baie de Khandaq-Rahma, sur la côte septentrionale de la place de Ceuta, en suivant le ravin ou ruisseau qui y finit, en montant ensuite vers la partie orientale du terrain où est la prolongation du mont du Renégat, qui suit la même direction sur la côte, se déprime très brusquement pour finir par un escarpement parsemé de pierres d'ardoises et descend en côtoyant, depuis le passage étroit qui s'y trouve, sur le versant des montagnes de Sierra Bullones, où sont situées les redoutes d'Isabelle II, Francisco de Asis, Piniero, Cisneros, et Príncipe Alfonso, en arabe Oued Aniate, pour se perdre dans la mer ; le tout formant un arc de cercle qui se termine dans la baie du

Príncipe Alfonso, en arabe Ouad Aniate, sur la côte Sud de la place de Ceuta, ainsi qu'il a été reconnu et déterminé par les commissaires espagnols et marocains, dans la convention passée et signée par eux le 4 avril dernier.

Pour conserver ces limites, il sera établi un camp neutre qui partira des versants opposés du ravin pour aller jusqu'à la cime des montagnes de l'une et l'autre partie de la mer, ainsi qu'il est stipulé dans les mêmes articles de la convention mentionnée.

Art. 4. — Il sera nommé ensuite une commission composée d'ingénieurs espagnols et marocains, qui marqueront par des signaux et bornes les hauteurs indiquées dans l'article 3, en suivant les limites convenues. Cette opération sera accomplie dans le plus bref délai possible. Mais les autorités espagnoles n'auront pas besoin d'en attendre la fin pour exercer leur juridiction, au nom de S. M. Catholique, sur ce territoire, lequel, comme tout autre cédé en vertu de ce traité par S. M. le Roi du Maroc à S. M. Catholique, sera considéré comme soumis à la souveraineté de S. M. la Reine d'Espagne depuis le jour de la signature de la présente convention.

Art. 5. — S. M. le Roi du Maroc ratifiera, dans le plus bref délai, la convention que les plénipotentiaires d'Espagne et du Maroc ont signée à Tétouan le 24 août 1859.

S. M. Marocaine confirme dès à présent les cessions territoriales faites par ce pacte international en faveur de l'Espagne, ainsi que les garanties, privilèges et cadres des Maures du Roi octroyés aux places de Peñon et d'Alhucemas, comme l'indique l'article 6 de la convention précitée sur les limites de Melilla.

Art. 6. — Il sera placé, à la limite des terrains neutres concédés par S. M. le Roi du Maroc aux places espagnoles de Ceuta et Melilla, un caïd ou gouverneur avec des troupes régulières pour éviter et réprimer les attaques des tribus.

Les gardes des Maures du Roi pour les places espagnoles de Peñon et d'Alhucemas seront placées au bord de la mer.

Art. 7. — S. M. le Roi du Maroc s'engage à faire respecter par ses propres sujets les territoires qui, conformément aux stipulations du présent traité, restent sous la souveraineté de S. M. la Reine d'Espagne.

Sa Majesté Catholique pourra néanmoins adopter toutes les mesures qu'elle jugera opportunes pour la sûreté de ces territoires, et y faire élever toutes les fortifications et défenses qu'elle jugera nécessaires, sans que les autorités marocaines puissent jamais y mettre obstacle.

Art. 8. — Sa Majesté Marocaine s'engage à concéder à perpétuité à Sa Majesté Catholique, sur la côte de l'Océan, près de Santa Cruz de Mar Pequeña, le territoire suffisant pour la formation d'un établissement de pêcherie, comme celui que l'Espagne y possédait autrefois.

Afin de mettre à exécution ce qui a été convenu dans cet article, les gouvernements de Sa Majesté Catholique et de Sa Majesté Marocaine se mettront préalablement d'accord et nommeront des commissaires de part et d'autre pour désigner le terrain et les limites que cet établissement devra occuper.

Art. 9. — Sa Majesté Marocaine s'engage à payer à Sa Majesté Catholique, comme indemnité pour les frais de guerre, la somme de 20 millions de piastres, soit 400 millions de réaux de billon. Cette somme sera remise en quatre versements à la personne désignée par S. M. Cathotholique dans le port désigné par S. M. le Roi du Maroc, et de la manière suivante : 100 millions de réaux le 1er juillet, 100 millions le 29 août, 100 millions le 29 octobre et 100 millions le 28 décembre de la présente année.

Si S. M. le Roi du Maroc payait la totalité de la somme précitée avant les délais fixés, l'armée espagnole évacuerait sur-le-champ la ville de Tétouan et son territoire.

Tant que ce paiement total n'aura pas lieu, les troupes

espagnoles occuperont la place de Tétouan et le territoire qui comprend l'ancien pachalik de Tétouan.

Art. 10. — S. M. le Roi du Maroc, en suivant l'exemple de ses illustres prédécesseurs, qui accordèrent une protection si efficace et spéciale aux missionnaires espagnols; autorise l'établissement, dans la ville de Fez, d'une maison de missionnaires espagnols et confirme en leur faveur tous les privilèges et exemptions que les précédents souverains du Maroc leur avaient accordés.

Ces missionnaires espagnols pourront, dans toutes les parties du Maroc où ils se trouvent ou s'établiront, se livrer librement à l'exercice de leur saint ministère, et leurs personnes, maisons et hospices, jouiront de toute la sécurité et la protection nécessaires. S. M. le Roi du Maroc donnera dans ce sens les ordres opportuns à ses autorités et délégués pour qu'ils accomplissent en tous temps les stipulations contenues dans cet article.

Art. 11. — Il a été convenu expressément que, lorsque les troupes espagnoles évacueront Tétouan, il pourra être acheté l'espace de territoire nécessaire, près le consulat d'Espagne, pour la construction d'une église dans laquelle les prêtres espagnols pourront exercer le culte catholique, et célébrer des messes pour les soldats espagnols morts pendant la guerre.

S. M. le Roi du Maroc promet que l'église, l'habitation des prêtres et les cimetières des Espagnols seront respectés, et il donnera des ordres à ce sujet.

Art. 12. — Afin d'éviter des événements comme ceux qui ont occasionné la dernière guerre, et faciliter autant que possible la bonne intelligence entre les deux gouvernements, il a été convenu que le représentant de S. M. la Reine des Espagnes dans les Etats du Maroc résidera à Tétouan ou dans la ville que S. M. Catholique jugera la plus convenable pour la protection des intérêts espagnols et le maintien des relations amicales entre les deux nations.

Art. 13. — Il sera conclu dans le plus bref délai possible un traité de commerce par lequel tous les avantages déjà accordés ou qui seraient accordés à l'avenir à la nation la plus favorisée, seront concédés aux sujets espagnols.

S. M. le Roi du Maroc, persuadé de la convenance de cultiver les relations commerciales entre les deux peuples, offre de contribuer pour sa part à faciliter, autant que possible, lesdites relations, en ayant égard aux nécessités mutuelles et à la convenance des deux parties.

Art. 14. — Jusqu'à ce que le traité de commerce, dont il vient d'être question, soit conclu, les traités existant entre les deux nations avant la dernière guerre resteront en vigueur en tant qu'il n'y a pas été dérogé par le présent.

Dans un bref délai, qui ne dépassera pas un mois après la ratification de ce traité, les commissaires nommés par les deux gouvernements se réuniront pour conclure le traité de commerce.

Art. 15. — S. M. le Roi du Maroc concède aux sujets espagnols la permission d'acheter et emporter librement les bois des forêts de ses États en payant les droits, à moins qu'il ne juge convenable, par une mesure générale, de prohiber l'exportation à toutes les nations, sans que pour cela la concession faite à S. M. Catholique, par le traité de 1799, soit considérée comme modifiée.

Art. 16. — Les prisonniers faits par les troupes de l'une et l'autre armée pendant la guerre qui vient de finir, seront immédiatement mis en liberté et livrés aux autorités respectives des deux États.

Le présent traité sera ratifié dans le plus bref délai possible et les ratifications auront lieu à Tétouan, dans le délai de vingt jours, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi les soussignés ont fait ce traité en langue espagnole et arabe en quatre exemplaires : un pour S. M. Catholique, un pour S. M. Marocaine, un qui reste dans

les mains de l'Agent diplomatique ou Consul général de l'Espagne au Maroc, et le dernier pour le Ministre des relations extérieures de ce Royaume.

Les plénipotentiaires l'ont signé et cacheté du sceau de leurs armes, à Tétouan, le 26 avril 1860 (4 Chaouâl 1266 de l'Hégire).

(L. S.) Luis Garcia.

(L. S.) Tomas de Liguez y Bardaji.

(L. S.) Le serviteur de son créateur Mohammed El-Khatib.

(L. S.) Le serviteur de son Dieu Ahmed Ech-Chabli ben Ahmed el-Malek.

II

Négociations après la guerre. — Paiement de l'indemnité. Résultats de la guerre.

§ 1. — *Ambassade de Moulay 'Abbâs à Madrid.*

Le paiement de l'indemnité de guerre se fit d'abord d'une façon irrégulière[1]. Le trésor marocain était obéré; d'autre part, l'Espagne n'avait aucune autre garantie pour le recouvrement de sa créance que la mainmise sur Tétouan. Or nous savons les faibles avantages qu'elle pouvait en attendre, les ennuis que cette possession temporaire devait fatalement lui occasionner.

Un moment, le Maroc aurait proposé de payer à l'Espagne une partie de sa dette en céréales[2]. C'eût été désastreux pour

1. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 314.
2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 178.

un pays déjà trop riche en grains que le manque de moyens de transports empêchait d'écouler. En même temps, ou presque, le bruit courait qu'un compétiteur s'élevait contre Moulay Mohammed et l'on se demandait ce que deviendrait le traité s'il réussissait dans son entreprise.

C'est dans ces conditions qu'on apprit le voyage à Madrid de Moulay 'Abbâs, en vue d'un nouveau traité. On n'épargna rien pour donner une grande solennité à cet événement et pour offrir aux envoyés du Sultan la plus grandiose hospitalité [1]. Le maréchal O' Donnell avait fait préparer pour le recevoir ses appartements du palais de Buenavista, meublé autant que possible à l'orientale, et à côté desquels on avait fait installer des bains et une mosquée. Une garde d'honneur de 20 hommes devait se tenir à la porte des locaux occupés par l'ambassade partout où elle séjournerait ; un piquet de 20 cavaliers devait l'escorter dans ses déplacements [2].

1. G. de Lavigne, p. 178-179. Moulay 'Abbâs partit de Tanger sur un vaisseau de guerre espagnol. Il fut reçu à Valence par les autorités et par la garnison rangée en bataille. Un train spécial le conduisit à Madrid. Le maréchal O'Donnell avait cru être agréable au prince marocain en plaçant le portrait de celui-ci dans les appartements qu'il devait occuper.

2. G. de Lavigne, p. 181. « L'ambassade marocaine est arrivée au Grao de Valence, dans la nuit du 13 août. Le débarquement n'a eu lieu que le 15, au milieu d'un immense concours de population. Tous les navires présents dans le port étaient pavoisés ; le capitaine général, le gouverneur civil, une députation de la municipalité attendaient, avec une compagnie d'infanterie, au haut de l'escalier du môle. L'ambassade a mis pied à terre à cinq heures du soir, au bruit des canons du navire *Isabelle II* ; une heure après, elle faisait son entrée à Valence dans plusieurs voitures escortées par un détachement de hussards. Toutes les troupes de la garnison étaient rangées en bataille sur l'Alaméda ; le cortège passa devant leur front, parcourut lentement les principales rues de la ville, remplies de curieux, et s'arrêta à l'hôtel du Cid, où avaient été préparés les logements des hôtes de l'Espagne. »

L'ambassade arriva à Madrid en août[1] ; ses membres étaient : *Abd Er-Rahman Ech-Choroui*, second ministre de l'empereur, un de ses favoris, homme de 45 ans, de haute

Du même, p. 182. « Il avait été dit que l'ambassade serait conduite à la Granja, et que la reine la recevrait au milieu des splendeurs presque françaises de cette résidence, bâtie par Philippe V, à l'image de Versailles ; mais ce projet a été modifié. La reine recevra Muley-Abbas à Madrid, à son prochain retour, et, d'ici là, le prince et sa suite, après un court séjour à Valence, visiteront Aranjuez et Tolède, leur ville sainte, qui porte l'empreinte encore si vivante de leur domination. »

1. G. de Lavigne, p. 189-190. « Le jour de leur départ (de Valence), ils ont fait remettre au gouverneur civil, pour être employée en œuvres de charité, une somme de 500 douros (2,500 fr.). Un train spécial les attendait à la station du chemin de fer et les a conduits à Aranjuez. La Compagnie avait fait disposer pour eux un wagon-salon, garni en satin blanc et cramoisi.

« L'entrée des ambassadeurs à Madrid, après un court séjour à Aranjuez, s'est faite le 22 août, avec une certaine pompe. Ils occupaient quatre voitures de la cour avec les principaux fonctionnaires de la capitale chargés de les recevoir. L'escorte avait été fournie par la garde civile et par un escadron du beau régiment des cuirassiers de la reine. Ils ont été très touchés de l'installation qui a été faite, à leur intention, au palais de Buenavista, et se sont empressés dès leur arrivée, d'adresser, par le télégraphe, à la reine qui habite encore la Granja, l'expression de leur reconnaissance.

« En attendant la présentation officielle, les ambassadeurs visitent l'*armeria,* les théâtres : la foule se presse sur leur passage avec curiosité, sans doute ; mais aussi avec cette discrète réserve qui est une des notables particularités du caractère espagnol... On organise pour eux des spectacles et des courses de taureaux.

L'acte de charité des ambassadeurs marocains à Valence est pour beaucoup dans l'accueil sympathique que leur a fait la population espagnole. « Nous reconnaissons à ce fait, dit le *Mundo militar,* que nos hôtes sont bien les descendants des Abencerrages, des Zegries, des anciens maîtres de l'Alhambra. C'est là ce qui nous porte à leur exprimer une respectueuse déférence ; et si notre souvenir est un instant affecté à la pensée des événements qui les ont amenés sur notre sol, nous nous disons avec nos poètes, que plus le vaincu est honoré et plus grand est le vainqueur. »

taille, d'un aspect imposant ; *El-Hadj El-Moudy Bennani ; El-Hadj Ahmed ben Abd El-Malek*, jeune encore, chef de cavalerie ; ce dernier avait eu de fréquents rapports avec les Espagnols après Ouedr'as et professait une grande admiration pour leur armée, et en particulier pour le général Prim ; *Mohammed Amiquiched*, vice-gouverneur de Tanger, homme instruit, distingué, dit-on, parlant parfaitement l'espagnol et d'autres langues. Il y avait ensuite quatre caïds, un barbier-saigneur, un Tangérois interprète, du nom d'*Ahmed ben Abd El-Malek*, tout jeune, âgé de 18 ans seulement, fort intelligent et que de fréquents voyages avaient rendu familier avec le littoral de l'Espagne.

Partout l'ambassade reçut un fort bon acceuil. Le peuple s'empressait sur ses pas pour voir les représentants d'un royaume hier encore ennemi. Mais on ne savait au juste quel était son but, en dehors des sphères gouvernementales [1]. Elle partit cérémonieusement, comme elle était venue, le 15 septembre, par Alicante sans qu'on eût encore appris dans le public ce qu'elle était venu faire [2]. On pensait qu'elle avait été envoyée par le sultan pour exposer la gêne du trésor impérial, exprimer le vœu d'obtenir quelques dé-

1. G. de Lavigne, p. 191. « La reine, rentrée de la Granja, a reçu l'ambassade avec cette pompeuse étiquette dont sa cour a seule aujourd'hui conservé les vieilles traditions. Ces hommes impassibles ont été forcés de s'extasier devant les magnificences d'un cérémonial conservé depuis Philippe V. A cette réception solennelle, la reine portait une parure dont la valeur a été évaluée à la somme fabuleuse de quarante millions de réaux ; les pendants d'oreilles y figuraient seuls pour cinq millions. Le pauvre empereur du Maroc avait envoyé dans trois caisses des présents d'étoffes et d'orfèvrerie africaine, que la reine reçut avec une vive expression de contentement. — « Cela vaut peu de chose, sultane, lui dit Benani, le second envoyé, en pur castillan, mais il n'y a rien de mieux dans notre pays ; recevez-le comme un témoignage de l'estime que notre empereur professe pour Votre Majesté. »

2. G. de Lavigne, p. 192. Les envoyés avaient projeté de visiter Grenade. La maladie de l'un d'eux les en empêcha.

lais ; mais on disait qu'elle n'avait pas de mandat écrit pour agiter cette question non plus qu'aucune autre.

§ 2. — *Nouveau traité de paix de Madrid du 30 octobre 1861*[1].

C'étaient bien ces questions, en effet, que l'ambassade était venue traiter, mais non point dans un sens aussi défavorable que l'avait d'abord pensé le public.

Les retards apportés au paiement de l'indemnité de guerre ; le souci, les dépenses causées par l'entretien d'une division supplémentaire en Afrique ; le mécontentement de l'Angleterre, qui voyait d'un mauvais œil l'occupation, même temporaire, d'un point du littoral si voisin de Gibraltar, avaient déterminé le gouvernement de l'Espagne et celui du Maroc à chercher un autre terrain d'entente. De là naquit le nouveau traité de Madrid, signé le 30 octobre 1861. Les préliminaires avaient eu lieu, effectivement, pendant l'été de 1860, lors du voyage de Moulay 'Abbâs en Espagne. Le texte fut publié par la « Gazette de Madrid » le 12 janvier 1862. Le voici :

Traité complémentaire entre l'Espagne et le Maroc pour régler les difficultés soulevées à propos de l'exécution de la convention de 1859, fixant les limites de Melilla et du traité de paix de 1860, signé à Madrid le 30 octobre 1861.

Au nom du Dieu tout-puissant.

Traité conclu entre les Très Puissants Princes S. M. Doña Isabelle II, Reine des Espagnes, et Sidi Mohammed Roi du Maroc, pour régler les différends survenus sur la conven-

1. Frisch, p. 291. — Niessel, p. 31. — Schlagintweit, p. 375. — Camille Fidel, p. 172. — Jerónimo Becker, p. 90. — Rouard de Card, p. 199-200.

tion de délimitation des frontières de la place de Melilla et du traité de paix conclu dans les années 1859 et 1860, les parties contractantes étant :

Pour S. M. Catholique, son plénipotentiaire Don Saturnino Calderon Collantes, ancien ministre de l'intérieur et du commerce, de l'instruction et des travaux publics, sénateur du royaume, grand-croix de l'ordre royal et distingué de Charles III, grand-croix de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique, grand cordon de l'ordre impérial de la Légion d'honneur de France, grand cordon de l'ordre de Léopold de Belgique, etc., son premier secrétaire d'État au département des affaires étrangères;

Et pour S. M. Marocaine, un ambassadeur plénipotentiaire, le Calife du Prince des croyants, fils du Prince des croyants Moulay El-'Abbâs;

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Article premier. — Les troupes espagnoles évacueront la ville de Tétouan et son territoire aussitôt qu'on aura fait le versement de trois millions de douros aux commissaires du Gouvernement de S. M. la Reine délégués pour les recevoir.

Art. 2. — Les dix millions de douros restant pour compléter l'indemnité de guerre stipulée dans le traité de paix, seront payés, par moitié, par les revenus des douanes de tous les ports de l'Empire du Maroc, que le Sultan met à la disposition de la Reine d'Espagne, qui en fera opérer le recouvrement par les employés qu'elle nommera à cet effet. L'autre moitié de ces mêmes revenus est réservée à S. M. le Sultan.

Art. 3. — Les personnes qui auront été nommées par S. M. la Reine d'Espagne et chargées d'intervenir et de recevoir la moitié des revenus mentionnés ci-dessus, entreront en fonction un mois avant le jour auquel aura lieu l'évacuation de Tétouan.

Art. 4. — La délimitation des frontières de la place de Melilla sera faite conformément à la convention du 24 août 1859, confirmée par le traité de paix du 26 avril 1860.

La remise du territoire frontière au gouvernement de S. M. la Reine d'Espagne s'exécutera également avant l'évacuation de la ville de Tétouan.

Art. 5. — Le traité de commerce, dont l'article 13 du traité de paix fait mention, devra également être signé et ratifié avant l'évacuation de Tétouan et de son territoire.

Art. 6. — S. M. la Reine d'Espagne pourra donner l'ordre de faire établir une maison de missionnaires dans la ville de Tétouan, analogue à celle qui existe à Tanger et à celle que, en vertu de l'article du traité de paix, elle est autorisée à créer. Les missionnaires pourront se livrer en toute liberté à l'exercice de leur saint ministère sur un point quelconque de l'Empire du Maroc, et leurs habitations, hospices où ils résident, jouiront de la plus complète sécurité et de la protection spéciale de S. M. le Sultan et des autorités sous ses ordres.

Art. 7. — Les conditions stipulées dans les articles précédents devront recevoir leur entière exécution dans le délai de cinq mois à dater du jour où le Prince Moulay El-'Abbâs sera venu s'établir à Tanger ; cependant, si ces conditions venaient à être exécutées avant le délai fixé, alors l'évacuation de Tétouan et de son territoire aurait immédiatement lieu.

Art. 8. — Les articles du traité du 26 avril 1860, auxquels il n'aura pas été dérogé ou qui n'auront pas été modifiés par le présent traité, conserveront toute leur force et leur vigueur.

Ce traité sera ratifié le plus tôt possible et l'échange des ratifications aura lieu à Tanger dans un terme de vingt jours.

En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés ont dressé

ce traité en langue espagnole et arabe en quatre exemplaires : un pour S. M. Catholique ; un pour S. M. Marocaine, un qui restera en la possession du chargé d'affaires d'Espagne au Maroc, un qui restera en la possession du ministre des affaires étrangères de l'Empire du Maroc. Les plénipotentiaires soussignés ont signé et scellé de leur sceau respectif le traité. Madrid, le 30 octobre 1861.

(L. S.) Saturnino Calderon Collantes.

(L. S.) Le Calife du Prince des croyants (que Dieu lui soit favorable), El-'Abbâs (que Dieu le garde), Fils du Prince des croyants (à qui Dieu fasse miséricorde).

§ 3. — *Paiement de l'indemnité de guerre*[1].

Le paiement de l'indemnité de guerre ne se fit donc pas sur les bases du premier traité. Alors que les 20 millions de douros auraient dû être versés intégralement au plus tard le 28 décembre 1860, au mois de septembre 1861 sept millions seulement avaient été payés de la façon suivante :

Juillet 1860 à Tanger. . .	3 650 000 d.
Août 1860 à Gibraltar. . .	1 350 000 d.
Septembre 1861 à Mogador .	2 000 000 d.

Fin août, d'abord[2], la commission de la dette avait perçu à Tanger près de 70 millions de réaux ; 30 autres l'attendaient à Gibraltar : cela devait compléter le premier versement. Le deuxième versement devait se faire à Tanger. Une lettre de Khatîb au ministre des Affaires étrangères

1. Jerónimo Becker, p. 90. — Fidel, p. 172. — Budgett Meakin, *The Moorish empire*, p. 177. — J. Hooker and J. Ball, *Journal of a tour*, etc., p. 53. — Schlagintweit, p. 370. — G. de Lavigne, *passim*.

2. G. de Lavigne, p. 190.

d'Espagne annonçait que le Sultan avait « l'intention formelle d'exécuter ponctuellement le traité et de conserver avec l'Espagne les plus amicales relations ». L'empereur avait, selon lui, fait « un effort suprême » afin d'être en mesure d'exécuter le deuxième versement en son temps.

La frégate *Princesa de Asturias*[1] porta à Alicante (mai)

1. G. de Lavigne, p. 179. — Du même, à la même date : « Une commission spéciale de fonctionnaires de la trésorerie a été envoyée à Tanger pour procéder à la réception du tribut marocain. L'œuvre de cette commission est des plus laborieuses. Il s'agit de vérifier pièce à pièce les monnaies, de tous coins et de toutes dates, présentées par le trésor impérial, et de les compter, soit en raison de leur valeur monétaire, soit en raison du poids métallique. Le personnel de la commission est assez nombreux et d'ailleurs assez exercé pour être arrivé dans ces derniers temps, à la grande stupéfaction de la commission marocaine chargée de la remise, à vérifier et à compter par jour huit millions de réaux. »

Du même, p. 184-185. « On n'a pas douté un instant du succès de l'ambassade, depuis qu'elle est projetée, et c'est là le secret de la lenteur apportée par les agents de l'empereur au paiement, à Tanger, des millions de l'indemnité. Il s'agit pour eux, tout en manifestant le plus grand empressement, de gagner le plus de temps possible, afin de mettre à l'abri, derrière les vaines promesses de l'avenir, la plus grosse partie de la dette. On a fait coïncider l'arrivée à Tanger de la commission espagnole chargée de la perception, avec celle de longs convois de mulets, chargés d'énormes sacs, protégés par d'importantes escortes ; mais ces sacs ne renfermaient que des piécettes (pièces de 4 réaux ou 1 franc), la plupart effacées, de mauvais aloi, partant inacceptables. Le compte en a été long, et les mois se seraient passés en vérifications stériles, lorsque les agents marocains, voyant poindre la mauvaise humeur de la commission espagnole, ont fait avancer des espèces plus acceptables, des douros ou pièces de 5 francs. La perception se fit un peu plus vite, sans doute : mais les chaleurs vinrent à l'aide des contribuants, la commission ne pouvait fonctionner que pendant quelques heures ; c'est seulement dans ces derniers temps, à la suite de sollicitations venues de Madrid, qu'elle est arrivée à compter huit millions de réaux par jour, parce que les Marocains ont enfin payé en or et en onces (pièces de 20 francs).

« Grâce à ces lenteurs, depuis plus d'un mois (écrit le 15 août

un premier versement, montant à plus de un million de douros (5 millions de pesetas). Mais ensuite vinrent les atermoiements habituels, pendant l'ambassade de Moulay 'Abbâs à Madrid, pendant les préliminaires du second traité, ainsi que pendant la période qui précéda sa conclusion définitive. Enfin, ce nouveau traité signé, le Maroc ne put s'exécuter que grâce à l'aide de l'Angleterre ; cette nation lui facilita le paiement de l'indemnité de guerre pour hâter l'évacuation de Tétouan, et enlever le plus tôt possible à l'Espagne toute nouvelle occasion d'intervenir au Maroc. Sur ce dernier point cependant elle n'atteignit son but qu'à demi [1].

Le Maroc contracta à Londres un emprunt qui servit à couvrir une très notable partie de l'indemnité. Il fut l'œuvre surtout du consul *Drummond Hay* et c'est à lui que l'affaire dut de réussir. Des obligations furent émises, 501 200 L. (Fcs. 12 530 000) par MM. *Robinson et Fleming* et *Philip P. Blyth* ; l'émission eut lieu à 85 pour 100, ce qui produisit L. 426 000 (Fcs. 10 650 000). Cet emprunt était amortissable à raison de 5 pour 100 l'an, le paiement des intérêts et l'amortissement de l'emprunt étant garantis par 50 pour 100 du produit des douanes des ports marocains. Le gouvernement anglais nomma des commissaires spéciaux pour percevoir ces droits de douane ; deux fois par an, ces

1860) que la commission fonctionne, il n'avait encore été payé, ainsi que nous le disions dernièrement, que 25 à 26 millions de réaux ; vingt et quelques wagons du chemin de fer d'Alicante en ont apporté une partie à Madrid. »

Du même, p. 191 (22 août 1860). « Les huit millions de réaux parvenus dernièrement à Madrid étaient en monnaie d'or, en onces anciennes, soigneusement conservées depuis de longues années, dans des étuis de cuir. »

1. Jerónimo Becker, p. 90. — Fidel, p. 172. — Budgett Meakin, *The Moorish empire*, p. 177. — J. Hooker and J. Ball, *Journal of a tour*, p. 53.

commissaires remettaient aux banquiers avec lesquels l'emprunt avait été contracté, une somme suffisante pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de l'emprunt. L'Espagne, de son côté, nomma des commissaires pour percevoir aussi 50 pour 100 du produit des douanes marocaines. Ce double contrôle dura pendant plus de 20 ans, jusqu'en juin 1882, date à laquelle l'emprunt contracté à Londres fut complètement amorti. Le contrôle espagnol ne cessa qu'en 1887, après paiement intégral de l'indemnité de guerre[1].

Jusqu'en 1888, l'Espagne put donc exercer une véritable intervention au Maroc.

§ 4. — *Les résultats de la guerre de 1859-1860*[2].

Les avantages immédiats du traité de Tétouan étaient peu brillants ; ceux du traité de Madrid l'étaient moins encore. La question de l'extension du territoire de Melilla étant déjà réglée antérieurement, il restait au point de vue territorial :

1° l'extension du territoire de Ceuta, ce qui n'était pas considérable.

2° la concession plus importante du territoire de Santa Cruz. Elle pouvait servir à l'établissement d'une station qui eût protégé les pêcheurs des Canaries contre les pilleries des habitants de la côte Ouest du Maroc ; mais on n'y fit aucune espèce d'aménagement et la baie demeura utilisée seulement par les pêcheurs pour se mettre à l'abri par les gros temps d'Ouest.

La mainmise sur Tétouan n'était qu'une question de

1. Les annuités furent payées d'une façon parfaitement régulière, parait-il, si bien que les actions furent toujours au pair ou au-dessus Cf. J. Hooker and J. Ball.

2. Cf. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 373-374.

nantissement. Sans doute, à ce titre, son choix était heureux, car les Marocains y tenaient trop pour la laisser aux mains des Espagnols. La qualifier de cité sainte, comme le fait Schlagintweit, est peut-être exagéré ; mais il est certain que c'était un des plus beaux fleurons de la couronne du Sultan[1]. Mais si le paiement se faisait trop attendre, garder Tétouan devenait pour l'Espagne un souci plutôt qu'un avantage. Elle n'était pas assez près de la mer pour être intéressante au point de vue commercial, sans travaux préliminaires qu'une occupation temporaire interdisait. Elle était trop près des montagnes, qui de tous côtés la dominent, habitées par des tribus sauvages, et qui la séparent du reste du Maroc, pour être un point stratégique important. Une garnison de 8 000 hommes était le minimum nécessaire pour la protéger ; et l'entretien de cette garnison coûtait cher, d'autant qu'il fallait faire venir de la métropole tout ce qui était nécessaire à sa subsistance et à son équipement, absolument comme pendant la guerre.

Ainsi donc[2], de prime abord, les résultats des traités de 1860 et de 1861 semblaient des plus médiocres et l'Espagne paraissait se retirer de la lutte à peine en vainqueur, au moins avec des avantages insignifiants.

Mais il n'en était pas de même[3] à d'autres points de vue ; cette guerre n'avait pas été complètement sans effet utile, non plus que la paix qui la terminait. Au Maroc, son heureuse issue, le triomphe des armées espagnoles avaient relevé le prestige de l'Europe entière.

Après la victoire française d'Isly, avec elle, les victoires espagnoles prouvaient aux Marocains que l'Européen, trop souvent l'objet de leur mépris, avait la puissance nécessaire pour leur imposer le respect de ses volontés.

1. Schlagintweit, p. 374.
2. *Ibid.*, p. 381.
3. *Ibid.*, p. 381.

En Espagne, elle avait provoqué un élan de patriotisme, réveillé l'activité nationale, montré du doigt les défauts de la marine et de l'armée, uni dans un même enthousiasme le peuple et l'armée, celle-ci trop souvent mise dans les dernières années au service des intérêts particuliers et de l'ambition des agitateurs.

Elle agissait encore au Maroc en précipitant une évolution d'esprit qu'on n'eût pas espéré voir se produire de si bonne heure ; elle liait définitivement les destinées de ce pays à celles de l'Europe et lui faisait comprendre que son sort en dépendait. Pour la première fois, il sentait la nécessité de s'appuyer sur le crédit d'une grande puissance européenne pour sortir d'embarras.

Les bonnes relations qu'avaient entretenues pendant les préliminaires de la paix Chrétiens et Musulmans, l'estime réciproque née du courage qu'ils avaient montré dans l'action, influaient d'une heureuse façon sur les uns et les autres pour préparer un rapprochement futur.

Au point de vue politique, l'Espagne s'était acquis une certaine influence dans la région de Tétouan, au moins dans le milieu juif, déjà favorablement disposé à s'en laisser pénétrer, à certains égards par cette circonstance qu'il parlait la langue du vainqueur ; et l'attention d'une partie de l'Espagne s'était portée sur cette région, où, depuis, ses nationaux ont continué de s'établir.

Enfin, la guerre avait ouvert un moment Tétouan à l'activité européenne ; elle y avait importé les produits de l'Europe, et jamais depuis les portes de la ville n'ont été refermées à l'influence économique étrangère.

CHAPITRE XI

I. — Les événements depuis la guerre avec l'Espagne.

II. — La vie intérieure de Tétouan au XIX[e] siècle.

Sommaire I. — 1° Occupation espagnole. — 2° Après l'occupation espagnole.

Sommaire II. — 1° Avant l'entrée des Espagnols. — 2° Pendant la guerre hispano-marocaine. — 3° Pendant l'occupation espagnole après la guerre. — 4° Depuis l'occupation espagnole.

I

Les événements depuis la guerre avec l'Espagne.

Bien peu d'événements qui valent la peine d'être signalés se produisirent à Tétouan après la fin de la guerre avec l'Espagne. Le plus important, ce fut sans contredit l'occupation par les troupes espagnoles qui fit suite à cette guerre, et qui se prolongea jusqu'au paiement de l'indemnité.

§ 1. — *Occupation de Tétouan par les troupes espagnoles.*

Restées à Tétouan après le départ de l'armée d'expédition, suivant les conditions du traité de paix, en garantie du paiement de la contribution de guerre, les troupes espagnoles dont nous avons donné l'énumération[1] demeurèrent à peu

1. Chap. VII, § 10. Une erreur s'est glissée dans l'énumération

près inoccupées ; elles continuèrent cependant à faire quelques travaux de voirie et de construction ou de démolition ; mais peu activement, car, en assez mauvais termes avec les gens du pays, elles étaient obligées de prendre des précautions continuelles pour éviter d'être surprises.

La flotte de l'amiral Bustillos fut dissoute, mais ne désarma pas ; un noyau fut conservé à Algésiras pour aviser aux besoins de la division d'occupation[1]. Les ravitaillements continuèrent à se faire surtout au moyen des denrées envoyées d'Espagne, de Malaga, d'Algésiras, d'Alicante, par le Martine ou par Ceuta. Les ports du Sud de la Péninsule expédiaient presque journellement des bâtiments chargés de toutes les choses nécessaires à la vie. Seule la viande était en partie, mais en partie seulement, fournie par le pays[2].

Rios, demeuré comme gouverneur, mourut quelque temps après la fin de la guerre d'une attaque de choléra, aimé de ses troupes, estimé des ennemis. On lui fit en grande pompe des funérailles militaires imposantes[3].

Les corps d'occupation évacuent définitivement Tétouan le 2 mai 1862[4] ; beaucoup pensaient devoir y rester bien longtemps encore, persuadés que les Marocains ne pourraient de sitôt s'acquitter de leur dette.

§ 2. — *Après l'occupation espagnole.*

En 1873, Fès se révolta de nouveau contre le sultan

des forces d'artillerie. Au lieu de 3 batteries de campagne, il faut lire : 3 batteries d'artillerie montée et 1 régiment d'artillerie de montagne. Quant à la batterie demeurée à Ceuta, elle appartenait au 5e régiment.

1. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 177.
2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 186.
3. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 330. — Alarcon, II, 274.
4. Budgett Meakin, *The land of the Moors*, p. 144.

Moulay El-Hasan et lui ferma ses portes ; il finit cependant par pénétrer dans la ville. Un des caïds qui avaient le plus contribué à l'y aider devint par la suite si puissant que Moulay Hasan crut nécessaire de s'en débarrasser : il l'envoya donc à Tétouan, où il demeura prisonnier pendant 15 ans. On prétend que le supplice de la « jellaba de bois », déformation de la « vierge de Nuremberg », lui fut infligé [1].

En 1890 (1307), Moulay El-Hasan entreprit un voyage dans le Nord de ses états, mit à la raison les récalcitrants des R'omara, puis visita le tombeau de Moulay 'Abd Es-Salâm, Chechaouen, Tétouan et Tanger. Il arriva à Tétouan le mercredi 8 de Moharrem 1307 et y resta quinze jours environ.

Les habitants lui firent une réception enthousiaste et le comblèrent de cadeaux. Il en fut tellement content qu'il donna une grosse somme, 10 000 schellings, dit Budgett Meakin, 50 000 pesetas dit l'*Istiqçâ*[3], pour établir un pont sur l'Oued Tétouan ; mais l'ouvrage fut si mal construit que la première crue l'emporta[4].

Ensuite, on n'entendit plus parler de Tétouan jusqu'au moment où, dans ces dernières années, les troubles désolèrent le Nord du royaume. Nous avons ailleurs raconté le siège que la ville eut alors à subir[5] ; nous nous bornerons ici à rappeler ses principales phases, pour achever le tableau des événements historiques dont la ville fut le théâtre, ou de ceux dans lesquels elle fut impliquée.

1. Budgett Meakin, *The Moorish empire*, p. 180.
2. *The Moorish empire*, p. 189.
3. IV, p. 175.
4. Le *Times of Marocco* donna de cette réception du Sultan à Tétouan une description que nous n'avons malheureusement pu nous procurer (d'après Budgett Meakin, *The Moorish empire*, p. 189, note).
5. *Archives marocaines*, III, 2.

Depuis la fin de 1901 ou le commencement de 1902, les tribus des alentours de Tétouan étaient déjà en pleine révolte contre l'autorité du Sultan, lorsque l'emprisonnement d'un délinquant des Benî Ider par le caïd de la ville motiva de la part de ses contribules une sorte de prise d'armes. Bien qu'il y eût plus de bruit que de mal, la presse espagnol, exagérant les faits, parla du sac et du pillage de la ville par les montagnards ; un bâtiment de guerre, l'*Infanta Isabel,* vint mouiller dans la rade pour emmener, au besoin, ses nationaux ; mais ce ne fut pas nécessaire (Mars 1903).

Les habitants essayèrent alors de se faire des auxiliaires des tribus montagnardes de l'Anjera, mais sans y parvenir: les incitations du faux sultan Boû Hmara, qui prenait de l'importance dans l'Ouest, jetèrent au contraire les montagnards dans le parti des Benî Ider, sauf d'abord les Anjera. Mais ceux-ci suivirent le mouvement lorsque, par mégarde, les soldats réguliers eurent blessé (vers le mois de mai) un de leurs notables. *Daouès, Moulay 'Arafa*, oncle du Sultan, de passage dans la ville, après avoir été battu par Boû Hmara du côté des Ouejda, quittait Tétouan un jour, vers cette époque, lorsqu'eut lieu l'attaque de la ville par tous les contingents des révoltés descendus des montagnes. Il continua sa route, mais laissa deux cents soldats à la disposition du pacha. Celui-ci, avec 300 combattants, soldats de la garnison, hommes de bonne volonté, repoussa les assaillants ; mais les jardins furent en grande partie victimes de l'incendie et toutes les maisons de campagne qui s'y élevaient furent saccagées.

580 hommes de renfort furent envoyés quelques jours après par le gouvernement chérifien. Un parent du Sultan, le chérif *El-'Amrânî,* vint en prendre le commandement. Il y avait dès lors en ville à peu près un millier de combattants. La route de terre étant coupée, tous les ravitaillements en armes, munitions et vivres se faisaient par mer.

Pendant ce temps un émissaire de Boû Hmara, *Eççîd'* parcourait les montagnes, excitant contre Tétouan ceux qu'il trouvait trop réservés ; mais il fut surpris et battu chez les Benî Ma'aden par le caïd de la ville, *Qaddour ben Razi* (juillet 1903). Beaucoup de Juifs émigrèrent vers ce temps pour se réfugier à Ceuta, Tanger ou Gibraltar ; quelques Espagnols firent de même ; mais leur consul ne jugea pas nécessaire de les imiter, car le péril ne lui semblait pas suffisant pour l'y obliger.

Un peu plus tard, vers la fin de l'été, le caïd et ses soldats, tombant à l'improviste sur les Anjera, à cinq ou six kilomètres de la ville, les défirent complètement et ramenèrent quelques prisonniers ainsi que 24 têtes coupées. Les jours suivants furent marqués par quelques razzias exécutées par les soldats réguliers, soi-disant contre les montagnards ; ceux-ci, décidément effrayés par leurs insuccès précédents, se tinrent cois et les biens des alliés, ceux des gens de la ville firent à peu près tous les frais des pillages auxquels les sorties de la garnison servaient de prétexte.

L'automne et l'hiver marquèrent une certaine détente. Les montagnards n'osaient plus trop s'approcher des murs ; mais ils demeuraient maîtres incontestés dans la montagne. Cependant, vers la fin de l'année, les soldats et le caïd de Tétouan saccagèrent encore un village des Benî Ider, dit *Minken*. L'hiver fut calme. En mars 1904, commença le licenciement des troupes étrangères à la garnison ordinaire.

Puis, le Sultan imagina de nommer *Daouès*, l'ancien brigand, caïd des Anjera. Insensiblement, depuis lors, la tranquillité se rétablit.

Au commencement de l'été 1905, quelques personnes, qui n'avaient pas de comptes trop sanglants à régler avec les montagnards, hasardèrent d'aller à Tanger par la route de terre. Peu à peu cela se généralisa et maintenant (fin 1905 et commencement de 1906) la route est ouverte, les vieux différends sont oubliés ou paraissent l'être. Mais au

mois de mai dernier, ceux qui, les premiers, osèrent passer la nuit dans leurs maisons de campagne au milieu des jardins, furent encore victimes des brigands, comme nous en exprimions la crainte en terminant un article précédent relatif à ces événements.

Un marabout et sa femme furent complètement mis à nu, tandis qu'on leur prenait leur ânes, leurs mules, leurs provisions et leur argent.

Mais il semble maintenant ne plus rester à Tétouan de tout ce passé troublé autre chose qu'un souvenir vague, comme celui d'un mauvais rêve.

II

La vie intérieure de Tétouan au xixe siècle.

La vie intime de Tétouan au xixe siècle subit aussi plus ou moins le contre-coup de la guerre hispano-marocaine. A ce point de vue, comme aux autres, on peut encore reconnaître trois périodes distinctes ; seulement leur séparation n'est pas aussi nette, aussi tranchée qu'en ce qui regarde les événements politiques. Mais il est facile de distinguer la Tétouan autonome, avant comme après l'occupation espagnole, contrastant fortement avec une Tétouan espagnole, au cours de la dite occupation ; cette dernière s'intercalant au milieu des deux autres avec un caractère parfaitement distinct, on le conçoit sans peine.

§ 1. — *Tétouan intérieure avant l'entrée des Espagnols.*

Le mouvement économique qui venait de prendre son essor surtout au cours du siècle dernier, continue à se

développer lentement au début du XIX[e] siècle ; il n'arrive cependant à devenir assez important que très tard.

En particulier le commerce avec l'Espagne, qui a repris à la fin du XVIII[e] siècle, au détriment de l'Angleterre, celui qui se fait avec la France, continuent à demeurer à peu près d'importance purement locale, si l'on en excepte le trafic qui porte sur un petit nombre d'articles demandés par Marseille ou Barcelone ; mais il croît lentement, insensiblement pour devenir enfin à peu près ce qu'il est maintenant. La prise de Tétouan a dû certainement marquer une recrudescence des transactions ; mais aucune statistique ne permet de l'établir d'une façon positive et d'indiquer l'importance du bond qui se produisit dès lors, nous montrant par des chiffres l'écart entre les opérations avant et après. Aussi nous abstiendrons-nous d'en parler ici avec plus de développement, pensant devoir exposer le peu que nous en savons avec plus d'à-propos dans les chapitres qui traiteront de la situation économique à l'époque actuelle et dans ces dernières années. C'est en effet l'état actuel du commerce qui peut seul, à notre avis, éclairer ce que fut ce même état dans un passé tout récent.

Nous devons signaler seulement un marché intéressant passé par le Sultan peu avant 1859 [1], avec une compagnie musulmane. Celle-ci avait obtenu pour deux ans le monopole du commerce des peaux et des cuirs de Tétouan et aux environs au prix de 25 000 mithqal [2].

Les marais situés entre la mer et les montagnes sur la route de Ceuta étaient loués 40 000 douros (par an ?) par une entreprise qui se réservait ainsi le droit d'exploiter à son profit les sangsues dont ils étaient peuplés. Le montant de la location était versé aux mains du sultan [3].

1. Godard, *le Maroc*, p. 99.
2. 1 mithqal valait 10 onces de 0[fr],16 chaque.
3. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 98.

De plus, le territoire de Tétouan rapportait au trésor chérifien 70 000 douros d'impôts sur les cuirs. Un droit général de 1 pour 100 grevait les entrées et les sorties de toutes les marchandises ; les cires payaient 5 douros par quintal, les laines 3, le sucre et le café un douro ; les bœufs payaient 5 douros par tête, les chevaux 10, les poules 1 par douzaine et les oranges 1/2 douro par mille[1].

Ces chiffres proviennent des renseignements fournis au moment de la guerre par les journaux espagnols. Il est impossible d'en contrôler l'exactitude.

Les Européens, jusqu'à une date très voisine de nous, continuèrent à demeurer très peu nombreux. Avant la guerre avec l'Espagne, il devait y en avoir un très petit nombre seulement, car lorsqu'elle éclata, on citait comme une chose extraordinaire pour un Européen d'avoir pu pénétrer dans ce qu'on appelait « la cité sainte de l'Islam marocain » ; et Yriarte[2] nous parle, comme d'un fait rare, d'un Espagnol nommé *Ramon* qui, vivant depuis de longues années à Tétouan, « s'était acquis la confiance des Maures et allait et venait de Gibraltar à Tanger, de Tanger à Tétouan et dans les ports de l'empire, sans jamais être inquiété par qui que ce fût. » Il le qualifie de « espèce de renégat », sans que rien dans la suite de son récit puisse faire supposer que ce Ramon ait abandonné la religion catholique, ni les manières de vivre dans lesquelles il avait été élevé, bien au contraire. On ne peut donc conclure de là qu'il n'y avait à Tétouan que des Européens islamisés ; mais on peut croire qu'il était rare qu'il y en eût d'autres.

Nous les avons vus chassés d'ailleurs de la ville vers la fin du XVIII[e] siècle et c'est peu à peu seulement qu'ils purent y revenir à partir des alentours de 1788.

1. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 153.
2. *Op. cit.*, p. 225-226.

Alarcon parle aussi d'un Espagnol fixé à Tétouan depuis de longues années déjà au moment de la guerre. Marin dans sa jeunesse, il avait été envoyé par le gouverneur de Ceuta jusqu'à Tétouan pour voir s'il serait possible de nouer des relations commerciales avec les habitants, et si, notamment on pourrait s'y procurer des vivres pour la garnison dans de meilleures conditions que celles auxquelles on était tenu de se conformer alors en les faisant venir d'Espagne. Il avait échoué dans sa mission; mais se fixant dans la ville, Santiago, tel était son nom, avait acquis quelques biens. Vivant en bons termes avec la population et les autorités, il possédait trois barques qui faisaient le commerce, de belles maisons dans le quartier juif, des bestiaux, des chevaux et des jardins [1].

Enfin, Alarcon parle encore d'un Européen, mais renégat celui-là, un nommé Robles, ancien horloger de Cadix [2].

L'étendue de la ville continua d'augmenter dans les premières années du XIXe siècle. Tétouan subit alors quelques transformations importantes. La grande mosquée fut entreprise vers 1808 = 1223 de l'Hégire par Moulay Solaîmân : elle fut achevée, paraît-il, en une année [3]. De la même époque date le nouveau *Mellâh*, le quartier juif actuel. Il occupait avant une position très différente, puisqu'il se trouvait près du front Est du rempart entre *Bâb El-Jièf* et *Bâb El-Meqâbeur*, à l'endroit connu encore sous le nom de *Mellâh El-Bâlî* ; et c'est précisément lorsqu'il voulut construire sa mosquée, que le sultan Moulay Solaîmân transporta le quartier juif là où il est maintenant situé, trouvant son voisinage inconvenant pour le saint édifice.

1. *Op. cit.*, I, 252 et q. seq.
2. *Op. cit.*, II, p. 44.
3. Castellanos, *Historia de Marruecos*, p. 44.

La ville vit vers ce temps-là doubler le nombre de ses maisons ; c'est alors encore que s'édifia en grande partie toute cette partie qui se trouve comprise entre le *Mechouar* et *Bâb Et-Toût*[1].

Un cimetière européen existait déjà, mais en dehors de la ville, dans un petit champ sur le bord de l'Oued Martine, entouré de profonds fossés. Il servait à la fois pour les catholiques et les protestants. Alarcon, en le décrivant, réfléchit que les Musulmans étaient à cette époque plus tolérants en quelque manière que les chrétiens espagnols, puisque, si un Musulman était mort alors en Espagne, on n'aurait pu trouver cimetière pour l'enterrer[2].

Dans les années qui suivirent 1830, Tétouan reçut un afflux nouveau de population ; de nombreux musulmans algériens, chassés de leur pays par la conquête française, vinrent d'Alger, d'Oran, de Mostaganem, se fixer dans la ville[3]. Signalons seulement ici ce fait pour marquer sa place dans la série des événements ; nous aurons plus loin l'occasion d'y insister.

§ 2. — *Tétouan pendant la guerre hispano-marocaine*[4].

Dès leur entrée à Tétouan, les Espagnols prirent un certain nombre de mesures administratives[5]. Certaines étaient

1. Castellanos, *op. cit.*, p. 36-37.
2. *Op. cit.*, I, p. 265 et q. seq.
3. Alarcon, II, p. 141.
4. Alarcon, *Diario*, II, p. 213 à 217. — *Istiqçâ*, IV, p. 217-219. — Schlagintweit, p. 331-336.
5. Voici ce que dit Es-Selaoui relativement à la conduite des Espagnols vis-à-vis des habitants :

« Puis il se comporta avec les Musulmans d'une façon digne et respectable, sans lui faire subir aucune vexation, leur imposer de corvée, ni aucune obligation, avait de bons rapports avec eux. A ceux qui lui vendaient quelque chose, il leur payait le double de la valeur

imposées par les circonstances; mais d'autres semblaient au moins prématurées[1].

Nous avons dit que le commandement de la ville avait été confié au général *Diego de los Rios* qui l'occupait avec 8 bataillons; il avait sous ses ordres un major et 3 aides de camp. Une compagnie était établie à chaque porte, une autre dans les forts et poudrières. Un bataillon chargé de faire les rondes était installé, partie sur la grande place, partie dans l'ancien palais du pacha. D'autres troupes logeaient au Mellâh ou dans les quartiers arabes. La ville était divisée en 4 cantons ou districts militaires.

On choisit dès l'abord des veilleurs de nuit (*serenos*) parmi les Tétouanais; accompagnés de patrouilles de soldats, ils parcouraient les rues pour veiller à la tranquillité. On installa dans le même but des corps de garde dans les maisons abandonnées et les mosquées. Comme on craignait encore les mines, on fit défendre d'allumer du feu pendant les quatre premiers jours sous peine des châtiments les plus sévères; c'est l'*Istiqçâ* qui donne ce renseignement[2]; nous n'en avons trouvé trace nulle part ailleurs. On nomma des chefs de quartiers dits *padrones*.

L'État-Major dressa le plan de la ville[3]; on donna des

et leur faisait faire des bénéfices. Il en est de même avec les gens des villages environnants, de telle sorte que les gens vinrent au marché à l'endroit connu sous le nom de Koudio El-Medfa en dehors de Tétouan. La nouvelle se répandit dans les tribus montagnardes. Ils y accoururent et les gens faisaient des bénéfices. » *Istiqça*, IV, p. 218.

1. Mais il faut tenir compte de la conviction où se trouvait toute une partie de l'Espagne que la ville lui demeurerait. G. de Lavigne écrit en mars 1860 (p. 147) : « La presse espagnole continue d'affirmer que Tétuan sera conservé, et le général Rios, qui y exerce le commandement, en complète l'organisation et la transformation de manière à prouver que la conquête est définitive. »

2. Alarcon, *op. cit.*, IV, p. 218.

3. Ce plan figure dans l'Atlas de la guerre à l'échelle du $\frac{1}{2500}$; mal-

noms aux rues, aux portes, aux bastions. Ceux-ci reçurent les noms des personnes de la famille royale, les rues ceux des bataillons ou des lieux où l'armée avait combattu pendant la campagne. Les portes furent appelées *porte de Tanger (Bâb En-Nouâdeur ?)*, *p. du Cid*, *p. de la Victoire*, *p. de la Reine*, *p. des Rois catholiques*, *p. Alfonse XII*. La grande voie qui des *Haddâdîne* conduit à *Bâb El-Meqâbeur*, s'appela *Cantabria*; la Meçalla s'appela la *Luneta* et le Feddân *Place d'Espagne* [2].

On dénombra les maisons, qu'elles fussent vides ou occupées; des édits furent publiés concernant le respect de la propriété. On fit le recensement des habitants avec leur

heureusement très peu des édifices publics de Tétouan, mosquées, par exemple, etc., y sont indiqués. Quant à cet *Atlas de la guerra de África*, dont nous n'avons pu donner mention détaillée antérieurement, faute de l'avoir alors entre les mains, voici un court exposé de son contenu et de sa facture. Le titre complet est *Atlas histórico y topográfico de la guerra de África 1859-1860*. Il fut publié par le corps de l'état-major au ministère de la guerre. C'est un grand album oblong de 52 × 70 sur 3 centimètres d'épaisseur environ. Il comprend : 1° des documents extraits du journal des opérations (5 pages), et des tableaux divers (5 pages) : 2° 16 cartes au $\frac{1}{50\,000}$ et au $\frac{1}{20\,000}$, 4 feuilles de plans, détails, types de fortifications tentes, campement, matériel, etc. : 3° des panoramas dessinés sur le terrain par des officiers d'état-major, surtout par le commandant Velasco, amplifiés et lithographiés à deux teintes, par *J. Dosson*, à Madrid. Ce sont de forts beaux tableaux. Il y en a douze.

2. Citons encore *Calle de Llerena* (grande rue d'entrée du Mellâh), *Plaza de Sevilla* (El-R'arsa), *Calle de Chiclana* (El-Haddâdîn et leur suite), *Calle de Barbastro* (Zanqat qaïd Ahmed), *Calle de Zaragoza* (Zanqat Jèma El-Kebîr, entre la grande mosquée et Jèma' Sidi Es-Sa'idi), *Calle de Bilbao* (El-Meçda' à Sidi 'Ali El-Yisfi), *Calle del Rey* (Tarrâfîn), *Calle de Álava* (partie de Es-Souiq allant vers Séquia El-Foûqiya), *Calle del Moncayo* (partie de Es-Souiqa allant vers Jèma'-Jdida), *Calle de Ceuta* (Et-Tannâna), etc.

nom et leur âge approximatif, celui des armes qu'ils possédaient. Un édit avertit les Tétouanais qui avaient abandonné leurs immeubles, d'avoir à les réintégrer dans un délai de sept jours, dit l'*Istiqçâ*[1], — délai qui fut prolongé à deux reprises, — faute de quoi l'État se les approprierait. On fit aussi l'inventaire des biens religieux, des habous ou biens de main-morte. Un service des hypothèques étudia les questions relatives à la propriété, les titres furent examinés au point de vue juridique.

El-Hâdj ben Abaïr fut mis à la tête des Musulmans comme *alcalde*, et *Lévi Cases* à la tête des Juifs en même qualité ; un conseil municipal de six Juifs et six Musulmans se partagea diverses attributions. Abaïr, déjà agent consulaire d'Autriche et de Danemark, se montra aimable et complaisant ; mais il remplit ses fonctions avec une parfaite indolence. Très docile en apparence, n'opposant jamais aucune résistance, il n'était pas, par contre, exempt de toute hypocrisie, dit Schlagintweit[2].

La voirie fut aussi l'objet de plusieurs mesures. On enterra 70 cadavres abandonnés dans les maisons et dans les rues : c'étaient ceux des victimes des troubles qui avaient précédé l'entrée des Espagnols. L'éclairage public fut d'abord assuré par les soins de l'armée ; quelques jours après, chaque groupe de dix habitants fut chargé de subvenir à l'entretien d'une lanterne qui devait rester allumée jusqu'à dix heures du soir. Aux Juifs, qui demandaient du pain, on accorda une peseta par jour, à charge par eux de nettoyer les rues ; on facilita leur tâche en leur prêtant des charrettes, des bêtes de somme, des chameaux. On fit des canaux pour l'écoulement des eaux ; l'abattoir fut transféré dans un endroit mieux situé au point de vue hygiénique,

1. IV, p. 218.
2. Schlagintweit, p. 332.

en dehors de la ville. Des ambulances, des hôpitaux provisoires furent installés pour les Chrétiens, les Musulmans et les Juifs [1].

Diverses assemblées, composées de Musulmans, de Juifs et de Chrétiens, réglèrent les questions relatives au tarif des divers produits, qui fut fixé pour éviter les abus, ainsi que le change des monnaies; et l'on mit à la disposition du public un tableau en trois langues avec la valeur comparative des diverses monnaies espagnoles et marocaines. D'autres assemblées étudiaient le système des droits, des tarifs et compulsaient les volumineux livres de la douane.

Les montagnards des environs furent invités à venir vendre leurs produits en toute sûreté. Le marché fut installé dans la rue de *Albuera* [2], près d'une porte de la ville, afin que les soldats de tous les camps pussent faire commodément leurs achats; mais il dura peu, les montagnards ayant cessé de venir en ville après la rupture des négociations de paix.

Des modifications, d'un autre ordre, avaient lieu en même temps; le maréchal fit démolir une partie des maisons attenantes aux remparts; il employa une dizaine de jours à cette besogne [3] La mosquée du Feddân fut transformée en église [4]; après quelques travaux, elle fut bénie,

1. Il y avait deux hôpitaux : *Hospital central*, dans l'actuelle *caserne du Mechouar* et dans *Dâr El-Teqa*, c'est-à-dire à l'angle N.-E. du Mechouar, au tournant des *Haddâdîn* ; et *Hospital de la Reina* au bout de Zanqat Ej-Jénouî, rive Ouest de celle-ci, un peu plus bas que l'endroit où débouche *Darb Riadh Khtîb*, au tournant. Des baraquements pour les ambulances furent élevés par le génie dans les jardins situés entre le rempart, Sidi Es-Sa'îdi et Bâb Ej-Jièf (Puerta de Alfonso VIII).

2. C'est-à-dire à *Soûq El-Foûqî*, près de *Bâb El-Meqâbeur (Puerta de la Victoria)*.

3. *Istiqçâ*, IV, p. 218-219.

4. Cette consécration du culte catholique devait être provisoire.

ouverte au public, et le dimanche 11 février, une messe solennelle y fut célébrée; on y chanta le *Te Deum;* le *Père Sabatel* prononça un grand sermon en présence de toutes les autorités militaires et des aumôniers[1]; après la cérémonie, les troupes défilèrent devant le maréchal et celui-ci rendit la liberté à de nombreux prisonniers[2]. La nouvelle église fut appelée *Nuestra Dama de las Victorias.*

Les autres mosquées furent épargnées, au dire des auteurs européens. Cependant l'*Istiqçâ* prétend le contraire[3]; d'après Es-Selaoui, la mosquée du Pacha aurait été transformée en magasin pour le riz et l'orge (mais nous venons de voir qu'elle avait été consacrée au culte catholique); on aurait fait un dépôt de galettes de la mosquée de la Qaçba[4] et du tombeau de Sidi 'Abdallah El-Hâdj une poudrière[5]. Schlagintweit dit aussi, mais sans spécifier qu'il s'agit des mosquées, que certains monuments furent transformés en magasins, des palais en ambulances et certains pâtés de maisons en casernes[6].

car on avait choisi pour l'élévation de l'église et du consulat, dans l'avenir, le terrain de El-Hâdj El-Lebbadi, à l'angle S.-O. de la ville.

1. Il s'agit de *Jèma' El-Bacha.*

2. Alarcon, II, p. 157.

3. *Istiqçâ,* IV, p. 218.

4. Le fait est exact au fond. L'Atlas de la guerre indique des magasins d'administration à la place de ladite mosquée. — D'autres magasins d'administration furent établis à Soûq Ez-Zraa (avec les fours), dans le Mechouâr, dans le bâtiment qui fait face au palais du pacha, dans les baraquements, sur le *Riâdh R'otteis.*

5. La disposition des poudrières et parcs militaires était la suivante: *Parc d'artillerie,* à côté de Bâb Et-Toût, au N. de celle-ci, sur la rive de *Riâdh R'otteis,* entre celui-ci et la *Calle de Algeciras* (Hâmmâm El-Qadi); *Parc de génie* dans l'ancienne médersa, *Plaza de Sevilla* (El-R'arsa), la poudrière dans la Qaçba.

6. Le palais de l'empereur et celui du pacha étaient affectés au général en chef; la *douane* actuelle servait de résidence au gouverneur militaire; les bureaux de l'état-major se trouvaient au fond de *El-Ouçaa,* à l'angle N.-O., et le long de la route qui y fait suite. — La

On installa pour la troupe un manège, un terrain de jeux, un casino, un théâtre; partant des abords de Bâb Et-Toût, en dehors de la ville, à peu de distance des murs, et parallèlement à leur direction générale, on traça enfin une voie très large, destinée à servir de promenade, et qui venait aboutir par un rond-point en terrasse sur le front de la falaise qui borde la vallée [1].

Les murs de la ville furent mis en état de défense; des batteries furent armées et montées, des ouvrages accessoires de fortification établis près des portes [2]; nous avons indiqué ce qu'il en reste en décrivant la ville. Des ruelles furent transformées en rues, des rues élargies. Une partie de ces travaux était certes nécessaire pour faciliter les communications [3]. Le Feddân fut un peu nivelé pour servir de place d'armes [4].

prison, à l'angle S.-E. du Feddân, contre Bâb Er-Rouâh, les Tarrâfîn et la grande rue du Mellâh.

1. Le casino était contigu à l'O. de la mosquée du pacha; le théâtre, en planches, était contigu à Bâb Er-Rouâh, au Nord de celle-ci. Le manège occupait la place de *Riâdh El-R'ofiânî*; le champ de jeux (balle, barre, boules), celle de l'abattoir actuel.

2. D'après l'Atlas de la guerre, ces ouvrages comprenaient : la murette de briques et une lunette en terre revêtue de fascines, dont les restes se voient à Bâb Er-Remoûz, le réduit en briques de Bâb Et-Toût, des redans en terre, au front Est, un peu au S. de Bâb Es-Sa' ida, puis au coude du rempart entre cette porte et Bâb Ej-Jièf, puis immédiatement à côté de Bâb El-Meqâbeur, au Sud.

3. Parmi les voies ouvertes en totalité ou en partie citons : *Calle de Luchana* (de la R' arsa aux Tarrâfîn directement), ouverte en totalité ; *plaza de Pamplona* (Soûq El-hoût), entièrement ; *calle del Rey* (Tarrâfîn), en grande partie ; *plaza de Sevilla* (El-R'arsa), en partie ; une grande partie des rues qui forment le chemin de ronde sur le front Sud de la place.

4. Devant l'église, anciennement et actuellement Jèma' El-Bacha, on prépara une sorte de terre-plein soutenu par un mur de maçonnerie, d'où l'on dominait la place et où l'on accédait par une rampe aboutissant en son milieu.

Plus tard, on établit une ligne télégraphique rejoignant la ville à la Douane. Le bureau se trouvait dans une maison voisine de la mosquée, sur le Feddân[1]. L'imprimerie de l'armée fut installée dans le Mechouâr, certaines personnes disent avoir pu lire naguère encore le mot de « *Imprenta* » sur la porte du local qu'elle occupait. — Puis on entreprit une route[1] ainsi qu'un petit chemin de fer allant à l'embouchure du Martine. Des tronçons de route subsistent avec les ponts faits pour le passage du Rio Alcantara. Ce fut longtemps la seule du Maroc ; celle du cap Spartel l'a remplacée de nos jours ; mais la route du Martine devait la surpasser dans cette prérogative, car elle avait été plantée d'arbres qui n'eurent malheureusement pas le temps de grandir. Le chemin de fer fut, au moins momentanément, ou bien dut être, en projet, pourvu d'un matériel prêté par les lignes de Cordoue à Séville, Séville à Cadix et Madrid à Alicante[2].

Mais, malheureusement aussi, lorsque les montagnards, excités à continuer la guerre avant la bataille d'Ouedr'as, eurent cessé d'apporter des denrées, du bois, du charbon, il fallut, pour se procurer du combustible, prendre la charpente des maisons de quartiers entiers. De là les ruines qui se voyaient naguère encore et celles qui se voient même aujourd'hui dans certaines parties de la ville, et que la plupart des auteurs européens ont attribuées à un bombardement[3]. Nous savons que celui-ci n'a jamais existé, si ce n'est dans leur imagination.

1. Au bord N. du Feddân, à l'O. de Jèma' El-Bacha dont le séparait le casino.

2. G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 113.

3. « Leurs ruines se dressent encore, témoins muets de la guerre. Partout où va le visiteur, toute chose vient forcément lui rappeler ces maux, et le Maure a fréquemment l'occasion de remarquer avec amertume : « Autrefois ceci ou cela était beau, mais depuis la guerre… ! » Budgett Meakin, *The Land of the Moors*, p. 145.

Les travaux cependant n'étaient pas toujours dirigés avec toute la sollicitude voulue. On démolissait plus vite qu'on ne reconstruisait, et, le premier enthousiasme passé, on se dégoûtait assez vite de la tâche entreprise. Les décombres de bien des maisons entravèrent les communications ou même les empêchèrent pendant longtemps, allant précisément à l'encontre du but qu'on s'était proposé. Il en fut de même de la route, si nécessaire cependant, pour relier rapidement l'armée à la Douane; elle fut abandonnée sans être finie; les travaux du chemin de fer furent sans doute abandonnés aussi, car à la conclusion de la paix, les transports continuaient à se faire, comme dans les premiers temps, à dos de mulet, dit Schlagintweit. Seuls les ouvrages de fortification, l'aménagement des ambulances et la mise en état de l'église furent activement poussés et menés à bien promptement.

Entre temps, des boutiques, des magasins, des cafés s'ouvraient avec des restaurants; l'un d'eux, tenu par un Espagnol fixé depuis longtemps dans la ville, Ramon, était installé dans la maison d'Achach[1]. Cette maison formait une sorte de colonie mixte, où se coudoyaient quelques officiers supérieurs, des artistes et des littérateurs installés dans ce logement jusqu'à la reprise des hostilités. Elle servit aussi d'habitation au diplomate venu pour négocier la paix, *Merry y Colon*[2].

Les marchands et les industriels qui s'étaient installés d'abord au Martine, vinrent s'établir à Tétouan quand l'armée espagnole y eut pénétré[3]. Des négociants de Barcelone et de Malaga avaient ouvert dans la ville des magasins où s'entassaient des étoffes et des vêtements confec-

1. Yriarte, p. 226.
2. Yriarte, p. 223.
3. G. de Lavigne, p. 112.

tionnés, dont l'armée éprouvait un certain besoin [1]. — Des Français étaient accourus d'Algérie pour monter des hôtelleries, des restaurants : mais tout cela si hâtivement, avec si peu de soin, que tout était fort mauvais, quoique fort cher; et, suivant l'expression de Schlagintweit [2], on ne voyait des marchandises françaises que le rebut, de la cuisine française que les choses les moins appétissantes [3]. Néanmoins tous, à l'armée, se trouvaient trop heureux d'en profiter, trop heureux de se donner ainsi l'illusion des usages européens. Ces tentatives commerciales furent favorisées par l'annonce, faite le 18 janvier, que la baie de Tétouan était port franc au sens le plus large du mot et pour toutes les nations, à dater de ce jour.

Tétouan devint, pendant quelque temps, le but de voyages de plaisir entrepris par les habitants des villes maritimes du sud de l'Espagne. « De Malaga, de Cartagène, d'Alicante, d'Alméria, la traversée se fait en peu d'heures, écrit Lavigne, et de l'embouchure du rio Martin jusqu'à la ville, le chemin de fer, rapidement construit sur la berge du fleuve, est en pleine activité [4]. »

Mais, en même temps que les Espagnols s'efforçaient de modifier en la ville ce qui leur paraissait défectueux, à tort ou à raison, en même temps qu'ils entreprenaient, à côté de cela, un certain nombre de travaux d'une incon-

1. G. de Lavigne, p. 148.
2. Schlagintweit, *op. cit.*, p. 335.
3. Il y avait eu déjà une *Fonda francesa* au Martine (Alarcon, I, p. 270).
4. G. de Lavigne, p. 112-113. Et ailleurs, du même (p. 131-132) : « Cela n'empêche pas les trains de plaisir de Madrid à Tétuan, par le chemin de fer d'Alicante. L'un des bateaux à vapeur de la Compagnie Lopez a conduit, l'autre semaine, trois cents curieux à qui il a suffi de quatre jours pour cette visite. L'Espagne, et ses nouvelles possessions du Nord de l'Afrique, seront, cette année, le but des excursions de presque tous les touristes de l'Europe. »

testable utilité, ils inauguraient encore à Tétouan le mode moderne par excellence de la publicité et de la discussion des affaires publiques en fondant le premier journal qui ait vu le jour au Maroc.

« Cette manifestation de la pensée écrite dans le foyer de l'Islamisme, cette prise de possession au nom de l'idée et des lumières, ne manquaient certes pas de quelque grandeur; c'était peut-être jeter le gouvernement dans un certain embarras, puisque c'était une affirmation de plus en faveur de la conservation de Tétouan ; mais, comme Alarcon ne voyait là dedans qu'un symbole et qu'une idée poétique, la grande figure de la guerre civilisatrice portant dans un pli de sa robe une presse de Gutenberg et une pile de Volta, et appuyée sur une croix, personne ne chercha dans cet essai une pensée officielle ni même un service officieux rendu au gouvernement.

« L'*Écho de Tétouan*, tiré à quelques centaines d'exemplaires, envoyé à tous les journaux d'Espagne, lu par l'armée tout entière, acquit en peu de jours une célébrité immense, et dans notre pauvre bureau de rédaction, avec un administrateur qui était à la fois chroniqueur de la guerre, correspondant des journaux, soldat, rédacteur en chef, metteur en pages, prote et correcteur, il fut impossible de répondre aux abonnés d'Espagne qui se faisaient inscrire en masse[1]. »

On jugera du style enflammé de cette feuille et de l'idée qui lui avait donné naissance par l'extrait suivant du premier article[2].

« En prenant aujourd'hui la plume pour rédiger les premières lignes de cet humble journal, la plus douce émotion s'empare de notre âme et un ineffable sentiment d'orgueil

1. Yriarte, p. 229.
2. *Ibidem*.

et d'allégresse nous arrache des larmes d'enthousiasme et de joie.

« Au nom de Dieu et en celui de notre chère Espagne, dans notre belle langue castillane, sous la bannière triomphante de Jésus-Christ, que le premier journal de l'Empire du Maroc sorte aujourd'hui à la lumière et que l'immortel Gutenberg tressaille dans sa tombe en voyant la parole imprimée traverser ces horizons, pâle étoile aujourd'hui puisque c'est ma pauvre intelligence qui lui donne la lumière, mais qui un jour arrivera à être un brillant foyer de vérité qui répandra de splendides rayons d'amour et de justice dans l'esprit ténébreux des Africains!

« Mais ce n'est pas nous, agents aveugles et instruments de fatalité du sublime esprit qui anime aujourd'hui notre mère patrie ; ce n'est pas nous qui devons nous enorgueillir de la nouvelle conquête que réalise la civilisation de l'Europe, en plantant sa chaire sur le territoire qui, hier encore, appartenait au Maroc ; c'est l'Espagne dont le front doit ceindre un si noble laurier, l'Espagne qui, en peu de temps, avançant de campement en campement, traînant toujours la victoire avec elle, a fait passer le détroit de Gibraltar aux grandes merveilles du dix-neuvième siècle, aux plus sublimes conquêtes du progrès, aux œuvres les plus prodigieuses de la liberté, le télégraphe électrique, la vapeur et le chemin de fer, et qui aujourd'hui dresse une presse sur les vieux manuscrits des bibliothèques de Tétouan ; l'Espagne qui, au milieu de lacs de sang, de nuages de poudre, de monceaux de cadavres amoncelés par la peste, de tourmentes et de naufrages, a donné au peuple marocain l'exemple de la charité et de la noblesse, de la générosité et de la largesse, de la tolérance pour tous les rites et toutes les religions, du respect pour la propriété et des usages de piété à l'égard du vaincu, d'amour pour celui qui souffre, d'admiration pour le courage malheureux, et qui, profitant des courts intervalles où se taisait la voix

du canon, a fait entendre les paroles persuasives de la presse, et, passant l'épée d'une main à l'autre, combat avec les armes de la raison sous la bannière parlementaire qui couvre de ses plis les Musulmans vaincus. Du reste, cette feuille peut mourir demain ou être suspendue, car le clairon de la guerre peut résonner et nous appeler à de nouvelles luttes ; peut-être aussi son second numéro se publiera-t-il loin de Tétouan, sous une tente de laine, dans le douar d'un pasteur maure ou dans quelque ville du Maroc, mais de toute façon le fait reste consigné ; le but est tracé, la presse renaîtra de ses cendres sur ces plages, et poètes, publicistes, savants et philosophes peuvent faire honneur à Tétouan dans un temps plus ou moins reculé. Que leur souvenir et leur estime soient l'unique récompense à laquelle nous aspirons en offrant au public cet humble témoignage de notre amour pour l'Espagne ! »

Le journal tout entier n'était pas écrit dans un ordre d'idées aussi élevées ; la *Gazetilla* ou colonne des faits divers contenait des nouvelles telles que celle-ci : « On vient de découvrir dans le quartier juif[1] une femme qui trouve le moyen de blanchir les chemises ; quand le linge est arrivé, grâce à un procédé aussi simple qu'ingénieux, à un état de blancheur satisfaisant, au moyen d'un instrument de fer soumis quelque temps à l'action du feu, elle arrive à donner à la toile une raideur et un poli extraordinaires. Nous compléterons notre renseignement en annonçant qu'elle n'exige qu'un salaire bien modique et qu'elle se contente d'un réal pour chaque chemise. »

« Ce fait divers assez badin avait son éloquence, ajoute Yriarte, car depuis notre départ de Ceuta une chemise blanche était un événement et une chemise empesée un mythe. » Il y avait aussi une partie consacrée à enregistrer

1. Yriarte, p. 230-233.

sommairement les travaux faits par les Espagnols depuis leur entrée dans la ville[1].

Le premier numéro du journal parut le 1er mars 1860 ; ce fut aussi le dernier ; le temps manquait à Alarcon pour le rédiger ; « ensuite les presses portatives de l'état étaient employées pour le service de l'état-major général : il est regrettable que toutes les souscriptions qui arrivaient en masse n'aient pas pu être recueillies ; c'eût été une affaire sérieuse pour celui qui aurait entrepris la publication permanente de l'*Écho de Tétouan*. Des lettres arrivaient de toute part ; l'un voulait être courtier sans rétribution, uniquement pour coopérer à l'œuvre ; celui-ci offrait le papier ; celui-là voulait envoyer une presse[2]. »

Au milieu de toutes ces transformations, Tétouan parut d'abord avec une vie nouvelle et plus intense. Les uniformes espagnols mêlés aux vêtements d'un caractère si particulier des Musulmans et des Juifs, le bruit des troupes, le passage des chameaux, des mules lourdement chargés lui communiquaient une animation pittoresque. Aux coins des rues, les simples d'esprit, les mendiants désœuvrés psalmodiant des prières, faisaient contraste ; la voix des muezzins coupait la journée de ses appels mélancoliques et marquait les heures[3].

Mais certains quartiers demeuraient silencieux, et bientôt les immondices reprirent presque partout possession des rues, malgré les belles résolutions de propreté du premier moment, malgré les soins donnés à la voirie dans les pre-

1. Le journal d'Alarcon « annonce... que Madame la duchesse de Tétuan est venue rejoindre le général en chef... L'*Echo* dit encore que la compagnie dramatique de Cuidad Réal a demandé au général Rios l'autorisation de venir donner des représentations à Tétuan. » G. de Lavigne, p. 148-149.

2. Yriarte, p. 233.

3. Schlagintweit, *loc. cit.*

miers jours. Tétouan redevint bien vite la ville arabe, malgré tout : avec le temps l'animation diminua, les bruits se calmèrent[1].

Enfin, après la rupture définitive des pourparlers, quand les Marocains de la campagne cessèrent de venir à Tétouan, la solitude se fit. Plus que jamais, après le coup de canon du coucher du soleil, quand, les portes de la ville fermées, tous rentraient chez eux, à la nuit tombante, il devenait dangereux de parcourir les rues obscures, désertes et tristes. Le silence n'était plus troublé que par le coup de feu de quelque sentinelle, tirant sur un maraudeur qui cherchait à la surprendre à l'abri des broussailles. Et les Espagnols purent comprendre alors que leurs efforts étaient destinés à demeurer stériles. La ville était sinistre ; les Juifs faisaient courir le bruit que les Musulmans étaient cachés dans les maisons ; on voyait de temps à autre revenir quelques familles qui repartaient aussitôt après avoir chargé ce qu'une première fois elles n'avaient pu prendre. La haine éclatait, « haine à mort : les paroles de conciliation n'étaient nullement entendues ; il vint un jour où les seuls habitants furent les Juifs et quelques Tétouanais soupçonneux qui semblaient rester dans leur ville uniquement pour donner à leurs compatriotes des nouvelles de l'occupation[2].

« Proclamations, écrits, recensement des maisons pour garantie de la propriété, respect de la religion et des coutumes, rien n'y fit. Le peu de Maures restés dans leurs foyers nous regardaient d'un air féroce et ce fut chaque jour quelque alerte. Quand on se relâchait des précautions à prendre, un meurtre ou une attaque venaient rappeler qu'on habitait un pays ennemi et qu'il fallait veiller. » En face, pourtant, les Tétouanais affectaient l'indifférence pour

1. Yriarte, p. 230-233.
2. Yriarte, p. 205.

tout ce que faisaient les Espagnols; « l'ennemi n'existait pas pour eux. Le remarquer et lui rendre hommage, ç'eût été constater l'état d'asservissement où la ville était plongée et reconnaître le vainqueur. Aussi, lorsqu'un Espagnol venait au-devant d'un Maure, celui-ci l'évitait; on sentait que c'était une souffrance pour lui de rencontrer cet être d'un pays différent, d'une autre religion[1]. »

§ 3. — *Tétouan pendant l'occupation espagnole après la guerre.*

Les travaux entrepris pour la transformation de Tétouan pendant que l'armée d'expédition l'occupait, continuèrent d'abord lorsqu'elle fut partie, laissant à la division d'occupation le soin de garder la ville. Mais dès le jour où le traité fut ratifié, les Marocains réclamèrent contre les changements opérés par le général Rios[2]. « Ce n'est plus une conquête, disait Muley-Abbas, c'est un gage; ce n'est pas votre propriété, c'est notre ville; elle nous reviendra demain; laissez-la telle que nous vous l'avons confiée. » En conséquence les travaux furent arrêtés un instant; « mais les chaleurs et l'épidémie survenant » obligèrent à « continuer une œuvre d'assainissement et d'amélioration d'où dépendait le salut de l'armée[3] ».

Il est certain seulement qu'on mit plus de discrétion dans l'œuvre entreprise[4]. Malgré tout, le souci de la santé

1. Yriarte, p. 207.
2. G. de Lavigne, p. 183.
3. *Ibid.*
4. « Tétouan ne devant pas rester à l'Espagne, on a arrêté les démolitions un peu intempestives que le général Rios y avait entreprises, dans le but d'ouvrir des voies à l'Européenne au milieu du dédale des ruelles arabes. Muley Abbas est intervenu lui-même pour

publique n'était pas, probablement, le seul mobile du gouverneur dans cette œuvre, car, nous le verrons bientôt, un grand nombre de personnes en Espagne étaient persuadées que Tétouan demeurerait colonie espagnole. « Cette frayeur des Maures, écrivit de Lavigne[1] en août 1860, de voir les vainqueurs s'établir en maîtres dans cette conquête de *convention*, s'est manifestée dans deux circonstances notables. La transformation, peut-être impolitique, d'une mosquée en chapelle catholique, qui a soulevé des colères de nature à devenir fatales aux occupants, s'ils cessaient un jour d'être sur leurs gardes ; puis l'établissement d'un cimetière chrétien. Ces deux circonstances ont été l'objet d'une correspondance dans laquelle se laissent voir les préoccupations du gouvernement impérial. Le commandant militaire de Tétouan, pour préserver le nouveau cimetière de toute violation, avait offert d'en acheter le terrain, afin qu'il pût rester propriété de l'Espagne, même après l'occupation : mais les Maures ne peuvent consentir à voir leurs ennemis rester maîtres d'une parcelle de ce sol, d'où ils se hâteront d'effacer aussitôt que possible leur souvenir. Muley-Abbas s'est donc empressé de déclarer que l'empereur lui-même indemniserait les propriétaires du terrain, et qu'il placerait les sépultures espagnoles sous sa protection directe, ainsi

mettre un terme à cette profanation de la ville sainte. L'église redeviendra mosquée ; la porte du Cid reprendra son vieux nom et il y aura sans doute dans l'esprit des habitants quelques haines de plus, à l'adresse des vainqueurs qui ont osé toucher à l'arche sainte.

« Au milieu des offres auxquelles avaient donné lieu les succès de l'armée, nous avions remarqué celle d'un fabricant de faïences de Malaga, qui, huit jours après la prise de Tétuan, demanda au général en chef la liste des nouvelles dénominations des rues et des places de la ville, afin de faire fabriquer des plaques destinées à conserver ces noms d'une manière indélébile. Que va devenir l'œuvre patriotique du faïencier de Malaga ? » G. de Lavigne, *op. cit.*, p. 171-172.

1. P. 183-184.

que sous la responsabilité personnelle du futur alcaïde de la ville[1]. »

La mission des Franciscains espagnols, chassée de Tétouan vers la fin du XVIII[e] siècle, y reparut en 1860, dès la conclusion de la paix. Partout, au Maroc, l'ordre avait pris de l'extension d'ailleurs, sauf ici ; avant même la guerre hispano-marocaine le monastère de Chipiona, près Cadix, fournissait des recrues[2]. Lorsque la guerre éclata, les pères furent obligés de quitter leurs établissements de Mogador, Mazagran, Casablanca et Tanger ; mais certains d'entre eux suivirent l'armée espagnole en soignant les blessés. Il était naturel que les directeurs de l'ordre, tout dévoués aux soins réclamés par l'importance croissante de celui-ci, profitassent de la paix pour rétablir le siège d'une de leurs plus anciennes fondations. Les travaux pour la construction de l'église de la mission furent repris : ils étaient abandonnés, nous le savons, depuis la fin du XVIII[e] siècle ; ils coûtèrent plus de 3 millions de réaux (750 000 pesetas), qui furent fournis par la commission des saints lieux de Jérusalem (*Comision general de los Santos Lugares de Jerusalen*). Elle remplaça celle qui avait été si intempestivement[3] établie dans la mosquée du Pacha ; on lui donna le même nom, *Nuestra Dama de las Victorias*. Certains établissements religieux espagnols lui firent des dons magnifiques.

La prise de Tétouan avait encore marqué le retour dans la ville d'un consul d'Espagne, « et les autres États euro-

1. Cette question du cimetière faillit avoir un épilogue. Il y a quelques années un comité se forma en Espagne pour transporter à Ceuta les ossements des soldats morts à Tétouan pendant la guerre et pour élever une pyramide sur leur tombe. Mais, après avoir réuni une somme assez ronde, ce comité laissa le projet sans exécution.

2. Budgett Meakin, *The Moorish empire*, p. 327.

3. Castellanos, *Historia de Marruecos*, p. 40-41.

péens ont largement profité de la présence de ce fonctionnaire », écrivaient Hooker et Ball un peu plus tard[1].

§ 4. — *Tétouan depuis la fin de l'occupation espagnole.*

Dès que, le 2 mai 1862, les Espagnols quittèrent définitivement la ville, les Musulmans s'empressèrent d'anéantir tout vestige des transformations opérées par leurs ennemis. Les lanternes furent brisées, les noms des rues effacés, les arbres plantés sur la route arrachés. Il fallait supprimer toute trace du séjour du vainqueur[2]. Mais s'il était relativement facile d'en effacer les traces matérielles, il n'en était pas de même de l'impression faite au cœur des habitants eux-mêmes, fût-ce malgré eux, par ce premier établissement de l'Europe moderne dans l'archaïque séjour d'un monde figé dans le passé. La prise de Tétouan par l'Espagne avait ouvert toutes grandes les portes de la ville aux Européens. Beaucoup y étaient venus à la suite de l'armée; beaucoup, sans doute, partirent avec elle, mais quelques-uns aussi demeurèrent et d'autres vinrent par la suite. Il y a quelque vingt ans, ils formaient encore seulement un petit groupe.

« Les charges qui incombent au consul d'Espagne ne peuvent être lourdes, car peu d'étrangers visitent encore Tétouan aujourd'hui », écrivent en effet Hooker et Ball en 1878[3]; mais depuis leur nombre n'a cessé de s'accroître.

On pouvait effacer le nom des rues, arracher les arbres: l'élan était donné. Dans les vieux quartiers éventrés, les

1. *Journal of a tour*, p. 40.
2. Budgett Meakin, *The Land of the Moors*, p. 144. — L'auteur fait remarquer en note que c'est à peu près ce qui arriva pendant et après l'occupation simultanée de Cantow par les Anglais et les Français.
3. *Journal of a tour*, p. 40.

Juifs d'abord, puis les Espagnols, enfin les Musulmans eux-mêmes allaient élever des constructions nouvelles sur le modèle de celles que l'on rencontre dans les villes du Sud de l'Espagne. Une mission évangélique protestante était créée peu après (1887)[1].

Dans ces dernières années, en avril 1898, le baron *Schenk de Schweinberg* était envoyé par l'Allemagne auprès du Sultan ; certains journaux parlaient alors de la construction de batteries par des ingénieurs allemands à l'embouchure de la Moulouya ainsi qu'à celle de l'Oued Martine[2].

Cela ne s'est point fait, sans doute; mais cela peut se faire, cela fut sur le point de se faire. Tétouan porte au cœur l'indélébile empreinte de sa défaite et de l'invasion européenne, commencée par la force, continuée par la paix : rien ne l'effacera. Félicitons-nous seulement que, discrète encore, comme nous l'avons dit une première fois, elle nous ait laissé subsister l'image encore bien reconnaissable et bien nette d'une vieille ville andalouse musulmane.

A. Joly.

1. Budgett Meakin, *The Moorish empire*, p. 327.

2. Bomanin, *La Question du Maroc*, p. 109. — C'était la seconde fois qu'il était question d'augmenter les défenses du pays; la première fois, même, un commencement d'exécution avait suivi; car Moulay Mohammed, à la fin du XVIII[e] siècle, avait fait venir de Constantinople des fondeurs et des canonniers pour monter à Tétouan une fabrique de bombes ; mais la durée de cet établissement fut éphémère. Cf. Godard, *le Maroc*, p. 79.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT
1906

BUREAU

Président :

M. E. Étienne, Vice-Président de la Chambre des Députés.

Vice-Présidents :

M. Bayet, Directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique.

M. G. Louis, Directeur politique au Ministère des Affaires étrangères.

Secrétaire, Délégué général, Trésorier :

M. A. Le Chatelier, Professeur au Collège de France.

MEMBRES

M. Barbier de Meynard, Membre de l'Institut.
M. R. Basset, Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger.
M. A. Bernard, Maître de conférences à la Sorbonne.
M. P. Bourde, ancien Directeur des Contrôles en Tunisie.
M. R. Cagnat, Membre de l'Institut.
M. H. Derenbourg, Membre de l'Institut.
M. P. Doumer, Député.
M. E. Doutté, Professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger.
M. le Dr Hamy, Membre de l'Institut.
M. O. Houdas, Professeur à l'École des Langues orientales.
M. L. Hubert, Député.
M. Jonnart, Gouverneur général de l'Algérie.
M. Luciani, Conseiller du Gouvernement général de l'Algérie.
M. Maspero, Membre de l'Institut.
M. Regnault, Ministre de France au Maroc.
M. Pichon, Sénateur.
M. P. Révoil, Ambassadeur.
M. Roume, Gouverneur général de l'Afrique occidentale.
M. Roy, Secrétaire général du Gouvernement tunisien.
M. de Saint-Arroman, Chef du Bureau des Missions scientifiques au Ministère de l'Instruction publique.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

